

Investigateur



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

TOME II. — IVe SÉRIE.

326e Livraison. — Janvier 1862.
327e Livraison. — Février 1862.



PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 12, FAUBOURG ST-GERMAIN.

1862

TABLEAU

DES JOURS DE SÉANCE DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE 1862.

Classes et Assemblée.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1re Classe. Histoire générale, Histoire de France....... 2e Classe. Histoire des langues et des littératures...... 3e Classe. Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.........	8	12	12	9	14	11	9	»	»	»	12	10
4e Classe. Histoire des beaux-arts. Assemblée générale..............	24	28	28	25	30	27	25	»	»	31	28	26

TABLE DES MATIÈRES DES 326e ET 327e LIVRAISONS.

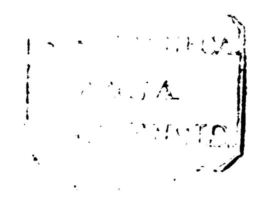
JANVIER 1862.

FÉVRIER 1862.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE



Imprimerie de L. TOINON ET Cie, à Saint-Germain-en Laye, rue de Paris, 80.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME II. — IV[e] SÉRIE.

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE.

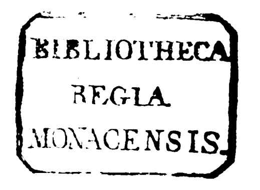
PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1862





L'INVESTIGATEUR

MÉMOIRES

ANNE DUBOURG (1).

La déplorable affaire d'Anne Dubourg, conseiller clerc au parlement de Paris, termina le règne de Henri II et commença celui de son fils, le jeune et valétudinaire François II. Je vais exposer cette affaire d'une autre manière que ne l'ont fait les chroniqueurs, les historiens et les romanciers : en juriste, en philosophe, en fidèle.

Car je ne veux rien retracer de ce qu'elle eut de dramatique. Je ne peindrai pas ce qu'elle excita de passions politiques de part et d'autre, dans les masses aussi bien que dans les sommités, et de douleur patriotique et de pitié parmi un petit nombre de sages. Cela se trouve dans les écrivains des deux partis ; on peut l'y aller chercher. Mon but est différent du leur : je n'écris pas pour amuser, encore moins pour émouvoir, quoique, en instruisant, je ne dédaigne point de plaire et d'intéresser.

Surtout je me garderai d'entrer dans les débats de la question religieuse, me contentant de la rappeler assez pour l'intelligence du sujet, qui est le récit d'un procès et non pas une discussion théologique ou politique.

Quelle fut, quelle dut être en cette affaire, précédée et suivie de guerres civiles, la participation de l'Église? — Une justice régulière fut-elle octroyée au prévenu? C'est là surtout ce que je rechercherai (2).

Au mois de janvier 1558 (ancien calendrier), un traité de paix fut signé entre Henri II, roi de France, et le roi d'Espagne. Le premier article était qu'ils s'emploieraient tous les deux à la convocation prochaine d'un concile général pour l'extinction des nouvelles hérésies.

(1) Ce Mémoire est comme la première partie d'un Mémoire sur les affaires de l'Église de France, de 1515 à 1560.

(2) Il est bon de savoir que les pièces de ce procès ont péri, avec tant d'autres, dans le fameux incendie du Palais de Justice. On n'en a que des relations traditionnelles de contemporains, hommes instruits et honnêtes, mais partisans déclarés des novateurs, et les écrivains se sont plus attachés aux faits généraux qu'aux détails de la procédure, objet principal et presque unique de ce mémoire, mais il a dû être abrégé faute de place.



Il était donc raisonnable de croire à une prochaine convocation, qui paraissait si bien dans le vœu des hautes parties contractantes et dans le dessein du souverain pontife. Ce dernier n'entendait sans doute que reprendre le concile de Trente, interrompu depuis huit ans.

On sait combien l'édit de Châteaubriant (1551), entre autres, sévissait contre les hérétiques. Le parlement de Paris n'avait pas, dans ses différentes chambres, une jurisprudence uniforme; ou plutôt les têtes de ce corps, et les membres les plus considérés, appréciaient plus ou moins rigoureusement les faits d'hérésie. La Tournelle ou chambre criminelle, alors présidée par Seguier, jugeait avec assez d'indulgence. La grand'chambre, au contraire, sous la présidence de Lemaître, faisait, disent les chroniqueurs, brûler les hérétiques.

L'usage était alors, au parlement de Paris, de tenir périodiquement des assemblées composées des présidents de chambre, de plusieurs conseillers désignés par les présidents, et des gens du roi, sous la présidence de M. le Premier. C'était une sorte de conseil de censure et de discipline : on s'y occupait aussi de la bonne administration de la justice et du règlement de la jurisprudence. Le roi Charles VIII avait, le premier, autorisé ces assemblées pour être tenues le *mercredi* de chaque semaine, d'où leur est venu le nom de *mercuriales*. Louis XII en fixa la périodicité de quinzaine en quinzaine; François Ier, de 3 en 3 mois, et Henri III de 6 en 6 mois.

Le président de la Tournelle étant allé en cour, accompagné de quelques conseillers, pour réclamer les gages arriérés du parlement, il n'eut pas plutôt ouvert la bouche sur le but de leur visite, que le cardinal de Lorraine, prenant la parole en présence du roi (Henri II), leur reprocha leur mollesse envers les hérétiques et leur peu de fidélité à exécuter l'édit.

Pour l'intelligence de ceci, je dois rappeler que l'article 23 enjoint aux procureurs et avocats généraux de s'informer des opinions « suspectes des » membres de leur juridiction, et de le faire connaître au roi, qui avisera. » — L'article 25 impose « le même devoir aux présidents et conseillers qui » tiendront les mercuriales, où le roi veut qu'on traite d'abord des ma- » tières de la religion, et où l'on avisera à ce qu'il y aura de mieux à faire » pour le bien et conservation d'icelle, spécialement pour purger les fautes, » s'il s'en trouve en quelques-uns, lesquels se purgeront au parlement » devant le premier président. »

Aussi, en la mercuriale d'avril 1559 (après Pasques), Bourdin, procureur général, releva la contrariété des décisions judiciaires sur le fait d'hérésie, et requit que dorénavant on se conformât à la rigueur des ordonnances. Mais plusieurs furent d'avis d'attendre que le concile, qui semblait devoir

être prochain, eût statué sur toutes ces prétendues nouvelles doctrines, et, jusque-là, de suspendre l'application des peines capitales.

M. le Premier et le président Mignard rapportèrent au roi ces opinions particulières, en mettant, disent les chroniques, beaucoup de chaleur dans leurs paroles. Du caractère qu'était le roi, les faits dénoncés devaient blesser son amour-propre, on se permettait d'interpréter son édit; « les gens composant sa cour de parlement » étaient froids dans une matière brûlante pour lui! Excité de plus par ceux de son conseil qui, afin de se rendre plus nécessaires, poussaient impitoyablement les partis à se trancher pour rester irréconciliables, il voulut, plein d'indignation, l'imprudent! voir et entendre par lui-même.

Le 10 juin donc, il entra, sans être attendu, dans l'assemblée (1). Il était assisté des deux Guise, Henri et le cardinal (2), du connétable (3), du garde des sceaux Bertrand, archevêque de Sens, et de plusieurs princes et grands seigneurs. Ayant pris place, il dit d'un air serein et d'un ton tranquille que, « ayant donné la paix à l'État, il désirait à présent la donner à l'Église; et, sachant qu'il y avait dans la compagnie différentes manières de traiter l'affaire de la religion, il était venu pour apprendre en quels termes en étaient les choses, voulant que la discussion continuât et que chacun d'ailleurs opinât librement, à son tour, comme à l'ordinaire. » Ce qui fut fait.

De deux choses l'une : ou le roi, en cette assemblée, était un étranger qui seulement venait l'honorer de sa visite, ou, par sa présence, il formait de cette assemblée un conseil d'État momentané s'occupant d'une affaire urgente et de haute importance. Chacun des membres avait donc, en la première hypothèse, le droit; en la seconde, le devoir strict de parler ouvertement, comme on y était d'ailleurs invité, sur le sujet mis en délibération.

Le plus grand nombre avait déjà opiné avant la subite apparition du roi. Il restait à le faire aux conseillers Claude Viole, Antoine Fumée, Paul de Foix, Louis de la Porte, Louis Dufour, Anne Dubourg, à quelques autres encore moins connus et aux présidents de chambre.

Les uns opinent à donner six mois aux *errants* (4) pour se rétracter,

(1) Ce ne pouvait être qu'une assemblée extraordinaire, tenue par suite de la visite des deux présidents au roi.

(2) Tous deux tués en 1588 par ordre de Henri III, et fils de François, tué par Poltrot en 1553.

(3) Anne de Montmorency, tué à 74 ans, à la bataille de Saint-Denis.

(4) Ce terme est technique. Il est employé dans les édits; les dogmatisants prescheurs et teneurs de conventicules, ceux-là seuls sont criminels.

faute de quoi, à ce qu'ils soient bannis sans confiscation, avis juste en théorie; les autres disent que mal à propos ces gens sont qualifiés d'hérétiques, puisqu'ils ne sont ni condamnés ni mis en jugement; on doit craindre d'appliquer la même peine à plusieurs cas de diverse gravité. Par ces raisons, Viole est d'avis d'attendre au prochain concile pour sévir. Paul de Foix, de la Porte et les autres conclurent de même. Mais Fumée, Dufour et Dubourg vont plus loin : après avoir déblatéré contre la corruption des mœurs, l'avarice et la simonie dont l'Église est à présent infectée, ils se laissent aller jusqu'à discuter son autorité spirituelle en ces termes : « Qu'on » sévisse contre les hérétiques, soit; mais qui est hérétique et quelle est » l'hérésie? Il faut bien distinguer qui est-ce qui trouble Israël. »

Ces discours étaient hors de propos; on était d'accord sur le principe, et il suffisait que M. le Premier rappelât ses téméraires confrères à la question, même avec blâme. La discussion, sortie de sa voie, ne pouvait que mener les orateurs à l'abîme.

On sait comment furent saisis au corps à l'instant, dans la salle même, par l'ordre et sous les yeux du roi, les conseillers Dufour et Dubourg, et comment le furent chez eux les autres suspects, le jour même et les suivants. Je renvoie aux chroniqueurs pour les détails de cette horrible scène. Ils prêtent bien au roi ces paroles furibondes : « qu'il les verrait (Dubourg et autres) de ses yeux brûler vifs avant qu'il fût dix jours. » Mais ils ne les ont point entendues; ils ne disent point de qui ils tiennent la connaissance des faits qu'ils rapportent.

Le 19 juin, moins de dix jours après, le roi nomma une commission présidée par le président de Saint-André, et composée de deux maîtres des requêtes au conseil d'État, deux conseillers en la cour, l'évêque de Paris et l'inquisiteur Mouchy, surnommé Démocharès. J'ai expliqué, dans un premier Mémoire sur les affaires de l'Église, comment ce personnage, envoyé de Rome quatre ou cinq ans auparavant, était enfin parvenu, après environ deux ans, à faire enregistrer ses bulles en parlement, mais non à se former une juridiction, les évêques et le parlement s'y étant opposés. Quant à l'évêque de Paris, il fut expliqué, lors des plaidoiries, qu'il procédait *potestate ordinaria et non delegata*, en vertu de sa qualité propre d'*ordinaire* et non en vertu de pouvoirs délégués; en d'autres termes, qu'il ne siégeait dans l'instance que comme supérieur ecclésiastique légitime, et non comme commissaire ou juge royal. Ainsi il n'avait point à *opiner*, mais seulement à *informer* et verbaliser; et, de fait, on ne voit pas qu'il y ait fait autre chose, non plus que Démocharès, qui ne fit rien du tout officiellement.

Anne Dubourg, conseiller clerc, était un homme de trente-six ans; la

borieux, savant, éloquent, de mœurs sévères, d'un naturel doux, d'un caractère ferme, obstiné peut-être. C'était le neveu d'Antoine Dubourg, en son vivant, chancelier du roi François Ier.

A lui, seul des conseillers arrêtés, le procès fut fait et parfait. Les autres tinrent prison huit à neuf mois, l'un deux même, quinze, et ne se tirèrent d'affaire qu'au moyen d'explications, protestations, rétractations, qui leur furent imposées avec la suspension de leur office, et par conséquent privation de leurs gages. Mais ils parvinrent plus tard à faire biffer leur arrêt. Il est de la nature des formes violentes de ne pas tenir longtemps.

Nous entrons dans une procédure fort compliquée. Les pièces originales ont péri. Des copies en ont été conservées dans le livre intitulé *Mémoires de Condé;* néanmoins certains actes nécessaires manquent; d'autres paraissent intéressés ou arbitraires, et le fil de l'instruction semble se rompre; il faut une connaissance pratique pour le rattacher. Les historiens, de leur point de vue, n'ont pas aperçu ces fautes de procédure ou n'y ont pas attaché d'importance.

La commission voulut tout de suite interroger les prévenus. Mais ils se retranchèrent dans le privilége que leur qualité de membres du parlement leur donnait, de n'être jugés au criminel que par tout le parlement; privilége qui appartient naturellement à tout corps, compagnie, ordre, État, dans un gouvernement où l'honneur et la liberté ont du prix.

La difficulté rapportée au roi, Sa Majesté donna incontinent des lettres-patentes mandant que « les inculpés seraient tenus de répondre, sinon ré-» putés atteints et convaincus des cas à eux imputés et de rébellion au roi.»

Sur le vu de ces lettres, Dubourg (nous n'avons plus à nous occuper des autres) répondit que, sous le mérite de ses protestations, il était prêt à obéir; bel exemple de soumission à l'autorité constituée.

Il subit trois interrogatoires. Le premier, qui est le plus ample et qui paraît avoir été partagé en deux vacations, les vingt et vingt et un juin, peut être considéré comme traitant de trois objets : Premièrement, le prévenu déclare qu'il est et veut rester fidèle et obéissant sujet du roi; secondement, il exprime par diverses réponses son attachement à l'Église catholique et reconnaît tous les articles du symbole de Nicée; troisièmement, amené malgré lui dans les détails, il se sépare tout à fait de l'Église; il renie cinq des sacrements; dans la messe, il ne reconnaît point de sacrifice, il n'y admet que la Cène; il rejette tous les commandements de l'Église, le Purgatoire, l'invocation des saints, la vénération des reliques, les prières pour les trépassés, et beaucoup d'autres dogmes inférieurs.

Dubourg avait, en répondant aux deux premiers chefs, satisfait du reste

à sa promesse ; c'était, sur le surplus, le cas, sans manquer à l'honneur, d'user de ses réserves et protestations. Il ne devait point en conscience à qui que ce fût une profession publique de ses sentiments intimes ; et si la puissance mettait à l'exiger, la privation de son office, de sa fortune, de sa liberté, même de sa vie, ces malheurs imminents ne devaient pas épouvanter son courage et ne l'épouvantaient pas, disposé qu'il était dès le commencement à les subir.

Dans les deux autres interrogatoires, Dubourg déclare : « avoir appro- » ché des sacrements, pour la dernière fois, en 1557, avoir fait semblant de » faire ses pasques l'année dernière pour ne pas scandaliser ses gens, qui » les ont faites, enfin avoir fait la Cène le samedi de Pasques dernier. » Et puis, pressé de dire à quel moment, en quel lieu, avec qui il l'a faite, il répond : « ne le savoir et, quand il le saurait, ne vouloir le déclarer. » On lui objecta son serment de dire toute la vérité, son devoir comme magistrat de concourir à faire exécuter l'édit ; l'évêque, « qu'il a reconnu pour son pasteur légitime, déclare le délier de la promesse qu'il aurait pu faire du secret à ses co-sectaires. » Il persiste dans son silence : « Il est accusé, » il n'est pas témoin ; c'est de lui qu'il s'agit et non d'autres ; il ferait grand » tort à son prochain de le mettre en aucune peine ; est marry de ne pou- » voir mieux obéir ; craindrait d'offenser Dieu. Du reste, affirme qu'il n'y » avait aucun des messieurs du parlement. » Et cette persistance, il la garde jusqu'à la fin. Honorons le sentiment de justice et de charité qui inspire à ce malheureux de mettre à l'abri son prochain sans blesser la vérité, dans une circonstance où la culpabilité s'induit du silence même. Louons-le surtout pour avoir respecté la liberté de conscience de ses subordonnés et avoir craint qu'ils n'imitassent dans un esprit servile et profane ce qu'il faisait par conviction.

Ainsi donc il était, dans les termes des édits, un *errant*, mais non pas un *preschant et teneur de conventicule ;* il devait être *repris*, mais non pas *condamné*.

Les interrogatoires parachevés, l'évêque le déclara hérétique, ordonna qu'il serait dégradé comme *clerc*, et puis livré au bras séculier.

Il est bon de remarquer que la sentence ecclésiastique est prononcée par l'*ordinaire*, après instruction canonique, et que l'inquisiteur, non plus que les fonctionnaires commis, ne remplissent d'autres fonctions que celles d'assesseurs ; nos formes gallicanes sont gardées.

Dubourg forma deux appels, l'un au fond, l'autre comme d'abus.

Il appela du fond à l'official de Sens, supérieur direct de celui de Paris, récusant toutefois la personne de l'archevêque, comme ayant connu de

l'affaire en première instance. Celui-ci ne crut pas devoir se déporter, n'en ayant connu que comme garde des sceaux; il confirma la sentence de l'évêque, l'un de ses suffragants. L'accusé rappela de cette seconde sentence au primat des Gaules, archevêque de Lyon, qui jugea de même. Pensa-t-il à se pourvoir à Rome? on doit plus qu'en douter, on n'en voit point de trace; en tout cas il en aurait été détourné par deux raisons, la première et la plus forte, c'est que le *quart-appel*, après trois sentences conformes, était dès lors aboli par le concordat et le concile de Trente; la seconde, qu'il avait par les voies civiles assez de moyens pour entraver la procédure.

Comme c'est surtout de procédure que je m'occupe en ce mémoire, je dois quelques explications que je pourrais jeter en note, mais que je préfère mettre dans le texte, parce que je suis ici praticien et non pas seulement annaliste.

Dubourg était-il recevable dans son appel et son rappel? Était-il fondé dans sa récusation? Qu'est-ce que l'official?

L'*official* est un ecclésiastique gradué, que l'évêque a institué juge des délits cléricaux et généralement des litiges ecclésiastiques de son diocèse. Ce juge a un tribunal, une audience; un autre ecclésiastique, aussi institué par l'évêque sous le nom de *promoteur*, requiert et conclut dans l'intérêt de l'Église. Les autres suppôts de justice, greffiers, huissiers, défenseurs sont laïques. L'official est révocable, mais sur son siége il répond de sa sentence; l'évêque ou *ordinaire* administre, surveille, réprime, instruit et statue d'urgence, mais ne doit pas juger, quoique la justice émane de lui. Voilà du moins quel fut en France l'usage constant et légitime durant les XVIIe et XVIIIe siècles.

Les partisans et les ennemis de l'accusé; ceux-là imprudemment, ceux-ci avec malice, lui reprochaient ses chicanes : « il cherchait à gagner du » temps, à éluder une condamnation définitive, plus qu'à faire acte de » courage et à montrer son zèle pour la religion qu'il tenait. » Ces objurgations eussent ému un autre homme que lui. Il méprisa la calomnie, mais il crut devoir consoler ses co-sectaires du scandale apparent que ses subterfuges produisaient sur eux. « Ce qu'il en faisait n'était pas pour recon» naître la hiérarchie de l'Église romaine, ni pour sauver où prolonger une » vie dont il avait fait l'immolation, mais pour avoir plus d'occasions de » faire connaître sa doctrine et de confesser sa foi, comme aussi pour ôter » tout prétexte de dire qu'il eût hâté sa condamnation et causé lui-même » sa mort. » Telle fut en substance la lettre qu'il aurait, dit-on, écrite de sa prison et envoyée à ses coreligionnaires. Comme cette pièce ne se trouve pas dans le recueil de celles du procès, qu'elle n'est pas même relatée par

les historiens du temps; qu'ils ne disent pas du moins l'avoir vue, mais qu'ils n'en parlent que comme d'un fait notoire; elle, ni son contenu ni son existence, n'ont rien d'authentique.

Quant à une lettre chiffrée qu'on lui attribua et qu'il aurait écrite à un nommé Durant, pour préparer son évasion, elle ne paraît pas davantage aux pièces et elle est moins vraisemblable à nos yeux, d'après le caractère connu du personnage. Cependant elle aurait servi de prétexte pour faire ordonner contre lui une prison plus étroite par le parlement auquel, dit-on, le président de Saint-André la produisit.

Quant à son appel comme d'abus, Dubourg le porta au parlement contre les trois sentences ecclésiastiques et successivement. Mais il avait beau multiplier les procédures, ses juges, les uns poussés, les autres intimidés par les chefs du parti catholique, n'étaient pas moins prompts à instruire et à prononcer, que lui à procéder.

Ainsi, les 4 et 5 juillet, deux arrêts (le premier sans doute sur un incident d'audience avec remise au lendemain) rejettent l'appel de la sentence de l'évêque; les 2 septembre et 18 novembre, arrêts qui rejettent les deux autres.

Cet empressement à juger, en matière politique, un accusé qu'on tient sous les verrous n'est pas louable. Il faut respecter les formes sacrées de la justice et ses lenteurs salutaires; les minuties même de la procédure ont leur importance! revenons un peu sur nos pas.

Le premier président avait distribué la cause à la grand'chambre; Dubourg protesta, disant avec raison que son juge en cette affaire capitale était le parlement *tout entier*. Les gens du roi soutinrent, qu'à la vérité le privilége d'un conseiller était d'être jugé par toutes *les chambres réunies*, mais seulement quand il s'agissait de la vie et de l'honneur; qu'ici un simple point de procédure était débattu. Cette raison, certes, ne valait rien : il s'agissait vraiment de la vie et de l'honneur, et en pareil cas, tous les incidents sont capitaux comme le fond, qui ne peut pas être abordé sans qu'ils soient vidés. Du moins fallait-il soumettre le nouvel incident au parlement tout entier, puisqu'il s'agissait d'un privilége commun à tous les membres du parlement.

Dubourg, subsidiairement, récusait, pour des motifs assez légitimes, la plupart des membres de la grand'chambre.

Ici une observation préalable. Il paraît que les lettres-patentes du 20 juin ou les lettres-royaux du 19, nommant la commission pour l'instruction, avaient commis la grand'chambre pour la connaissance de la cause et qu'ainsi ce n'était pas de lui-même que M. le Premier l'y distribuait.

C'était là un manque à la discipline qui lui appartient et dont il a la responsabilité, c'était une cause de violente suspicion que le procès était dirigé, non par l'impartialité des juges, mais par l'influence des courtisans.

Quelques-unes des récusations furent admises; elles tombaient sur le président de Saint-André, l'évêque d'Amiens et deux autres. Sur ce, le chancelier (Olivier), les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, et plusieurs conseillers d'État, viennent (audience du 7 août), comme membres nés du parlement, présider et suppléer, par l'ordre du roi, au défaut des récusés.

Mais ces nouveaux venus sont évidemment encore plus récusables que les membres ordinaires, nouvelle récusation. Le 18, le roi (1) fait dire au parlement, par l'organe de ces nouveaux récusés, et cela verbalement, que nonobstant icelle, il veut que le procès soit vidé. Sur quoi, la cause est remise au lendemain pour être plaidée. Elle ne le fut toutefois que les 29, 30 et 31 août; et le 2 septembre, il fut statué comme il est dit plus haut, c'est-à-dire sur l'appel comme d'abus de la sentence de l'archevêque de Sens, confirmative de celle de l'évêque de Paris.

Restait le tiers appel au primat de Lyon; formé le 12 septembre, il fut vidé le 25. Appel comme d'abus; et le 12 octobre, arrêt qui ordonne que : « dans trois jours l'accusé sera tenu de fournir par écrit ses moyens et causes d'appel, sinon sera fait droit. »

Ces moyens devaient être nouveaux, et voici, à ce qu'on rapporte, quels étaient en somme ces nouveaux moyens.

L'appelant exposait qu'il n'avait pu devenir conseiller au parlement qu'en prenant quelques degrés dans l'Église (ceux de sous-diacre et peut-être de diacre), que si cependant il était absous devant les juges laïques, il devait être maintenu dans sa charge, ce qui pourtant allait devenir impossible, s'il devait perdre son caractère de clerc; qu'il y avait donc, dans la sentence de l'évêque confirmée par l'archevêque et par le primat, *entreprise de juridiction.*

A cela il me semble qu'on eût pu répondre : Vous avez été fait conseiller par le libre arbitre du roi, qui peut vous destituer si vous êtes jugé déméritant par vos pairs, sauf remboursement de la finance; et, supposé qu'on vous maintienne dans votre charge, vous serez toujours conseiller-clerc, parce que l'office est tel, parce que c'est le titre de votre charge et parce que le caractère de *clerc* ne se perd pas, même par la dégradation. Mais le clergé ne reconnaîtra plus en vous l'un de ses représentants dans le sénat de France, et si l'ordre politique est affecté de cette position

(1) François II; Henri II, son père venait de mourir.



équivoque, l'Église pourtant n'aura fait qu'user en liberté de son droit.

On était arrivé en vacances, et comme s'il y avait urgence, le 13 octobre un ordre du roi vint qui portait que la chambre des vacations connaîtrait de la cause au nombre de vingt-cinq conseillers et de vingt au moins après les récusations. Une liste dressée par le premier président fut communiquée le 24 octobre à l'accusé, qui fit ses récusations, tout en persistant dans son exception déclinatoire primordiale, savoir, que ce n'était toujours qu'une fraction du parlement, quand il avait droit à être jugé par tout le corps.

Le 18 novembre, comme nous l'avons dit, intervint arrêt qui rejette l'appel comme d'abus de la troisième sentence ecclésiastique; et le 20, un autre qui ordonne que Dubourg nommera ses témoins à l'appui de ses récusations; c'est du moins ainsi que j'entends le peu qu'il y a d'indices là-dessus dans les pièces.

Le moment était venu d'exécuter la sentence de l'évêque. Il fut procédé le 20 novembre à la dégradation dans les formes canoniques, non sans protestations de la part du condamné qui, en même temps, dit-on, mais j'en doute sur le caractère connu du personnage, se réjouissait hautement « que le caractère de la bête fût effacé de dessus sa personne ; » je ne vois pas de preuves d'une telle anecdote.

Les protestations consistèrent, j'imagine, car le texte n'en a pas rapporté, dans l'argument ci-devant rappelé que « l'Église ne pouvait pas, sans entreprise sur le pouvoir souverain, défaire et interdire un officier du roi en lui ôtant sa qualité de conseiller clerc au parlement. » Ces protestations, occasionnant une sentence de l'official portant qu'il serait passé outre, fournirent à Dubourg l'occasion d'un nouvel appel comme d'abus. Il n'y manqua point.

On sentit alors que la cause en était venue à ce point qu'on ne pouvait, sans une apparence d'injustice, refuser de juger, *toutes les chambres réunies*, surtout à l'approche des plaidoieries au fond.

Le 31 novembre, dernier jour des vacances, furent adressées au parlement de nouvelles lettres patentes, mandant qu'il fût procédé au jugement du dernier appel comme d'abus « en la grand'chambre. » Quoique cette expression ne signifiât pas « tout le parlement, » et que peut-être l'intention du rédacteur fût seulement de transférer à la grand'chambre la cause qui était pendante à la chambre des vacations, je ne dois point, dans mon impartialité, passer sous silence que ces lettres contre-signées *Bourdin* (il était devenu garde des sceaux), furent entérinées *toutes les chambres assemblées*, et qu'il fut dit, par l'arrêt, que la cour jugerait « en la plus

grande compagnie possible, hormis seulement les présidents et conseillers récusés ou empêchés. »

Dès lors, les audiences paraissent avoir été générales. Il y a trace ou indice d'audiences aux 7, 11, 13, 20 et 22 décembre. A la première, toutes les chambres étaient réunies certainement. L'accusé, interpellé, déclara n'y récuser personne; il ne protesta point contre la composition de l'assemblée; il demanda l'assistance de trois avocats et d'un procureur, ce qui lui fut accordé, et la cause fut continuée au lundi suivant. En cet état, la cour de justice se trouvait dûment constituée.

Dans leurs conférences avec l'accusé, ses conseils firent de vains efforts pour l'engager à se dédire, ne voyant que ce moyen de le sauver. Ils l'amenèrent pourtant à leur promettre de ne point interrompre son défenseur dans sa plaidoirie, le laissant libre à son tour de dire, par après, tout ce qu'il voudrait. C'était Marilhac, célèbre avocat, frère de l'archevêque d'Auch, qui devait parler pour lui.

Le 11 ou le 13 donc, et peut-être les deux journées, à l'audience de la grand'chambre, où l'on peut supposer qu'étaient réunies toutes les chambres, quoique l'arrêt ne le dise pas expressément et ne le fasse point entendre clairement, Marilhac plaida toutes les exceptions, les causes d'abus, la nouvelle requête civile; il montra la procédure viciée dans sa base. Mais, au lieu de conclure à la nullité du tout, abandonnant le terrain juridique, il entra dans la voie des supplications, exprimant le repentir de son client et son désir d'être réconcilié avec l'Église. Sur quoi, Dubourg s'apprêtant à le désavouer, la cour, sur un signe du défenseur, prononça la remise à un autre jour pour délibérer et statuer, leva le siége et fit ramener l'accusé en prison.

Mais, pendant que les juges, encore réunis en leur chambre du conseil, avisaient à envoyer deux d'entre eux au roi pour lui faire part de la rétractation et demander la grâce de l'accusé, voilà que celui-ci leur fait remettre une protestation de sa propre main contre ce qu'a dit son avocat de son prétendu repentir.

Ici, comme dans le reste de sa conduite, je ne saurais louer notre infortuné héros, je ne saurais non plus le blâmer. Entre la prudence et la conscience partant de deux points opposés, quel est celui où elles peuvent se rencontrer sans se heurter, et, au contraire, pour s'embrasser? Nul ne le sait bien que soi-même; les théories font faute à la pratique dans l'instant décisif. Il est ordonné de fuir le martyre, mais, s'il nous atteint, de l'affronter.

Mais ce que je blâme, c'est ce qui suit :

On se crut dès lors forcé de juger. On rejeta toutes ses nullités de forme, son appel, sa requête civile; et il fut ordonné que son procès lui serait fait au fond, selon l'édit.

Je ne vois pas du tout en quoi le papier qu'il envoyait de sa prison pouvait changer l'état de la cause. Ce n'était pas une pièce du procès, un aveu sur interrogat. Cette pièce importante n'est point textuellement rapportée par les historiens; mais supposons-la aussi explicite que possible, elle était irrecevable dès qu'elle ne tendait pas à la défense de l'accusé. Les débats étaient clos.

Il y avait encore espoir de lui sauver la vie, à part l'esprit dominant du gouvernement et les intérêts politiques des partis. Car, enfin, s'il était tombé dans l'hérésie, il n'avait pas dogmatisé; s'il s'était rendu aux assemblées prohibées, il n'y avait entraîné personne, loin de là; s'il avait fait la Cène, c'était secrètement; non-seulement il avait évité de scandaliser ceux sur qui il avait autorité, mais encore de communiquer familièrement avec aucun de ses cosectaires. En un mot, il avait désobéi à l'une des prescriptions de la loi, mais isolément, sans malveillante intention, sans dommage effectif, sans atteinte à l'ordre public et à la majesté royale. Dans les vrais principes, il y avait contravention de police, tout au plus délit, mais non pas crime.

L'accusé avait à Paris deux frères qui sollicitaient fort pour lui. Ils avaient même obtenu du pape une bulle d'admission de quart-appel. Voici quel était leur but : nécessairement l'accusé aurait été mandé de venir répondre en personne; il aurait été mené à Rome, et l'on espérait bien de l'enlever dans les chemins. Mais il ne voulut absolument pas profiter de cette ouverture de salut; il voulait bien, et avec raison, employer toutes les armes légales de la procédure pour combattre l'iniquité, mais il refusait, comme magistrat et comme Français, même au péril de sa vie, de donner le mauvais exemple d'une infraction aux lois conservatrices des libertés nationales.

Non content, dit-on, de son désaveu à la plaidoirie de son avocat, il se mit à rédiger une profession de foi très-ample qu'il adressa au parlement. On dit encore qu'elle fut jointe aux pièces; je n'en vois point d'acte.

La cause devenait désespérée.

On s'intéressait à lui malgré lui. On avait prononcé son bannissement, et Othon-Henri, comte palatin, premier électeur de l'empire, s'apprêtait à le recueillir; il le faisait demander au roi pour lui donner une chaire dans son université de Heidelberg. Mais plus on sollicitait, plus les Guise pressaient la condamnation.

Or il arriva, sur ces entrefaites, que le 12 (ou le 18) décembre, le président Minard fut tué d'un coup de pistolet, le soir en rentrant du palais chez lui. On ne sut jamais bien quel avait été l'assassin, ni par qui le coup avait été monté. Dubourg, interrogé plusieurs fois, même à l'article de la mort, répondit n'en rien savoir et la vérité de sa réponse a toute la vraisemblance possible. Toutefois, entre mille raisons plus ou moins malignes, on s'empressa d'admettre celle qui, paraissant la plus naturelle, était peut-être la plus éloignée de la vraie. On supposa que ce magistrat tombait victime de son opposition aux doctrines de l'accusé. Si, effectivement, d'imprudents amis voulurent inspirer de la terreur à ceux qui s'apprêtaient à le condamner, ou s'ils voulurent les punir d'avance, ce fut une menace bien inopportune ou une vengeance bien fatale à leur ami : Quel formidable parti, pouvait-on penser, qui donnait de tels martyrs et de tels défenseurs ! et si un homme dans les fers avait cette influence au dehors, de commander l'assassinat de ses juges et d'être obéi, que ne pouvait-il, étant libre ? On hâta la solution, et je me hâte aussi, n'ayant plus rien que de lamentable à raconter.

Il ne restait à juger que le délit civil, le fait d'infraction à l'édit.

Le 22 décembre, arrêt qui ordonne la mise des pièces au greffe criminel, et le 23, au matin, arrêt définitif qui déclare Anne Dubourg atteint et convaincu du crime d'hérésie, le condamne à être pendu et brûlé, et qui prononce la confiscation de tous ses biens. Le même jour, il est mis en chapelle ; l'arrêt lui est lu à onze heures, et à quatre heures de l'après-midi a lieu l'exécution en place de Grève.

Dans ce court intervalle, il fut visité par l'inquisiteur Demouchy, par deux docteurs en théologie et par son curé. Un procès-verbal en copie est resté de son interrogatoire et réponses. « Il est heureux de souffrir » pour la vérité, prenant le jugement en patience et rendant grâce à Dieu. » Il reconnaît que Messieurs de la Cour ont fait leur devoir, ainsi que les » juges ecclésiastiques ; persiste dans ses erreurs, n'a pas su qu'on eût » tenté de le faire évader, qu'on eût voulu tuer Minard, ne connaît point » de conspirateurs, ne sait dans quelle maison il a fait la Cène, promet de » ne point haranguer le peuple. »

La constance de cet infortuné ne se démentit point. Mais il ne faut qu'une âme noble pour recevoir la mort avec courage, et même pour subir un supplice injuste avec modestie ; il n'est pas pour cela nécessaire d'être un saint. Que Dubourg fût, comme particulier, comme magistrat, un homme digne de la plus haute estime, on ne saurait en douter : nul reproche ne fut dirigé contre ses mœurs ; il paraissait aimé de ses collègues, de ceux du moins qui étaient libres des influences du dehors.

Le malheureux Dubourg n'aurait pas péri si, malgré ses imprudences, une justice libre de toute influence lui eût été octroyée; et cette influence sanguinaire n'eût point pénétré dans le parlement, si ce corps eût mis son indépendance sous la garde vigilante de ses priviléges; si, d'une part, il eût tenu à la maxime vraie que « personne n'a rien à voir à ses arrêts; » si, d'autre part, fermant ses portes aux injonctions de la cour, il se fût, dès le commencement, constitué en chambres réunies pour juger aussi bien les interlocutoires que le fond, prenant son temps et ne statuant que sur les réquisitions spontanées des gens du roi.

Il me semble que la cour du parlement a manqué de présence d'esprit et aurait dû, après la plaidoirie de Marilhac, déclarer la cause entendue, les débats clos, statuer au fond et lever le siége.

Pour faire la juste part à chacun, il faut considérer de quoi, hors des passions politiques, il s'agissait proprement. De deux choses : juger la doctrine manifestée ou avouée, en punir la manifestation.

La première était la part légitime de l'Église, mais toute sa part; le conseiller Dubourg devant son évêque l'avait dès l'abord reconnu pour son juge naturel. L'inquisiteur n'y fut pour rien. La sentence d'hérésie et la dégradation allaient de droit : dans toute corporation bien réglée, il en est ainsi. Y avait-il empiétement sur la juridiction laïque? non : si le roi veut se servir d'un conseiller *clerc* dégradé, si les confrères de celui-ci veulent bien s'asseoir à côté de lui, l'Église n'empêche.

Il est bon de voir comme les textes de la loi, malgré sa barbarie, savent distinguer les deux juridictions.

L'édit de Châteaubriant (1551) notamment, porte, art. 2, que « les juges d'Église conserveront la juridiction sur les personnes qui, sans scandale public, commotion populaire, sédition et autre crime important, offense publique, s'éloigneraient de la foi, et aussi sur les *clercs* promus aux ordres sacrés où la dégradation est requise. » Et aussitôt il ajoute : « S'il y a commotion, les prélats le feront savoir aux juges royaux afin que chacun d'eux concoure, pour sa part, à la confection des procès, sentence et jugement. » Enfin l'édit de Compiègne (24 juillet 1557) que « les juges d'Église ne seront point troublés dans la connaissance du crime d'hérésie même contre laïques (art. 1); et que (art. 3) les juges royaux appelleront au jugement l'évêque, qui y assistera si bon lui semble. »

Ainsi, le tribunal de l'évêque décidera, premièrement, que telle opinion imputée au prévenu est hérétique, et, secondement, que le prévenu en est infecté; et, pour cela, il l'aura interrogé, il se sera enquis de ses vie et mœurs; après quoi, l'ayant condamné et, de plus, s'il est clerc, dégradé, il le renverra à l'autre juridiction, où devra s'agiter une autre question, divisée aussi en deux branches : question de droit, question de fait. Les

opinions condamnées sont-elles de celles qui sont légalement réputées troubler l'ordre public ? Le prévenu qui en est atteint et convaincu a-t-il coopéré à leur manifestation et propagation en conventicule ou dans les rues, promenades et chemins publics?

On le voit, la sentence de l'Ordinaire n'a pas dépassé les bornes légitimes de la juridiction ecclésiastique; il n'y avait vraiment pas abus.

Non que Dubourg ait eu tort de former tant d'appels : nous avons vu, précédemment, dans quelles bonnes et généreuses intentions il le faisait.

Du reste, rien n'était préjugé sur le crime d'État : *être livré au bras séculier* n'est pas être livré au bourreau, comme l'entend le vulgaire trompé par les ennemis de l'Église. Dubourg était simplement renvoyé en état d'hérésie devant la juridiction civile, pour être jugé non plus sur sa foi et ses mœurs, mais sur ses actes extérieurs par rapport à la police de l'État et à l'ordre public.

Or je l'ai dit, et nous devons tous, amis de la liberté et de la paix, le répéter en toute occasion, c'est l'attentat, c'est le complot, c'est la prédication, la manifestation qui fait le crime d'État; ce n'est pas la pensée, où personne que Dieu n'a rien à voir; pas même l'acte privé qui ne tend point à la séduction d'autrui : un homme peut être hérétique au fond du cœur et sujet fidèle, être royaliste sous la république, républicain dans une monarchie, et cependant patriote et bon citoyen. Où la tyrannie commence, c'est quand il est tenu, simple particulier, de faire acte public de sa foi politique ou religieuse, de se pourvoir de certificat de civisme ou d'orthodoxie : le gouvernement alors annonce qu'il n'est lui-même qu'un parti, passagèrement puissant.

Et, pour revenir à l'espèce, qu'on relise l'édit; si impitoyable qu'il soit, il n'atteint du glaive temporel que les *dogmatisants* et les provocateurs et *teneurs de conventicules;* ceux-là seuls sont des séditieux, des rebelles. Quant aux personnes qui, « sans scandale, commotion populaire, offense » publique, errent dans la foi, ou même sont allés aux assemblées et y font » comme les autres, » ce sont des individus séduits ou des curieux; ils ne sont pas innocents, mais, d'une part, ils tombent sous la répression paternelle de l'Église et, d'autre part, ils encourent les peines édictées.

Je me résume et, prenant la loi telle qu'elle est (c'est mon devoir), mais aussi cherchant le sens de son texte littéral (c'est mon droit), et laissant de côté celui que la passion lui donnait, je conviens que prêcher, dogmatiser, tenir assemblées et conventicules, émouvoir, en un mot, le peuple contre la religion de l'État, c'est-à-dire, dans l'espèce, contre la constitution politique, est le crime que cette loi punit de mort; mais, je le répète, ceux qui

assistent aux prêches, qui entendent les discours, qui lisent chez eux les instructions, qui vont isolément aux assemblées, enfin qui pratiquent par sentiment et pour eux seuls, sont, par rapport à l'Église, désobéissants, séduits, obstinés et, en ce dernier cas, hérétiques et, par rapport à l'ordre civil, *contrevenants*, *délinquants* peut être, mais non *criminels* au premier chef. D'ailleurs, si la loi avait voulu punir de mort l'hérétique simple sur cela seul qu'il serait jugé par l'Église, elle n'aurait pas désigné les dogmatisants, les persévérants, les teneurs de conventicules, ce qui implique là des faits patents, et, par suite, la nécessité d'une instruction judiciaire sur ces faits extérieurs compromettant la paix et l'ordre civil. Les conseillers qui, dans la mercuriale du 10 juin, opinaient pour *distinguer les cas par leur grièveté* étaient donc des juges sensés autant qu'humains, et ceux qui croyaient que c'était appliquer les édits dans leur vrai sens que d'étendre la peine de mort à tous les cas d'hérésie, des ignorants fort dangereux, même pour le gouvernement. Enfin, dans l'espèce, il faut relever ce que porte l'article 23 : «Si quelques membres sont *mal pensants*, on *avertira* le roi, qui *avisera.*» Ce n'est donc pas commettre un des *crimes* édictés que de *mal penser*, c'est s'exposer seulement à la disgrâce du roi; et le roi, certes, a le droit, le devoir peut-être, de destituer le fonctionnaire qui *pense mal*, c'est-à-dire autrement que le gouvernement.

Or le parlement, juge civil, a-t-il *informé* de la grièveté des faits? a-t-il *instruit* sur leur publicité, leur scandale, leurs caractères, tels que les édits les spécifient? Non : il est parti uniquement de la sentence d'hérésie. Il a balayé toutes les chicanes et, quand il en est venu au fond, il a oublié les premières et plus solides règles de la procédure. Les conseils de l'accusé eux-mêmes ont négligé la défense au fond; mais ce n'est à personne de nous, vivant trois siècles après eux, à les en blâmer : ils ont pensé, vu les circonstances, devoir procéder comme ils l'ont fait pour le salut de leur client. Seulement, pour le but qu'on se propose en cet écrit, on doit relever ce défaut de défense au fond, et de plus l'égarement d'esprit (pour ne pas dire plus) des juges qui statuent sur un chef d'accusation non défini par la loi, le *crime d'hérésie;* qui, s'abaissant, involontairement sans doute, terrifiés peut-être qu'ils sont eux-mêmes, à rendre un arrêt d'*exécutoire* de la sentence d'une autre sorte de juridiction; à prendre, pour ainsi dire, au propre, comme le vulgaire, l'expression d'*abandon au bras séculier*.

Et maintenant, quels fruits l'État, la religion retirèrent-ils de cette condamnation?

Il est une vieille maxime qui dit : qu'il vaut mieux qu'un seul périsse pour le salut de tous. Rarement les hommes ont été heureux dans son application, si tant est qu'elle ait en soi quelque vérité.

Le gouvernement tendait à protéger l'Église, vivement attaquée en ce temps-là, et il employait la terreur. L'événement prouva qu'il s'était trompé, mais la seule réflexion y eût suffi. Le pouvoir s'engageait dans une route sans fin.

Ce supplice du conseiller Dubourg, si ardemment sollicité par le parti que son zèle apparent pour la religion catholique rendait tout-puissant auprès du roi, n'était pas moins désiré, disent les chroniqueurs, par le parti des mécontents, et je le crois sans peine; d'autre part, la victime s'était volontairement dévouée. Qui fut donc puni? qui triompha?

On vit un homme de mœurs irréprochables, un magistrat appliqué à ses devoirs, un citoyen fidèle à son prince et voulant lui obéir jusque dans sa tyrannie à son égard, périr par la main du bourreau, pour ses opinions jusque-là secrètes, pour ses actes de dévotion privée. L'humanité eut à gémir, la justice se troubla et faiblit sur son siége, la religion se voila le visage, et l'Église, son office rempli, se tint à l'écart. Et néanmoins elle n'a pas pu détourner d'elle le reflet des feux allumés par d'imprudentes mains pour la venger.

La hache du bûcheron abat bien le corps de l'arbre, mais de la souche, où se concentre une séve rajeunie, surgissent avec le temps de nombreux et vivaces rejetons.

Que détruisit ce coup d'autorité, cet exemple de rigueur ou de justice, comme on voudra l'appeler? L'hérésie? Elle y gagnait un confesseur, un martyr; la sédition? elle se rallumait au vent des violences; la rébellion? elle n'avait plus à reculer : il lui fallait vaincre ou mourir, mais aussi, elle savait où recruter ses soldats.

Tout aussitôt une conspiration formidable enlace les dépositaires du pouvoir. L'hérésie compte, rallie ses adhérents, qui osent se montrer, parler; qui élèvent des prétentions, qui ont des exigences, qui veulent des concessions, qui élisent un synode, qui fondent une église au sein même de la capitale; enfin qui se donnent des chefs mal en cour, guerriers illustres et renommés, princes du sang royal, maîtres de plusieurs villes fortes. Et, dans les années suivantes, sous trois rois jeunes d'âge, de caractère et de capacité, se succèdent jusqu'à sept guerres civiles entremêlées de guet-à-pens, de pillages et de massacres, où le parti dominant se fait alternativement reconnaître à sa cruauté. P. Masson, *membre de la* 3e *classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

EXAMEN DES VOLUMES IX, X ET XII DE LA COLLECTION IN-4° DE L'INSTITUTION SMITHSONIENNE DE WASHINGTON (ÉTATS-UNIS).

Le neuvième volume de l'année 1856 contient six Mémoires assurément



très-importants, on en jugera par les titres, mais dont un seul nous paraît susceptible d'analyse ; voici les sujets des cinq premiers : 1° De l'intensité relative de la chaleur et de la lumière du soleil par les diverses latitudes du globe, du docteur L. W. Mesch ; sept. 1855.

2° Etudes géologiques des terrains et spécialement dans la vallée du nouveau Connecticut, par M. Edward Hitchock, professeur de géologie et de philosophie naturelle au collége d'Amherst, avec deux notices, l'une sur les érosions de la surface du globe par les rivières principales ; l'autre sur les traces d'anciens glaciers dans les districts de Massachussets et de Vermont.

3° Recherches sur les substances minérales à bases d'ammonium et de cobalt, par Wolcott Gibbs et Frédéric Aug. Genth, juillet 1856.

4° Tables pour la détermination du coefficient des fonctions perturbatrices des nouvelles planètes, par John Rank ; nov. 1855.

5° Notice supplémentaire du même sur l'action des astéroïdes récemment découverts.

6° Recherches sur l'histoire et l'archéologie mexicaines, par Brantz Mayer ; juin 1856.

Cette étude intéressante mériterait certainement de passer tout entière sous vos yeux, puisqu'elle se compose de détails qui ont chacun leur importance, comme préparant la solution des problèmes que se pose l'auteur sur l'origine des Indiens, les civilisations des Astèques, Toltecs et Chichimecs de Mexico, l'histoire des cités du Yucatan, dont il reste tant de vestiges, sur les richesses, le luxe et les institutions du Pérou avant la conquête espagnole, sur la tribu renommée des Araucaniens, etc., questions tellement obscures encore, qu'elles paraissent insolubles. En effet, il n'existe que de faibles traces du passage de ces peuples : les temples, les idoles et les monuments, détruits moins par les ravages du temps que par le fanatisme insensé du vainqueur, n'offrent que ruines informes ; des peintures ou dessins grossiers qui sont mal conservés sur quelques pierres rongées ou à demi-brisées ; des traditions ou légendes rappelant incomplétement des souvenirs effacés ou mutilés, voilà ce qui reste de ces périodes obscures de barbarie et de civilisation, que l'histoire essaye d'éclairer ; les Quipos des Péruviens n'ont qu'un usage spécial et restreint ; c'étaient le barême de ce peuple, une règle à calcul ; les Wampum sont des hiéroglyphes indéchiffrables ; il n'y a donc qu'une seule voie ouverte aux investigations de nos savants, c'est l'architecture ; analysée dans les débris qu'elle nous offre de toutes parts avec profusion, elle seule peut servir de guide dans ses formes variées, dans les sculptures ou les dessins que n'a pas anéantis la main du temps ou du vandalisme espagnol : c'est le guide que la science

invoque sur tous les points du globe où elle a pu promener son flambeau.

Ainsi l'Inde grava ses titres sur les rochers d'Ellora.

L'Égypte a ses nécropoles et ses pyramides.

La Grèce a laissé les types du beau vivant dans l'Acropolis et le Parthénon.

Rome étale sa magnificence au Panthéon et sur les monuments qu'elle a répandus dans l'immensité de l'empire.

Le moyen âge nous a légué les cathédrales gothiques, qui traduisent sa pensée en brillantes aspirations vers le ciel.

Les édifices d'Uxmal, de Palenqué, Copan, Chichuen, Itza et les pyramides de Cholula, les tombeaux de Tehuantepec, sont les archives mexicaines qui doivent nous aider à retrouver les titres perdus des peuples nombreux dont il est ici question; parcourons les restes d'une civilisation plus ou moins avancée, interrogeons-les sans nous faire illusion sur la valeur de ces témoignages.

Le système de peinture mexicaine offre deux caractères : l'un, de signes arbitraires et conventionnels pour désigner les ans, les mois, les jours, les saisons et certains faits périodiques ou habituels; l'autre, de dessins incorrects, rudimentaires, pour figurer les personnes et reproduire leurs actions. Cette période de civilisation, assurément remarquable et progressive, fut arrêtée par l'invasion : tout fut réduit en cendres par l'ordre de Xumarragua, premier archevêque de Mexico; le petit nombre des débris qui échappèrent à l'*auto-da-fé littéraire* fut recueilli et déposé à la librairie royale de Paris, ou dispersé dans les capitales de l'Europe, à Berlin, Dresde, Vienne; au Museum de Rome, au Vatican; à Bologne et Oxford (librairie bodléienne).

On a reconnu par l'examen de ces fragments et les écrits de Bernal Diaz de Castille, Sahagun, Torquemado, Oviédo, Boturini, don Martin Veytia, Clavigero, comme par les lettres de Cortez à Charles-Quint, que l'on ne savait rien des faits antérieurs d'un siècle à la conquête espagnole, et que bien peu de vérités pouvaient accroître le domaine de l'histoire sur cette courte période de cent ans, contemporaine des écrivains que nous citons.

Il résulte des recherches de l'auteur du Mémoire :

1° Que les Aztecs, quittant leur mystérieux asile d'Aztlam, au nord, envahirent le Mexique vers 1160, élevèrent, vers 1220 selon Ixhilcochitl, 1225 selon la collection de Mendoza, Siguenza, Veytia et Clavigero, Tenochitlan ou Mexico, sur le roc sacré, au milieu du lac de Texcoco comme Venise au milieu de ses lagunes; cent ans après, les Tepanecs attaquèrent la monarchie des Tezcocans, qui s'était affaiblie depuis l'invasion aztèque; ceux-ci s'unirent à leurs voisins pour repousser les envahisseurs, et c'est à

la suite de ce service signalé que la nation aztèque prit le pas sur les souverains du Texcocan, princes de l'empire mexicain. Les deux États formèrent dès lors une ligue offensive et défensive; bientôt l'ambition les pousse à la conquête des Etats voisins, et les armes des Aztecs triomphant sur les deux rives de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique, s'étendent même jusqu'à Guatémala et Nicaragua.

Les Toltecs disparaissent en 959, après six cents ans environ de succès et de revers.

Les Chichimecs et les Acoltenaus ou Texcocans leur succèdent jusqu'en 1515, après une période égale, dans la vallée de Mexico, sous une dizaine de rois.

Les Tepanecs d'Acapulco apparaissent en 1011 et sont chassés en 1427 par les Aztecs, dont les migrations successives pendant deux cents ans se terminent à la fondation de Mexico et offrent la splendeur d'un empire puissant sous neuf rois, dont le dernier fut Montézuma II, en 1502.

La grande migration dont nous parlons paraît avoir pris son point de départ dans les contrées qui s'étendent entre le Rio-Grande et le Colorado californien, sortant de la Sierra-Nevada, au-dessus du golfe du Mexique; là se trouve l'immense vallée d'Anahuac, assemblage de plaines, de lacs et de montagnes, centre d'une population nombreuse et d'une civilisation avancée; elle renfermait la capitale des anciens Aztecs..Ces races hardies abandonnent leurs sauvages demeures, entre deux océans, pour envahir des contrées plus favorisées. Quelques historiens, apercevant une analogie frappante entre les monuments de l'antique Égypte et les restes de l'architecture mexicaine, ont cru à des communications entre les deux continents; le docteur Morton, considérant surtout les traits de l'organisation physique, exclut toute parenté des races caucasienne et américaine; il prétend que celle-ci est distincte et séparée de toute autre. L'étude des antiquités, dont il nous reste à parler, sera l'argument principal de la discussion sur l'origine des Américains, bien qu'il ne s'agisse ici que des monuments ou des débris compris dans la zone étroite qui s'étend entre le 20ᵉ degré de latitude nord et sud.

1° Dans l'État de Vera-Cruz, M. Norman a trouvé, sur une étendue de plusieurs milles, des ruines considérables occupant 3 lieues carrées de terrain. Le caractère défiant et féroce des habitants, à Saint-Nicolas, à la Trinité et ailleurs, a opposé d'insurmontables obstacles à ses investigations. — A 22 lieues nord de Vera-Cruz, sur un versant des Cordillères, et à 2 lieues de Papantla, hameau indien, on trouve des ruines massives avec les restes de pyramides en pierre et recouvertes d'un stuc qui semble orné d'une peinture; la base de l'une d'elles a 120 pieds, sa hauteur est encore de

66 pieds; à quelques milles de Papantla, près d'un rancho indien, M. Nebel a découvert les restes d'une cité importante, que recouvre presque en totalité la végétation luxuriante de ces contrées équatoriales.

2° A 5 lieues de Papantla, sans quitter l'État de Vera-Cruz, dans une plaine étroite au pied des Cordillères de l'est, sont les restes d'une cité, siége des Totomecs; il y reste une fontaine taillée en figure humaine, avec une pyramide quadrangulaire; au-devant de la porte, on voit un piédestal sur lequel était placée une idole; la fontaine a 90 pieds de haut et représente une femme dans une attitude indécente. Nous omettons nombre de détails sur la nature et la forme des débris en poterie ou en argile, comme vases, figurines, ustensiles, etc.

3° Vers le sud, près de la belle ville de Jalapa, sur une éminence un peu élevée nommée *les collines d'Estillero,* on voit un mur renversé, de structure massive en pierres unies par un ciment, qui paraît l'enceinte circulaire d'une forteresse, au centre de laquelle s'élève une pyramide de 3 étages de 80 pieds de haut, sur deux faces de 40, et les deux autres de 49; près de là sont les ruines d'une cité sur une longueur de 3 milles.

4° A l'est de Vera-Cruz est situé l'État de Yucatan; et, au sud-est de celui-ci, est situé l'État de Chiapas, contrée riante et féconde, climat doux et tempéré, autrefois centre d'une grande population; elle a été visitée par Norman en 1841 et 1842; deux autres voyageurs, après lui, ont trouvé les restes de cinquante-quatre cités, tels que Maxcanu, Uxmal, Sacbey, Xampon; puis vingt-six intérieures sur la côte est de 18° à 20° de latitude nord; les plus remarquables sont Palenqué à Chiapas, Uxmal et Chichus dans le Yucatan.

5° A l'extrémité sud de Mexico et au nord de Vera-Cruz est l'État de Puebla, où se trouvent les célèbres pyramides de Cholula; 240 pieds de haut, formées de 4 étages séparés par des terrasses en pierre sèche; sous la même latitude se trouve Mexico, siége des monarques aztecs, renversés par Cortès. Le lac de Texcoco, au nord de la ville moderne de ce nom, renferme une masse de pierres brisées; en 1825, M. Poinsett visita ces ruines, alors intactes et y distingua des souterrains voûtés.

6° Au nord-ouest, près de la ville de Saint-Jean, au centre de la vallée, sont deux pyramides, connues sous le nom de *Meztli-Ytzagual,* maison de la lune, et *Tonatiuh-Ytzagual,* maison du soleil, généralement appelées pyramides de *Teotihuacan;* celle-ci, la plus considérable, a 121 pieds de haut sur une base de 682 pieds.

7° Nous signalerons, en omettant force détails, les tombeaux et les ruines de Tehuantepec à Ojaca, découvertes en 1844; un temple colossal à Quiotepec; enfin à Mitla, conquête des Aztecs en 1494 (province d'Hualca) les restes les plus intéressants : c'est de cette malheureuse contrée que furent

emmenés les prisonniers immolés à Mexico en 1487. Et nous terminerons ce rapide exposé par cette remarque générale « que les régions brûlantes » voisines de l'équateur nous apparaissent sans monument, sans tradition, tandis que les contrées comprises entre le 10° et le 25° de latitude nord ou » sud offrent de nombreuses traces d'une ancienne civilisation; au delà, » les signes de civilisation s'affaiblissent en s'approchant des pôles, jus- » qu'à ces bandes nomades et guerrières qui comptent, au nord, les sales » Esquimaux; au sud, les Araucaniens et les barbares de l'île de Feu. »

Le dixième volume ne renferme que trois Mémoires d'une importance qui n'est point égalée par leur étendue et d'un genre tout à fait différent.

Le premier, dû aux laborieuses investigations du professeur William Henry à New-York, offre une néréïde boréale des algues vertes ou chloro-spermées, comprenant dix sous-ordres (décembre 1857).

Le deuxième est de M. Elishakent Kane, qui a recueilli les observations magnétiques faites dans les mers Arctiques, à la suite de l'expédition Grinnell, cherchant les traces de sir John Franklin; il a été puissamment secondé par M. Charles A. Scotth, assistant (mai 1858).

Le troisième, du révérend Bowen, missionnaire anglais, contient la grammaire et le dictionnaire de la langue yoruba, avec une introduction à la fois historique et statistique sur les régions où elle est en usage et sur les peuples qui les habitent (mai 1858).

On comprend que ce dernier Mémoire est le seul dont nous avons à nous entretenir.

PREMIÈRE PARTIE GÉOGRAPHIQUE.

Yoruba est à la fois le nom de la capitale et celui de la contrée située dans la Guinée méridionale, entre Ybinin ou Benin et le Niger à l'est, le Dahomi et le Mahi à l'ouest, Borghoo et Nufé au nord, le golfe de Benin au sud; elle comprend deux millions d'habitants sur une étendue de 50,000 milles carrés (anglais), environ 130,000 kilomètres carrés, le 1/4 de la superficie de la France. Elle se divise en 8 régions ou royaumes indépendants :

1° *Ikétu*, à l'est de Dahomi, terrain sec et aride; population 100,000 habitants.

2° *Ekoou Lagos*, sur les côtes, sous la protection de l'Angleterre; 300,000 hab.

3° *Egba*, au sud d'Yoruba; capitale Abrokata, 20,000 âmes, pays d'esclaves; 100,000 hab.

4° *Idzébu*, au sud d'Egba, pays barbare, mais riche en prairies et forêts; 200,000 hab.

5° *Idzesa*, à l'est d'Yoruba; 200,000 hab.

6° *Efon*, au nord-est d'Yoruba; capitale Ibodo ou Katauda, sur le Niger; 300,000 hab.

7° *Llorin*, petit royaume mahométan, indépendant d'Yoruba, dont il s'est séparé depuis 30 ans; la capitale, Llorin, est l'un des plus grands marchés africains; il est fréquenté par les Maures et les Arabes; trafic d'esclaves.

8° *Yoruba*, à 6 milles de la mer, compte 800,000 hab. — La plupart des villes contiennent 1,000 maisons et chaque maison de 21 à 85 personnes; les grandes cités sont au nombre de 12 à 15 : nous nommerons Ibadan, Ikisi, Ischin, Iganu et Odza ou Ogo, capitale; il y a aussi un grand nombre de villes ayant de 2,000 à 5,000 âmes. Cette contrée fertile renferme des forêts considérables et des prairies immenses, comme dans l'Amérique du Nord; elle n'a pas de marais, bien que sillonnée de rivières qui l'arrosent; les cartes ordinaires y figurent des montagnes qui n'existent pas, car les collines les plus élevées ne dépassent pas 1,000 pieds. Les productions naturelles du sol sont le maïs, le yam, les pins, palmiers, cactus, euphorbes et daturas; il y a des mines de plomb et de cuivre.

DEUXIÈME PARTIE HISTORIQUE ET MORALE.

Il règne entre les peuples une guerre continuelle, et les prisonniers sont vendus comme esclaves; la très-grande partie se compose de nègres à cheveux crépus et laineux; quelques figures de couleur claire rappellent l'Indien d'Amérique; on les nomme les hommes rouges, et ce caractère distinctif se transmet dans les familles : l'intérieur de l'Afrique en compte des tribus entières; du reste, les enfants d'un Maure et d'une noire étant rouges, il est permis de supposer que c'est là l'origine de cette anomalie. Ne soyons pas trop fiers de notre couleur, car les naturels traitent les blancs de singes; les enfants s'écriaient en les voyant passer :

Oibo akiti agba : *the white man is an old baboon!* Le blanc est un vieux babouin.

Leur religion est un théisme mêlé d'idolâtrie : ainsi ils admettent un Dieu universel, créateur et conservateur, *Olorun*, Deo li orun (littéralement le Seigneur des cieux); l'immortalité des âmes et leur punition ou récompense; à côté de ces croyances si pures et si élevées, ils admettent l'influence d'une foule de divinités, ou même de génies bienfaisants et malfaisants. Ils distinguent surtout trois divinités qui paraissent avoir été quelques-uns de leurs rois : la première est *Obatala*, sous la figure d'un guerrier à cheval; décomposé, le mot Yoruba veut dire *le roi qui est grand; Oba ti ula :* the King who is great. La deuxième est Sango, le dieu du ton-

nerre, *the thundergod;* la troisième est *Ifa* ou *Banca*, patronne des naissances et des mariages; ils sacrifient non à Dieu, qui dédaigne cet hommage, mais aux idoles de pierre, aux esprits, et font grand cas des charmes et des amulettes.

L'industrie est dans son enfance; à l'intérieur il y a plus de civilisation que sur les côtes, où règne la barbarie la plus féroce.

Les échanges se font en coton, fer et cuivre; le commerce n'est guère praticable qu'à l'aide de caravanes comprenant 2 à 3,000 personnes. Les villes sont ornées d'arbres et de squares; quant aux maisons, rien de plus misérable : les toits sont en paille mêlée de terre, les cellules sont disposées autour d'une place et n'ont que 12 pieds sur 6; on ne connaît pas l'usage de chaises, tables ou lits, et le jour se passe sur les places. La vie privée ressemble à la vie patriarcale; chaque père de famille étant le chef absolu, les lois y sont aussi simples que justes et expéditives. Les arts sont rudes et grossiers; on n'y cultive ni sciences, ni lettres, et pourtant la langue est riche en termes abstraits; le peuple lui-même est curieux, intelligent et avide de nouveautés; ami du merveilleux, il croit à la puissance surnaturelle des blancs, ne montre ni sentiment de dignité, ni conscience morale, bien qu'il soit affectueux et dévoué dans l'amitié : la polygamie est en usage et l'adultère y est fort rare. — Les missions anglaises ont introduit l'Évangile depuis une quinzaine d'années et comptent déjà un certain nombre de chrétiens, surtout parmi les esclaves affranchis.

TROISIÈME PARTIE, LANGUE YORUBA.

L'étude de cette langue, commune aux diverses régions que nous avons désignées, est aussi curieuse qu'intéressante et offrirait de grandes difficultés s'il fallait tenir compte des dialectes assez nombreux.

Le caractère principal qu'elle nous offre, c'est une extrême simplicité dans les radicaux et les verbes, qui sont tous monosyllabiques et formés de deux ou trois lettres; ainsi il n'y a pas de voix passive, à proprement parler; on y supplée par des inversions et une sorte de pronom indéfini.

Ni, être ou avoir,	— it is or to have.	***Mù*** signifie prévaloir,	— prevails.
Kù, tuer, mourir,	— dies.	***d zé***, manger, dîner,	— to eat.
Kpè, appeler, venir,	— to call.	***Gbon***, savoir, être sage,	— to be wise.
Mbè, être, exister,	— to be.	***Gbà***, recevoir, recéler,	— to receive.

A ri mi they see me, pour *I am seen*, comme, en français, on me voit, pour *je suis vu*. La voix active n'a qu'un petit nombre de temps, qui sont à peu près nos temps primitifs. Cette langue marche dégagée de la plupart des particules conjonctives ou prépositives, qui dérivent de la plu-



part des verbes ou des pronoms. La numération présente un caractère qui se retrouve dans le calendrier romain ; elle procède par dizaines, qui servent de point de départ au-dessous comme au-dessus : ainsi les mots *okan*, un ; *logun*, vingt ; *ogbon*, trente, donnent lieu aux combinaisons suivantes :

De 15 à 20 on comptera 20—5, 20—4, 20—3, 20—2, 20—1.

Au delà, 20+1, 20+2, 20+3, 20+4, 20+5.

19, okandi logun ; 21, okanlelogun ; 29, okandi logbon ; 31, okanlelogbon.

L'existence est exprimée par cinq verbes : mbè, wà, yè, si, ri.

Nous ne pousserons pas plus loin nos remarques sur cette curieuse langue, et nous terminerons ce court exposé par la citation de quelques proverbes, qui feront mieux connaître le naturel des habitants d'Yoruba que les plus longues descriptions ; si on a dit avec quelque raison que les proverbes sont la sagesse des nations, nous pourrons juger de celle d'un peuple qu'atteint la civilisation anglaise et que nos relations avec l'Afrique, par le Sénégal et l'Algérie, vont mettre en présence de notre propre civilisation.

Adzekasu ko mo bi yan mu.
Loafeater not know if famine prevails.
Le mangeur de pain ne connaît pas si la famine prévaut.
Celui qui a du pain à manger ignore s'il y a famine.

Adaridzini ni isete edzo.
Forgiver itis conquers dispute.
Celui qui pardonne triomphe dans la dispute.

Obanidze oba ara re dze.
Injurer he body his injures.
Qui injurie jette sur lui-même ses injures.

ERU KOSE OMO IGI ; ERUKU IYA KO GLOIOMOKU IGBE TA ; ERU SE OMO NI ILE IYA RE RI.

Salve not is child of wood ; slave dies, his *mother not hears : child dies, cry arises ; slave was child in house* of *mother his once.*

Esclave n'est pas enfant de bois : esclave meurt, mère ne pleure ; enfant meurt, cris arrivent : esclave est l'enfant dans la maison de sa mère.

O dzu kokoro baba okandzua.
Covetousness the father of un satisfied desires.
Convoitise, père de regrets.

Pour la forme, c'est d'une brièveté et d'une concision énergiques ; pour le fond, il y a finesse et jugement, avec une sensibilité qui ferait honneur à un peuple civilisé.



Le douzième volume de l'année 1860 contient cinq Mémoires sur des sujets scientifiques ou d'histoire naturelle, qui s'éloignent de l'ordre des travaux que vous accueillez dans le journal, votre organe; nous vous demandons la permission de les signaler à l'attention des savants, en dépassant un peu les limites qui nous sont assignées.

Le premier est la continuation du beau travail de M. Elisha Kent Kane sur les observations astronomiques recueillies dans le deuxième voyage de Grinnell à la recherche de sir John Franklin pendant les années 1853-54-55 et mises en ordre par M. Charles A. Schott, assistant.

Le deuxième renferme un très-grand nombre d'expériences faites sur les fluctuations de niveau dans les lacs du nord de l'Amérique par M. Alexis Caswell, professeur à l'université de Brown (État de Rhode-Island). L'auteur distingue trois fortes variations : la première séculaire, la seconde annuelle, la troisième quotidienne, et conclut d'observations personnelles pendant vingt-huit ans et demi ou antérieures, dont il a discuté la valeur, que les variations séculaires n'offrent aucune régularité; que les variations annuelles, qui dépendent des saisons, ont au contraire une certaine régularité, double résultat dont nous sommes porté à nous défier, comme exprimant une anomalie que les faits de l'ordre physique ne présentent pas ordinairement; nous aimons mieux croire que l'expérience séculaire n'est pas encore faite. La troisième sorte de variations n'offre rien de régulier, comme soumise à l'action brusque et mobile des vents et des orages.

Ces observations comprennent une période de soixante-sept ans, de 1788 à 1857. Celles qui concernent le lac Erié, vingt-cinq ans, de 1827 à 1856; d'autres ont été faites sur les lacs Ontario, Michigan, Huron, avec le même soin : nous désirons qu'elles soient continuées, persuadé qu'il en sortira des vérités, dont l'auteur lui-même ne prévoit pas l'importance, sur l'aménagement des eaux des grands lacs ou des mers intérieures, si peu ou si mal étudiées, comme tout ordre de phénomènes qui demande à la fois du temps et de la patience.

Le quatrième Mémoire est la continuation des observations météorologiques faites près de Washington, pendant vingt ans, de 1840 à 1859, par M. Nathan Smith.

Le cinquième contient des recherches intéressantes sur le serpent à sonnettes, par sir Weir Mitchell, lecteur de physiologie dans l'association médicale de Philadelphie.

Elles comprennent l'anatomie du crotale, le mécanisme de l'appareil qui renferme le poison ; la vie et les mœurs de l'animal libre ou en captivité; les caractères physiques et chimiques du poison, ses effets sur les plantes et les animaux, enfin sur l'homme; son action sur les tissus et les fluides;

les antidotes divers. Ce Mémoire très-étendu est terminé par la revue zoologique des 19 ou 20 espèces de serpents à sonnettes connues et par une liste des ouvrages qui ont traité du même sujet en France et en Europe.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1862.

*** La première classe (*Histoire générale* et *Histoire de France*) s'est assemblée le 8 janvier sous la présidence de M. Valat; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté : on donne lecture d'une lettre de notre honorable collègue M. d'Aussy, de Saint-Jean d'Angély, par laquelle il annonce l'intention de se retirer de la Société, à cause de la perte qu'il vient de faire d'un fils, âgé de vingt ans. La classe prie l'administrateur d'exprimer à notre collègue la part qu'elle prend à sa douleur, mais de lui annoncer qu'elle n'accepte pas sa démission.

M. Depoisier lit, au nom de la Commission, le rapport sur le candidat, M. Malvès-Pons, présenté par MM. Dardé et Renzi; le rapport étant favorable au candidat, on passe au scrutin secret, et M. Malvès-Pons, avocat à Carcassonne est admis comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Lettre de M. Barbier par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. La lecture des Mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. de Berty communique au président une lettre de M. de l'Hervelliers, en date du 31 décembre, par laquelle il déclare se retirer de la Société. Après la lecture de cette lettre, M. le Président consulte la classe; la démission de M. de l'Hervilliers est acceptée; la restitution de son diplôme étant exigée par l'art. 67 de nos règlements sera opérée par les soins de M. l'Administrateur.



M. Valat donne lecture de plusieurs intéressants rapports : 1° sur les volumes IXe X^e et XIIe des travaux de l'Institution smithsonienne de Washington ; 2° sur les lectures, traductions, rapports de voyage scientifique qui ont été faits dans la même institution ; 3° sur le rapport annuel que le secrétaire a fait sur la même institution ; 4° sur le traité élémentaire de géographie de M. F. de Luca. Les divers rapports de M. Valat ont été renvoyés au comité du journal. Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 JANVIER 1862.

*** La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. E. Breton, vice-président, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg envoie à l'Institut historique quatre cahiers de *son Bulletin* (suite de la collection). M. Calfa est nommé rapporteur. Notre honorable collègue, M. de Bellecombe, offre à l'Institut historique le XIIe volume de son *Histoire universelle*. M. Cénac Moncaut est prié de faire un rapport sur l'ensemble des volumes offerts par l'auteur. Notre honorable collègue, Monseigneur Borgnana, offre un ouvrage intitulé : *Dell' acqua di q. marcio Rè e del suo acquedotto*, suivi du plan de l'acqueduc depuis sa source jusqu'à Rome. M. E. Breton est prié de faire un rapport. On lit la liste des livres offerts, des remercîments sont votés aux donateurs. M. le Président invite les membres présents à confirmer l'admission, faite à la première classe, de M. Malvès-Pons, présenté par MM. Dardé et Renzi. M. Malvès-Pons est admis définitivement comme membre correspondant.

Lecture est donnée par M. Breton d'une note de M. Houpert sur les travaux que la société historique de la Styrie (à Gratz) a envoyés à l'Institut historique ; cette note prendra place dans la chronique du journal. M. Valat donne lecture d'un rapport sur le deuxième volume de l'ouvrage de M. le docteur Martin de Moussy, intitulé : *Description géographique et statistique de la confédération Argentine*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES

LA FAMILLE CÆCILIA.

La famille Cæcilia, qu'on range parmi les plébéiennes, pourrait revendiquer l'honneur de sortir des rois de Rome, si l'on en croit l'origine, un peu douteuse, il est vrai, qui la ferait descendre de Caïa Cæcilia Tanaquil, femme de Tarquin l'Ancien, dont Tite-Live raconte ainsi l'histoire merveilleuse :

Sous le règne d'Ancus Marcius, quatrième roi de Rome, un nommé Lucumon, fils de Demaratus, originaire de Corinthe, ayant quitté sa patrie à la suite de quelques troubles politiques, s'était réfugié à Tarquinie, l'une des villes les plus florissantes de l'Étrurie, s'y était marié et avait eu deux fils. Le second de ses fils, nommé Lucumon, comme son père, étant devenu seul héritier de la fortune paternelle, épousa Tanaquil, issue d'une des plus illustres familles de Tarquinie ; c'était une femme ambitieuse, et comme elle voyait que son mari, en qualité de fils d'un étranger proscrit, ne pouvait espérer, malgré ses richesses, obtenir à Tarquinie une grande considération, elle l'engagea à aller s'établir à Rome. Lorsqu'ils furent arrivés sur le Janicule, un aigle, après avoir plané quelque temps au-dessus du char sur lequel Lucumon était assis avec sa femme, lui enleva son chapeau, puis, s'élevant très-haut dans les airs, se mit à battre des ailes d'une façon fort bruyante, s'abattit de nouveau au-dessus du char, et remit avec adresse le chapeau sur la tête de Lucumon. Tanaquil, versée, comme tous les Toscans, dans l'art de connaître l'avenir par le vol des oiseaux, reçut ce présage avec une joie extrême, et, embrassant son mari, elle lui prédit de hautes destinées, lui faisant comprendre qu'il n'y avait rien de si élevé à quoi il ne put prétendre, puisque l'aigle, qui était le roi des oiseaux, semblait ne lui avoir enlevé son chapeau que pour le lui rendre de la part des dieux. Lucumon, établi à Rome, prit le nom de Lucius Tarquinius. Sa qualité d'étranger, son intelligence, et surtout ses immenses richesses, l'eurent bientôt fait distinguer par Ancus Marcius, qui, en mourant, l'institua tuteur de ses enfants. Tarquinius écarta du trône ses pupilles et s'y plaça lui-même (1).

(1) Tite-Live, lib. 1, n° 34. — Rollin, *Hist. rom.*, I, 198.



Malgré cette origine toute royale, la famille Cæcilia n'en demeura pas moins plébéienne. Elle se composait de plusieurs branches qui se reconnaissaient par les surnoms de Metellus, Lepidus, Bassus, Denter, Aquinus, Rufus, Niger, Serenus, Severus, Cornatus, Silanus, Balbinus, Vibullius et Simplex.

C'est à la branche des Metellus que se rapporte la principale illustration de cette famille, qui occupa pendant plus de trois siècles les emplois les plus importants de la République, et brilla encore sous les empereurs. L'éclat des actions, le mérite personnel de la majeure partie de ses membres, et l'importance des services rendus à l'État, lui assignent un des premiers rangs parmi les familles romaines.

Cette branche des Metellus se subdivisait en plusieurs rameaux qui portèrent les surnoms de Macedonicus, Baliaricus, Dalmaticus, Caprarius, Calvus, Numidicus, Pius, Nepos ou Pamphylus, Celer, Creticus et Scipio. C'est à tort qu'on donne à l'un de ses rameaux le surnom de Pinna : ce prétendu surnom n'est autre que celui de Pius, défiguré par les copistes.

§ I. L'auteur, ou chef connu de toute la famille Cæcilia, paraît être Quintus Cæcilius, qui était en 316-438 tribun du peuple avec Quintus Junius et Sextus Titennius, sous le consulat de Titus Quinetius Capitolinus Barbatus IV, et de Agrippa Menenius Lanatus, l'année où Spurius Melius, ayant cherché à séduire le peuple par des largesses intéressées et par des distributions de blé, fut accusé d'aspirer à la tyrannie, et mis à mort par Caïus Servilius Structus Ahala, maître de la cavalerie, qui l'avait sommé inutilement de se présenter devant le dictateur Lucius Quinctius Cincinnatus, pour se justifier de l'accusation portée contre lui. Le tribun du peuple, Cæcilius, se joignit à ses collègues pour venger la mort de Melius ; ils accusèrent Servilius devant le peuple et parvinrent à le faire condamner à l'exil (1).

§ 2. Entre Quintus Cæcilius dont il vient d'être parlé et Caïus Cæcilius père de Lucius qui suit, il doit y avoir quatre générations entières qui forment une grande lacune dans la filiation de la famille Cæcilia. C'est à l'une de ces générations que commence la branche des Metellus.

BRANCHE DES METELLUS.

§ 3. C'est en 470-284, qu'on trouve Lucius Cæcilius Metellus, fils de Caïus C. F., consul avec Caïus Servilius Tucca, à l'époque où se préparait la guerre contre les Senonois, peuples d'origine gauloise,

(1) Tite-Live, lib, 4, n° 16. — *Art de vérifier les dates*, IV, 271. — Rollin, *Hist. rom.*, II, 266. — Valère Maxime, lib. 5, ch. 3, n° 2.

établis sur la côte de la mer Adriatique. L'année suivante, 471-283, sous le consulat de Publius Cornelius Dolabella et de Cneus Domitius Calvinus, il fut chargé, en qualité de préteur, de commander l'armée romaine contre les Étrusques réunis aux Senonois, pendant que le consul Cornelius Dolabella était allé faire le dégât sur le territoire ennemi. La fortune ne fut pas favorable au préteur Cæcilius Metellus, dont l'armée fut défaite devant Arretium; il y perdit treize mille hommes et la vie (1).

§ 4. Son fils, Lucius Cecilius Metellus L. F. C. N., fut consul en 503-251, avec Caïus Furius Pacilus. Les deux consuls ne firent rien de considérable en Sicile, alors théâtre de la guerre, où Asdrubal venait d'amener, avec un renfort de vingt mille hommes, cent trente éléphants, objet de terreur pour les soldats romains. Mais l'année suivante, 504-250, sous le second consulat de Caïus Atilius Regulus et de Lucius Manlius Vulso, Lucius Cæcilius Metellus, à qui le proconsulat de Sicile était échu, parvint, en affectant une inaction qui pouvait passer pour l'effet de la crainte, à inspirer au général carthaginois assez de confiance pour venir attaquer Panorme, où il se tenait renfermé. Lorsqu'il vit l'action suffisamment engagée, Lucius Cæcilius Metellus, sortant de la ville à l'improviste avec des troupes d'élite, fondit sur les Carthaginois en désordre, leur tua vingt mille hommes et prit cent vingt éléphants. Les Romains n'avaient encore vu de ces animaux que dans l'armée de Pyrrhus, roi d'Épire, lorsqu'il vint en Italie, en 479-275, sous le consulat de Marcus Curius Dentatus et de Lucius Cornelius Lentulus; mais il n'en avait jamais paru à Rome. Ceux que prit le proconsul Cæcilius Metellus furent exposés dans le cirque; on les tua ensuite parce qu'on ne savait comment les nourrir (2). Depuis, et en souvenir de ce fait, la famille Cæcilia a placé un éléphant ou une tête d'éléphant sur les médailles qu'elle a fait frapper.

En 505-249, sous le consulat de Publius Claudius Pulcher et de Lucius Junius Pullus, Cæcilius Metellus fut choisi pour maître de la cavalerie par Aulus Atilius Calatinus, nommé dictateur, après les défaites éprouvées en Sicile par les deux consuls. Deux ans après, en 507-247, il était honoré d'un second consulat, qu'il partageait avec Numérius Fabius Buteo. Cæcilius fut chargé du siége de Lilybée, pendant que son collègue faisait celui de Drepane. Ce fut cette année qu'on établit deux colonies

(1) Tite-Live, lib. 2, n° 30, et lib. 12, n° 2. — *Art de vérifier les dates*, IV, 431. — Rollin, *Hist. rom.*, III, 418, 421.

(2) Tite-Live, lib. 18 et lib. 19. — *Art de vérifier les dates*, IV, 413, 466. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 144, 147, 153, 165. - Pline, *Hist.*, lib. 7, ch. 43, lib. 8, ch. 6.



nouvelles : l'une à Æsulum en Étrurie, l'autre à Alsium en Ombrie (1).

Lucius Cæcilius Metellus fut appelé, en 511-243, sous le consulat de Caïus Fundanius Fundulus et de Caïus Sulpicius Gallus, à succéder dans les fonctions du grand pontificat à Tiberius Coruncanius, décédé dans une extrême vieillesse. Ce fut dans l'exercice de ces fonctions qu'il fit preuve d'un grand courage en même temps que de sa piété. Un incendie se manifesta en 513-241, sous le consulat de Aulus Manlius Torquatus Atticus II et de Quiatus Lutatius Cerco. Une notable partie de la ville était en cendres et le feu gagnait déjà le temple de Vesta, qui renfermait le Palladium, gage sacré de la durée éternelle de Rome. Le grand pontife était alors hors de la ville et fut arrêté par des corbeaux qui vinrent lui barrer le passage en le frappant de leurs ailes, comme pour le prévenir qu'il retournât sur ses pas. Effrayé de ce prodige, il se hâte de revenir à Rome, voit le temple en feu, et, ne consultant que son zèle, il se jette au milieu des flammes et parvient à sauver les choses saintes que les vestales n'avaient pas eu le temps d'emporter. La violence du feu lui ôta l'usage d'un bras et lui fit perdre momentanément la vue, qu'il recouvra par la suite. Le sénat lui éleva dans le Capitole une statue avec une inscription qui rappelait cet événement. On lui éleva aussi dans le Capitole une statue avec une inscription honorable, commémorative de cet événement. Lucius Cæcilius Metellus mourut centenaire (2).

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la postérité de ce Lucius Cæcilius Metellus; quelques-uns ne lui donnent qu'un seul fils, nommé Quintus, d'autres lui en reconnaissent trois, ce qui est beaucoup plus probable. Ces deux autres fils seraient Lucius et Marcus. Lucius me semble avoir été l'aîné, d'après l'usage des Romains de donner au premier-né le prénom du père.

§ 5. Lucius Cæcilius Metellus était préteur en 529-225, sous le consulat de Lucius Æmilius Papus et de Caïus Atilius Regulus, il avait été envoyé en Étrurie pour s'opposer aux Gaulois transalpins qui marchaient sur Rome sous la conduite de deux de leurs rois, Anéroeste et Concolitan. Trompé par une fausse marche des ennemis, le préteur, qui jusqu'alors s'était borné à les maintenir sans engager de combat, abandonna pour les poursuivre la position avantageuse d'où il pouvait les inquiéter sans courir aucun risque, et se trouva dans la nécessité d'accepter, dans un lieu bien moins favorable un combat dans lequel il perdit six mille hommes. Le

(1) Tite-Live, lib. 19, n[os] 27, 33, 34. — *Art de vérifier les dates*, IV, 466, 467. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 189, 191. — Velleius Paterculus, lib. 1, ch. 15.

(2) Tite-Live, lib. 19, n[os] 48, 64. — *Art de vérifier les dates*, IV, 470, 474. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 343. — Pline, *Hist.*, lib. VII, ch. 43. — Plutarque, Œuvres morales, IV. *Parallèle d'Hist. grecque et romaine*, n° 35.

reste de l'armée, qui avait pu heureusement gagner une colline et s'y retrancher, y fut bientôt assiégé par les Gaulois et aurait fini par succomber sous le nombre, si le consul Æmilius Papus, averti du péril que courait le préteur, ne fût arrivé à temps pour le dégager. Ce fut à la suite de cette affaire que l'autre consul, Atilius Regulus, revenant de Sardaigne avec son armée, apprit en arrivant à Pise, que les Gaulois, poursuivis par son collègue Æmilius, étaient campés à peu de distance. Il alla de suite se poster de manière à mettre les Gaulois entre les deux armées consulaires et leur livra dans cette position la bataille de Telamon, où les Gaulois laissèrent quarante mille morts et dix mille prisonniers avec le roi Concolitan. L'année suivante, 530-224, sous le second consulat de Titus Manlius Torquatus et de Quintus Fulvius Flaccus, Lucius Cæcilius Metellus fut nommé dictateur pour tenir les conciles consulaires en raison de l'empêchement des consuls retenus par la guerre contre les Gaulois cisalpins (1).

§ 5. Dans l'ordre chronologique, je dois parler ici d'un quatrième Lucius Cæcilius Metellus, dont la filiation n'est pas établie, mais qui, rigoureusement, pourrait être le fils de celui qui précède.

Ce Lucius Cæcilius Metellus était questeur en 539-215, sous le consulat de Tiberius Sempronius Gracchus et de Quintus Fabius Maximus Verrucosus III, et ce fut l'un de ceux sur lesquels les censeurs Publius Furius Philus et Marcus Atilius Regulus déployèrent, cette année, leur sévérité en raison du mauvais exemple donné l'année précédente dans la circonstance que voici :

Après la bataille de Cannes, quatre tribuns légionnaires, qui étaient parvenus à rallier à Canouse, les débris de l'armée romaine, délibéraient entre eux sur ce qu'il était le plus convenable de faire dans les conjonctures fâcheuses où l'on se trouvait, lorsque Publius Furius Philus, fils d'un consulaire, vint leur dire qu'ils se berçaient de vaines espérances et que c'en était fait de la République; qu'un nombre considérable de jeunes gens, appartenant aux familles les plus considérables de Rome et à la tête desquels se trouvait Lucius Cæcilius Metellus, avaient résolu de quitter l'Italie et de se réfugier chez quelque roi allié des Romains; qu'ils cherchaient des vaisseaux pour mettre ce projet à exécution. Cette résolution désespérée, qui était de nature à jeter le découragement dans le reste d'une armée déjà démoralisée par le désastre récemment éprouvé, affligea vivement les tribuns, et leur embarras était extrême, lorsque Publius Cornelius

(1) Tite-Live, lib. 10, nos 35, 36, 37, 43, 46.—*Art de vérifier les dates*, IV, 485, 487. — Rollin, *Hist. rom.*, IV, 297, 309.



Scipion, l'un d'eux, envisageant de suite les funestes conséquences que pouvait entraîner cette défection, eut promptement pris un parti. Après avoir exposé à ses collègues toute l'importance qu'il y avait à ne pas laisser s'accomplir un pareil dessein, il leur dit qu'il ne s'agissait plus de délibérer, mais d'agir avec énergie, et que ceux qui aimaient leur patrie eussent à le suivre. Aussitôt il se rendit à la maison où étaient rassemblés Metellus et ses adhérents, entra l'épée à la main et menaça de tuer sur-le-champ, le premier qui refuserait de prêter le serment qu'il faisait lui-même de ne jamais abandonner la République. Cette fermeté produisit l'effet qu'attendait Scipion : tous obéirent (1).

L'année suivante, 539-215, Lucius Cæcilius Metellus, étant alors questeur, fut appelé devant les censeurs avec tous ceux qui avaient pris part au projet de Canouse, et reçurent ordre de se justifier. N'ayant pu le faire, ils demeurèrent convaincus d'avoir agi contrairement aux intérêts de la République, et, en conséquence, furent privés du droit de suffrage dans les assemblées, exclus de la tribu à laquelle ils appartenaient, dans laquelle toutefois ils resteraient pour être assujettis à l'impôt, sans pouvoir être admis à aucune charge ou emploi public (2). Il paraît que Cæcilius Metellus fut relevé de cette dégradation civique ou qu'elle ne fut que comminatoire, car ce même Lucius Cæcilius Metellus fut tribun du peuple l'année suivante, 540-214, et voulut appeler devant le peuple les deux censeurs qui lui avaient fait affront; mais les neuf autres tribuns, ses collègues, s'y opposèrent (3).

§ 7. On peut aussi, pour ne pas intervertir l'ordre, intercaller ici un Aulus Cæcilius, qui fut édile plébéien avec Quintus Fulvius Flaccus, en 565-190, sous le consulat de Cneus Manlius Vulso et de Marcus Fulvius Nobilior. La filiation de cet Aulus Cæcilius n'est pas connue (4).

§ 8. Quintus Cæcilius Metellus, autre fils du grand pontife Lucius Cæcilius, fut admis en 538-216 dans le collége des pontifes, puis nommé édile plébéien avec Caïus Servilius en 545-209, sous le consulat de Quintus Fabius Maximus Verrucosus V et de Quintus Fulvius Flaccus IV (5).

Il fit, en qualité de lieutenant des consuls Caïus Claudius Nero et Marcus Livius Salinator, la campagne de l'année 547-207 et fut choisi pour maître de la cavalerie par le même Livius Salinator, nommé cette année dictateur pour tenir les conciles consulaires (6). Il partagea, en 548-206,

(1) Tite-Live, lib. 22, nº 53. — (2) *Idem*, lib. 24, nº 18.
(3) Tite-Live, lib. 24, nº 43. — Rollin, *Hist. rom.*, V, 114, 320; VI, 29.
(4) Tite-Live, lib. 38, nº 35.
(5) Tite-Live, lib. 23, nº 21 ; lib. 27, nº 21. — (6) Tite-Live, lib. 28, nº 10.

l'honneur du consulat avec Lucius Veturius Philo et fut, avec son collègue, chargé de continuer dans l'Abruzze la guerre contre Annibal. La dictature à laquelle il fut appelé, en 549-205, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio et de Publius Licinius Crassus, Dives couronna sa carrière dans les emplois publics (1). Cependant on le trouve encore, en 553-201, parmi les décemvirs chargés de faire aux vieux soldats qui avaient terminé la guerre d'Afrique, sous Publius Cornelius Scipio, la distribution d'une partie des terres confisquées au profit de la République, dans le Samnium et dans l'Apulie (2). Il vivait encore en 575-180 sous le consulat de Lucius Manlius Acidinus Fulvianus et de Quintus Fulvius Flaccus et réconcilia, par l'autorité de sa parole, les deux censeurs Marcus Æmilius Lepidus et Marcus Fulvius Nobilior, brouillés depuis longtemps (3). Il laissa deux fils, Lucius et Quintus, connus sous les surnoms de *Calvus* et de *Macedonicus*.

§ 9. Marcus Cæcilius Metellus était le troisième fils du grand pontife Lucius Cæcilius Metellus. Après avoir exercé l'édilité plébéienne avec Quintus Mamilius en 547-207, sous le consulat de Caïus Claudius Nero et de Marcus Livius Salinator II, la même année où son frère Quintus exerça l'édilité curule (4), il fut préteur à Rome, en 548-206, sous le consulat de son frère Quintus et de Lucius Veturius Philo, avec la charge de rendre la justice aux citoyens (5). L'année suivante, 549-205, il fut envoyé avec Servius Sulpicius Galba, Caïus Tremellius Flaccus et Marcus Valerius Falto, en embassade à Pergame, près du roi Attalus, pour aller chercher et amener de Pessinunte à Rome, la statue de la déesse Idée, mère des dieux, conformément aux prescriptions des livres sibyllins, comme le seul moyen de chasser Annibal de l'Italie (6). Il prit part, en 554-200, à la bataille de Crémone, où les Gaulois furent défaits, et commandait l'arrière-garde du préteur Lucius Furius Purpureo (7). Sa postérité n'est pas connue.

Je passe maintenant à la postérité de Quintus Cæcilius Metellus, dont il a été parlé au § 8.

§ 10. Quintus Cæcilius Metellus, l'aîné des fils de Quintus Cæcilius, dictateur en 549-205, avait fait ses premières armes en Macédoine, sous le consul Lucius Æmilius Paulus. En 586-168, où le roi Persée fut compléte-

(1) Tite-Live, lib. 28, nº 45. — *Idem*, lib. 29, nº 11. — *Art de vérifier les dates*, V, 26 28 ; Rollin, *Hist. rom.*, VI, 166, 289. — (2) *Idem*, lib. 31, nº 4; lib. 39, nº 24.

(3) Tite-Live, lib. 40, nºs 45, 46. — *Art de vérifier les dates*, V, 26, 28. — Rollin, *Hist. rom.*, VI, 166, 261, 289 ; VII, 202.

(4) Tite-Live, lib. 27, nº 36. — (5) *Idem*, lib. 28, nº 10. — (6) *Idem*, lib. 29, nº 11.

(7) *Idem*, lib. 31, nº 21.

ment défait, et ce fut à lui que le consul donna la mission d'aller en porter la nouvelle à Rome (1).

Il venait d'être nommé préteur, en 607-148, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio Africanus Æmilianus et de Caïus Livius Drusus, lorsqu'il fut envoyé en Macédoine pour remplacer le préteur Publius Juventius Thalna, tué dans un combat malheureux contre Andriscus, qui se faisait passer pour fils du roi Persée. Cet imposteur, après avoir inutilement lutté contre les Romains et perdu plus de vingt-deux mille hommes dans deux batailles successives, fut livré par les Thraces à Cæcilius Metellus, qui l'envoya à Rome. Metellus défit également un autre imposteur nommé Alexandre, mais il ne put se rendre maître de sa personne (2).

Pendant la propréture qu'il exercait, en 608-147, sous le consulat de Cneus Cornelius Lentulus et de Lucius Mummius, il apaisa les troubles qui s'étaient élevés en Achaïe, défit Critolaüs, préteur des Achéens, qui fut tué dans le combat, et après avoir battu les Arcadiens près de Chéronée, marcha sur Thèbes et Mégare, dont il s'empara. Ces exploits lui méritèrent à son retour l'honneur du triomphe et le surnom de *Macedonicus*, sous lequel il est généralement connu (3).

Nommé consul, en 611-144, avec Appius Claudius Pulcher, il eut pour département l'Espagne et fut envoyé contre Viriathus, qui avait soulevé les Celtibériens. La fermeté du consul rétablit dans l'armée la discipline singulièrement relâchée, et ce fut à cette mesure qu'il dut ses succès dans une province où Viriathus lui suscitait sans cesse de nouveaux ennemis (4). Le proconsulat qu'il exerça pendant les deux années suivantes lui donnait l'espoir de rétablir complétement en Espagne la domination romaine, lorsque le sénat, en lui envoyant pour successeur Quintus Pompeïus Rufus, le priva de la gloire sur laquelle il avait compté (5).

Élevé, en 623-132, à la dignité de censeur, sous le consulat de Publius Licinius Crassus Mucianus et de Lucius Valerius Flaccus, Quintus Cæcilius Metellus eut le déplaisir d'avoir pour collègue ce même Quintus Pompeïus Rufus, dont l'arrivée en Espagne l'avait tant chagriné. Et ce fut la première fois qu'on vit deux plébéiens exercer ensemble la censure. Ce fut dans l'exercice de cette magistrature qu'il prononça un discours pour engager les citoyens à se marier; il s'y montra peu obligeant pour les dames,

(1) Tite-Live, liv. 44, nos 45; lib. 45, no 1.

(2) Tite Live, lib. 50, nos 38, 39, 40. — Eutrope, lib. 4.

(3) Tite-Live, lib. 51, nos 30, 31, 60, 52; nos 2, 3, 4, 5, 7, 22. — *Art de vérifier les dates*, V 125, 127, 128. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 301, 303, 309, 385.

(4) Tite-Live, lib. 53, nos 5, 9. — (5) *Idem*, lib. 53, nos 33, 34, 35, 36.

à en juger par un fragment de ce discours qui nous a été conservé : « Si la » société humaine pouvait subsister sans les femmes, nous nous épargne- » rions, tous tant qne nous sommes, les désagréments et l'embarras qu'elles » nous causent. Mais, comme la nature a voulu qu'on ne puisse vivre avec » elles fort à son aise, ni vivre absolument sans elles, il vaut mieux se » déterminer en faveur de la propagation du genre humain que de ne » songer qu'à rendre plus commode une vie qui dure si peu (1). »

Il éprouva dans l'exercice de la censure un désagrément plus grand encore que d'avoir pour collègue un homme qu'il n'aimait pas. Un tribun du peuple, nommé Caïus Ataïus, *Labeo* ou *Macerio*, qu'il avait rayé du nombre des sénateurs, voulut se venger de cet affront. Il attendit le censeur, qui revenait des champs, vers l'heure de midi, et, profitant de la solitude du moment, il l'entraîna vers le roc Tarpéïen, d'où il l'aurait précipité sans l'intervention fortuite d'un autre tribun (2).

Quintus Cæcilius Macedonicus mourut en 639-116, sous le consulat de Marcus Æmilius Flausus et de Marcus Cæcilius Metellus, étant depuis plusieurs années prince du sénat et laissant quatre fils : Quintus, Lucius, Marcus et Caïus. Son lit funèbre fut porté par ses quatre fils, dont l'un, consulaire, était alors censeur, l'autre consulaire, le troisième consul en exercice et le quatrième, alors préteur, fut consul peu de temps après. Le bonheur de la famille Cæcilia faisait dire au poëte Nævius : *Fato Metelli Romæ fiunt consules* (2).

Indépendamment de ses quatre fils, Quintus Cæcilius Metellus Macedonicus, laissa trois filles, ce qui prouve que si, comme censeur il ne faisait pas en public l'apologie des dames, il n'était pas pour elles aussi indifférent au logis. Les trois filles furent mariées honorablement : l'une d'elles épousa Caïus Servilius, l'autre Publius Cornelius Scipio Nasica. Le mari de la troisième n'est pas connu.

§ 11. L'aîné des quatre fils porta, suivant l'usage, le prénom de son père. Quintus Cæcilius Metellus fut consul en 631-124, avec Titus Quinetius Flaminınus. La conquête facile des îles Baléares, habitées par des pirates qu'il alla combattre sous le prétexte que dans un temps ils avaient donné assistance aux Carthaginois, lui fit prendre le surnom de *Balearicus*, à la suite du triomphe qui lui fut accordé l'année suivante au retour de son

(1) Tite-Live, lib. 58, n° 38. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 57.

(2) Tite-Live, lib. 46, 59, nos 33, 53, 54. — *Art de vérifier les dates*, V, nos 142, 143. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 418, 421, 425 ; IX, 58.

(3) Tite-Live, lib. 62, n° 28 ; lib. 63, n° 29. — *Art de vérifier les dates*, V, nos 320, 321, 324, 328. Rollin, *Hist. rom.*, IX, 164. — Velleius Paterculus, lib. 1, ch. 13.

proconsulat. Ce fut pendant ce proconsulat qu'il fonda dans l'île de Majorque, la plus grande des Baléares, les villes de Palma et de Pollentia, qui furent peuplées par trois milles Romains tirés des colonies espagnoles (1).

Quintus Cæcilius Metellus Balearicus fut élevé à la dignité de censeur avec Lucius Calpurnius Piso Frugi, en 634-121, sous le consulat de Publius Manilius et de Caïus Papirius Carbo (2).

§ 12. Lucius Cæcilius Metellus, second fils de Quintus Cæcilius Macédonicus, fut consul, en 637-118, avec Quintus Mucius Scevola. Un ulcère qui lui défigurait le front l'obligeait à porter un bandeau pour cacher la plaie, et c'est pour cette raison qu'on le nomma *Diadematus*, surnom sous lequel il fut connu d'abord; mais la guerre qu'il fit déclarer aux Dalmates, sur des motifs bien futiles, guerre dont il eut la conduite et l'honneur, servit à lui procurer sur ces peuples un triomphe facile qui lui donna occasion de prendre le surnom de *Dalmaticus* (3).

On remarque que la famille Cæcilia se montra très-empressée à se décorer de surnoms ambitieux. L'exemple de Scipion l'Africain semblait être devenu contagieux, et l'on va voir bientôt d'autres membres de la famille Cæcilia prendre les surnoms de Numidicus et Creticus.

Avec les dépouilles des Dalmates, Lucius Cæcilius Metellus fit élever au retour de son proconsulat, en 638-117, un temple à Castor et à Pollux. Il mourut, en 664-91, revêtu du grand pontificat, dignité dans laquelle il avait succédé à Cneus Domitius Ahœnobarbus (4). Il laissa trois fils : Quintus, Lucius et Marcus, dont il sera parlé plus tard.

§ 13. Marcus Cæcilius Metellus, troisième fils de Metellus Macédonicus, n'est connu par aucun autre surnom. Il fut consul, en 639-116 avec Marcus Æmilius Scaurus, alors que son cousin germain Lucius Cæcilius Metellus Calvus exercait la censure avec Cneus Domitius Ahœnobarbus, il eut pour département consulaire la Sardaigne, qu'il fut chargé de pacifier et où il passa l'année 640-115, en qualité de proconsul, et réprima la rébellion des Corses. A son retour, en 641-114, il obtint l'honneur du triomphe. Son frère Caïus Cæcilius Caprarius, consul alors avec Cneus Papirius Carbo, triompha en même temps que lui (5).

(1) Tite-Live, lib. 60, nos 31, 33, 36, 37, 38, lib. 61, no 48.—Rollin, *Hist. rom.*, IX, 137, 139, 142.

(2) Tite-Live, lib. 61, no 49. — *Art de vérifier les dates*, V, 181, 203, 206, 274.

(3) Tite-Live, lib. 62, nos 8, 9, 10.—(4) *Art de vérifier les dates*, V, 308, 318, 320. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 136. — Eutrope, lib. 4. — Plutarque, Œuvres morales, IV, 209.

(5) Tite-Live, lib. 62, nos 26; lib. 63, no 28. — *Art de vérifier les dates*, V, 320, 324, 329. — Eutrope, lib. 4.



§ 14. Caïus Cæcilius Metellus, le quatrième des fils de Metellus Macedonicus, est celui qui porta le surnom de *Caprarius*, en raison, à ce qu'on prétend, du développement tardif de son intelligence. Il était préteur, en 639-116, lors de la mort de son père, alors que son frère Marcus était consul avec Marcus Æmilius Scaurus (1).

Élevé au consulat, en 641-114, avec Cneus Papirius Carbo, il fut envoyé en Macédoine, où la guerre contre les Scordiques, nation des Thraces, lui procura l'occasion d'obtenir le triomphe qui lui fut accordé en même temps qu'à son frère Marcus (2).

Il exerça la censure, en 652-103, avec son cousin germain, Quintus Cæcilius Metellus Numidicus, sous le consulat de Caïus Marius IV et de Quintus Lutatius Catulus, l'année qui vit la défaite des Cimbres par Marius (3).

Rameau des Calvus.

Il faut maintenant revenir sur ses pas et reprendre le rameau de la branche des Metellus, auquel la calvitie de son chef fit donner le surnom de *Calvus*.

§ 15. Lucius Cæcilius Metellus, surnommé Calvus, était le second fils de Quintus Cæcilius Metellus, qui fut dictateur en 549-205, dont il est parlé au § 8 et frère de Quintus Cæcilius Macedonicus; il dut passer par les emplois secondaires avant d'arriver au consulat, qui lui fut accordé en 612-145, et qu'il partagea avec Quintus Fabius Servilianus (4). On voit en effet un Lucius Cæcilius Metellus, qui doit être celui dont il s'agit, envoyé en 611-144, sous le consulat d'Appius Claudius Pulcher et de Quintus Cæcilius Metellus Macedonicus, en mission en Égypte et en Asie, avec Spurius Mummius et Publius Cornelius Scipio Æmilianus, hommes déjà considérables dans la République et auxquels on n'eût pas adjoint un collègue qui n'eût exercé quelque charge (5).

En 628-127, sous le consulat de Marcus Æmilius Lepidus et de Lucius Aurelius Orestus, il fut élevé à la censure et eut pour collègue dans cette nouvelle dignité le même Quintus Fabius Servilianus avec lequel il avait

(1) Tite-Live, lib. 62, nº 28. — (2) *Idem*, lib. 63, nº 28.

(3) Tite-Live, lib. 68, nºs 34. — *Art de vérifier les dates*, V, 321, 352. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 445. — Eutrop, IV.

(4) Tite-Live, lib. 53, nº 24. — *Art de vérifier les dates*, V, 131. — Rollin, *Hist. rom.*, VIII, 423.

(5) Tite-Live, lib. 53, nº 13.

exercé le consulat (1). Il laissa deux fils, Lucius et Quintus et une fille qui épousa Lucius Licinius Lucullus et ne fut pas un modèle de chasteté.

§ 16. Lucius Cæcilius Metellus Calvus fut consul, en 635-120, avec Lucius Aurelius Cotta, et fut ainsi que lui l'objet des premières attaques de Caïus Marius, alors tribun du peuple et qui montrait déjà dans le premier échelon des fonctions publiques toute cette hauteur, cette violence, cette inflexibilité de caractère qu'il devait dans la suite développer plus énergiquement encore. Le consul Aurelius Cotta s'étant opposé à un projet de loi présenté par Marius, touchant la manière de donner son suffrage dans les comices, le tribun qui souffrait impatiemment la contradiction menaça de le faire conduire en prison s'il ne se désistait de son opposition; et, comme Cæcilius Calvus appuyait l'avis de son collègue Cotta, Marius, sans égard pour la dignité consulaire, appela l'appariteur et lui ordonna de se saisir de sa personne et de le conduire en prison. Il fallut, pour éviter le scandale de cette arrestation, que le consul Aurelius retirât son décret d'opposition, et le sénat, qui tremblait déjà devant Marius, eut la faiblesse d'y consentir (2).

Lucius Cæcilius Metellus Calvus fut, comme son père, honoré de la censure, qu'il exerça en 639-116, avec Cneus Domitius Ahœnobarbus, sous le consulat de Marcus Æmilius Scaurus et de Marcus Cæcilius Metellus, son cousin germain, l'année même où mourut son oncle, Quintus Cæcilius Metellus Macedonicus. Les deux censeurs se montrèrent très-sévères à l'égard du sénat et rayèrent du tableau trente-deux sénateurs, au nombre desquels se trouvait Caïus Licinius Geta, qui avait été consul l'année précédente; ils proscrivirent également les jeux de hasard et les musiciens, excepté toutefois le chanteur et le joueur de flûte nécessaires pour les cérémonies (3). On ne lui connaît pas de postérité.

§ 17. Quintus Cæcilius Metellus, second fils de Lucius Metellus Calvus est celui qui fut connu plus tard sous le surnom de *Numidicus*. Consul, en 645-110, avec Marcus Junius Silanus, il fut chargé d'aller en Afrique réparer l'affront subi l'année précédente par Aulus Postumius Albinus, et de remplacer dans la conduite de la guerre contre Jugurtha Lucius Calpurnius Piso Bestia et Spurius Postumius Albinus, dont la connivence avec le roi numide n'était que trop flagrante. Quintus Cæcilius Metellus réunissait toutes les qualités nécessaires dans les circonstances où se trouvait

(1) Tite-Live, lib. 60, n° 6. — *Art de vérifier les dates*, V, 158, 160.
(2) Tite-Live, lib. 61, nos 74, 79, 80. — *Art de vérifier les dates*, V, 295, 298.
(3) Tite-Live, lib. 62, nos 27, 28. — *Art de vérifier les dates*, V, 320.

la République. Brave, actif, connaissant la guerre, inaccessible aux moyens de séduction que Jugurtha avait employés avec tant de succès à l'égard de ses prédécesseurs; il eut bientôt rétabli la discipline dans l'armée, et montré que ce n'était pas en vain qu'on avait bien auguré de la guerre de Numidie en en remettant la conduite entre ses mains. Deux batailles que perdit Jugurtha, la prise de Vacca, l'une des places les plus importantes de la Numidie; le siége de Zama, tout infructueux qu'il fût en apparence, eurent bientôt réduit le prince numide à la nécessité de demander la paix. Le consul en fit les conditions très-dures. Il exigea d'abord que Jugurtha donnât deux cent mille livres d'argent, qu'il livrât tous ses éléphants et une certaine quantité d'armes et de chevaux; puis, quand les conditions eurent été exécutées, il ordonna qu'on lui livrât tous les transfuges et que Jugurtha lui-même vint recevoir les ordres du peuple romain. Jugurtha refusa d'accéder à cette dernière et trop humiliante condition, et, voyant bien qu'il n'avait aucun moyen de faire revenir le consul sur ses exigences, il préféra courir de nouveau les hasards de la guerre. On s'y prépara des deux côtés avec une égale diligence. Cæcilius Metellus fut continué, en 646-109, dans son commandement, avec le titre de proconsul, mais il n'eut pas la gloire qu'il espérait, de mettre fin à cette guerre de Numidie, qu'il avait si bien conduite, et dont Caïus Marius, son lieutenant, parvint à se faire donner la direction l'année suivante, 647-108, sous prétexte que c'était dans le but de se perpétuer dans son commandement que Metellus traînait depuis trois ans la guerre en longueur, Metellus dut nécessairement faire place à Marius; mais, en dépit de la cabale qui avait fait prononcer son rappel, il obtint, en 647-108, l'honneur du triomphe et le surnom de *Numidicus*, digne récompense de ses travaux. Cette cabale, qui avait réussi à lui faire retirer son commandement, poussa l'injustice jusqu'à susciter contre lui une accusation de concussion, accusation dont le résultat fut plus glorieux pour lui que le triomphe qu'il avait obtenu. Metellus produisit devant ses juges les comptes de son administration; mais ceux-ci ne voulurent pas même y jeter les yeux, pour ne pas paraître avoir douté un seul instant de la sincérité des déclarations du consul, faisant ainsi plus d'estime de son intégrité généralement reconnue que de tous les témoignages et des preuves qui pouvaient établir son innocence (1).

La censure à laquelle il fut élevé en 652-103, sous le consulat de Caïus

(1) Tite-Live, lib. 64, nº 55; lib. 65, nos 1, 4, 11, 13, 14, 22, 23, 27, 28, 32; lib. 66, nos 10, 15. — *Art de vérifier les dates*, V, 338, 330, 344. — Rollin, *Hist, rom.*, IX, 251, 318. — Villeius Paterculus, liv. 2, ch. 10. — Valère Maxime, lib. 2, ch. 10.



Marius IV, et de Lucius Lutatius Catulus, fut le terme de sa carrière politique. Il eut pour collègue dans cette magistrature Caïus Cæcilius Metellus Caprarius, son cousin germain. Mais cette haute dignité ne le mit point à l'abri des insultes de Marius et de ses partisans. Lucius Apuleïus Saturninus, alors tribun du peuple, eut l'audace de le tirer par force de sa maison et de le pousuivre à main armée jusqu'au Capitole, où il s'était réfugié; et il fallut, chose inouïe, que les chevaliers prissent les armes et livrassent un combat, pour délivrer le censeur et protéger sa vie contre cette troupe de furieux (1). Mais ce n'était que le prélude de la persécution qui l'attendait.

Une loi portée, en 654-101, par le tribun du peuple Lucius Apuleïus Saturninus, sous les inspirations de Caïus Marius, consul alors pour la sixième fois, avait autorisé une distribution de terres aux citoyens pauvres et l'établissement de plusieurs colonies; mais une disposition, tout à fait insolite, introduite dans cette loi, portait que, dans les cinq jours de son acceptation par le peuple, le sénat serait tenu d'en jurer l'observation, et que quiconque refuserait serait envoyé en exil. C'était un piége tendu à la droiture du censeur Cæcilius Numidicus, qui s'était prononcé ouvertement contre une loi obtenue à l'aide de la violence. Au jour dit, le tribun exigea le serment; et seul, de tous les sénateurs, Quintus Cæcilius Metellus Numidicus refusa de le prêter, quelques instances que lui fissent tous ses amis de céder aux circonstances, ne fût-ce qu'en apparence, et préféra subir un exil injuste, mais honorable, plutôt que de fausser sa conscience en prêtant un serment qu'il n'aurait pas eu l'intention de garder. Il se retira à Rhodes et reçut partout sur son passage les témoignages non équivoques de l'estime et de l'affection qu'inspirait sa généreuse conduite (2).

Aussi longtemps que la faction de Marius domina à Rome, Cæcilius Numidicus demeura en exil, et son rappel, proposé presque immédiatement après la mort du tribun Apuleïus Saturninus, fut combattu par Publius Furius, autre tribun du peuple, fils d'un affranchi, que Metellus Numidicus, étant censeur, avait privé du rang de chevalier. Mais en 655-100, sous le consulat de Marcus Antonius et de Aulus Postumius Albinus, la proposition de rappel renouvelée par le tribun du peuple Calidius, fut accueillie avec un enthousiasme qui mettait en relief toute l'honorabilité du condamné et l'injustice de la condamnation. Cæcilius Numidicus était

(1) Tite-Live, lib. 68, nos 34, 35. — *Art de vérifier les dates*, V, 352. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 443, 445.

(2) Tite-Live, lib. 69, nos 14, 15, 16, 17, 18. — *Art de rérifier les dates*, V, 357. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 451, 453.



alors dans la ville de Thralles en Lydie, et assistait à des jeux, lorsqu'il reçut les lettres qui lui annonçaient son rappel. Toujours maître de lui dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Cæcilius Numidicus ne témoigna aucune émotion à la lecture de ces lettres, et assista jusqu'à la fin de la représentation sans faire part de cette nouvelle à ceux qui étaient à ses côtés. Lorsqu'on sut à Rome qu'il était sur le point d'arriver, la ville entière se porta à sa rencontre, et il n'y eut ni charges ni triomphes qui lui fissent autant d'honneur que la cause même de son exil. Son fils, Quintus Cæcilius Metellus, dont les démarches avaient préparé le rappel de ce grand citoyen, mérita à cette occasion, le surnom de *Pius* (1). Il sera parlé plus tard de ce Metellus Pius.

Je reprends maintenant la descendance des deux rameaux *Macedonicus* et *Calvus*.

§ 18. Quintus Cæcilius Metellus surnommé *Nepos*, parce qu'il était fils, petit-fils et arrière-petit fils d'un Quintus, était fils de Quintus Cæcilius Metellus Balearicus. Il fut consul, en 656-99, avec Titus Didius. L'histoire n'apprend rien de remarquable sur ce consul, si ce n'est qu'il donna, ainsi que son collègue, son nom à une loi rendue pendant leur magistrature et qu'on appela la loi *Cæcilia Didia*. Elle prescrivait de publier par trois fois, et à neuf jours d'intervalle, les projets de loi, avant de les soumettre à l'approbation du peuple, et modifiait les anciennes lois en ce qu'au lieu d'être obligé d'accepter ou de refuser complétement les projets présentés, elle permettait d'écarter les articles qui ne convenaient pas, lorsque ces articles pouvaient se retrancher sans nuire à l'ensemble de la loi (2). Il laissa deux fils dont il sera parlé plus tard.

§ 19. Il est assez difficile d'établir la filiation d'un Caïus Cæcilius Metellus qui, jeune encore, en 672-83, et lorsque Sylla, après avoir écrasé le parti de Marius, commençait à Rome cet affreux régime de proscription qui effrayait à bon droit les citoyens, osa demander au dictateur quel terme il comptait mettre à l'anxiété publique, et s'il n'était pas juste de rassurer, au moins, ceux des citoyens qu'il n'avait pas destinés à la mort (3). On le suppose fils de Caïus Cæcilius Metellus Caprarius.

§ 20. Quintus Cæcilius Metellus *Creticus* était, suivant Ursinus, l'un des trois fils de Lucius Cæcilius Metellus Dalmaticus. Après avoir été, en 673-

(1) Tite-Live, lib. 69, nos 50, 51, 52, 62. — *Art de vérifier les dates*, V, 359. — Rollin. *Hist. rom.*, IX, 463. — Valère Maxime, lib. 4, ch. 1, no 13.

(2) Tite-Live, lib. 70, nos 7, 1, 2. — *Art de vérifier les dates*, V, 360. — Rollin, *Hist. rom.*, IX, 467.

(3) Tite-Live, lib. 88, no 19. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 250.

82, questeur de Verrès, alors lieutenant de Cornelius Dolabella, préteur de Cilicie, il fut consul, en 685-70, avec Quintus Hortensius, et fit tant par ses intrigues, qu'il entraîna le sénat à déclarer la guerre aux Crétois, malgré les assurances de paix qui avaient été antérieurement données à leurs ambassadeurs. Cette guerre était injuste, au dire des historiens ; car les Romains furent les agresseurs, et, sous le prétexte de punir les Crétois d'avoir favorisé Mithridate, ils commencèrent la guerre dans le but réel de joindre une île de cette importance à leurs vastes possessions.

Quintus Cæcilius Metellus fut chargé d'aller réduire ces redoutables insulaires qui jusqu'alors n'avaient reconnu aucune domination étrangère. Ce ne fut pas sans peine qu'il obtint leur soumission, et il fut même traversé dans son expédition par la jalousie de Pompée qui, alors investi de la surintendance des mers, prétendit qu'en cette qualité c'était à lui seul que devait être confié le soin de cette guerre. Metellus ne tint aucun compte de ces prétentions, acheva la conquête de la Crète et prit le surnom de *Creticus*, objet de son ambition. Quant au triomphe qu'il demanda à cette occasion, les intrigues de Pompée et les difficultés que firent naître les tribuns du peuple, dévoués à ses volontés, le firent ajourner ; et ce ne fut qu'en 692-63, sous le consulat de Decimus Junius Silanus et de Lucius Licinius Murena, qu'il parvint enfin à l'obtenir. Ce fut même pendant qu'il attendait hors de Rome, suivant l'usage, le moment où il devait faire son entrée triomphale, qu'il reçut l'ordre de marcher en Apulie contre les partisants de Catilina (1).

§ 21. Lucius Cæcilius Metellus, probablement frère aîné de celui qui précède, avait succédé à Verrès dans la préture de Sicile, en 684-71, sous le consulat de Marcus Licinius Crassus Dives et de Cneus Pompeïus Magnus (2). Il fut honoré du consulat en 686-69, avec Quintus Marcius Rex, et mourut au mois de janvier, quelques jours après son entrée en exercice (3).

§ 22. Marcus Cæcilius Metellus, troisième frère des deux qui précédent fut préteur, en 685-70, à l'époque où Quintus Cæcilius Metellus Creticus, son frère aîné, gérait le consulat. Ces trois frères appuyèrent chaudement Verrès, accusé pour raison de rapines, des malversations et des cruautés

(1) Tite-live, lib. 98, n° 31; lib. 103, 8. — *Art de vérifier les dates,* V, 388. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 196, 253, 256; XII, 24. — Eutrope, lib. 6. — Salluste, Bell. Catil., n° XXX. — Milleton, *Hist. de Cicéron,* I, 116.

(2) Tite-Live, lib. 98, n° 29.

(3) Tite-Live, lib. 98, n° 67. — *Art de vérifier les dates,* V, 388. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 186, 208.

par lui commises durant l'exercice de ses fonctions en Sicile; mais tous leurs efforts échouèrent contre l'énormité des faits qui lui étaient reprochés et que Cicéron fit valoir avec autant d'éloquence que d'habileté. Verrès prévint, par un exil volontaire, un jugement auquel il ne pouvait échapper (1).

§ 22. Quintus Cæcilius Metellus *Pius*, cousin de tous ceux dont il vient d'être parlé, était fils de Quintus Cæcilius Numidicus et petit-fils de Lucius Cæcilius Metellus Calvus, Q. F. L. N. Il avait été préteur, en 665-88, sous le consulat de Cneus Pompeïus Strabo et de Lucius Porcius Cato, et avait terminé la guerre sociale par la défaite et la mort de Pompedius Silo, qui était l'âme de cette guerre (2). Il avait ensuite exercé les mêmes fonctions dans le Samnium, en 667-88, sous le consulat de Cneus Octavius et de Lucius Cornelius Cinna. Pendant la guerre qui s'éleva entre les deux consuls, il amena les troupes qui étaient sous ses ordres au secours du consul Octavius, contre le parti de Marius, à la tête duquel était l'autre consul Cinna; et, après le combat livré aux portes de Rome, sur le Janicule, où Octavius fut tué, Quintus Cæcilius Pius se retira en Ligurie et de là en Afrique, où il leva des troupes pour soutenir son parti; mais il fut bientôt obligé de se retirer devant le nouveau préteur en titre, Caïus Fabius Adrianus, qui vint prendre possession de la province au nom des nouveaux consuls. Metellus Pius se réfugia de nouveau en Ligurie, où il se tint caché dans les montagnes jusqu'à l'arrivée de Sylla, 671-84 (3). Sylla récompensa son attachement et ses services en lui faisant partager avec lui, en 674-81, l'honneur du consulat (4). Trois ans plus tard, en 677-78, sous le consulat de Decimus Junius Brutus et de Mamercus Æmilius Lepidus Livianus, il fut envoyé en Espagne, contre Sertorius, qui donnait alors de sérieuses inquiétudes aux Romains. Presque toujours malheureux contre Sertorius, dont l'activité étonnante déconcertait toutes les mesures que commandait la prudence, ce ne fut que contre Hirruleïus, son questeur, homme du reste fort habile en fait de guerre, que Metellus Pius obtint des avantages au début de la campagne (5). Mais, après la mort de ce questeur, Metellus, qui n'avait plus qu'un ennemi en tête, parvint à balancer la fortune, surtout lorsqu'une seconde armée envoyée de Rome, sous le commandement de Pompée, eut mis Sertorius dans la nécessité de diviser ses forces. Sertorius était loin de mépriser les talents militaires de Metellus

(1) Rollin, *Hist. rom.*, XI, 186.
(2) Tite-Live, lib. 74, no 33; lib. 76, no 67.
(3) Tite-Live, lib. 80, nos 3, 8, 9, 21; lib. 84, nos 8. 9; lib. 85, nos 6, 25.
(4) Tite-Live, lib. 89. no 24. — (5) *Idem*, lib. 90, nos 28, 29; lib. 91, nos 15, 21.



Pius, qu'il appelait *la vieille femme*, par dérision, mais dont il n'appréciait pas moins la capacité et admirait la prudence, tout en profitant des fautes que lui faisait commettre sa lenteur, et plus d'une fois, notamment à Siguntia, il fut forcé de lui céder la victoire (1). Cette guerre d'Espagne, quoiqu'il ne l'ait pas terminée seul, procura à Cæcilius Metellus Pius l'honneur du triomphe, qui lui fut accordé à son retour, en 680-75, sous le consulat de Lucius Licinius Lucullus et de Marcus Aurelius Cotta. Il ne laissa point de postérité et mourut grand pontife, en 692-63, sous le consulat de Decimus Junius Silanus et de Lucius Licinius Murena, et fut remplacé dans le grand pontificat par Caïus Julius Cæsar, alors préteur (2).

§ 23. Quintus Cæcilius Metellus *Celer* était fils de Quintus Cæcilius Metellus Nepos, dont il est parlé au § 16, et petit-fils de Quintus Cæcilius Metellus Balearicus. Le surnom de *Celer* lui fut donné en raison de la diligence surprenante avec laquelle il organisa un combat de gladiateurs dans les jeux funèbres qu'il donna en l'honneur de son père (3). Il était, en 691-64, augure et préteur, sous le consulat de Marcus Tullius Cicero et de Caïus Antonius, et présida au jugement de Rabirius sur la poursuite intentée contre lui par Atius Labienus pour avoir pris part au meurtre du tribun du peuple Apuleïus Saturninus. Cicéron défendit Rabirius, et le préteur se montra favorable à l'accusé en rompant à propos l'assemblée (4). Cette même année il fut chargé d'aller maintenir le Picenum lorsque éclata la conjuration de Catilina, marcha contre ce chef de la conjuration qu'il parvint à resserrer entre son armée et celle du consul Antonius, de manière à le mettre dans l'impossibilité d'éviter le combat (5).

Nommé consul, en 694-61, avec Lucius Afranius, il déploya autant de zèle que de courage pour le maintien des libertés publiques, lorsque Cæsar, Crassus et Pompée formèrent leur association ou triumvirat, qui fut le prélude de la ruine de la République. Il s'opposa à la loi agraire que proposait le tribun du peuple Flavius, dans l'intérêt des projets de Pompée, et sa persistance dans son opposition fut telle, que le tribun ne trouva d'autre moyen de la faire cesser que de faire conduire le consul en prison. Le sénat entier voulut l'y suivre, et, pour empêcher cette démonstration, Flavius plaça son siége devant la porte et y demeura jusqu'au soir. Cette con-

(1) Tite-Live, lib. 92, nos 4, 17; lib. 93, no 29.

(2) Tite-Live, lib. 102, no 97. — *Art de vérifier les dates*, V, 373. — Rollin, *Hist. rom.*, X, 50, 55, 59, 223, 369, 406; XII, 7, — Plutarque, *Vie de César*, X, 16. — Suétone, *Vie de César*, no 13.

(3) Plutarque, *Vie de Coriolan*, IV, 297. — (4) Tite-Live, lib. 102, no 43.

(5) Tite-Live, lib. 102, nos 79, 87. —

duite inconvenante du tribun Flavius faillit occasionner une émeute, et il fallut que Pompée, honteux de la conduite de son agent, vînt en quelque sorte tirer de prison le premier magistrat de la République, en engageant le tribun à se retirer (1).

Quintus Cæcilius Metellus Celer avait pour département la Gaule Cisalpine, et allait, en qualité de proconsul, partir pour cette province lorsqu'il mourut subitement, en 695-60. Comme il s'était fortement opposé à l'adoption que sollicitait Publius Claudius, son beau-frère, afin d'obtenir le tribunal du peuple en passant de la classe patricienne dans la classe plébéienne, on soupçonna Clodia, sa femme, de l'avoir empoisonné. Clodia, sœur de Claudius, était une femme mal famée et de mœurs tellement dissolues, qu'on lui avait donné le surnom de *Lesbia* et de *Quadrantaria* (2).

§ 25. Quintus Cæcilius Metellus *Nepos*, nommé également *Pamphylus*, parce qu'il ressemblait à un gladiateur de ce nom qui parut en 697-58 (3), était frère de Quintus Metellus Celer et tribun du peuple, en 692-29, sous le consulat de Decimus Junius Silanus et de Lucius Licinius Murena. Soutenu par Calpurnius Bestia, l'un de ses collègues, qui comme lui avait partagé les opinions de Catilina, il eut, dans les fonctions dont il était revêtu, l'occasion et les moyens de raviver toutes les querelles de ce parti. Ses discours séditieux furent le prélude de cette guerre de tracasseries qui aboutit à faire exiler Cicéron. Instrument docile des passions de ceux qui ne pouvaient pardonner à Cicéron la fermeté dont il avait fait preuve lors de la conjuration, il ne cessait de lui reprocher d'avoir fait mourir, sans forme de procès, des citoyens arrêtés comme complices de Catilina. Ces déclamations incessantes, entretenues et excitées encore par toute la faction à la tête de laquelle se trouvait Caïus Cæsar, qui cherchait à ruiner l'influence de Cicéron sur l'opinion publique et sur le sénat, furent poussées si loin, qu'il fallut par un décret imposer silence au tribun et déclarer que quiconque entreprendrait de porter atteinte à ce qui s'était passé sous le consulat de Cicéron serait considéré comme ennemi de la patrie (4). Metellus Nepos et Cæsar, alors préteur, furent même suspendus de leurs fonctions.

Quintus Metellus Nepos fut élevé à la préture en 694-61, sous le consulat de son frère Quintus Cæcilius Metellus Celer et de Lucius Afranius. Il

(1) Tite-Live, lib. 103, nos 54, 56, 60.

(2) Tite-Live, lib. 103, nos 62-108. — *Art de vérifier les dates*, V, 391. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 448, 480, 551 ; XII, 34, 35, 74, 79, 84, 127, 135. — Salluste, *Bell. Catilin.* no XXX. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, II, 125, 126.

(3) Pline, *Hist.* lib. 7, ch. 12.

(4) Tite-Live, lib. 102, no 106.



proposa dans l'exercice de cette magistrature une loi qui, tout agréable qu'elle parût au peuple, ne fut cependant point acceptée. Il ne s'agissait de rien moins que d'abolir tous les impôts et les droits de péage, non-seulement à Rome, mais encore dans toute l'Italie (1).

L'animosité qu'il avait montrée à l'égard de Cicéron s'éteignit peu à peu et cessa entièrement, en 697-58. Quintus Cæcilius Nepos était alors consul avec Publius Cornelius Lentulus Spinther, et la différence de sa position avec celle qu'il avait étant tribun du peuple avait modifié ses opinions comme elle avait modéré son langage, qui était devenu moins hostile. A la suite d'une délibération du sénat dans laquelle il avait été très-sérieusement question du rappel de Cicéron, Publius Servilius Isauricus, homme respectable par son âge et par les hautes dignités dont il avait été revêtu, adressa à Cæcilius Nepos, son parent du reste, une allocution si touchante, dans laquelle il rappela avec adresse l'exil si honorable de Quintus Cæcilius Numidicus, leur parent commun, que le consul ne put retenir ses larmes et se réconcilia entièrement avec le parti de Ciceron. Il appuya le rappel de ce dernier par des démarches non équivoques, malgré les occasions de brouilleries que firent naître à cette époque les querelles entre Publius Clodius et Titus Annius Milo, tous deux tribuns du peuple. Au sortir de charge, en 698-57, Quintus Cæcilius Metellus Nepos fut envoyé en Espagne en qualité de proconsul (2).

§ 26. Quintus Cæcilius Metellus *Pius Scipio*, qui paraît ensuite dans les fastes consulaires, n'appartenait que par adoption à la famille Cæcilia, à laquelle il se rattachait toutefois par son aïeule maternelle, fille de Quintus Cæcilius Metellus Macedonicus. Son nom patronynimique était Publius Cornelius Scipio Nasica; il était fils de Lucius Cornelius Scipio Nasica, qui fut consul, en 643-112, et petit-fils de Publius Cornelius Scipio Nasica Serapio, qui fut consul en 616-139, lequel avait épousé Cæcilia Metella, l'une des filles de Metellus Macedonicus; il fut adopté par Quintus Cæcilius Metellus Pius, fils de Quintus Cæcilius Metellus Numidicus, et prit dès lors les noms de Quintus Cæcilius Metellus Pius *Scipio*, comme c'était l'usage. C'est sous ce nom qu'il est connu dans l'histoire (3).

Malgré cette illustre origine, ce fut moins à son mérite personnel qu'à l'alliance que Pompée contracta avec lui que Metellus Scipio dut le consulat

(1) Tite-Live, lib. 103, nº 63.

(2) Tite-Live, lib. 104, nºs 44, 45, 93. — *Art de vérifier les dates*, V 392. — Rollin, *Hist. rom.*, XI, 558; XII, 12, 13, 97, 223, 237, 247, 415. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, II, 6.

(3) Tite-Live, lib. 107, nº 47.

qu'il avait vainement sollicité en 701-54. Cneus Pompeïus, Magnus qui venait d'épouser sa fille, Cornelia, alors veuve du jeune Marcus Licinius Crassus, tué dans la malheureuse expédition contre les Parthes, s'associa son beau-père pour gérer le consulat qui venait de lui être déféré pour la troisième fois, en 702-53. Ce fut pendant le cours de cette magistrature que Metellus Scipion rendit à la censure le libre exercice de ses anciennes prérogatives, anéanties par une loi du tribun Publius Clodius; mais ce rétablissement des droits de la censure servit moins à réprimer le désordre des mœurs qu'à démontrer l'impuissance des magistrats, qui n'osèrent faire un acte de sévérité en présence du grand nombre et de la qualité des citoyens qu'il eût fallu frapper d'une note flétrissante, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que le consul Metellus Scipio y donnait prise le premier par sa conduite. Le vice alors paraît n'avoir pas connu de bornes et toute pudeur était oubliée (1).

Au sortir de ce consulat, Metellus Scipio, qui avait la Syrie pour département, alla dans sa province jusqu'au mois d'août 706-49, et tint pendant son proconsulat une conduite peu honorable pour un homme qui portait un si beau nom; à des vexations de toute espèce il joignit une cupidité qui le porta jusqu'à vouloir dépouiller de ses trésors le temple de Diane, à Éphèse; et, à son exemple, ses officiers se livrèrent eux-mêmes à des excès de toute espèce, ce qui avait introduit un grand relâchement dans la discipline de toute l'armée. Ce fut alors qu'éclata la guerre civile. Metellus Scipio se trouva à portée de venir avec plusieurs légions au secours de son gendre, et les lettres pressantes de Pompée lui firent hâter la marche des légions en Macédoine où Cæsar était sur le point d'arriver (2).

Un général aussi médiocre que Metellus Scipio ne pouvait guère être d'un grand secours à Pompée. Cependant il fit une utile diversion en tenant en échec Cneus Domitius Calvinus et Lucius Cassius, lieutenants de Cæsar en Thessalie; puis enfin il réunit son corps d'armée à celui de Pompée, son gendre (3).

Après la bataille de Pharsalles, Metellus Scipio passa en Afrique, où, à l'aide d'Atius Varus, de Porcius Cato et de Juba, roi de Mauritanie, il espérait relever son parti vaincu. Mais, pour utiliser les ressources qu'il trouvait à sa disposition, il eût fallu les talents d'un grand capitaine; et Metellus,

(1) Tite-Live, lib. 107, nos 50, 51. — *Art de vérifier les dates*, V, 393. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 146, 163, 183, 189.

(2) Tite-Live, lib. 3, nos 40, 41.

(3) Tite-Live, lib. 3, nos 41, 42. — *Art de vérifier les dates*, II, 194. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 538, 557, 561. — Cæsar, *Bull. civ.*, lib. 3.

quoique d'une haute naissance et portant un nom illustre, n'avait pour lui qu'une grande présomption, qui le rendait incapable de se prêter aux bons conseils ; du courage, il est vrai, mais le courage d'un soldat ; et une haine aveugle et implacable contre Cæsar et tous ceux qui suivaient son parti. Cette haine le rendit injuste et cruel envers les soldats ennemis que le sort des armes fit tomber entre ses mains, et il fit massacrer sans pitié un centurion et des vétérans pris avec deux vaisseaux que la tempête avait jetés à la côte devant Thapsus. Quelques avantages qu'il remporta sur les lieutenants de Cæsar et sur Cæsar lui-même, qui se trouva un instant dans une position difficile, lui inspirèrent assez de vanité pour se décorer du titre d'*imperator*, ainsi que les médailles en font foi. Après la bataille de Thapsus, en 708-46, Cæcilius Metellus Scipio, voyant Utique ouvrir ses portes à Cæsar, chercha à passer en Espagne pour rejoindre les fils de Pompée, qui y avaient un parti considérable ; il avait à cet effet embarqué sur douze vaisseaux les débris de son armée. Le mauvais temps l'ayant forcé de relâcher à Hippone, il trouva dans le port la flotte de Sittius, lieutenant de Cæsar, qui l'enveloppa, et dont les soldats montés à l'abordage cherchaient à s'emparer de sa personne et demandaient où était le général. Mais Metellus Scipio, ne voulant pas tomber vivant aux mains de Cæsar, se passa son épée au travers du corps et répondit d'une voix forte aux soldats qui le cherchaient : *Le général est en sûreté* (1).

§ 27. A la même époque de la guerre civile, il y eut un Titus Cæcilius, centurion ou capitaine des Primipiles de l'armée de Lucius Afranius, lieutenant de Pompée, qui fut tué en Espagne dans le combat livré par Cæsar devant Lerida, en 705-50 (2).

§ 28. Il est assez difficile d'établir la filiation d'un Lucius Cæcilius Métellus qui était tribun du peuple en 705-50, et s'opposa, inutilement il est vrai, mais d'une manière énergique à ce que Cæsar s'emparât du trésor public. Le tribun objectait que la loi défendait de toucher au trésor sans l'ordre des consuls. Mais Cæsar, à qui rien ne pouvait résister alors, lui répondit : « Le temps des armes n'est pas celui des lois ; si tu n'approuves pas ce que je fais, retire-toi, car la guerre ne souffre pas la liberté de la parole ; lorsque j'aurai posé les armes, tu pourras haranguer tant qu'il te plaira, mais actuellement je suis le maître, non-seulement de l'argent, mais encore de la vie des citoyens que j'ai vaincus. » Le tribun se retrancha

(1) Tite-Live, lib. 113, nº 45 ; lib. 114, nºs 10, 15, 16, 18, 21, 24, 35, 46, 65. — Cæsar, *Bell. Afric.* — Eutrope, lib. 6. — Rollin, *Hist. rom.* XIV, 173, 261.

(2) Cæsar, *Bull. civ.*, lib. 1, nº 57. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII 438.

sur ce qu'il n'avait pas les clefs du trésor. Cæsar, peu scrupuleux, en fit enfoncer les portes à coups de hache ; et comme Metellus résistait encore et s'opposait à ce que Cæsar prît l'argent, celui-ci le menaça de le tuer lui-même. « Tu sais, jeune homme, ajouta-t-il, qu'il m'est aussi facile de le faire que de le dire. » Le tribun n'insista plus et se retira (1).

Branche des Denter.

On trouve dans cette branche Lucius et Marcus, qui semblent avoir été frères.

§ 29. Lucius Cæcilius Metellus, surnommé *Denter*, était préteur en 572-182, sous le consulat de Lucius Æmilius Paulus et de Cneus Baëbius Tamphilus, et exerça ses fonctions en Sicile. C'est tout ce que l'histoire apprend de lui (2).

§ 30. Marcus Cæcilius Metellus Denter était, en 581-174, l'un des ambassadeurs envoyés sous le consulat de Marcus Popilius Lænas et de Lucius Posumius Albinus, pour renouveler avec Ptolémée, roi d'Égypte, les anciennes alliances du peuple romain. Ses collègues étaient Caïus Valérius, Cneus Lutatius Cerco, Quintus Baëbius Sulca et Marcus Cornelius Mammula. L'année suivante, en 582-173, sous le consulat de Caïus Popilius Lænas et de Publius Ælius Ligur, alors qu'on faisait les préparatifs de la guerre contre Persée, roi de Macédoine, Marcus Cæcilius Denter fut envoyé dans la Pouille et dans la Calabre, en qualité de commissaire, avec Sextus Digitius et Titus Juventius, pour faire les acquisitions de blé nécessaires à l'approvisionnement de l'armée expéditionnaire (3).

Branche des Rufus.

§ 31. On ne peut que présumer que Quintus Cæcilius, qui avait épousé une sœur de Lucius Sergius Catilina, et qui fut tué par son beau-frère, en 672-81, appartenait à la branche de la famille Cæcilia qui porta le surnom de Rufus (6).

§ 32. Lucius Cæcilius Rufus était tribun du peuple en 691-64, sous le consulat de Marcus Tullius Cicero et de Caïus Antonius. Il exerca ensuite la préture à Rome, en 697-58, sous le consulat de Publius Cornelius Lentulus

(1) Tite-Live, lib. 110, nos 5, 6. — Rollin, *Hist. rom.*, XIII, 424. — Cæsar, *Bell. civ.*, lib. 1, 43. — Plutarque, *Vie de César*, X, 71. — Midleton, *Hist. de Cicéron*, III, 167.

(2) Tite-Live, lib. 39, no 56; lib. 40, no 1.

(3) Tite-Live, lib. 42, nos 6, 27. — (4) *Idem*, lib. 88, no 30.



Spinther et de Quintus Cæcilius Metellus Nepos. De grands troubles eurent lieu à Rome pendant sa magistrature par la faction de Clodius, qui se porta à des excès de toute sorte, au point d'assiéger et d'incendier la maison du préteur, celle de Cicéron et celle d'Annius Milo. Des menaces de mort furent proférées contre le sénat, réuni au Capitole, et peu s'en fallut qu'on n'y mît le feu (1).

Il se pourrait que Lucius Cæcilius, tribun du peuple en 705-50, et dont il est parlé au § 28, fût le fils de ce Lucius Cæcilius Rufus.

§ 33. Un Titus Cæcilius Rufus fut duumvir à Utique, ainsi que l'apprennent les médailles.

Branche des Bassus.

§ 34. On compte encore dans la famille Cæcilia, Quintus Cæcilius *Bassus*, chevalier romain, homme de tête et de cœur qui, en 708-50, s'étant réfugié, après la bataille de Pharsale, dans la ville de Tyr en Syrie, parvint à faire déclarer cette ville contre Cæsar, puis entreprit de s'emparer du gouvernement de la Syrie, confié alors par le dictateur à Sextus Julius Cæsar, son parent. Une légion que commandait ce jeune proconsul ne résista point aux intrigues de Bassus; et, Sextus Cæsar ayant été assassiné par ses soldats, Bassus se trouva maître de la Syrie, où il se maintint, pendant plus de deux ans, contre Antistius Vetus, Lucius Stratius Murcus et Quintus Marcius Crispus, envoyés successivement par le dictateur, pour prendre le gouvernement de la province. Il soutint fort longtemps un siége dans Apamée, où il s'était retiré. Après la mort de Jules Cæsar, Caïus Cassius, l'un de ses meurtriers, alla prendre le gouvernement de Syrie, et Bassus lui rendit Apamée en 710-44, mais non de son plein gré; ses soldats l'abandonnèrent pour suivre les drapeaux de Cassius, et force lui fut de suivre le torrent (2).

D'autres rameaux de la famille Cæcilia ont fourni à la République des magistrats secondaires, parmi lesquels on rencontre :

§ 35. Lucius Cæcilius Aquinus, duumvir à Turiaso, colonie romaine en Espagne, aujourd'hui Tarragone.

§ 36. Marcus Cæcilius Aquinus, qui fut un des lieutenants de Caïus Cassius.

(1) Tite-Live, lib. 102, nº 45; lib. 104, nºs 48-52.

(2) Tite-Live, lib. 114, nºs 1, 2, 3; lib. 121, nºs 1, 2, 3, 4, 5, 9. — *Art de vérifier les dates*, II, 194. — Rollin, *Hist. rom.*, XIV, 516, 519. — Cicéron, *XIe Philippique*, nº 32.



§ 37. Lucius Cæcilius Pius, qui fut duumvir à Utique.

§ 38. Lucius Cæcilius Niger, qui exerça les mêmes fonctions à Corinthe.

§ 39. Caïus Cæcilius Serenus, duumvir à Turiaso.

§ 40. Marcus Cæcilius Severus, duumvir au même lieu.

§ 41. Caïus Cæcilius Cornatus, également magistrat colonial.

Il y eut encore, sous Tibère, un Cæcilius Cornutus, ancien préteur, qui se trouva impliqué dans une accusation avec Vibius Serenus, et se donna la mort en 775-22 (1).

Sous les empereurs on trouve, parmi les consuls, des noms qui se rattachent plus ou moins directement à la famille Cæcilia.

Quintus Cæcilius Metellus Creticus Silanus, consul en 760-7, avec Aulus Licinius Nerva Silanus, sous le règne d'Auguste; il fut gouverneur de Syrie en 764-11.

Caïus Cæcilius Rufus fut consul sous Tibère, en 770-17, avec Lucius Pomponius Flavus Græcinus.

Sous Vespasien, Cneus Cæcilius Simplex fut consul en 823-69, avec Caïus Quintus Atticus. Enfin, sous Hadrien, Lucius Cæcilius Balbinus Vibullius, fut consul, en 890-137, avec Lucius Ælius Cæsar II.

Berry, *membre de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAVAUX DE L'INSTITUTION SMITHSONIENNE.

Avant de rendre compte des travaux de la Société smithsonienne, nous croyons devoir rappeler en peu de mots les divers ordres de publications qu'elle a entrepris, et dont elle gratifie l'Institut historique.

L'objet de cette belle institution, qui a déjà rendu à la science et aux lettres de si grands services, est d'étendre le cercle de nos connaissances par des recherches originales et de les propager par des rapports ou des lectures.

The objets of the Institution are first, to increase, and second, to diffuse knowledge among men.

De là deux sortes de publications qui ont, chacune, leur importance : ce sont d'abord des mémoires ou des observations ayant pour but le progrès des sciences. Cette première série forme la collection in-4° continuée jusqu'à

(1) Tacite, *Annales*, lib. 4, n° 28.

l'année 1860, en 12 volumes; ce sont, en second lieu, des lectures, des traductions et des rapports sur des questions ou des théories qu'il importe d'exposer méthodiquement pour les rendre accessibles aux intelligences ordinaires; cette seconde série forme une collection de volumes in-8°.

Les règlements de la Société imposent, en outre, l'obligation au secrétaire général de rendre un compte annuel des actes de tout genre, travaux, acquisitions, dons, et aussi bien que des dépenses et recettes : ces rapports forment une troisième série de volumes in-8° qui ont leur intérêt, en indiquant soit les richesses de l'établissement en livres, instruments, collections minéralogiques ou autres, soit la marche progressive des études que l'association encourage, accueille ou prescrit, pour accomplir la pensée de son fondateur.

Nous avions à examiner trois volumes de la première série et un volume de chacune des deux autres; nous allons essayer de vous donner une idée des richesses scientifiques qu'ils renferment; mais si nous bornons notre analyse à l'examen d'un petit nombre de travaux, en mentionnant seulement les autres, vous n'oublierez pas que la plupart en effet ne sont pas susceptibles d'analyse ou s'éloignent par leur objet de l'ordre des études spéciales, dont vous vous occupez.

Le rapport annuel adressé à la Chambre des représentants, au nom du Conseil des régents, par le secrétaire M. Joseph Henry, comprend : 1° l'article des dépenses et recettes pour l'année 1859; 2° le résumé des travaux exécutés par les membres de l'institution ou publiés sous son patronage; 3° l'état des collections, instruments, acquisitions de tout genre qui forment une partie importante des richesses scientifiques qu'elle possède et qui s'accroissent avec une merveilleuse rapidité; ce volume comprend, en outre, soit des lectures et des traductions de mémoires étrangers, soit des notices plus ou moins intéressantes.

Art. 1. Dépenses : 34,833 dollars 39 (en francs 174,167).

Recettes : 54,467 dollars 50 (en francs 272,337).

Excédant : 19,634 dollars 11 (en francs 98,170).

Art. 2. Nous voyons figurer, parmi les dons nombreux, la lentille avec avec laquelle Priestley soumit, en 1774, diverses sortes d'air à la chaleur des rayons solaires; on sait qu'il procéda par des expériences analogues à la découverte de l'oxygène en opérant sur l'oxyde de mercure; ce don provient d'un des petits-fils de l'illustre chimiste anglais.

Art. 3. Quatre lectures ont eu lieu sur les sujets suivants de chimie agricole : 1° Structure et composition des plantes. — 2° Influence de l'atmosphère et de l'eau sur la végétation. — 3° Nature des divers terrains, analyse.

— 4° Amendements du sol par le labourage, le drainage, les mélanges des terres et différentes sortes d'engrais.

Auteur : M. Samuel Johnston, du Connecticut.

Une expérience a été faite sur les mollusques du golfe de Californie par M. Philippe Carpenter, de Warrington.

ART. 4. Traduction de mémoires de divers savants étrangers : 1° Recherches de M. Mœdler sur le mouvement des étoiles vers un point central. (De l'allemand, par M. Alexander.) — 2° un rapport de M. de la Rive, président de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève sur les travaux de la Société de juillet 1858 à juin 1859. (Traduction par le même.) — 3° État présent de l'éthnologie du crâne humain, par M. André Retzius, de Stockholm (Institut Carolinska.). — 4° Biographie d'Augustin-Pyrame de Candolle, par M. Flourens, lue à l'Académie des sciences en 1842. — 5° Moyen de corriger la mesure de la distance du soleil à la terre dans un espace de vingt-cinq ans. — 6° Rapport sur l'état de nos connaissances en ce qui concerne la chaleur rayonnante. (Au congrès des années 1832-1840-1854, devant l'Association britannique pour l'avancement des sciences); par Baden Powell et Savilian, professeurs à Oxford. — 7° Description de l'observatoire magnétique de l'Institution smithsonienne par M. Hilgard Casy. — 8° Usage du galvanomètre comme instrument de précision, par M. Poggendorf. — 9° Observations sur le phénomène des tremblements de terre, par M. Mallet Ecuy.

L'ARKANSAS.

Outre les travaux exécutés par les membres de l'association, professeurs ou assistants, il en est que la Société fait exécuter à ses frais par des savants qui entreprennent des explorations d'histoire naturelle et de géologie, voyages et excursions scientifiques : le volume dont nous rendons compte renferme un travail de ce dernier genre, entrepris par M. David Dale Owen, pour compléter ou continuer l'*Etude géologique de l'Arkansas*, pendant les années 1859 et 1860. Ajoutons que trois savants, MM. Robert Peter, chimiste, Léo Lesquereua, botaniste, et Edward Cox, géologue, l'ont aidé dans ses recherches, de manière à faire d'une exploration spéciale une belle et importante reconnaissance d'une contrée jusqu'à ce jour à peine connue.

Un premier volume (que nous n'avons pas) a été rempli par la description générale et d'ensemble des principales régions qui constituent la province; celui-ci, le deuxième, contient les détails et les conclusions des études précédentes.

1° *Examen zoologique*. L'analyse d'eaux chaudes, sur divers points,

conduit à la connaissance des substances nombreuses, disséminées dans le sol, telles que le fer, le zinc, le cobalt, le nickel, le manganèse, l'urane, et plus rarement le chrome, le tantale, le niobium et le pelopium, indépendamment de la silice, magnésie, alumine, soude et potasse, bases communes de la plupart des terres. Quelques considérations sur l'âge et la formation des couches terminent ce premier aperçu.

2° Les chapitres suivants renferment l'étude du sol au point de vue agricole, chimique et hydrographique. L'on y trouve d'intéressants détails sur les puits artésiens fort nombreux, et les citernes, qui décèlent l'existence d'immenses détritus de sables et d'alluvions fluviales.

3 Plusieurs articles sont consacrés à l'étude des comtés de Pulaski, de Perry, Yell, Scott, Francklin, Johnson, Polk, Montgomery, des sources chaudes, saline, Lafayette, Colombie, Bradley, Ashley, Jefferson, etc.

Nous mentionnerons l'exploration topographique et géologique de M. Joseph Lesley, adressée à M. Dale Owen, de la portion du comté de Pulaski, connu sous le nom de *Fourche-Cove*, des tableaux nombreux d'analyse, sur les divers terrains de l'Arkansas, aux points de vue chimique et agricole.

La flore botanique, confiée aux soins de M. Léo Lesquereux, comprend la liste des plantes vivantes ou fossiles que renferme le sol exploré de l'Arkansas, leur position et leur distribution dans les couches de terrain où elles ont été découvertes. On y a joint, avec une rare sagacité, la description des espèces utiles en agriculture, en médecine ou dans les arts. — C'est à la fois l'un des plus curieux et des plus intéressants produits de la grande exploration entreprise sous les auspices du savant Owen. Il est inutile d'ajouter que le volume contient des planches qui donnent les formes des plantes fossiles et des portions d'arbres ou d'arbrisseaux qu'on a découverts, feuilles, fruits, fleurs, écorces, etc. Les liquides occupent une place considérable dans la collection ; on y signale plusieurs espèces inconnues de magnolia, de chênes, un assez grand nombre de coquilles analogues à celles de nos terrains de France : les genres ostrœa, cardium, gryphœa ; les turrilites, les crassatelles, etc.

Un dernier rapport de M. Edouard Cox sur une reconnaissance géologique dans une partie du territoire d'Arkansas, pendant les années 1859 et 1860, termine le volume et présente plus de détails sur les sources de Mammoth, de la partie sud-ouest du comté de Newton et quelques autres; ces analyses donnent de précieuses indications sur l'existence de minerais utiles dans des contrées que l'industrie n'a pas encore visitées, et préludent aux expéditions qui doivent transformer ces pays.

Les dessins gracieux ou les coupes des divers plans qui ornent le volume ont un intérêt particulier que nous devions signaler; ils font d'un ouvrage sérieux une lecture agréable, qui le recommande aux hommes du monde; ainsi se trouve appliquée la devise trop rarement suivie par nos savants: *utile dulci.* VALAT, *membre de la* 3e *classe.*



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1862.

⁂ La première classe (*Histoire générale* et *Histoire de France*) s'est assemblée le 12 février à 9 heures du soir sous la présidence de M. Valat. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. On lit à la classe une lettre de M. de Montaigu, par laquelle il donne sa démission de membre de cette classe. La démission est acceptée; les regrets de nos collègues seront exprimés par M. l'administrateur à M. de Montaigu.

L'administrateur annonce à l'assemblée la mort de notre honorable collègue, M. Martinez de la Rosa, ancien président de l'Institut historique, ancien ministre d'Espagne et président des cortès. M. Barbier est prié de faire la biographie de M. Martinez de la Rosa.

On donne lecture à la classe d'un rapport de M. Jubinal sur la candidature de M. Carlos Calvo. Ce rapport étant favorable, on passe au scrutin secret et M. Calvo est admis comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Lettre de M. Marminio, interprète juré près la Cour impériale de Paris, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique et à connaître les conditions d'admission. M. l'administrateur est chargé de fournir au candidat les renseignements qu'il désire. Plusieurs livres sont offerts à la classe; leurs titres seront imprimés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Lettre de notre honorable collègue, M. le comte Sclopis, président du

comité royal d'histoire nationale, par laquelle l'Institut historique est prévenu qu'il peut faire retirer, au bureau du comité royal à Turin, le dixième volume de la collection que nous possédons. Le volume qui est annoncé et qui vient de paraître a pour titre : *Premier volume du Codex diplomaticus Sardiniæ*. M. l'administrateur est chargé de faire retirer ce volume et de le remercier.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Fremyn, notaire à Paris, communique au président de l'Institut historique la partie du testament de feu de Brière, notre collègue, qui concerne les sociétés savantes et notre Institut historique, institué légataire. M. l'administrateur est chargé de suivre cette affaire et d'en rendre compte.

M. Vincent, curé à Vache (Drôme) offre à l'Institut historique un ouvrage intitulé : *Origine de Taulignan*. M. l'abbé Badiche est prié d'en faire un rapport. M. Masson est appelé à la tribune pour lire un rapport sur le congrès de Bruxelles, relatif à la propriété littéraire et artistique. L'assemblée décide qu'un extrait de ce rapport pourra être imprimé dans le plus prochain numéro du journal.

Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1862.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Barbier, président, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. L'Académie impériale des sciences de Rouen fait hommage à l'Institut historique d'un fort volume de ses travaux ; M. Valat est nommé rapporteur. L'Académie royale des sciences de Munich (Bavière) envoie à notre Société plusieurs volumes contenant ses travaux. M. le comte Reinhard, actuellement à Munich, est prié d'en rendre compte. M. Carlos Calvo ayant été admis par la première classe comme membre correspondant, M. le président invite les membres présents à prendre part au scrutin pour approuver cette admission. M. Calvo est définitivement proclamé membre de l'Institut historique.

M. L'administrateur fait connaître à l'assemblée le résumé des comptes de son administration pendant l'année 1861, soumis à l'examen de la Commission, il présente en même temps le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1862.

M. l'administrateur annonce à l'assemblée le premier versement de

500 fr. fait par notre honorable collègue M. de Saint-Albin, à-compte du prix *Taulignon Saint-Albin*. Cette somme a été convertie en une obligation du Crédit foncier 4 0/0 portant le numéro 134,809.

Notre séance publique a été fixée au dimanche 4 mai. M. le président invite les membres qui se proposent de prendre part à cette séance de faire connaître les titres de leurs Mémoires quinze jours avant cette époque à M. l'administrateur.

M. Valat fait connaître à l'assemblée que notre collègue, M. Calfa, a concouru, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour obtenir la chaire de langue arménienne vacante à l'école impériale et spéciale des langues orientales vivantes. Il n'a pas obtenu la chaire, mais il a été placé au second rang par le nombre des suffrages.

M. Breton demande qu'on fixe le jour de réunion de la Commission chargée de juger du mérite des Mémoires publiés dans l'année 1861, afin de leur accorder la médaille d'encouragement; M. le président fixe à vendredi prochain cette réunion.

M. de Bellecombe lit un rapport sur un ouvrage de M. Muoni, de Milan, intitulé : *Quelques observations sur la peine capitale*. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Badiche, de Berty, Barbier, Valat, Breton et Masson, au point de vue de la législation française; on décide qu'une note sur le travail de M. Muoni sera publiée dans la chronique du journal. M. Barbier lit, pour M. Alix absent, une notice sur le duc de Larochefoucauld-Liancourt; elle est renvoyée, par le scrutin secret, au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

M. MARTINEZ DE LA ROSA.

L'Institut historique vient de perdre un de ses membres les plus éminents. Nous n'avons point à apprendre à l'Europe que M. MARTINEZ DE LA ROSA, président du conseil d'État et de la chambre élective en Espagne, est mort récemment à Madrid, à l'âge de 73 ans. Vétéran de la cause de la liberté, qu'il n'a jamais séparée de la cause de l'ordre, tout à la fois homme d'Etat, orateur, évrivain et poëte, M. Martinez de la Rosa occupe une place considérable dans l'histoire de l'Espagne contemporaine. Pendant de longues années il a pris une part active à nos travaux. L'Institut historique a eu l'honneur de le compter au nombre de ses présidents, et aucun des

membres de notre Société n'a oublié quel lustre cette présidence a jeté sur le mémorable congrès historique de 1843. Nous ne pouvons songer, en ce moment, qu'à consigner dans ces lignes l'expression de nos regrets profondément sentis. Mais l'Istitut historique se réseve de payer sa dette à la mémoire de l'illustre défunt. Il a témoigné le désir que son président actuel, M. J. Barbier, avocat général, résumât dans une notice spéciale la vie et les travaux de M. Martinez de la Rosa. Cette notice sera lue dans la séance publique que l'Institut historique tiendra au mois de mai prochain.

— Dans la séance du 28 février 1862, M. de Bellecombe fait un rapport sur l'écrit de M. le chevalier Damiano Muoni, correspondant de l'Institut historique, écrit intitulé : *Considérations historico-philosophiques concernant la peine de mort*. M. le rapporteur rend justice aux intentions humaines et généreuses de l'auteur, qui ne s'est pas dissimulé le peu de nouveauté de la thèse qu'il avait à soutenir puisqu'il en a commencé l'exposé par ces mots : *Ancora un discorso sulla pena di morte!* Encore un discours sur la peine de mort! Au surplus, le plaçant à un point de vue purement philosophique, M. le chevalier Damiano Muoni, dans sa brochure, écrite avec talent et d'un style vif et animé, a conclu nettement à l'abolition de la peine de mort, dont l'Italie régénérée doit, suivant lui, prendre l'initiative. L'assemblée, toutes réserves faites, quant aux développements historiques présentés, et surtout quant à la conclusion de M. Muoni, sur le grave sujet qu'il a traité et qui touche si intimement à la sécurité des sociétés humaines, a entendu avec intérêt l'analyse faite par M. de Bellecombe du nouveau travail de notre honorable correspondant.

Barbier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société de géographie, cinquième série, tome III, nº 13; Janvier, Paris, 1862.

L'*Athæneum* de Londres, et un album de Rome; plusieurs numéros.

Manuel général des assurances, ou Guide pratique des assurances et des associés, par M. E. Agnel, avocat à la Cour impériale, vol. in-12; Paris, 1861.

Travaux de l'académie royale des sciences de Munich (en allemand), 2 cahiers, 1860, 3 cahiers, 1861; Munich, 1860 et 1861.

A. Renzi, *Administrateur.* — Achille Jubinal, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES

NOTES SUR LES OUOLOFS

PEUPLE DE LA SÉNÉGAMBIE

Dans tout le pays habité par les Ouolofs, il y a très-peu de collines et d'immenses plaines. Les principales collines que l'on rencontre sont des dunes de sables peu élevées, les Deux Mamelles au cap Vert et le cap de Nase. Les élévations du cap Vert, du cap Rouge et du cap de Nase sont d'origine volcanique, aussi bien que le monticule de Gorée. M. Dumont d'Urville lui donne trois cents pieds d'élévation; il se trompe, il n'en a que cent trente.

Les plaines ouoloves sont immenses et partout sablonneuses. Partout on rencontre des coquilles marines. La terre est rarement grasse, si ce n'est dans les lieux enfoncés où les eaux de pluie séjournent et entretiennent la fraîcheur : c'est dans ces lieux que l'on rencontre tout à la fois des eaux douces pour désaltérer le voyageur et des palmiers dont l'ombrage est si agréable dans les régions intertropicales.

Les terrains sablonneux seraient extrêmement fertiles, s'il pleuvait plus longtemps; mais, hélas! pendant sept à huit mois de la saison sèche, vous ne rencontrez de distance à distance que quelques tamariniers, quelques baobabs, quelques mûriers, quelques caoutchoucs, quelques mimosas. Le reste se compose de mauvais petits buissons épineux, si rabougris qu'il semblerait que la nature les a produits dans un accès de mauvaise humeur.

Quant aux herbages, il n'en reste que les débris durs, secs et cassants. Ces plaines présentent une monotonie, une aridité capables de tuer la plus brillante imagination. Aussi les Ouolofs et leur langue sont-ils complétement dépourvus de cette faculté. Leurs contes et leurs chansons en sont la preuve.

Deux rivières arrosent les pays habités par les Ouolofs : le Sénégal et la rivière de Saloum. Les autres petits cours d'eau qui viennent aboutir à l'Océan, comme celui de Joal, celui de Fasna entre Varan et Joal, celui de Somone près du cap de Nase, celui de Rufisque et ceux de Mbao et de Janne, ne méritent pas le nom de rivières. A la saison sèche, ils n'ont pas

d'eau ou presque point. Ce n'est qu'à la saison des pluies que le trop-plein de leurs eaux vient jusqu'à la mer.

Le seul lac est celui de Pagnéfoul, dans le Walo. Quoiqu'il soit bien précisé dans les cartes, il n'est pas moins vrai qu'il n'a pas encore été exploré dans toute son étendue. Son peu de largeur, comparée à sa grande longueur, le devrait plutôt faire appeler marigot que lac.

Les marigots (*marre ga*, le bras d'un fleuve) sont ou paraissent tous d'anciens lits du Sénégal abandonnés. Ils sont très-nombreux, surtout près de Saint-Louis, et forment une grande quantité d'îles. La plupart ont peu d'eau à la saison sèche; mais presque tous sont navigables pendant la saison pluvieuse. Quelques-uns paraissent creusés de main d'homme et présentent des bords assez riants.

Le Sénégal, la rivière de Saloum et tous les autres petits cours d'eau débordent à la saison pluvieuse. Les eaux du Sénégal commencent régulièrement à monter dans le mois de juin, et diminuent sensiblement au mois d'octobre. Cette inondation annuelle est causée par les pluies abondantes qui tombent sur les montagnes d'Aor où le Sénégal prend sa source (à l'est des royaumes de Baol, de Sinne et de Saloume). Ces pluies commencent beaucoup plus tôt sur ces montagnes et dans l'intérieur que sur les côtes.

Les débordements du Sénégal fertilisent les terres basses qui sont inondées fort au loin par la communication des marigots avec le fleuve; mais les environs de Saint-Louis sont peu propres à la culture après l'inondation, à cause des eaux de la mer qui remontent le Sénégal et rendent ses eaux salées jusque vers Dagana (près de quarante lieues de l'embouchure du fleuve).

Quand une femme nègre est sur le point d'accoucher, chez les Ouolofs, on fait venir, outre la sage-femme, un marabout et des griottes. Si l'accouchement est difficile, ce qui arrive rarement, le marabout fait usage de talismans pour faciliter la délivrance de la mère; mais en tout cas, quelques souffrances qu'endure une négresse, il est très-rare qu'elle jette le moindre cri et qu'elle fasse même entendre un gémissement. Les femmes ouoloves ont l'intime conviction que les pleurs, les gémissements et les cris d'une mère porteraient malheur à l'enfant.

Lorsque l'enfant est venu au monde, on le met par terre, et personne ne le touche, ni pour le laver ni pour le soigner, que l'accouchée n'ait fait connaître qui en est le père. Quand il est connu, ce qui arrive presque toujours avant la naissance de l'enfant, on le prévient aussitôt et on l'invite avec toute sa parenté à venir célébrer la fête d'usage dans la case

de la mère. S'il est absent, la cérémonie est différée jusqu'à son retour.

Toute la parenté du côté paternel, munie d'articles de victuaille et de cadeaux qui consistent ordinairement en pagnes, en ustensiles de ménage, avec une jeune négresse esclave, destinée à devenir la bonne (*bôtal*) du nouveau-né (lire *bon tôïe*), se rend donc dans la case de l'accouchée. Là on dépose les pagnes sous l'enfant parce qu'ils lui sont destinés, on met les ustensiles de ménage dans un coin, et l'on installe la bonne dans ses nouvelles fonctions.

Après que l'enfant a été lavé et enveloppé dans un pagne, une des griottes présentes à la cérémonie, et réputée bonne parleuse dans la contrée, crache dans les oreilles et dans la bouche du poupard. Ceci rappelle l'*ephpheta* du baptême chrétien. On attribue à cette cérémonie la facilité de la parole ; de là le mot ouolof qu'on lance à un grand parleur : ***La griotte qui t'a craché dans la bouche était une fameuse bavarde.***

On se met ensuite, je ne dirai pas à table, puisque ce meuble n'existe pas chez eux, mais à manger les provisions que le père et les autres convives ont apportées. Une parente éloignée du père, ordinairement une de ses parentes issue germaine, préside à la cérémonie, non-seulement pour distribuer les vivres pendant le festin, mais encore pour remplacer la mère dans son ménage, soigner l'enfant et laver ou faire laver les hardes nécessaires à l'accouchée. Elle est tenue de faire tout cela sans rétribution et à ses frais, à moins que sa pauvreté ne l'en empêche. Cette fête de famille, que l'on appelle *rouïe*, du nom d'un mets qui est toujours servi dans cette circonstance, se termine par des danses au son du tambour et aux claquements de mains des négresses présentes. Les présidents du concert et des danses sont les griots et leurs femmes. Quant un enfant naît chez un marabout, tout a lieu comme je viens de le dire, à l'exception de la danse.

On fait la cérémonie appelée *nguénétai* (sortie) dès que la mère a repris ses forces. Elle retourne alors à ses fonctions habituelles ; mais la bonne, ornée pour la circonstance de ce qu'il y a de plus brillant à la maison, porte l'enfant dans tout le voisinage. Là, le nouveau-né est baisé, choyé, festoyé. C'est sa première entrée dans la société ; on se fait un devoir de le bien accueillir. Aussi on le comble de mille souhaits de bonheur, et chacun lui fait de petits cadeaux plus ou moins précieux, selon le rang et l'importance de ses parents. A son retour à la demeure, la mère le couvre de baisers, lui prodigue mille caresses et s'informe curieusement de la manière dont il a été accueilli. Aux réponses flatteuses pour le cœur d'une mère que ne manque jamais de lui faire la bonne, son visage s'épanouit de joie,

et elle augure bien du bonheur futur de son enfant. Cette cérémonie a lieu à Gorée, même pour les enfants nés de pères européens et de mulâtresses chrétiennes; mais celles-ci ont grand soin de la faire en cachette de leurs maris.

Une négresse nourrit toujours son enfant, quand elle a du lait; si elle n'en a point, on prépare du beurre frais que l'on fait prendre au jeune nourrisson pour le purger, et on lui donne pour aliment du lait de chèvre ou de vache. On ne le sèvre jamais qu'après deux années entières d'allaitement. N'allez pas croire que l'on habille un enfant, chez les Ouolofs, ni qu'on l'emmaillotte dans un berceau. Quand la mère, ou la bonne, ne le porte pas, on lui laisse la liberté de tous ses mouvements sur du linge, sur une natte ou simplement sur le sable. Là le petit nègre s'étend, se retourne et se roule tout à son aise. Quand on le porte, ce n'est pas sur les bras comme en Europe, c'est derrière le dos, sur les reins, toujours fort proéminents chez les négresses. Une pièce d'étoffe de coton, appelée *mbôtou* et tissue dans le pays, lie l'enfant au dos de la porteuse, et quand elle est jeune, c'est fort souvent l'unique habillement de tous les deux. Cet usage laisse à la porteuse la liberté des mains, et il n'est pas rare de voir une mère ou une jeune négresse, chargée d'un enfant, piler du mil ou se livrer à d'autres travaux manuels. Quand l'enfant pleure ou crie, la bonne le secoue doucement en se dandinant et en chantant d'un ton monotone : *Aïô aïe, barrô barre*, paroles dont je ne connais pas la signification.

Deux faits sont à remarquer par suite de cette manière de soigner les enfants : le premier, c'est que le petit nègre acquiert plus vite, par l'usage précoce de ses membres, le développement des forces physiques et marche toujours de bonne heure; le second, c'est qu'il y a bien moins d'enfants estropiés ou infirmes que chez nos peuples civilisés de l'Europe.

Ordinairement, au bout de huit jours, toute la parenté de l'enfant nègre se réunit dans la case de la mère pour lui donner un nom. Presque toujours, c'est la présidente des cérémonies qui ont eu lieu le jour de la naissance qui donne son nom à une fille. Si c'est un garçon ou qu'on veuille donner un autre nom à une fille, c'est encore à elle que l'on s'adresse pour qu'elle obtienne du père l'adoption du nom demandé. Cette parente joue un rôle important dans cette circonstance, et prend le titre de *badienne*, qui équivaut à celui de marraine en Europe. Aussi les habitants du Sénégal, qui sont chrétiens, appellent badienne la femme qui les a tenus sur les fonts de baptême.

Quand l'enfant est né d'un mariage légitime selon la loi mahométane, on tue toujours un bélier, ou à son défaut un chevreau d'une grandeur

déterminée par l'usage. Cet animal est en partie donné aux pauvres, aux infirmes ou aux aveugles, et en partie mangé dans le festin qui suit la cérémonie. On l'appelle *njare ou ntoude*, mot à mot, mouton de l'appellation. Toujours le festin est suivi de la danse au son du tambour, excepté chez les marabouts.

Il n'y a proprement point de noms de famille chez les Ouolofs; cependant il est certaines castes en Sénégambie qui adoptent des noms empruntés aux qualités de quelques animaux. Ainsi le nom de *Ndiâïe*, qui exprime la puissance du lion, est celui de plusieurs personnes, sans pour cela qu'elles soient parentes entre elles. Ainsi le nom de *Ndioure*, qui exprime le caractère méchant de l'hyène, et celui de *Diâne* (serpent), se donnent à d'autres individus.

On donne aussi des noms qui expriment des qualités ou des défauts. D'autres fois, les noms propres expriment la crainte que les parents éprouvent de perdre un enfant. Ainsi l'un s'appellera *Jarialla* (Espérance en Dieu), l'autre *Lémoudée* (Il mourra bientôt), un autre *Nguissali* (Nous n'avons pas l'espoir de le voir longtemps). D'autres noms, chez les Ouolofs, sont tirés de l'arabe : *Fatomnata*, *Abdoullaï*, *Salame*, etc.

Les Ouolofs n'aiment pas que l'on dise d'un enfant qu'il est beau, gras, bien portant, à moins que l'on n'ajoute le mot *kare;* ils croient que cela porte malheur à leur progéniture. Généralement, quand on fait un compliment à un Ouolof sur sa santé, sur ses bonnes qualités, ou sur la prospérité de sa famille, il faut terminer ses souhaits de bonheur ou ses louanges par le mot *kare*, qui a le sens de demander à Dieu la continuation des mêmes bienfaits que l'on vient d'énumérer.

Il faut bien se garder surtout de demander des nouvelles de la dentition des enfants. Comme c'est à ce moment critique qu'il leur arrive toujours quelque indisposition, les parents s'imaginent que c'est parce qu'on s'est informé de leur dentition. Aussi, pour préserver un enfant chéri des accidents attachés à cette intempestive curiosité, une mère a bien soin de lui attacher des talismans au cou et sur les reins. C'est aussi vers ce moment-là que l'on met aux filles des ceintures de verroterie, qui sont presque toujours leur unique vêtement jusqu'à l'âge de puberté. La dentition chez eux s'appelle *jaje* (os), pour éloigner l'idée de dents.

L'éducation physique est entièrement laissée à la nature. Quand un enfant peut trotter, il va s'amuser partout où il lui plaît, avec ses compagnons. Courir, sauter, jouer, nager et plonger dans les eaux sur les bords des fleuves ou sur les côtes baignées par l'Océan : voilà les exercices habituels des enfants nègres. Aussi sont-ils tous d'une santé, d'une vigueur

et d'une agilité étonnantes. Et comment en serait-il autrement? D'un côté, ils ont une nourriture frugale et légère, des occupations peu fatigantes et un exercice continuel au grand air; de l'autre, ils n'ont ni l'air renfermé de nos longs hivers, ni les habits étriqués de notre Europe, ni pour le sexe ces étouffants corsets, funeste invention de la vanité capable de nuire au tempérament le plus robuste. N'en déplaise à la vanité de nos élégantes européennes, la taille des jeunes filles ouoloves est au moins aussi belle que celle des Françaises dans les villes, et infiniment supérieure à celle des villageoises.

Une mère ouolove lave plusieurs fois ses enfants par jour, pour les fortifier et faciliter la transpiration, et leur rase souvent la tête pour prévenir les effets de la teigne, à laquelle ils sont exposés avec leurs chevelures laineuses.

L'éducation morale consiste principalement à leur inculquer un grand respect pour la vieillesse : aussi le jeune Ouolof le plus étourdi n'oserait jamais prononcer une parole légère en présence d'un vieillard. *Nos pères*, disent les jeunes gens, *ont vécu avec leurs ancêtres*; *ils ont plus de raison et d'expérience que nous; c'est à eux de nous instruire et de nous diriger*. Il n'est peut-être pas de pays au monde où les enfants aient une piété plus grande que chez les Ouolofs, non-seulement pour leurs pères et leurs mères, mais encore pour leurs oncles, à qui ils donnent le nom de père, comme les cousins s'appellent frères.

Une jeune négresse n'accepte ordinairement de mari que du consentement et du choix de ses plus proches parents. Cependant, quand des parents trop avides de cadeaux refusent longtemps à une fille le mari qu'elle désire, la négresse n'a d'autre ressource que de se laisser enlever et de s'en aller au loin épouser son amant. C'est fort rare chez les Ouolofs; et la raison en est dans le peu de développement du sens moral parmi eux. Ils sont aussi incapables, en général, de sentir la passion de l'amour que de conserver de la reconnaissance. L'amour, pour eux, n'est que la sensation physique, et leur reconnaissance s'envole presque toujours avec le dernier bienfait. Par la même raison, ils sont peu capables de haine et de vengeance. L'Ouolof, en un mot, est un grand enfant qui passe toute sa vie dans l'ignorance, l'oisiveté et la plus complète insouciance.

La connaissance d'un Dieu et quelques préceptes forment toute leur éducation religieuse. Quant à leur instruction purement intellectuelle, elle est à peu près nulle. Aucun nègre n'écrit sa propre langue, et les marabouts qui apprennent à lire le Coran en langue maure, arabe corrompu, ne le comprennent même pas très-bien. Un marabout qui sait lire tout le Coran

et qui peut l'expliquer en entier dans la langue ouolove est un prodige d'érudition.

Chez les Ouolofs, la circoncision se pratique vers l'âge de puberté. Huit jours avant le moment choisi pour cette cérémonie, qui a toujours lieu un vendredi, on commence une fête. Les jeunes gens qui doivent être circoncis sont habillés très-élégamment, régalés à discrétion et fêtés par tout le monde. On les conduit de case en case, où festins, danses et autres amusements se succèdent sans interruption. Le jeudi, veille du jour où doit se pratiquer l'opération douloureuse, on leur fait promettre d'être braves à la guerre.

Quand le jour est arrivé, on les fait danser depuis le matin jusque vers dix heures; ensuite on procède à l'opération. Les ministres de la circoncision sont ordinairement des forgerons ou des cordonniers du pays. Deux fois par jour, on panse la plaie avec de la poudre d'écorce du kjaïe (caïlcédra) *svictenia Senegalensis* et du *gonakai*, *mimosa nilotica.*

Les nouveaux circoncis, pour se bien nourrir, sont autorisés à prendre chez leurs parents tout ce qui est à leur convenance, et s'ils volaient un bœuf ou un mouton à qui que ce fût, ils ne seraient jamais punis; seulement les parents seraient tenus d'en payer la valeur.

Chez les Ouolofs, il ne faut pas qu'un jeune homme pense à se marier s'il ne possède rien ou s'il n'a rien amassé. Là point de marchandises, d'or ou d'argent, point de femmes. La première démarche que doit faire un jeune Ouolof qui veut se marier, c'est de faire un cadeau aux parents de la fille pour obtenir d'eux la permission de la courtiser. C'est ce qu'on appelle le *ndakje fare*, mot à mot : le chasse amant. Ce cadeau, selon le nom qu'il porte, a pour but d'écarter tous les rivaux et de laisser au prétendant un libre accès auprès de la jeune négresse. Le jeune homme ne perd plus de temps alors; il fait assidûment la cour à sa future compagne; il entretient la bonne volonté des parents par des cadeaux qu'il leur fait aux principales fêtes musulmanes, surtout au nouvel an, et presse vivement la conclusion de son mariage. Il y est intéressé, car les cadeaux le ruinent; et de plus il peut être évincé par des parents cupides qui acceptent quelquefois un *ndakje fare* d'un rival plus riche ou plus généreux que lui. Ce dernier cas est très-rare, parce que ce n'est pas seulement le jeune homme qui se trouve insulté, mais encore toute sa parenté, qui ne manque pas alors de prendre fait et cause pour lui.

Quand la jeune négresse est accordée, ce qui n'a jamais lieu qu'après de fort longs pourparlers, le futur marié doit d'abord envoyer par ses parents, et le jour même fixé pour la cérémonie nuptiale, la somme de vingt

francs, en or, en argent, ou en marchandises. Un cadeau moindre pourrait n'être pas un obstacle au mariage; mais jamais il ne doit être d'une valeur plus considérable. C'est ce qu'ils appellent le *ntake*, le lien. C'est par un reste de cette nécessité du *ntake*, pour former le lien du mariage, que les mulâtresses du Sénégal, même chrétiennes, veulent toujours avoir pour bague de mariage un anneau de deux gros d'or, qui font la somme de vingt francs dans le pays.

Au moment que ce *ntake* arrive dans la case de la jeune épouse, les marabouts, accompagnés des parents des deux côtés, se réunissent au couple, récitent des prières en arabe sur un ton un peu élevé, et les terminent en disant : *Al jaïri*, Dieu les a unis. L'assemblée répète : *Al jaïri*, et le mariage est légitime. Immédiatement après cette cérémonie, c'est à qui des deux mariés s'assiéra le premier sur le lit nuptial. La croyance du pays est que le premier qui l'occupe vivra le plus longtemps.

On s'occupe ensuite, en présence de toute l'assemblée, des cadeaux que l'usage prescrit de donner ou au moins de promettre. Le premier, c'est le *Ntiâne*, présent que le nouveau marié fait à sa femme, afin qu'elle lui appartienne, sans que personne, pas même son père, ne puisse plus exiger d'elle le moindre service sans le consentement du mari. Quand la jeune épouse est une esclave, le maître auquel elle appartient s'adjuge ce présent pour la laisser libre de rester entièrement à la disposition de son mari. Tout ce qu'elle fait alors, tout ce qu'elle gagne, c'est pour lui. Mais quand il vient à mourir, elle retourne à son maître, ainsi que ses enfants, par le principe ouolof : *Les œufs de la poule appartiennent au maître de la poule.*

Le second cadeau est le *Gairre :* il est donné à la jeune épouse pour obtenir d'elle la consommation du mariage. Ce même mot, en dehors d'une union légitime, exprime le prix des faveurs d'une femme. C'est la taxe que les femmes ouoloves lèvent sur l'incontinence des hommes; car il ne faut pas croire qu'une négresse se livrera à un homme par passion pour lui ou par libertinage. Non, elle ne se livre jamais que pour de l'argent ou des marchandises.

Le troisième est le *dioure ou saye*, Dot du mariage. Tous ces présents, excepté le *ntake* dont la valeur est invariable, sont proportionnés à la fortune du mari et aux qualités physiques de la jeune épouse. Souvent aussi, mais uniquement par bienséance, le nouveau marié fait un présent à son beau-père et un autre à sa belle-mère. Le premier s'appelle *maïe ou baïe*, Présent du père; le second *maïe ou ndaye*, Présent de la mère.

Quand le *ntiâne*, le *gairre* et le *dioure ou saye* n'ont pas été donnés sur-le-champ, mais seulement promis, le mari ne peut jamais se marier

légitimement à une autre femme qu'il n'ait auparavant rempli toutes les promesses qu'il avait faites à son premier mariage.

Les fêtes des noces durent ordinairement huit jours, et se célèbrent dans la nouvelle case des époux. Les frais en sont à la charge des deux familles qui s'unissent par une alliance, et ce n'est pas trop de deux familles pour les dépenses qu'occasionne un mariage. Le bœuf, le mouton, le chevreau, le couscous et le poisson : voilà de quoi se composent les mets du festin. Pour boisson on a le vin de palme, le *pouje* et le *sibaje*. Le pouje est simplement du mil fermenté et de l'eau; cette boisson, claire comme notre petite bière blanche, enivre. Le sibaje est du mil fermenté, de l'eau et du miel. Les marabouts seuls ne boivent aucune de ces boissons; mais le reste des mahométans ouolofs ne s'en fait pas faute.

Les danses, les chants et les contes dans la soirée remplissent les intervalles entre les repas. La jeune mariée ne sort de sa case que le huitième jour, et la première visite qu'elle fait est pour son père et sa mère, qui, ce jour-là, sont obligés eux seuls de faire les frais du festin. Là se terminent les cérémonies.

Quoique le divorce ne soit pas très-fréquent chez les Ouolofs, il n'est pas moins vrai qu'il faut peu de chose pour l'amener. Le premier motif est l'impuissance d'un côté ou de l'autre. Si elle peut être constatée, la séparation a lieu sur-le-champ, et la partie déclarée impuissante ne peut plus trouver à se marier nulle part; mais trois années de stérilité dans une femme sont toujours un motif légitime pour la répudier.

Secondement, les voies de fait réitérées d'un mari à l'égard d'une femme autorisent celle-ci à demander le divorce; et elle l'obtient toujours quand elle peut produire des preuves testimoniales.

Troisièmement, le consentement mutuel des deux époux. Ce consentement a lieu toutes les fois que le mari ou la femme prononce sept fois de suite le mot *arame* (anathème). Quatrièmement, un crime vilain; cinquièmement, une absence de trois ans sans nouvelle aucune; sixièmement, l'adultère constaté deviennent aussi des motifs légitimes de divorce.

Tous les Ouolofs, étant mahométans, peuvent épouser plusieurs femmes légitimement, à l'exemple et par la permission de Mahomet, et prendre autant de concubines qu'ils peuvent en nourrir. Souvent, les femmes habitent le même enclos que le mari et ont chacune leur case particulière. Quand une femme doit cohabiter avec le mari, elle va le trouver au milieu de la nuit. Ordinairement, c'est chacune à leur tour qu'elles sont appelées. Cependant le mari fait quelquefois des invitations particulières à l'une d'elles; cet appel est regardé comme une grande faveur. La femme qui se

voit ainsi privilégiée profite de ce moment pour porter plainte contre ses rivales, ou pour jeter de la défaveur sur celles qui lui font envie ou lui déplaisent. Mais quels que soient leurs petits mécontentements particuliers, elles sont toutes obligées de témoigner du respect à la première femme qu'a épousée le mari. Elle s'appelle *Avo*. C'est elle qui partage aux autres femmes tout ce que le mari gagne ou apporte dans le ménage, sans oublier jamais de s'en réserver une bonne part ; c'est elle qui est chargée des soins et des dépenses des autres femmes qui viennent à accoucher ; c'est elle, enfin, qui distribue la nourriture aux concubines que prend son mari, qui surveille leur conduite et en rend compte. Ces femmes illégitimes sont presque toujours des esclaves.

Quand un mari n'aurait que deux femmes, il est rare qu'elles apprêtent leur nourriture pour la manger en commun. Chaque femme ayant sa case particulière, ses ustensiles de ménage, ses enfants à élever, fait bande à part. Elle cherche seulement à bien préparer le couscous quand le mari vient le partager avec elle, et à l'emporter sur ses rivales dans le soin qu'elle met à lui faire des habillements.

Il s'élève de temps en temps des discussions très-graves, non-seulement avec l'*Avo*, mais encore entre les autres femmes, pour les affaires du ménage ; et le mari est quelquefois très-embarrassé de ces dissensions domestiques. Lorsqu'elles paraissent interminables, il va chercher les principaux habitants du village pour s'aider de leurs lumières et ramener la paix dans sa maison.

Ce qui occasionne ces démêlés, c'est quand l'*Avo* ne partage pas avec justice entre les autres femmes, et lèse surtout les intérêts matériels d'une favorite par esprit de jalousie et de vengeance ; c'est quand toutes les autres femmes attribuent à l'influence d'une favorite le refroidissement du mari à leur égard. Mais ce qui fait naître les plus violents orages dans l'enceinte domestique, c'est quand un mari délaisse sa femme, ne l'appelle pas à son tour ou la néglige dans la couche nuptiale. Trois nuits de suite suffisent pour qu'elle se mette dans une colère furieuse. Elle s'en plaint d'abord à son mari ; s'il méprise ses réclamations, elle le traduit devant la justice des marabouts. Le pauvre homme, assourdi de tout ce tapage domestique, et n'ayant pas toujours de fort bonnes raisons à alléguer pour justifier son indifférence matrimoniale, est souvent condamné à la peine du fouet. Cette punition singulière a lieu dans la mosquée même. Le délinquant est étendu sur le ventre, et l'exécuteur de la justice maraboutique, en lui appliquant les coups de fouet, ne doit pas laisser voir son aisselle et doit travailler sur le dos du patient comme s'il tenait un livre sous le bras.

La punition, comme on voit, est plutôt honteuse que difficile à supporter.

A peine un membre de la famille a-t-il rendu le dernier soupir, que des pleurs et des gémissements éclatent de toutes parts. Cette tristesse, feinte ou réelle, est d'obligation non-seulement pour les parents du mort, mais même pour ses esclaves. On appelle ensuite un marabout et deux personnes dont l'état est de laver les cadavres et de les préparer pour la sépulture. Le marabout indique les parties du corps par où il faut commencer et l'ordre à suivre dans ce lavage funèbre. Pendant que l'on fait cette cérémonie, il récite des prières en arabe de manière à être entendu des personnes présentes. Le corps lavé, on l'enveloppe avec du linge blanc, et il reste exposé douze heures tout au plus. On le conduit ensuite au cimetière, ordinairement situé hors du village. Les gémissements, les cris et les pleurs redoublent au moment qu'on l'emporte hors de la case. Le convoi s'arrête devant la fosse, et avant d'inhumer le corps, on fait la prière mahométane. Pendant que l'on enterre le mort, un ou plusieurs marabouts récitent des prières en arabe.

Le cercueil se compose uniquement de bouts de bois en forme de brancard, recouverts d'une natte. Le tout est enterré avec le cadavre.

Le jour de la mort, on tue des bœufs et des moutons qui ont appartenu au défunt, pour régaler ses amis, parents et connaissances pendant huit jours. Le troisième jour, on prépare des bananes de couscous et de sanglé pour régaler les pauvres et les malades. Le huitième jour, on tue encore bœufs et moutons pour achever l'octave, et puis il n'est plus question du pauvre enterré.

La femme prend le deuil de son mari pour quarante jours. Elle porte pendant ce deuil une tunique qui lui a appartenu, avec un voile qui lui couvre toute la figure. Le mari ne porte le deuil de sa femme que huit jours. L'enfant qui a perdu son père ou sa mère porte pour marque de deuil un chiffon de linge pendu au cou pendant trois semaines.

Les épidémies sont assez fréquentes chez les Ouolofs. Presque chaque cinq ans, des maladies contagieuses enlèvent beaucoup de monde et détruisent des villages entiers. C'est ainsi qu'a disparu le village de Benne, marqué encore sur les cartes françaises près de la pointe de Belair à la partie est du cap Vert.

Les famines sont encore plus fréquentes. C'est quelquefois la sécheresse qui les cause; le plus souvent la récolte est dévorée par des millions de sauterelles.

Dans les royaumes de Caïor, de Baol, de Sinne, de Saloume et dans la petite confédération de Dakar, à la presqu'île du cap Vert, les maisons ou cases des Ouolofs sont presque toutes de forme ronde. En général, elles ont

douze pieds de diamètre, et autant de hauteur, à partir de la partie la plus élevée jusqu'au sol. Le toit, de forme conique, sert tout à la fois d'abri contre le soleil ou la pluie, et de plafond.

Il y a plus : comme leurs cases n'ont ni cheminées ni fenêtres, et que l'âtre se place toujours au centre de l'habitation, tout l'intérieur de la toiture se recouvre bien vite d'une épaisse couche de suie. Le défaut de cheminée fait que leurs cases sont entièrement remplies de fumée, tout le temps que le feu y reste allumé. Aussi un certain nombre d'entre eux perdent-ils la vue de bonne heure. Pour remédier à l'inconvénient passager des moustiques, ils ne craignent pas de s'exposer au malheur de la cécité.

La toiture se fait avec des branches de palmier entrelacées avec autant d'art que nos vanniers d'Europe font leurs ouvrages. Aussi est-ce la partie principale de l'habitation. Quand elle est terminée, on plante solidement huit ou dix poteaux à la distance que demande la largeur de la toiture; ensuite on la fixe sur les poteaux dans des échancrures que l'on a faites à leur partie supérieure.

Cet ouvrage terminé, on entoure ces poteaux d'une clôture faite de morceaux de bambous fendus et serrés l'un contre l'autre avec des liens, et voilà les murailles.

Quand la saison des pluies approche, les Ouolofs tressent des paillassons minces avec de grandes herbes sèches et les placent sur la toiture en faisant déborder le second rang sur le premier et le troisième sur le second, jusqu'au faîte, qu'ils ont soin de serrer fortement pour empêcher la pluie de pénétrer dans la case. Ensuite ils consolident ces paillassons au moyen de cordes qui font plusieurs fois le tour de la toiture, et viennent en bas s'attacher aux poteaux qui soutiennent la case.

Dans le royaume du Walo, beaucoup de maisons sont bâties avec une terre qui, pétrie à l'eau, se durcit au soleil de manière à résister aux pluies abondantes de la saison chaude. Elles sont ordinairement un carré long partagé en deux appartements par une cloison en paille. Quelquefois aussi elles ont une galerie.

Le premier et le principal meuble d'une case ouolove est le lit. Il est fait de roseaux fendus, longs de six pieds et serrés l'un à côté de l'autre par des liens. Cette espèce de natte fort dure est soutenue par des pièces transversales attachées sur des poteaux d'un pied et demi de hauteur. Pour y dormir ou s'y reposer, on le recouvre seulement d'une natte; et voilà le lit, même nuptial, de Sa Majesté le roi de Dakar.

Trois pierres posées en triangle l'une près de l'autre entourent l'âtre où fument quelques méchants tisons, et sont les seuls chenets qu'ils connaissent.

Quelques bouts de bois qui font l'office de siéges et un mauvais fusil entouré de talismans ou *grisgris* et suspendu à l'intérieur, voilà à peu près tout leur ameublement. On trouve quelquefois un coffre délabré dans un coin, des chaises boiteuses et des marmites de fer; mais ce n'est guère que dans les endroits rapprochés des comptoirs français. Le pavé n'est que la terre toute nue.

J'allais oublier de dire que l'on trouve souvent une corne remplie de talismans attachée à l'entrée de la case ou suspendue à l'intérieur.

Les maisons d'un village sont diposées sans ordre. Chacun demande au chef l'emplacement qui lui convient, l'entoure d'une clôture en roseaux fendus, bâtit ses cases et les place comme bon lui semble. Quand un père de famille possède un ou plusieurs chevaux, il y a une place réservée dans une cour pour les loger. L'écurie se compose simplement d'un paillasson arrêté sur quatre piquets, ou d'un petit arbre, pour mettre les chevaux à l'abri du soleil. On les attache rarement avec le licou, mais bien plus souvent aux quatre pieds, avec des cordes qui tiennent à quatre piquets.

Les rues des villages, même de ceux qui servent de résidence aux rois ouolofs, ne sont ni larges ni droites, et deux personnes qui s'y rencontrent sont gênées pour passer, surtout si elles portent des fardeaux.

Il n'y a de villages fortifiés chez les Ouolofs que dans la partie du Walo qui avoisine le fleuve du Sénégal, parce que là ils sont exposés aux incursions des Maures qui sont campés sur la rive droite du fleuve. Les fortifications sont des palissades ou des murs en terre uniquement capables d'arrêter la cavalerie et de mettre à l'abri d'une balle. Je ne dis pas le canon, mais seulement quelques fantassins de nos armées les enlèveraient à la baïonnette avec la plus grande facilité.

Le seul édifice public chez les Ouolofs est la mosquée, toujours placée à l'est du village ou de l'habitation. Les plus beaux de ces temples musulmans (celui de Saint-Louis excepté, si toutefois on l'achève jamais) ne sont que quatre murs, la plupart du temps sans crépi et sans couverture. Presque partout, la mosquée ou plutôt le lieu de la prière n'est qu'un simple emplacement entouré d'un cercle de pierres ou d'une clôture en paille.

Les Ouolofs n'ont d'autres voies de communication que de petits sentiers qui vont d'un village à l'autre, ou conduisent dans les champs cultivés. Et, en réalité, ils n'ont nul besoin de nos grandes routes entretenues et soignées par un corps créé tout exprès, puisque leurs voyages, assez rares, se font toujours à pied ou sur des bêtes de somme. Les voitures, les charrues sont inconnues parmi eux; le chameau, le bœuf à bosse, le cheval et l'âne remplacent les chariots pour les transports, et les bras remplacent la charrue pour la culture des terres.

Il n'est pas besoin de dire qu'il n'existe pas un seul pont dans toute l'étendue du pays occupé par les Ouolofs. Les rivières, les fleuves et les bras du Sénégal, qui sont très-nombreux, se passent toujours à gué, à la nage ou en pirogue.

Le premier ustensile de ménage et l'un des plus nécessaires est le mortier à piler du mil. C'est un tronc d'arbre creusé et grossièrement travaillé, de deux pieds de hauteur sur un pied de diamètre. On choisit ordinairement le bois le plus dur pour faire cet ustensile. Le pilon, fait de même bois, a quatre pieds de hauteur. Aminci au milieu pour être saisi plus facilement, il est plus gros à chaque extrémité.

Le *laïou* est une espèce de petit van pour séparer la farine du son. Cet instrument est fait d'osier ou d'écorce d'arbre.

Les calebasses sont d'énormes citrouilles coupées en deux et vidées, qui servent de cuveaux et de seaux dans le pays.

Les *mbandes* sont de grandes calebasses en bois creusé. Elles ont beaucoup plus de solidité que les calebasses.

Les *gambes* sont des courges de médiocre grosseur que l'on vide. Elles font l'office de bouteilles pour contenir des liquides et tirer le vin de palme.

Les *batou* sont de toutes petites citrouilles coupées en deux et vidées. Ce sont les verres et tasses des Ouolofs.

Les quenouilles et fuseaux sont réduits à leur plus simple expression. La quenouille n'est qu'un bout de roseau de cinq à six pouces de long. La fileuse attache à une extrémité une boule de coton cardé et le tient par l'autre avec la main gauche.

Le fuseau, long de cinq pouces, tourne dans sa main droite. Les femmes ouoloves se servent de blanc d'écailles d'huîtres pour faciliter le filage du coton.

Le premier et le plus chéri de leurs instruments de musique est le *ndande*, tambour. C'est tout simplement un tronc d'arbre creusé comme leurs mortiers et de même grandeur, recouvert d'une peau tannée. Le griot, armé d'un bout de bois d'une main et l'autre nue, commence son vacarme. Ce tambour est employé à la guerre, pour annoncer les fêtes religieuses et les célébrer, et pour les danses. Le son de ce tambour donne des démangeaisons aux talons des jeunes négresses, comme le violon à ceux de nos villageoises.

Les Ouolofs ont aussi une espèce de petit violon à trois cordes, mais ce n'est quasi rien. Il est très-peu sonore et se pince avec les doigts.

Leur flûte n'est pas digne d'entrer en comparaison avec celle de nos conducteurs d'ours en France.

Ils ont encore un autre instrument de musique, mais qui leur vient des Mandingues, peuples des bords de la Gambie. C'est une espèce de harpe à vingt et une cordes. Ils le fabriquent avec la moitié d'une citrouille dont le côté plat est recouvert d'une peau de mouton. Un bâton de trois pieds de long, enfoncé par un bout dans la calebasse, sert à attacher les cordes. Cet instrument est assez sonore, mais leurs cordes ne valent pas grand'-chose.

Les marchands parcourent tout l'intérieur et les côtes des pays occupés par les Ouolofs, portant des marchandises qu'ils troquent contre des produits d'Afrique ou d'Europe. Les principales marchandises qu'ils apportent ou qu'ils amènent sur les côtes sont : des bœufs, des chevaux, des peaux, de la cire, peu de miel, peu de gomme et encore moins d'ivoire. Dans les comptoirs français, ils les échangent pour moitié argent et moitié marchandises d'Europe. Les principales marchandises qu'ils prennent sont la poudre, le plomb, le fer, des fusils, du tabac, des cardes, quelques étoffes légères et de l'eau-de-vie, qu'on a toujours bien soin de leur falsifier. Il faut une patience admirable pour conclure un marché avec les marchands ouolofs; leurs pourparlers sont d'une longueur interminable.

Tous les nègres sont laboureurs. A la saison favorable pour la culture, chacun va soigner son champ, et alors le forgeron quitte ses outils, le pêcheur sa ligne et le marabout son Coran pour aller confier à la terre la semence qui fructifiera pour les nourrir.

Le laboureur ouolof n'a besoin ni de charrue, ni de herse, ni de faux. Il essarte en mettant le feu aux herbes et aux buissons, fait un trou dans le sable avec un morceau de bois, et n'a besoin que d'un *iller* pour sarcler.

Pour récolter, il détache les épis à mesure qu'ils mûrissent, les lie en gerbes et les rapporte à la case sur sa tête ou dans une calebasse. La récolte rentrée, il la fait bien sécher au soleil, puis l'entasse dans un vaste panier fait en treillis serré. Ce panier ou grenier, ordinairement placé hors de l'enceinte des cases, est un peu élevé au-dessus du sol afin que l'humidité ne gâte pas le mil. Quand ce magasin est rempli, ils le recouvrent d'une toiture de paille de forme conique, comme celle de leurs cases, mais moins soignée. Voilà tous les travaux du laboureur, car le reste, comme d'égrener le millet et de le piler, c'est l'affaire des femmes.

Tous les Ouolofs ne sont pas pêcheurs, car il faut, pour exercer cet état, avoir le moyen d'acheter une pirogue. Ces pirogues sont faites de longs troncs d'arbres creusés. Ils y ajustent des côtés qu'ils attachent au corps avec des liens d'osier, et qu'ils calfatent tout simplement avec de la bouse de vache. Une perche solide, qui s'ôte et se met à volonté comme un mât

de chaloupe, porte une voile taillée en carré long qu'ils manœuvrent avec facilité. Comme la pirogue n'a point de gouvernail, elle est dirigée par un nègre qui, placé à l'arrière, fait servir sa pagaie de gouvernail.

Quand le calme ou un vent contraire ne permet pas de mettre la voile, quatre, six ou huit rameurs, assis sur de petites banquettes transversales, font aller la pirogue.

Les pirogues ont communément vingt-cinq à trente pieds de long sur trois de large. Les plus petites ont dix à douze pieds de long sur un et demi de large. C'est dans les plus frêles de ces embarcations que les nègres de Guett'N'dar franchissent les redoutables lignes de brisants qui bordent toute la côte de l'Afrique occidentale; c'est dans ces pirogues qu'ils vont pêcher en haute mer ou qu'ils transportent les passagers qui désirent arriver à Saint-Louis, sans attendre la chance de passer la terrible barre du fleuve Sénégal. C'est encore dans ces pirogues que les Ouolofs des côtes, depuis Gandiole, à l'embouchure du Sénégal, jusqu'aux bords de la Gambie, s'avancent assez loin en mer pour faire une pêche plus abondante. Guett'-N'dar, village nègre situé vis-à-vis de Saint-Louis, approvisionne de poisson le chef-lieu du Sénégal; et Dakar, village nègre situé sur une pointe est du cap Vert approvisionne Gorée.

La pêche a communément lieu à la ligne; cependant ils emploient quelquefois le filet : c'est quand des bancs nombreux de poissons approchent des côtes. Ils en prennent alors des quantités incroyables, surtout dans la baie de Janne, près de Gorée. Ils les font sécher, ou pour les vendre aux armateurs des navires caboteurs, ou pour les échanger contre des produits de l'intérieur.

La classe des tisserands est nombreuse, mais ne travaille pas constamment. Il faut dire que presque jamais un nègre, à moins d'y être forcé par la nécessité ou par un maître, ne songera ni à ramasser du coton ni à le faire filer. Penser à l'avenir est un souci inconnu chez eux.

Les métiers des tisserands ouolofs ne portent pas plus de huit pouces de large. Ils se composent d'une ensouple, des ficelles à travers lesquelles passe le fil de l'ourdissure, de la machine à battre la trame et des pédales. Voici comment ces tisserands installent leurs métiers. Dans le coin d'une cour ils creusent un trou d'un pied et demi en tous sens. Aux quatre coins de ce trou et à une distance suffisante pour qu'ils puissent se retourner à l'aise, ils plantent quatre piquets hauts de trois pieds surmontés de bâtons de traverse auxquels sont attachées : 1° la machine à battre la trame, 2° les ficelles pour tenir l'ourdissure. Les pédales trouvent leur place dans le fond du trou; ce sont deux bâtons sur lesquels posent les pieds du tisserand.

Quand il a un peu travaillé, il roule sa toile sur l'ensouple qu'il tient sur ses genoux, et le reste de la toile s'en va au loin dans la cour. Elle tient à son extrémité à un caillou suffisamment lourd pour tenir le fil un peu raide, mais pas assez pour empêcher l'ouvrier de tirer l'ourdissure à mesure que son ouvrage augmente.

La toile étant peu large, on coud cinq ou six largeurs ensemble pour en faire une pagne.

Souvent le coton ainsi tissu reste blanc; mais quand on le teint, ce n'est jamais qu'en bleu de différentes nuances. L'indigo, qui croît sans culture dans la Sénégambie, leur sert pour la teinture. Quand les feuilles de cet arbuste sont mûres, on les pile dans un mortier, on les moule en pains de cinq ou six livres, puis on les fait sécher au soleil. Quand ils veulent teindre des habillements, ils pulvérisent leur indigo préparé, le mettent avec de l'eau dans un *Mbande*, et le laissent fermenter pendant un temps indéterminé. Quand ils croient la teinture bonne, après des essais réitérés avec des chiffons, ils y mettent tremper leurs habillements. C'est la besogne des femmes.

(*La fin au prochain numéro.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

M. Masson (de la 3e classe) fait un ample rapport des travaux du congrès assemblé à Bruxelles sur la fin de 1858, et publiés en deux forts volumes, qui ont été offerts à l'Institut historique. Le fait de ce congrès et le sujet dont il s'est occupé sont vraiment d'une importance historique et sociale. La matière est à l'ordre du jour chez toutes les nations civilisées, et particulièrement en France. Malheureusement, la place qu'on peut destiner ici à ce rapport est trop étroite pour le contenir en entier. On en extraira toutefois quelques passages.

Le premier volume est proprement le recueil des procès-verbaux, circulaires, discours, propositions, discussions, opinions et solutions du congrès. Le second volume est la collection de toutes les lois et règlements des diverses nations sur la matière.

Une *Introduction* fait connaître l'objet, le caractère, le but de la réunion.

Ce n'était pas une convention de législateurs; ce n'était pas non plus une conférence de philosophes, purs théoriciens. On cherchait à

préparer les voies aux législateurs où les essais successifs sont variés à l'infini.

La première idée fut d'obtenir une législation uniforme chez tous les peuples qui ont entre eux des relations littéraires et artistiques.

La deuxième idée, née de celle-là, était que les taxes douanières n'avaient plus de raison.

La troisième était de trouver un principe fécond qui pût convenir à toutes les législations.

Ce premier programme était essentiellement pratique, et malgré des théories quelque peu nuageuses, il s'est développé tel.

De ce point de vue, le congrès a réprouvé la doctrine de la *perpétuité* du droit d'auteur ou d'inventeur, doctrine qui a été soutenue avec une apparence de conviction par un assez grand nombre d'orateurs et d'écrivains, et qui toutefois a généralement abouti, de leur part, dans l'application, à la temporanéité et à la délimitation des ayants droit. C'est tout ce que les partisans de la perpétuité ont pu tirer des auteurs et des législateurs dont ils se sont appuyés.

On leur a opposé le sentiment universel de tous les temps et de tous les peuples, même des plus libéraux.

Une commission législative, entre autres, s'occupa en France, en 1825, du droit des auteurs et inventeurs. Le rapport présentait une série de questions. La première était celle-ci : La loi nouvelle contiendra-t-elle une définition expresse de la *propriété littéraire?* — Non. — La deuxième : La *propriété littéraire* sera-t-elle assimilée, dans ses effets, aux règles de la propriété en général? — Non; elle souffrira des restrictions fondées sur le principe du droit connu sous le nom de *domaine public*. — La troisième des principales questions fut celle-ci : Le privilége sera-t-il perpétuel dans la personne des héritiers? — Non, à l'unanimité.

Douze années plus tard, même préoccupation de la législature ; car la précédente tentative n'avait point abouti en loi. — Même fin.

En Angleterre, cinq fois la question se présenta aux Chambres, de 1837 à 1841. Le principe de la perpétuité y échoua comme en France.

Le congrès l'a rejeté aussi, et cela par 56 voix contre 36.

Après cette introduction vient la *Circulaire* adressée par le comité d'organisation.

Cette circulaire, médiocrement longue, 1° justifie la forme de *congrès* empruntée par les sciences morales et politiques à la diplomatie ; 2° montre que cette forme s'adapte mieux que toute autre à la discussion du droit de la propriété intellectuelle, et pour tous les pays où il est reconnu ; 3° fait

remarquer le caractère international de la question : déjà nombre de nations ont fait des traités entre elles sur la matière, et il s'agirait de les universaliser dans l'intérêt de tous. Tel est le premier objet des travaux du congrès. 4° Le second serait d'améliorer la législation commune. 5° Il importe, pour arriver à cette amélioration, de lever les barrières et les entraves de la circulation des œuvres de l'esprit. 6° On écartera la question de la propriété *industrielle;* matière distincte, susceptible de motiver un autre congrès en temps opportun.

Suit le programme définitif. Il se compose de vingt-quatre questions, la dernière divisée en quatre; toutes rangées sous cinq sections : la première comprend les questions relatives à la reconnaissance internationale du droit; la deuxième, qui comprend neuf questions, la plus importante, s'occupe de la nature du droit, de sa durée, de son étendue aux différents ouvrages de l'esprit; la troisième section, des œuvres dramatiques et musicales; la quatrième, des œuvres du dessin; la cinquième, des entraves fiscales, des moyens de les supprimer ou de les alléger.

Le bureau a reçu six cents adhésions et trente observations, mémoires, rapports de sociétés scientifiques, artistiques et littéraires; et trois cents membres ont assisté aux séances. Ajoutons qu'un banquet d'adieu a été couronné par les toasts de 152 membres.

Le comité y dit que, pour faciliter la discussion sans en diminuer la liberté, il proposera des projets de solution. « Nous avons, disent les rédacteurs, cherché à améliorer plutôt qu'à innover... et nous avons demandé aux diverses législations particulières leurs dispositions les plus tutélaires et les plus judicieuses. La question de la propriété intellectuelle fait naître d'elle-même les théories les plus séduisantes. »

Dans l'exposé des projets de solutions, les vingt-cinq questions sont passées en revue dans l'ordre du programme, sous cinq paragraphes représentant les cinq sections. C'est un travail historique, théorique et pratique tout à la fois ; en le lisant, on comprend parfaitement la matière et son importance. Mais il n'est pas possible de l'analyser, puisqu'il est lui-même une analyse.

Vient ensuite le *règlement du congrès :* « Les membres se répartissent dans les cinq sections indiquées pour les travaux préparatoires, et peuvent néanmoins avoir voix *consultative* dans toutes, etc. »

Dans l'assemblée générale, l'ordre du jour est arrêté par le président. Aucune question en dehors du programme ne peut être débattue sans l'autorisation du bureau, etc.

Suit la liste des adhérents, où l'on distingue ceux qui furent présents

aux séances, de ceux qui en furent absents. L'Allemagne, l'Angleterre, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et Norwége, la Suisse, les États-Unis, la Belgique, ont concouru à former le congrès. La Belgique d'abord et ensuite la France, puis ensuite l'Italie y entrent avec le plus grand nombre d'adhérents.

Il s'établit un léger débat sur l'ordre des lectures, et, par suite, de la discussion à laquelle elles donneront lieu, parce que le rapport de la deuxième section n'est pas prêt. Or il doit rouler sur la grande et primordiale question de la nature du droit d'auteur ; et cependant il en a été traité accessoirement dans toutes les sections, et surtout dans la troisième, qui a conclu à l'opposé de la deuxième. — On lit le rapport de la première, puis celui de la troisième, celui de la quatrième, enfin celui de la cinquième section. — La discussion s'ouvre immédiatement.

Les trois premiers chefs des conclusions de la première section sont adoptés à l'unanimité. Ils tendent, 1° à la reconnaissance internationale du droit d'auteur ; 2° de pays à pays, même sans réciprocité ; 3° et à l'assimilation des auteurs étrangers aux nationaux. — Le quatrième chef a été débattu. « Il n'y a pas lieu d'astreindre l'étranger à des formalités pour faire valoir son droit ; il doit suffire qu'il l'ait et qu'il ait rempli celles du pays où l'œuvre a vu le jour. » (Ici la discussion s'est quelque peu égarée parmi d'excellentes choses, d'ailleurs, émises. Le droit, quelque nom propre qu'on lui donne, est ce qu'on appelle en doctrine un droit réel et absolu, un droit à faire valoir envers et contre tous. Or, la première condition de l'application d'un tel droit, c'est une *publicité* préalable. Cette publicité, dans chaque législation, résulte, *légalement présumée*, de formalités tracées par la loi. Il semble donc autant équitable que doctrinal, si je puis dire, que l'étranger soit assujetti à un acte préalable de publication de son droit. — Mais non, et c'est là une illusion ; car ce droit, pour être manifeste, n'a pas besoin d'une publicité légale ; il existe par la publication même de l'œuvre, par l'œuvre même, qui est une publication ; et c'est, pour le dire en passant, un des caractères singuliers de ce droit, dont le violateur ne peut jamais dire : J'étais de bonne foi.)

La rédaction de ce quatrième chef a donc été adoptée, sans amendement.

Le cinquième tendait à l'uniformité des législations, quant au principe. Il est adopté.

On passe à la discussion du rapport de la cinquième section, avant ceux des autres. C'est la question financière, la question des douanes.. Quatre résolutions sont prises, tendantes à la suppression, ou, du moins, à la diminu-

tion extrême des droits fiscaux et des entraves du commerce international.

La troisième séance générale s'ouvre par un ample discours du délégué de Genève. Il ne croit pas, en droit et en morale, à la propriété absolue du droit : « Eh! qu'as-tu, s'écrie-t-il, que tu n'aies reçu? et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu ainsi? — Aller au delà de trente ans après la mort d'un auteur serait un abus. — Quoi! pour la traduction même, vous réclamez des priviléges exorbitants!... On rabaisse le traducteur jusqu'au rang de manœuvre littéraire, qu'on payera à peu près commme un copiste... Quant aux objets d'art... poursuivrez-vous leur reproduction au loin et à l'infini, même quand on n'en reconnaîtra que quelques linéaments sur un meuble, un bijou? — Faites la part des auteurs et des éditeurs large, mais faites aussi un peu la part de la liberté. »

Le délégué des Pays-Bas communique le nouveau traité d'entre ce pays et la Belgique, relatif aux droits d'auteur.

Le délégué des sociétés littéraires de New-York affirme que la reconnaissance internationale de la propriété littéraire et artistique, emportant avec elle le droit de traduction, serait d'un avantage immense dans ce pays pour les écrivains et artistes de l'un et l'autre hémisphère.

On entend le rapport de la deuxième section. « La première question était de *déterminer la durée qu'il convenait d'assigner à la propriété des ouvrages de littérature et d'art.* » Question la plus ardue et la plus importante, impliquant le principe de la nature du droit de l'auteur sur son ouvrage... Seize orateurs ont été entendus dans la section... *Le droit de l'auteur sur son ouvrage imprimé et livré à la circulation doit-il être perpétuel ou temporaire?* Tels sont les termes dans lesquels la question a été immédiatement posée. »

Analyser ce rapport serait le démembrer. On en citera seulement quelqnes mots jetés en note. On lit dans une pensée de Pascal : « Un écrivain ne peut pas en conscience dire *mon* ouvrage, mais *notre* ouvrage, etc. » Et Voltaire a dit : « C'est du feu qu'on emprunte et qu'on prête au voisin. » Le rapporteur rappelle aussi ce qui s'est passé lors de la discussion au conseil d'État du décret de 1810 portant règlement sur l'imprimerie et la librairie : Napoléon dit que « la perpétuité de la propriété dans la famille des auteurs aurait des inconvénients. Une propriété littéraire est une propriété incorporelle, qui, se trouvant dans la suite des temps et par le cours des successions, divisée entre une multitude d'individus, finirait, en quelque sorte, par ne plus exister pour personne; car comment un grand nombre de propriétaires, souvent éloignés et qui, après plusieurs générations, se connaissent à peine, pourraient-ils s'entendre et contribuer pour réim-

primer l'ouvrage de leur auteur commun? Cependant, s'ils n'y parviennent pas et qu'eux seuls aient le droit de le publier, les meilleurs livres disparaîtront insensiblement de la circulation. »

Le rapport annonce que la section a conclu à la majorité de 56 voix contre 36, au sujet de la perpétuité et à la temporanéité limitée pour l'auteur et ses représentants.

La discussion générale s'ouvre. Huit orateurs sont entendus alternativement sur les deux thèses.

Et la discussion générale est close; mais il se produit plusieurs propositions en forme de solutions qu'on discute sommairement. — Quant au principe de la *perpétuité*, il est mis aux voix et *rejeté*.

La quatrième séance s'ouvre par une motion d'ordre, à l'occasion du procès-verbal. Elle donne lieu à de longues explications contradictoires. Un des orateurs dit, entre autres choses : « Nous avons assisté hier à de brillants débats, mais on y a à peine effleuré la question principale. » — Un autre, M. Remberg : « Je tiens peu aux théories... Quels seront les résultats essentiels des délibérations du congrès? — C'est, d'un côté, la conservation de la propriété internationale ; d'un autre, l'abaissement de toutes les frontières devant les produits matériels de l'intelligence. C'est pourquoi je ne puis admettre que la deuxième section ait fait une œuvre plus importante que la première ou la cinquième. »

On fait le rapport complémentaire de la deuxième section. Après avoir rejeté la perpétuité du droit d'auteur, le congrès avait à délibérer sur les limites de la durée de ce droit. Naturellement, ceux qui avaient voté pour la perpétuité ont dû se retrancher dans la durée la plus longue possible.

Le comité a proposé 30 ans, à partir du décès de l'auteur et de sa veuve, plusieurs, 50 ans ; c'est à ce dernier avis que s'est rangée la section.

Et à qui le droit passera-t-il après eux ? — Aux *héritiers*, *donataires* ou *cessionnaires*.

« Ici, s'est écrié M. Masson, je ne puis m'empêcher de marquer ma surprise. Comment tant de jurisconsultes (j'écarte et les philosophes nébuleux et les commerçants) ne se sont-ils pas aperçus qu'une telle rédaction, d'une part, préjugeait un principe, et, d'autre part, amenait les conséquences les plus inapplicables ou les plus désastreuses, et que le simple bon sens avait fait entrevoir à l'empereur, en 1810, au conseil d'Etat ? »

Sont venues ensuite des questions secondaires : Quelle sera la durée du droit sur un ouvrage anonyme ou pseudonyme ? *Quid* du droit de traduction ? On a posé en principe que la durée en devait être encore très-limitée ; elle a été fixée à dix ans, à la condition, par l'auteur, de l'exercer dans les cinq

premières années. (« Mais, ici encore, dit M. Masson, je ne crois pas que le congrès ait été à la hauteur de sa mission. »)

Les délégués de divers gouvernements, académies et sociétés savantes, font des communications intéressantes.

La rédaction des résolutions de la deuxième section est soumise à la discussion de l'assemblée. On dispute sur le mot *propriété* qui s'y trouve. Les uns veulent y substituer le mot *droit*. Quelqu'un va plus loin : il supprime les mots *propriété* et *droit*, et il écrit *privilége*. Après un long débat, cette appellation est rejetée.

L'expression *jouissance exclusive* est mise aux voix et rejetée.

L'amendement pendant toute la vie du conjoint survivant, toute celle des enfants, et cinquante ans après la mort du dernier survivant (réclamations) est appuyée ; elle est vivement débattue ; elle est rejetée.

La rédaction de la deuxième section est mise aux voix et adoptée.

« Y a-t-il lieu de distinguer entre les œuvres littéraires, les compositions musicales, les productions des arts, du dessin ? »

La négative est mise aux voix et adoptée.

La question de savoir s'il convient d'établir des distinctions de durée à l'égard des ayants droit après la mort de l'auteur, ayant été résolue pour l'affirmative par la section, l'est également par l'assemblée.

La solution de la section touchant les œuvres posthumes est accueillie aussi par l'assemblée générale.

Quant aux ouvrages anonymes, si l'auteur finit par se faire connaître, il reste dans tous ses droits ; sinon la durée du droit du premier éditeur est de trente ans. Solution de la section confirmée par l'assemblée.

« Les leçons orales, les conférences, les discours, sont-ils susceptibles d'un droit de propriété ? » Oui, et aussi pour les plaidoyers et discours politiques à recueillir en corps d'œuvre.

La proposition d'autoriser le gouvernement à donner un privilége aux descendants des héritiers de l'auteur, après l'expiration des délais légaux, est soutenue, contredite et répétée.

« Mais en voici une qui, à mon avis, dit M. Masson, a subi un échec non mérité : « La vente ou cession d'une composition littéraire, artistique » ou musicale, devra être limitée par la loi à un certain nombre d'années » (dix ou quinze ans). » — Un discours, plein d'excellentes raisons, n'en a pu éviter le rejet ; nul orateur même n'a pris la peine de la combattre.

» A la vérité, à cette proposition en était jointe une seconde qui lui aura fait tort : « Faute par la veuve ou les héritiers d'éditer (de nouveau) l'œuvre, » dans les trois ans du décès, elle tombera dans le domaine public. »

Personne n'a demandé la division, et le vote de rejet a frappé sans discussion sur l'une et l'autre proposition à la fois.

» Cependant, c'était les deux plus importantes, surtout la première, et les plus, les seules peut-être utilement pratiques de toutes celles qui furent agitées touchant le droit d'auteur. Malheureusement, elles ne furent présentées que tardivement, sans préparation et hors des séances de la deuxième section. J'eusse ajouté cette proposition : « L'auteur (la veuve ou le veuf) ne pourra céder, à titre gratuit ou onéreux, que le droit à une édition à la fois,

» Le droit de l'auteur, de son conjoint et de leurs enfants est personnel; il leur appartient nonobstant toute renonciation à communauté ou à succession ; il est insaisissable.

» L'auteur ne peut disposer irrévocablement de son droit, au préjudice de son conjoint et de ses enfants et descendants, sans leur consentement et concours. »

On passe à l'examen du droit de traduction. Plusieurs amendements sont produits sur la rédaction proposée par le congrès. La discussion devient très-confuse.

« Et d'abord, dit un orateur, y a-t-il un droit de traduction (exclusivement pour l'auteur)? » Un autre a dit, et c'est ce qui paraît de plus clair : « Il y a traduction et traduction. » Un troisième, qui dénie ce droit exclusif à l'auteur, appuie son sentiment d'un usage reconnu de tout temps et par toutes les nations.

On vote : le droit de traduction sera réservé à l'auteur pendant trois ans.

Les conclusions de la troisième section sont rapportées et votées sans discussion. Elles traitent du droit de représentation et d'exécution publiques des œuvres dramatiques et des musicales. L'auteur a le droit exclusif de faire des arrangements sur les motifs de son œuvre musicale.

La quatrième section présente aussi ses conclusions; elles ont pour objet les arts du dessin. Les mêmes principes sont adoptés. Tout commerce qu'un tiers fait de l'œuvre, avant que le droit d'auteur soit éteint, est illicite ; et c'est au juge à voir si, dans le fait, il y a empiétement sur ce droit.

Le congrès est clos.

Suit la copie textuelle des résolutions votées par le congrès; c'est, à peu de modifications près, le même texte que celui des résolutions proposées.

Viennent ensuite une foule d'annexes bien intéressantes.

M. Riccordi, éditeur de musique, a fait au congrès un rapport sur toute la matière; mais on n'en a consigné dans le livre que ce qui est relatif à la

partie musicale, et cela comporte douze pages. Vingt-deux *maestri* l'ont signé de leur adhésion. Il y est traité notamment de la *contrefaçon*, dont l'auteur dit que la définition est incomplète et fausse, et il regrette que le programme n'ait point posé de question sur ce sujet.

Par exemple, les copies à la main, en musique, employées exclusivement pour les théâtres et les concerts, échappent à la définition du délit, qui consiste dans la reproduction par un *moyen mécanique*.

Seize lettres d'adhésion contiennent chacune quelque pensée remarquable. Je citerai les plus spéciales de ces pensées sans en nommer les auteurs.

« Les œuvres de l'intelligence, dès qu'elles ont vu le jour... participent... de la nature de la propriété particulière et de celle du domaine public. »

« La Réunion ne permettra pas à l'esprit exclusivement industriel de prévaloir et de faire dégénérer la culture des lettres en pure spéculation. »

« Je ne suis pas sans quelque méfiance des familles qui, après la mort d'un écrivain, peuvent avoir intérêt (un intérêt de bien des sortes) à tronquer, altérer ou supprimer certaines portions de son œuvre... J'aimerais à voir qu'on traitât cette propriété selon sa nature particulière, et non pas qu'on l'assimilât purement et simplement à toute autre propriété. »

« On pourrait dire que notre loi protége la propriété littéraire au delà de l'équité, comparativement au peu qu'elle accorde aux auteurs des plus belles découvertes... Si le droit d'auteur est assimilé à une propriété, ce droit est imposable ; si l'exercice de son talent est un commerce, il est sujet à patente; l'on a vu, en effet, des ateliers de collaborateurs et des productions littéraires paraissant sous des raisons sociales mercantiles. »

Dans le deuxième volume, à la suite des dispositions législatives, se trouve un tableau synoptique des conventions littéraires internationales, conclues entre les divers États de l'Europe, jusqu'au 1er janvier 1859.

Viennent ensuite les divers travaux législatifs de France : projet de 1825, en quinze articles; projet de 1839, en vingt-six articles; projet de 1841, voté par articles à la Chambre des députés et rejeté au vote général.

Plus, un projet pour l'Allemagne, présenté en 1857, par l'Union des libraires, au gouvernement de Saxe, en soixante-quatorze articles.

Puis la discussion de la Société d'économie politique de Paris. Dans une des séances de la Société, M. Wolowski rend compte des travaux du congrès. Cette discussion, répartie en plusieurs réunions, est décrite en cinquante pages. Elle est très-importante ; elle roule principalement sur la nature du droit d'auteur. C'est une lutte, avec toutes armes courtoises, bien entendu, entre les fauteurs, d'un côté, du droit exclusif, absolu et perpétuel, et, de

l'autre, du droit partagé avec le public, du droit exclusif, mais à temps limité.

Enfin, un rapport, qualifié note sur le congrès, présenté par M. Faider, qui l'a présidé, à l'Académie royale de Belgique, classe des lettres. Ce rapport n'a que six pages. L'auteur n'a eu dessein que de décrire les opérations matérielles de cette réunion. Cependant il relève les quatre principales résolutions prises par elle, et qui font, dit-il, son véritable lustre : reconnaissance internationale du droit ; jouissance viagère à l'auteur, à sa veuve, et, pendant cinquante ans, à ses héritiers ; droit de traduction à l'auteur pendant dix ans, à la charge de commencer à l'exercer dans les cinq premières années. Enfin, abolition du droit de douanes sur les livres et œuvres d'art, ou du moins réduction. P. M.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1862.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 12 mars 1862, à neuf heures du soir, sous la présidence de M. Cénac-Moncaut. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Notre honorable collègue M. le colonel Marnier offre à l'Institut historique un ouvrrage intitulé : *le Danemark*, 1814-1861. M. Alix est nommé rapporteur.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Gallès offre à la Société un ouvrage intitulé : *Considérations générales sur le commerce de la France avec l'empire du Brésil, les États de la Plata et la république d'Haïti*.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Depoisier est appelé à la tribune pour lire une notice biographique sur M. M. de Saluces ; cette lecture sera continuée à la prochaine séance.

M. Badiche lit une notice sur la monographie de Saou (Drôme), par M. Vincent. Cotte notice est renvoyée au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 MARS 1862.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Barbier, président, occupe le fauteuil; M. Gauthier La Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente : il est adopté. MM. le marquis de Brignole-Sale, président honoraire, et Renzi présentent à l'assemblée, comme membre honoraire, M. le chevalier dom Pascal Tola, conseiller à la Cour royale d'appel à Gênes, et l'un des membres les plus distingués de ce corps et de la Société d'*histoire ligurienne*. M. le président nomme une commission composée de MM. le marquis de Brignole, Barbier et Gauthier La Chapelle, pour faire un rapport sur cette candidature à la prochaine séance de l'assemblée générale. M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

— Notre collègue M. Albrespy de Montauban remercie l'Institut historique d'avoir bien voulu s'occuper de son travail : *Paris et la Province*, et d'avoir chargé M. Gauthier La Chapelle d'en rendre compte dans l'*Investigateur*.

— MM. Carlos Calvo et Malves Pons remercient l'assemblée générale de les avoir admis comme membres correspondants de l'Institut historique.

— M. Bertrand Payne, notre collègue à Londres, demande qu'on lui communique la liste des sociétés archéologiques, pour se mettre en rapport avec elles et être secondé dans la publication qu'il va entreprendre de son *Armorial européen*.

— Notre collègue M. Crollalanza prévient l'administrateur qu'il est passé de Faenza à Fuligno (Ombrie) comme professeur d'histoire et directeur des écoles techniques de cette ville; il va reprendre la publication de *l'Histoire militaire de la France*, et attend quelques renseignements sur *l'Histoire des drapeaux de la France* pour terminer le mémoire sur les drapeaux de toutes les puissances de l'Europe qu'il se propose d'envoyer à l'Institut historique.

— MM. le comte de Baroncelli de Javon, capitaine en retraite près d'Orange (Vaucluse); le colonel Marnier, maire de Montmorency, et de Rességuier, proviseur en retraite à Maubourguet (Hautes-Pyrénées),



retirent leur démission. Ils ont été très-sensibles à la sympathie que nos honorables collègues leur ont témoignée.

— Nous avons à regretter la perte de notre honorable collègue, M. Joubert de l'Hyberderie, décédé à Sainte-Catherine (Allier); c'était l'un des plus anciens membres de l'Institut historiqne ; il a longtemps pris part à nos travaux.

— M. Millet Saint-Pierre, notre collègue au Havre, offre à l'Institut historique son discours d'ouverture des cours de la Société havraise d'études diverses, dont il est le digne président. (*Renvoyé à la chronique.*)

— Lettre de M. le comte Reinhard, en date de Francfort, par laquelle il remercie l'assemblée générale de l'avoir nommé président honoraire pour cette année. Il se rappelle au souvenir de nos collègues et de M. le marquis de Brignole, en particulier. Il prie l'administrateur de dire à M. Barbier qu'il s'associe de tout son cœur au vote unanime qui l'a appelé à la présidence de l'Institut historique. Il n'est pas sûr s'il pourra se trouver à Paris pour assister à la séance publique de notre Société, le 4 mai ; il fera un rapport sur les travaux de l'Académie royale des sciences de Munich. Il s'occupera enfin de notre demande à S. M. le roi de Bavière, lorsque ce souverain sera de retour dans sa capitale, dont il est absent depuis longtemps à cause de sa santé qui l'oblige encore de rester à Nice, et ensuite en Suisse.

— Notre collègue M. Hahn a remis à l'administrateur un mémoire, pour être lu dans la séance publique du 4 mai ; il a pour titre : *De petites causes ignorées produisent de grands effets.* (Renvoyé à M. Carra de Vaux.)

— M. E. Breton, vice-président de l'Institut historique, se propose de lire, dans la même séance, un mémoire intitulé : *Du Pirée à la Corne-d'Or.*

— L'administrateur, d'après le désir de l'assemblée a eu une conférence avec M. Fremyn, notaire, dépositaire du testament de feu notre collègue M. de Brière, qui a fait un legs à l'Institut historique. Les ayants droit à l'héritage, formellement exclus par le testament, se proposent d'attaquer cet acte et d'adresser à tous les légataires un mémoire sur ce sujet.

L'Institut historique ne pourra prendre une décision qu'après avoir reçu cette pièce.

M. l'administrateur propose à l'assemblée de vouloir bien charger l'un de ses membres de faire, dans l'intérêt de la science historique, un rapport sur les œuvres, en 4 volumes in-8°, de S. M. l'empereur Napoléon III. Cette proposition est adoptée à l'unanimité ; M. le président nomme M. Valat rapporteur.

La commission chargée d'examiner les mémoires qui ont paru en 1861,

pour décerner à leurs auteurs la médaille d'encouragement, dépose sur le bureau son rapport. M. Barbier, au nom de cette commission, en donne lecture.

« La commission, dit M. le rapporteur, s'est réunie le 7 mars ; elle s'est félicitée d'abord du nombre de productions remarquables sur lesquelles a dû porter son examen. Ce nombre s'élève, en effet, à douze mémoires, tous importants par l'étendue du travail, l'intérêt du sujet et le mérite de la forme. Son choix s'est fixé, après mûre délibération, sur les trois mémoires suivants :

» 1° *Origine de la maison de Savoie*, par M. Dérisoud, membre correspondant de la 2e classe.

» 2° *Mémoire historique sur la décadence et la ruine des maisons des jésuites dans le bassin de la Plata, leur état en* 1856, par M. Martin de Moussy, membre de la 3e classe.

» 3° *Grandeur et décadence de Venise ancienne*, par M. Valat, membre de la 3e classe. »

La commission propose d'accorder une médaille d'argent à chacun des auteurs de ces trois mémoires.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée par l'assemblée à l'unanimité. M. l'administrateur est chargé de faire frapper les trois médailles.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'abbé Darras, pour lire son rapport sur les 4 volumes des *Actes de saint Charles Borromée, archevêque de Milan*, par M. le chanoine Sala, de Milan ; plusieurs observations ont été adressées, par MM. de Berty, Barbier et Masson, à M. Darras sur son intéressant rapport, qui est renvoyé au comité du journal. M. Depoisier lit ensuite la seconde partie de la Biographie de M. de Saluces ; après quelques observations adressées à l'auteur, par MM. Darras, Barbier et Valat, la Biographie de Saluces est renvoyée au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA STYRIE.

« Monsieur l'administrateur, j'ai l'honneur de vous envoyer la traduction de la lettre dont M. le directeur de la savante Société historique de Styrie (Autriche) a accompagné l'envoi du dixième cahier des travaux de ladite Société, pendant les années 1860 et 1861.

» Ce dixième cahier contient, en 336 pages in-8°, outre l'analyse des rapports faits dans les réunions de la Société historique de Styrie, pendant les années 1859, 1860, et partie de 1861, la constitution de cette Société historique, les noms et les qualités des membres titulaires, correspondants ou honoraires, qui la composent, la nomenclature et les titres des nombreux ouvrages et manuscrits dont on a enrichi la bibliothèque depuis 1859; un catalogue, en 22 pages, des ouvrages concernant l'histoire de Styrie depuis 1252 jusqu'à 1280; la description de beaucoup d'objets d'antiquité trouvés dans différentes fouilles faites dans le pays, et surtout d'anciens cercueils; l'histoire des invasions des Turcs en Styrie depuis 1421 à 1483; des observations du plus haut intérêt sur le moyen âge; enfin un rapport du savant M. Haas, archéologue de la province et du pays.

» Les autres huit cahiers, car le neuvième manque, dont chacun a de 250 à 280 pages, contiennent, outre l'analyse des travaux de la Société historique de Styrie depuis 1849 (où cette Société particulière fut fondée) jusqu'à 1858, la nomenclature et les titres de 1447 volumes et de 891 manuscrits qu'on a envoyés pendant ces douze ans à la bibliothèque de cette Société, et la description des nombreux objets d'antiquité dont on a gratifié et formé le Musée.

» Ces objets datent, en grande partie, du temps des Romains, ou de celui des Carlovingiens et de la fin du moyen âge. On trouve aussi dans ces huit cahiers des dissertations très-curieuses sur l'archéologie du pays, sur l'origine de quelques villes, couvents, familles illustres et d'autres établissements et fondations du pays; des biographies très-intéressantes sur certains membres vivants ou morts de ladite Société historique et les changements du personnel qu'on y a faits successivement, etc., etc.

» L'abbé J. P. Houpert, *du clergé de Paris, membre de la* 3e *classe.* »

— La *Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire* nous a confraternellement adressé le *Bulletin* de ses travaux de l'année 1860. Les matières se divisent en deux parties, *agriculture, viticulture, œnologie*, et *économie, histoire, sciences, arts*, se rapportant à l'industrie, à la vie sociale, au bien-être.

Il serait trop long d'énumérer les mémoires, notices, rapports, communications et observations dont le volume est rempli; et la moindre analyse de l'un de ces écrits serait toujours incomplète.

La correspondance de la société d'Angers est très-étendue; les procès-verbaux des séances énoncent la variété des objets multipliés dont la société s'occupe.

Un des plus intéressants, mais commun à tous les départements, c'est

la circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, par laquelle il invite toutes les Sociétés scientifiques locales à réunir les documents nécessaires pour composer le grand ouvrage dont il a conçu la noble pensée; ouvrage qui se compose de trois parties : *Dictionnaire géographique de la France, répertoire d'archéologie* et *description scientifique de la France.* La Société, pour répondre au vœu du ministre, en suivant ses instructions officielles dans cette troisième partie, charge plusieurs de ses membres, l'un, de la *géologie ;* un second, de l'*anthropologie ;* un troisième, de la *statistique ;* un quatrième, de la *météorologie.*

Une pareille division du travail, répétée dans tous les grands centres de population, devra produire un trésor de science qui honorera bien ceux qui y auront concouru et, surtout, celui qui l'aura conçu, dirigé et mené à fin ou avancé autant qu'il est donné à l'homme de le faire de toute vaste entreprise.

— Plusieurs, ouvrages (en anglais) de notre honorable collègue M. J. Bertrand Payne, dont il rassemble maintenant les matériaux et, pour lesquels il demande l'assistance et les bons offices de l'Institut historique et des autres Sociétés savantes qui s'occupent d'histoire, d'archéologie, etc.

Voici la traduction de la notice contenant les titres de ces ouvrages et les matières qu'ils doivent traiter :

La Pairie universelle, œuvre qui embrassera l'histoire de toutes les grandes maisons nobles de l'Europe, avec leurs généalogies, armes, biographies, anecdotes, portraits, et en général tout ce qui mérite description ; avec une préface contenant l'histoire de la noblesse dans chaque pays, son influence sur la naissance et les progrès de la civilisation, ainsi que sa vraie place dans l'état social. Des remarques indiqueront les principales différences ou contrastes qui existent entre le gouvernement féodal et le gouvernement constitutionnel.

Armorial européen. Dans lequel on trouvera rangé, dans l'ordre alphabétique, les noms des familles nobles et les armoiries en Autriche, Bade, Bavière, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hanovre, Hesse-Cassel, Hesse-Darmstadt, Modène, Naples, Nassau, Hollande, Netherlands, Portugal, Prusse, Rome, Russie, Sardaigne, Saxe, Espagne, Suède, Turquie, Toscane et Wurtemberg.

Un très-grand nombre de documents et matériaux sont déjà recueillis, et on s'efforcera de les rendre le plus complets qu'il soit possible, au moyen de communications directes avec les Sociétés du continent et avec les chefs des familles.

De nombreuses gravures ou illustrations ajouteront à la valeur ainsi

qu'à l'agrément d'un ouvrage, qui est indispensable pour les généalogistes et les historiens de tous les pays, et dont le besoin se fait vivement sentir par les littérateurs anglais et étrangers.

— Nos collègues apprendront avec plaisir que M. E. Breton, vice-président de l'Institut historique, chevalier de la Légion d'honneur et d'autres ordres d'Italie et d'Espagne, vient d'être décoré par S. M. le roi de Grèce de l'ordre du Sauveur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Dictionnaire arménien-français et français-arménien, par M. Ambroise Calfa, gros vol. in-18 ; Paris, 1861.

— *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, tome VII, 1859-60-61. Année 1861.

— *Bulletin* de la Société de géographie, 5e série, tome III, n° 14. Février ; Paris, 1862.

— L'*Institut*, journal des sciences, par M. Arnoult, mars 1862.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, 8e année, n° 3. Mars ; Paris, 1862.

— *Championnet*, général de la République française, ou les Campagnes de Hollande, de Rome et de Naples, par A. R. C. de Saint-Albin, ancien secrétaire général au ministère de la Guerre sous le général Bernadotte, depuis roi de Suède et de Norwége. 2e édition, augmentée de nombreuses pièces justificatives, entre autres des lettres et rapports de Championnet, Macdonald, Kellermann et Duhesme, sur les campagnes de Rome et de Naples. Paris, 1862.

— *Tablettes* d'un rimeur, par M. Hortentius de Saint-Albin, membre de la Société philotechnique et de l'Institut historique.

Contes, apologues et anecdotes. — Imitations et fugitives. — Familières. — Premiers essais. — Romances, chansons et couplets. Paris, 1862.

— *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. 31e année. Angers, 1860.

— *Travaux* de l'Académie royale des sciences de Munich, tome IV et V, 1860, et I, II, III. Munich, 1861.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES

NOTES SUR LES OUOLOFS

PEUPLE DE LA SÉNÉGAMBIE (FIN).

Le vin de Palme (*Sangue*) se tire depuis le mois de novembre jusqu'en juillet. Pendant la saison chaude et pluvieuse, il ne vaut pas grand'chose. Voici comme se pratique l'opération : Un nègre armé d'un petit ciseau et muni d'une gourde (*gambe*) suspendue à son côté, monte sur le palmier au moyen d'un cerceau oblong fait d'une longue branche de palmier travaillée avec soin. Il commence par entourer l'arbre avec son corps et ferme solidement le cerceau. Il appuie ensuite les pieds sur l'écorce raboteuse du palmier, les reins sur le côté du cerceau le plus éloigné de l'arbre, et tient en même temps les deux côtés du cerceau avec ses mains, soit pour monter, soit pour descendre. Pour monter il relève son cerceau à chaque pas et continue jusqu'à ce qu'il soit arrivé au haut de l'arbre. Ce moyen de grimper aussi simple que facile, lui laisse l'usage de ses deux mains quand il est parvenu au bouquet de branches de palmier. Là avec le ciseau il pratique une incision à la racine des branches, insinue un petit entonnoir de feuilles (*solloukaie*) et attache solidement sa gourde. Il descend alors pour aller, s'il le juge à propos, faire la même opération à un autre palmier, et laisse la séve suinter dans ses gourdes et les remplir.

La gambe (deux ou trois litres) de vin de palme se vend, sur les lieux, 50 centimes. C'est à mon avis la boisson la plus agréable et la plus rafraîchissante, quand elle vient d'être tirée.

Il y a plusieurs espèces de vin de palme : le premier appelé *Mbasajite* est le plus sucré. Le second nommé *Ngambe* est moins doux ; mais plusieurs personnes lui trouvent un goût plus agréable. Le troisième est le *Ngambassane*, qui vaut moins. Les autres espèces, dont j'ignore les noms, vont toujours en diminuant de qualité.

Quand le vin de palme a fermenté, il devient aigre et enivre. C'est alors que l'Ouolof aime à s'en régaler ; car le nègre ne recherche la boisson que pour se procurer l'ivresse.

Les Griots sont une race particulière de nègres, qui n'a d'autre métier que de chanter les louanges de qui veut les payer, de battre le tambour et

de diriger les danses et les amusements. Dans les batailles, ils accompagnent les guerriers et les animent au combat, en leur chantant les exploits de leurs ancêtres. Mais leurs chants sont sans poésie, leur musique sans expression et leurs danses si lubriques qu'elles font rougir même des officiers de marine; et ce n'est pas peu dire.

Les Griottes, tristes femelles de ces nègres dégradés, sont les plus impudentes et les plus effrontées négresses de toute l'Afrique. Elles portent même le cynisme de leurs danses et de leurs nauséabondes chansons jusque dans les cérémonies funèbres et sur les bords de la tombe creusée à leurs pieds. Inutile de dire que cette caste de nègres est aussi méprisée que méprisable; aussi ne peuvent-ils trouver à se marier qu'entre eux. Leurs sépultures sont séparées de celles des autres nègres, et on leur refuse même jusqu'à la terre pour inhumer leurs morts; car ils sont réduits à les mettre sur des arbres ou dans des trous d'arbres. Un Griot enterré dans un champ, disent les autres Ouolofs, attirerait la malédiction du ciel et rendrait à jamais la terre infertile.

Les forgerons sont aussi une race à part, plus méprisée encore que les Griots. Quoiqu'ils soient généralement les plus beaux nègres de toute la Sénégambie, ils ne peuvent trouver à se marier qu'entre eux.

Leurs instruments sont : 1° le soufflet, composé d'un court bâton percé et de deux petites outres clouées à un bout. Un nègre, tenant de chaque main une des outres, pousse alternativement l'air dans le tuyau et entretient l'ardeur du feu; 2° l'enclume : c'est un bout de fer fabriqué en équerre, mais pointu à chaque extrémité; 3° le marteau de forme ordinaire; 4° le creuset, fait en terre du pays. C'est avec ces instruments grossiers qu'ils travaillent non-seulement le fer, mais aussi l'or et l'argent. Tout est grossièrement fait, à l'exception de leurs ouvrages en filigrane. Un orfèvre d'Europe serait étonné de voir ce qu'ils sont parvenus à faire en ce genre. Mais quand on leur donne de l'or ou de l'argent à élaborer, il faut les surveiller avec une attention toute particulière; car ce sont les plus rusés fripons que je connaisse, après les filous de Paris. Ils jettent avec une dextérité admirable d'autres métaux dans leurs creusets et vous volent à votre barbe, tout en vous rendant un poids égal et en protestant qu'ils sont incapables de vous tromper.

Les cordonniers ouolofs devraient plutôt s'appeler ouvriers en cuir; car ils sont, tout à la fois, tanneurs, selliers, bourreliers et cordonniers. Leur premier ouvrage est de tanner le cuir. Ils le font assez bien et se servent pour cela de graines de mimosas. Ils font ensuite des sandales, des brides, des selles, des sacs de voyage, des porte-feuilles, des fourreaux de fusils

et des enveloppes de talismans. Ils teignent le cuir en rouge avec je ne sais quelle herbe et font des ouvrages assez propres. C'est, avec les ouvrages d'or en filigrane, ce que les Ouolofs font de mieux.

Dans le Walo, le roi prend le titre de Brak; dans le Caïor, celui de Damel; dans le Bourba, celui de Bourba (le roi); dans le Baol, celui de Taigne (pou). Personne à la cour de ce roi n'ose dire *taigné nd*, parce que cela signifie tout à la fois : j'ai des poux et je suis roi; singulier titre d'honneur!

Quant aux rois de Sinne et de Saloume, ils prennent tout simplement le titre de rois, Baour. Le roi actuel du Caïor, ayant réuni la couronne de Baol à la sienne, se nomme Damel-Taigne.

La constitution est à peu près la même dans tous les royaumes ouolofs. Le roi, au jour de son avénement à la couronne, est obligé de donner une charte à ses sujets. Dans le Caïor, on le fait monter sur une butte de sable, élevée tout exprès pour la cérémonie, et il n'en descend que quand il a accordé aux principaux du pays qui se trouvent là les conditions d'un bon gouvernement.

La première condition qu'ils mettent à sa reconnaissance comme roi, c'est qu'il respectera les propriétés de ses sujets, surtout celles des marabouts et celles des fidèles mahométans.

La seconde, qu'il maintiendra la paix, tant qu'elle pourra être honorable pour le pays.

La troisième, qu'il se chargera de réclamer partout en faveur des intérêts lésés de ses sujets.

La quatrième, qu'il laissera dans chaque famille les charges civiles qu'elles géraient auparavant par droit de naissance.

Il ne reste au roi, pour les charges civiles, que le droit de choisir entre les membres de la famille celui qu'il juge le plus capable; et encore ne le peut-il que d'après l'avis de son conseil.

Une cérémonie assez bizarre a lieu dans le Walo. Avant de reconnaître quelqu'un pour roi, on le fait plonger dans le Marigot (*marre ga*, bras de fleuve) de Ndiourbelle, et il ne doit sortir de l'eau qu'avec un poisson à la main. C'est inutile de dire qu'un de ses esclaves va le pêcher la veille, le lui attache sous l'eau et a soin de lui bien indiquer la place, afin qu'il n'ait qu'à plonger pour le rapporter. On augure bien de son règne, quand il apporte un poisson à écailles.

Si le roi n'est pas fidèle à ses promesses, on l'avertit; mais il est très rare qu'on le chasse, et jamais on ne penserait à le faire mourir. Quand il ne veut pas écouter les sages avis de son conseil sur les nominations aux

places, le conseil contrarie, tracasse le nouvel employé et lui fait tant de misères qu'il se voit obliger d'abdiquer.

La couronne est héréditaire, mais seulement dans la ligne collatérale maternelle. L'aîné des enfants légitimes de la sœur aînée du roi régnant, devient l'héritier présomptif. Il monte presque toujours sur le trône. Il est même très rare que l'on en choisisse un autre quand il est incapable de gouverner, car alors on lui donne un tuteur à vie.

Dans les cas de minorité, un régent remplace le roi-enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de la majorité.

La couronne ne passe aux femmes que dans le royaume du Walo.

Un des priviléges des rois ouolofs, c'est d'hériter de tous ceux qui meurent sans héritiers spécialement reconnus par-devant témoins.

Quand une fille devient enceinte, hors d'une union légitime ou sans être reconnue la concubine de quelqu'un, elle est vendue avec toute sa famille au profit du roi, à moins que sa famille ne soit noble ou princière.

Voilà à peu près à quoi se réduisent les revenus des rois ouolofs avec les présents et coutumes que leur donnent le gouvernement français et les négociants, pour avoir des relations d'amitié et de commerce avec leurs sujets. Il n'y a pas proprement de tributs réguliers. Quand les coffres royaux sont vides et que les rois ont besoin d'argent ou de marchandises, ils extorquent et pillent leurs sujets, et donnent pour cela des raisons qu'eux seuls trouvent excellentes. Les gouvernements ouolofs sont un mélange inexplicable de faiblesse, de dépendance et de despotisme.

Le premier pouvoir après la royauté, c'est le Kadi dans le Walo, le Diambore dans le Caïor et le Bourba. J'ignore leurs noms dans les autres royaumes. Ce premier ministre touche le tiers environ des coutumes, présents et extorsions des rois.

Le second ministre s'appelle Briok dans le Walo, Bédienne dans le Caïor. Il est lieutenant du premier ministre, qui commande toujours les armées en l'absence du roi. Pour que les rois se dérangent de leurs palais de chaume, il faut des affaires importantes et une grande armée à commander.

Pour chef civil, vient le Diaoudine ou maire du palais. C'est sur lui que les rois se déchargent de toutes les causes civiles majeures. C'est encore lui que les rois choisissent pour ministre plénipotentiaire, quand ils ont à traiter quelque affaire d'importance avec les rois voisins.

Au-dessous de lui vient le Bétio qui, dans le Walo, commande dans la partie intérieure la plus éloignée des bords du Sénégal. Le troisième pouvoir civil est le Diogomaïe, qui est chargé de transmettre les ordres des rois aux étrangers qui viennent dans le pays et de traiter avec eux. C'est

encore à lui que les habitants du pays doivent s'adresser quand ils ont des affaires à arranger avec le roi. Les autres chefs subalternes sont comme nos anciens gouverneurs de provinces.

Les rangs dans la société sont très marqués chez les Ouolofs. Les personnes du premier rang sont les princes parents du roi régnant et les descendants de race royale, quand la chose est bien reconnue. Les malheurs et la pauvreté ne font jamais perdre le respect une fois acquis par la naissance.

Le titre que l'on donne aux princes est Mbôte dans le Walo, Fâlé dans le Caïor, et Ndiaïe dans le Bourba. J'ignore leurs noms dans les autres royaumes.

Les hommes les plus considérés après les princes sont les nobles ou descendants d'anciennes familles qui, depuis longtemps, ont joui de la considération dans le pays. Les rois n'ont pas le droit de faire des nobles; des services rendus à l'État et reconnus peuvent seuls donner ce titre. Ni un crime infamant ni la pauvreté ne peuvent l'ôter à une famille. L'individu qui se rend coupable d'un crime peut être puni et même vendu comme esclave; mais la famille n'en souffre jamais autrement que par la peine qu'elle ressent de la mauvaise conduite d'un de ses membres.

Le meurtre se rachète toujours, quand le coupable est riche et puissant.

Le mode d'exécution, pour un criminel condamné à mort, est de le fusiller; mais avant que l'on procède à une exécution de ce genre, il faut un ordre formel expédié par le roi ou par son représentant.

L'homme libre, coupable de vol est vendu comme esclave, à moins que, par respect pour une famille noble ou princière, on ne le condamne seulement à restituer ce qu'il a volé et à payer une amende au roi et à la famille lésée.

Quand un homme est réputé sorcier et se trouve convaincu de ce prétendu crime, d'après les coutumes du pays, il est impitoyablement vendu comme esclave, à quelque famille qu'il appartienne. Sa famille même l'est aussi, quand elle n'est ni noble ni princière. Les nègres ont généralement une telle peur des sorciers et y croient si bien qu'ils n'achèteraient jamais un homme réputé tel. Les plus courageux qui s'y décident ne le font qu'en tremblant.

Pour pouvoir prouver l'adultère, il faut qu'il y ait sept témoins de différents villages, qui surprennent les délinquants en flagrant délit. On sent qu'une pareille preuve testimoniale est presque impossible; et dans quel but est-elle exigée, puisque la peine de l'adultère prouvé n'est que le divorce? Ce qu'il y a de plus sérieux, c'est que si un mari lésé dans

ses droits surprend sa femme en adultère, il a le droit de la tuer sur place avec le coupable.

Le viol constaté est seulement puni d'une amende.

Les conspirations contre la sûreté de l'État sont punies de mort.

Les autres moindres délits se résument tous en amendes et en confiscations.

Les tribunaux sont composés des marabouts et des anciens du pays. Leur justice est très-expéditive. A peine un crime est-il commis que l'on fait comparaître l'accusé. On le juge et on le condamne, ou on l'absout sur-le-champ. Il est rare que l'on remette les causes. Si le coupable a eu le temps de s'évader, ce qui arrive fréquemment, on ne s'occupe plus de ce qu'il a fait que pour en causer.

Chacun défend soi-même sa cause, et les Ouolofs ne connaissent ni avocats, ni greffiers, ni huissiers, ni gendarmes, ni geôliers. La prison et les travaux forcés sont des peines inconnues chez eux.

Les mœurs des Ouolofs sont douces et il y a peu de rixes parmi eux, si ce n'est dans l'ivresse; mais leurs disputes sont fréquentes et le vocabulaire de leurs injures fort étendu. L'Ouolof n'adresse jamais une injure directement à la personne qu'il veut humilier, mais à ses parents en ligne directe ascendante. Le nègre est bien plus sensible à une insulte dirigée contre son père ou sa mère que contre lui-même. Lorsque des paroles outrageantes sont réciproques, elles aboutissent à des coups donnés et rendus, et vont quelquefois jusqu'à l'effusion du sang; mais c'est assez rare.

Ils sont peu voluptueux, parce que leur vie est très-frugale, et parce que chez eux le sens moral est très-peu développé. Il y a même lieu de douter si la passion de l'amour proprement dite existe entre les deux sexes; il n'y a guère, je crois, que la sensation physique et l'instinct de la reproduction. Les négresses qui ont des relations avec des blancs, ne les préfèrent jamais aux nègres que pour l'argent ou les marchandises qu'elles en reçoivent.

L'Ouolof est naturellement le plus indolent des hommes. Quand une nécessité impérieuse ne le pousse pas, il reste mollement étendu sur le sable et ne daigne pas même s'occuper du lendemain.

La position de la femme chez l'Ouolof n'est guère différente de celle de l'esclave. De fait, les esclaves étant peu communs dans l'intérieur, les femmes sont chargées de tout ce qu'il y a de plus pénible dans la vie de famille. Le mil à piler, les animaux domestiques à soigner, l'eau à aller puiser, la nourriture à préparer, les vêtements à filer, à faire tisser et à blanchir, le

soin des enfants, voilà les principales occupations des femmes ouoloves dans toutes les classes.

Elles n'ont un peu de repos que quand elles ont élevé plusieurs filles, qui les aident ou les remplacent dans leurs pénibles travaux. Elles sont généralement très soumises et par conséquent peu maltraitées. Ce qui contribue à cette harmonie du couple conjugal, c'est la croyance où sont les femmes mariées qu'elles iront infailliblement en paradis, si leurs maris veulent bien les y faire entrer. La femme ouolove est fidèle, par suite de la persuasion où elle est qu'une infidélité de sa part attirerait de grands malheurs à son mari, surtout s'il est en voyage. Serait-il bon que les femmes européennes eussent la même persuasion? J'en doute; car ce serait peut-être un motif pour plusieurs d'être fort peu fidèles.

Les amusements sont très-fréquents parmi les Ouolofs. Les fêtes religieuses sont pour eux une occasion de jouer, de danser et de s'amuser pendant huit jours. La naissance d'un enfant, le jour qu'on lui donne un nom, qu'on le circoncit et le jour qu'on le marie, sont autant de jours de fêtes joyeuses et bruyantes, où tout le monde prend part le soir. Leur principal amusement est la danse au son du tambour et des claquements de mains des négresses présentes. Ils ont une espèce de danse guerrière assez expressive. Leurs autres danses se résument en geste lubriques ou en contorsions ridicules.

Ils ont encore pour passer le temps le Ouri, espèce de jeu de dames, et le Jauté, espèce de jeux d'échecs. Ils s'exercent aussi à la lutte. Cet amusement a lieu aux cérémonies funèbres. La chasse, chez les Ouolofs, n'est qu'un métier qu'ils font par spéculation ou par nécessité.

Les guerres sont peu fréquentes entre les différentes nations parlant la langue ouolove; mais il y a très-souvent des troubles civils chez eux. Ils sont excités ou par les pillages des chefs, ou par l'insubordination de quelques habitants des frontières, ou pour la succession au trône ou par l'exaltation du sentiment religieux.

Leurs batailles les plus sanglantes ne sont proprement que des escarmouches et leur manière de combattre est de surprendre l'ennemi. La victoire la plus signalée, chez eux, consiste à mettre une armée ennemie en fuite, après lui avoir tué quinze ou vingt hommes, à piller quelques bestiaux, incendier quatre ou cinq villages et faire des prisonniers qu'ils vendent ou qu'ils conservent comme esclaves.

Quant aux Maures qui habitent la rive droite du Sénégal, ils font presque constamment des incursions dans le Walo ou dans le Caïor.

Les Ouolofs n'ont point d'armée permanente. Quand le pays est attaqué ou quand un chef veut porter la dévastation quelque part, on fait un

appel aux guerriers, et les Griots, leur bruyants tambours à la main, parcourent les villages et indiquent le point de réunion. Y vient qui veut, habillé et armé comme il l'entend. Leurs armées, toutes de cavalerie, ainsi formées momentanément, sont sans tenue, sans discipline et ne font jamais aucun exercice d'ensemble.

Dans une attaque, chacun marche à sa volonté et avance ou recule sans recevoir d'ordre de personne. La fuite n'est jamais réputée honteuse.

Les armes ouoloves sont : le fusil, le sabre, la lance et quelquefois l'arc et les flèches ; mais ces dernières ne sont presque plus usitées.

Le commerce entre Ouolofs n'a jamais lieu que par échange. Comme ils n'ont point de monnaie, ce n'est que dans le voisinage des comptoirs français que notre monnaie a cours.

Les Ouolofs accueillent bien les étrangers, les nourrissent et les logent complaisamment. Ils reçoivent et demandent même des cadeaux en échange de leurs soins ; mais ils n'exigent jamais rien. Rien de plus facile que de pénétrer chez eux pour le commerce, si on connaît leur langue, ou si l'on est accompagné de quelqu'un qui la parle. Ce sont, en un mot, de grands enfants, curieux, importuns, mendiants et voleurs ; mais ils n'ont le caractère ni méchant ni cruel.

Les Ouolofs, étant tous mahométans, n'admettent qu'un seul Dieu. La connaissance qu'ils ont de l'Être suprême et de ses attributs, est fort peu développée, parce qu'ils ne possèdent jamais qu'imparfaitement l'arabe, qui est leur langue religieuse, et qu'ils n'ont aucunement l'usage d'écrire l'ouolof, qui est leur propre langue.

Le jour consacré au culte religieux, est le vendredi ; mais ils observent ce jour-là seulement par leurs prières, sans s'abstenir du travail. La prière se fait toujours en langue arabe.

Tous les jours ils font le *salam* de grand matin, à deux heures après-midi, à cinq et à huit heures du soir. Le fidèle mahométan, muni de sa peau de mouton ou de chèvre en guise de natte, vient au lieu de la prière, se met à genoux le visage tourné vers la Mekque, fait son ablution avec du sable quand l'eau lui manque, se prosterne, le front dans la poussière, et se met debout alternativement à plusieurs reprises, en récitant les versets du premier chapitre du Coran.

Ils admettent la création du monde, la chute des anges, le déluge et vénèrent les patriarches. Ils regardent Jésus comme un prophète. Tout ce qu'ils disent de l'Ancien et du Nouveau Testament vient du Coran, où Mahomet a transporté tout ce qui l'a frappé dans la Bible.

Ils croient à l'immortalité de l'âme, au paradis (Aldiâna), à l'enfer (Tâaû) et au purgatoire (Larafe).

Ils croient à la rémission des péchés sur la terre, non par le repentir, mais seulement par une compensation de bonnes œuvres. Les bonnes œuvres seront comparées aux mauvaises, et si celles-ci l'emportent l'homme est condamné. Si au contraire les bonnes œuvres l'emportent et couvrent les péchés, l'âme passe aux flammes du purgatoire, puis elle est admise au paradis.

L'idée de la Providence est répandue parmi les Ouolofs, mais obscurcie par l'ignorance. Ainsi ils croient que Dieu est partout, qu'il voit tout, qu'il peut tout; et, néanmoins, quand ils adressent par écrit une demande de pluie dans un temps de sécheresse, ils la placent sur la plus haute branche d'un baobab, pour que Dieu puisse la lire plus aisément.

Leur croyance en la Providence est mêlée de fatalisme. Ainsi, quand un voleur ou un mauvais sujet a commis un vol ou s'est rendu coupable d'une action criminelle, ils disent : *A Jalla ko défe*, c'est Dieu qui en est la cause. Ce qui ne les empêche pas après ces paroles de punir le coupable. C'est la nécessité du bon ordre dans la société qui leur fait commettre cette inconséquence.

Il y a deux classes de marabouts chez les Ouolofs. Les plus instruits et tout à la fois les plus vénérés sont les Foriai (docteurs de la loi). Ils savent lire tout le Coran, toutes les écritures arabes et les expliquent plus ou moins mal. C'est à eux que l'on a recours pour l'application du texte du Coran, qui est tout à la fois le code religieux et civil. Comme il y a toujours plusieurs Foriai dans un royaume, c'est au plus ancien que l'on donne les plus grandes marques de vénération. C'est encore le plus ancien qui préside le grand salam du vendredi et des jours de fêtes. Il prend alors le titre d'Élimane.

Les Foriai, outre leurs fonctions religieuses, peuvent aussi posséder des charges civiles. Le roi de Dakar, premier foriai du pays, prend le titre d'Élimane sous lequel il est plus connu que sous celui de Bour (roi). Le revenu des Foriai est la dîme, et leur marque dictinctive est la calotte rouge ou bordée de rouge.

La seconde classe des marabouts s'appelle Nkang (crâne, bonne tête). Leur science se borne à savoir lire le Coran, à en comprendre quelques textes et à chanter les passages qui sont en vers. Partout où il n'y a point de Foriai, le Nkang le remplace et devient juge civil dans les contestations entre particuliers et les troubles domestiques.

C'est parmi les Foriai ou les Nkang que les pères de familles choisissent les précepteurs de leurs enfants. La rétribution est assez bizarre : ces écoliers (taliba) vont quêter ou plutôt mendier deux fois par jour, matin et soir, et apportent à leur maître le produit de leur quête. Un précep-

teur ouolof qui a seulement dix écoliers, vit largement auprès d'eux.

En général, on appelle *sérigne* tous les prêtres ouolofs. Leur influence principale consiste à faire des talismans et à faire connaître les jours heureux ou malheureux.

La superstition la plus enracinée chez les Ouolofs, c'est la confiance qu'ils ont dans les grisgris ou talismans (lâre) fabriqués par les marabouts. Il y a des grisgris pour tous les âges, pour tous les besoins, pour toutes les maladies et pour tous les dangers. Le moment spécial où la ferveur pour ceux qui sont préservatifs de la vie se réveille vivement, c'est au moment d'une guerre. Il en est plusieurs qui s'en chargent pour la circonstance comme de véritables bêtes de somme.

Les grisgris ouolofs sont communément une sentence du Coran, écrite sur du papier et soigneusement renfermée dans un petit carré de cuir rouge assez élégamment décoré. L'amateur porte plusieurs de ces petits carrés au cou, sur les bras, sur les reins ou suspendus à ses côtés. Ce sont les anciens phylactères des juifs. Les autres talismans se font avec des racines d'arbres, des écorces pulvérisées, des griffes de lion, des dents de serpent et certains fruits du pays.

Un jour, pendant une excursion à la presqu'île du Cap-Vert, nous eûmes le bonheur de trouver un grisgris dont les dehors étaient assez élégants. La curiosité de notre mère Ève nous prit, et sans songer que la justice oblige à chercher le maître d'une chose trouvée, pour la lui remettre, le précieux talisman fut incontinent dépecé. Et qu'y avait-il? Des crottes de chèvre ou de gazelle.

Les Ouolofs ont la ferme confiance que les grisgris détournent les balles et empêchent le fer de pénétrer dans les chairs.

Quand ils voient un homme succomber à la guerre malgré ses grisgris, ils disent alors ou qu'ils étaient mauvais, ou que celui qui les portait en avait rendu la vertu inutile, ou que ceux contre lesquels ils se battaient en avaient de plus puissants que les leurs.

La seconde superstition des Ouolofs, c'est de croire aux jours heureux ou malheureux.

Rien au monde ne pourrait engager un Ouolof à entreprendre la moindre chose les jours déclarés malheureux dans leur calendrier. Les marabouts eux-mêmes y croient si bien qu'ils vont même jusqu'à craindre de se couper les cheveux, les ongles, de faire laver leur linge ou de se baigner ces jours-là.

Quand une famille en veut mortellement à une autre, ou quand elle a gravement à s'en plaindre, elle va trouver des espèces d'idolâtres de la côte, ordinairement à Mbourc, à Joal ou à Nguepeurou (entre Gorée et la Gambie),

expose ses griefs aux sorciers du pays et les paie pour jeter un sort sur une famille. La chose ne manque pas d'avoir lieu, et l'infortunée famille est dévouée au malheur et ses membres à une mort prématurée. C'est ce qu'on appelle *mettre aux Canaris.*

La Coumba est une espèce de divinité féminine dont le séjour est le monticule sur lequel est bâti le fort de Gorée. Autrefois, à Gorée, elle était l'objet d'un culte qui allait jusqu'à lui immoler des bœufs auprès d'un quartier de basalte qu'on montre encore.

Quand il tonne violemment ou qu'un orage vient à se déchaîner sur Gorée, on dit, si l'orage porte à l'est, que Coumba va voir son mari, autre divinité masculine, appelée Samba, qui a pris résidence au Cap de Nase. Quand un orage vient de l'est, on dit que c'est Samba qui rend visite à Coumba. Ce que j'ai pu recueillir de plus certain sur ce point, c'est que ces deux divinités sont un objet d'effroi dans le pays.

Les Ouolofs redoutent et vénèrent tout à la fois certaines espèces de serpents. Ils vont jusqu'à croire que ces reptiles renferment les âmes de leurs grands-pères. De là la crainte qu'ils ont de leur faire du mal, le respect avec lequel ils les accueillent et le soin que quelques-uns mettent à les nourrir. Un étranger, qui viendrait à tuer un de ces animaux courrait risque de se faire maltraiter; en tout cas il serait au moins obligé de s'en aller.

Certains marabouts du Walo prétendent avoir des charmes pour faire venir des crocodiles et des hippopotames à volonté.

Dans plusieurs endroits de la côte, il y a des arbres consacrés à je ne sais quelle divinité. Les abattre serait un crime de lèse-divinité que la mort seule serait capable d'expier. Tuer même une tourterelle ou une pintade sur une de leurs branches, est un délit capable de vous faire maltraiter.

Les signares de Saint-Louis croient qui si elles passaient la barre du fleuve pendant leur temps de grossesse, l'enfant mourrait infailliblement. Elles croient encore, quand elles sont malades, que les diableries des sorciers du pays ou les grisgris des marabouts les sauveront de la mort.

L'abbé LAMBERT, *membre correspondant.*

LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT

SA VIE, LES FONDATIONS QU'IL A FAITES, ET LES HONNEURS RENDUS A SA MÉMOIRE A L'OCCASION DE L'ÉRECTION DE SA STATUE A LIANCOURT.

On a vu paraître quelquefois chez les peuples de l'antiquité, mais bien plus fréquemment depuis les progrès que la civilisation a faits dans les temps modernes, sous les auspices et d'après les inspirations du Christia-



nisme, des hommes qui, s'élevant par le caractère moral au-dessus des sentiments et des idées de leur temps, non-seulement ne se sont jamais écartés des sentiers de la justice et du devoir dans les circonstances les plus difficiles, mais qui ont porté le zèle et le dévouement envers leurs semblables au point de consacrer toutes leurs pensées, toute leur existence, à améliorer le sort de leurs compatriotes et de l'humanité tout entière.

La France, autant et peut-être plus que toute autre nation, a produit de ces consolateurs des misères et des souffrances de l'humanité.

Mais si beaucoup de Français se sont occupés, comme vrais chrétiens, à secourir les malheureux et à remplir envers eux les devoirs de la charité, il en est un bien petit nombre qui aient élevé leurs vues, étendu leurs bienfaits au delà de l'époque où ils vivaient. Ils n'ont pu ni fonder des établissements durables, ni concevoir des pensées ou propager des découvertes qui devaient exercer une grande et salutaire influence sur les générations futures et améliorer leur sort.

Parmi ces esprits exceptionnels et ces grands caractères auxquels il a été donné d'immortaliser leurs noms par des œuvres destinées à leur survivre et à subsister dans un long avenir, les nombreux bienfaits et les importantes fondations que nous devons à M. le duc de la Rochefoucauld, ont marqué sa place.

Nous allons faire un exposé succinct,mais que nous avons tâché de rendre complet, des travaux de ce grand citoyen, des soins incessants et des sacrifices de tous genres par lesquels il est parvenu à réaliser ces fondations qui ont exercé une grande influence sur la prospérité de notre pays.

Né en 1747, M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, issu d'une des plus illustres familles de France, montra dès son plus jeune âge un esprit sérieux et un cœur sensible. Bien que son rang lui assurât une place distinguée à la cour de Louis XV, la dissipation et la légèreté qui y dominaient généralement ne pouvaient convenir à son caractère. Il s'en éloigna pour aller étudier en Angleterre les établissements d'industrie, les lois commerciales et les procédés de culture auxquels ce royaume devait surtout sa prospérité et sa grandeur, dans l'intention de les introduire en France. Il porta aussi son attention sur les hospices et sur les prisons, afin d'améliorer ceux qui existaient dans sa patrie. Dès qu'il y fut de retour, il créa une ferme-modèle à Liancourt, et devançant les apirations de notre siècle, une école des arts et métiers qui devint la féconde pépinière d'où sont sortis tant d'hommes intelligents qui ont fait faire de si grands pas à la science mécanique, et ont permis de fonder tant d'autres établissements industriels qui existent à Paris et dans les provinces.

Lors de l'avénement de Louis XVI, ses hautes vertus qui sympathisaient si bien avec l'âme de ce bon prince, lui méritèrent toute sa confiance. Élu député de la noblesse du Beauvoisis à l'Assemblée Constituante dont il fut nommé président le 18 juillet 1789, il dirigea avec une rare intelligence les travaux de cette assemblée, et donna une forte impulsion aux grandes mesures adoptées pour la réforme et l'amélioration des hôpitaux, pour l'organisation des sociétés de bienfaisance et pour l'extinction de la mendicité.

Il établit sur sa terre une fabrique de cardes et une filature de coton, implantant ainsi sur notre sol les germes de ces industries dont le développement a contribué à élever notre pays au degré de prospérité où il est parvenu.

Investi du grade de lieutenant-général des armées du roi, il fut chargé du commandement de la Normandie et de la Picardie qu'il administra avec une sagesse et une modération qui lui concilièrent l'estime et l'affection des habitants de ces provinces. Mais bientôt on vit apparaître sombres et menaçants, les signes précurseurs de l'ouragan révolutionnaire qui devait se déchaîner sur le sol de la France et le bouleverser si profondément. Une année après, la nation gémissait sous le joug de la Terreur; le despotisme régnait au nom de la liberté, le crime au nom de la vertu. Un mandat d'arrêt fut lancé contre M. de la Rochefoucauld, et il dut prendre la fuite pour éviter la mort qui frappa tant de Français distingués par les talents ou la naissance. Errant sur les bords de la mer, il fut recueilli sur la barque d'un pauvre pêcheur qui le descendit sur les côtes d'Angleterre. Mais loin de se livrer aux ressentiments qui souvent naissent au sein des proscrits, il sembla puiser dans l'exil de nouvelles forces pour servir sa patrie ; il s'appliqua à étudier de nouveau les mœurs du peuple où il avait trouvé un refuge, et les causes de ses progrès, sans oublier de remplir les devoirs que lui imposait son dévouement envers la malheureuse famille royale qui allait disparaître au milieu de la tempête. Il fit parvenir à M. de Malesherbes, ce courageux défenseur de Louis XVI, tous les moyens que son cœur lui suggéra pour sauver la tête de son roi.

Lorsque, malgré tous leurs efforts, le trône se fut écroulé, entraînant dans dans sa chute cette auguste victime, M. le duc se rendit aux États-Unis. Le régime pénitentiaire établi dans ce pays fixa son attention, et quand la France commença à respirer sous le gouvernement du consulat, il obtint, ainsi que les autres émigrés, la permission de rentrer dans cette patrie qui avait conservé toute son affection, malgré les funestes égarements où elle avait été entraînée.

C'est alors qu'il s'empressa d'introduire chez elle cette grande décou-

verte qui venait d'inaugurer le XIXe siècle, comme pour le consoler des affreux désastres dont la fin du siècle précédent avait été frappée.

Par son puissant concours réuni au zèle et aux efforts de savants médecins, il parvint, au moyen de la vaccine, à conjurer les ravages de la petite vérole qui depuis des siècles décimait les populations, et il fut un des principaux promoteurs de ce préservatif qui devait arracher à la mort tant de victimes.

« Chez un grand peuple de l'antiquité (a dit une voix éloquente sur la tombe de l'illustre philanthrope) (1), le citoyen qui avait sauvé la vie à un de ses semblables, recevait la couronne civique de la gratitude nationale; Quelles couronnes, quels honneurs ce peuple n'aurait-il pas décernés au citoyen qui, pendant le cours de sa carrière mortelle, aurait sauvé la vie à deux millions de Romains ! »

Et combien d'autres existences, depuis sa mort et dans l'avenir, se seraient éteintes presqu'en naissant, sans cet heureux préservatif !

Afin de propager les bienfaits de la vaccine, M. le duc de la Rochefoucauld fonda un comité dont il fut nommé président perpétuel, et il s'occupa de donner aux diverses manufactures qu'il avait créées à Liancourt, toute l'extension et tous les développements que comportait alors l'état de l'industrie. L'empereur Napoléon Ier, juste rémunérateur de tous les genres de mérite, le décora de la croix de la Légion-d'honneur.

L'École des arts et métiers, fondée à Liancourt, avait été transférée d'abord à Compiègne, ensuite à Châlons, et sur ce modèle il s'en établit d'autres à Angers et ailleurs.

Mais ce ne furent pas les seuls avantages qui sont résultés de l'établissement de cette école; il en est d'autres qui n'ont pas été assez remarqués et dont nous avons une connaissance particulière.

Lors de la création qui eut lieu au commencement du siècle, des trois prytanées de Paris, Saint-Cyr et Compiègne, ce dernier seul fut restreint à l'enseignement qui convient pour les établissements industriels; mais les deux autres embrassaient l'ensemble des études, l'enseignement classique des anciens collèges.

M. Crouzet, placé à la tête du prytanée de Saint-Cyr (dans cette maison qui réveillait tant et de si précieux souvenirs), et qu'il dirigea avec autant de soin que de succès, appela pour former un premier noyau d'élèves, plusieurs des plus intelligents de l'école de Liancourt, pour leur faire achever et compléter des études littéraires et scientifiques au prytanée. Ces élèves et

(1) Celle de M. Charles Dupin.

tous les enfants ou adolescents qui furent admis ensuite, comme récompense des services militaires ou civils rendus à l'État par leurs parents, ont profité presque tous de cet enseignement, au point que beaucoup d'entre eux ont rempli des places importantes dans l'armée, dans la magistrature ou dans l'administration.

Parmi la brillante jeunesse qui a reçu ou achevé son éducation à Saint-Cyr, nous citerons, avec deux cousins de l'Impératrice, MM. Tascher de la Pagerie, M. Lebrun de l'Institut, le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely, actuellement à la tête de la Garde impériale ; les fils ou neveux des généraux Desaix, Baraguay d'Hilliers, Lagrange et autres; M. Picard, conseiller maître à la Cour des Comptes; M. Halloi, d'abord chargé de l'économat de Saint-Cyr, puis inspecteur de l'Académie de Bourges; plusieurs jeunes gens appartenant aux premières familles de la Corse et de la Martinique, etc. N'oublions pas d'ajouter que M. Willem, le fondateur des Orphéons, de ces concerts de musique vocale qui ont tant contribué à moraliser la classe ouvrière, sortait de l'école de Liancourt lorsqu'il est venu à Saint-Cyr, où il a été professeur-adjoint de musique.

Et lors de la création des lycées dans les grandes villes de France, ce sont les prytanées de Saint-Cyr et de Paris qui ont formé à leur tour un premier groupe d'étudiants pour ces nouveaux établissements d'instruction publique. Ainsi, M. de la Rochefoucauld avait contribué, par son école de Liancourt, à la régénération des bonnes et solides études, ainsi que de la discipline scolastique qui avaient disparu pendant les troubles révolutionnaires, par la suppression des anciens colléges. Car il n'existait plus en France que des cours libres qui, sous le nom d'écoles centrales, étaient insuffisants pour former des littérateurs et de véritables savants.

Ainsi, dans tout ce qui a été conçu et opéré de grand et d'une haute portée pour l'avenir dans la rénovation sociale, qui a succédé au chaos des révolutions, on voit l'empreinte de la main et des travaux de M. de la Rochefoucauld.

A l'époque de la Restauration, il reprit son rang de duc et pair. Il fut nommé membre du Conseil des prisons, du Conseil général des manufactures, du Conseil général des hospices, du Conseil général du département de l'Oise, et enfin, il fut appelé à la présidence du Comité pour la propagation de la vaccine. On lui confia, en un mot, une sorte de ministère du bien pubic auquel il suffisait par sa prodigieuse activité.

Mais bien qu'il en remplît gratuitement toutes les fonctions, auxquelles il consacrait son temps et une partie de sa fortune, cette haute position lui attira beaucoup d'envieux, d'ennemis même, qui parvinrent à surprendre

à l'inattention du Gouvernement, ou à arracher à sa faiblesse, une ordonnance qui lui enlevait tous ses titres et toutes ses fonctions.

Mais au milieu de cette disgrâce aussi imméritée qu'inattendue, il obtint de plusieurs corps savants des témoignages d'intérêt bien flatteurs : l'Académie des sciences l'admit dans son sein, et l'Académie de médecine l'appela dans la commission qui remplaça le Comité de vaccine qui avait été supprimé.

On ne put, toutefois, lui fermer toutes les voies qu'il avait ouvertes pou préparer les améliorations sociales. Après avoir traduit l'ouvrage de Lancastre sur l'enseignement mutuel, il le mit sous l'illustre patronage de l'Académie des sciences, qui contribua puissamment à propager en France ce système d'instruction primaire, qui offrait de précieux avantages. De plus, il conçut la pensée d'enseigner gratuitement à toutes les branches si diverses de la classe ouvrière, l'application des sciences à chaque genre d'industrie et l'emploi des nouveaux procédés, dont l'invention devait résulter de la connaissance des mathématiques et de la physique. Il installa dans ses ateliers de Liancourt les premiers cours qui ont eu lieu d'après ces idées. Cet enseignement obtint les plus heureux succès, et devint en quelque sorte le modèle d'après lequel on créa la grande école des Arts-et-Métiers qui existe à Paris et les nombreux cours professionnels qui se multiplièrent ensuite dans cette capitale et dans les départements, où les fabricants puisent les principes sur lesquels reposent tant et de si heureuses inventions.

Enfin, il institua et organisa *la Société de la Morale chrétienne,* réunion de savants et de philanthropes, qui prit l'initiative de toutes les discussions touchant sérieusement aux améliorations sociales, et il eut l'honneur de prononcer, comme président, le discours d'ouverture dans la séance solennelle d'installation de cette société, qui eut lieu le 20 décembre 1821. Nous ajouterons qu'à partir de cette époque, eut également lieu la fondation du journal de la Société et la création des Comités des orphelins, de la défense gratuite des détenus et de l'abolition de l'esclavage.

C'est encore par les soins de M. de la Rochefoucauld et dans ses ateliers de Liancourt, que fut d'abord fondée cette institution, peut-être la plus importante de toutes, pour améliorer le sort des ouvriers et de tous les hommes qui vivent d'un modique salaire. Nous voulons parler des caisses d'épargne qui ont acquis un développement si général et si salutaire, et dont la propagation fut aussi encouragée par le zèle éclairé de M. Benjamin Delessert.

C'est au milieu de ces travaux que la mort vint mettre un terme à cette

vie si précieuse, dont nous venons de retracer les grandes et utiles créations. M. de la Rochefoucault fut enlevé à son pays après une courte maladie le 27 mars 1827.

Voilà par quelles dignes paroles, M. Chevalier, maire de la ville de Liancourt, lors de l'inauguration de la statue de ce grand citoyen, termina le récit de cette vie marquée par tant de bienfaits, qu'ils semblent n'avoir pu s'accomplir dans le cours d'une seule existence.

« Vous dépeindrai-je, Messieurs, dit M. Chevalier, la douleur universelle qui éclata à la mort du grand philanthrope. — Elle fut considérée comme une calamité publique, et l'humanité tout entière pleura la mort de son bienfaiteur. Je ne vous rappellerai pas les manifestations qui accompagnèrent ses funérailles; elles appartiennent à l'histoire : qu'il nous suffise de dire que jamais on n'en vit de plus touchantes, de plus spontanées!

» Heureux, messieurs, ceux qui, comme M. le duc de la Rochefoucauld, se sont voués pendant leur vie au soulagement de l'humanité, à sa civilisation, à sa grandeur morale et matérielle. Semblables à ces astres qui, fuyant l'horizon, laissent derrière eux des traces lumineuses de leur passage, ils disparaissent, mais leur mémoire vit dans le cœur des peuples. La postérité répète leur nom avec amour, et le temps qui dévore les générations, qui détruit tout ici-bas, ne fait qu'ajouter un nouvel éclat à leur gloire, en perpétuant d'âge en âge le souvenir des bienfaits qu'ils ont semés pendant leur passage sur la terre.

» Puis vient le jour de la glorification; le talent de l'artiste, le ciseau du statuaire font revivre aux yeux des populations émerveillées les traits que la mort leur a ravis, pour redire aux générations que la patrie n'oublie jamais ceux de ses enfants qui l'ont servie avec dévouement.

» O vous! Messieurs, que M. le duc de la Rochefoucauld a comblés de ses bienfaits; — industriels qui lui devez le secret de la fortune et de la prospérité; — ouvriers auxquels il a tracé le chemin du travail et de l'aisance; — ingénieurs auxquels il a ouvert la carrière de la gloire et de la renommée; — familles à qui la plus merveilleuse des découvertes a épargné le deuil et le désespoir! venez tous contempler l'image de votre bienfaiteur; venez déposer au pied de ce monument l'hommage de votre reconnaissance. — Mais vous ne pourrez en approcher sans qu'un autre bienfait vienne frapper vos regards... Cette fontaine, dont les eaux saillantes doivent porter dans le pays le bien-être, la salubrité, la fraîcheur et la vie, nous la devons à la libéralité du fils même de votre bienfaiteur, à celui qui est le continuateur de ses œuvres. — Heureux rapprochement, qui

prouve que dans certaines familles, la générosité est une vertu traditionnelle, et que l'on ne peut honorer le père, sans confondre dans un sentiment commun d'admiration le fils qui marche sur les mêmes traces. — Honneur donc à M. le marquis de la Rochefoucauld qui, bien qu'éloigné de Liancourt par son âge et ses souffrances, est toujours présent au milieu de nous par ses bienfaits.

» Honneur aussi au généreux habitant qui, par ses largesses posthumes, nous a aidés à payer notre tribut à une noble mémoire. — Ah! comme son cœur tressaillirait de joie, si, du fond de sa tombe, il pouvait être le témoin de la grande manifestation qui s'accomplit aujourd'hui. »

Cette manifestation, cette solennité qui a été l'objet du discours de M. le maire de Liancourt, dont nous venons de reproduire les touchantes expressions, c'est l'inauguration, qui a eu lieu dans cette ville le 6 octobre de l'an dernier, de la statue en bronze de M. le duc de la Rochefoucauld.

Il nous reste à donner quelques détails sur cette statue ainsi que sur les cérémonies de son inauguration, qui ont attiré une affluence extraordinaire de personnes de toutes les classes, accourues non-seulement des divers cantons du département de l'Oise, mais de Paris et de toutes les contrées de la France.

La statue a été exécutée par un artiste distingué, M. Maindron, qui a produit entre autres œuvres la belle statue de Velléda, placée dans le jardin du Luxembourg. Les frais en ont été couverts par des souscriptions auxquelles se sont empressés de contribuer un grand nombre d'habitants et d'ouvriers de la ville de Liancourt. Ces souscriptions ont été ouvertes dès qu'on a su le don que M. Poilleux a fait à l'hospice de cette ville, d'une partie de sa fortune (40,000 fr.), à la condition d'ériger un monument à la mémoire de M. le duc de la Rochefoucauld (1).

Dans cette statue, le duc est représenté debout dans le costume de pair de France; sa main droite s'appuie sur une enclume, emblème du travail; sa main gauche tient un rouleau de papier, où sont écrits ses titres à la reconnaissance publique. « Sous le rapport du sentiment, comme le dit avec justesse M. Dottin dans une brochure qu'il a publiée en l'honneur de M. de la Rochefoucauld, la conception de M. Maindron ne laisse rien à désirer dans son ensemble, la statue se présente bien; la pose est simple et sans roideur. La figure du duc respire un air de bonté, qui attire. Le

(1) M. Poilleux avait été mis à la tête d'une des fabriques créées à Liancourt par M. de la Rochefoucauld.

regard a de la profondeur. Tous les traits sont modelés avec vigueur. De face, cette statue est d'un bel aspect... C'est une œuvre qui fera grand honneur au talent de M. Maindron. »

L'école des arts et métiers d'Angers, dont M. le duc avait été un des fondateurs, s'est gratuitement chargée de la fonte de cette statue, opération qui a parfaitement réussi.

Une belle grille entoure le piédestal, sur lequel se lisent les inscriptions suivantes :

FACE.

FRANÇOIS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC
DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,
PAIR DE FRANCE,
NÉ LE 11 JANVIER 1747,
MORT LE 27 MARS 1827.

Il faut aider tout ce qui est utile,
Il faut attacher son nom à tout
Ce qui est bon.

DROITE.

FONDATION DES ÉCOLES DES ARTS ET MÉTIERS
1780.
CAISSES D'ÉPARGNES.

GAUCHE.

INTRODUCTION DE LA VACCINE EN FRANCE
1800.
ENSEIGNEMENT MUTUEL.

DERRIÈRE.

AU BIENFAITEUR DE L'HUMANITÉ,
HOMMAGE
DE F. L. POILLEUX,
DES ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS,
ET DE LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE.
JUILLET 1861,

Quatre Dauphins sont placés aux angles de ce piédestal et jettent de l'eau dans un bassin circulaire. Cette onde salutaire et qui fournit abondamment aux besoins des habitants de Liancourt, est, comme nous l'avons

dit, un don de M. le marquis de la Rochefoucauld, le digne fils de ce grand bienfaiteur du genre humain.

Un programme imprimé avait convié à la solennité de l'inauguration, fixée au dimanche 6 octobre, non-seulement les populations voisines, mais les étrangers ; et dix mille personnes se sont empressées d'y assister.

Dès la veille, toutes les rues de Liancourt avaient été décorées de feuillages artistement entrelacés. Des arcs de triomphe, où se lisaient des inscriptions rappelant les bienfaits du duc, y avaient été dressés. Aux quatre extrémités de la place de Liancourt s'élevaient de grands mâts vénitiens, auxquels étaient attachés des écussons représentant les armes de la famille de la Rochefoucauld. A toutes les fenêtres flottaient des drapeaux aux couleurs nationales. La joie était dans tous les yeux et dans tous les cœurs.

A deux heures, tout le monde se réunit sur la place de l'église pour recevoir et accompagner le clergé. M. le curé bénit la bannière de saint Martin, acquise pour cette circonstance ; puis l'immense cortége se mit en marche pour se rendre sur la place publique. On y remarqua, à la suite des corps de musique de Liancourt et du 78e de ligne venu de Paris, et la troupe des sapeurs-pompiers, les jeunes filles vêtues de blanc et portant l'image de la Vierge, les garçons portant celle de saint Martin, les élèves des écoles primaires, les anciens élèves des écoles d'arts et métiers, les autorités et les corps municipaux de toutes les communes du canton, les médaillés de Sainte-Hélène, toutes les corporations ouvrières avec leurs bannières.

Sept descendants de M. le duc de la Rochefoucauld assistaient à l'inauguration de la statue de leur aïeul (1).

Alors aux fanfares de la musique, aux bruits des tambours, aux salves des canons, aux applaudissements et aux acclamations de la foule, le voile qui cachait la statue est enlevé, et les traits du duc sont mis à découvert.

Il est impossible de peindre les émotions de cette scène si imposante et si touchante à la fois, qui impressionna jusqu'aux larmes les descendants du grand duc, et qui fit battre le cœur de tous les assistants.

Après la bénédiction du monument, les discours ont commencé.

Ensuite toute l'assistance se rendit à l'église, déployant de nouveau, dans sa marche, la pompe du brillant et nombreux cortége qui s'était avancé vers la statue au commencement de la cérémonie.

(1) C'étaient M. le duc de la Rochefoucauld, M. le comte Hippolyte de la Rochefoucauld, M. le comte Frédéric de la Rochefoucauld, M. le comte François de la Rochefoucauld, M. le comte Georges de la Rochefoucauld, M. le comte Alfred de la Rochefoucauld, et madame de Ferolles.

Un autel avait été dressé sur la place de l'église, et portait au fronton ces mots : *Deus charitas est*. Ils servirent de texte à l'allocution que prononça M. le curé Doyen. Le *Te Deum* fut chanté solennellement, et la cérémonie, pendant laquelle une quête avait été faite pour les pauvres, fut terminée par le *Domine salvum fac imperatorem*.

La soirée et une partie de la nuit furent consacrées à des fêtes où se manifesta la joie publique.

L'inauguration de la statue de M. le duc de la Rochefoucauld, qui avait attiré un si grand concours de spectateurs, est un éclatant et nouveau témoignage de la profonde reconnaissance dont les Français sont pénétrés pour les hommes qui contribuent par leur génie, leurs vertus, leurs belles actions, au salut, à la gloire, ou à la prospérité de la patrie. Depuis le commencement de ce siècle, cette reconnaissance s'est surtout manifestée par l'érection de monuments et de statues que les villes, et même de simples villages, ont élevés à la mémoire de ceux qui, parmi ces généreux bienfaiteurs du pays, avaient reçu le jour dans leur sein.

Ces monuments ont le précieux avantage d'être au milieu de nous de permanentes écoles de vertu et de patriotisme, où les générations nouvelles vont successivement apprendre, par l'aspect des images des hommes vénérés qu'elles représentent, comment, par des voies diverses, chacun peut aussi, en servant la patrie et l'humanité, assurer à sa mémoire une place honorable et impérissable dans la pensée et dans le cœur de ses concitoyens.

ALIX, *membre de la 2e classe*.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE GÉOGRAPHIE

PAR M. FERDINAND DE LUCA. (NAPLES 1861.)

Parmi les publications adressées à l'Institut historique par M. F. de Luca, professeur de mathématiques à Naples, secrétaire perpétuel de la société royale d'archéologie, des sciences et des beaux-arts, nous avons distingué deux exemplaires d'un traité de Géographie ; l'un de la septième édition, publiée en 1854 ; l'autre de la vingtième, imprimée en 1861. Ces chiffres devraient suffire à l'éloge du livre, et témoignent en effet de son mérite.

L'ouvrage se divise en huit parties :

La première est une description générale et sommaire des régions qui

composent la surface du globe, avec leurs limites naturelles ou politiques, leur étendue, leur population.

La deuxième, complément de la précédente, est une étude détaillée de chaque état en particulier.

La troisième considère les mêmes contrées au point de vue hydrographique, et comprend le système des possessions coloniales de l'Europe.

La quatrième a pour objet la représentation des lieux par les cartes géographiques, dont la simplicité fait le premier et le plus précieux caractère.

La cinquième est consacrée à la géographie ancienne, et principalement à celle des trois grands empires de l'antiquité, Perse, Macédonien et Romain.

La sixième comprend les notions astronomiques indispensables à l'intelligence de la géographie.

La septième considère la géographie au point de vue physique et embrasse l'histoire naturelle des climats.

La huitième en est la partie morale et politique.

Chacun de ces points de vue a son importance, sans doute; mais le professeur s'attache à donner plus de développement à ceux qui offrent un degré particulier d'utilité; nous avouons notre prédilection pour les études géographiques, les premières par l'intérêt qu'elles inspirent et aussi par la facilité avec laquelle elles pénètrent dans les intelligences des enfants; elles sont surtout le fondement le plus assuré des connaissances historiques, qui presque toujours sans elles seraient vagues, obscures ou incomplètes : c'est donc un service incontestable, et qu'on ne saurait trop apprécier, que celui de donner à des éléments de géographie, ainsi que l'a fait l'auteur, les développements qui rappellent les œuvres magistrales des Mentelle, des Malte Brum, des Balbi, etc.

Nous ne devons pas oublier que M. F. de Luca, qui avait tracé en 1827 le plan de son traité, déclare que la France avait vu paraître en 1830 le premier essai d'une *Géographie Méthodique*; et c'est en 1833, seulement, qu'il publia lui-même la première édition de son ouvrage. Le succès qu'il obtint l'encouragea à agrandir le cadre qu'il s'était proposé dans les éditions successives qui ont paru; nous regrettons de n'avoir pu apprécier le mérite de l'atlas qui accompagne le traité; et l'on ne sera pas étonné d'ailleurs de l'usage des cartes muettes dont il donne une courte description; on sait quel intérêt elles apportent à l'enseignement, en excitant la curiosité des élèves.

D'autres publications du même auteur mentionnent en le déplorant,

l'acte de suppression de la Société bourbonienne de Naples, changée en Société royale d'archéologie, des sciences et des beaux-arts, maintenant supprimée : nous ignorons les motifs qui peuvent justifier cette mesure ; et nous aimons à croire que l'ordre et la tranquillité succédant au trouble et à la confusion de la conquête, on s'occupera prochainement de la relever en lui donnant la place qu'elle occupait, et en la rendant à ses travaux pacifiques. VALAT, *membre de la 3e classe.*

DE LA SOCIÉTÉ MODERNE A PARIS ET EN PROVINCE

OU DE PARIS ET DE LA PROVINCE.

Notre honorable collègue M. Albrespy, membre correspondant de la quatrième classe, a adressé à l'Institut historique un mémoire intitulé *la société moderne à Paris et en province* ou *de Paris et de la province*, dont la lecture a été écoutée avec un vif intérêt dans la séance du 13 novembre 1861. Dans cet écrit M. Albrespy traite une question qui préoccupe singulièrement les esprits depuis quelques années, celle de l'accroissement incessant de la ville de Paris et de l'espèce de fascination qui attire dans cette vaste cité les habitants de la province. M. Albrespy déplore cette émigration et en signale les dangers. Son travail, justement apprécié par l'Institut historique, ne rentre malheureusement pas dans le cadre tracé par nos statuts; et notre honorable collègue a plutôt traité une question sociale, politique et économique qu'un sujet purement historique. Le début de son mémoire toutefois doit trouver place dans les pages de l'*Investigateur* : c'est un exposé succinct des causes qui, à partir du XVIIe siècle, ont déterminé la noblesse française à abandonner ses terres pour se rapprocher de la cour.

Voici ce que dit, sur ce point M. Albrespy.

« C'est seulement sous Henri IV que la France put se reposer de ses longues guerres, se livrer à l'agriculture, et se recueillir dans le calme et la paix. Olivier de Serres fut son guide et l'élan, qu'il donna à cette science se fait encore ressentir aujourd'hui. A cette époque, la France avait, comme l'Angleterre du XIXe siècle, son gentilhomme campagnard; sauf quelques différences de priviléges, la position était à peu près la même. Plus d'un écrivain nous a laissé un tableau ravissant de ce bien-être des paysans, de ce renouvellement de la campagne française.

» Si ce beau règne n'avait pas été interrompu d'une manière aussi tragique au milieu de sa course, la France aurait eu une destinée moins mobile et plus féconde. L'esprit agricole n'aurait pas été étouffé par



l'esprit militaire. La France aurait eu peut-être quelques pages moins brillantes dans son histoire, mais elle en aurait eu d'autres d'un bonheur plus grand et moins éphémère.

» La féodalité était apaisée et presque éteinte sous un roi débonnaire et habile qui avait su diriger ses forces vers un but utile. La tyrannie d'un ministre réveilla l'indépendance de cette noblesse qui voulait être respectée, et suscita des prétentions exagérées auxquelles elle ne songeait plus. Richelieu la décima ; mais après sa mort, elle essaya de nouveau de reprendre le pouvoir qu'exerçait encore un autre ministre. Après la bonté, instrument politique d'Henri IV ; après l'échafaud, instrument politique de Richelieu, vinrent la corruption et l'intrigue, seuls moyens de gouverner de Mazarin.

» Louis XIV, plus habile que ses prédécesseurs, fit tourner toutes les têtes autour de son soleil, dont les rayons leur étaient indispensables pour vivre et briller. Les gentilshommes quittèrent leurs terres qui restèrent en friches, et ruinèrent leurs paysans pour subvenir à leurs prodigalités. Ainsi, tout gentilhomme dans ce siècle ne pouvait avoir une certaine renommée qu'à Paris ou plutôt à Versailles, à la cour. Tout le sang du corps français reflua des extrémités vers la tête et l'étouffa.

» Sous Louis XV, le pouvoir ayant moins de force, moins de gloire, plus d'égoïsme et plus de corruption, laissa se former une opposition d'esprits d'élite du tiers état dont les idées séduisirent même certains membres de la noblesse. Et lorsque le pouvoir royal qui, depuis Richelieu n'avait fait que grandir jusqu'à Louis XIV et s'éteindre jusqu'à Louis XVI, s'affaissa sur lui-même, on ne vit que les abus ; et sauf quelques grands esprits, le reste de la nation voulut tout démolir jusqu'à la base qui était aussi utile que le roc pour restaurer l'édifice.

» La France n'eut plus de noblesse dans ses campagnes pour défendre son roi, sa religion, ni même sa propriété et sa famille. Elle courba la tête et ne sut que fuir en laissant égorger le seul prince capable, par ses vertus, de racheter les fautes de ses prédécesseurs. La france d'Henri IV, n'existait plus. Où étaient ces paysans qui avaient pleuré à la mort de leur bon roi ? où étaient les nobles qui avaient déposé leurs armures pour prendre la charrue ?... Les campagnes étaient peuplées de bêtes fauves pour le plaisir de la chasse ; les paysans laissaient leurs terres incultes par l'incurie de leurs maîtres. Les gentilshommes étaient devenus pour la plupart des valets de chambre et le roi était leur payeur public.

» La partie la plus intelligente de la noblesse inaugura généreusement les glorieux principes de 89 ; mais, comme corps de l'État, elle ne sut pas se tenir à son poste et déserta au moment du danger. »

Dans une autre partie de son mémoire, M. Albrespy fait des vœux pour le progrès des études classiques et des travaux historiques.

« Nos inventions modernes n'auraient-elles servi qu'à nous éloigner des jouissances de l'esprit? Les hommes célèbres d'aujourd'hui dans la littérature, la politique, les sciences et les arts, avaient étudié toutes les civilisations mortes. Les hommes qui avaient fait 89, étaient l'élite de la noblesse, du clergé, du tiers état; c'étaient des savants, des penseurs, des hommes de lettres, qui ne méprisaient pas la connaissance des civilisations qui ont rendu immortels les noms de Grec et de Romain. C'est par la comparaison avec le passé que l'homme apprend à se connaître et à puiser l'amour du beau et du grand. Passez en revue tous les hommes dont la France honore le nom, et voyez si leurs études classiques leur ont été nuisibles; depuis les Montesquieu, les Malhesherbes, les Mirabeau, jusqu'aux Chateaubriand, Lamartine, Guizot, Villemain, Thiers, et j'en passe bien d'autres, car la liste serait trop longue.

» On a fait le reproche aux études classiques de rendre la jeunesse républicaine, et qui de nos monarchiques ne voudrait pas être républicain comme on l'était à Rome et à Athènes, du temps des Scipion et des Périclès? »

Notre honorable collègue voit avec peine la disparition de ces vieux édifices si chers aux archéologues et aux artistes, il repousse avec force l'idée d'établir des « quais à Venise » et dit en parlant de cette admirable cité : « qu'elle voie toujours l'eau battre les marches des palais des anciens Sénateurs, qu'elle garde toujours son prestige! Elle intéressera plutôt les générations à sa grandeur future, si elle sait conserver les vestiges de sa grandeur passée.

« Lorsqu'on a des parchemins qui constatent une noblesse illustre, il ne faut pas les brûler, quoi qu'on fasse, quoi qu'on dise, ils ont une valeur indestructible; que Gênes, Florence aient des palais dans des rues sans air ni espace, peu importe. Les habitants ont bien vécu du temps de leur splendeur, pourquoi ne pourraient-ils pas y vivre aujourd'hui? Les Doria, les Brignole, les Spinola, les Dante, les Christophe Colomb, les Galilée, les Michel-Ange et tant d'autres dont les noms illustres se pressent en foule sous ma plume sont-ils donc inférieurs aux hommes de ce temps? »

GAUTHIER LA CHAPELLE, *membre de la 3e classe.*

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE D'ALBI

Par M. Hypolyte Crozes.

Sainte-Cécile, cathédrale d'Albi est au nombre des monuments de France les plus intéressants, par ses sculptures, ses peintures, ses tombes,

son jubé et la beauté de son vaisseau. C'était donc rendre un véritable service à la science archéologique que de tracer une monographie complète de cet important édifice; aussi le succès a-t-il couronné l'entreprise de M. Crozes, et son livre a-t-il déjà obtenu les honneurs d'une troisième édition. A cette dernière l'auteur a ajouté une foule de documents qui lui donnent tout l'attrait d'un ouvrage nouveau.

Suivant la tradition, saint Clair, après avoir évangélisé les peuples de la Gaule narbonnaise, fut aussi l'apôtre et le premier évêque du pays d'Albigeois. Dans cette contrée, comme dans tout le reste du monde, les nouveaux convertis durent se livrer d'abord en secret aux pratiques de leur culte; mais lorsque la paix donnée à l'Église permit enfin à la religion du Christ de se produire au grand jour, de toutes parts des temples s'élevèrent en l'honneur du vrai Dieu. C'est alors que fut construite à Albi une première cathédrale, sous le vocable de Sainte-Croix. Il serait difficile de fixer l'époque précise de sa fondation; on sait seulement qu'elle fut bâtie sur le bord du Tarn, entre les palais des comtes d'Albigeois et l'emplacement de la métropole actuelle.

L'église Sainte-Croix suffit pendant plusieurs siècles aux besoins des fidèles, mais leur nombre s'étant considérablement accru, il fallut songer à l'érection d'un temple plus vaste et d'un accès plus facile. Raymond, comte de Toulouse, Malfred, vicomte de Narbonne et sa femme Adélaïde, les comtes d'Albigeois, Trincavel, vicomte de Béziers, enfin le fameux Sicard d'Alamand laissèrent, en mourant, des legs pieux à cette intention; mais ce ne fut que vers la fin du XIIIe siècle que leurs vœux purent être réalisés. Bernard de Castanet, qui occupait alors le siége d'Albi, avait été chargé d'aller poursuivre à Rome la canonisation de saint Louis, et en avait rapporté le chapeau de cardinal; c'est alors que ce prélat fit arrêter le projet définitif de la cathédrale de Sainte-Cécile et qu'il en posa lui-même la première pierre, le jour de l'Assomption, 15 août 1282. Pour aider aux frais de l'entreprise, tout le clergé du diocèse et l'évêque en tête résolurent d'abandonner, chaque année, un vingtième de leurs bénéfices; mais malgré tout le zèle que déployèrent Bernard et ses successeurs, la nouvelle métropole ne put être consacrée que le 23 avril 1480, et ne fut terminée qu'en 1512, c'est-à-dire deux cent trente ans après sa fondation.

Sainte-Cécile, construite en briques, n'offre rien de remarquable à l'extérieur; si elle peut produire quelque effet par la sévérité de ses lignes et la grandeur de ses proportions, ses hautes murailles nues, flanquées de contre-forts semi-circulaires, la laissent bien loin des merveilleuses cathédrales de Paris, de Chartres, de Rennes ou d'Amiens. Nous mentionnerons

cependant un portail construit en 1380, par Dominique de Florence, alors évêque d'Alby ; il est en pierre, admirablement ciselé et enrichi de toute la grâce de la sculpture italienne ; il précède le grand escalier qui conduit à la plate-forme où s'ouvre la grande porte de l'église, élevée vers la fin du xve siècle par Louis d'Amboise.

A l'extrémité occidentale de la basilique s'élève le clocher de forme carrée, masse énorme de briques, la plus élevée qu'on connaisse, dit M. Mérimée, après les pyramides de l'Amérique septentrionale. Sa hauteur est de 74 m. 55 c. au-dessus du sol.

Une vaste nef, deux piliers dont la disposition semble doubler l'étendue, un jubé magnifique, des voûtes en ogives sur lesquelles s'étend un immense rideau de peintures sur fond d'azur, impriment à l'intérieur du temple un caractère frappant de grandeur et de majesté. L'architecture offre dans toutes ses parties la régularité la plus parfaite, les dimensions les plus heureuses, une pureté dans les lignes et une légèreté dans les masses qui surprennent et charment l'œil. La longueur de l'église dans œuvre est de 107 m. 25 c., et la largeur de 28 m. 28 c. La hauteur de la voûte est de 30 m. au-dessus du pavé. L'église est entourée de vingt-neuf chapelles. La nef est partagée en deux parties à peu près égales par un admirable jubé construit par l'évêque Louis d'Amboise, digne frère de ce cardinal Georges d'Amboise dont le prodigieux mausolée est le principal ornement de la cathédrale de Rouen. Dans le jubé d'Albi « la sculpture du xve siècle, dit M. Mérimée, a épuisé tous ses délicieux caprices, toute sa patience, toute sa variété. On passerait des heures entières à considérer ces détails gracieux et toujours nouveaux, à se demander avec un étonnement sans cesse renaissant, comment on a pu trouver tant de formes élégantes sans les répéter, comment on a pu faire avec une pierre dure et cassante, ce que de nos jours on oserait à peine tenter avec du fer et du bronze. »

Les sculptures qui ornent le chœur présentent la même richesse que celles du jubé ; son pourtour intérieur est surmonté d'élégants clochetons percés à jour, de pyramides et d'obélisques découpés avec une perfection que rien ne saurait atteindre. Soixante-douze niches renferment autant de petites statues d'anges, sculptées dans des proportions de 30 centimètres de hauteur, travaillées avec goût et variées avec intelligence. Au-dessus des portes latérales, sont les statues de Constantin et de Charlemagne, et dans le sanctuaire celles des douze Apôtres, tenant chacun dans leurs mains des légendes dont l'ensemble forme le *Credo* complet. On remarque derrière l'autel une statue de la Vierge, chef-d'œuvre d'expression naïve.

Les murs de la cathédrale d'Albi sont couverts, dans toute leur étendue, de peintures à fresque qui en font le principal ornement. Les plus anciennes semblant appartenir à l'école du Giotto, sont le *Jugement dernier* et l'*Enfer* exécutés au fond de la nef, vaste et précieux spécimen de l'art du moyen âge, malheureusement détruit en grande partie. Il est curieux de rapprocher, ainsi que le fait M. Crozes, cet enfer de celui du Dante et de celui d'Orcagna. Les chapelles saint Jean, du sépulcre et de la croix ont des fresques du xv[e] siècle, très-intéressantes, surtout par les costumes du temps qu'on y trouve retracés avec une grande fidélité. Les fresques les plus modernes, celles des chapelles saint Michel, saint Pierre et saint Jacques le Majeur sont de la plus belle conservation et du meilleur goût ; elles portent les dates de 1512 et 1513.

Les peintures qui décorent les voûtes forment le plus grand ouvrage à fresque qui ait été exécuté en France. On est étonné de leur fraîcheur, après trois siècles et demi. Cet immense travail, commencé en 1502 par Louis d'Amboise, deuxieme évêque du nom, fut continué et achevé en 1510 par Charles de Robertat, son successeur. Cette entreprise est attribuée avec toute vraisemblance à des peintres venus d'Italie, et on croit y reconnaître la trace de l'école du Perugin. Les fresques représentent la suite des patriarches et des prophètes de l'ancienne loi, terminée par la figure du Christ tenant ouvert le livre des Évangiles ; viennent ensuite les saints et les martyrs de la loi nouvelle. A ces sujets principaux sont joints des emblèmes, des écussons et des figures allégoriques. Sous le titre de *symbolique de la voûte*, M. Crozes a écrit un chapitre rempli d'aperçus neufs, de rapprochements ingénieux expliquant la synthèse de cette innombrable réunion de figures sans liaison apparente entre elles, aux yeux du spectateur superficiel qui ne sait pas comme lui en scruter la pensée.

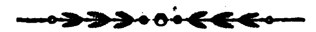
Parmi les curiosités qu'offre la cathédrale d'Albi, figure aussi le pavé de la nef, presque entièrement composé de tombes de pierre ou de bronze, auxquelles M. Crozes a consacré un chapitre qui n'est pas un des moins intéressants de son ouvrage.

Le chapitre suivant contient la trop longue énumération des mutilations qu'à subies, à diverses époques, cet édifice dont la démolition fut même décidée en 1793, et qui ne dut son salut qu'au courage de M. Mariès, ingénieur civil, qui obtint de la Convention la révocation de cet ordre barbare. La nomenclature des anciennes restaurations n'est guère moins triste. Heureusement les travaux qu'on y exécute depuis 1850 sous l'habile direction de M. César Daly, se font avec une fidélité dont les derniers siècles n'avaient pas le sentiment.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Crozes, destinée seulement à ceux qui veulent faire de la cathédrale d'Albi une étude plus approfondie, contient la description minutieuse des peintures de la voûte et des chapelles, des nombreuses tombes et de leurs inscriptions, des statues qui font de cette église un musée de toutes les époques. Enfin l'ouvrage est terminé par une liste biographique des évêques et archevêques d'Albi, une notice sur les travaux d'achèvement et de restauration qui s'exécutent en ce moment, et une bibliographie complète.

En somme, M. Crozes nous semble avoir rempli avec autant de bonheur que de conscience et d'érudition la tâche qu'il s'était imposée, et son ouvrage nous paraît digne de toute la sympathie des amateurs de notre archéologie nationale.

ERNEST BRETON, *membre de la quatrième classe.*



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1862.

⁂ La première Classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 9 avril, à neuf heures, sous la présidence de M. Cénac-Moncaut. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

⁂ La deuxième Classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

⁂ La troisisième Classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal est lu et adopté.

⁂ La quatrième Classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Cette réunion ayant pour but d'entendre les lectures de travaux destinés à la séance publique du 4 mai, M. le Président donne d'abord la parole à M. de Bellecombe, pour lire une notice sur Montpézat. MM. Cénac-Moncaut, Masson, Breton et de Berty adressent quelques observations à l'auteur; la lecture de ce mémoire sera continuée à la prochaine séance. M. Breton lit ensuite un mémoire intitulé : *Du Pirée à la corne d'Or*; il est renvoyé à la commission de la séance publique. M. Valat donne lecture d'un mémoire intitulé : *Du Régime colonial dans l'antiquité, le moyen âge,*

les temps modernes; ce mémoire est renvoyé à la même commission. M. Valat lit enfin le rapport sur les travaux de l'Académie des sciences de Rouen; il est renvoyé au Comité du journal. Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 AVRIL 1862.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Barbier occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Lettre de M. le comte Reinhard, de Munich, par laquelle il annonce qu'il enverra bientôt un rapport sur les travaux de l'Académie royale des sciences de cette ville; mais qu'il ne pourra pas se trouver à la séance publique du 4 mai. Notre honorable collègue, M. Mahon de Monaghan, consul de France à Luxembourg, annonce l'envoi d'un mémoire, sur l'histoire des Pays-Bas, au XVIIe siècle; il enverra en même temps deux ouvrages imprimés: *Le prince Conradin et Le dernier jour de Malfilâtre*. La Société des antiquaires de Picardie, offre à l'Institut historique, un volume in-8° de ses travaux; M. Masson est nommé rapporteur. M. Gaudry offre également à l'Institut historique son ouvrage intitulé: *Du Domaine*. M. de Berty est nommé rapporteur. On donne lecture de la liste des livres offerts à la société; des remerciements sont votés aux donateurs.

Lecture est donnée par M. le Président du rapport, sur la candidature de M. Tola, conseiller à la Cour royale d'appel de Gênes; ce rapport étant favorable, M. Tola, auteur de deux savants ouvrages historiques, est admis comme membre honoraire à l'unanimité des suffrages. M. Depoisier, auteur de la biographie de Saluces, lue dans les séances précédentes, est autorisé par l'Assemblée, à résumer cette lecture en séance publique. M. Cara de Vaux, chargé d'analyser le mémoire de M. Hahn, sur les *particularités de l'histoire*, a désigné les passages propres à être lus en séance publique. M. Barbier en donne lecture à l'assemblée, qui prescrit une nouvelle rédaction. M. de Saint-Albin, donne lecture: 1° de deux pièces de poésies intitulées: *le Point de sagesse* et *le Petit questionneur*. 2° d'un rapport sur la *législation italienne*, ouvrage de M. le comte Sclopis. L'assemblée autorise M. de Saint-Albin à lire les deux pièces de vers en séance publique et renvoie, par le scrutin secret, son rapport au Comité du journal. Il est onze heures; la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

M. Masson, membre de la 3e classe, communique à l'assemblée une sorte de découverte qu'il a faite et qui lui paraît intéresser l'histoire de l'art.

Un ancien magistrat, M. de Noylies, respectable vieillard de 74 ans, a depuis son enfance, dit-il, occupé ses loisirs et employé ses ressources pécuniaires à collectionner des milliers de peintures, gravures, dessins, sculptures, médailles, monnaies, meubles, vitraux, émaux, autographes, livres etc., dans le dessein de former un *musée historique* ou du moins, *d'en semer le germe*. Il lui semble que la *série chronologique des grands faits du genre humain* serait ainsi exposée à la connaissance ou au souvenir de l'esprit par la simple vue.

> Segnius irritant animos demisse per aures.
> Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus. *Ap.* 180.

Mais l'honorable collectionneur ne veut pas faire de son œuvre un objet de commerce. Il a trouvé nombre d'amateurs ou prétendus tels qui lui ont proposé l'achat de plusieurs articles à des conditions convenables sous le rapport du prix vénal (et l'exposant en a une preuve écrite sous les yeux). M. de Noylies veut conserver à la France une collection toute spéciale, dans laquelle il se trouve des chefs-d'œuvre émanés d'artistes français, entr'autres, le christ de Girardon ayant appartenu jusqu'en 93 à la famille royale.

« Nos musées si riches, si admirables ont, dit-il, chacun leur spécialité : l'histoire naturelle, la médecine, les beaux-arts, la guerre, la marine, les arts et métiers, le moyen âge; et cependant l'histoire, ce registre de l'humanité, ce livre élémentaire pour les rois et les peuples, n'a point encore un commentaire, une traduction courante pour le sens de la vue! — Tout est pris, tout est réuni pour réparer cet oubli, pour remplir cette lacune. »

M. Masson qui a vu cette collection, n'entend pas la juger. Il en a dans la main un catalogue abrégé dont il communique plusieurs articles à l'Assemblée. Elle paraît frappée de l'ordre des faits ainsi représentés aux yeux; l'idée lui en paraît honorable et même utile. L'exposant avec plusieurs des membres de l'assemblée, considérant combien humble et petite fut l'origine des plus abondants recueils des œuvres de l'esprit humain, ne désespère point que cette idée qui n'est qu'un germe aujourd'hui, ne fructifie et ne devienne un grand arbre : que faut-il pour cela? une terre et un laboureur; tant de merveilles qui paraissaient impossibles même à concevoir se sont réalisées par elle en quelques jours sous nos yeux.

Plusieurs ministres n'ont point été indifférents aux vœux de M. de Noylies. Ils ont dit : « Cherchez ce local dans les édifices impériaux, et puis nous

verrons. « Mais M. de Noylies est caduc, sourd, pauvre, très-pauvre comme doit l'être tout zélé collectionneur : après quelques recherches, il est tombé de fatigue; il lui faudrait l'assistance d'une personne intelligente et ministériellement autorisée.

Mais la pensée humaine, si pure, si chaste, si féconde qu'elle soit, est toujours entravée par ce qu'il y a d'animal en nous; réflexion qui, en nous forçant de nous humilier devant la grandeur divine, nous ramène, quand nous possédons la grandeur humaine, vers les humbles, les pauvres et les délaissés de la terre.

Cette riche et nombreuse collection se trouve réunie dans un local trop resserré, rue du Cherche-Midi, n° 33, près de l'hôtel du conseil de guerre.

Ouverture des Cours de la Société havraise, discours de M. Mallet Saint-Pierre, président, membre de l'Institut historique.

La *Société d'Études diverses* au Havre correspond avec l'Institut historique. Elle existe depuis 1833. On peut comprendre combien il a fallu de zèle et de persistance à ses fondateurs, dans une ville toute de commerce. Pour se donner une utilité pratique, elle a institué des cours. Il y en a quatre : Cours de Cosmographie, cours de Droit naturel et d'Esthétique; cours de Droit commercial civil et maritime par notre savant collègue, M. Caumont; cours d'Histoire naturelle et spécialement de Botanique. Les leçons paraissent avoir eu des auditeurs, et l'ont mérité, si l'on en juge par l'analyse qu'en a faite M. Millet Saint-Pierre, président, l'un de nos collègues et l'un des quatre premiers fondateurs, dans son discours d'ouverture, prononcé en la séance publique du 7 novembre 1861, la première qui ait été tenue depuis la fondation. Le titre de cette Société est heureux et très-opportun; il est modeste et aisé à remplir; il n'annonce pas un amusement frivole, mais utile et sérieux. Aussi la Société reçoit-elle des autorités tous les encouragements d'usage et peut se promettre une prospérité croissante. MASSON.

— Notre honorable collègue, M. E. Mahon de Monaghan, consul de France dans le grand duché de Luxembourg, a été nommé le 19 février dernier, par S. M. le roi des Pays-Bas, chevalier de l'Ordre royal de la Couronne de chêne. Il a été nommé aussi membre de la Société royale d'archéologie du grand duché de Luxembourg.

— L'Académie espagnole d'archéologie et de géopraphie, vient de conférer à notre honorable collègue, M. Léon Hilaire, de Toulouse, le titre d'académicien étranger.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES

OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 MAI PAR M. BARBIER, PRÉSIDENT.

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Institut historique vous remercie d'avoir répondu cette fois encore à l'appel qu'il adresse chaque année à un public intelligent et ami des études sérieuses.

Voilà bientôt trente ans que quelques hommes éminents, appartenant aux diverses sections de l'Institut impérial de France, ont eu la pensée de créer notre Société, société libre dont le but est de cultiver l'étude de l'histoire, d'encourager les recherches destinées à enrichir les annales de la science, de la philosophie, de la littérature et des beaux-arts.

Si je rappelle que nous devons la vie à l'initiative de plusieurs membres de cette illustre Compagnie, illustre par sa constitution et son titre officiel, plus encore par le rare mérite de ses travaux, ce n'est pas sans motifs.

Nous sommes fiers de cette origine, mais sans nous exagérer notre importance.

Nous vivons dans une sphère modeste, essentiellement limitée, ainsi que notre nom l'indique, aux investigations de l'histoire.

Ce nom d'*Institut historique* dit assez ce que nous sommes. Ce nom nous oblige, comme toute noblesse; mais il ne fait illusion ni à nous-mêmes, ni à qui que ce soit au monde. Ce nom nous est cher; nous saurons le conserver et le justifier.

J'ai parlé de notre fondation presque trentenaire. Cette pensée ramène nécessairement les regards en arrière et laisse apparaître les vides que la loi du temps a faits parmi nous. Une séance annuelle est pour nous une sorte de fête. Or, c'est surtout aux heures de fête qu'il faut se rappeler ceux qui ne sont plus et saluer leur mémoire. Honneur donc et souvenir aux noms vénérés des Michaud, des Chateaubriand, des Molé, des Geoffroy Saint-Hilaire, et de tant d'autres qui furent nos fondateurs!

Nous suivons la route qu'ils nous ont tracée.

Un grand philosophe a dit: «Je pense, donc je suis.» Nous aussi, nous pouvons affirmer notre existence, et nos travaux sont là pour attester que nous vivons et que nous voulons vivre.

Ceux de l'année qui vient de s'écouler vont vous être analysés par notre honorable Secrétaire général, et j'ai hâte de lui céder la parole.

Quant à ceux qui rempliront cette séance, la lecture de notre programme a suffi pour vous en montrer la variété. Je ne retarderai pas davantage le moment de les livrer à votre appréciation bienveillante.

RAPPORT LU A L'INSTITUT HISTORIQUE,

DANS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 MAI 1862, SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1861.

Messieurs,

L'année dernière à pareille époque et à la même place, je vous demandais la permission d'être bref, afin de ne pas fatiguer votre attention par une sèche nomenclature de travaux. Un rapport, en effet, messieurs, ne saurait être autre chose, à moins de s'étendre fort loin, qu'une aride énumération du passé. Or, ce passé vous le connaissez, puisque chacun de vous a coopéré aux actes qu'il contient. Votre Rapporteur est donc forcé de se montrer concis, et de se borner à de simples indications.

Messieurs, le nombre des *mémoires* lus durant cette année à vos diverses classes, ne diffère pas sensiblement du nombre atteint en 1860; mais peut-être les sujets en sont-ils plus intéressants et plus sérieux. Ainsi M. le docteur Martin de Moussy a donné des détails très-circonstanciés *sur la décadence et la ruine des missions créées par les jésuites* dans le bassin de la Plata. Cet important travail va jusqu'en 1856, et ne s'arrête qu'après avoir tracé l'histoire de vastes contrées conquises à la religion par l'habile Compagnie de Jésus, et celle de ses travaux, de ses entreprises, de ses méthodes de colonisation,— méthodes et procédés auxquels nous serons peut-être obligés d'en revenir pour notre possession d'Afrique où nous faisons si peu de progrès depuis 30 ans.

Après M. de Moussy, M. Depoisier nous a donné communication de deux excellentes études *sur les causes qui ont affaibli en Savoie, l'autorité monarchique*. Heureusement, le travail de M. Depoisier ne s'adresse qu'à une époque déjà bien éloignée de nous; car il juge seulement les événements qui ont eu lieu *avant l'invasion des troupes françaises en* 1792. Aujourd'hui, les choses ont bien changé. La Savoie est redevenue volontairement française, et le respect le plus profond de ses lois et de son gouvernement qui sont les nôtres, y règne d'un bout à l'autre. Il en est de même dans cet heureux Piémont dont elle relevait jadis. Le respect de l'autorité, l'amour pour un roi chevaleresque, sont presque un acte de foi sur ce magique et admirable territoire qui va de Gênes à Milan, et qui, après

avoir été une première fois le tombeau de l'indépendance italienne, en est devenu le berceau, grâce à nos armes.

Dans un autre ordre d'idées, celui de la chronique, des observations des mœurs et des coutumes locales, l'historien des Pyrénées, M. Cénac-Moncaut, vous a raconté les cérémonies du mariage de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, qui eut lieu à Figuières, en 1701, avec Marie-Louise de Savoie. Que de détails charmants ou grotesques, amusants ou puérils! Ainsi, Mme des Ursins, par exemple, écrit de Barcelonne à Mme de Noailles : — « Je n'ai pas le moindre repos et je ne trouve pas même le temps de parler à mon secrétaire. Il n'est plus question de me reposer après le dîner, ni de manger quand j'ai faim. Je suis trop heureuse de pouvoir faire un mauvais repas en courant, et encore est-il bien rare qu'on ne m'appelle pas dans le moment où je me mets à table... C'est moi qui ai l'honneur de prendre la robe de chambre du roi d'Espagne lorsqu'il se met au lit, et de la lui donner avec ses pantoufles quand il se lève; enfin, tous les soirs, quand le roi va se coucher, le comte de Bénévent, me charge de l'épée de Sa Majesté, d'un pot de chambre et d'une lampe que je renverse ordinairement sur mes habits... En vérité, Mme de Maintenon rirait bien si elle savait tous les détails de ma charge. »

Les derviches de Constantinople ont fourni à notre spirituel collègue, M. Ernest Breton, quelques pages des plus attrayantes et des plus pittoresques. Sans doute le savant antiquaire aura voulu nous prouver ce que nous savions déjà, c'est-à-dire qu'à la science archéologique ancienne, il joignait le style brillant des écrivains modernes, et qu'en fait de tableaux imagés, ainsi que le montre bien sa description si brillante de la vue de Constantinople, il pouvait rivaliser avec tout le monde.

M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges, a continué cette année au milieu de vous ses savantes *études romaines*. Sous sa plume nous avons retrouvé les traits les plus inconnus des colonies romaines, et les points d'histoire les plus obscurs des municipes espagnols. Tous ces détails dispersés çà et là, perdus pour ainsi dire sous le fatras des grandes histoires, M. de Berry les a réunis, coordonnés, groupés, et il en fait en quelque sorte une monographie pleine d'intérêt et d'exactitude.

Le percement du lac Bleu, ou dans notre patois Pyrénéen, du lac *Lheou*, a inspiré à mon compatriote et ami, M. de Rességuier, le récit d'une des plus prodigieuses entreprises de ce siècle. Faire un tunnel sous un lac situé dans les plus hautes montagnes, à la crête même des Pyrénées, afin de transformer en fontaine cet immense réservoir créé par la nature, c'était là un travail dangereux et gigantesque. Nos ingénieurs l'ont accompli, et

si, comme moi, vous connaissiez ce site, Messieurs, vous apprécieriez encore mieux le travail décrit par notre collègue. Quelles difficultés à surmonter! quels périls à vaincre!... Mais à côté de cela aussi quel charme que la vue de cette aire immense environnée de neiges éternelles, *où l'on n'entend que le silence*, comme a dit un poëte, et dont les eaux, d'un bleu superbe « *ressemblent à un morceau du ciel tombé sur terre.* » Là, Messieurs, tout est solennel et majestueux; tout respire la grandeur de Dieu. On y comprend presque l'immuable éternité, et l'on n'exagère rien en disant que dans ces hauteurs si rapprochées de la création, les sens humains, d'ordinaire si imparfaits, semblent devenir plus complets, plus amples et acquérir des sensations qui appartiennent à des natures plus élevées que la nôtre. C'est une véritable fascination.

Que dirai-je du *dialogue d'outre-tombe* que vous a lu notre honorable Président, M. Barbier, et où nous voyons figurer chacun avec son caractère propre, sa physionomie à part et si conscienscieusement étudiée, Cicéron, Hortensius et Gerbier? — N'ai-je pas, dans les années précédentes, épuisé déjà en quelque sorte toutes les formules de l'éloge, pour les travaux de M. Barbier? — Que faire donc aujourd'hui? comment apprécier en quelques mots ces travaux si fins, si spirituels, si appropriés à la nature de ses fonctions et de ses études? — Essayer de remplir ce devoir serait pour moi un grand embarras. J'aime mieux me borner à remercier notre collègue au nom de l'*Institut historique*, et l'engager à continuer, dussé-je me trouver l'année prochaine encore plus embarrassé qu'aujourd'hui.

Pour être juste et n'oublier personne, je dois ajouter que vous devez encore, Messieurs, à l'honorable M. Elsley, une notice historique sur l'*Université de Cambridge*; à M. Saint-Hilaire, une intéressante notice sur les *Jurons* de nos rois; à M. Cuneo d'Ornano, *un coup d'œil sur l'Algérie;* à M. de Saint-Albin, quelques charmantes poésies; à M. Valat, un excellent travail sur *Venise*, cette Niobé des nations, cette mère des douleurs qui, si le ciel est juste, sortira un jour de sa tombe et de son immobilité pour reprendre sa place au soleil et son activité parmi les peuples.

Voilà, Messieurs, quels ont été à peu près les Mémoires que vous avez entendus et publiés.

En un ordre différent de travaux, vous avez écouté les Rapports qui vous ont été faits par M. Carra de Vaux, Royer-Collard, Masson, Alix, Sédail, Ambroise Calfa, Darras, Renzi, de Bellecombe, etc. Votre pensée a donc embrassé tous les points de l'horizon littéraire, et rien de ce qui a paru en 1861, dans quelque pays que ce soit, ne vous est resté étranger. Comme perte, la plus grande, la plus sensible que vous ayiez éprouvée est sans

contredit la mort de M. Martinez de la Rosa, dont notre honorable collègue, M. Barbier, vous retracera tout à l'heure la glorieuse biographie.

Poëte distingué, homme d'État éminent, caractère doux et aimable, cœur d'or, M. Martinez de la Rosa est un de ces hommes que regrettent longtemps, ceux-là même qui n'ont fait que l'entrevoir. Pour moi, admis dans son intimité, — soit en France, lorsqu'il y était exilé, — soit sur sa terre natale, lorsqu'il y était au pouvoir, — je regretterai toujours le grand patriote qui dans les temps mauvais sut réchauffer les âmes par d'énergiques accents ; l'homme politique dont l'Espagne et son illustre souveraine appréciaient la sagesse, — le poëte populaire qui sut ajouter une nouvelle gloire à toutes celles dont sa patrie avait depuis si longtemps le droit de s'enorgueillir dans les lettres.

A. Jubinal,
Secrétaire général, membre au Corps législatif.

MARTINEZ DE LA ROSA.

Certains hommes semblent résumer l'histoire de leur pays à une époque donnée. Étudier leur vie, c'est faire quelque chose de plus qu'un travail biographique. L'importance du cadre dépasse celle du portrait. Tel est l'homme éminent dont l'Europe déplore la perte récente.

A ce premier titre, la vie de Martinez de la Rosa, appartient de droit à l'Institut historique, attentif à recueillir tout ce qui touche aux annales des peuples. Mais il nous appartient encore par un lien plus étroit. Notre Société a fonctionné sous sa présidence : quelques-uns de ses nombreux travaux ont enrichi les colonnes de l'*Investigateur*. Nous avons donc considéré comme un devoir impérieux, nous ne dirons pas d'élever un monument à sa mémoire (la prétention serait trop ambitieuse), mais de lui consacrer un souvenir spécial, destiné à prendre place dans nos archives. L'Institut historique a pensé que cette honorable mission pouvait être confiée à son président actuel. J'essayerai de la remplir; et si cette esquisse est incomplète, en raison même des limites que lui impose la durée d'une séance publique, peut-être me sera-t-il donné quelque jour de la rendre plus digne de vous et de l'homme dont elle doit retracer l'existence.

Reportons-nous à plus de cinquante ans en arrière, et nous assisterons aux premiers actes qui signalèrent l'œuvre de dévouement patriotique à laquelle Martinez de la Rosa resta fidèle jusqu'à sa dernière heure.

Au mois de mai 1808, le sang espagnol vient de couler dans les rues de

Madrid ; alors, commence contre les Français cette lutte héroïque qui doit durer six années ; alors, Martinez a vingt ans !

Né à Grenade, le 10 mars 1789, d'une famille distinguée, Martinez de la Rosa avait développé, par une éducation brillante, les dons naturels les plus précieux. Son imagination, échauffée par le ciel de l'Andalousie, était celle d'un poëte. Sa raison, mûrie par l'étude, faisait de lui un savant précoce : à vingt ans, docteur en philosophie et en droit, il venait d'obtenir au concours, la chaire de philosophie morale à l'Université de Grenade. Mais le patriote dut absorber le savant; sa chaire devint une tribune du haut de laquelle il appelait tous les Espagnols à prendre part au soulèvement national.

Ce n'est pas sans émotion qu'un Français relit l'histoire de ces évènements. Ses vœux suivent le drapeau de la France ; mais son admiration et sa secrète sympathie sont pour ce peuple qu'on pouvait croire endormi d'un lourd sommeil, et qui se leva pour défendre son indépendance avec l'énergie qui ne saurait périr dans la patrie du Cid.

Nous ne voulons pas reproduire les alternatives de cette guerre. Chacun sait dans quelles conditions elle avait pris naissance. Les tristes dissensions de la cour d'Espagne avaient singulièrement aidé les vues de Napoléon. Le faible Charles IV, abdiquant en faveur d'un fils qu'il accusait de conspiration contre sa personne, puis s'efforçant de ressaisir son abdication ; le nouveau roi Ferdinand VII, essayant à peine de défendre une couronne ainsi obtenue, contre les prétentions de l'empereur des Français, et ne sachant pas faire appel aux sentiments nationaux de ses sujets : voilà le triste spectacle qu'offrit la famille des Bourbons Espagnols, au commencement de cette lutte.

La nation abandonnée, livrée à elle-même, s'organisa pour la défense, au nom de son roi Ferdinand VII, absent, et retenu captif à Valençay.

L'Andalousie, comme toutes les autres provinces, créa *sa junte* d'armement. Le jeune Martinez reçut d'elle la mission de se rendre à Gibraltar, pour solliciter la coopération du gouvernement anglais. Il obtint des munitions et des armes. Peu de temps après, il se rendit à Londres, où il étudia la constitution et les formes politiques de la Grande-Bretagne. Il se préparait ainsi au rôle qu'il devait jouer bientôt dans les assemblées de son pays, dès que l'âge lui permettrait d'y prendre une place.

Ces assemblées allaient renaître de leurs cendres et prendre l'initiative de la direction des affaires.

Après la bataille de Wagram, Napoléon, débarrassé de l'Autriche, avait dirigé tous ses efforts contre l'Espagne. La Junte suprême, pouvoir central

dont les éléments divers s'étaient recrutés dans les juntes provinciales, avait été obligée de fuir devant nos armées victorieuses et de quitter Séville pour se réfugier dans l'île de Léon. Un cri unanime s'éleva dans le sein de la nation espagnole : *la convocation des Cortès!* La Junte suprême céda au vœu national si énergiquement exprimé, et les Cortès générales furent convoquées.

Les Cortès! c'était un vieux nom et une vieille institution, pleine de séve et de nationalité dans son principe, mais décapitée par Charles Quint de ses principales prérogatives, et réduite, depuis Philippe II, à des séances de pure forme. En 1810, il s'agissait pour les Cortès d'une véritable résurrection : c'était un corps vigoureux et non pas un vain fantôme qui allait reparaître. Chaque paroisse devait nommer un électeur. Les électeurs, ainsi choisis dans les paroisses, devaient se réunir dans la ville principale de la province, pour nommer un député aux Cortès générales ; il y avait en tout trente-deux provinces, et le nombre total des députés était porté à deux cent huit.

Ce fut un beau spectacle que celui des élections s'opérant au sein de ce peuple envahi, qui se frayait par la force, à travers les ennemis, un libre accès à l'urne électorale. Le rendez-vous des Cortès était à Cadix ; presque tous les députés élus purent y parvenir, non sans beaucoup d'efforts et de temps ; et la réunion solennelle des Cortès s'ouvrit le 24 septembre 1810.

Martinez était trop jeune encore pour siéger dans cette assemblée ; mais les membres les plus distingués qu'elle renfermait, *les Arguelles*, *les Quintana*, étaient ses amis ; il partageait leurs espérances et leurs travaux, et il servait la cause nationale par ses compositions poétiques. Déjà en 1811, il avait publié le poëme de *Zaragoza*, pour perpétuer le souvenir d'une défense héroïque ; en 1812, à Cadix, sur un théâtre improvisé et sous le feu des bombes françaises, il fit représenter sa première tragédie, *la Veuve de Padilla*. C'était un sujet merveilleusement choisi pour entretenir et réchauffer l'enthousiasme national. En 1522, don Juan de Padilla était mort sur l'échafaud, payant de sa tête la lutte qu'il avait soutenue comme chef de la ligue Castillane, contre l'empereur Charles Quint. Sa veuve, l'héroïque Maria Pacheco, vient de s'enfermer dans la citadelle de Tolède, au moment où le poëte ouvre la scène ; seule, avec une poignée de soldats, elle tient tête aux troupes impériales, et, quand la résistance n'est plus possible, elle se poignarde pour ne pas survivre à la défaite de sa cause. C'est sur cette donnée (dont le dénoûment seul n'est pas conforme à l'histoire) que Martinez a composé sa tragédie. Ajoutez-y les développements que lui inspiraient la jeunesse, le patriotisme et la poésie, et vous com-

prendrez qu'une telle pièce, jouée dans un tel milieu, dut avoir un immense succès.

L'autorité souveraine résidait dans l'assemblée des Cortès. En attendant le retour du roi, elles avaient délégué le pouvoir exécutif à un conseil composé de trois membres. Elles décrétèrent la fameuse Constitution de 1812, œuvre sincère d'un naïf patriotisme, et dont la base n'est autre que l'utopie d'une royauté républicaine. La constitution faite, les Cortès constituantes cédèrent la place à des Cortès législatives. Martinez, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-cinq ans accomplis, entra dans cette nouvelle assemblée qui lui accorda une dispense d'âge. Ses travaux parlementaires commencent avec sa virilité ; nous les retrouverons encore remplissant la fin de sa carrière.

Cependant, l'heure des désastres avait sonné pour l'Empire. Nos armées affaiblies ne pouvaient plus se maintenir en Espagne. Rendu à la liberté par Napoléon lui-même, Ferdinand reparut au mois de mars 1814, sur la la frontière de Catalogne, et il y fut reçu avec enthousiasme. Le même peuple qui avait acclamé la Constitution libérale de 1812, salua Ferdinand par les cris de: Vive le roi absolu! (*Viva el rey neto!*) Ferdinand ne se le fit pas dire deux fois. Il se jeta dans tous les excès de l'absolutisme: aux Cortès qui lui demandaient de prêter serment à la Constitution de 1812, il répondit par la dissolution des Cortès elles-mêmes, par la suppression de cette Charte, et par la proscription de tous ceux qui l'avaient votée ou appliquée. Martinez de la Rosa aurait pu, comme beaucoup d'autres, se soustraire au ressentiment royal. Dans la sérénité de sa conscience, il en attendit les effets. Jeté dans un cachot, il y resta sept mois, sans voir la lumière. Une prison plus douce le reçut ensuite; et, comme il refusa toujours, au nom de son inviolabilité parlementaire, de subir une procédure inique, le Roi, par lettre de cachet, le condamna à être déporté pour huit ans dans un des *présidios* destinés à la résidence des forçats. C'est là sur un rocher nu de la côte du Maroc, appelé *El Penon de Velez de la Gomera*, que Martinez passa quatre mortelles années, de 1816 à 1820, à demi consolé par la poésie, cette fidèle compagne à qui le plus rude geôlier ne peut interdire l'entrée de la prison. Dans ce bagne, Martinez composa notamment une imitation de l'art poétique d'Horace.

Au printemps de 1820, un navire vint toucher près du cachot du poëte. Il lui apportait la liberté. Pendant six années, Ferdinand avait lassé l'Espagne de son despotisme. Un soldat, Riego, en arborant comme drapeau la constitution de 1812, souleva une révolte militaire qui devint une révolution. Ferdinand s'humilia devant la force, accepta et jura la Constitution :

Martinez vint reprendre sa place au sein des Cortès rétablies. On voulait décréter d'accusation les hommes les plus compromis dans l'œuvre de restauration absolutiste de 1814; Martinez s'y opposa: il plaida au sein des Cortès la cause de ceux qui avaient été ses persécuteurs. Ils durent leur salut à son éloquence et ce qui vaut mieux encore à sa grandeur d'âme. Notre respectable président honoraire, M. le marquis de Brignole, assistait à la séance dans laquelle Martinez a remporté ce mémorable triomphe, et c'est lui-même qui nous en transmet le souvenir.

Le lendemain des révolutions est gros d'orages. L'Espagne en fit la triste expérience. Martinez, mûri par la captivité, fécond en réflexions, était sans doute resté fidèle au culte de la liberté; mais il ne la comprenait plus sans une alliance intime avec l'ordre, le premier et le plus impérieux besoin des sociétés humaines. Or, la logique des partis est impitoyable; on l'accusa de modérantisme. Des clubs s'ouvrirent, de sanglantes saturnales, triste copie des mauvais jours de notre histoire, épouvantèrent l'Espagne; le parti royaliste usa de représailles, et des bandes organisées dans les provinces se livrèrent à des actes d'une vengeance sauvage. Au milieu de ces excès, Martinez élevait en vain une voix éloquente et courageuse: elle ne pouvait dominer la tempête. Riégo était devenu le héros populaire; en 1822, il avait été porté à la présidence des Cortès: les amis de l'ordre gémissaient, le Roi tremblait et le ministère en masse avait donné sa démission. Ferdinand se tourna vers Martinez et lui fit accepter, non sans peine, le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil. Son entrée aux affaires marqua un temps d'arrêt dans le désordre, et le pays parut respirer. Tout à coup, le 30 juin 1822, après la clôture de la session des Cortès, une rixe s'engage entre le peuple et la garde du Roi. La ville entière s'insurge: toutefois, les deux partis armés semblent s'observer pendant plusieurs jours. Le 7 juillet 1822, le bruit se répand dans la ville que Martinez et ses collègues, les autres ministres, sont retenus prisonniers au château. On annonce en même temps que le roi va recevoir les secours des bandes provinciales. Alors, le combat s'engage dans les rues de Madrid: les gardes du roi sont vaincus et massacrés, et la royauté est de nouveau forcée de se mettre à la discrétion des anarchistes.

Ce triomphe du désordre fut de peu de durée. Il amena l'intervention de l'armée française, en 1823; le pouvoir absolu fut restauré et la Constitution de 1812 renversée de nouveau.

Le premier acte de la réaction royaliste fut un acte de persécution contre Martinez, qui avait joué sa popularité et sa vie au service de l'oublieux Ferdinand. Le roi crut se montrer généreux en imposant à Mar-

tinez un exil mal dissimulé sous la forme d'une émigration volontaire. Après avoir séjourné en Italie, tant que la France fut en guerre avec l'Espagne, Martinez vint se fixer à Paris pendant plusieurs années.

Sur le sol français, il recueillit les témoignages de sympathie et de respect de tous les hommes politiques de quelque valeur. Les lettres remplirent de nouveau ses loisirs. Il publia vers 1829 une édition complète de ses œuvres littéraires, formant cinq volumes. En même temps, il fit une tentative dramatique des plus audacieuses. Il composa en langue française et fit représenter, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, un drame intitulé: *Aben-Humeya* ou *la Révolte des Maures sous Philippe II.* Cette pièce eut un véritable succès de curiosité; à coup sûr, le style laissait à désirer, et je n'affirme pas qu'il ne se trouva point alors quelque plaisant pour dire que l'auteur y parlait le français *comme une... muse Espagnole;* mais il est certain que le parterre fut hospitalier pour cette production hardie, qui contenait des situations fortes et qui, d'ailleurs, n'offensait pas beaucoup plus notre langue que certains mélodrames indigènes.

Cependant, les événements devenaient graves en Espagne et en France. Ici une révolution populaire, là une révolution de palais.

En 1829, le roi Ferdinand VII s'était marié, pour la quatrième fois, à Marie-Christine de Naples. Dès les premiers mois de grossesse de la reine, le 29 mars 1830, Ferdinand promulgua la fameuse pragmatique-sanction qui devait assurer le trône à l'enfant à naître, fût-ce une fille, au préjudice des droits prétendus par le frère du roi, don Carlos, et au risque d'une guerre civile qui dura plusieurs années. Isabelle naquit le 10 octobre 1830. Les troubles et les intrigues entourèrent son berceau. Don Carlos ne se résignait pas facilement à l'abrogation de la loi salique. Il gagne le ministre favori de Ferdinand, Calomarde; il est sur le point d'arracher à la faiblesse du roi malade une rétractation de la pragmatique; mais la reine et sa belle-sœur l'infante Louise-Charlotte veillent sur les intérêts de la jeune Isabelle; une scène violente éclate au chevet du moribond: l'infante soufflette Calomarde et renverse du même coup ses intrigues en faveur de don Carlos. Ce dernier est exilé de Madrid, et bientôt, sans attendre la mort du roi, en octobre 1832, Marie-Christine est nommée régente du royaume pour sa fille.

Martinez était rentré en Espagne, dès la fin de 1831, mais il se tenait éloigné de la politique; la mort du roi Ferdinand et l'avénement au trône de la jeune Isabelle, le 29 septembre 1833, n'avaient point arraché le littérateur à son heureuse retraite. Il avait publié la collection de ses *Œuvres Lyriques;* il corrigeait les épreuves d'un travail historique remarquable

sur la vie de *Hernan Perez del Pulgar*, un des héros Espagnols du xv[e] siècle, lorsqu'au mois de janvier 1834, la régente l'appelle et le charge de composer un ministère, en le nommant président du conseil et ministre des affaires étrangères. M. Zea-Bermudez, auquel Martinez de la Rosa venait ainsi succéder, lui laissait les affaires publiques dans un état des plus difficiles. Une régente, une reine de quatre ans; des insurrections carlistes formidables; une lutte acharnée des esprits sans cesse ballottés de l'excès de l'absolutisme à l'excès de la licence, telle était la situation dont les conséquences devaient si longtemps peser sur la malheureuse Espagne.

Pour dominer cette situation, Martinez apportait les vues les plus honnêtes. Avait-il le coup d'œil et la résolution politique nécessaires? Pour les relations extérieures, il fit le traité dit de la quadruple alliance ; quant aux questions intérieures, il se flatta de résoudre les plus importantes dans une sorte de nouvelle Charte, le *Statut royal* (Estatuto real), reflet de son esprit libéral et modéré, mais où l'on pouvait regretter le vague dans les principes et de profondes lacunes dans les institutions. Mais ce qu'il faut reprocher au ministère de Martinez, c'est l'imprévoyance et la faiblesse devant l'émeute. Une populace furieuse inaugura à Madrid le massacre des moines qui devait se reproduire à Barcelone et dans d'autres villes. Ces meurtres abominables s'accomplirent sous les yeux d'une garnison de 9,000 hommes et demeurèrent impunis ! Et pourtant Martinez ne manquait ni d'humanité ni de courage devant l'émeute. Mais un de ses compatriotes a dit de lui : « il est de la famille des martyrs ; il n'est pas de la famille des héros. » Il n'est que trop vrai : l'énergie contre le mal est la qualité la plus rare chez un homme d'État, et c'est pourtant la plus nécessaire dans les révolutions.

En juin 1835, Martinez tomba du ministère pour faire place à M. de Toreno. Le désordre continua sous ses successeurs, jusqu'à l'époque du *Pronunciamento* de Barcelone (septembre 1840). La régence d'Espartero succéda à celle de la reine mère qui se réfugia en France. Martinez, dont l'existence politique semblait alors terminée, reprit le chemin de l'exil.

Cette période de sa vie est nôtre, et nous la revendiquons avec un certain orgueil.

Martinez revint aux études littéraires et historiques. Il prit une part active aux travaux de notre Institut.

Tous ceux qui ont assisté au brillant Congrès de 1843, en ont gardé la mémoire.

Il s'ouvrit le dimanche 14 mai, au Palais du Luxembourg, mis gracieu-

sement à notre dispositition par M. le duc Decazes, grand référendaire de la Chambre des Pairs, l'un de nos fondateurs, et dont toute ma vie, et pour plus d'une cause, je conserverai un pieux souvenir.

Martinez de la Rosa, président de l'Institut historique, inaugura le Congrès par un discours d'ouverture sur ce sujet : *De la civilisation au* XIXe *siècle.* Cette matière était l'objet de ses prédilections ; car il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : l'*Esprit du siècle* (El spritu del siglo).

La conclusion de ce discours d'ouverture est remarquable. Après avoir salué les merveilles industrielles du XIXe siècle, M. Martinez s'écriait en terminant :

« Mais au milieu de ses succès, et malgré cet entraînement qui le porte vers des améliorations matérielles, il ne doit pas oublier, ce me semble, qu'il y a un autre ordre d'idées plus élevé, plus important encore pour le bonheur de l'individu et de la société. C'est le *perfectionnement moral*, d'autant plus nécessaire que la civilisation est arrivée à un plus haut degré, et que les peuples aspirent à exercer une plus grande influence dans leur gouvernement. Les institutions politiques, la civilisation ellemême, courraient un grand danger, si on négligeait de leur donner, *dans l'éducation morale et religieuse*, un fondement solide, également favorable à la cause de l'*ordre* et à celle de *la vraie liberté*. »

Martinez de la Rosa est tout entier dans ces lignes ; toute sa vie, en effet, il a été le type du libéralisme modéré. *Ne quid nimis*, rien de trop, c'était sa devise, et il la rappela au sein du Congrès.

Ce congrès se prolongea pendant dix séances, au milieu d'un grand concours d'auditeurs attentifs. Martinez dirigea et résuma la discussion avec tout le talent d'analyse qui caractérisait son esprit.

A la dernière séance, le jeudi 1er juin 1843, il prononça le discours de clôture de notre neuvième congrès historique.

Rien de plus complet et de plus vif que le tableau qu'il trace des luttes oratoires qui ont signalé ces assises de la science et de l'histoire. L'influence réciproque des langues européennes les unes sur les autres ; les résultats de l'imprimerie ; l'histoire de l'art chez les Indiens ; les caractères des peuples primitifs ; les rapports de la philosophie et de la religion ; telles sont les questions principales sur lesquelles ont disserté nos devanciers. Rien n'échappe au résumé substantiel du président Martinez, et sa voix est couverte d'applaudissements quand on l'entend dire : « La révélation et la » raison ne peuvent pas être ennemies, puisqu'elles ont toutes deux la » même origine ; leur lumière vient d'en haut, comme celle des astres, » pour éclairer la terre. » — Ou lorsque, revenant à sa doctrine favorite de

modérantisme et de tolérance politique, il exprime, à propos des Templiers, cette pensée si humaine :

« Je crois, pour ma part, que l'on doit appliquer aux ordres proscrits, » ainsi qu'aux partis politiques qui succombent dans les révolutions, la » même réserve, aussi sage qu'équitable, que recommandait Montesquieu » par rapport aux rois détrônés ! »

L'écho des paroles de Martinez retentissait encore au milieu de nous, quand un revirement des affaires espagnoles le rappela dans sa patrie. Le 30 juillet 1843 vit la chute d'Espartero. Martinez entra dans le cabinet Narvaez et n'en sortit qu'avec ce président du conseil, le 10 février 1846.

Il accepta alors des fonctions diplomatiques, dans lesquelles la noblesse de son caractère devait briller d'un nouveau jour. D'abord ambassadeur à Paris, il alla bientôt représenter l'Espagne à Rome, et il s'y trouva dans ce moment suprême où le chef de la chrétienté eut à subir de si rudes épreuves. Rossi venait de tomber sous le poignard d'un assassin, le 15 novembre 1848. Le lendemain, 16 novembre, le palais de Pie IX était assiégé par une populace furieuse. A la première nouvelle de cette attaque, le corps diplomatique, ayant à sa tête notre ambassadeur le duc d'Harcourt et Martinez de la Rosa, court s'enfermer dans le Quirinal, et offrir au pape l'appui moral de sa présence, contre les outrages et les violences qui menacent son auguste personne. Le canon révolutionnaire est braqué contre la demeure du souverain pontife. Une balle vient atteindre mortellement un prélat dans l'intérieur même du Quirinal. Pie IX reste calme au milieu du péril; mais il veut, à tout prix, arrêter l'effusion du sang. Il cède et accepte les conditions que lui dicte la force victorieuse. Les jours qui suivent lui rendent plus intolérable encore la pression sous laquelle sa volonté est contrainte de se ployer. Enfin, avec l'aide de d'Harcourt et de Martinez, il parvient, le 24 novembre, à mettre en sûreté sa personne : il quitte Rome secrètement et se rend à Gaëte. Une dépêche annonça ce grand événement à la France dans les termes suivants : « Le pape est parti *furtivement* de Rome, le 24, » à cinq heures du soir. Rome est calme et indifférente. » La France ne partagea pas cette indifférence. Le pouvoir exécutif d'alors, spontanément et sans même attendre les instructions de l'assemblée nationale, envoya à Gaëte M. de Corcelles, muni de pleins pouvoirs, et sur ses pas des forces suffisantes pour protéger la personne du Saint-Père. Depuis, la politique napoléonienne a toujours revendiqué l'honneur de cette mission protectrice, si conforme au caractère généreux et aux sentiments religieux de la France.

En 1852, Martinez vint reprendre sa place aux Cortès, et il fut investi

des honneurs de la présidence. Si l'on voulait se rendre un compte exact des événements qui remplirent les dix dernières années de sa vie, il faudrait suivre pas à pas les péripéties politiques qui se succédèrent dans le gouvernement des affaires de l'Espagne; il faudrait étudier les causes de l'avénement et de la chute des divers cabinets que Martinez eut à soutenir ou à combattre. Bornons-nous à dire qu'il accepta encore un portefeuille, en 1857, celui des affaires étrangères, dans le ministère Mon, et que depuis 1858, époque à laquelle O'donnel prit la direction des affaires, il fut nommé président du Conseil d'État et président des Cortès. Il était, en outre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'Espagne, et président du Conseil de l'Université.

C'est au sein de ces dignités que la mort est venue frapper Martinez de la Rosa, le 7 février 1862, dans la 73e année de son âge. Ce fut un deuil public pour l'Espagne, et l'on peut dire, sans emphase, que l'Europe entière a ressenti cette perte. Dans l'enceinte du Sénat français, le baron Dupin, sénateur, a justement qualifié d'honneurs presque royaux les témoignages de reconnaissance que le gouvernement et la nation espagnole ont rendus à la mémoire « de *cet esprit charmant et puissant*, » l'une des gloires les plus pures de l'Espagne moderne.

Nous n'avons rien à ajouter à cette appréciation si juste et si élevée de notre regretté collègue. Oui, c'était *un esprit puissant*, et l'équitable postérité louera sans réserve dans Martinez, homme d'État, l'amour de la liberté joint à l'horreur de la licence, le respect du passé joint au sage emploi des conquêtes du présent et à la foi dans l'avenir de l'humanité, Oui, c'était *un esprit charmant*, et ceux qui l'ont entendu, soit à la tribune, soit dans des réunions littéraires ou savantes, ont subi le charme de sa parole élégante et enthousiaste. Esprit charmant, en effet, comme celui du véritable poëte, dont l'âme est toujours prête, au moindre choc, à rendre des vibrations harmonieuses, et dont les erreurs mêmes ont quelque chose de naïf et de grand à la fois, douce compensation à la sèche réalité de la plupart des combinaisons humaines.

J. Barbier, *membre de la 2e classe, avocat général à la Cour impériale.*

DU PIRÉE A LA CORNE D'OR.

NOTES DE VOYAGE.

Le 4 juin 1859, parti d'Athènes à trois heures après-midi, je m'embarquais une heure après sur le *Taurus*, capitaine Rossi, bâtiment à aubes des Messageries impériales, et à cinq heures et demie nous sortions du

Pirée. Cinglant vers le sud-est, nous longeons la côte de l'Attique, laissant à droite l'île de *Phleva*, l'antique *Eleusa*. A huit heures, nous sommes dans le canal qui sépare l'île *Provençale, Gaïdouro Nisi*, autrefois l'île de *Patrocle* de la pointe la plus orientale de l'Attique, le cap *Sunium* sur lequel nous distinguons encore debout quelques-unes des colonnes du temple de Minerve, auxquelles le promontoire doit son nom moderne de cap *Colonne*. C'est sous les portiques de ce temple que Platon aimait à s'asseoir au milieu de ses disciples et qu'il leur dispensait les trésors que lui avait légués son maître.

Bientôt le continent de la Grèce se perd dans l'obscurité, et c'est pendant la nuit que nous passons entre l'île de *Zea*, l'ancienne *Ceos*, et celle de *Cythnos*, aujourd'hui *Thermia*.

A une heure et un quart du matin, nous jetons l'ancre dans le port de *Syra*, autrefois *Syros*, qu'il ne faut pas confondre avec *Scyros*, aujourd'hui *Skyros*, île située beaucoup plus au nord de l'Archipel près d'Eubée, et dans laquelle Ulysse découvrit Achille au milieu des filles de Lycomède. Syra ne figure dans Homère que comme la patrie d'Eumée, le fidèle serviteur d'Ulysse ; elle est à 85 milles du Pirée.

A la pointe du jour, je descends à terre. Traversant la ville neuve qui a un aspect tout européen malgré son nom classique d'*Hermopolis*, je commence à gravir la montagne qui porte l'ancienne ville fondée par les Vénitiens. Les deux villes sont séparées l'une de l'autre par une large zone de terrains incultes et le lit desséché d'un torrent que franchit un pont colossal. Au delà du pont, je gravis dans les ruelles de la vieille ville une série interminable d'escaliers parfois taillés grossièrement dans le rocher, et peuplés d'innombrables porcs noirs, moins sales peut-être que les habitants des misérables masures qui m'environnent. En trois quarts d'heure, j'atteins le point culminant de la montagne où s'élève l'église de Saint-Georges. Fidèle aux traditions vénitiennes, la ville haute est restée catholique, tandis que la ville basse appartient à la communion grecque. L'église Saint-Georges est petite, divisée en trois nefs, peu ornée et remarquable seulement par sa position. Devant elle et devant le couvent, s'étend une terrasse dont chaque dalle recouvre une sépulture. De cette terrasse, l'œil plonge au couchant sur un profond et pittoresque ravin formé par des rochers abrupts et bizarrement découpés ; à l'Orient, il plane sur Hermopolis, sur son port dont la nature a fait tous les frais ; un peu au delà, un phare se dresse sur la petite île de *Gaïdaro*, et plus loin sur les flots bleus de l'Archipel, se dessinent les silhouettes de *Micône* (*Mykonos*), dont les poëtes ont fait le tombeau des Centaures défaits par Hercule ; de *Tenos*

(*Tinos*), jadis renommée pour ses vins; de *Naxos* où Thésée abandonna Ariane; de *Paros*, dont les carrières ont fourni le marbre de la Vénus de Milo; de *Delos* que Neptune fit jaillir du sein de la mer pour servir de berceau aux divins enfants de Latone.

Un peu au-dessous de Saint-Georges, est une seconde église catholique sous l'invocation de Notre-Dame du Mont-Carmel. Continuant à descendre, je me trouve au milieu d'une foule de femmes descendant comme moi, chargées de jarres de terre cuite. Par un sigulier phénomène, les seules sources d'eau douce se trouvent au sommet de la montagne, et ce sont les habitants de l'Acropole qui approvisionnent la ville basse qui en est entièrement privée.

La ville d'Hermopolis tournée à l'Orient, s'élève en amphithéâtre sur la base de deux collines dont la plus septentrionale porte les ruines d'une forteresse vénitienne; sur celle du Midi est bâtie la vieille ville. Ces deux collines se détachent sur des montagnes plus élevées. Hermopolis a pris un assez grand développement, depuis surtout que Syra est devenue une des stations principales des paquebots du levant, et un de leurs points de correspondance.

La ville est généralement bien bâtie; une grande église grecque surmontée d'une coupole n'était pas entièrement achevée, mais on y officiait déjà. Au sud du port, est le beau bâtiment moderne du lazaret. Dans le port, étaient sept bâtiments autrichiens qui, depuis deux mois, ne pouvaient en sortir, sous peine de tomber au pouvoir des croiseurs français.

A onze heures et demie du matin, le *Taurus* quitte Syra. Vers une heure, il passe entre *Tinos* et *Mykonos*; et à deux heures et demie, nous relevons à l'E. N.-E. la grande île de *Nicaria*, l'ancienne *Icaria* où, selon Pausanias, Icare fut enseveli par Hercule; derrière elle, nous découvrons l'extrémité occidentale de *Samos*, l'île chérie de Junon qui y déposait ses armes et son char.

Vers quatre heures et demie, commencent à se dessiner à l'horizon l'île de *Chio*, et le continent d'Asie, au delà du golfe de *Scala Nova*; c'est la terre de Lydie faisant aujourd'hui partie de l'Anatolie. A l'ouest de Chio, une petite île habitée par des pêcheurs et des marins caboteurs, *Psara*, est le berceau de la gloire la plus pure de la Grèce moderne. C'est là qu'en 1790, naissait le héros de la guerre de l'indépendance, l'intrépide brûlotier, Constantin Canaris, ce noble et simple vieillard dont, la veille de mon départ d'Athènes, je pressais encore avec respect la main victorieuse.

A six heures un quart, passant entre le cap *Mastico* (*Phanès*), pointe la plus méridionale de l'île de *Chio*, et l'île *Venetico* qui n'est qu'un rocher

conique surgissant au milieu des flots, nous entrons dans le canal de Chio qui se dirige vers le Nord. A notre droite est une presqu'île tenant au continent d'Asie, à gauche s'étend *Chio* ou *Scio*, qui dans les temps modernes a dû une triste célébrité à l'affreux massacre qu'en 1822 les Turcs firent de ses malheureux habitants. Tout le monde connaît et admire le tableau sublime d'horreur qui commença la réputation d'Eugène Delacroix, et qui, à notre avis, est resté son chef-d'œuvre. Chio appartient à la Turquie ; partout elle est pittoresque, en beaucoup d'endroits elle paraît fertile. Ses vins étaient recherchés dès l'antiquité, et sur ses monnaies figurent une grappe et une amphore; aujourd'hui elle est renommée surtout par son *mastic*, gomme parfumée qui découle du lentisque. Les femmes le mâchent dans le harem pour s'entretenir la fraîcheur de la bouche, et on en compose le *raki* ou *mastic*, liqueur dont les Orientaux font une immense consommation. Son emploi est analogue à celui de l'absinthe; mais il n'a qu'un seul de ses inconvénients, celui d'enivrer comme toutes les liqueurs fermentées. Le raki étendu d'eau est la boisson la plus saine et en même temps la plus économique que l'on trouve en Orient; il est d'une grande ressource pour l'Européen qui ne peut s'habituer à l'affreux goût de résine de la plupart des vins grecs.

A sept heures et demie, nous passons devant la ville de Chio, située au milieu de la côte orientale de l'île; mais déjà il fait trop sombre pour en distinguer les détails. Le 6, à deux heures du matin, nous jetons l'ancre au fond du golfe de Smyrne. La ville n'a pas d'autre port. A sept heures, je touche pour la première fois la terre d'Asie, au débarcadère du café du capitan Paolo, le principal de la ville et le rendez-vous des étrangers. Accompagné d'un drogman, je traverse d'abord le quartier catholique dont les maisons bien bâties ont presque toutes des cours ombragées d'arbres; une foule de femmes sont sur la porte et nous examinent avec curiosité. En une demi-heure, nous arrivons au fameux pont des *Caravanes*, jeté sur le *Mélès*, ce fleuve auquel Homère, que Smyrne revendique, a dû le surnom de *Mélésigène*. Le pont de construction romaine, de grand appareil, n'a qu'une seule arche; les parapets de fer sont modernes. En aval, sur la rive gauche, du côté de la ville, s'étend un cimetière turc; d'autres champs de morts occupent la rive droite. Au-dessus du pont est un café ombragé de platanes cinq fois séculaires; de là, nous voyons défiler sur le pont de longues troupes de chameaux, attachés les uns aux autres et précédés de l'âne conducteur qui se prélasse à la tête de la caravane. Voici de nombreux cavaliers turcs, arméniens, arabes, portant tous à la ceinture des pistolets, des yatagans, tout un arsenal auquel s'ajoute

une pincette de cuivre destinée à allumer la chibouque ou le narghiléh, mais qui, lorsqu'elle est dans son étui de métal, sert aussi de baguette pour bourrer les pistolets. Des troupes d'ânes sont chargés d'outres blanches remplies de neige recueillie sur les montagnes. Nous revenons par le quartier turc ; il s'étend au pied du mont *Pagus*, que couronnent les immenses ruines d'un château vénitien. Ce quartier est traversé dans toute sa largeur par une conduite d'eau dont on entend le murmure. Dans une maisonnette abandonnée et fermée, nous voyons au rez-de-chaussée sur la rue, une chambre à fenêtre grillée, contenant les cercueils d'un derviche et de sa famille, avec ses chapelets et l'espèce de broche dont il se martyrisait. Le derviche étant mort en odeur de sainteté, personne ne doit plus habiter sa maison. A la grille de la fenêtre, sont attachés d'innombrables petits chiffons de toutes couleurs ; ce sont des morceaux de vêtements des malades qui invoquent le saint derviche pour être guéris de la fièvre.

A côté de cette salle funéraire ou *Turbeh*, sont un cimetière et la salle octogone ou *Tekkeh* des derviches tourneurs. Plus bas, au milieu d'autres cimetières, sous de beaux platanes, est le *Café des Pachas*, rendez-vous de l'aristocratie turque. Plus bas encore, nous trouvons la rue traversée par une suite de huit colonnes antiques de *Porta-Santa ;* ce sont des colonnes autrefois engagées, provenant de l'aile méridionale d'un temple romain pseudo-periptère que l'on croit avoir été consacré à Jupiter ou à la Fortune. Partout, dans ce quartier, nous voyons sur les portes de nombreuses femmes turques ; mais, bien qu'entièrement voilées, elles rentrent à mesure que nous approchons et nous ferment leurs portes. Toutes sont chaussées de bottines jaunes sans semelles, et de babouches de même couleur qu'elles quittent dans la maison. Nous entrons dans le quartier juif et nous y remarquons le singulier diadème dont les femmes sont coiffées. Nous visitons la synagogue qui, incendiée récemment, a été rebâtie par les soins et aux frais de M. de Rothschild de Paris, et nous arrivons aux bazars. Ce sont d'inextricables galeries assez sombres, assez sales et couvertes en tôle ; elles n'en sont pas moins ce que Smyrne offre de plus intéressant aux yeux de l'étranger, devant lequel elles étalent les produits de tout l'Orient. Le bazar des armes a surtout à Smyrne, comme à Constantinople, le privilége d'attirer l'attention.

Près du bazar ou *besestein* est la *Besestein-Djami*, la mosquée du *Besestein*, avec sa fontaine pour les ablutions, sorte de temple monoptère formé par des colonnes d'un corinthien barbare réunies par des grilles.

Dans le bazar même est la plus belle mosquée de Smyrne, l'*Essar-Djami*, remarquable surtout par son grand minaret composé de pierres rouges et blanches formant spirale autour de son fût.

La mer était devenue très-forte et ce n'est pas sans quelque danger que, pour passer la nuit, j'ai regagné *le Taurus*, ce qui m'a donné une idée assez peu favorable de la sécurité qu'offre aux bâtiments le golfe de Smyrne. Le lendemain, dès l'aube, j'étais à terre; il me restait à visiter le quartier franc et le quartier arménien. Le quartier franc ou européen, est voisin de la mer, et traversé dans toute sa longueur par la rue Franque, la plus marchande de la ville. La rue des Roses, que vantent la plupart des voyageurs, séduits sans doute par son nom poétique, n'a rien de remarquable, et ne se compose que d'habitations particulières. Dans le quartier franc est l'église française érigée en paroisse par Louis XIII, le 23 décembre 1630, ainsi que l'indique une inscription placée sous le péristyle. Dans la cour attenant à l'église, est l'épitaphe de Clément Boulanger, peintre français, mort dans une expédion scientifique aux ruines d'Ephèse. L'Eglise grecque est moderne et n'a de remarquable que son clocher et ses sculptures en bois d'une grande richesse; elle est dédiée à saint Athanase. L'église arménienne, récemment construite est le plus bel édifice religieux de Smyrne ; elle est surmontée d'une vaste coupole, et à l'intérieur elle est couverte de splendides dorures. Je ne parlerai d'un excellent déjeuner arrosé de vin de Samos, pris chez le traiteur italien Picino, que pour attester que la squille ou καρίς de Smyrne, sorte de crevette longue de 15 à 20 centimètres, n'a point dégénéré, et qu'elle n'est pas moins exquise aujourd'hui qu'au temps où la vantait Athénée. (L. I et III.)

A midi, j'étais à bord du *Taurus* qui a levé l'ancre à une heure et quart. Après trois quarts d'heure de navigation, nous passons devant une forteresse carrée, isolée sur un rocher au milieu de la mer. Tout à coup, l'eau change de couleur et devient d'un jaune très-prononcé; nous sommes devant l'embouchure dans la rade de Smyrne, du *Sarabat* ou *Kedous*, l'antique *Hermus*, qui donnait au golfe le nom d'*Herméen*. A quatre heures et demie, nous passons devant le *cap Rouge*, le bien nommé, en arrière duquel nous apercevons un grand fort turc et la petite ville de *Phochia-Nova*, et nous sortons du golfe entre le *cap Rouge* au nord-est, et le *cap Noir*, *Cara Bournou* au sud-est. En avant de *Phochia-Nova* et de *Phochia-Vecchia*, l'ancienne *Phocée*, la mère de Marseille, sont les îles *Drapani*.

Doublant le *cap Rouge*, nous nous dirigeons vers le Nord. Depuis quelque temps déjà nous apercevons l'île de *Metelin*, l'ancienne *Lesbos*, la patrie de Terpandre et de Sapho, de Pittacus et de Théophraste. A sept heures, après avoir laissé à droite le golfe de *Tchanderli*, autrefois golfe d'*Elée*, et les îles *Arguinoussi*, les *Arginuses*, fameuses par la victoire navale remportée en l'an 406 avant Jésus-Christ par les Athéniens, sur les

Spartiates, nous entrons dans le canal qui sépare l'île de *Mételin* du continent d'Asie, de l'ancienne *Eolide*. *Mételin*, est une des îles les plus grandes et les plus fertiles de l'archipel. La côte orientale qui précède la ville est couverte d'oliviers, de villages, de maisons de campagne; elle est dominée par des montagnes en partie boisées; quelques champs de blé s'étendent au bord de la mer. A huit heures, le *Taurus* stoppait pour une heure devant la capitale de l'île, *Mételin*, jadis *Mytilène*, située au fond d'une baie dont l'entrée est protégée par une forteresse imposante.

Pendant la nuit, nous avons laissé à droite les îles *Moskonisi*, autrefois *Hecatonèses*, archipel composé, comme l'indique son nom, d'innombrables îlots situés à la sortie du canal de *Lesbos*, et à l'entrée du golfe *Adramiti*, (*Adramythe*) et nous avons doublé le cap *Baba* (*Lectum*) qui fait face au cap *Petra*, près duquel dans l'île de *Mételin*, s'élève la ville de *Molivo*, l'antique *Méthymme*.

Il est un Dieu aussi pour les antiquaires; à trois heures et demie du matin, je m'éveille, le jour commençait à peine; je regarde par mon hublot, et je vois s'étendre devant moi une plage basse que surmontent deux tumulus; je reconnais les champs où fut Troie, *campos ubi Troja fuit*. Je saute à bas de mon cadre, et bientôt je suis sur la passerelle; en arrière j'aperçois encore l'île de *Ténédos*, *est in conspectu Tenedos*... d'où sortirent les serpents de Laocoon.

Après les deux tumulus attribués à Achille et à Patrocle, une berge haute d'environ quinze mètres porte le village turc d'*Erkessi*, et un peu plus loin, deux autres tumulus sont ceux que la tradition assigne à Ajax et Archiloque. Un gros bourg se présente, c'est celui d'*Iéni-Keui;* il s'élève sur une berge assez haute terminée par un cap; ce promontoire qui marque l'entrée des Dardanelles, de l'Hellespont, est le cap *Iénitcheri*, l'ancien cap *Sigée* si souvent célébré par Homère et Virgile; il ne porte aujourd'hui que de nombreux moulins. La forteresse située au pied et qui défend l'entrée du détroit est le château d'Asie, *Calaï Sultani;* en face au cap *Helles*, sur la Chersonèse de Thrace, est le château d'Europe, *Seddul-Bahr*, (*la digue de la mer*). Nous laissons derrière nous l'île d'*Imbros*, qui fut dans l'antiquité un des principaux centres du culte des Cabires; par-dessus elle, nous apercevons *Samotraki*, l'*antique Samothrace*, dont les sanctuaires n'étaient pas moins vénérés. Nous mettons le cap sur le N.-E. et nous entrons dans les Dardanelles .A gauche, est la terre d'Europe, généralement assez élevée et aride, à l'exception d'une vallée bien cultivée, voisine du château d'Europe et du village d'*Eleus*. La côte d'Asie s'élève en pente douce, et longtemps encore offre aux regards

la plaine et les tumulus de Troie. Derrière le château d'Asie, un petit cours d'eau vient se jeter dans les Dardanelles; c'est le *Simoïs*, aujourd'hui *Menderé*, qui vient de recevoir le *Scamandre*. La largeur du détroit est encore de près de six kilomètres; nous rasons la terre d'Europe ayant en face le soleil qui commence à percer les nuages de l'horizon; autour de nous bondissent des bandes de marsouins, et partout, avec la rapidité de la flèche, filent à fleur d'eau des volées d'oiseaux noirs; ce sont des pétrels auxquels les Turcs ont donné le nom poétique *d'âmes en peine*.

A six heures, le canal se rétrécit; nous avons à gauche la forteresse de *Kilidi-Bahr* (*le cadenas de la mer*) et la *pointe des Barbiers* toute hérissée de batteries. Un gros bourg est groupé sous la protection de la forteresse. En face sur la côte d'Asie est le fort de *Boghaz-Hissar* composé d'une enceinte carrée flanquée de quatre tours, d'un donjon au centre, et en avant de plusieurs batteries rasantes. Au delà des châteaux forts, le détroit s'élargit et forme une espèce de bassin qui m'a rappelé celui du Rhin qui s'étend devant Saint-Goar; au fond du bassin et défendue par la forteresse, est la ville improprement nommée par les Européens *Dardanelles;* son véritable nom est *Sultanieh*, mais elle est plus connue encore sous celui de *Chanac-Kalessi, château des poteries*. Seul des passagers, je suis descendu à terre à six heures un quart avec l'agent des postes, et j'ai pu faire un tour dans la ville. Elle est entièrement bâtie en bois, et son aspect est essentiellement turc; la plupart des maisons n'ont qu'un seul étage faisant saillie sur le rez-de-chaussée. J'ai visité une fabrique de ces grossières poteries dorées, auxquelles la ville doit son nom. Les dorures ne sont autre chose que des paillons de cuivre appliqués après coup à l'aide d'un mordant sur le vase fortement chauffé. Ces poteries curieuses par leur barbarie même, sont l'objet d'un grand commerce d'exportation; Marseille même en est inondée. A sept heures, nous remontons à bord et nous continuons notre voyage; après une demi-heure de marche, nous sommes au point le plus étroit des Dardanelles; à droite, est la pointe *Nagara*, l'antique *Abydos*, remplacée par quelques fortifications turques; en face, un autre petit fort s'élève en avant de Sestos qu'on ne peut apercevoir de la mer; c'est en ce lieu que lord Byron renouvela l'exploit de Léandre.

Plus loin, sur la terre d'Asie, le bourg de *Lampsaki* a remplacé *Lampsaque*, la ville chérie du Dieu des jardins. A neuf heures et demie, nous nous arrêtons devant *Gallipoli*, l'ancienne *Gallipolis*, ville fondée par nos ancêtres et dont le souvenir a été réveillé dans ces dernières années par le séjour de l'armée française pendant la guerre d'Orient. Elle est bâtie près de l'isthme qui réunit au continent la presqu'île, la Chersonnèse, qui sépare

les Dardanelles du golfe de *Saros*, autrefois *Melanès*. La ville s'étend en demi-cercle sur un amphithéâtre peu élevé dont le centre est occupé par une colline portant les ruines d'un fort fondé au moyen âge par les Génois. C'est dans une plaine un peu élevée, à gauche de la ville, que campa l'armée française. De nombreux minarets indiquent des mosquées; le port, peu étendu, est protégé par deux petits môles et indiqué par un phare. Le consulat de France occupe la pointe extrême sur la mer de Marmara. A dix heures, nous quittons Gallipoli et nous entrons dans l'antique *Propontide*. Vers deux heures, nous laissons à droite la petite île de *Raki* (*Scopelos*) et celle plus grande de *Rabby* (*Ophiuse*), et après trois quarts d'heure, nous rangeons l'île de *Marmara*, la *Proconèse*, la plus grande de cet archipel; elle est assez élevée et renferme des carrières de marbre blanc veiné, d'où sont sortis tous les monuments modernes de Constantinople et les cippes innombrables de ses champs des morts. A cinq heures, nous sommes devant la presqu'île asiatique de *Cysique* autrefois, *Dolion*. A sept heures vingt minutes, nous commençons à apercevoir les îles des Princes, les *Damonèses*, que nous savons voisines de Constantinople. La nuit est venue lorsque nous passons devant *San-Stefano* et sa fabrique impériale de poudre. Bientôt une longue ligne de becs de gaz nous indique au loin *Dolma Batché*, le palais du sultan; nous longeons une masse sombre que la nuit rend encore plus imposante; c'est le trop fameux château des *sept tours*, extrémité S.-O. du triangle de Stamboul; bientôt nous doublons un cap hérissé de minarets, de dômes et de cyprès; je reconnais la *pointe du sérail*. A dix heures le *Taurus* s'arrête, la chaîne de l'ancre retentit en filant par l'écubier; nous sommes dans la *Corne d'Or*, ce port merveilleux que forme l'embouchure élargie du Barbyzès; nous sommes à Constantinople, cinq jours après avoir quitté Athènes. La lune est splendide, et sur le ciel étincelant d'étoiles, se découpent les silhouettes de l'aqueduc de Valens, des tours de Galata et du Séraskier, des minarets et des coupoles de sainte Sophie, des mosquées de Soliman, d'Achmet et de Mohammed le Conquérant.

Que la nuit sera longue! qu'il me tarde d'être à demain!

Ernest Breton, *membre de la quatrième classe.*

LE PRIX DE SAGESSE (*conte*, 1861),

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 MAI 1862.

Non, rien n'est préférable au bon instituteur,
Estimé de son maire, aimé de son pasteur,
Chéri de ses enfants lorsqu'il tient son école,
Indulgent, patient, dont la douce parole,
Bien plus qu'une insipide et sévère oraison,
Touche à la fois leur cœur et leur jeune raison,
Pour moi j'en connais un dans mon humble village :
La candeur de son âme est peinte en son visage;
Il est simple et savant, type primordial!
Et quoiqu'il soit Normand, chez lui tout est loyal!
C'est vraiment un plaisir de le voir dans sa chaire
Remplir exactement son grave ministère,
Apprendre à chaque élève et sans le rebuter
Lecture, histoire sainte, art d'écrire et compter!
Étudiant à fond leurs facultés, leur force,
De les bien diriger avant tout il s'efforce!
Et pour leur préparer un heureux avenir,
Il sait récompenser, mais au besoin punir;
Il s'attache d'abord à la bonne conduite :
Selon mon professeur c'est le plus grand mérite!
Pour un si juste esprit les dons les plus brillants,
Les trésors de science et même les talents
Ne peuvent remplacer ce bien dans la jeunesse;
Et le premier des prix est le prix de sagesse!
C'est la base à son sens de l'éducation!
Quand vient à fin de l'an la distribution,
Le plus instruit reçoit un prix qui l'encourage;
Mais la plus belle palme appartient au plus sage!
C'est ainsi qu'exerçant dignement son état,
Un brave homme accomplit un sérieux mandat!
Rendant à la famille un signalé service,
Il préserve nos fils de la pente du vice!
Excellente méthode! et je l'approuve fort :
Cependant une fois l'instituteur eut tort,
Mais si naïvement qu'il n'a pas droit au blâme.
Quand j'y pense, j'en ris, et de toute mon âme!
Quelle scène comique! Oh! pour la raconter,
Plus d'un trait au *bonhomme* il faudrait emprunter!
Suivons notre mentor : il entre dans la classe;
Son regard exercé tout entière l'embrasse!
Il annonce qu'on va concourir, composer,
Qu'il faut prêter l'oreille et cesser de jaser.
Pour le plus attentif sera la récompense!
Après un certain temps de calme et de silence,
Il fait sortir des bancs un tout gentil garçon,

Qui lui paraît avoir écouté la leçon,
Dans un recueillement au-dessus de son âge!
« — Mon ami, c'est à toi, toi qui fus le plus sage,
» Que je donne le prix, et c'est avec bonheur!
» De mon école, un jour, tu deviendras l'honneur! »
En ce moment l'enfant n'a pas l'air de comprendre
Le discours éloquent qu'il est forcé d'entendre.
Comme sortant d'un rêve, il se frotte les yeux,
Soupire, se détire et bâille de son mieux.
Puis au doux magister lançant un fin sourire
D'une voix langoureuse il se met à lui dire :
« Ah! je n'ai pas été du tout, du tout méchant,
» Car je n'ai pas cessé de dormir. » — « Quel penchant
» Te distingue déjà! lui réplique le maître.
» Mais je ne t'en veux pas : un jour viendra peut-être
» Où tu te montreras beaucoup plus éveillé!
» Plus d'une fois jadis Homère a sommeillé!
» Ta faute n'est pas grande, elle est involontaire :
» Garde le prix! pourquoi se montrer trop austère?
» Chacun a ses défauts, les jeunes et les vieux
» Ont le droit de dormir si l'on est ennuyeux.
» L'enseignement n'est bon qu'avec de l'indulgence,
» Je plains profondément celui qui s'en dispense!
» Le proverbe, d'ailleurs, ne saurait avoir tort;
» Oui, le plus sage enfant est bien l'enfant qui dort! »

LE PETIT CURIEUX

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 MAI 1862.

Le monde des enfants est fort questionneur;
Lorsque nous prétendons les contraindre à se taire,
A nous interroger ils mettent leur bonheur,
Et toujours la réponse est difficile à faire!
Non, ce n'est point un léger embarras,
Quand, dans leur naïve ignorance,
Ils veulent arracher à force d'insistance,
Des explications sur ce qu'on ne sait pas!
On n'a pas la science infuse
Pour leur donner raison de tout!
Et leur malice s'en amuse!
Ardents persécuteurs, ils vous poussent à bout.
Mais souvent de leur bouche ingénue, il s'échappe
Des mots heureux, presque profonds,
Et dont la vérité nous frappe
Bien plus que s'ils sortaient de notre propre fonds.
Il semble que ce soit comme un jet de lumière!
D'un de ces chérubins je me souviens encor
Je l'aperçois penché sur le bras de sa mère,
Pensif, laissant flotter sa chevelure d'or!

C'était durant une belle soirée,
Tous deux dans un jardin, ils causaient tendrement;
Ils contemplaient au firmament
La planète à Diane autrefois consacrée.
L'enfant, en élevant son pudique regard
Vers la voûte du ciel, souriait à sa mère;
Celle-ci l'embrassant, trouvait que sur la terre,
Elle avait la meilleure part!
Tout à coup il lui dit : « Oh! quelle différence
» Entre la lune et le soleil!
» L'un brille d'un éclat qui n'a rien de pareil,
» L'autre est pâle à côté de sa magnificence!
» A quoi cela tient-il? je voudrais le savoir. »
« — Mon fils, ta question quelque peu m'embarrasse,
» J'y répondrai pourtant : vois-tu, l'astre du soir,
» Qui se meut au sein de l'espace,
» Par sa douce clarté nous invite au repos;
» Tandis que le soleil préside à nos travaux,
» De ses brûlants rayons réchauffant la nature!
» Comprends ce qu'on peut en conclure!
» C'est le calme et le mouvement! »
Rêveur aux derniers mots de cette causerie,
L'enfant réfléchissait presque profondément;
Et d'un air inspiré le voilà qui s'écrie :
« Maman, puisque, la nuit dans le céleste lieu,
» La lune en se levant vient éclairer la terre,
» N'est-il pas vrai que sa lumière
» Est la *veilleuse* du bon Dieu? »

HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN, *membre de la* 3e *classe, conseiller à la Cour impériale.*

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Cette séance a eu lieu le 4 mai; elle avait été annoncée par la lettre d'invitation suivante :

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Institut historique tiendra sa séance publique annuelle le dimanche 4 mai 1862, à l'hôtel de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, n° 44, à UNE HEURE.

Vous êtes prié d'y assister.

Les présidents honoraires, marquis de BRIGNOLE; comte REINHARD.

Le Président, J. BARBIER; *le Vice-Président*, E. BRETON; *le Vice-Président adjoint*, H. de SAINT-ALBIN; *le Secrétaire général*, A. JUBINAL; *l'Administrateur*, A. RENZI; *le Secrétaire adjoint*, GAUTHIER-LA-CHAPELLE.

La séance a été ouverte à une heure et demie, en présence d'une brillante et nombreuse assemblée, au milieu de laquelle on remarquait plusieurs membres des légations des royaumes d'Italie et d'Espagne.

La lecture des mémoires a eu lieu dans l'ordre suivant :

M. Barbier, Président, avocat général à la Cour impériale, adressant quelques mots aux dames et aux messieurs, leur rappelle d'abord que le but de l'Institut historique, dont la fondation est presque trentenaire, est de cultiver l'étude de l'histoire et d'encourager les recherches destinées à enrichir les annales de la science, de la philosophie, de la littérature et des beaux-arts ; que nous nous livrons, dans une sphère modeste et limitée, ainsi que notre nom l'indique, aux investigations de l'histoire ; que nous suivrons la route que nous ont tracée, dès l'origine, plus de 40 membres illustres de l'Institut, tels que Michaud, de Jouy, de Chateaubriand, Geoffroy Saint-Hilaire, etc., qui furent nos fondateurs.

Après le discours d'ouverture du Président, M. Jubinal, Secrétaire général et député au Corps législatif, a rendu compte des travaux que l'Institut historique a publiés pendant l'année 1861. Le nombre des mémoires, dit-il, ne diffère pas de ceux que nos collègues ont produits l'année précédente; mais ils sont tous du plus grand intérêt pour l'histoire, notamment ceux qui traitent de la décadence des maisons des jésuites dans le bassin de la Plata, par M. Martin de Moussy; de l'affaiblissement de l'autorité monarchique dans la Savoie, redevenue française aujourd'hui, par M. Depoisier; des Derviches de Constantinoples, par M. Breton; le Dialogue d'outre-tombe, par M. Barbier; le Percement du lac Bleu, dans les Pyrénées, par M. de Rességuier, œuvre gigantesque égale à celles qu'accomplissaient les Romains ; le Mariage de Philippe V, par M. Cénac Moncaut ; les Colonies romaines, par M. Berry; la Grandeur et la décadence de Venise, par M. Valat; l'Origine de la maison de Savoie, par M. Dérisoud. Les Jurons des rois de France, par M. Hilaire ; la Critique historique, par M. Hahn; l'Histoire de l'Université de Cambridge par M. Elsley sont également remarquables. « Parmi les pertes que l'Institut historique a faites, dit M. Jubinal, la plus sensible est celle de notre ancien président, M. Martinez de la Rosa, dont M. le Président va vous lire la notice biographique. »

M. Barbier donne lecture de la biographie de M. Martinez de la Rosa, dont il retrace la vie entière comme poëte, historien, ministre et ambassadeur. Cette lecture a été accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée. M. E. Breton, Vice-Président, a transporté son auditoire sur la route enchanteresse du Pirée à la Corne d'Or, dont il a décrit le splendide panorama. M. Cénac-Moncaut a réhabilité la mémoire du rival de

Ronsard, Saluste Dubartas, poëte du XVIe siècle. Notre spirituel collègue, M. de Saint-Albin, Vice-Président et Conseiller à la Cour impériale a lu un conte en vers. Le prix de sagesse, fort applaudi. M. Valat, dont le mémoire a été lu, en son absence, par M. Barbier, a étudié le régime colonial dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes. M. Desclosières, avocat à la Cour impériale, a raconté les détails intéressants de la cause célèbre du gueux de Vernon (1659). M. Depoisier a donné lecture de la biographie de Saluces, l'un des fondateurs de l'Institut historique. Les infortunes de Roger Bacon, que M. Parrot, membre correspondant, a si bien retracées, ont produit une grande émotion dans l'auditoire; une courte analyse de M. Carra-Devaux, des particularités dans l'histoire, par M. Hahn, a mis fin à la lecture des mémoires, qui a été suivie de la lecture d'une charmante poésie, *le Petit questionneur*, par notre collègue, M. de Saint-Albin.

L'assemblée qui a suivi ces lectures avec intérêt, a manifesté sa vive satisfaction par des applaudissements unanimes.

La séance s'est terminée à 4 heures.

Nos honorables collègues de Paris, et ceux venus des départements à l'occasion de cette séance, se sont réunis le soir dans un banquet fraternel, où l'harmonie et la bienveillance la plus cordiale n'ont cessé de régner. M. le Président a porté d'abord un toast à S. M. l'Empereur, notre premier protecteur, ensuite un autre toast à nos présidents honoraires absents, MM. le marquis de Brignole et comte Reinhard, et aux membres correspondants français et étrangers.

Des remerciements ont été votés aux rédacteurs des journaux : *Le Moniteur Universel*, *le Siècle*, *l'Opinion Nationale*, *le Constitutionnel*, *la Patrie*, *la Presse* qui ont annoncé notre séance, et surtout à ceux du *Moniteur*, du *Siècle* et de la *Revue Bibliographique* qui ont rendu compte de la séance du 4 mai. Nos collègues en se séparant se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine. A. RENZI, *membre de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LE DANEMARCK.

SOUVENIRS HISTORIQUES DE 1814, PAR M. LE COLONEL MARNIER. — RAPPORT.

Notre collègue, M. le colonel Marnier, nous a adressé une brochure qu'il vient de publier, et qui, à l'occasion des discussions qui ont lieu entre le

Danemarck et la diète germanique au sujet du Holstein et du Schleswig, raconte des faits militaires qui ont eu lieu dans le royaume danois et sur ses rives, en 1813 et 1814.

A cette époque mémorable de l'histoire moderne et qu'on peut même dire contemporaine, puisque beaucoup de personnes qui existent encore en ont été témoins, la guerre étendait ses ravages sur toute l'Europe et sur plusieurs contrées des autres parties du monde.

La France luttait contre la formidable coalition de presque tous les États européens, et le Danemarck resta à peu près seul attaché à sa fortune.

Les faits dont le colonel Marnier rapporte les principales circonstances, sont d'autant plus exacts que non-seulement il en a été témoin oculaire, mais qu'il y a même plusieurs fois figuré comme principal acteur.

Chargé par le général Rapp qui commandait à Dantzig, d'informer l'empereur de l'état critique où se trouvait cette forteresse, dont la garnison, manquant de vivres, serait bientôt contrainte à capituler, le colonel raconte comment il parvint, sur une frêle goëlette, à traverser la triple escadre russe, anglaise et prussienne, et qu'après avoir échappé à la poursuite de dix bâtiments ennemis, il prit à l'abordage un brick suédois ; mais, parvenu à peine à entrer dans le port de Copenhague, il lui fut impossible de continuer sa route. « Poursuivi, dit M. Marnier, par dix bâtiments détachés » de la flotte, je ne leur échappai qu'en me jetant à travers les brisants qui » bordent l'île suédoise d'Aland.

» Naufragé pendant cinq jours et au moment d'être pris par les suédois, » je pus diriger ma frêle embarcation (8 hommes) vers un brick qui appa- » rut au large, et qui, me prenant pour un pilote, m'attendit. Dès que nous » fûmes à portée de pistolet, sans plus de façon, nous attaquâmes le navire » qui soutint un combat vigoureux. Ma barque allait toutefois couler bas » sous la pluie des boulets ennemis, lorsque, par un dernier effort, nos » marins s'élancent à l'abordage, et nous voilà maîtres du brick ; il portait

qu'il reçut du
s troupes da-
au plus contre
investir Ham-

ar le général de
du brik anglais,
avec les trophées

Enfin, le colonel Marnier expose le vif enthousiasme que manifestèrent, dans cette occasion, non-seulement les habitants de la capitale, mais tout le peuple du Danemarck, et les préparatifs qu'ils firent pour seconder les Français dans cette lutte suprême qu'ils soutenaient à cette époque.

Mais c'est dans les récits mêmes de l'auteur qu'il est intéressant d'en lire les circonstances, et d'apprécier l'énergie qui animait la population danoise, laquelle mérite à juste titre toute notre sollicitude dans ses démêlés avec ses voisins.

ALIX, *membre de la 2e classe.*

CORRESPONDANCE.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Palais des Tuileries, 21 mai 1862.

A Messieurs les Membres du Bureau de l'Institut historique,
12, *rue Saint-Guillaume (faub. Saint-Germain).*

Messieurs, j'ai mis sous les yeux de l'Empereur la demande que vous m'avez adressée le 12 de ce mois, et j'ai l'honneur de vous annoncer que Sa Majesté a daigné m'autoriser à renouveler, pour l'année 1862, l'allocation de Mille francs (1,000), qui a été accordée les années précédentes comme encouragement à l'Institut historique de France.

Je donne des instructions pour qu'un Mandat de cette somme soit mis prochainement à la disposition de l'administrateur de la Société, par les soins de M. le Trésorier général de la Couronne.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maréchal de France, Ministre de la Maison de l'Empereur,
VAILLANT.

CHRONIQUE.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DES SAVANTS ITALIENS.

Le dernier congrès (le IXe) eut lieu à Venise en 1847. Les événements politiques ont empêché ses réunions successives pendant 14 ans. Le Xe congrès est convoqué aujourd'hui, par le président général, M. le professeur PUCCINOTTI et les secrétaires des sections, MM. CAMPANI et CASTELLINI.

L'ouverture de ce congrès aura lieu à Sienne, le 14 septembre pro-



chain, pour être fermé le 27 du même mois. Le conseil municipal de la ville de Sienne a mis à la disposition de la présidence générale la somme nécessaire, destinée à couvrir les frais occasionnés par les investigations et les expériences scientifiques, auxquelles les savants pourront se livrer pendant le congrès.

Sont admis dans ce congrès tous les savants qui ont fait partie des congrès précédents ; ceux qui seront présentés par trois de ses membres inscrits au congrès; les chefs d'institutions scientifiques; les professeurs enseignants ou émérites; les officiers supérieurs des armes savantes, etc.

Dans une réunion préparatoire des membres du congrès qui a eu lieu à Florence, ont été arrêtés les règlements du Congrès scientifique national du 14 septembre 1862. Aux termes de l'article 12 de ces règlements, MM. le comtes Augustin de Gori et Scipion Borghesi, sénateurs du royaume d'Italie, ont été nommés assesseurs de ce congrès.

Il se divise en deux grandes sections : 1° *Sciences physiques, mathématiques et naturelles;* 2° *sciences morales et sociales.*

Ie Section; neuf classes : 1° *La physique et les mathématiques;* 2° *la chimie et la pharmacie;* 3° *la minéralogie, la géologie et la pantéologie;* 4° *la botanique;* 5° *la zoologie, l'anatomie comparée, et la physiologie;* 6° *la médecine*; 7° *la chirurgie*; 8° *l'agronomie et la médecine vétérinaire*; 9° *la technologie.*

IIe Section; cinq classes : 1° *L'archéologie et l'histoire*; 2° *la philologie et la linguistique* 3° *l'économie politique et la statistique*; 4° *la philosophie et la législation*; 5° *la pédagogie.*

— La Signora di Monza (*sœur Virginie-Marie de Leyva*) et son procès (1595-1609), par A. Renzi; vol. in-8° de 200 pages, avec portrait et *fac-simile* d'un autographe de la Signora. Cet ouvrage est tout un drame historique précédé des noms de tous les personnages qui ont figuré dans le procès. Il commence par des intrigues d'amour dans l'intérieur du couvent, suivies des conséquences les plus graves, et se termine *par d'horribles scènes dramatiques.*

— Notre honorable collègue, monsieur le docteur Trompeo de Turin, vient d'être élu président de l'Académie royale de médecine.

— Notre honorable confrère, M. Achille Jubinal, député des Hautes-Pyrénées, vient de faire paraître un petit livre qui, sans être un *guide*, peut en tenir lieu sur la partie pittoresque du département qu'il représente, c'est-à-dire sur la montagne et les stations thermales. Rien de frais, de jeune, de charmant, de vert comme ce livre. Tracé de main de maître, il

reproduit, comme en un vaste panorama, tous les sites, tous les gaves, tous les glaciers du pays. C'est un tableau à la plume où tout est mis en saillie, avec art, — où rien n'est oublié. Nous le recommandons à nos lecteurs.

— Notre savant collègue, M. A. Calfa, connu dans le monde littéraire par ses nombreux et importants travaux de philologie et de linguistique, vient de recevoir de Sa Majesté Alexandre II, empereur de Russie, une magnifique bague en brillants, en témoignage de la haute satisfaction, que Sa Majesté a éprouvé en agréant la dédicace du dictionnaire arménien-français de M. Calfa, dont nous avons donné un compte rendu dans notre numéro de décembre 1861.

M. Calfa vient d'obtenir encore plus récemment un autre témoignage de l'estime que lui ont value ses ouvrages si remarquables. Il a été présenté par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme second candidat à la chaire d'Arménien, à l'École Impériale des langues orientales vivantes.

A. R.

BULLETIN.

La signora di Monza, (sœur Virginie-Marie de Leyva) et son procès — 1595-1609, avec portrait et *fac-simile* de la Signora, par A. Renzi; vol. in-8°. Paris, 1862. Chez Dentu, Palais-Royal.

— *Mémoires* de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, savoir:

— *Classe* des sciences morales, politiques et belles-lettres, nouvelle série, t. Ier. Première partie in-4 (en langue portugaise). Lisbonne, 1854.

— *Même classe*, même série, t. Ier, deuxième partie, in-4. Lisbonne, 1855.

— *Même classe*, même série, t. II, première partie, in-4. Lisbonne, 1857.

— *Classe* des sciences mathématiques, physiques et naturelles, nouvelle série, t. Ier, première partie, in-4. Lisbonne, 1854.

— *Même classe*, même série, t. Ier, deuxième partie, in-4. Lisbonne, 1855.

— *Même classe*, même série, t. II, première partie, in-4. Lisbonne, 1855.

— *Même classe*, même série, t. II, deuxième partie, in-4. Lisbonne. 1861.

La comédie au coin du feu, (première soirée). Le prince Conradin

(étude dramatique en vers), par M. Eugène Mahon de Menaghan, vol. in-18. Paris, 1861.

— *Comédie* au coin du feu, (deuxième soirée). Le dernier jour de Malfilâtre, (étude dramatique en vers), par Eugène Mahon de Menaghan, vol. in-18. Paris, 1861.

— *Histoire* de la femme, sa condition politique, civile, morale et religieuse, par Louis-Auguste Martin, vol. in-12. Paris, 1862.

— *Notice* sur l'hygiène des hôpitaux militaires, lue à l'Académie impériale de médecine, par M. le baron Larrey, chirurgien ordinaire de l'Empereur. Broch. in-8. Paris, 1862.

— *La loi commerciale*, les directeurs des sociétés anonymes, notables, commerçants, broch. in-8. par M. Georges Bonnefons. Paris, 1861.

— *Le Danemarck*, 1814-1861. Souvenirs anecdotiques, par M. le colonel Marnier, brochure. Paris, 1862.

— *Sur l'archéologie et les beaux-arts*, brochure in-8° de M. Cittadella de Ferrare, 1862.

— *Cas de Cachexie syphilitique*, par M. le docteur Castelnuovo, broch. n°-8. Milan, 1862.

— *Revue* de l'art chrétien, par M. l'abbé Corblet, broch. in-8. Paris, 1862.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, huitième année, n° 4, avril 1862, Paris.

— *Tablettes* du rimeur, par Hortensius de Saint-Albin, (contes, apologues et anecdotes; imitations et fugitives; familières; premiers essais; romances; chansons et couplets.) vol. in-12, Paris, 1862.

— *Championnet*, général des armées de la République française, ou les Campagnes de Hollande, de Rome et de Naples, par A. R. C. de Saint-Albin; deuxième édition, augmentée de pièces justificatives, vol. in-12. Paris, 1861.

— L'*Orchestrino-Clement*, solution du problème des sons sur le piano, broch. Paris, 1862.

— *Revue* agricole et industrielle de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, février, Valenciennes, 1862.

— *Pétition* adressée à l'Opinion publique, pour la réforme des élections de l'Institut, par M. Roget, Baron Belloguet, broch. Paris, 1862.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES

SALUSTE DU BARTAS.

UNE RÉHABILITATION.

Si la critique remplit un noble rôle lorsqu'elle attaque les auteurs qui s'écartent des règles du goût et des saines traditions littéraires, sa mission n'est pas moins digne d'éloges, lorsque, frappée de l'injustice de certaines condamnations, elle essaye de retirer leurs victimes de l'obscurité où les plongent ces arrêts trop rigoureux...

Cette observation générale s'applique particulièrement au poëte dont nous entreprenons la réhabilitation. Puisse le lecteur, après avoir examiné les différentes pièces du procès littéraire, très-longuement plaidé autour du nom de du Bartas, rester, comme nous, convaincu, que si la gloire européenne de cet homme eut, au XVI[e] siècle, un éclat un peu exagéré, l'opinion, parmi nous, est tombée, par un brusque retour, dans un excès contraire beaucoup plus regrettable.

Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, dans le Bezensaquet (aujourd'hui département du Gers), naquit à Monfort, dans la même contrée, vers 1544... Homme d'épée, à l'exemple de tous les membres de la noblesse de cette belliqueuse époque, il fut gentilhomme de la chambre de Henri IV, et commanda une compagnie d'ordonnance de cavalerie. Sa valeur comme guerrier, sa prudente habileté comme négociateur en Angleterre, en Danemarck, en Écosse, où il fut envoyé par Henri IV, auraient suffi à lui faire une solide réputation militaire et politique, si la renommée qu'il acquit comme poëte n'avait complétement effacé la célébrité du diplomate et du capitaine...

Le devoir, ce grand principe, inscrit alors si profondément dans le cœur français, lui faisait considérer comme un sacerdoce les fonctions que Henri IV jugeait à propos de lui confier : mais l'aptitude particulière de son esprit, la chaleur de son imagination et de sa foi, le rappelaient avec plus de spontanéité vers le culte de la poésie ; et les plus beaux moments de son existence furent ceux qu'il passa dans la solitude de son petit château *du Bartas*, plongé dans la méditation de l'Écriture sainte, dans l'étude de la philosophie morale, qui lui inspirèrent tous ses écrits.

Peu d'existences ont été aussi noblement remplies... Infatigable de corps et d'esprit, il sut trouver, au milieu des occupations imposées par le service du roi le plus actif, et dans le siècle le plus agité, le loisir de composer trois poëmes très-considérables, et plusieurs livres de poésies comprenant plus de 23,000 vers, tous traités dans la manière noble, avec un soin religieux et une profondeur de vues qui ne se démentirent jamais... et cependant du Bartas n'avait que 46 ans lorsque la mort brisa dans ses mains et l'épée et la plume. Il mourut en 1590.

L'œuvre qu'il nous a laissée est une des plus homogènes de la littérature française, et ses qualités fondamentales sont telles, qu'aucun auteur de son siècle ne les posséda au même degré...

Sévère en ses mœurs comme en sa foi, du Bartas employa un talent voisin du génie à célébrer exclusivement les grandeurs de la création, les perfections de Dieu et les vertus humaines... Le premier en France peut-être, il sut dédaigner cette poésie frivole, en si grande vogue alors même parmi les personnages les plus considérables, qui sollicitaient les applaudissements de la foule, en lui présentant des tableaux d'une galanterie portée souvent jusqu'au cynisme...

Les titres de ces divers poëmes peuvent donner une idée de leur caractère général, et du puritanisme de cet homme que l'on peut appeler le Michel de Lhopital de la poésie française... Les principaux sont : *Le poëme d'Uranie; la Judith; la première Semaine ou Création du monde; la seconde Semaine, divisée en 8 parties; les Magnificences, le Triomphe de la foi...* Ses poésies étrangères à la religion sont : *L'Entrée de la reine de Navarre; l'hymne de la Paix; les neuf Muses pyrénées; le cantique sur la victoire d'Ivry, et la bataille de Lépanthe.*

L'Uranie, espèce de discours d'ouverture, est une invocation à la muse céleste digne de l'œuvre que le poëte entreprenait; il s'y fait donner, par la muse elle-même, les conseils les plus nobles et les plus élevés, et stygmatise les fantaisies indécentes ou frivoles qui font perdre quelquefois au poëte la dignité de sa mission parmi les hommes, et le rangent au nombre des bateleurs et des bouffons.

Le poëme de *Judith* attira quelques reproches sérieux à du Bartas. Poussé à cette entreprise par Jeanne d'Albret, il fut accusé de vouloir justifier le tyrannicide et exciter les fanatiques, comme la France en avait tant alors, à traiter en Holophernes les Guises et peut-être les Valois... Du Bartas, effrayé de la portée criminelle qu'on donnait à son éloge de la veuve juive, s'empressa d'en publier une seconde édition corrigée, dégagée des phrases les plus imprudentes, et repoussa énergiquement les idées qu'on

lui prêtait... Sa morale sévère nous est un sûr garant de la pureté de ses intentions ; il faut reconnaître toutefois que la glorification de Judith était assez imprudente en elle-même, et devait nécessairement être considérée comme une excitation au tyrannicide à cette époque de passions politiques et religieuses.

De tous ses poëmes, *la Semaine ou Création du monde,* fut le plus célèbre, et forma, avec *la Franciade* et *les discours de Ronsard,* le grand événement du xvi[e] siècle... En moins de six ans, plus de vingt éditions en furent répandues en France, et de nombreuses traductions la popularisèrent à l'étranger. Gabriel de Lerm, gentilhomme de Languedoc, la traduisit en vers latins. Édouard Dumonin, qui jouissait d'une certaine célébrité, en fit une autre traduction dans la même langue. Ferrante Guizone la mit en italien avec tant de talent, que son œuvre passa pour supérieure au poëme français... Ginguené croit que la Semaine de Saluste inspira au Tasse l'idée du poëme qu'il composa sur le même sujet et dans la même forme en 1592... Des traductions espagnoles, anglaises, allemandes, furent répandues dans les diverses contrées de l'Europe...

Ainsi la Semaine de du Bartas jouit d'une gloire égale, et pour des motifs tout différents, dans les deux grandes nations du Nord et dans celle du Midi. L'Espagne, l'Italie admirèrent dans la Semaine la grandeur du sujet, la pompe des expressions, la majesté du style, qualités particulièrement sympathiques aux peuples méridionaux. L'Angleterre et l'Allemagne protestante admirèrent le traducteur de la Bible, le philosophe d'une morale inébranlable, le penseur profond jusqu'à la recherche, le poëte calviniste enfin ; car du Bartas appartenait à la religion réformée.

Cette circonstance, peu connue d'abord en Italie et en Espagne, où l'on ne se préoccupa que du poëte, ne tarda pas à se mêler en France à la question littéraire, et les œuvres du protestant devinrent un drapeau, un symbole autour duquel éclata une guerre fort acharnée. Toutes les disputes n'avaient-elles pas alors ce caractère ?

L'ardent calviniste Goulard de Senlis, saisit l'œuvre de du Bartas avec amour, et lui consacre des commentaires étendus, approfondis, jusqu'à la prolixité... L'Illiade ou la *Divina Comédia* n'en ont pas obtenus de plus considérables... Fable, histoire, théologie, médecine, chimie, physique, géologie, le commentateur a tout entassé à chaque page, à chaque vers de du Bartas. Cette gloire européenne et l'autorité universelle du poëte commencèrent à inquiéter le clergé catholique... Dès 1594, *la Semaine* était à l'index et ne pouvait être lue par les fidèles sans autorisation des évêques ou de leurs délégués, ainsi que nous l'apprend le jésuite Antoine Pos-

sevin dans sa *Tractatio de poesis et pictura ethnica humana et fabulosa.*

Saluste du Bartas n'est pas seulement suspect au point de vue religieux, il le devient au point de vue littéraire, car il est déclaré le rival de Ronsard.

Pour bien apprécier la grandeur, la vivacité de la lutte, il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots la situation de la France à cette époque... « Le nom de Ronsard (cette personnification de la résurrection gréco-latine), dit M. Demogeot, devint l'objet d'une idolâtrie dont rien aujourd'hui ne peut nous donner l'idée ; la gloire seule de Voltaire renouvela de pareils hommages... Les rois et les princes rivalisaient à le combler de leurs faveurs, les savants les plus célèbres, les esprits les plus judicieux, Scaliger, Lambin, de Thou, Lhopital voient dans Ronsard le miracle du siècle. Pasquier ne fait nul triage dans ses œuvres ; « car, dit-il, tout est admirable en lui. » Montaigne déclare, sans hésiter, la poésie française arrivée à sa perfection, et Ronsard égal aux anciens.

Eh bien ! ce fut de ce roi des poëtes que du Bartas était déclaré l'émule par tous et le supérieur par quelques-uns.

Le XVIe siècle était une époque de gestation, d'enfantement prodigieux dans la littérature, dans l'art et dans les sciences, tout en condamnant les grands mots, les phrases exagérées mises en circulation par la *pleiade*, on ne peut s'empêcher de reconnaître les immenses services que les *faiseurs* d'expressions rendirent à notre langue... Du Bartas, bien que retiré dans une province très-éloignée, sans relations avec la *pléiade*, car il ne parut jamais à Paris, fut un des plus fidèles exécuteurs du programme nouveau... Il composa son contingent de mots et de métaphores ; il entrepritsurtout d'élever le ton de la poésie par l'imitation des anciens en tratraduisant la Bible ; il cherchait, disait-il lui-même, l'occasion « d'imiter Homère en son *Illiade*, Virgile en son *Enéide*, et autres poëmes épiques. »

Ses efforts furent couronnés d'un si beau succès, qu'il ne fut bruit dans le monde que de l'admiration, et bientôt de la jalousie de Ronsard... Saisi tout d'abord par les grandes qualités de son émule, le chef de la *pléiade* avait dit : « M. du Bartas a fait plus en une semaine que je n'ai fait en toute ma vie » ; et il avait ajouté à cet éloge l'envoi d'une plume d'or au poëte gascon ; mais cette haute estime vraie ou supposée ne fut pas de longue haleine... Ronsard n'éprouva bientôt qu'un profond sentiment de jalousie envers celui de tous ses contemporains qui lui disputait le plus sérieusement la couronne poétique... Afin de renverser tout ce qu'on lui prêtait de considération pour l'auteur de la *Semaine*, il envoya

à Daurat un sonnet plus méchant que spirituel à l'adresse du poëte gascon, et la guerre littéraire acquit un nouvel acharnement.

Les nombreux amis de Ronsard, la plupart jouissant d'un crédit redoutable, se groupent autour de lui et tombent sur du Bartas, sans trop savoir se dégager, peut-être, dans cette question poétique, d'une arrière-pensée d'antagonisme religieux. Le cardinal Davy Duperron, Charles Sorel, le père Rapin, jésuite, marchent à leur tête... Le cardinal est le plus acerbe, zélé calviniste avant la conversion d'Henri IV, et fort ardent catholique après. Le cardinal ne conservait-il pas quelque rancune à du Bartas, qui persistait à rester ce qu'il avait toujours été, un calviniste très-sévère?... et puis le cardinal était poëte, il faisait des vers, qui n'étaient même pas mauvais. Il suivait très-ardemment la bannière poétique de la *pléiade*; il fut, après la mort de Ronsard, son ardent panégyriste, et c'est précisément dans l'oraison funèbre du poëte français qu'il met du Bartas en parallèle avec lui.

Pouvait-il faire autrement que d'accabler l'adversaire pour élever plus haut celui qu'il glorifiait... Croirait-on que Mgr Duperron reproche à du Bartas de n'avoir pas mêlé au Nouveau Testament des inventions et enjolivements poétiques, et de raconter simplement les faits, « ce qui est contre la poésie, qui doit envelopper les histoires de fables et dire toutes choses que l'on n'attend et n'espère point. » Sorel n'est pas tout à fait du même avis; il cote griefs à notre poëte d'avoir parlé « des chevaux, du soleil et autres impertinences anciennes, » et d'employer fréquemment « des mots poétiques qui n'appartiennent qu'aux païens, quoiqu'il fût obligé de parler en chrétien,... » reproche plus étrange encore! Il ajoute « qu'ayant décrit les journées de la création du monde et autres choses du Vieux Testament, il semble qu'il les ait voulu mettre en meilleurs termes, ce qu'il ne faut jamais permettre, pour ce que la sainte Ecriture doit demeurer en sa simplicité, qui vaut mieux que toute notre éloquence. »

Si cette condamnation avait force de loi parmi nous, que deviendraient tous nos poëtes qui ont traduit les psaumes, les épisodes de Joseph, de Ruth, de Rachel, que deviendrait même le poëme de la Religion de Racine fils? Sorel condamne enfin quatre vers imitatifs, consacrés à l'alouette :

La jentille alouette crie son tire-lire
Tire-lire à liré et tirelirant tire.
Vers la voûte du ciel, puis son vol vers le lieu
Vire, et desire dire adieu Dieu, adieu Dieu....

il les trouve ridicules; l'abbé Delille les trouvait charmants, et les citait

comme le modèle de la poésie imitative française... Nous laissons au lecteur le soin de juger la question entre l'abbé Delille et Charles Sorel.

La critique du père Rapin (1) était plus modérée et plus sérieuse. Il blâmait du Bartas d'avoir abusé de la pompe du langage et des grands mots, composés à la manière des Grecs, par la réunion de deux ensemble et par la composition de métaphores pindariques dont notre langue n'est pas susceptible... Ce fut là, en effet, le défaut saillant de du Bartas. Mais il ne faut pas oublier que ce fut aussi celui de Ronsard et de son école.

Pourquoi Ronsard triompha-t-il au préjudice de du Bartas ?... Il n'est pas impossibe de l'expliquer. Ronsard, renforcé de toute la *pléiade* groupée autour de lui, vivait à Paris, au centre des grandes réputations et de la renommée; du Bartas vivait seul, isolé au fond d'une province peu connue. Ronsard possédait aussi un élément de succès, tout national tout français, qui ne pouvait manquer de lui assurer la victoire.

Individus et peuples ont, chacun, les défauts de leurs qualités; le génie français est tout composé d'esprit observateur, un peu malin, mêlé de clairvoyance et de bon sens pratique;... les méditations profondes lui conviennent peu, et si les grandes pensées lui plaisent, c'est à la condition de se montrer par éclairs seulement, à intervalles éloignés;... l'esprit qui se maintient dans les zones constamment élevées, court grand risque d'être condamné à l'oubli pour un crime impardonnable : celui de la monotonie... C'était la position de Bubartas.

Ronsard, infiniment plus habile, sut distribuer, à doses convenables, quelques grandes pensées, quelques œuvres sérieuses à travers une foule de poésies des caractères les plus divers, depuis l'épigramme jusqu'aux *amours* et *bergeries*.

Entre un poëte aussi varié et un penseur aussi carrément pompeux, la lutte chez nous n'était pas égale, et le résultat en était prévu d'avance.....

Ronsard s'éleva donc au premier rang; du Bartas, malgré ses qualités supérieures dans la haute et grave poésie, resta au second ; mais, là, du moins, il se maintint inébranlé, ferme, entouré d'un profond respect, jusqu'au moment où la contre-révolution littéraire du XVII[e] siècle rejeta, sur un plan très-arriéré, toute cette brillante poésie du XVI[e] ;

Certes, nul plus que nous ne reconnaît la supériorité du siècle de Louis XIV... Mais, tout en célébrant la gloire des derniers vainqueurs, ne soyons pas injuste envers ceux qui leur préparèrent la victoire... Le législateur du Parnasse français, dont nous admirons le goût épuré et le style

(1) Rapin, *Réflexions sur la poétique*, édit. in-4o, p. 113, 141, 142 et 170.

correct, abusa quelquefois de la satire pour écraser ceux qu'il aurait dû se contenter de conseiller, de blâmer... Boileau fut encore plus cruel envers du Bartas, il ne daigna pas prononcer son nom.

Cet arrêt du silence eut des conséquences terribles. L'émule de Ronsard se trouva rayé du livre d'or de nos poëtes; son œuvre et jusqu'à son nom furent entièrement perdus pour la France.

Quelques hommes sans prévention essayèrent bien d'atténuer cet arrêt trop sévère, notamment Saint-Marc dans ses notes sur l'édition de Boileau de 1747 : « C'est principalement dans l'invention, dit-il, que consiste l'essence de la poésie, et l'on peut dire à cet égard que du Bartas l'emporte sur tous les poëtes de son temps; il est vrai qu'il va presque toujours au delà de la nature; ses contemporains sont tous restés en deçà, et pour la passer il a fallu l'atteindre, c'est un avantage qu'il a sur eux. On ne voit nulle part une imagination plus élevée, plus vive, plus variée, mais en même temps plus vaste, plus inégale, plus déréglée, si ce n'est peut-être dans les poëmes de l'Arioste et de Milton... Son style est sans doute vicieux, mais ses vers, malgré leurs défauts, sont communément plus harmonieux que ceux des autres poëtes de cet âge (1). »

Ces circonstances atténuantes invoquées par Saint-Marc n'ont pu faire casser en France l'arrêt de la critique du XVII[e] siècle. Mais, en disparaissant de la scène littéraire pour sa patrie, du Bartas ne perdit rien de sa grande réputation à l'étranger. Sa poésie mâle et sérieuse continua d'y exercer l'examen des critiques. Les Anglais et les Allemands le placent encore au nombre des plus grands poëtes français.

« Les Français ont eu, au XVI[e] siècle, dit Gœthe, un poëte nommé du Bartas qui fut alors l'objet de leur admiration; sa gloire se répandit même en Europe, et on le traduisit en plusieurs langues... mais il y a bien des

(1) Voici quelques vers qui peuvent justifier l'opinion de *Saint-Marc* : du Bartas y célèbre les bontés de Dieu et nous fait connaître sa sévérité.

Sa vie et sa pitié se suivent tour à tour
Lire est comme un esclair, qui ne fait point séjour
Longtemps en mesme part; et l'autre sous ses ailes
Couvre de père en fils les familles fidèles.
Dieu, le bon Dieu de part lire avec chiche pois
Et sans pois la pitié. Il nous bat, quelquefois,
Sur nos biens, sur nos fils, sur nos corps, sur nos âmes;
Mais il jette soudain ses verges dans les flammes;
Il nous frappe du doigt mais non de tout le bras :
Il lou ne plus souvent qu'il ne foudroye pas,
Sur nos chefs obstinés..... il fait boire aux fidèles
Le vin de sa colère, et la lie aux rebelles.

années qu'on ne le lit plus en France; et si quelquefois on prononce son nom, ce n'est que pour s'en moquer.... Eh! bien, ce même auteur, maintenant dans sa patrie, proscrit, dédaigné, tombé du mépris dans l'oubli, conserve en Allemagne son antique renommée; nous lui continuons notre estime; nous lui gardons une admiration fidèle, et plusieurs de nos critiques lui ont décerné le titre de *roi des poëtes français*. Nous trouvons ses sujets vastes, ses descriptions riches, ses pensées majestueuses. Son principal ouvrage est un poëme en sept chants, sur les sept jours de la création. Il y étale successivement les merveilles de la nature, il décrit tous les êtres et tous les objets de l'univers à mesure qu'ils sortent des mains de leur céleste auteur.... Nous sommes frappés de la grandeur et de la variété des images que ces vers font passer sous nos yeux; nous rendons justice à la force et à la vivacité de ses peintures, à l'étendue de ses connaissances en physique, en histoire naturelle... En un mot, notre opinion est que les Français sont injustes de méconnaître son mérite; et qu'à l'exemple de cet électeur de Mayence, qui fit graver autour de la roue de ses armes sept dessins représentant les œuvres de Dieu pendant les sept jours de la création, les poëtes français devraient aussi rendre hommage à leur ancien et illustre prédécesseur et graver le chiffre de son nom dans leurs armes... »

« Que les lecteurs relisent entre autres passage le commencement du septième chant de la Semaine de du Bartas. Je leur demande s'ils ne trouvent pas ces vers dignes de figurer dans les bibliothèques à côté des ouvrages qui font le plus d'honneur aux muses françaises, et supérieurs à des productions plus récentes et bien autrement vantées (1). »

(1) Nous citerons nous-même les passages suivants. Le poëte s'adresse aux philosophes qui prétendent soumettre les questions de foi au raisonnement.

Ne sonde point le fond, garde toy d'approcher
Ce caribde glouton, ce caphare rocher,
Ou mainte nef, suivant la raison pour son ourse,
A fait triste naufrage au milieu de sa course....
Cil, qui veut seurement par ce gouffre ramer,
Sage, ne doit jamais singler en plaine mer :
Ains costoyer la rive, ayant la loy pour voile,
Pour vent le Saint-Esprit, et la foy pour estoile :
. . . .
Ainsi donc esclairé par la foy, je désire
Les textes plus sacrés de ces pancartes lire;
Et depuis son enfance en ses âges divers,
Pour mieux contempler Dieu, contempler l'univers.
Or bien que quelquefois repousser je ne puisse
Maint profane penser, qui dans mon âme glisse,

Chez nous, M. Sainte-Beuve, tout en faisant la part de la critique, reconnaît hautement que la célébrité de du Bartas se plaça de suite dans l'opinion publique à côté de celle de Ronsard; que ses vers, pleins de gravité, de pompe, furent accueillis avec transports. «... Le caractère même de ce talent, dit-il, cette recherche constante du grand, du chaste et du sérieux, l'élévation des sentiments et la fierté de l'âme qui percent souvent dans ses vers, ses vertus privées auxquelles de Thou rend un éclatant hommage, tout le rapproche, selon nous, de l'auteur de la *Petréide*, qui, s'il était venu du temps de du Bartas, n'aurait guère fait autrement ni mieux que lui. »

Puissions-nous avoir donné une idée assez juste, assez grande, de Saluste Du Bartas, pour que les amis des œuvres noblement inspirées jugent à propos de lire attentivement ses poésies; ils y verront éclater, à côté de quelques redondances inutiles de mots et de trop nombreuses longueurs, une élévation soutenue de pensées, une noblesse d'expression, une ardeur de foi, une pureté de morale qui les forceront de reconnaître que du Bartas

Je ne pense onc en Dieu, sans en Dieu concevoir
Justice, soin, conseil, amour, bonté, pouvoir;
. . . .
Dieu n'est tel qu'un grand roy qui s'assied pour s'esbatre
Au plus éminent lieu d'un superbe théâtre
Et qui sans ordonner un splandide appareil,
Ne veut que contenter son oreille et son œil;
Qui content d'avoir fait briller par sa parole
Tant d'astres flamboyants sur l'un et l'autre pole;
Et comme en chaque corps, du burin de son doi
Gravé le texte saint d'une éternelle loy,
Tenant sa dextre au sein, abandonne leur bride
Pour les laisser courir où cette loy les guide......
Dieu s'est montré puissant formant ce tout de rien,
Il s'est montré subtil, en le réglant si bien;
Soigneux en l'achevant en deux fois trois journées,
Bon en le bâtissant pour des choses non nées;
Et sage en le tenant malgré l'effort du temps
En son premier estat tant de centaines d'ans......
Hé Dieu! combien de fois cette belle machine
Par sa propre grandeur eut causé sa ruine;
Combien de fois ce tout eut senti le trépas
S'il n'eut eu du grand Dieu pour arcboutant les bras,
Dieu est l'âme, le nerf et la vie efficace,
Qui anime, qui meut, qui soutient cette masse :
Dieu est le grand ressort qui fait de ce grand corps
Jouer diversement tous les petits ressorts;
Dieu est le fort Atlas dont l'imployable eschine
Soutient la pesanteur de la vaste machine.....

fut avec Ronsard, et peut-être, avant Ronsard, le premier poëte du XVIe siècle, et qu'il reste, comme dit Gœthe, un de ceux qui font le plus l'honneur aux lettres françaises...

CÉNAC MONCAUT, *membre de la* 1re *classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE UNIVERSELLE
PAR CÉSAR CANTU.

Soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux, par EUGÈNE AROUX, *ancien député*, et PIER SILVESTRO LÉOPARDI.

L'Histoire Universelle de M. Cantu est connue de toute l'Europe, et partout la presse en a fait le juste éloge qu'elle mérite. Je ne viens donc point parler aujourd'hui d'un ouvrage nouveau, ni mettre en problème le succès de cette œuvre importante, on pourrait dire immense. Mon devoir est de faire connaître l'état où en est actuellement cette publication de premier ordre (1), et de hasarder mon jugement sur les cinq volumes que l'auteur à soumis à la critique de l'Institut historique en lui faisant hommage de la fin de son travail.

Monsieur Cantu a, comme on sait, divisé son histoire en autant de parties, pour ainsi dire, que de tomes. Cette méthode qui simplifie en un sens le travail de l'auteur, me paraît surtout très-avantageuse au lecteur. Les cinq volumes dont j'aurai à vous rendre compte, complètent donc les cinq dernières époques qu'il veut faire connaître, et qu'il termine avec son ouvrage dans le tome dix-neuvième.

Le quinzième volume consacré à la seconde partie de la quinzième époque, c'est-à-dire celle qui contient l'histoire moderne, est assurément celui qui demandait de l'auteur plus de critique, plus de circonspection e plus d'étude. C'est une époque de transition pour l'Europe. La réforme religieuse et ses suites amenèrent un bouleversement matériel et moral, qui changea en partie la face de l'Allemagne, et presque partout substitua une sorte de diplomatie nouvelle; le droit des nations ne sembla plus le même; le principe de l'autorité des souverains et de la soumission des sujets parut dès lors comme posé sur de nouvelles bases. Les esprits eux-mêmes furent changés, et l'historien, qui a l'obligation de raconter les faits d'une époque si critique, d'en rechercher les causes ou les ressorts, s'impose une tâche bien difficile.

(1) La 2e édition, en italien, a paru à Turin, la 3e édition, en français vient de paraître, à Paris chez Didot frères.



Monsieur Cantu était capable de la prendre et de la remplir.

Le quinzième volume, qui n'est à proprement parler qu'une seconde partie du quatorzième tome, est donc comme je viens de le dire, celui qui exigeait le plus de recherches et de discernement. Il est comme une sorte d'introduction au récit de ce qui se passa depuis lors jusqu'à nos jours. Il fournira seul ce que je dois vous présenter aujourd'hui, je vais en parler avec toute franchise.

Dans un chapitre intitulé : *Préludes de la réforme*, le savant auteur jette un coup d'œil rapide sur ce que venait de produire déjà dans l'Europe ce qu'on appelle la renaissance comparativement à ce qu'on avait vu avant cette époque de paganisation des mœurs, des arts, de la politique et des lettres. Il en conclut qu'une réforme était nécessaire. Il rappelle ce qu'en fait de réforme l'Univers chrétien avait déjà éprouvé, et par quel moyen il l'avait subi. Voici comment il s'exprime, et il faut se rappeler que tout son ouvrage est écrit d'un style à la fois énergique et élégant.

« Déjà nous avons vu le monde arraché aux abîmes de la dépravation par l'énergie d'un Grégoire VII, ou par les excitations et les exemples de saint François et de saint Dominique ; mais les temps étaient très-changés. Au moyen âge, une société nouvelle, protégée par la main de Dieu, était éclose sous les ailes du christianisme. Dieu, source unique de toute puissance, l'avait confiée à son vicaire sur la terre, qui, occupé à sauver les âmes et de conserver l'intégrité du dogme, la pureté de la morale, avait remis à l'empereur l'une des deux épées. Oint du Christ sur la terre, ce prince était considéré comme le chef des rois, comme le représentant du pouvoir temporel de l'Église dans la grande unité qui, appelée *catholicisme*, dans l'ordre religieux, figurait dans l'ordre terrestre sous le titre de *saint Empire romain*. »

Conception sublime qui plaçait le monde non plus sous l'arbitre de la force, mais sous la tutelle des idées ; qui, pour faire des rois, ne reconnaissait point la conquête, mais la foi et l'opinion ; qui prévenait souvent les guerres, et les rendait toujours moins homicides ; qui garantissait rois et peuples contre des attentats mutuels, en appelant les uns et les autres à rendre compte de leur conduite devant un tribunal désarmé sans doute, mais très-puissant, parce qu'il était fondé sur la conscience des peuples. »

Mais, hélas ! de nombreux obstacles, ajoute M. Cantu, s'opposèrent à la réalisation complète de cette idée sublime, et, entre les obstacles et les inconvénients, il met, « que les empereurs prétendaient dominer sur les rois, et tenir les dupes sous leur tutelle plus qu'il ne convenait à l'indépendance des premiers et à la dignité du père commun des fidèles ; de là

cette longue lutte entre le pastoral et l'épée. » Il met aussi que, « une littérature renouvelée puisait l'éducation à d'autres sources qu'à celle du christianisme ; le Droit romain faisait désirer, à la place des institutions paternelles et des franchises nationales, l'ordonnance de rigoureuse unité des anciens. L'admiration du *beau* parmi les sociétés classiques ne permettait pas d'apprécier le *bon* chez les sociétés modernes ; de nouveaux établissements sociaux avaient transféré dans les gouvernements laïques l'importance suprême ; les sciences, étaient sorties du sanctuaire ; les beaux-arts cherchaient leur aliment au dehors de la dévotion, et le savoir, répandu à grands flots, ne pouvait être retenu dans un centre. Le doute avait remplacé la foi ; il corrompait les mœurs, et les mœurs à leur tour réagissaient sur les croyances. »

On sentait donc, dit de nouveau M. Cantu, la nécessité d'une rénovation. Oui, une rénovation était nécessaire et sentie, mais non, à ce que je crois, dans le sens que paraît prendre M. Cantu, et surtout nullement dans le sens où la voulaient Luther, Zwingli, et où l'amena la réforme protestante.

Après un tableau désolant, mais malheureusement trop vrai, de ce que présentait alors la société dans le monde et même dans l'état ecclésiastique, M. Cantu va donc consacrer ses pages au récit de cette guerre qui devait bouleverser le monde et se faire sentir aux générations les plus éloignées ; triple phénomène philosophique, social et religieux ; réaction orgueilleuse de l'analyse contre la synthèse, de la critique contre la tradition, du jugement contre l'autorité ; il ne s'agissait plus de l'intérêt des rois, mais de celui des peuples, de la croyance, du culte et de l'émancipation de la pensée.

Dans une suite de chapitres, presque tous consacrés à un seul sujet spécial, et dans lesquels nous ne pouvons sans doute suivre tous ses détails, l'auteur raconte l'histoire des principaux novateurs, leurs efforts, leurs succès, leurs contradictions, leurs jalousies. Ainsi nous fait-il connaître Luther, Zwingli, Calvin, Mélancthon, les réformateurs italiens. Il décrit aussitôt ce qu'il appelle la réaction catholique. Il semblerait, à la manière dont il l'annonce, qu'elle aurait été le fruit et le résultat d'une opposition réfléchie, d'une guerre de représailles contre les envahissements et les ravages de l'erreur ; il se tromperait beaucoup. Le Concile de Trente, qu'il fait bien apprécier et connaître, fut, il est vrai, une barrière opposée aux enseignements des prédicants nouveaux, et eux-mêmes avaient réclamé ce concile, avec la disposition de ne pas plus reconnaître son autorité, qu'ils n'admettaient celle de l'Église dispersée. Mais tous les établissements et les instituts qu'on vit se former dans l'Église, au XVIe siècle et au siècle

suivant, furent sans doute une digue au torrent du protestantisme, un remède au mal qu'il produisait; mais ils furent le produit, l'effet d'une action providentielle, et en aucune manière le résultat d'un projet concerté. La fondation des Minimes, des Jésuites, des Théatins; la réforme des Carmes, des Capucins et de quelques autres sociétés religieuses, furent des faits inspirés par le même esprit, mais en des lieux, en des temps différents, sans que leurs auteurs se connussent et eussent même en pensée la résistance au protestantisme. L'ordre le plus célèbre et auquel notre auteur consacre plus de détails est l'ordre des Jésuites; cela se conçoit, et on serait surpris s'il n'était pas fait une longue mention de cette illustre Société dans l'*Histoire universelle*. M. Cantu a donc raconté l'origine, les progrès, les œuvres de la Compagnie de Jésus, et il a fait preuve dans son récit d'une grande impartialité et de beaucoup d'études.

Il avait apporté les mêmes qualités, ou si l'on veut, les mêmes dispositions en exposant les doctrines des novateurs, et nous montre, en effet, Luther abolissant le mérite des œuvres et la coopération de l'homme à son salut, et éteignant le libre arbitre, mais retenant encore une partie des dogmes de l'Église romaine. Avant lui, mais avec moins d'éclat que lui, Zwingli était allé plus loin dans la réforme; Calvin établit un véritable fatalisme. Quelles sont, demande M. Cantu, quelles sont ses doctrines sur les bases de la religion et de la philosophie? Il se répond à lui-même en citant les propres expressions du hardi novateur dans son livre de l'*Institution de la religion chrétienne*. « Dieu, en tirant ses créatures du néant, a » une double volonté, de sauver les unes, de damner les autres. C'est donc » lui qui nous stimule au péché, qui le veut, qui le prescrit. Quand il » envoie un prédicateur de sa parole, il le fait pour que les pécheurs » deviennent plus aveugles, plus sourds. Si Absalon souille la couche » paternelle, c'est l'œuvre de Dieu. » Voilà en effet la base du système protestant; on dira inutilement que la crudité de ces propositions a été adoucie dans les éditions subséquentes. Que serait-ce d'ailleurs qu'un réformateur qui irait jusqu'à réformer les propres dogmes!

Un des chapitres les plus intéressants du volume est celui que le savant auteur a consacré à l'histoire des réformateurs italiens. L'esprit de révolte prenait des couleurs locales; en Italie les lettres semblaient lui servir de passe-port.

Je regrette de ne pouvoir suivre l'historien dans son récit sur Charles-Quint, dans ses chapitres sur les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal; l'Angleterre, la Suède, le Danemark, l'Allemagne et la Pologne; car l'auteur consacre un chapitre étendu à toutes ces contrées, à leur politique,

leurs révolutions privées, et il en a donné deux à la France, l'un sur la dynastie des Valois, et l'autre sur le commencement des Bourbons, j'aurais là surtout mes réserves à faire; dans le premier, par exemple, sur le massacre de la Saint-Barthélemy, qu'il ne connaît pas suffisamment, et qu'il n'écrit que d'après les autres; deux lignes sont consacrées à l'évêque de Lisieux et à sa conduite, et ces deux lignes sont à peu près une erreur. On a dit que l'immensité des connaissances, que le fameux bibliophile *Achard* exige dans un bibliothécaire, serait capable de dégoûter de la science, ou de cette science spéciale. On pourrait dire aussi que l'immensité des connaissances que M. Cantu a prouvée dans son ouvrage, serait capable d'effrayer ceux qui seraient tentés de marcher dans la même voie : ce n'est pas seulement une branche qu'il avait à cultiver à fond, comme l'auraient fait ceux qui se destinent à une seule partie de l'histoire; à une sorte de monographie, tels que les plus connus et les plus capables, je citerais Fleury, Tillemout et quelques autres. Mais dans M. Cantu je puis le dire sans exagération, on trouve des preuves d'une science encyclopédique, et dans ses pages, et dans ses notes. A l'histoire des États et des révolutions, il mêle, dans l'*Histoire universelle* l'histoire des sciences, des arts et des lettres. Dansl'article consacré à la politique et à la jurisprudence, après avoir parlé des hommes, tels que Botero, Boccalini et Bodin, qui nous touche de plus près, il traite des choses, et fait connaître l'état et les progrès de l'économie politique, du droit international. Le chapitre de la littérature théologique est trop retréci en se bornant à Bellarmin ; je dirai la même chose de celui qui, nous parlant des morolistes, ne cite que Montaigne et Charron. Sur l'érudition et l'histoire, M. Cantu est plus généreux de noms et de détails, quoiqu'il ne nous donne que sept lignes sur l'origine de nos journaux, dont les types étaient malheureusement écrits en latin, je dis *malheureusement*, à mon point de vue. Après avoir traité de la philosophie spéculative, de ceux qui l'ont cultivée et spécialement de Bacon, il parle des sciences exactes et de celles des médecins et naturalistes. A l'occasion de Galilée, j'aurais aimé à le voir comparer cet illustre astronome à Descartes, comparaison que je me permets de faire moi-même, quoique je ne l'ai vue nulle part; je me persuade que l'un a voulu dans l'expérience des sciences ce doute que l'autre voulait méthodiquement en logique. Après avoir parlé de la littérature française, à laquelle son livre donne le premier rang, notre auteur donne l'état des autres littératures nationales, la littérature espagnole, la littérature portugaise, anglaise, allemande et septentrionale, et il appuie ses jugements sur les chefs-d'œuvre, et les hommes que l'époque a produits. La musique s'était émancipée plutôt

que la scène, et elle avait cessé d'être uniquement religieuse avant que le théâtre se hasardât à donner d'autres pièces que des sujets bibliques. M. Cantu nous fait connaître en terminant et il le fait avec étendue, nous fait, dis-je, connaître l'état et les progrès de la musique à la quinzième époque de son histoire qui est précisément celle du xve siècle.

Notre savant auteur est mis au nombre des hommes précieux qui, de nos jours, ont sauvé la science de la fausse voie où l'irréligion et l'ignorance du dernier siècle avaient passé. Il a surtout contribué largement à rectifier l'histoire, cette *savante à demi convertie,* comme s'exprimait naguère un homme savant lui-même. Je l'ai vu cité entre les auteurs italiens, avec Rosmini, Balbo, Manzoni, Pellico, sur la même ligne où l'on met en Angleterre, par exemple, le cardinal Wisemann, Lingard et Cobbett; en Allemagne, Gœrres, Dœllinger et Schlegel; en France, les Gerbet, les Frayssinous, les Veuillot, les d'Eckstein, les Bonald, etc.

On voit, en effet, dans l'ouvrage de M. Cantu, non-seulement l'œuvre d'un homme instruit, mais un jugement solide, fruit d'un esprit droit. Il y a même des pages écrites avec une si profonde philosophie, d'un style si vif et si religieux, qu'elles pourraient servir de lecture de piété. Après lui avoir rendu une justice si méritée, j'aurais bien quelques réserves à faire. Il met *Tolet* au nombre des illustrations françaises; il fait du célèbre d'*Avila,* un dominicain; il donne à Louis de Grenade le prénom de Jean. Il dit que saint Pascal Baylon brillait en Italie, où il ne mit jamais les pieds. Ici, il confond les Carmes avec les Franciscains; là, il dit à tort que les Bénédictins de Saint-Maur se liaient par vœu à la profession de l'étude, ce qui n'était pas. En parlant de M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice, il dit : c'était *un homme d'intentions excellentes, mais dépourvu d'expérience,* observation pour le moins inutile quand elle ne serait contre les convenances et la vérité.

Mais ces erreurs et autres que j'aurais pu relever, sont des fautes légères et presque inévitables. Il y en a d'autres où je trouverais plus à reprendre et même à blâmer. Dans M. Cantu toujours l'intention paraît bonne; mais quelquefois l'expression propre semble lui faire défaut. Il commence l'article de Luther par une notion fort juste sur le dogme des indulgences, puis à la page suivante, il semble dévier, par exemple; il dit : *la rémission partielle ou totale du péché,* c'est évidemment de la peine du péché qu'il veut parler. L'Église ne remet point les péchés par parties. Où M. Cantu a-t-il pris que l'Église n'imposait point d'abord de peines canoniques plus étendues que trente années? Il y en avait qui ne finissaient qu'à la mort. Par contre, où a-t-il pris que des peines furent *portées à plusieurs siècles?*

vient presque aussitôt une assertion et une proposition condamnées en théologie, l'auteur parle de la vente des indulgences et revient plusieurs fois sur cette expression; il a l'air de l'adopter. M. Cantu sait aussi bien que moi, que l'Église n'a jamais vendu les indulgences. A propos de Luther, il commence son histoire par une sorte de panégyrique. On dirait qu'il a imité la biographie élogieuse qu'en a faite Mélancthon, plutôt que la biographie si consciencieuse de M. Audin. Il a pourtant connu M. Audin; car, il le cite en note, mais avec blâme. M. Cantu respecte et juge comme il faut le tribunal de l'*Index*; avec ses quelques erreurs je doute que son ouvrage, d'ailleurs si précieux, y passât impunément. Le respectable auteur connaît et adopte comme nous l'adage de philosophie : *Bonum ex integrâ causâ, malum ex minimo defectu.*

Mais ces fautes sont-elles véritablement toutes dues à l'auteur? La traduction porte qu'elle a été faite sous ses yeux. Jugeons de cette assertion par une citation. M. Cantu fait avec étendue, mais sans exagération, l'éloge des Jésuites et des services qu'ils rendaient aux lettres et à la civilisation. M. Léopardi, son traducteur, met tout de suite en note ce correctif :

« Si tous ces mérites sont vrais pour les premiers Jésuites, ils sont fort » contestables pour ceux du siècle suivant; quant aux révérends Pères de » notre époque, leur influence funeste dans les pays qui ont le malheur de » les posséder, nous autorise à les croire complétement dégénérés. »

Et c'est ainsi que l'on traduit l'histoire! Je demanderai à M. Cantu s'il a mis ici : *vu et approuvé.*

M. Cantu s'excuse de l'étendue qu'il a donnée à ce volume à cause des sujets que fournissait cette époque. J'aurais aussi à m'excuser de l'étendue que j'ai donnée aux matières théologiques dans un article préliminaire; la question religieuse était mêlée à tout et dominait partout.

BADICHE, *membre de la 3me classe.*

RAPPORT

SUR L'HISTOIRE DE LA LÉGISLATION ITALIENNE, DE M. FRÉDÉRIC SCLOPIS, TRADUITE PAR M. CHARLES SCLOPIS, JUGE DE PAIX A DOUÉ-LA-FONTAINE (MAINE-ET-LOIRE). (DEUX VOLUMES.)

Parmi les publicistes dont l'Italie peut et doit aujourd'hui s'honorer, il faut assigner une place élevée à M. le comte Frédéric Sclopis, dont l'*Histoire de la Législation italienne*, vient enfin d'être traduite dans notre langue par M. Charles Sclopis, avec des notes, changements ou additions qui en font presque une œuvre nouvelle. Personne plus que M. le comte Sclopis n'avait mission et qualité pour traiter ce vaste et difficile sujet. Il a occupé

et il occupe encore les plus hautes fonctions en Piémont. Ancien procureur-général, ancien ministre de la justice, actuellement président du Sénat de Turin, nul plus que lui n'était en mesure de rassembler et de coordonner tous les matériaux de ce grand travail. « Je voulais (dit l'auteur dans la préface de la traduction française) « rappeler aux Italiens toute l'importance » qu'il fallait attacher à la connaissance des institutions et des lois de leur » pays. Je désirais que mes compatriotes se rendissent compte de ce » qu'avaient fait leurs ancêtres pour en déduire ce qu'ils doivent faire » eux-mêmes.

» Ce n'était pas, ajoute-t-il, une apologie (on en a trop fait en Italie); » c'était une simple étude : on ne saurait jamais en faire assez. »

L'*Histoire de la Législation italienne* fut publiée, pour la première fois, de 1840 à 1844 ; elle obtint à l'étranger, auprès des hommes spéciaux, un succès très-mérité. Elle est restée une conception remarquable, comblant une lacune dans l'histoire du droit et dans l'histoire même de l'Italie. D'un point de vue général, l'histoire des législations est en effet un complément important des recherches historiques. Y a-t-il une source plus féconde en enseignements, un moyen de contrôle plus efficace des jugements à porter sur les événements, que l'étude des lois? Les lois répondent toujours soit à un besoin social, soit à un besoin politique; elles sont un miroir fidèle qui reflète, en en gardant une empreinte ineffaçable, toutes les vicissitudes par lesquelles un pays a dû passer.

L'*Histoire de la Législation italienne* se compose de deux principles parties : l'une traite de la législation en Italie dans les siècles qui suivirent la chute de l'Empire et l'établissement des Barbares; l'autre retrace les influences qui ont dominé cette législation dans les temps modernes, ses progrès, les phases qu'elle a traversées, les éléments dont elle s'est accrue et enrichie.

La première partie s'intitule *Origines*; la seconde, qui se partage elle-même en deux époques bien distinctes, du XIIIe au XVIe siècle et du XVIe au XIXe, prend le titre général de *Progrès*.

Le droit romain (et c'est là un fait capital) n'a jamais cessé d'être en vigueur en Italie; il ne disparut jamais complétement du sol où il avait pris naissance. Mais, si toute notion n'en était pas perdue, il était simplement toléré et ne se conservait guère que par l'usage coutumier. Ce fut un grand bienfait que la renaissance de ce droit et que la création d'écoles où la science pût venir en aide à la pratique. La fondation de l'Université de Bologne jeta spécialement un vif éclat; elle précéda, en leur servant pour ainsi dire de modèle, les écoles fondées plus tard à Padoue et dans

plusieurs autres villes. C'est à l'existence non interrompue du droit civil en Italie comme droit commun qu'il faut attribuer la supériorité de l'état de la civilisation dans ce pays.

« Le souvenir de Rome, dit M. Sclopis, fut le souffle de vie qui tira les » Italiens du sommeil léthargique où les auraient ensevelis pour jamais les » invasions des Barbares. »

Les premiers de ces Barbares, au delà des monts, furent les Lombards. Les Francs vinrent ensuite, et il y eut encore une grande diversité dans la législation. On appliqua la loi lombarde, la salienne, la ripuaire, l'allemande, la bavaroise et la bourguignonne.

Le Droit lombard, dominant les autres, formait en quelque sorte, le droit commun des vainqueurs. Vers le XIIe siècle, les lois lombardes furent réunies dans une compilation qui prit le nom de *Lombarde*.

Les institutions féodales furent importées par les Francs. — Elles conservèrent toujours un certain aspect étranger et ne furent jamais générales. Les fiefs ne furent jamais réglés par une jurisprudence spéciale. Quant aux effets produits par la Féodalité, « sa durée, pendant des siècles, tourna au » détriment de l'agriculture, de l'industrie et de tous progrès de la pros» périté sociale. »

A côté du Droit romain se créa le droit canonique, qui puisa à la triple source des canons, des conciles et des constitutions des pontifes.

Les Lombards introduisirent dans les lois pénales romaines leurs traditions et leurs usages germaniques : la peine de mort pour les crimes commis contre l'État ; la composition en argent pour les crimes particuliers des jugements de Dieu, duels judiciaires et autres modes d'épreuves, une procédure expéditive. L'étude du Droit romain, et l'influence des papes améliorèrent un peu la forme des jugements criminels, mais en y apportant deux éléments funestes : la torture préparatoire et le secret de l'instruction.

Avant le XIIIe siècle, les lois commerciales avaient pris un large développement. Venise, Gênes, Ancône, Pise, Trani, firent des règlements pour compléter la loi romaine qui servait encore à cette époque de droit maritime commun ; et si l'Italie se voit contester la gloire d'avoir donné naissance au fameux Consulat de la mer, gloire que lui disputent les Catalans, il lui reste celle d'avoir été la première à abolir le droit sauvage de dépouiller les naufragés; d'avoir inventé la lettre de change et l'assurance; d'avoir établi les consuls pour juger les causes commerciales et faire respecter les nationaux à l'étranger.

Le droit naturel et politique suivit dans ses progrès le droit civil. L'Ita-

lie eût, au moyen âge, des docteurs et des politiques pour définir les différentes formes de gouvernement, discuter les droits des princes et ceux des peuples. Saint Thomas d'Aquin, le plus ancien de tous, Dante Alighieri, le poëte illustre qui écrivit un traité de la monarchie, Gille Colonna, celui du Gouvernement des Princes, François Pétrarque, qui s'adressa de tous côtés pour chercher un remède aux maux qui affligeaient sa patrie, sont des noms qu'une histoire de la Législation italienne ne saurait passer sous silence.

Arrivons à la partie qui embrasse le *Progrès*, et l'état de l'Italie aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Rien n'est plus brillant au premier coup d'œil que le tableau tracé par M. Sclopis :

« A cette époque, dit-il, toutes les formes de gouvernement étaient re-» présentées en Italie. A Rome, une espèce de théocratie ; la monarchie » environnée de prérogatives féodales, et de priviléges communaux dans » les Deux-Siciles ; à Milan, sous les Visconti, une sorte de monarchie en-» tourée d'une apparence de république ; en Piémont, la monarchie avec » des institutions calquées sur celles de la France ; l'aristocratie à Venise ; » à Florence, la démocratie. — Partout une immense activité de commerce ; » la clef des échanges d'Orient entre les mains de Venise et de Gênes ; la » source des sciences coulant des écoles de Bologne, de Salerne et de » Padoue ; les beaux-arts appelés à orner les édifices et à honorer les ri-» chesses ; la majesté de la tiare vénérée par les chrétiens de toute » l'Europe. »

Et pourtant que de germes de destruction dans cette période de son histoire ! L'Italie ne sut alors ni se constituer en nation unie, ni acquérir la puissance militaire. Livrée toute entière au commerce et aux jouissances des arts et lettres, elle se trouva dans l'impuissance de se défendre quand les étrangers descendirent dans ses plaines fertiles.

Du XIIIe au XVIe siècle, que de changements dans l'organisation de la plupart des communes ! Divisées entre les Guelfes et les Gibelins, il y eut parmi elles des dissensions profondes, des factions ennemies s'arrachant tour à tour le pouvoir. L'autorité mal définie des empereurs, la politique des papes, accrurent le mal au lieu de le réprimer ; la liberté des populations tomba au milieu d'agitations stériles ; presque toutes les républiques devinrent de petites tyrannies absolues. Toutefois à travers les luttes intestines de ces chefs nouveaux, et en raison même de ces luttes, un grand développement se manifesta dans toutes les branches de la législation.

Le Droit romain enseigné, commenté dans des écoles renommées, se

compléta par les décisions respectées des docteurs; les jurisconsultes, d'un savoir profond, créèrent la jurisprudence. Le droit canonique prit un accroissement rendu nécessaire par la masse des causes soumises à la juridiction de l'Église. Les conciles se multiplièrent, ils s'occupèrent d'un grand nombre de questions, touchant de près ou de loin à la législation civile et politique. Les papes fixèrent la jurisprudence de la Curie romaine.

L'influence que le droit canonique exerça sur le droit commun fut puissante. Il le pénétra de son esprit et de ses maximes, et, s'empara des actes les plus importants de la vie civile : du mariage, par exemple, pour lequel il exigea de la solennité, de la publicité, ou bien des contrats et obligations qu'il dégagea des formules païennes.

Les villes maîtresses de leurs propres destinées firent un grand nombre de statuts ayant force de loi à la place ou à côté du droit romain ; les princes suivirent cet exemple, et octroyèrent des constitutions; parmi elles, les plus célèbres furent la constitution du Royaume de Sicile, la charte de Logu (d'Éléonore, juge d'Arborée, en Sardaigne), les décrets d'Amédée VIII duc de Savoie, et les décrets des seigneurs et ducs de Milan.

Toute trace de barbarie ne fut pas effacée par ce nouvel ordre de choses. La loi lombarde continua d'être pratiquée dans certains cas. Les fiefs perdirent, dans les communes autonomes, leur influence politique ; la féodalité conserva plus longtemps ses prérogatives, notamment à Naples, en Sicile, en Piémont.

Les duels judiciaires perdirent peu à peu du terrain, quoiqu'ils n'eussent pas encore disparu au XVIe siècle.

Le commerce et l'industrie furent l'objet de règlements nombreux. L'association était le caractère général de toutes les entreprises commerciales ; la protection, le principe de la législation industrielle. A un Vénitien, il était défendu d'aller commercer avec les Allemands ailleurs qu'à l'entrepôt de cette nation, établi à Venise même ; à Florence, on attirait les ouvriers étrangers, et on les empêchait de porter hors de la ville leur habileté et leurs métiers. La soie, la laine étaient exploitées avec succès, et le change était, entre les mains des capitalistes florentins, un instrument puissant de fortune. A Gênes, la dette publique était créée et réglementée.

Avec le XVe siècle finit le moyen âge ; avec le XVIe commencent les temps modernes; la conquête étrangère envahit l'Italie. La Lombardie, d'abord occupée par les Français, resta en définitive aux mains des Espagnols. Naples et la Sicile devinrent aussi deux provinces de la vaste monarchie fondée par Charles V. L'influence des étrangers agit faiblement sur la législation ; leur funeste administration écrasa le peuple sans merci; les exactions d'un

fisc avide, tous les maux que la démoralisation publique peut accumuler sur un malheureux pays, l'Italie eut à les supporter jusqu'au xviiie siècle, sous les Espagnols. Pourtant ils n'introduisirent pas dans leurs possessions l'Inquisition, dans la forme du moins qu'elle avait en Espagne. A Naples et en Sicile, un reste d'indépendance dans les cœurs empêcha la création de ce tribunal; à Milan, l'honneur en revint au duc de Serra, au pape Pie IV et au cardinal Charles Borromée.

C'est au xvie siècle qu'appartient le Concile de Trente. Cette fameuse assemblée occupe une place importante dans la législation canonique. Ses réglements, ses décrets, arrêtèrent les agitations de la société civile et mirent fin aux troubles de l'Église.

L'autorité acquise par les Tribunaux fut un élément nouveau et considérable dans la jurisprudence; leurs décisions remplacèrent celles des docteurs, et remplirent les lacunes de la loi écrite; parmi ces tribunaux, la place le plus élevée appartient sans contredit à la Rote romaine, dont le nom, commun d'ailleurs à plusieurs autres cours, vient, dit-on, de la manière dont s'asseyaient les membres qui la composaient; la partie de l'Italie où il y eut le plus grand nombre de tribunaux fut le royaume de Naples; on compta jusqu'à trente-quatre espèces de juridictions particulières.

Passant au xviiie siècle, M. Sclopis nous met en présence du mouvement des esprits qui se portent vers les réformes législatives. Trois princes entreprennent à cette époque de réformer les lois et l'administration de leurs états : Victor Amédée II de Savoie, Charles III de Bourbon, et Pierre Léopold de Lorraine.

Gênes, après des agitations renouvelées, trouve une liberté modérée et conserve son activité commerciale ; Florence perd son indépendance sous la domination des Médicis, et devient, à l'extinction de cette famille, le domaine de la maison de Lorraine ; Venise rencontre, dès le début du xvie siècle, une stabilité qui, sous le gouvernement d'une aristocratie oppressive, dure jusqu'à la chute de cette république. Enfin, en Piémont, Emmanuel-Philibert cesse de convoquer les représentants du pays et constitue un gouvernement absolu, dont il se proclame le chef.

Les études du droit public et de la législation ne manquaient pas non plus en Italie à la même époque.

Au xvie siècle, quatre graves questions furent discutées et reçurent des événements une solution de fait qui laissa en suspens la solution de droit ; la possession de l'Adriatique, prétendue par Venise ; l'examen de la liberté originaire de cette république ; — l'examen de la liberté de Florence, le mode d'investiture du royaume de Naples, passionnèrent les esprits, qu'elles partagèrent.

Des écrivains illustres consacrèrent leur talent à l'histoire politique de leur pays, ou appliquèrent leur génie à la recherche des théories sociales ou législatives importantes. — Guichardin, Frère Paul, Machiavel surtout, ont laissé des noms célèbres, s'ils n'eurent pas une grande influence sur la marche des choses de leur temps. Tels furent Thomas Campanella, dominicain comme Savonarole, et d'un esprit plus puissant encore; Jean-Vincent Gravina, Jean-Baptiste Vico, le marquis César Beccaria Bonesana, dont Voltaire commenta avec éloquence le Traité des délits et des peines; Filangieri, mort à trente-six ans, avant d'avoir pu achever son ouvrage sur la science de la législation.

Nous n'avons pas eu la prétention de donner une analyse complète du livre subtantiel de M. Frédéric Sclopis. Que de points intéressants nous avons été forcé de négliger et que nous n'avons pas même effleurés : notamment l'influence des associations politiques au moyen âge, de *la Motta* entre autres, ou de la distinction à établir entre l'autorité nominale des empereurs et l'autorité réelle des communes autonomes. Si l'espace le permettait, ils mériteraient sans doute d'être appréciés séparément.

Il est une réflexion affligeante qui a frappé l'esprit de l'illustre auteur de l'*Histoire de la Législation italienne.* Suivant M. Sclopis, ce qui a perdu l'Italie, ce qui l'a empêchée de devenir une des grandes puissances de l'Europe, ce qui a contribué à presqu'éteindre ce foyer civilisateur au moyen âge, ce n'est pas seulement l'égoïsme des uns et la mobilité des autres, ce n'est pas seulement l'extrême division du territoire, les guerres intestines, les haines communales ou la politique astucieuse des républiques et des princes; ce n'est pas seulement le défaut de génie militaire; mais c'est encore, et trop souvent, le mépris de la justice, l'absence de tout respect pour le droit privé des citoyens. A aucune époque on ne trouve en Italie de garantie pour les particuliers, pas plus en matière civile qu'en matière criminelle ; on ne rencontre que la violence et la corruption dans les jugements. La force ou la misère, qui ne laissait pas de prise à la rapacité des grands, était la meilleure sauvegarde des citoyens ou des sujets ; et un historien, Bernardin Corio, en parlant de Milan sous les Sforza, pouvait dire : « Nul n'était sûr en Lombardie s'il n'était pauvre. »

Triste condition morale pour une nation, que celle que nous venons d'indiquer, d'après M. Sclopis ! A quoi sert une législation avancée ou savante, si la loi n'est pas obéie, ou si, appliquée sans conscience, elle devient une cause d'oppression et de ruine pour les individus ? N'est-ce pas ainsi que s'effacent toutes les notions de la plus simple équité chez les gouvernants et chez les gouvernés ?

En terminant, reprocherons-nous à M. Sclopis quelques défauts de com-

position dans cette grande histoire de la législation italienne : quelquefois un peu d'abondance, un peu de partialité bien excusable d'ailleurs pour les princes de Savoie ? Cette légère critique tombera si l'on songe que l'auteur n'avait pas à s'occuper d'un seul pays, d'une seule branche de législation ; il lui manquait comme un centre d'action pour y ramener toutes les parties d'une œuvre réellement immense par l'ensemble et par les détails ; il ne pouvait pas même suivre l'ordre chronologique d'une manière précise, placé en présence de sept contrées différentes par les mœurs, par les coutumes, par les lois ; le Piémont, la Lombardie, Venise, la Toscane, Rome, Naples et la Sicile. Quelle variété dans les institutions politiques et sociales de ces peuples ! que de faits, que d'événements, que de transformations à étudier, à comparer, pour lier en faisceau tous ces matériaux épars et si nombreux ! quel labeur, quelle tâche longue et difficile ! M. Sclopis n'est pas resté un seul instant au-dessous d'elle ; il s'est montré dans son Histoire de la Législation italienne, jurisconsulte érudit et profond, esprit libéral, caractère élevé, écrivain élégant, penseur et philosophe éminent : *monumentum exegit.*

H. de Saint-Albin, *Membre de la* 3e *classe*,
Conseiller à la Cour impériale de Paris.

TABLETTES D'UN RIMEUR

PAR M. HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN

Membre de la Société philotechnique et de l'Institut historique.

Rendre compte d'un volume de poésies, c'est une tâche agréable, mais qui n'est pas facile à remplir. J'ouvre le recueil, attrayant par lui-même, par sa forme, par son titre modeste, par la variété de ses pièces, et je ne le ferme qu'après avoir lu les vers qu'il contient, du premier au dernier. C'est tout plaisir jusqu'à présent. Mais voici qu'il faut prendre la plume pour analyser l'ouvrage... C'est autre chose... la difficulté commence, et je tourne longtemps ma plume entre mes doigts avant qu'elle trace sur le papier un seul mot qui parvienne à me satisfaire. En effet, il est malaisé d'exprimer les sensations qu'une telle lecture nous fait éprouver. La pensée du poëte, légère, vagabonde, a effleuré mille sujets, et il me faut, méthodiquement et *dans un langage pédestre*, vous donner une idée de l'ensemble et des détails. En conscience, je serais tenté de dire : *Lisez vous-mêmes!* persuadé que vous me pardonneriez l'apparente impolitesse de cette formule, après avoir goûté le plaisir auquel je vous convie. Mais

je ne puis m'en tirer à si bon compte, et mon devoir de rapporteur a des exigences qu'il faut subir.

Un mot d'abord sur le titre. Il est modeste, ai-je avancé tout à l'heure : il l'est en effet, et dans ce qu'il dit et dans ce qu'il ne dit pas. Il dit que l'auteur *rime :* or, c'est là certainement la plus humble appellation qu'on puisse appliquer à l'art de faire de bons vers. Il ne dit pas que l'auteur joint à son titre de Membre de deux sociétés savantes la qualité de magistrat... Pourquoi cette réticence sur la couverture du livre? M. Hortensius de Saint-Albin a-t-il craint que la gravité du conseiller ne fût compromise par la vive allure des pièces légères? C'est un scrupule que je comprends, mais qui est peut-être excessif. Il y a longtemps que les esprits les plus sérieux ont cherché des délassements dans la poésie. Leurs essais ont été plus ou moins heureux. Si l'on s'en tenait à ce fameux vers de l'illustre orateur :

O fortunatam natam me consule Romam!

l'exemple, je l'avoue, serait peu encourageant; mais il y en a mille autres dont je vous fais grâce, qui prouvent que les Muses ne se sont pas toujours effarouchées devant le visage un peu sévère de Thémis. Le chancelier de Lhopital n'employait pas d'autre langage que les vers dans sa correspondance familière; il cultivait d'ailleurs, en dehors de ces épîtres, tous les genres de poésie, et il n'en rougissait pas.

La première partie du recueil de M. de Saint-Albin se compose de contes, apologues et anecdotes. C'est là que sont les pièces de plus longue haleine, c'est évidemment le chapitre principal du volume. Dans les quinze pièces que cette section renferme, on remarque presque constamment un style vif, aisé, parfois piquant, en un mot, le vrai style du genre. Il y a surtout deux contes remplis tout à la fois de naturel et d'esprit, que nous ne pouvons nous dispenser de mentionner, bien qu'ils soient encore présents au souvenir de ceux des Membres de l'Institut historique qui ont assisté à nos séances annuelles, nous voulons parler des deux morceaux intitulés : *Une Séparation* et *Une Consultation.*

Vient ensuite une collection d'*Imitations* et de *Fugitives*. Sans dédaigner les imitations que nous offre M. de Saint-Albin, nous préférons de beaucoup ce qui lui appartient en propre, et nous aimons surtout à le lire, alors qu'inspiré par la muse du foyer, il dépeint les saintes joies de la famille et ces faiblesses paternelles à l'abri desquelles ne sont pas toujours les plus fortes âmes. Ainsi, quand il recherche quels sont *les vrais rois de la terre,* quand il les signale dans la personne de nos enfants, il trouve de

ces vers qui amènent tour à tour une larme dans les yeux et un sourire sur les lèvres :

Aux ordres de ces rois, il faut qu'on obéisse!
Il n'est pas un désir, il n'est pas un caprice,
Qu'à leurs sujets soumis n'imposent ces tyrans!
Si quelquefois certains parents
Se plaignent des rigueurs de leur absolutisme,
S'ils les accusent d'égoïsme,
S'ils veulent se conduire en peuple révolté,
Reconquérir leurs droits avec leur liberté,
Ces aimables démons savent, par leur adresse,
Ou par quelque douce caresse,
Reprendre soudain le pouvoir;
Pour eux le despotisme est le plus saint devoir !
Contre leur ascendant, il n'est pas de défense,
Et malgré nos efforts leur règne recommence.
Il faut se ranger sous vos lois,
Chers enfants, cohortes puissantes;
Séraphins aux ailes brillantes,
De la terre vous êtes rois!!!

Une troisième division du recueil nous conduit aux poésies familières. Certes, dans ces soixante pages, remplies de quatrains, d'épigrammes, etc., il y a là de la verve, de la gaieté et même des vers bien frappés. Mais ces petits morceaux *si familiers* devaient-ils bien quitter le portefeuille de l'auteur pour entrer dans le volume ? Nous savons que M. de Saint-Albin ne montre pas, pour les enfants de sa muse, l'excès de cette faiblesse paternelle qu'il a si bien exprimée. Il les apprécie ainsi lui-même, avec une trop grande sévérité :

Mes vers disparaîtront comme un couplet de fête,
Chanté le soir, oublié le matin!

Nous osons, quant à nous, promettre à la plupart d'entre eux une existence moins éphémère ; mais nous ne réclamons pas contre la sentence, en ce qui touche certains *impromptus*, nés du loisir de quelques instants dérobés à de plus sérieuses études, et aussi certains *bouts-rimés* qu'en bonne conscience on doit proscrire d'un volume de poésies.

Un assez grand nombre de romances et de chansons vient grossir celui de M. de Saint-Albin. Nous n'avons garde d'envelopper ce double genre de productions dans l'anathème que nous avons fulminé tout à l'heure contre les *bouts-rimés*, et qui ne nous empêche pas, d'ailleurs, de priser dans ces derniers un agréable passe-temps pour les longues soirées. Enfin, le livre se termine dignement par une pièce intitulée : *Dernière pensée*, à

laquelle nous empruntons quelques vers, pour le plaisir de nos lecteurs :

L'auteur y célèbre les délassements de la campagne, particulièrement ceux qu'il goûte et qu'il offre à ses hôtes, aux vacances d'automne, dans son domaine *du Chevain*. Il y a là des passages de nature à me réconcilier avec un genre dont on abuse aujourd'hui, et qui s'inspire de ce que j'appellerai la *muse de la propriété*.

. . . . le soir,
A nos regards le ciel se montre sans nuage
Et d'un beau lendemain c'est un signe d'espoir !
Mais le soleil décroît, ses rayons s'affaiblissent,
Il semble que dans l'onde ils s'effacent et glissent ;
Ce spectacle à travers l'ombre des peupliers,
Cette lueur du jour expirante, incertaine,
Font rêver au déclin de l'existence humaine !
La nuit approche, il faut rentrer dans nos foyers...
Après avoir quitté la prairie émaillée,
Chacun de nous s'apprête à passer la veillée.
Aucun fâcheux ne vient ici nous déranger :
On cause, en s'occupant ; on lit, pour abréger
Les heures, l'anecdote ou quelque nouveau conte
Que dans un feuilleton un romancier raconte...

Et ailleurs :

Illusion du cœur, céleste rêverie !
De tant d'amis absents vibre la voix chérie !
Et cette voix s'unit aux airs mélodieux
Des oiseaux habitants de ces champêtres lieux,
Voltigeant éveillés à l'aube printanière
Sur les barreaux légers qui ferment leur volière.
De l'église bientôt la cloche a résonné :
Nous venons prendre place au banc de la famille,
Je m'y recueille auprès de ma femme et ma fille.
Le maître-autel de fleurs est simplement orné ;
Les chantres, dans le chœur psalmodiant l'office,
Célèbrent du Très-Haut la gloire et la justice ;
S'ils négligent un peu les notes du plain-chant,
Ils ont tant de ferveur qu'il n'est pas moins touchant.

Il y aurait beaucoup à citer encore, mais il faut savoir se borner et réserver au lecteur le plaisir de la surprise. En parcourant le volume, il y rencontrera, en plus d'un lieu, de la bonne et vraie poésie, de celle-là surtout qui respire le parfum de l'honnêteté et des affections domestiques. En faut-il davantage pour affirmer que les *Tablettes* de M. de Saint-Albin peuvent-être appelées un bon livre?

J. Barbier, *Membre de la 2e classe,*
Avocat général à la Cour impériale de Paris.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1862.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 14 mai, à neuf heures, sous la présidence de M. Cénac-Moncaut ; M. Gauthier La Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. l'administrateur communique l'analyse de la correspondance suivante :

— Notre honorable collègue, M. Boitel, envoie à l'Institut historique un Mémoire, pour être lu à la séance publique du 4 mai ; cet envoi n'étant arrivé que lorsque la lettre d'invitation, contenant l'ordre du jour des lectures, était déjà imprimée, l'Institut historique regrette de n'avoir pu placer, sur cet ordre du jour, le Mémoire de M. Boitel.

— Notre honorable président honoraire, M. le marquis de Brignole, exprime ses regrets à notre président et à nos collègues, de n'avoir pu assister à la séance publique et au banquet ; il adresse ses félicitations à ceux de nos collègues qui ont lu des Mémoires dans cette séance, et remercie notre honorable président, M. Barbier, d'avoir porté un toast à sa santé dans notre banquet.

— M. Pascal Tola, conseiller à la cour royale d'appel à Gênes, admis comme membre honoraire, remercie l'assemblée générale de sa nomination ; M. Tola est auteur de plusieurs ouvrages, notamment du *Dictionnaire biographique des Sardes illustres*, publié à Turin en 1837, et du volume intitulé : *Codex diplomaticus Sardiniæ*, ce même vol. X que M. le comte Slcopis, président de la commission royale, sur l'histoire nationale, a annoncé à l'Institut historique et mis à sa disposition.

— L'Académie royale de Lisbonne a envoyé, le 10 mars dernier, sept volumes in-4° de ses travaux, que son secrétaire général, M. Latino Coelho, offre en son nom à l'Institut historique, savoir : 2 vol. *Sciences morales et politiques*, dont M. Hardouin est nommé rapporteur ; 4 vol. *Sciences naturelles, mathématiques et physiques* (M. Valat, rapporteur) ; 1 vol. *Sciences et belles-lettres* (M. Jubinal, rapporteur).

M. Louis-Auguste Martin offre à la Société un ouvrage intitulé : *Histoire de la femme, sa condition politique, morale et religieuse* ; M. l'abbé Badiche est nommé rapporteur.

— Notre honorable collègue, M. Mahon, offre deux ouvrages intitulés : *La Comédie au coin du feu ou le prince Conradin*, et *le dernier jour de Malfilâtre*, études dramatiques en vers ; M. de Saint-Albin est prié d'en

rendre compte. D'autres ouvrages de nos honorables collègues, intitulés : *Notice sur l'hygiène des hôpitaux militaires*, par M. le baron Larrey, chirurgien de l'Empereur; *la Loi commerciale*, par M. Bonnefoux; *le Danemark*, par M. le colonel Marnier ; *l'Archéologie*, par M. Cittadella; *les Tablettes du Rimeur*, par M. de Saint-Albin, sont également offerts à l'Institut historique.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous le même président; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; plusieurs livres sont offerts à la classe : leurs titres seront imprimés dans le journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. La lecture des Mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidenee ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle M. Masson à la tribune, pour lire son Rapport sur les travaux de la Société archéologique d'Indre-et-Loire ; ce Rapport est renvoyé au Comité du journal. M. Carra de Vaux donne lecture de plusieurs passages du Mémoire de M. Hahn, sur les *particularités historiques*. MM. Badiche, Masson et Hardouin font observer que le Mémoire est trop long et qu'il contient cependant des idées et des faits utiles à consigner dans notre journal ; on propose de le renvoyer à M. Hahn pour être modifié; M. l'administrateur est chargé de s'entendre avec l'auteur. Il est onze heures. La séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 31 MAI 1862.

La séance est ouverte à neuf heures; M. le marquis de Brignole, président honoraire, occupe le fauteuil. M. Gauthier La Chapelle, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Lettre de notre collègue, M. Pierrot, qui demande à être autorisé à représenter l'Institut historique au Congrès archéologique qui doit se tenir à Saumur; on fait observer à l'Assemblée que l'Institut historique n'a été représenté aux congrès scientifiques des savants italiens et à celui, sur la propriété littéraire, tenu à Bruxelles, que d'après les invitations des présidents de ces congrès; qu'aucune invitation ne lui a été adressée par ce

congrès archéologique, et qu'il n'y a pas lieu d'obtempérer à la demande de notre collègue.

M. l'abbé Vincent écrit de La Vache à M. l'Administrateur, pour lui demander s'il peut offrir à l'Institut historique deux documents inédits, qui sont entre ses mains, dont l'un est relatif à l'expédition ordonnée sous Louis XIV contre la régence d'Alger; l'autre, en date de 1787, révèle les vues de la Russie sur l'Egypte; c'est un projet dédié à la célèbre Catherine de Russie, où est tracé un plan d'attaque contre l'Egypte. L'Assemblée remercie M. Vincent de cette communication et accepte l'offre que notre collègue veut bien lui faire.

M. Renzi offre à l'assemblée un ouvrage intitulé : *La Signora di Monza (Sœur Virginie Marie de Leyva) et son procès* (1595-1609). M. Barbier est nommé rapporteur.

La Société de l'Eure a envoyé à l'Institut historique un volume de ses travaux; M. Masson est chargé d'en faire un rapport.

On donne lecture de la liste des livres offerts à la Société; des remerciements sont votés aux donateurs; M. Barbier occupe le fauteuil.

M. de Berty donne lecture d'un Rapport sur l'ouvrage (3 vol. in-8) offert par M. Gaudry, intitulé : *Traité du Domaine*.

Ce Rapport est renvoyé à l'unanimité au Comité du journal. M. Barbier lit son Rapport sur l'ouvrage intitulé : *Tablettes d'un Rimeur*, par M. de Saint-Albin; ce rapport est renvoyé également au Comité du journal. M. E. Breton donne lecture d'un Mémoire intitulé : *Raphaël et ses œuvres;* cette lecture sera continuée à la prochaine séance. Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

EN EST-CE FAIT DE LA POÉSIE?

Voici une question assez curieuse qui a été soulevée dans une conférence littéraire, qui a eu lieu à Nancy, le 26 janvier 1861 :

« En est-ce fait de la poésie? Son rôle sur la terre est-il fini? ou du moins va-t-il finir? »

Cette question a été traitée succinctement dans une dissertation que notre collègue, M. Guerrier de Dumast, membre de l'Académie de Stanislas, a fait imprimer et envoyée à l'Institut historique.

« Aisée en apparence à résoudre, dit M. de Dumast, elle est cependant

complexe. Rien ne semble d'abord plus facile que de la décider par un mot, quand on se borne à voir combien de résultats notoires pèsent dans la balance sur le plateau du verdict affirmatif : Oui, la poésie va finir. Seulement on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de faits contraires dont la série est loin d'être close et dont nous ne pouvons guère encore assigner avec précision les limites futures.

» Il est sûr que le *tempérament poétique*, cet aimable don naturel qui coïncide avec une certaine disposition locale ou temporaire, de la part des hommes à chercher plus activement le beau que le vrai, et à poursuivre l'attrayant plutôt que l'utile, que l'inspiration poétique enfin, avec ses avantages et ses inconvénients, est le partage de la jeunesse, chez les peuples comme chez les individus.....

» Puisqu'à mesure que progresse l'âge social, l'instinct poétique va déclinant, comment n'osons-nous pas affirmer qu'il périra ? Ah ! ce qui nous en empêche, ce sont les grandes palingénesies, les résurrections ethniques, phénomènes que nous montrent par intervalles les annales du passé, et au spectacle desquels le XIX[e] siècle assiste encore. »

Nous ne pouvons qu'approuver ces considérations qui nous paraissent l'expression de la vérité.

En effet, nous avons vu et nous voyons encore à présent que le génie poétique se réveille et reparaît avec une nouvelle énergie, chez des peuples où il avait dégénéré et semblait presque éteint, lorsqu'il survient parmi eux des événements qui agitent vivement les imaginations et surexcitent les passions.

De remarquables exemples en ont apparu en France, depuis la révolution de 1789, plus récemment en Grèce lorsqu'elle fit des efforts inouïs pour briser les fers que les Turcs lui avaient imposés, et en ce moment même l'Italie reproduit sous nos yeux le même phénomène. En repassant dans nos souvenirs l'histoire des peuples anciens et des nations orientales, on retrouve de ces époques de renaissance qui sont plus ou moins persistantes.

En effet, ces renaissances souvent éphémères, se prolongent quelquefois pendant une longue période de temps et inaugurent une nouvelle ère de forte littérature et de productions poétiques qui excitent l'attention et quelquefois même l'admiration des autres nations. Mais il est difficile de pronostiquer la durée de ces sortes de résurrections intellectuelles et morales ; car elles dépendent en grande partie d'événements fortuits qu'il n'est pas donné aux hommes de prévoir.

Bien que la dissertation de M. de Dumast soit trop abrégée pour qu'il ait

traité la question dans son étendue et ses détails, nous l'indiquons comme un essai qui pourrait engager à l'approfondir comme elle le mérite.

— L'Institut historique a reçu les numéros du journal *la Gironde*, dans lequel il est rendu compte des séances et des travaux du congrès scientifique de France, qui a eu lieu dans la ville de Bordeaux pendant le mois de septembre dernier. Plusieurs membres de notre Société ont assisté à cette réunion de savants et y ont porté la parole, notamment MM. Sédail, Gallès, Laterrade. M. Sédail a traité, dans la section de littérature et des beaux-arts, *De l'influence qu'exercent la capitale et les grandes villes sur la marche du progrès et de la civilisation d'une nation*. Ce remarquable discours a donné lieu à une vive et intéressante discussion. M. Gallès a lu un important mémoire *sur le commerce de la France avec le Brésil et la Plata*. Les détails dans lesquels il est entré ont vivement intéressé les membres de la section d'agriculture et du commerce. M. Laterrade expose les obstacles qui s'opposent à la décentralisation littéraire et qui ne permettent que très-rarement aux ouvrages composés en province d'obtenir le succès et la réputation qu'ils méritent.

Les travaux de ce congrès ont été remarquables : on a traité d'une manière approfondie un grand nombre de questions scientifiques ou historiques qu'il serait trop long d'énumérer. Monseigneur le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui a bien voulu présider les séances générales, y a prononcé des discours qui ont été très-applaudis.

M. de Caumont qui consacre, comme on sait, tous ses soins et ses connaissances aux études historiques et aux progrès de l'archéologie, assistait à ce congrès et y a plusieurs fois pris la parole.

Alix,

— Vous avez reçu deux brochures du savant et spirituel M. Boucher de Perthes, sur deux questions qui, de tout temps, mais surtout à l'époque actuelle de recherches et de critique, ont le privilége d'agiter le monde scientifique et philosophique. La première partie a pour titre : *Nègre et Blanc; de qui sommes-nous fils?* La deuxième, *de la Génération spontanée; avons-nous eu père et mère?*

Ces minces brochures sont le résumé de tant de gros volumes, nés ou à naître, que nous n'osons les analyser, de peur de ne savoir par où finir, ou comment nous finirons; bornons-nous aux conclusions, mais conclusions motivées.

1° Il n'y a qu'un seul type humain; ce qui est aussi bien prouvé par l'anatomie du corps que par la physiologie de l'âme, c'est-à-dire les instincts, les penchants, les goûts et les facultés. — Cet argument nous a paru sans

réplique. Toutes les races humaines émanent d'un couple unique : ici, pas d'explication ; c'est un axiome qu'il n'a point justifié.

2° Sur la *Génération spontanée*, les conclusions de M. Baucher de Perthes ne sont pas moins nettes et tranchées :

1° La vie ne peut naître que de la vie.

2° La vie suppose un être et la génération spontanée est une rêverie.

Nous sommes deux fois de son avis ; mais il nous eût obligés et aurait servi la science, en développant avec sa logique ordinaire, son érudition surtout peu commune, la double thèse dont il s'est contenté d'exprimer la formule au seul point de vue psycologique.

Une troisième brochure adressée à l'Institut historique, n'est qu'un extrait du journal général de l'Instruction publique du 4 septembre 1861 : c'est un article bibliographique sur les œuvres de M. Boucher de Perthes; nous y renvoyons nos lecteurs, qui seront charmés d'apprendre ou de se rappeler les titres nombreux et variés du plus infatigable et du plus érudit écrivain de la province, à la reconnaissance et à l'estime de ses contemporains. On y verra que M. de Perthes n'est pas seulement économiste, géologue, historien, archéologue, mais qu'il est littérateur et critique spirituel, poëte, auteur dramatique : On apprendra également avec intérêt, suivant un extrait de l'*Abbevillais* du 10 septembre 1861, que c'est à M. de Perthes qu'il faut atribuer le mérite de l'heureuse pensée d'une exposition universelle des produits de l'industrie ; la proposition en est formellement faite dans le recueil de la Société d'émulation d'Abbeville, année 1833, pages 491 à 518 ; et l'on y désigne la place de la Concorde, à Paris, comme le lieu de l'exposition. VALAT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Mémoires* de l'Académie impériale de Savoie, t. I, II et III, in-8°, deuxième série. Chambéry, 1851, 1854, 1859.

— Les mêmes, t. IV et V in-8. Chambéry, 1861, 1862.

— *Documents* de la même Académie, volume I et volume II. Chambéry, 1859-1861.

— *Documents* de la même Académie; brochure. Chambéry, 1861.

— *Annuaire* de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, deuxième série ; 4e volume et 14e de la collection. Paris, Dentu, 1862.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES

ESSAIS DE COLONISATION

DANS L'ANTIQUITÉ, LE MOYEN-AGE ET LES TEMPS MODERNES.

Parmi les éléments nombreux et variés dont se forme la civilisation, l'un des plus importants, celui qui mérite d'occuper dans l'histoire des peuples une place spéciale et considérable, c'est le système de *colonisation* suivi aux diverses époques dont les annales du monde ont conservé la mémoire.

Il se manifeste en effet dès l'antiquité la plus reculée, lorsque la famille rapidement accrue sous le régime patriarcal, est obligée de se fractionner, et qu'une partie quitte le toit paternel, pour chercher une nouvelle patrie, sans rompre les liens naturels et sacrés qui l'unissent à son berceau... Plus tard, la nécessité n'est pas le seul mobile de ces migrations; l'inconstance, le désir d'une condition meilleure, l'ambition, la misère ou les persécutions, déterminent tour à tour ces pérégrinations : le commerce nait alors pour rapprocher les hommes, et fournir aux uns les biens qui leur manquent, en prenant aux autres le superflu des produits de leur sol ou de leur travail; le déplacement des tribus y trouve de nouveaux encouragements, et c'est ainsi que furent fondées les premières *colonies*; les Grecs les désignent sous le nom d'*apoikia*, séparation, départ de la maison; les Romains y joignent l'idée de *culture* des terres, parce que leurs *colons* (coloni) étaient des soldats ou des prolétaires, auxquels on faisait, sur les provinces conquises, des concessions de terrains dans un intérêt politique plutôt que d'humanité: la plupart des peuples colonisateurs n'ont pas seulement envisagé la colonie comme un moyen d'établir au loin leur domination, mais aussi comme une station de commerce; mais, il faut bien l'avouer, à l'exception des Phéniciens, c'est surtout seulement parmi les nations modernes que cette dernière idée est devenue le plus puissant mobile des entreprises de ce genre.

Les mauvaises passions ont presque toujours apporté leur fatale influence dans les actions humaines, et rien ne révèle mieux la sagesse d'une Providence, pouvoir souverain, intelligent et mystérieux, que les progrès de la civilisation, à travers le désordre apparent qui naît du conflit des intérêts; le bien semble naître du mal ou le mal résulter du bien, parce que l'un

succède à l'autre, sans que l'œil du philosophe ait pu saisir le lien invisible qui les unit ; ainsi Tyr succombe par l'impitoyable volonté du grand conquérant devant lequel *l'univers se tut ;* mais Carthage reste debout et Alexandrie s'élève ; à son tour la superbe Carthage tombe sous l'étreinte du polype insatiable qui enlace de ses bras puissants toutes les parties du monde connu ; mais Cadix, Marseille lui survivent, et Venise, puis Gênes, Pise, Florence ont bientôt comblé le vide et rattaché l'Orient à l'Occident : le cercle grandit et s'étend ; l'humanité, pareille au fleuve qui s'avance vers la mer, sans interrompre jamais sa course, est parfois arrêtée et comme refoulée devant un obstacle soudain ; alors elle modère ou suspend sa marche pour redoubler de vitesse ; onde tranquille ou torrent impétueux, tantôt elle laisse à peine apercevoir son mouvement régulier et lent, tantôt elle se précipite laissant sur sa route avec des ruines, un limon fertile et bienfaisant.

Nous distinguerons dans l'histoire des colonies, trois périodes assez tranchées, correspondant à autant de modes qui se partagent d'une manière presque égale, une durée de vingt-cinq siècles.

La première comprend les temps obscurs qui précèdent la civilisation hellénique, et s'étend jusqu'au IVe siècle de l'ère chrétienne. Ici commence avec le triomphe du christianisme, la période du moyen âge ou Bas-Empire, qui ne finit qu'au XIVe siècle ; la dernière la moins importante par sa durée, mais aussi la plus considérable par les événements qui la remplissent et qui d'ailleurs est loin d'être terminée, atteint aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles le plus haut degré de splendeur et d'éclat pour subir de notables modifications par la liberté progressive des colonies chez plusieurs peuples, les Anglais principalement, les Hollandais et les Portugais.

Chacune des formes de colonisation réclame une étude longue et spéciale. On comprendra que notre dessein n'est pas d'entreprendre un tel travail ; nous avons seulement voulu indiquer les caractères qui distinguent les périodes mentionnées au double point de vue historique et commercial, laissant de côté les considérations politiques, le plus facile et le plus brillant côté de la colonisation, celui que l'on a exploré jusqu'à présent avec le plus d'étendue et de complaisance.

Ire *Partie.* La colonisation antique a connu les deux principes du système colonial moderne, *indépendance des colons, exploitation plus ou moins absolue par la métropole*, mais ne les a point mis en pratique sous la même forme.

Les Phéniciens, que nous devons placer à la tête des peuples colonisateurs, et, par une heureuse coïncidence, au premier rang des peuples civili-

sateurs, ont laissé de nombreuses traces de leur passage dans les mers du Levant et jusqu'aux extrémités de la grande mer Intérieure, si célèbre dans nos annales ; ils fondèrent Gadez ou Cadix, Utique et Carthage, peuplèrent la Grèce et les îles de l'Archipel de leurs hardis aventuriers. Leur alphabet forme celui de la Grèce classique, par Cadmus qui lui apporte les arts, les lois et jusqu'à la langue de son pays.

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mensuram rudibus vocem signare figuris.

Les colonies phéniciennes, les colonies égyptiennes qui ne semblent point conduites par les mêmes motifs dans leurs timides émigrations ; plus tard enfin, les colonies bien plus importantes et plus nombreuses au point de vue civilisateur, bien qu'inférieures au point de vue commercial, ont une vie indépendante, et sous un régime libre, deviennent à leur tour riches, prospères et berceau de nouvelles colonies : de simples liens de reconnaissance et d'affection unissent les colons à la métropole ; il n'y eut donc pas à proprement parler, *de système ni de régime colonial :* l'histoire qui nous a conservé bien des souvenirs sans valeurs, n'a pas conservé les faits et règlements, qui sont relatifs au commerce et aux voyages de navigation du peuple le plus justement célèbre de l'antiquité, à ces deux points de vue ; on comprend qu'il s'agit des Phéniciens, dont Salomon recherche l'alliance et reçoit des services signalés.

Il n'en fut point ainsi des Carthaginois et des Romains qui surent exploiter durement et à leur profit les colonies qu'ils fondèrent. Ce fut des deux côtés une spéculation, mercantile et cupide chez les uns, politique et spoliatrice chez les autres ; les colonies étaient soumises à un régime plus ou moins despotique que rien n'adoucissait, quand l'intérêt de la métropole n'exigeait pas des ménagements pour le vaincu.

Entre Carthage et la Sicile ou l'Espagne, comme entre Rome et ses nombreuses colonies, il n'y avait d'autres rapports que ceux qui existent entre le maître et l'esclave ; le génie carthaginois tournait à la ruse et à la finesse, sans exclure la cruauté qui distingue cette race ; le génie romain, rude et violent, imprimait à ses œuvres un caractère de grandeur et d'utilité qui excite, de nos jours encore, après plus de 1,500 ans, la surprise et l'admiration ; la domination du peuple-roi a laissé des traces impérissables dans les monuments qu'elle éleva partout en Allemagne, en Espagne, et surtout dans les Gaules.

IIe Partie. Les idées religieuses qui distinguent la société du moyen âge, donnent à la colonisation une empreinte grave, sévère et originale ; tout y est marqué au sceau du christianisme, conquête, migration, commerce et

législation ; le sentiment religieux ne manqua point à plusieurs expéditions des temps héroïques ; l'Egypte, la Grèce, sa fille, la République romaine, en offrent d'éclatantes preuves ; mais il ne fut pas ni le seul, ni le principal mobile des peuples anciens; tandis que chez les modernes, aucun acte important n'échappe à l'influence chrétienne, le commerce lui-même marchait à la suite des missionnaires apostoliques et sous la protection des caravanes de pèlerins et de marchands traversant les déserts. Ainsi les premiers ouvrent la voie dans une sainte ardeur de prosélytisme, fondent des monastères, bâtissent des églises, apportent avec l'esprit d'ordre et d'obéissance chrétienne, avec les habitudes d'une vie austère, active et laborieuse, la connaissance des arts agricoles ou industriels, dont ils répandaient le goût et faisaient apprécier les bienfaits.

Les croisades enfin, dont l'influence trop longtemps niée ou méconnue, a été dignement signalée et racontée par les historiens de notre époque, ont rempli quatre siècles de leurs entreprises chevaleresques, donnant naissance à une foule d'États et de principautés, colonies pieuses et guerrières, qui contribuèrent si puissamment à la prospérité commerciale de Venise, Marseille, Cadix, Barcelone, Pise, Gênes et Florence. La navigation s'enhardit par la concurrence, et franchit ses étroites limites ; l'ambition, la rivalité suscitent de sanglants débats entre les peuples navigateurs qui se disputent le commerce du Levant et l'empire de la mer ; Gênes et Venise s'épuisent dans ces luttes déplorables ; mais combien de villes jusqu'alors inconnues ou effacées par une domination exclusive, s'élancent à leur tour pour prendre leur part du mouvement commercial. Nous ne citerons que les Arabes et cette brillante colonie, qui transforma les arides déserts de l'Andalousie en jardins délicieux, par la culture et l'irrigation ; puis en Allemagne, surtout en Flandre, les industrielles et habiles associations, connues sous le nom de *Hanses*, qui firent la grandeur des villes libres, Bruges, Hambourg, Brême, Gand, Anvers, etc. Ici se présentent des monuments précieux de divers systèmes de colonisation, qui contrastent avec les formes de la civilisation ancienne, n'admettant aucun intermédiaire entre une indépendance absolue ou une oppression sans mesure et sans frein.

Nous les examinerons un peu plus loin.

IIIe Partie. L'ère moderne, la plus féconde et la plus intéressante, prélude à ses glorieuses destinées par la découverte de la boussole, de l'imprimerie et du Nouveau Monde ; de vastes horizons s'ouvrent par la navigation de long cours ; l'idée religieuse a fait son temps ; l'homme livré malheureusement à ses passions, l'intérêt, la soif de l'or, l'ardeur et l'enthousiasme des conquêtes, entreprend sous un autre aspect l'œuvre de la colonisation.

Les Portugais, cherchant un chemin moins périlleux et plus direct vers les Indes, l'Eldorado de cette époque, ouvrent l'ère des découvertes géographiques sous l'inspiration de leurs vaillants princes, de Jean Ier, en 1412, à don Sébastien en 1580. Barthélemy Diaz a doublé le Cap des Tempêtes, mais il recule devant la séditieuse volonté de son équipage. Vasco de Gama a franchi l'obstacle redouté, qui devient ainsi le *Cap de Bonne-Espérance*, suivant la généreuse initiative de son souverain : il a pénétré dans les Indes. Après lui, l'intrépide Alvarez Cabral s'établit à Calicut; François d'Almeida commence la conquête qu'il était réservé au grand Albuquerque d'achever; de vastes contrées soumises au Portugal, ouvrent la route de l'Arabie, de la Perse; ses hardis aventuriers s'emparent de Ceylan, Sumatra, Java, Bornéo, et de Goa pénètrent en Chine par Malacca.

Un simple marchand gênois, inconnu dans sa patrie, repoussé ou dédaigné en Portugal, accueilli en Espagne par la pieuse intervention d'un moine, prélude à des aventures plus merveilleuses: le Nouveau Monde apparaît avec ses héros, aux yeux de l'Europe étonnée, éblouie, enthousiasmée. Croisades pieuses du moyen âge, qu'êtes-vous auprès de ces croisades incessantes, dont quatre siècles presque, n'ont pas ralenti l'ardeur? Un sentiment religieux avait pourtant inauguré l'expédition de Christophe Colomb; on sait que Ferdinand le Catholique la repoussa, lorsque l'intervention de la reine Isabelle aplanit les obstacles; et ce fut un motif pieux qui prévalut dans le cœur de la reine, jalouse de planter la croix sur des régions inconnues.

A cet élan généreux que partageait l'illustre Colomb, succède la soif de l'or, l'esprit de conquête, la lutte des intérêts rivaux; et la colonisation nouvelle dut passer sur les ruines fumantes des monuments de la civilisation indienne; le massacre, l'incendie, sont les premiers actes de l'invasion européenne; la misère ou la destruction des naturels, l'esclavage, la torture, en sont les premiers fruits : les terres demeurent sans culture, faute de bras; et la traite des Noirs commence sur une vaste échelle, autre branche de commerce éminemment lucrative, inventée par les conquérants, exploitée à l'envi par toutes les nations chrétiennes de l'occident ou du nord de l'Europe.

A la suite des Espagnols et des Portugais, s'avancent les Hollandais d'abord, puis les Français et les Anglais; le champ était vaste et il y avait place pour tous; mais l'avidité est insatiable et chacun a convoité la proie de son voisin; les Anglais et les Français disputent l'Inde aux Portugais; le Brésil, soumis par le Portugal est envahi par les Hollandais; la Guyane devient une arène sanglante où trois peuples d'Europe versent leur sang

en expiation du sang indien, si cruellement et si abondamment répandu pendant plus d'un siècle.

Le philosophie de l'histoire, qui consiste dans la recherche et la discussion des causes, s'est préoccupée de cette grave question et comment eût-elle pu la négliger ?

« La civilisation a-t-elle gagné à la découverte du Nouveau Monde? et, » dans l'hypothèse, assurément moins contestable que jamais, d'un progrès » réel et considérable, en quoi consiste-t-il ? »

Un tel sujet d'études et de méditation qui s'offrait de lui-même sous notre plume devait être signalé ; mais on comprend qu'il ne pouvait entrer dans notre pensée de refaire un travail de cette importance, plusieurs fois entrepris et exécuté par d'éminents observateurs : qu'il nous suffise de rappeler nos réflexions sur les desseins providentiels, tôt ou tard justifiés par des résultats presque toujours inattendus.

Notre thèse sera l'objet d'un petit nombre de considérations, parce qu'elle nous a paru offrir des traces si évidentes de vérité, que nous aurions pu nous dispenser de tout développement : un simple commentaire nous suffira.

1° L'Égypte, la Grèce comme la Phénicie, contrées d'une médiocre étendue, ne purent longtemps subvenir à l'alimentation d'une population exubérante industrielle, d'ailleurs, et ambitieuse ; de là, surgit la nécessité de ces migrations et la fondation de ces nombreuses colonies. Sidon, la plus ancienne des villes de commerce dont l'histoire consacre le souvenir, fut la métropole de Tyr (Palæ-Tyr, vieille Tyr sur le continent) ; celle-ci à son tour, fonde une nouvelle Tyr sur deux des îles Ambroisiennes, qui, réunies entre elles et rattachées à la terre ferme, forment deux ports vastes et commodes, l'un au Nord, l'autre au Sud. Ce fut la puissante Tyr d'Alexandre, qui fit une si belle et si héroïque défense au vainqueur de l'Asie : Aradus, autre colonie de Sidon ; Tyr et Sidon fondent Tripoli par la réunion de leurs colons ; Tripoli qui survit à la ruine des trois métropoles. Il fallait à des navires fragiles, naviguant avec peine sur des mers semées d'écueils, une suite de stations rapprochées, soit pour s'y réfugier dans les mauvais temps et y réparer leurs avaries, soit pour pénétrer plus aisément dans l'intérieur des contrées accessibles au commerce. C'est ce qui explique le nombre infini de colonies fondées dans le voisinage des villes marchandes et maritimes, aussi bien que sur les parages lointains de la Sicile, de la Sardaigne, de l'Italie, des Gaules et de l'Espagne : rarement il fut question de soumettre celles-ci à des règlements imposés par la force... Pourquoi eût-on inventé un régime inutile et odieux, lorsque les peuples

navigateurs possédaient exclusivement les moyens de transport, et partant d'échange, entre les peuples simplement agricoles ou industriels.

2° Au moyen âge, les races se sont mêlées par les missions, les croisades et les conquêtes ; à la barbarie qui caractérise la période des invasions asiatiques, saxonnes, normandes, succède un ordre plus régulier, fruit du christianisme et de la législation romaine ; on fonde moins de colonies, et plus de comptoirs et de factoreries, sur la route des navires qui ont remplacé les galères romaines ; le droit commercial apparaît sous diverses formes ; les souverains sentent les besoins de protéger les marchands contre la violence ou la mauvaise foi ; on conclut des traités, on nomme des consuls ; à Jérusalem sont établies les *Assises célèbres*, en faveur des Vénitiens, des Gênois et autres peuples du Midi ; il en est ainsi à Constantinople, où des quartiers sont assignés au commerce étranger (quartier de Péra et Galata) ; des foires importantes, sortes de marchés temporaires, réunissent à des époques déterminées les marchands de tous les pays, et font la prospérité de diverses contrées ; Barcelone, Livourne, Cadix, Marseille, Montpellier, ont des placements considérables de leurs denrées et s'enrichissent par le commerce ou la navigation : l'esprit de conquête s'est affaibli ; et les nations mieux assises par les arts et l'industrie, offrent aux aventuriers une proie moins facile : l'ascendant de l'Europe et particulièrement de l'Italie, continue à se faire sentir sur les deux autres parties du monde connu ; il devient irrésistible à la fin du xve siècle : la diffusion des lumières par l'imprimerie, les progrès de la navigation par l'usage de la boussole, et la construction des instruments d'observation, préparent les merveilles des siècles suivants qui forment la troisième période de la colonisation. Du reste, le système colonial est dans l'enfance, et se réduit, comme dans les temps anciens, à une oppression mercantile ou violente, pareille à celle des Carthaginois ou des Romains : les Vénitiens et les Gênois, les maîtres du commerce du xiie au xve siècle, sans partage, ont des sujets qu'ils exploitent et non des colonies.

3° Les peuples modernes ne sont plus conduits par un sentiment religieux, bien qu'il reparaisse énergique et puissant par intervalles ; l'ambition, l'intérêt, la soif de l'or surtout en prennent la place. Le commerce se fait sur une large échelle, et le cabotage cède le premier rang à la navigation de long cours, la mer Méditerranée et les mers du Levant, n'étant plus que de simples lacs ; une découverte imprévue qui n'était possible qu'à cette époque, vient changer la face du monde, et placer au faîte de la grandeur et de la puissance, des peuples faiblement favorisés sous bien des rapports. C'est alors qu'apparaissent d'une manière tranchée les deux modes de

colonisation dont les siècles antérieurs nous offrent les rudiments.

Le premier, dur, impitoyable, constitue un monopole inique où les intérêts des colonies sont sacrifiés aux exigences de la métropole; le commerce étranger leur est interdit; elles ne peuvent consommer que les denrées de leur mère-patrie; et des taxes élevées sur leurs produits, en rendent la fabrication onéreuse; en un mot, elles se voient réduites à vendre bon marché, à acheter fort cher; de là, pour elles, la ruine ou la misère, tout au moins un état de langueur et de décadence, lorsqu'un système de liberté modérée, la réciprocité des avantages les rendraient riches et prospères. Tel a été longtemps le mode suivi par les peuples d'Europe à colonies, et récemment abandonné ou modifié par les Anglais, les Espagnols, en faveur des îles Philippines, de Cuba et de Porto-Ricco; les Hollandais à Java, et les Français en quelques cas trop rares. Nous admettons, on le conçoit bien, qu'un tel régime qui ne saurait entrer tel qu'il est exposé dans la pensée d'un gouvernement, n'a pas été appliqué dans toute sa rigueur — notre plan ne comportait pas les modifications de détail que le principe a dû rencontrer dans son appplication.

Le deuxième consiste dans une émancipation graduelle qui permet à la colonie de tirer le meilleur parti de sa position et des ressources du sol ou de l'industrie. Elle trafique avec les étrangers, reçoit leurs navires, leur donne en échange ce qu'elle eût été forcée de garder pour la métropole dans le premier système; réalisant ainsi les bénéfices naturels qui résultent de sa supériorité, de ses produits, ou de l'achat des denrées qui lui sont offertes.

Cette sage liberté a ses limites, et le commerce de la métropole a des avantages spéciaux, comme celui du coton doit être favorisé à son tour dans une certaine mesure : sortis du même berceau, soumis à une législation pareille, administrés par des compatriotes, deux peuples se doivent entr'aider de plusieurs manières, et développer avec plus de succès les éléments de richesse qu'ils possèdent, en se communiquant les biens qui manquent à l'un d'eux. Nous avouerons sans peine qu'un code colonial formulé dans cette pensée généreuse, offre de grandes difficultés d'exécution, et qu'il y en a bien moins dans le système opposé; concilier des intérêts divers, faire taire des préjugés ou des préventions, étouffer des plaintes indiscrètes ou injustes, accorder ce qui est compatible avec la dignité et la sécurité de l'État, refuser ce qui nuirait essentiellement à l'une des parties, c'est chose autrement difficile que d'ordonner ce qui plaît, et de vaincre par la force toute résistance. Mais où serait donc le mérite des hommes d'État, que devient le principe supérieur d'une réciprocité de droit, si l'on ne

devait essayer que ce qu'il est facile de faire ou d'obtenir en vue d'une soumission passagère qui laisse subsister tant de périls.

Travaillons sérieusement à la réalisation, sinon complète, du moins progressive de cette idée, dont nous avons de favorables essais dans la prospérité de Cuba, Porto-Ricco, Java, etc.; on n'arrive pas tout d'un coup à la perfection, bien qu'on ne doive pas cesser d'y prétendre ; espérons que la France, qui a vu s'agrandir son domaine colonial, longtemps admiré et envié par nos voisins, profitera des leçons de l'expérience pour assurer la prospérité de ses colonies, sans oublier la sienne.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR LE TRAITÉ DU DOMAINE, PAR M. GAUDRY, AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS.

La législation domaniale se compose des lois rendues à des époques très-différentes sur le Domaine public et sur les biens appartenant à l'État, à la Couronne, aux communes et aux départements. Elle est subordonnée, en raison de la nature et de la destination de ces biens, aux règles du droit public de la France et aux changements des institutions politiques. Pour sainement interpréter ses dispositions qui varient successivement suivant la forme et les principes du gouvernement, il est indispensable de connaître l'histoire de cette législation.

D'ailleurs, elle régit, dans l'intérêt commun de la société, des propriétés aussi diverses par leur origine ou leur affectation, qu'importantes par leur valeur ; elle est disséminée dans un grand nombre d'articles, de codes, de lois, de décrets, de sénatus-consultes ; et son application soulève des questions ardues. Les auteurs, qui ont écrit sur la matière, l'ont examinée, soit succinctement dans des traités généraux de droit administratif, soit séparément dans des traités spéciaux sur quelques-unes de ses parties. Il était donc fort utile de réunir dans un seul ouvrage tous les documents de jurisprudence relatifs aux différentes espèces de domaines, de les présenter dans leur ensemble sous un même point de vue, et de les mettre ainsi à la disposition des personnes qui ont besoin d'étudier cette législation généralement peu connue. Tel est le but de l'ouvrage que M. Gaudry vient de composer en trois volumes. Avocat à la Cour impériale de Paris depuis quarante-huit ans, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseil de

l'administration des Domaines depuis plus de vingt-six années, M. Gaudry a rendu un véritable service aux jurisconsultes et aux hommes du monde en livrant à la publicité les précieux résultats de sa longue expérience.

Son travail est divisé en quatre parties principales, ou quatre *livres*. L'honorable auteur s'occupe dans le premier livre du Domaine en général; dans le second, du Domaine public; dans le troisième, du Domaine de l'État; et dans le quatrième, des diverses natures spéciales de Domanialité, telles que le Domaine de la Couronne, le Domaine public municipal, le Domaine privé des communes, et le Domaine départemental. Il termine par un appendice contenant les extraits des lois domaniales intervenues depuis le décret du 16 octobre 1790 jusqu'au sénatus-consulte du 17 avril 1856.

Suivant M. Gaudry (tome Ier, page 68), « le Domaine, en général, est » la partie du territoire ou des droits territoriaux confiés aux dépositaires » du pouvoir public, pour l'intérêt général des individus, ou pour assurer » à tous la plus grande utilité possible de ce qui leur appartient en com- » mun. »

Cette définition nous paraît avoir le double inconvénient d'être un peu longue et de trop s'appliquer aux choses du Domaine public. Dans l'état actuel de la législation, il nous semble préférable de dire que le Domaine (en prenant ce mot seul et dans son acception générale) est l'ensemble des biens qui appartiennent à la Nation, considérée comme être collectif, ou qui servent à l'usage de tous.

On trouve dans le premier livre un résumé intéressant de l'histoire du Domaine à Rome sous la république et les empereurs; et, en France, sous l'ancienne monarchie, et depuis 1790 jusqu'à nos jours.

Les Romains, qui faisaient intervenir la religion dans les actes importants de leur gouvernement, avaient placé le dépôt du trésor public sous la garde des dieux, dans le temple de Neptune. Le mot *ærarium*, qui signifie trésor public, était presque toujours accompagné d'épithètes indiquant le respect dont il devait être entouré : *sacrum ærarium*, *sacratissimum ærarium*.

Ce fut seulement sous les empereurs romains que s'introduisit la distinction, conservée jusqu'à présent, entre le trésor public et le trésor particulier du souverain, qu'on désigna sous le nom de *fiscus*. Originairement, on entendait, par le mot latin *fiscus*, un petit sac ou panier où l'on mettait de l'argent; il a été traduit, en français, par le mot *fisc*. Les moyens arbitraires et les violences inouïes, que les empereurs romains employèrent

pour remplir leur cassette ou trésor particulier, ont imprimé au nom de fisc un caractère tellement odieux que dix-huit siècles n'ont pu le détruire, et que ce nom est maintenant encore pris en mauvaise part.

Lorsque les Francs s'emparèrent des Gaules, ils se partagèrent les biens des peuples qu'ils avaient vaincus ; Clovis, leur chef, eut dans le butin la portion la plus forte qu'on appela le fisc. Ce fut la source et l'origine du Domaine de la Couronne. Il se composa d'abord des terres provenant de ce partage, du produit des contributions foncières, des confiscations dont le principe fut posé par la loi Salique, et des droits de déshérence que le fisc royal percevait comme héritier du fisc romain. Plus tard, de nouvelles branches de revenus lui apportèrent des accroissements considérables ; mais, depuis les commencements de la monarchie française jusqu'à la révolution de 1789, la nation et le roi furent identifiés l'un avec l'autre, et ne formèrent qu'un seul être moral représenté par le souverain ; les biens de l'État et du prince furent confondus dans le Domaine de la Couronne. Louis XIV a pu dire avec vérité ces paroles célèbres : *L'État, c'est moi.* Suivant le Dictionnaire de l'Académie française, le terme *Domaine*, employé dans un sens absolu, signifiait alors le Domaine du Roi ou de la Couronne.

Après avoir complété son introduction historique qui répand une vive lumière sur son ouvrage, M. Gaudry analyse les dispositions de la législation concernant le *Domaine public.*

Ce Domaine comprend les choses qui ne sont pas susceptibles d'une propriété privée, et dont l'usage est commun à tous, comme la mer, les rivages, lais et relais de la mer, les fleuves et rivières navigables ou flottables, les ports, les rades, les remparts des places de guerre et des forteresses, les chemins, routes et rues à la charge de l'État, etc. (Code civil, articles 538 et 540). Le Domaine public n'est pour personne, même pour l'État, une propriété, puisque nul n'en est exclu ; mais l'État exerce à son égard un pouvoir d'administration et de surveillance dans l'intérêt de tous les membres de la société.

Au premier abord, on est étonné de voir M. Gaudry ranger dans le Domaine public les chemins de fer, que des Compagnies ont seules le droit d'exploiter à leur profit, et dont l'usage est rarement à la portée des pauvres qui n'ont pas le moyen de payer leurs places. Néanmoins, il faut s'incliner devant le texte de l'article premier de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, et devant les graves motifs de sûreté générale, qui servent de base à cet article ainsi conçu : « Les chemins de » fer construits ou concédés par l'État font partie de la grande voirie. »

M. Gaudry s'est étendu avec raison sur deux sujets qui sont à présent sans cesse à l'ordre du jour : les voies ferrées et les expropriations pour cause d'utilité publique.

Il a consacré plus d'un volume au Domaine de l'État. C'est en effet, depuis 1790, le principal objet de la législation domaniale.

Le Domaine de l'État est la réunion des biens productifs que l'État possède à titre de propriétaire, en usant des mêmes droits que ceux d'un particulier sur ses biens personnels.

D'après un tableau dressé en exécution de la loi du 6 octobre 1833 et distribué aux chambres, les propriétés immobilières de l'État étaient évaluées, il y a vingt-sept ans, à près de quatorze cents millions, savoir :

Biens affectés à des services publics. . . .	586,096,774 fr.
Forêts.	726,993,456
Biens gérés par l'administration des Domaines.	8,685,570
Salines de l'Est.	3,795,839
Total.	1,325,571,639 fr.

non compris quelques biens dont l'estimation n'était pas indiquée.

Actuellement, grâce à la plus-value toujours croissante des immeubles, les biens ci-dessus désignés représentent un capital plus considérable.

Il existe une différence essentielle entre le *Domaine public*, qui est inaliénable et imprescriptible, et le *Domaine de l'État*, qui peut être aliéné et prescrit dans les cas prévus par la loi. Cependant la législation n'a pas nettement déterminé les espèces de biens qui dépendent de chacun de ces Domaines. Une fâcheuse confusion subsiste encore sur ce point, et le Code civil lui-même y a contribué. Nous devons signaler ici, dans l'intérêt de la vérité historique, une altération de son texte primitif. Dans l'édition originale du Code civil promulguée le 14 pluviôse an XII, l'article 539, entièrement conforme aux termes de l'article 3 de la loi du 22 novembre — 1er décembre 1790, portait : « Tous les biens vacants et sans maître, et » ceux des personnes qui décèdent sans héritiers, ou dont les successions » sont abandonnées, appartiennent à la Nation. » Dans l'édition officielle imprimée en 1807, sous l'empire, on a retranché les mots : *à la Nation*, qui rappelaient trop sans doute le style républicain ; on les a remplacés par ceux-ci : *appartiennent au Domaine public*. C'est là une grave erreur, ainsi que l'a remarqué le savant professeur de la Faculté de Droit de Dijon, M. Proudhon (n° 206) ; car les biens désignés dans l'article 539 sont soumis à toutes les règles de la propriété, font partie du Domaine de l'État, et n'ont rien de commun avec les choses destinées à l'usage de tous,

qui composent le Domaine public. Nous ajouterons que cette substitution irréfléchie a une autre conséquence non moins regrettable. Il en résulte que l'article 539 se trouve maintenant en contradiction flagrante avec les articles 713, 723, 724 et 768 du même Code civil, qui attribuent expressément à l'État la propriété des biens qui n'ont pas de maître et de ceux des personnes décédées sans héritiers au degré successible.

M. Gaudry a exposé avec lucidité les règles relatives aux divers genres d'acquisitions, d'aliénations, d'échanges, de partages et de prescriptions des biens de l'État, à l'administration et à la conservation de ces biens, aux procédures administratives ou judiciaires qui doivent être suivies pour défendre les droits du Domaine ; il faut lire cette partie de l'ouvrage pour pouvoir apprécier l'étendue des connaissances de l'auteur.

Sous l'ancien régime, le Domaine de la Couronne embrassait le Domaine du roi, le Domaine actuel de l'État et la plupart des choses du Domaine public. Aux termes de l'ordonnance de Moulins rendue, en 1566, par Charles IX, et rédigée par le chancelier de l'Hopital, il fut partagé en grand et petit Domaine; la vente des biens classés dans le petit Domaine fut permise. Quant au grand Domaine, il était déclaré inaliénable et imprescriptible; mais il fut souvent dérogé dans la pratique à la fameuse maxime d'inaliénabilité écrite pour la première fois dans l'édit de François Ier, du 30 juin 1539; les nombreuses révocations d'aliénations des biens du grand Domaine, qui ont été prononcées avant et après 1789, en sont des preuves incontestables. D'ailleurs, les immeubles de la Couronne pouvaient être échangés; ils étaient aussi concédés à des particuliers moyennant certains engagements qui pouvaient toujours être résolus en leur remboursant le montant de leurs avances. De là sont venus les *Domaines engagés* qui ont suscité pendant longtemps d'inextricables difficultés.

Un des premiers actes de la révolution fut de bouleverser de fond en comble les principes de la législation domaniale de la monarchie. Le Domaine de la Couronne fut complétement séparé du Domaine de la nation; les distinctions antérieurement établies entre le Domaine ancien et le Domaine nouveau, le grand et le petit Domaine, disparurent. Un décret de l'Assemblée constituante, en date du 9 juin 1790, créa la liste civile et la fixa à la somme de 25 millions que Louis XVI avait lui-même indiquée dans une lettre digne de cet excellent prince et terminée par ces mots remarquables : « Mes vrais intérêts propres seront toujours ceux du » royaume; et, pourvu que la liberté et l'ordre public, ces deux sources » de la prospérité de l'État, soient assurés, ce qui me manquerait en » jouissances personnelles, je le retrouverai, et bien au delà, dans la

» satisfaction attachée au spectacle journalier de la félicité publique. »

Indépendamment de cette somme de 25 millions, payée sur les fonds du Trésor public pour la dépense du roi et de sa maison, la loi du 26 mai-1er juin 1791 lui accorda la jouissance du palais des Tuileries, du Louvre et d'autres châteaux. Ainsi il n'y eut pas alors de Domaine de la Couronne proprement dit, puisque Louis XVI n'était point propriétaire des biens dont il avait seulement l'usufruit, et qu'il recevait une pension annuelle et viagère sous le nom de liste civile.

Ce Domaine fut reconstitué par le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 ; il se composa de deux parties distinctes : la Dotation immobilière et mobilière de la Couronne, et le Domaine privé de l'empereur, provenant de donations, de successions ou d'acquisitions. La loi du 8 novembre 1814, relative à la liste civile de Louis XVIII, confirma sur les points principaux les dispositions de ce sénatus-consulte.

Nous devons mentionner ici la loi du 2 mars 1832 qui est venue y apporter une notable exception et réduire la liste civile du roi Louis-Philippe à 12 millions. Il est de règle, en France, que les biens personnels du monarque, à son avénement au trône, sont dévolus de plein droit au Domaine de la nation. A ce moment solennel, suivant la belle pensée du procureur-général de la Guesle, reproduite dans l'édit de Henri IV du mois de juillet 1607, il se forme un saint et politique mariage entre le prince et son peuple. Cette règle avait été rappelée et maintenue dans le projet de loi présenté, en 1832, par le gouvernement, sauf une dérogation temporaire en faveur du roi Louis-Philippe ; mais elle n'a pas été adoptée par la chambre des députés qui a aboli, comme n'étant plus en harmonie avec les conditions de la monarchie constitutionnelle, la dévolution au Domaine de l'État des biens personnels du prince qui monte sur le trône. Telle est l'explication historique de l'art. 22 de la loi du 2 mars 1832, ainsi rédigé : « Le Roi conservera la propriété des biens qui lui appartenaient avant » son avénement au trône. Ces biens, et ceux qu'il acquerra à titre gra- » tuit ou onéreux pendant son règne, composeront son domaine privé. »

Plus tard, le sénatus-consulte du 12 décembre 1852 a rétabli sur ce point important les règles du droit public de l'ancienne monarchie française.

Voici le résumé des principes actuellement en vigueur sur les deux Domaines de l'État et de la Couronne :

L'État, considéré comme être moral et collectif représentant la réunion de tous les Français, possède, à titre de propriétaire, tous les biens appartenant à la nation ; il peut les aliéner, mais seulement en vertu d'une loi

rendue dans les formes voulues par la Constitution. Aucune vente d'immeubles domaniaux, ordonnée par un simple décret, n'est valable. Les affectations de ces biens à un service public, et les cessions gratuites pour un établissement religieux, charitable ou tout autre, ne dessaisissent point l'État de sa propriété, qu'il a toujours le droit de revendiquer jusqu'à ce que l'aliénation en soit effectuée par une loi.

Le Domaine de la Couronne, qu'il est plus exact d'appeler maintenant la Dotation de la Couronne, comprend la liste civile fixée à 25 millions pour la durée du règne de Napoléon III, les palais, châteaux, immeubles et manufactures énumérés dans le tableau annexé au sénatus-consulte du 12 décembre 1852.

Sont réunis de plein droit au Domaine de l'État et font partie de la Dotation de la Couronne les biens appartenant à l'empereur au moment de son avénement au trône.

Le souverain a la jouissance, qu'on ne peut assimiler à un usufruit ordinaire, des biens meubles et immeubles affectés à la Dotation de la Couronne. Ces biens, qui continuent d'être la propriété de l'État, sont inaliénables et imprescriptibles. Toutefois un sénatus-consulte peut en autoriser l'échange.

Enfin l'empereur a un Domaine privé dont il est libre de disposer sans être assujetti aux règles du Code Napoléon sur la quotité disponible; s'il n'en a pas disposé avant sa mort, les propriétés du Domaine privé font retour au Domaine de l'État et forment une partie de la Dotation de la Couronne.

Dans les 260 dernières pages du troisième volume de son ouvrage, M. Gaudry interprète avec sa clarté et son abondance ordinaires les dispositions qui régissent le Domaine municipal et le Domaine départemental. Ces deux Domaines, beaucoup plus restreints que celui de l'État, sont divisés l'un et l'autre en Domaine public, et en Domaine privé qui est possédé par les communes ou par les départements à titre de propriétaires. Malheureusement la loi du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale et la loi du 10 mai 1838 sur les attributions des Conseils généraux, qui reconnaît les départements comme des personnes civiles, n'ont pas tracé une ligne nette et précise de démarcation entre les biens dépendant de chacun de ces domaines public et privé. M. Gaudry a suppléé, autant qu'il lui a été possible, aux lacunes et aux imperfections de la législation à cet égard. Il a parfaitement démontré la distinction qu'il importe de conserver entre les choses servant à l'usage de tous les habitants d'une commune ou d'un département, et les biens privés des communes ou des

départements. Ainsi les rues d'un village, les places, les chemins vicinaux, les voies rurales, etc., dépendent du Domaine public municipal, tandis que les bâtiments, les bois et les autres immeubles productifs de revenus, qui appartiennent aux communes, forment leur Domaine privé.

Ainsi les routes départementales, les hôtels de préfecture et de sous-préfecture, les palais de justice, les prisons, les casernes de gendarmerie, etc., sont rangés dans le Domaine public départemental, tandis que les biens acquis par les départements à titre gratuit ou onéreux sont leur propriété privée.

Dans les quatre parties principales de son travail, M. Gaudry n'a omis de traiter aucune question de quelque importance. Il exprime et motive son opinion sur chacune d'elles; on peut ne pas toujours l'adopter; mais on remarque partout l'esprit de prudence, de conciliation et d'indépendance de l'auteur.

Nous nous bornerons à signaler ici deux points sur lesquels nous regrettons de ne pouvoir partager son avis. M. Gaudry pense (n°s 270 et 628) que les églises paroissiales sont restées des dépendances du Domaine public; qu'elles ne sont pas plus la propriété des communes que celle des fabriques; qu'elles ont été déposées seulement entre les mains des fabriques comme étant chargées des intérêts matériels du culte.

En outre, il place parmi les dépendances du Domaine public départemental les cathédrales qui ne sont pas du Domaine public général, les palais épiscopaux et les séminaires diocésains (n°s 693 et 694).

Pendant la Révolution, toutes les églises, tout l'actif des fabriques étaient devenus des biens nationaux. Lors du rétablissement du culte catholique, les édifices nécessaires à son exercice public ont été mis à la disposition des évêques par l'art. 12 du Concordat de 1801 et l'art. 75 de la loi du 18 germinal an X. Dès le principe, ces mots *mis à la disposition des évêques*, dont M. Gaudry se prévaut, furent diversement interprétés. Le Conseil d'État, appelé à se prononcer sur la question de savoir si les dispositions de la loi organique de l'an X renfermaient une simple affectation au service du culte des édifices appartenant à l'État, ou si elles avaient transféré la propriété de ces édifices, soit aux communes, soit aux fabriques (1), a décidé que les églises rendues au culte en vertu de cette loi devaient être considérées comme des propriétés communales. Son avis du 6 pluviôse an XIII, approuvé par l'empereur, a force de décret. En présence de cet avis et de la jurisprudence du Conseil d'État qui n'a jamais

(1) Voyez le *Traité de l'Administration du Culte catholique*, par M. Vuillefroy, p. 303.

varié sur ce point depuis plus d'un demi-siècle, on ne peut admettre que les églises paroissiales soient restées dans le Domaine de l'État ou dans le Domaine public. D'ailleurs, les communes n'en ont réellement que la nue-propriété; il leur est interdit d'en changer la destination religieuse sans l'autorisation du gouvernement. D'un autre côté, les églises ne sauraient être classées au nombre des biens improductifs, puisque les concessions de chapelles et de tribunes, et surtout la location des bancs et chaises de ces églises rapportent chaque année un revenu souvent considérable dans les grandes villes.

Quant aux cathédrales, elles sont la propriété de l'État. Les articles 106, 107 et suivants du décret du 30 décembre 1809 avaient mis, il est vrai, leurs réparations à la charge des départements; mais ils ne sont plus appliqués depuis qu'en exécution de la loi de finances du 10 mai 1823, les dépenses des cathédrales et des autres édifices diocésains sont portées tous les ans au budget de l'Etat et payées sur les fonds du Trésor public. Du reste, la loi précitée du 10 mai 1838 n'a point compris parmi les charges des départements les frais d'entretien des édifices diocésains. Ainsi, actuellement, les cathédrales ne sont pas des dépendances du Domaine public départemental, elles appartiennent à l'État; il en est de même des palais épiscopaux et des séminaires, à moins qu'il ne soit justifié d'un titre authentique d'acquisition. Les tableaux des édifices diocésains appartenant au Domaine de l'État, qui sont annexés chaque année aux lois de finances, ne permettent aucun doute à ce sujet.

Durant trente ans, M. Gaudry a pris une part active aux luttes du barreau; il a mérité la réputation, que les avocats doivent le plus ambitionner, d'être le *vir probus, dicendi peritus*. Depuis quelque temps, il consacre ses laborieux loisirs aux œuvres non moins appréciées du jurisconsulte. Déjà il a publié, en 1854, un traité, en trois volumes, *de la législation des cultes*, C'est un ouvrage plein de science, de logique, de modération et de sentiments religieux, où il ne manque qu'un peu de pratique. Le Traité du Domaine a une valeur au moins égale, sinon supérieure. Lorsque la carrière de l'avocat et du jurisconsulte est parcourue d'une manière aussi honorable et aussi utile, il n'est pas de profession plus noble et plus digne d'un homme intelligent qui aime sincèrement l'étude et la liberté.

NIGON DE BERTY, *membre de la 3e classe,*

RAPPORT

Sur *la Signora di Monza et son Procès,* par M. Renzi, Membre Administrateur de l'Institut historique.

A la fin du xvi[e] siècle, un monastère célèbre servait d'asile à des filles appartenant aux plus grandes familles italiennes; c'était celui des religieuses de Sainte-Marguerite de Monza, dites *Bénédictines humiliées.* Il avait survécu à l'abolition, prononcée par Pie V, de l'ordre régulier des *Frères humiliés,* et il avait dû ce privilége à la bienveillante protection de saint Charles Borromée.

La ville de Monza, située à quelques lieues de Milan, avait été, en 1531, érigée en fief, par une convention passée entre Charles V et François II, huitième duc de Milan, au profit de don Antonio de Leyva qui, dès l'année 1502 et en récompense de brillants faits d'armes, avait été nommé prince d'Ascoli et de Monza.

Son fils, don Martin de Leyva eut une fille, nommée *Virginie,* qu'il destina, avant même qu'elle vînt au monde, à passer sa vie dans le couvent de Sainte-Marguerite. En effet, en 1595, Virginie-Marie de Leyva, alors âgée de 20 ans, resplendissante de jeunesse et de beauté, prononça ses vœux et s'enferma dans le monastère de Sainte-Marguerite de Monza. Toutefois, son rang et sa fortune lui assuraient, même dans l'intérieur du couvent, une situation privilégiée. Investie par son père de tous les droits qui lui appartenaient sur son fief, ayant le titre et les prérogatives de princesse de Monza, Virginie, ou plutôt *la Signora,* car c'est sous cette désignation qu'elle était connue, semblait une reine au milieu de ses compagnes, et la Supérieure avait même cru devoir attacher deux dames d'honneur à sa personne.

Cependant, au bout de quelques années, des bruits confus se répandirent dans la ville et signalèrent d'étranges événements, où le romanesque se mêlait au criminel, et dont l'intérieur du monastère aurait été le théâtre. On parlait de relations coupables entre la Signora et un jeune seigneur de la ville nommé Jean Paul Osio, de naissances mystérieuses et de la disparition plus mystérieuse encore d'une religieuse dont les indiscrétions pouvaient être redoutées.

En 1608, un procès fut instruit, dans l'ombre, par le tribunal criminel de l'archevêché de Milan, d'après les ordres et sous la direction du cardinal Borromée; c'est de ce procès que notre collègue, M. Renzi, vient de donner une relation française.

Au moment où s'instruisit cette mémorable procédure, elle avait d'autant plus frappé les esprits qu'on avait pris plus de soins pour la tenir secrète, et l'imagination s'était exercée sur ce déplorable texte, le drame mystérieux accompli dans le cloître de Sainte-Marguerite.

Un historien contemporain, Ripamonti, avait, le premier, signalé les désordres survenus dans ce monastère ; mais il avait ignoré les véritables détails ; il n'avait indiqué que des faits vagues et souvent erronés ; il n'avait même pas connu la personnalité réelle des principaux acteurs engagés dans ces tristes événements.

Depuis, le célèbre Manzoni a touché épisodiquement, dans ses *Fiancés*, à la sombre légende de *la Signora di Monza;* mais il ne pouvait que s'en tenir à des conjectures et accepter de confiance ce que racontait la tradition.

Il y a quelques années, un savant infatigable, M. César Cantu, notre collègue, a fait connaître la vérité tout entière sur cet intéressant sujet. Il a retrouvé le procès original dans le greffe de l'archevêché de Milan ; il a rétabli le nom des personnages et l'exactitude des faits, et il a inséré ces notions historiques et officielles dans une récente édition (1854) de ses *Considérations* (*ragionamenti*) *sur l'Histoire lombarde du* XVIIe *siècle.*

Plus récemment encore, M. le comte Tullius Dandolo a publié les mêmes documents en entier, dans leur texte latin et en langue italienne. Enfin, M. Renzi, voulant mettre à la portée des lecteurs français ce récit qui a tout l'intérêt du roman et de plus le mérite de l'histoire, vient de faire paraître, en s'appuyant sur les pièces officielles, une relation complète du procès de la Signora di Monza et de ses coaccusés.

Une publication de cette nature n'était pas sans danger ; et l'écrivain qui n'eût poursuivi qu'un succès de scandale, en sacrifiant les mœurs et l'honnêteté publique, était certain d'atteindre son but. Tel n'est pas le caractère de la publication de M. Renzi, nous avons à peine besoin de le dire. Son volume disposé, écrit dans un but sérieux et historique, met en lumière, il faut le reconnaître, tous les faits regrettables dont les murailles du couvent de Sainte-Marguerite ont si longtemps dérobé le mystère à tous les yeux ; mais le récit de ces faits eux-mêmes a été adouci autant que l'exigeait le respect du lecteur et que le permettait la véracité de l'histoire.

Le propre des récits judiciaires, c'est l'intérêt dramatique doublé par le *alisme*, si nous pouvons employer une expression toute moderne. C'est là ce qui explique le goût du public pour ces sortes de lectures ; on a toutes les émotions du roman ou du drame, et l'on ajoute à part soi : *tout cela est vrai.* On se le répète avec une satisfaction singulière, jusqu'au moment

où vient la réflexion, qui apporte à l'esprit un salutaire enseignement et qui lui montre l'enchaînement inflexible et logique des passions humaines : le désordre d'abord et le crime ensuite.

Le procès de *la Signora* est résumé dans quarante-trois chapitres, précédés d'une courte préface. M. Renzi a su donner un véritable intérêt à sa relation. Ce n'est pas une sèche et monotone lecture de pièces : l'auteur, en présentant avec méthode et dans leur ordre logique tous les documents épars que la procédure avait mis à sa disposition, en a composé un récit des plus attachants. En outre, il a joint à son livre un portrait de *la Signora* et un *fac-simile* d'une pièce authentique qu'elle a rédigée, écrite et signée le 26 décembre 1596, et qui est, par conséquent, tout à fait étrangère à son procès.

En un mot, M. Renzi a apporté dans la composition de ce volume toute l'exactitude et tout le soin dont il avait déjà donné des preuves, lors de ses précédentes publications.

J. Barbier, *membre de la 2e classe.*
Avocat-général à la Cour impériale de Paris.

RAPPORT

SUR LE PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS DE ROUEN, PENDANT L'ANNÉE 1860-61.

Le volume adressé à l'Institut historique renferme peu de Mémoires *in extenso;* il est destiné, ainsi que l'indique le titre que nous inscrivons en tête de ce Rapport à résumer les travaux qui ont été exécutés par les membres de l'Académie de Rouen ou par les savants étrangers en relation avec elle. Nous devrons donc nous borner à signaler les écrits qui ont le mérite de la nouveauté, ou que la société qui en a reçu l'hommage a justement honorés de son approbation.

Après le compte rendu de la séance publique du 6 août 1861, qui renferme : 1° deux discours sur l'histoire de la découverte des principes constituants de l'eau : 2° les conclusions de la Commission d'examen des concours sur les prix à décerner, et se termine par la lecture d'une jolie pièce de vers de M. Ad. Decorde, intitulée *vacances;* suivent deux rapports sur les travaux de la Classe des sciences, et de la Classe des lettres, le premier présenté par M. A. Lévy, secrétaire de la section ; le second par M. Decorde.

Nous mentionnerons dans le tableau qui concerne les sciences : 1° la communication de M. Zantedeschi, professeur à l'Université de Padoue sur l'action de l'électricité dans la formation du grêlon, et les moyens de

préserver les campagnes des ravages de la grêle; 2° une explication de la maladie de la vigne ou des pommes de terre, par M. Malbranche, opinion d'ailleurs fort ancienne, dont les agronomes ont tenu compte dans la mesure du possible; *les végétaux sont vieux, et c'est pour cela qu'ils sont malades*, suivant une expression pittoresque de Cadet de Vaux; *c'est une progéniture de vieillard :* pourquoi tant d'autres végétaux échappent-ils à cette cause fatale, dont l'espèce humaine subit aussi les conséquences ? et dans quelle mesure faut-il l'admettre? Ce sont des questions à résoudre; 3° la biographie intéressante d'un naturaliste voyageur, Philibert Commerson, né en 1727, à Châtillon-sur-Dombes, et mort à 46 ans, victime de son dévouement à la science; 4° l'appréciation d'un Traité des maladies mentales de M. le docteur Morel.

Le deuxième Rapport mentionne : 1° un Mémoire de M. Homberg sur l'administration coloniale de Cayenne en ce qui concerne l'installation des transportés politiques; on regrette avec l'auteur que les rapports officiels des gouvernements de la Guyane aient cessé de paraître au *Moniteur* depuis 1857; 2° une savante Étude sur le Livre des Psaumes, par M. l'abbé Picard; 3° plusieurs pièces de vers de MM. de Lérue, l'abbé Picard; 4° une Notice sur les hommes remarquables de la Savoie et de Nice.

Une partie des volumes est consacrée aux Mémoires que l'Académie a jugés dignes d'impression; nous citerons 1° les Études sur la production agricole et la richesse saccharine des betteraves : les résultats de nombreuses expériences de l'auteur, M. Marchand, semblent démontrer un accroissement de la richesse saccharine, en rapport avec l'ancienneté des plantations; 2° un résumé des observations météorologiques faites à Rouen, pendant seize années consécutives, de 1845 à 1861, par M. Preisser, comparant la quantité de pluie tombée et recueillie sur la plate-forme de l'observatoire à Paris, à 28 mètres au-dessus du sol, en moyenne de 450 mètres, à celle qui a été observée à Rouen; on conclut qu'il tombe à peu près deux fois autant d'eau à Rouen qu'à Paris; 3° une étude scientifique et archéologique sur la ville de Rouen, par M. A. Lévy; 4° la Seine-Inférieure au temps des Romains, par M. l'abbé Cochet avec le plan de la ville sous les ducs de Bourgogne, aux xe et xie siècles; et la carte archéologique de la Seine-Inférieure gallo-romaine; 5° les recherches de M. Ch. de Robillard de Beaurepaire sur les anciennes prisons de Rouen, œuvre de patience et d'érudition, accompagnée de réflexions judicieuses sur la législation pénale, que nous regrettons de ne pouvoir transcrire; 6° une étude sur les deux Duguesclin (Bernard et Olivier), par M. Barabe

Le connétable, né en 1314 d'une ancienne famille bretonne, était l'aîné

de dix enfants; il mourut de maladie le 13 juillet 1380, à soixante-six ans, devant Châteauneuf-de-Randon (Lozère) qu'il assiégeait : l'auteur du Mémoire réfute l'opinion de Sainte-Palaye, qui affirmait de l'illustre chevalier *qu'il ne savait écrire ni signer*, par la production du *fac-simile* de sa signature au bas d'une lettre qui la mentionne; on y reconnaît une main suffisamment exercée.

Messire Olivier fut, dès son jeune âge, au service de son frère et son vaillant compagnon d'armes.

Les armes du connétable sont : *Ecu d'azur avec un aigle de sable à deux têtes et un bâton rouge;* la devise fut *dat virtus quod forma negat.*

7° Une lettre de M. de Cideville au sujet de la cession de sa bibliothèque à l'Académie : on sait que ce correspondant de Voltaire, surnommé par lui, *son cher Ovide de Neustrie, le Tibulle de la Normandie,* était un poëte aimable et un critique spirituel; il ne fit rien imprimer, bien qu'il eût écrit beaucoup. La correspondance générale de Voltaire mentionne plusieurs ouvrages de M. de Cideville, poésies et opéras ; 8° la description de la nouvelle chaire à prêcher de Saint-Ouen, par M. A. Pottier, avec une dissertation sur la forme des chaires anciennes.

Cette rapide analyse, dont on voudra bien excuser les lacunes et l'aridité, montre avec quel zèle et quel succès l'Académie de Rouen explore les richesses de tout genre que recèle la province, et cultive les différentes branches de nos connaissances, aux points de vue scientifique, industriel, hygiénique et littéraire...... l'Institut historique ne saurait trop apprécier le mérite des communications qu'il en reçoit.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

NOTICES HISTORIQUES SUR SAOU, SUR L'ABBAYE DE SAINT-TIERS, SUR TULETTE ET SUR TAULIGNAN (Drôme), par l'abbé A. VINCENT, *membre de l'Institut Historique de France et chanoine honoraire du diocèse de Valence.*

Toutes ces Notices, du format in-12, sont publiées sous le patronage du préfet de la Drôme et des membres du Conseil général du département. Les Opuscules théologiques du jésuite Mazarelli jouissent dans la science ecclésiastique d'une grande réputation, et cette réputation est méritée. Aussi sont-ils recherchés par tous ceux qui savent les apprécier. Je ne vois rien que je puisse mieux leur comparer, dans la science historique, que les Opuscules ou Notice publiés par notre savant et laborieux collègue M. l'abbé Vincent. Ils n'est pas surprenant de voir l'autorité administrative de la Drôme leur donner son suffrage et ses encouragements.

Nos lecteurs connaissent depuis longtemps le genre et le mérite des compositions de M. Vincent. Il suffit donc de leur apprendre le sujet principal des trois Notices dont le titre est énoncé ci-dessus.

Saou, dont l'existence n'est guère connue au delà des limites du Dauphiné, est une petite ville située à huit lieues de Valence, et bâtie sur les bords de la Vèbre. M. Vincent n'en peut, et pour cause assez commune, faire connaître l'origine; mais il dit toutes les phases qu'elle a eues à subir sous les temps de la féodalité, sous l'époque malheureuse de l'introduction du calvinisme, etc., etc. Il donne en même temps, et d'une façon plus positive, l'histoire de *l'abbaye de Saint-Tiers*, et il sait y rattacher mille incidents de faits, de coutumes locales, etc... qui nous font voir que les habitudes religieuses d'un pays, dans les temps de foi, sont à peu près celles des autres contrées. Je demanderais à M. Vincent si l'abbaye de Saint-Tiers, portant réellement ce nom, était réellement une *abbaye?* Il sait comme moi qu'il n'y a point de *moines* de saint Augustin, comme il les appelle; que les ermites de son ordre n'avaient point d'abbés; et que, s'il est vrai que ce fût là une abbaye de l'ordre de saint Augustin, les religieux qui l'habitaient étaient des chanoines réguliers et non des moines.

Tulette, dont on ne parle guère en France et dont on ne commença guère à parler dans le Dauphiné que vers le xie siècle, a pourtant une origine plus ancienne; ce n'est cependant encore aujourd'hui qu'un village important, mais important surtout par son histoire dont M. Vincent donne le précis en soixante-trois pages. Là encore, il a parlé des ravages affreux qu'y a faits le calvinisme armé! Aujourd'hui, quoique comptant une population d'environ deux mille âmes, quoique vivant et animé, car il y a plusieurs usines et un commerce suivi, Tulette n'est qu'un bourg ou village, situé dans le canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mais dans une position avantageuse sur les routes de Pont-Saint-Esprit à Briançon, d'Avignon à Valrens, etc.

Taulignan, dont M. Vincent a donné récemment l'histoire en sept chapitres, est un gros bourg ou petite ville à cinq lieues de Montélimart. L'origine en est incertaine, mais l'existence est ancienne. Il vient une époque où l'auteur suit pas à pas ceux qui ont fait éprouver à cette localité les infortunes de la guerre; mais, quand il parle des *compagnies bretonnes*, il a tort, ce me semble, de les appeler un *ramassis de gens sans aveu*; il me pardonnera cette susceptibilité de compatriote, et j'aurais voulu qu'il expliquât, pour les excuser, les causes qui avaient détourné ces soldats du premier but qui les avait attirés dans le midi de la France : tout le chapitre cinquième est consacré aux troubles que vint occasionner le calvinisme et

aux ravages qu'il causa ; c'est nécessairement un des plus intéressants. Un autre qui ne l'est pas moins, c'est le septième, qui raconte ce que fit à Taulignan la Révolution française, puis le rétablissement de l'ordre, que la France retrouva *quand*, dit notre auteur, *tressaillant sur son lit de boue et de fange, elle voulut se relever, Dieu lui montra Napoléon*. L'éloge plus ou moins direct de Napoléon se retrouve dans tous ce que ces Opuscules nous apprennent du retour de la paix et de la tranquillité.

Il serait à désirer que M. Vincent trouvât des imitateurs dans les autres contrées. Des Notices telles qu'il les a données et qu'il les donnera encore, car il en promet seize nouvelles, en ce moment ; ce seraient les matériaux les plus étendus et surtout les plus sûrs pour l'histoire générale de la France.

L'abbé BADICHE, *membre de la 3e classe*.

ODE

LES PYRÉNÉES

Dédiée à M. Jubinal, Député des Hautes-Pyrénées.

« Et ego in Arcadia. »

Vous l'avez dit : un Dieu lui-même
Vous a fait des loisirs si doux ;
La nature toujours nous aime,
Quand on sait l'aimer comme vous.
Aimez-la cette enchanteresse ;
Baisez sa trace avec ivresse ;
Mais le cœur change avec le lieu.
Du fond du cloaque où nous sommes,
On voit trop l'ouvrage des hommes ;
Ne voyez que l'œuvre de Dieu.

Rappelez-vous l'horreur profonde
Des peuples frappés de remord,
Quand cette voix sur le vieux monde
S'entendit : « Le grand Pan est mort ! »
Ce n'est point ce cri des abîmes
Que rediront ces monts sublimes
Où tout nous révèle un Dieu grand ;
L'aigle lui dit : « A toi l'espace ! »
Et le moindre souffle qui passe,
Le murmure au bord du torrent.

Là, si loin que notre œil se porte,
Partout c'est la fête des yeux ;
Sur ces monts notre âme est plus forte ;
On se sent plus voisin des cieux.

Ces beaux lieux où vous deviez naître,
Devraient aussi me reconnaître ;
J'ai vu l'Adour et le Bastan ;
J'ai vu le doux ciel de Bagnère
Sourire à mon aube première...
Mais où sont les neiges d'Autan ?

Ce n'est point pour des cœurs serviles
Que sont faits ces bords tant vantés ;
Je vous dirais toutes leurs villes,
Leurs mœurs, leurs climats enchantés.
C'est Tarbe, assise dans la plaine,
Qui trône et vous accueille en reine ;
C'est Pau, tout fier de son renom ;
Plus loin, où ce beau ciel rayonne,
Vers ces fiers remparts, c'est Bayonne
Qui dort sur l'affût d'un canon.

Orthez seule, découronnée
Des splendeurs de son écusson,
Comme une veuve abandonnée (1),
Voile sa tête à l'horizon.
Veuve d'un passé plein de gloire,
Dont j'évoque ici la mémoire,
J'écoute en vain sur ton coteau ;
Tous les échos semblent se taire,

…ton-Phœbus et de sa cour.

Et ton vieux gave solitaire
Gémit au pied de ton château.

Dois-je ici proclamer encore
Les noms de ces peuples divers,
Ceux du Béarn, ceux du Bigorre,
Le Basque voisin des hivers?
Chacun a son fleuve ou son gave;
Ici l'Adour, libre d'entrave,
Bondit au pied de ces coteaux;
Là c'est la Garonne qui gronde,
Et qui, sous le nom de Gironde,
Court baigner les murs de Bordeaux.

Voyez, vers les murs de Toulouse,
Rouler ses flots précipités!
Cette enfant des monts n'est jalouse
Que du tumulte des cités.
J'entends, au pied des Pyrénées,
Frémir les deux mers étonnées
De leur double hymen accompli (1);
Tandis que la cité d'Isaure
A ses jeux nous convie encore,
Ou chante un air de Goudouly.

Mais Campan toujours me ramène
Vers son frais et riant vallon;
L'âme y plane, dans son domaine,
Aussi haut que l'aigle et l'aiglon.
L'immensité, voila son dôme!
Mais le souvenir d'un grand homme
Rend ce bord encore plus sacré.
Arrière tout regard profane!
Entrons dans cette humble cabane;
C'est ici que naquit Larrey!

Je connais les voix étouffées
Qu'on entend le soir dans les houx;
J'ai surpris la troupe des fées
Sous les ombrages de Médoux;
J'ai vu l'isard au bord du fleuve;
J'ai vu le troupeau qui s'abreuve;
J'ai vu les monts et leurs frimats;
J'ai tout vu, de l'hysope au cèdre;
J'ai vu la cascade de Gèdre,
J'ai vu le désert de Héas!

Berger, montre-nous la colline
Et sa pente à l'abri du vent,
Où, sous le rocher qui s'incline,
On voit naître l'Adour enfant.
Quel frais sur ces bords l'on respire!
Mais plus loin la nature expire;
Sur ce pont je passe en tremblant.
Quelle est cette gorge profonde
Où ce torrent écume et gronde?
Est-ce la Brèche de Roland?

Cette cime au loin désolée
Où s'éteint ce dernier soleil,
C'est la cloche de la vallée
Qui doit sonner au grand réveil;
Ce pic, c'est le pic de l'Espades.
Tremblez innocentes peuplades!
Craignez le sort de Damoclès!
Partout c'est quelque nouveau site;
C'est l'Élysée ou le Cocyte,
C'est le frais vallon d'Argelès!

Vieux monts où l'ours a son repaire,
Où, quand les vents sont déchaînés,
Le fils craint d'attendre le père
Dans vos sentiers abandonnés!
Mont-Perdu! Montagnes-Maudites!
Qui peut savoir ce que vous dites
Au nuage, à l'aigle égaré?
Votre masse au loin nous étonne;
N'est-ce pas Dieu même qui tonne
Sur les hauteurs du Marboré?

Ces glaciers dont l'orgueil s'étale
Ont vu jadis, sous leur sommet,
Passer le Romain en sandale,
Les sectateurs de Mahomet.
Chaque âge vous y parle encore;
Ce créneau c'est la tour du Maure;
Voici l'église aux vieux piliers;
Ce fort, devant ce précipice,
Transformé pour vous en hospice,
Fut bâti par les Templiers.

Tout vous charme, tout vous appelle;
Ce son qui vient de retentir,
C'est la cloche de la chapelle
Que les anges ont vu bâtir;
Suivant le site qui varie,
C'est la légende ou la féerie,

(1) Par le canal du Languedoc qui joint les deux mers. Boileau a dit en deux vers magnifiques :

J'entends déjà frémir les deux mers étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées.

Les temps anciens ou les nouveaux.
Aux preux de l'antique bannière,
Donnons une larme dernière...
Voici les champs de Roncevaux!

Regardez ce défilé sombre!
On dirait que Roland encor,
Près de succomber sous le nombre,
Fait entendre son bruit de cor!
C'est là que, blessé dans sa course,
Il se traîna vers cette source;
C'est là, dans ce lugubre lieu,
Qu'au pied de la roche escarpée,
Le héros brisa son épée
Et rendit sa grande âme à Dieu!

Comme ce bruit de la cascade
Nous distrait de tous nos chagrins!
Ecoutez ce berger nomade
Qui chante un air de Despourrins,
Comme ce refrain vous arrive
Redit par l'écho de la rive
Le long des saules agités!
Ah! la nature est toujours vierge!...
Mais, ce soir même, votre auberge
Vous rend à nos banalités.

Ainsi du livre de la vie
La page a toujours son revers,
L'amitié du moins nous convie,
Me répondez-vous en beaux vers.
O voix du foyer, chère et douce!
Oui, tandis que le temps nous pousse
Vers un but, hélas, trop certain,
Souffrez, quand votre luth m'attire,
Que j'abdique enfin la satire
A la porte de votre Éden!

BARANDEGUY-DUPONT.



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1862.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 11 juin à neuf heures, sous la présidence de M. Barbier. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

— Notre honorable collègue, M. Valat, écrit de Bordeaux qu'il se rappelle au bon souvenir de tous ses honorables collègues, et particulièrement à celui de MM. Barbier, Breton, Masson, Cénac-Moncaut, Gauthier-la-Chapelle, etc. Il s'occupe d'analyser les quatre volumes des ouvrages de l'empereur Napoléon III; il enverra bientôt son travail.

— M. César Cantu, notre honorable collègue à Milan, réclame les livraisons, novembre et décembre 1861; il espère y trouver les rapports annoncés précédemment sur les cinq derniers volumes de son Histoire universelle. « Mon histoire, dit M. Cantu, est à la neuvième édition de » Turin, et M. Didot vient de publier la troisième à Paris; ce qui prouvera » à l'Institut historique que je ne le déshonore pas. Si le rapport sur mon » histoire est raisonné et consciencieux, peu importe qu'il soit favorble ou » non, il sera reproduit en Italie. »

— M. Armand Lucy, de Marseille, demande à faire partie de l'Institut

historique comme membre correspondant, sous les auspices de MM. l'abbé Orsini et Renzi; il envoie, comme titre, un volume in-8° de lettres intimes écrites de la Chine, où il a été attaché à l'état-major du général de Montauban en qualité d'interprète anglais. M. Lucy désire faire partie de la première classe. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. de Bellecombe, Barbier et Gauthier-la-Chapelle, qui fera un rapport à la prochaine réunion de la classe.

— Notre honorable collègue M. Alberdi, ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine, en répondant à M. l'administrateur sur son rappel de Paris, fait connaître qu'il ne quittera pas cette capitale, mais qu'il se rapprochera davantage de l'Institut historique auquel il est fier d'appartenir.

L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Belgique envoie à l'Institut historique deux volumes de son Bulletin, et l'Annuaire de l'Académie ; M. Joret Desclosière est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe ; leurs titres seront publiés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. La lecture des Mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour rappelle à la tribune M. de Bellecombe pour continuer la lecture de son Mémoire sur la ville et le château de Montpézat ; ce Mémoire est renvoyé au Comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 JUIN 1862.

La séance est ouverte à 9 heures ; M. Breton occupe le fauteuil ; M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

L'Académie impériale de Savoie offre à l'Institut historique la collection de ses travaux ; des remercîments sont votés à cette savante Académie ; M. Depoisier est nommé rapporteur. M. de Caumont offre à notre

Société, par l'intermédiaire de notre collègue M. Parrot, d'Angers, le *Dernier volume des travaux de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques :* des remercîments ont été également votés à M. de Caumont. M. Masson est nommé rapporteur. Notre honorable collègue M. Mahon de Monaghan, consul de France à Luxembourg, envoie à l'Institut historique un Mémoire intitulé : *Histoire des Pays-Bas. — Les grandes mbassades de* 1584-1585; ce travail sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. Parrot annonce à l'assemblée qu'il a assisté au Congrès archéologique de Saumur, comme membre de la Société française d'archéologie, pour la conservation des monuments historiques; il dit que les questions qui ont été traitées dans cette session ont offert de l'intérêt, et que son Mémoire qu'il y a lu sur le *Trésor de l'abbaye de Saint-Florent* a reçu l'accueil le plus flatteur.

M. l'abbé Boitel offre à l'Institut historique son ouvrage intitulé : *Histoire de Montmirail en Brie.* M. de Berty est nommé rapporteur.

M. le Président distribue à MM. Valat, Dérisoud et Martin de Moussy les médailles que l'Institut historique leur a décernées.

M. le comte Reinhard donne lecture d'un Mémoire qu'il avait annoncé de Munich à l'Institut historique, sur les *Travaux scientifiques et historiques* de l'Académie royale des sciences de Bavière. Cette lecture a intéressé vivement l'Assemblée ; le Mémoire a été renvoyé au Comité du journal.

M. Breton lit la dernière partie de son Mémoire intéressant : *Raphaël et ses œuvres* : renvoyé au Comité du journal.

M. Barbier, président, fait part à l'Assemblée des démarches qu'il a faites auprès de S. E. M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, se rattachant aux intérêts généraux de notre Société; l'Assemblée, sur la proposition de plusieurs Membres, vote des remercîments unanimes à son président, M. Barbier.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Depoisier, pour lire son Mémoire intitulé : *Un chapitre pour servir à l'histoire de la réunion de la Savoie à la France en* 1792, *ou les Savoisiens dans les sociétés populaires de Paris.* Après quelques observations de MM. Carra de Vaux, Barbier, de Berty et Breton, le Mémoire est renvoyé, par le scrutin secret, au Comité du journal.

Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

HISTOIRE UNIVERSELLE PAR M. CANTU.

— L'histoire universelle de notre honorable collègue, M. César Cantu, est à la neuvième édition à Turin et à la troisième à Paris. Cependant l'auteur n'a pas eu de Mécène. Il avait écrit, dès le commencement, en tête de son œuvre ces simples mots : A MA PATRIE. La constante franchise et l'indépendance de son esprit lui ont attiré d'injustes attaques; mais le succès complet qu'il a obtenu a pleinement démontré son mérite. Les huit éditions de Turin seulement ont eu un débit de 18,000 exemplaires.

Nous nous empressons de reproduire ici, dans l'intérêt de la science historique et de ceux qui la cultivent, la PRÉFACE qui paraît en tête de la troisième édition Didot, écrite par l'auteur lui-même. R.

— C'est en 1838 que les premiers volumes de cette *Histoire universelle* commencèrent à paraître à Turin. Et, malgré les critiques ou plutôt les attaques d'une presse plus injuste que sévère, le public l'accueillit avec une telle bienveillance qu'à cette heure huit éditions ont été imprimées à Turin, sans parler des contrefaçons faites ailleurs, surtout dans le royaume des Deux-Siciles et en Belgique, alors qu'un droit international ne les interdisait pas.

Ce fut un bonheur pour l'auteur de voir son ouvrage accueilli en France par des éditeurs aussi intelligents que MM. Didot, qui en impriment aujourd'hui la troisième édition à Paris.

L'auteur, tout en maintenant, avec une fermeté que d'autres appelleraient obstination, les principes et les appréciations qui peut-être ont fait la force et assuré le succès de son ouvrage, s'est toujours appliqué à y introduire toutes les acquisitions résultant du progrès des sciences historiques et physiques, et il a mis autant de zèle que d'impartialité à profiter des observations de ses amis et de ses ennemis. Les traductions différentes, même dans les langues les moins cultivées, telles que le hongrois et le polonais, lui ont ouvert de nouveaux points de vue et procuré de nouveaux renseignements. Des études incessantes, et la pénible expérience qu'on acquiert à une époque où se succèdent tant de spectacles grandioses et misérables, ont donné à ses propres réflexions plus de force et de rectitude.

Aux améliorations successivement introduites dans les éditions publiées à Paris, l'auteur a ajouté celles qui paraîtront dans la neuvième édition qui s'imprime à Turin.

Rien ne pouvait être plus flatteur pour l'auteur et le mieux récompenser de sa persévérance que de voir son ouvrage agréé par la nation qui est la seconde patrie de tout le monde; mais une traduction laisse toujours à désirer quant à l'exacte reproduction de la pensée de l'auteur. Ce n'est que par des révisions successives qu'une traduction peut sembler être un ouvrage original, soit par le fond, soit par la forme. Aussi, même après avoir été assisté dans cette tâche par des littérateurs et savants aussi distingués que MM. Aroux et Léopardi pour la première édition, et par le concours de MM. Baudry, Chopin, Dehèque, Delâtre, Noël des Vergers, Lacombe et Amédée Renée pour la seconde, a-t-il prié M. Lacombe de revoir de nouveau l'ensemble de l'ouvrage, remanié presqu'en entier dans la dernière édition italienne, et d'y conserver le sentiment et le coloris italien, même certaines hardiesses, autant du moins qu'on le peut sans blesser le goût français. L'auteur appartient à l'école qui veut écarter du style l'emphase et la rhétorique qu'on reproche à sa patrie; mais il sait combien l'élégance, la beauté de la forme, l'image, le tour de la période, la cadence, la phrase (si ce mot n'avait rien de malencontreux) ont de charme pour les Italiens. Ces qualités, qui ne deviennent un défaut que lorsque la mesure du beau et du vrai est dépassée, ne sauraient être bannies de la langue française, retenues comme elles le sont dans de justes limites par son génie éminemment logique et clair.

Cet ouvrage date de bien loin; il fut écrit à une époque d'impatience moins fiévreuse, pour une génération plus réfléchie et qui comprenait autrement les notions de la liberté et de l'autorité, des droits et des conventions, de la dignité de l'homme et du progrès moral et social, sentiments que l'auteur a cherché à développer et fortifier dans les limites du vrai, du bon et du beau, et avec la sainte horreur de l'injustice sous toutes ses formes. Mais, puisque cet ouvrage est reproduit si souvent et traduit dans divers pays, l'auteur n'est-il pas autorisé à croire qu'il n'a pas perdu son opportunité, et qu'on calomnie le public quand on répète qu'il n'aime que ce qui flatte ses instincts matériels ou une présomption envenimée par la révolte contre toute autorité? Il y a donc un langage par lequel les âmes s'entendent en tout temps : ce langage est celui de la VÉRITÉ.

Parmi les diverses appréciations sur l'auteur et sur son livre, aucune ne l'a plus charmé que celle qui s'accorde généralement à reconnaître en lui un zèle infatigable à rechercher la vérité, et un courage persévérant à la dire. L'un et l'autre lui ont coûté bien cher, mais il n'a jamais écrit pour écrire, ni raconté pour raconter. A ses yeux la littérature a une plus haute mission; il l'a toujours considérée comme une des branches de la morale

et de la science sociale. Fidèle à ses convictions, servant une cause et non un parti, ne regardant pas aux résultats, mais à la valeur morale des actions, il n'a pas craint de braver les préjugés et les haines et d'aborder franchement toutes les questions qui touchent aux bases de la société, afin d'éclairer les intelligences, fortifier les volontés et faire aimer la vérité que dissimulent les lâches qu'on appelle prudents, et qui est le jouet d'une plèbe que l'on décore du nom de peuple. Témoin impartial, quoique non désintéressé, de tant de catastrophes, résistant à l'intraitable hostilité des partis dans le combat incessant de la vie, sachant voir les triomphes de l'erreur sans désespérer, et les égarements sans trop se hâter d'avoir raison, il s'est de plus en plus convaincu, à l'école du malheur, que chaque secousse rend la vérité plus réelle, sa démonstration plus évidente et ses droits plus imprescriptibles. Heureux s'il peut faire partager cette conviction au lecteur ! CÉSAR CANTU.

Florence, le 10 novembre 1861.

PROSPER MANARA PAR SON CONCITOYEN JOSEPH DENTONI LITTA.

M. Dantoni Litta, notre collègue, vient de publier à Gênes une brochure de vingt-quatre pages d'impression, contenant la biographie du marquis Prosper Manara de Parme, son compatriote, et neuf lettres originales adressées par cet écrivain au comte César Ventura, son ami et son allié.

Prosper Manara, né le 14 avril 1714 à Borgi Caro (duché de Parme) et mort le 18 octobre 1800, fut en effet l'un des personnages les plus remarquables de l'Italie du XVIIIe siècle. A la fois homme d'État, écrivain, poëte, le marquis Manara se rendit recommandable dans chacune de ces carrières si diverses. Chambellan du duc Philippe en 1769 ; précepteur du prince Ferdinand, puis directeur du collége des nobles, membre du conseil privé et gouverneur du prince Louis d'Étrurie, il fut élevé au rang de ministre d'État en 1782. Secrétaire de l'Académie littéraire de Parme après la mort de l'abbé Jugoin, en 1768 ; membre de plusieurs académies littéraires, il fut en outre le mécène des lettrés italiens, et compta au rang de ses amis Algaroti, Casaroti, Bettinelli, Pellegrini, Kerronsco, Giorso, c'est-à-dire les premiers littérateurs de l'Italie contemporaine.

Comme écrivain il publia un Discours sur l'architecture, et des Lettres remarquables par leur grâce et leur élégance. Comme poëte on lui doit des églogues, des sonnets, et des cansonnes attestant un esprit aimable et une grande facilité de composition et de versification. Mais son plus beau titre de gloire est sans contredit la version poétique des Bucoliques et des Géorgiques de Virgile, son auteur favori, version dans laquelle le traducteur s'élève, dit-on, en maintes circonstances presque à la hauteur de l'original.

L'éloge historique du marquis Manara par M. Dentoni Litta résume parfaitement la biographie de l'écrivain que nous venons de citer dans ses trois phases distinctes, et on peut le consulter avec fruit. Nous espérons que M. Dentoni Litta ne s'en tiendra pas à cette seule biographie ; la ville de Parme, sa patrie, a donné le jour à plusieurs hommes illustres et nous serions heureux s'il voulait nous les faire connaître plus parfaitement que nous ne les connaissons. A. DE BELLECOMBE.

La *Société académique des Hautes-Pyrénées*, fondée à Tarbes il y a quelques années par notre honorable collègue, M. Jubinal, député au Corps législatif, vient de publier en un magnifique volume de près de 400 pages le résultat de ses travaux ! Ce volume est précédé d'un rapport des plus intéressants dû à M. Septavaux, secrétaire général de cette compagnie, qui y rappelle tous les bienfaits de *la Société académique*, sans oublier la fondation du *Musée de Tarbes* due, comme celle du *Musée de Bagnères*, au secrétaire général de *l'Institut historique*.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Il paraît depuis le 1er janvier une publication demi-mensuelle portant ce titre : *Revue bibliographique*, *Moniteur de l'imprimerie et de la librairie française*, *journal des publications nouvelles*, Paris, rue d'Enghien, 14.

Elle consiste en 32 pages grand in-4° à 3 colonnes ; les chapitres sont : courrier de l'imprimerie et de la librairie ; nouvelles des sciences, des lettres et des arts ; jurisprudence ; nominations officielles ; bibliographie, ventes publiques, catalogues ; littérature ; enseignement ; chronique théâtrale, etc. On y rend compte des ouvrages dont deux exemplaires sont déposés. Il y a dans l'occasion un feuilleton composé de quelque œuvre de littérature légère ; celui du 14e n° n'est pas le moins intéressant ; c'est un *mystère* provençal avec traduction en français à côté du texte. M. Cénac-Moncaut, l'un de nos collègues, en est l'éditeur, ou plutôt le *trouveur*, comme il l'est de nombre de légendes ou contes et moralités du même crû, notamment du charmant conte des *Mains blanches*. P. MASSON.

BULLETIN.

— *Histoire* de Montmirail-en-Brie, par M. l'abbé Boitel. Montmirail, 1862, vol. in-12.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES

COMMUNICATION FAITE A L'INSTITUT HISTORIQUE SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BAVIÈRE.

Messieurs et honorables Collègues,

Par suite de l'échange de publications qui s'est établi entre l'Institut historique et l'Académie des sciences de Munich, j'ai été chargé de vous rendre compte des envois qui nous ont été faits en dernier lieu par cette Société. Je crois devoir faire précéder cette communication de quelques renseignements sur l'histoire de l'Académie de Munich, sur sa composition actuelle, et sur ses travaux.

L'électeur Maximilien-Joseph de Bavière, adoptant les idées de ses conseillers, MM. de Linprunn et Lori (1), signa le 20 mars 1759 l'acte constitutif et les statuts de l'Académie des sciences de Munich. Elle se divisait alors en une classe historique et une classe philosophique. Par les mémoires et discours qu'elle publia, par les prix qu'elle distribua, et par les cours que plusieurs de ses membres ouvrirent sur plusieurs matières de l'enseignement, elle exerça, dès sa fondation, une influence favorable sur le progrès des lettres et des sciences dans le midi de l'Allemagne. La collection des documents relatifs à l'histoire de Bavière, dont la publication se continue encore aujourd'hui sous le nom de *Monumenta Boïca*, commença à cette époque. Comme le produit des timbres sur les almanachs formait alors, ainsi que Frédéric II l'avait également ordonné à l'égard de l'Académie de Berlin, une partie importante des revenus de l'Académie de Munich, celle-ci fit paraître, de 1761 à 1767, chaque année, un calendrier astronomique. Sous le règne de l'électeur Charles-Théodore, ses statuts furent revisés en 1779. Une troisième classe, celle des beaux-arts, fut jointe à celles qui existaient déjà. Chacune fit imprimer des mémoires; des éphémérides météorologiques furent recueillies par la classe philosophique.

(1) Le grand mérite de M. Jean-George de Lori, non-seulement comme promoteur de l'acte constitutif que je viens de citer, mais aussi comme patriote s'opposant aux projets autrichiens qui menaçaient, en 1778, l'indépendance de la Bavière, se trouvent dignement appréciés dans une Notice de M. de Rudhart, lue, le 28 mars 1859, dans la séance solennelle, consacrée par l'Académie à célébrer la fête séculaire de sa fondation.

Un décret du 1er mai 1807, par lequel, après l'érection de la Bavière en royaume, le roi Maximilien-Joseph constitua l'Académie comme autorité centrale, lui donna une nouvelle importance. Elle fut, par là, divisée en trois classes :

1° Pour les sciences philosophiques et philologiques;

2° Pour les sciences mathématiques et physiques ;

3° Pour les sciences historiques.

La classe des beaux-arts fut supprimée.

Une dotation fut assignée, sur les fonds du budget, à l'Académie, qui put, dès lors, continuer, dans une extension plus grande, son action sur la propagation des lumières.

En 1826, après la translation à Munich de l'Université qui existait à Landshut, l'Académie royale de Bavière reçut une nouvelle organisation. Les actes qui la régissent aujourd'hui sont les décrets royaux du 21 mars 1827, du 22 novembre 1841, des 14 janvier et 25 mars 1849, le règlement sur les élections du 9 juillet 1829, et celui sur ses travaux du 4 août 1829.

Son président est nommé par le roi parmi ses membres. Cette place est occupée en ce moment par M. le baron de Liebig, sur lequel j'ai été dans le cas d'appeler l'attention de mes collègues en 1860.

Il y a dans chaque classe des membres ordinaires, qui sont élus par les membres de l'Académie et confirmés par le roi (1).

A ces membres ordinaires il faut ajouter des membres extraordinaires, honoraires, des associés étrangers (2) et des correspondants.

L'Académie élit, pour chaque classe, un secrétaire parmi les membres de cette classe, et soumet ensuite son choix à la confirmation du roi (3).

(1) Le roi Louis s'était réservé la faculté d'ajouter aux membres ordinaires, produit de l'élection, quelques autres par nomination directe. Le roi Maximilien a renoncé à cette faculté.

(2) Sur la liste des associés étrangers figurent beaucoup de Français, parmi lesquels je citerai MM. Cousin, Guizot, Hase, Mohl, Brogniart, Chevreuil, Flourens, Élie de Beaumont, Thierry, Leverrier, Renan, Littré, Dumas et Regnault. Parmi les correspondants j'aurai à nommer MM. Bravais, Le Roy d'Étiolles et de Caisne.

(3) Le secrétaire de la Classe philosophique et philologique est M. Marc-Joseph Muller, professeur de langues orientales à l'Université de Munich. Celui de la Classe des sciences mathématiques et physiques est M. Martius, avantageusement connu de tous les amateurs de sciences naturelles, par le voyage, que, de concert avec M. Spix, il a entrepris au Brésil, et la description qu'il en a publiée. Celui de la Classe historique est M. Doellinger, prieur de Saint-Cajetan, auteur de savants traités sur l'histoire et les doctrines de l'Église catholique. L'opinion qu'il a émise dans une lecture publique sur le pouvoir temporel du Pape a attiré sur lui l'année dernière l'attention de la presse périodique.

Dans la règle, il y a par mois une séance ordinaire non publique pour chaque classe, et une quatrième, où les trois classes sont réunies.

Les mémoires, dont l'étendue dépasse les limites d'une communication ordinaire, sont réunis dans des collections, dont chaque classe fait paraître, dans la règle, une livraison par année.

Un journal, intitulé *Gelehrte Anzeigen* (Indications savantes) paraît sous la direction de l'Académie.

L'édition des *Monumenta Boïca* se poursuit par les soins d'une commission spéciale.

Une commission chargée des recherches concernant l'histoire d'Allemagne a été adjointe par le roi à l'Académie.

Le directeur de la bibliothèque royale, M. Wiedmann, est aussi celui de l'Académie.

Les vacances de l'Académie durent du 1er août au 1er novembre.

Elle a deux séances publiques et solennelles par an, la première le 28 mars, anniversaire de sa fondation, et la seconde le 28 novembre, jour de la naissance du roi. Dans cette dernière, les questions dont la solution est récompensée par des prix à distribuer par l'Académie sont portées à la connaissance du public.

J'arrive maintenant aux envois qui nous ont été faits par l'Académie de Munich, en commençant par les comptes rendus de ses séances ordinaires pendant les années 1860 et 1861. Obligé de me contenter de simples mentions, qui n'ont pas la prétention d'être des analyses, j'essayerai cependant de vous donner une idée de l'importance des travaux auxquels se livre cette Société savante.

J'aurai à vous signaler d'abord les communications principales, faites à la classe historique.

M. Löher a fait part à ses collègues des sources dans lesquelles il a puisé la biographie curieuse de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande, qu'il vient de publier. Il se loue beaucoup du concours que lui ont prêté plusieurs savants de la Belgique, pour le mettre en état de retracer la vie de cette princesse, célèbre par ses aventures matrimoniales et le courage que, veuve du dauphin Jean et arrière-petite-fille de l'empereur Louis de Bavière, elle déploya au milieu de la lutte des partis, jusqu'au moment où, pour obtenir la liberté de son quatrième mari, elle se vit obligée d'abandonner définitivement à la maison de Bourgogne les provinces des Pays-Bas.

J'ai lu avec un intérêt tout particulier une dissertation de M. Löher sur la chevalerie et la noblesse pendant le moyen âge. Elle est de nature à rectifier,



sur beaucoup de points, les idées que pourrait fournir à cet égard la lecture des romans. Elle fait voir les bases sur lesquelles repose la distinction entre barons, bacheliers et écuyers; la signification des termes bannerets, enseignes, cri, entrer en bannière, lever et relever bannière; les conditions à remplir pour être reçu chevalier; les preuves de noblesse à faire dans les premiers temps du moyen âge, antérieurement à l'époque où, pour l'entrée dans les chapitres, la constatation de quartiers plus nombreux fut exigée, etc. Enfin, M. Löher a su extraire des sources allemandes et françaises dignes de foi des renseignements instructifs sur la matière importante qui a fait l'objet de ses recherches.

M. le professeur de Sybel, qui, l'année dernière, a quitté l'Université de Munich pour celle de Bonn, et s'apprête maintenant à jouer un rôle politique dans la seconde Chambre de Berlin, a fait à l'Académie une communication sur le règne de Léopold II. Il s'y est appliqué à apporter de nouveaux arguments en faveur du tableau qu'il a fait de ce règne dans son histoire du temps de la révolution de 1789 à 1795, et, d'après lequel, Léopold II, dans ses rapports avec la France, loin de suivre une politique agressive, de concert avec les émigrés, aurait cherché à maintenir le plus longtemps possible l'état de paix, tandis qu'il aurait été favorable, contre les prétentions de la Russie, aux tendances des patriotes polonais. En ce qui concerne la Pologne, M. le professeur Hermann de Marbourg avait soutenu l'opinion contraire; la communication de M. de Sybel est particulièrement destinée à le réfuter.

M. de Sybel a aussi rendu compte à l'Académie des travaux importants auxquels s'est livrée, en 1861, la commission historique, chargée, par le roi de Bavière, de publier les Annales de l'empire germanique, les Chroniques des villes impériales, les Récès des diètes de la ligue hanséatique, les Actes des anciennes diètes de l'Empire, les produits de ses recherches sur l'histoire de Bavière et d'Allemagne, les Chansons et Maximes de droit nationales, etc.

M. Rockinger a appelé l'attention de ses collègues sur l'enseignement qui, sous le nom d'*Ars dictandi*, était cultivé en Lombardie, du XIe au XIIIe siècles, et qui, s'appliquant d'abord à indiquer les règles à suivre pour les lettres officielles et particulières à écrire en langue latine, a fini par donner des préceptes sur les formes du notariat.

Le comte de Hundt a exposé les résultats de recherches s'appliquant particulièrement à la Bavière, savoir : la comparaison qu'il a faite entre un manuscrit original conservé dans la bibliothèque royale, sous le titre de : *Liber traditionum*, et l'impression de ce manuscrit, qui se trouve dans

les *Monumenta Boïca,* ainsi que l'indication des anciennes routes romaines qui existaient sur la rive gauche du Danube, entre Bâle et Ratisbonne.

M. Kunstmann a rendu compte d'une collection de canons recueillis d'après les ordres de l'évêque Baturich de Ratisbonne, au commencement du IXe siècle. Dans le manuscrit qui les contient, et que l'on conserve à la bibliothèque de Munich, l'on trouve, au lieu de copies complètes et fidèles de documents authentiques, des extraits insuffisants de collections antérieures.

Les éclaircissements fournis par M. Muffat, sur les démarches faites par le duc Guillaume IV de Bavière, sous le règne de Charles-Quint, à l'effet de se faire élire roi des Romains, font connaître que les négociations entamées dans ce but par le duc Guillaume de Bavière avec le roi François Ier d'une part, avec le pape Clément VII et la ligue italienne de l'autre, se sont prolongées de 1523 jusqu'après le traité de Cambrai, de 1529, et qu'à la fin de 1530 seulement, ce rival, qui essayait de combattre l'élection de Ferdinand d'Autriche, a renoncé à ses prétentions.

En examinant les comptes rendus de la classe philosophique et philologique, mon attention s'est portée de préférence sur les travaux qui se rapprochent de ceux de la classe historique.

A cette catégorie appartiennent les recherches de M. Prantl sur la vie, les écrits et les opinions philosophiques de l'abbé Guillaume de Hirschau, qui a vécu à la fin du XIe siècle, et qui, contemporain de Grégoire VII, a eu une mission à remplir auprès de ce pape.

M. Conrad Hofmann a entretenu ses collègues d'un ancien poëme français consacré au pèlerinage supposé de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, ainsi que d'une traduction néerlandaise de la continuation du poëme *Garin de Lorraine*, dont l'original français est perdu.

M. Jean Muller s'est efforcé de retrouver les mots arabes qui ont passé dans la langue espagnole, et a fait de plus la communication d'un ancien poëme mauresque consigné dans un manuscrit de l'Escurial.

M. Mordtmann (1) a envoyé de Constantinople des Notices sur l'Asie Mineure, sur les bas-reliefs de Bogazkoi et d'Ujuck, sur l'emplacement probable de l'antique Gordium, et sur les Troglodytes de la Cappadoce. Les renseignements que contient sur ces derniers la relation de Paul Lucas,

(1) M. Mordtmann, correspondant de plusieurs sociétés savantes, vient de publier, sur les Amazones, un essai historique dans lequel il a rassemblé, comparé et apprécié les passages qui se trouvent sur cette république de femmes guerrières dans les auteurs anciens, et d'après lesquels son existence ne saurait être révoquée en doute, selon lui.



voyageur français du temps de Louis XIV, dont plusieurs écrivains postérieurs avaient révoqué en doute la véracité, se trouvent parfaitement confirmés par Texier, Hamilton, Ainsworth et Boch, ainsi que par les observations que M. Mordtmann lui-même a pu faire sur les lieux.

M. Mommsen a fait part à l'Académie d'une autobiographie de Jean Bembo, découverte dans un manuscrit de la bibliothèque de Munich, et consignée dans une lettre que cet écrivain a adressée en 1536, après la mort de sa femme, à son compatriote André Anesi.

Deux excursions dans le domaine de la philosophie ont été faites par M. Beckers. La première, à l'occasion des œuvres posthumes de Schelling et de quelques dissertations métaphysiques de Schleiden et d'Appel, discute la question de savoir quel rang la philosophie occupe parmi les sciences exactes, et arrive à la conclusion que, loin d'être obligés de nous résigner, quant aux choses surnaturelles, à de simples croyances, nous pouvons obtenir par la méthode métaphysique une certitude mieux assurée que celle qui repose sur les bases mathématiques. La seconde entre dans des développements non moins profonds sur la nature de l'âme, qui sont suggérés à M. Beckers par un traité récent sur l'anthropologie. Il se prononce pour l'existence personnelle et individuelle de l'âme, se prolongeant après la mort; discute les phénomènes que présentent le sommeil, les songes et le magnétisme, et en tire des conséquences en faveur de la double vie de l'esprit. M. Beckers, qui occupe avec distinction la chaire de philosophie à l'Université de Munich, avait été chargé, le 28 mars 1855, de prononcer devant l'Académie le panégyrique de Schelling; il vient de rendre le même hommage à Fichte, dont la fête séculaire a été célébrée à Munich, comme dans la plus grande partie de l'Allemagne, le 19 mai dernier.

Les communications les plus nombreuses et les plus détaillées ont été faites pendant ces deux dernières années à la Classe des sciences mathématiques et physiques de l'Académie de Munich.

Pour faire voir qu'elles s'étendent au domaine entier de ces sciences, il me suffira de citer parmi elles :

Un Mémoire fort étendu de M. le professeur Schœnbein de Bâle, sur le gaz oxygène;

Un autre du même auteur, sur la nitrification;

Des recherches concernant le guano de M. Streker;

L'appréciation du poids spécifique de l'ammoniaque, par M. le professeur Jolly;

Des observations recueillies par M. Kuhn, sur la température de Jéru-

salem, ainsi que sur la proportion qui existe sur la terre entre les orages, selon les degrés de latitude, la conformation topographique des pays, et les saisons de l'année;

Les résultats de plusieurs extractions d'animaux fossiles, décrits par M. A. Wagner;

Les descriptions de différentes espèces de plantes, faites par M. de Martius, qui a entretenu également l'Académie d'une enquête sur les passages des auteurs anciens, où il est question de la muscade, des noms d'animaux que l'on trouve dans la langue de la peuplade américaine des Tupi, voisine du Brésil, et d'une donation de livres et manuscrits provenant de son voyage au Brésil;

Les résultats des expériences de M. Harless sur la substance des muscles, sur leur mécanisme, sur leur irritabilité, sur leur rigidité, sur les moyens de mesurer leur activité, fatigue et restitution, sur l'instrument inventé par Atwood et nommé par l'inventeur *myographion,* sur l'action de l'ammoniaque, etc.;

L'examen des effets de l'irradiation qui, d'après M. Volkmann, produit une diffusion de la lumière même dans l'œil le mieux organisé;

La présentation, faite par M. Steinheil (1), d'un télescope dont les verres réfracteurs sont construits d'après la méthode perfectionnée de M. Gauss;

L'analyse, faite par M. Buchner, du poison dont les sauvages se servent au Brésil, et que M. de Martius a rapporté;

Un rapport, fait également par M. Buchner, sur les effets pernicieux que peuvent produire les couleurs vertes dans la composition desquelles entre l'arsenic sur les maladies développées dans la maison des orphelins d'Augsbourg, par des papiers teints à l'aide des matières arsénicales; et sur les dispositions rigoureuses que les règlements de la police médicale devraient contenir à cet égard;

Plusieurs dissertations :

De M. Vogel fils, sur la méthode à employer pour déterminer les parties non volatiles des vins, sur l'oxyde d'argent, sur des pois cristallisés;

De M. Wettstein, sur la couleur de l'eau;

(1) M. Steinheil a, comme inventeur et mécanicien, les plus grands mérites pour l'établissement des télégraphes électriques en Allemagne et en Suisse. Une communication faite par lui à l'Académie de Munich, le 25 août 1838, laissait déjà entrevoir à cette époque la grande utilité de l'application des forces galvaniques à la télégraphie.



De M. Erdmann, sur les gazomètres;

De M. Pettenkofer, sur la méthode à employer pour déterminer la quantité de gaz carbonique contenu dans l'eau ;

La description, faite par M. Pettenkofer, d'un appareil dit de respiration et de perspiration, que la munificence royale l'a mis à même de construire à Munich, et qui rend possible aux hommes et animaux de demeurer sans éprouver de malaise pendant tout le temps nécessaire aux expériences dans des cabinets de tôle, dont l'air, quoiqu'en contact avec l'atmosphère environnante, reste constamment susceptible d'être l'objet d'une appréciation rigoureuse, tandis que les modifications qui y sont produites par la respiration sont exactement notées.

Si, pour ces différents travaux, je n'ai pu aller au delà d'une simple nomenclature, sans être même parvenu à la rendre complète, je vous demande la permission d'entreprendre une indication un peu moins succincte du contenu de trois Mémoires de M. A. Wagner, professeur de zoologie et de paléontologie à l'Académie de Munich, attendu que, sur les questions qui y sont traitées, les interprètes des sciences naturelles ont soutenu en France des opinions opposées avec une grande vivacité.

Dans le premier, M. Wagner combat les thèses soutenues, d'une part, par l'Anglais Charles Darwyn, et de l'autre, par M. Geoffroy de Saint-Hilaire, sur la transformation possible des races et espèces d'animaux ; il n'admet pas que la civilisation et la différence de nourriture puissent suffire pour opérer les distinctions qui séparent les espèces domestiques et sauvages des animaux ; enfin, il prétend que des bâtards, provenant d'individus appartenant à des espèces différentes, ne sauraient être doués de la faculté de reproduction.

Son second Mémoire énumère les théories différentes qui, pendant ces dernières cinquante années, ont été mises en avant sur la formation de la terre. Il rappelle les systèmes de Werner (neptunistes), de Hutton et d'Aubusson (volcanistes), de Léopold de Buch (soulèvement des montagnes, à la suite d'agents volcaniques), de Laplace (sur la création des globes qui composent notre système polaire), les écrits d'Elie de Beaumont et d'Agassiz, favorables à la théorie de M. de Buch, mais combattus par Oken ; enfin, le système que M. Népomucène Fuchs a exposé, en 1838, dans un discours prononcé à l'Académie du Munich, et d'après lequel les différents minéraux qui existent aujourd'hui se seraient formés sur la terre, couverte d'eau, par l'effet d'actions chimiques et de cristallisations.

C'est pour cette hypothèse que se prononce M. Wagner.

Il combat spécialement celle de la « surfusion, » mise en avant par

Fournet, et, après avoir combattu les opinions trop absolues qui continuent à être soutenues jusqu'à ces derniers temps par les apôtres et disciples des systèmes opposés, il arrive à la conclusion, que le noyau solide, dont notre terre se compose aujourd'hui, a eu principalement une origine neptunique, mais que la chaleur, produite par des agents chimiques et la cristallisation, ont eu également une part importante à sa formation.

La troisième dissertation de M. Wagner apprécie les essais qui ont été faits pendant ces derniers temps pour déterminer l'époque où l'Europe a été habitée, d'après les indications que fournit à cet égard l'examen géologique du sol. Il discute les arguments tirés de la formation successive des tourbières de la Suède et de la Norvége, des armes, fractions d'ustensiles en pierre et en bronze et des monnaies trouvées dans des lacs suisses, des pyrites de la Picardie et des prétendus hommes fossiles qui auraient été exhumés en Auvergne; et il soutient avec M. Elie de Beaumont que, dans aucun terrain diluvien non remanié, l'on n'a découvert encore des os humains pétrifiés, ou des objets portant d'une manière certaine l'empreinte de la main de l'homme.

Indépendamment des comptes rendus de ses séances ordinaires, l'Académie royale des sciences de Bavière ne nous a envoyé, jusqu'à présent, que des Mémoires publiés par sa classe historique.

Parmi ceux qui sont postérieurs à 1856, et que nous possédons, un Mémoire de M. Lôher, sur Conrad de Franconie, roi des Germains, de 912 à 919, et sur son successeur, Henri de Saxe, m'a paru particulièrement digne d'attention. Comme il s'applique à une époque où le dernier rejeton des Carlovingiens, Louis IV, venait de mourir en Allemagne, tandis que Charles le Simple conservait à peine en France une lueur d'autorité, et où la ruine de la maison des Babenberger et le partage de ses possessions entre les ducs de Franconie et de Saxe avaient changé l'état des choses existant dans la plupart des pays qui composaient l'empire germanique, on conçoit qu'en dépeignant les événements qui se rattachent à l'élection de Conrad, à ses luttes avec Henri de Saxe, à sa réconciliation avec son rival, ainsi que les rapports qui existaient alors entre les rois, les ducs, les seigneurs, les évêques et le reste des habitants, M. Lôher est parvenu à tracer un tableau instructif et attachant. Une question importante, discutée par M. Lôher, est celle de savoir si Henri de Saxe, lorsqu'il était brouillé avec le roi Conrad, a réellement, en 915, ainsi qu'on peut le lire dans les *Annales* du moine Richer de Rheims, reconnu comme vassale l'autorité supérieure de Charles le Simple. M. Lôher croit que les concessions, faites à cette époque par Henri à Charles le Simple, se sont bornées à une

reconnaissance des droits appartenant à ce dernier, comme héritier de Charlemagne, et à une demande d'alliance; que ce faible lien n'a pas tardé à être rompu, encore du vivant du roi Conrad, et que toutes les conséquences qui pourraient en être tirées se trouvent complétement effacées par l'énergie avec laquelle Henri I[er], après sa propre élection, a su forcer, le 7 novembre 921, Charles le Simple à le reconnaître comme roi indépendant de l'empire des Francs orientaux.

J'ai à faire mention maintenant de trois Mémoires extrêmement remarquables de M. Fallmerayer sur l'élément albanais en Grèce. Cet académicien, qu'une mort subite a enlevé l'année dernière à la science et à ses amis, avait dirigé avec une ardeur toute particulière ses recherches sur l'Orient et sur l'histoire du Bas-Empire. En soutenant que l'invasion des Slaves, pendant le VI[e] siècle, a laissé des traces indestructibles dans toutes les provinces soumises alors à l'autorité des empereurs byzantins, et qu'en Grèce notamment elle a opéré une transformation considérable de la population du pays, il avait soulevé des contradictions animées de la part des philhellènes. Dans les trois Mémoires qui nous restent comme derniers travaux académiques de M. Fallmerayer, il s'occupe des habitants de la péninsule illyrienne, de la Turquie et de la Grèce, qui ont une origine albanaise. Il indique les limites du pays qui peut être envisagé comme leur siége originaire; les noms de Schkypetars, qu'ils se donnent eux-mêmes, d'Albanais ou Arnautes, qu'ils portent dans l'histoire, ainsi que leur division en Ghèges et Tosques. La langue qu'ils parlent est différente de celles des Grecs, des Turcs et des Slaves, et, jointe aux renseignements que fournissent à leur égard les historiens et les observateurs de leurs mœurs et habitudes, elle ne saurait laisser aucun doute sur la qualité d'autochthones, qui doit être attribuée à leurs ancêtres. Selon toute apparence, les Macédoniens et Alexandre le Grand appartenaient à la même race que les anciens habitants des districts illyriens dont se compose l'Albanie. Du temps de Strabon encore, les habitants de la Macédoine et de l'Illyrie étaient considérés comme des Barbares, c'est-à-dire comme n'appartenant pas à la nationalité grecque. Ils n'ont joué aucun rôle distinct durant la domination romaine. Ils ont eu à subir, comme l'empire d'Orient tout entier, les conséquences de l'invasion slave. Ils n'apparaissent dans l'histoire, comme Albanais, qu'au XI[e] siècle, où ils se sont efforcés, par des soulèvements nombreux, de se rendre indépendants, dans les limites de leur territoire, de l'empire d'Orient. C'est au commencement du XIV[e] siècle que commence leur action expansive comme conquérants à l'extérieur. Les Ghèges se sont étendus au nord du côté de la Servie. Les Tosques ont fait des incursions

en Grèce, en Morée et dans les îles Ioniennes, dont le contre-coup s'est fait sentir jusqu'en Sicile et dans l'Italie méridionale. Dans les contrées qu'ils avaient envahies, leur action toutefois n'a pas tardé à être comprimée, et, même dans les montagnes dont ils sont originaires, ils n'ont pu maintenir leur indépendance. Le docteur Nicoclès, littérateur grec, a essayé de combattre, dans une dissertation qu'il a publiée à Leipzig en 1855, tout ce que différents auteurs, et en particulier M. Hahn, consul autrichien, dans un ouvrage intitulé *Études albanaises*, ont soutenu relativement à l'origine et à la langue des Albanais, ainsi qu'à l'influence qu'ils auraient exercée sur les destinées de la Grèce. Selon lui, l'invasion des Slaves n'aurait pas produit non plus, dans ce pays, les effets que lui attribue M. Fallmerayer. La plus grande partie du premier Mémoire de l'académicien de Munich est consacrée à la réfutation du docteur Nicoclès. Son second et son troisième Mémoires sont remplis de notions intéressantes sur le rôle actif qu'ont joué les Albanais dans les XIe, XIVe et XVe siècles, et d'une description détaillée de la lutte glorieuse soutenue par Scanderbeg contre Amurat et Mahomet II. En renonçant à regret à suivre M. Fallmerayer dans cette partie de ses Mémoires, je m'empresse de reconnaître que ses travaux sont particulièrement instructifs, lorsqu'ils combattent les illusions que l'oubli de la période byzantine a fait prévaloir pendant longtemps dans le sens des philhellènes, et insistent sur les changements qui, par le choc des nationalités les plus diverses, ont fait de la Grèce actuelle un pays bien différent de celui dont nos études classiques ont gravé le tableau dans notre imagination.

Deux Mémoires de M. Kunstmann contiennent des extraits d'un ouvrage dans lequel, au commencement du XVIe siècle, M. Valentin Ferdinand d'Augsbourg a décrit, d'après des relations de voyageuses portugaises et vénitiennes, la côte du Sénégal et la partie du continent africain découvertes pendant la vie et peu de temps après la mort de l'infant Henri.

MM. Tafel et Thomas ont puisé dans les archives de Vienne les éléments d'un Mémoire sur les collections de documents relatifs à l'histoire politique et commerciale de Venise, qui ont été réunies dans le temps par les soins du doge André Dandolo.

Quant aux autres Mémoires de la classe historique qui nous ont été envoyés, je les passe sous silence malgré leur mérite, parce qu'ils traitent de matières s'appliquant d'une manière toute spéciale à l'histoire de Bavière, et que je ne voudrais pas étendre outre mesure ma communication d'aujourd'hui.

Indépendamment des publications dont j'ai rendu compte et des Mé-

moires présentés à ses deux autres classes, l'Académie de Munich a encore fait imprimer, dans des cahiers séparés, les mémoires, discours, rapports et articles biographiques, dont lecture a été faite dans ses séances solennelles.

Parmi ces publications, deux allocutions de M. de Liebig, prononcées aux fêtes du roi en 1860 et 1861, la première pour célébrer l'influence bienfaisante des sciences en général, la seconde pour exposer les avantages que l'agriculture moderne a retirés des découvertes des savants, et deux Notices de M. de Martius, l'une du 28 mars 1860 sur Alexandre de Humboldt, et l'autre du 28 mars 1862, sur le célèbre physicien français Biot (1), m'ont paru mériter de trouver également en France l'accueil favorable qui leur a été fait en Allemagne.

Je serais heureux, Messieurs, si l'esquisse imparfaite que je vous ai soumise des travaux de l'Académie de Munich pouvait répondre à votre attente et prouver en même temps aux Membres de cette Société, ainsi qu'à son digne Président, que, s'ils suivent avec attention les progrès de la science en France, l'on sait également, chez nous, rendre justice à leur activité.

Comte Reinhard, *Président honoraire de l'Institut historique.*
Ministre plénipotentiaire de France.

UN CHAPITRE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE EN 1792. — SAVOISIENS DANS LES SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES DE PARIS.

Il manquerait un chapitre à l'histoire révolutionnaire de la Savoie, si l'on se bornait à rappeler exclusivement les événements qui se sont passés dans ce pays en 1792. De temps immémorial, il a envoyé à l'étranger (2), et plus particulièrement en France, de nombreux émigrants qui ne rapportaient pas seulement dans leurs foyers les économies qu'ils avaient faites, mais qui rentraient dans leurs familles avec des idées ou des opinions diverses, selon le milieu dans lequel ils avaient passé le temps de leur absence. Jamais aucune époque ne fut plus propre à frapper leur imagination que celle des premières années de la Révolution française. Transportés sur le théâtre même où tant d'événements nouveaux s'accomplissaient dans le but toujours avoué de faire le bonheur du peuple, ces émigrants, tous enfants du peuple, devaient en éprouver toutes les émotions,

(1) M. Biot, dont la France déplore la perte, avait été nommé, dès 1820, associé étranger de l'Académie royale des sciences de Munich.

(2) Voir dans l'*Investigateur* de 1858 : *Etudes statistiques sur les émigrations de la Savoie.*

et, selon leurs inclinations ou leurs espérances, prendre parti pour l'un des camps qui se trouvaient en présence, s'enrôler sous l'un des drapeaux, afin de n'être pas seulement spectateurs passifs ou indifférents, mais acteurs intelligents : car il ne s'agissait pas seulement de combattre ; il fallait aussi, après le combat, savoir profiter de la victoire.

Le spectacle était digne des temps antiques. La lutte était engagée entre toutes les institutions qui, pendant quatorze siècles, avaient fait la gloire et la grandeur de la France, et des idées nouvelles de bonheur universel, écloses lentement, mais tout naturellement, des abus innombrables du passé. Formulées, en théorie, par des écrivains et des philosophes d'un grand renom, ces idées avaient fait explosion tout à coup au sein d'une assemblée politique, la plus intelligente, la plus nationale, la plus philanthropique qui fut jamais. De part et d'autre, les combattants étaient grands, dignes d'eux-mêmes, dignes de la France, dignes de la cause qu'ils défendaient, et cette cause était elle-même une des plus grandes qui aient été mise en délibération dans une assemblée de représentants choisis dans les trois ordres de citoyens de la plus illustre nation de la terre.

Je vais essayer de faire ce chapitre, et j'interromps mes *Études* sur l'histoire intérieure de la Savoie en 1792 et 1793. Je veux suivre quelques émigrants savoisiens dans les sociétés populaires de Paris, et voir quel rôle ils y ont joué dans le but d'*émanciper* leur patrie, c'est-à-dire d'introduire en Savoie des idées sociales et une forme de gouvernement toutes nouvelles. Je compléterai ainsi, je crois, le récit des faits qui ont puissamment contribué à donner à la France de 1789 la première de ses acquisitions territoriales hors de ses frontières.

Ce sujet ne sera pas long à traiter. Permettez-moi seulement de jeter un coup d'œil rapide sur les sociétés patriotiques de Paris, qui ont pris une part si active aux mouvements insurrectionnels dont cette capitale a été si souvent le théâtre pendant les premières années de la Révolution.

Les sociétés patriotiques, si connues depuis sous le nom anglais de *club* qui leur est resté dans l'histoire, étaient devenues fort nombreuses. Elles avaient leur tribune oratoire et leurs orateurs qui, pour la plupart, n'avaient d'autres titres à la popularité que le dévergondage de leur langage et l'exagération de leurs opinions politiques. L'influence de ces *clubs* était devenue d'autant plus grande, que chacun pouvait parler et agir sans avoir à craindre la répression. Cette influence sur la populace fut même quelque fois très-gênante pour l'Assemblée constituante et pour les assemblées qui lui succédèrent.

Trois *clubs* étaient célèbres à Paris : le club des *Jacobins*, où régna Ro-

bespierre (1); le club des *Cordeliers*, que Danton dirigeait (2), et le club des *Feuillants* (3).

Celui-ci était une division du club des *Jacobins*, occasionnée par la fuite de Louis XVI et par son arrestation à Varennes. Des *Jacobins* craignaient de voir le roi reprendre les rênes du pouvoir exécutif, d'autres croyaient la révolution finie; de là scission.

Mais les *Feuillants* ne jouèrent qu'un rôle secondaire.

Ces sociétés ou clubs avaient pour but de traiter d'avance les matières qui devaient former l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Ainsi on s'exerçait à la lutte oratoire; on se préparait à défendre, à combattre, à discuter et à éclairer une question politique.

Le club des *Jacobins* est le plus fameux. Composé de députés des trois ordres, il admettait aussi des citoyens étrangers à l'Assemblée constituante. Il avait sa tribune, son public, ses journaux. Il devint le centre de tous les mouvements populaires de Paris.

On y faisait les motions les plus révolutionnaires, et nul ne pouvait se dire bon patriote s'il n'en faisait partie. C'était donc, à la fois, un honneur et une faveur d'y être admis.

Les sociétés patriotiques des provinces lui furent affiliées, et, ayant formé avec elles une vaste association, il balança l'influence de l'Assemblée nationale, donna une impulsion énergique à la Révolution, dont il devint le foyer et le directeur.

Il y avait alors parmi les émigrants savoisiens un jeune homme ardent, instruit, grand parleur et même écrivain, car il s'était déjà fait connaître par de nombreux écrits (4). Il avait passé quatre ans au service de France (5), comme volontaire, avait quitté les armes pour aller étudier la

(1) C'était le club Breton qui s'était formé à Versailles, et qui avait quitté cette ville en même temps que le gouvernement. Il avait choisi pour tenir ses séances le couvent des Jacobins; de là son nom. Il était connu aussi sous le nom de *Société des amis de la Constitution* et sous celui de *Société-mère*, parce qu'il centralisait toutes les correspondances des *clubs des Jacobins* des départements, et qu'il leur envoyait ses propres inspirations.

(2) Il se réunissait dans un couvent de *Cordeliers*. Il fut d'abord connu sous le nom d'*Amis des droits de l'homme et du citoyen*.

(3) Il tenait ses séances dans l'église des *Feuillants*.

(4) Le chanoine Grillet (*Dict. hist. littér. et statist. des départements du Mont-Blanc et du Léman*. Chambéry 1807), donne les titres des écrits publiés par Doppet; mais une nomenclature plus complète de ses écrits se trouve dans la *Nouvelle Biographie générale*, sous la direction de Hoeffer. Didot, Paris, 1855. Le chanoine Grillet a cité inexactement les titres qui sont sous les Nos 11 et 12.

(5) Un an dans le 3me régiment de cavalerie, et trois ans dans le régiment des gardes françaises. Il s'était engagé à 16 ans.



médecine à Turin. Il connut plusieurs employés du gouvernement dans cette ville ; il avait su leur plaire ; il les faisait parler, et, observateur rusé, intelligent et adroit, il notait avec soin tout ce qu'il apprenait, tout ce qu'il voyait. C'est ainsi qu'il amassa des matériaux pour faire l'ouvrage (1) qui fonda, parmi ses compatriotes, sa réputation politique, mais qui le fit considérer, en Savoie, comme un ami dévoué à la révolution dont il était, du reste, chaud partisan. Il y avait peine de mort contre l'auteur de ce livre et contre tout individu qui aurait *tenté* de l'avoir introduit en Savoie. Ce jeune homme, né à Chambéry, se nommait Doppet, dont l'imagination ardente s'était laissé séduire et égarer par les utopies philanthropiques d'alors. Comme beaucoup d'esprits sensés de cette époque, il désirait sincèrement le bonheur du genre humain, parce qu'il le croyait possible et beaucoup trop facilement réalisable.

Il rencontra à Paris d'autres jeunes gens aussi ardents que lui, et voulant, comme lui, que la Savoie, leur patrie, brisât les chaînes qui *la retenaient sous le joug despotique du Piémont* : c'étaient Dessaix, Dupas, Royer, Frézier, Curial, Chastel et d'autres, qui tous, quelques années plus tard, se sont signalés dans les armées de la République et de l'Empire. Plusieurs d'entre eux, Dessaix, Dupas, Royer, avaient été obligés de fuir, la nuit, de leur patrie, Thonon : ils avaient enfoncé les portes d'un corps de garde pour mettre en liberté un citoyen qui avait chanté le *ça ira*, et pour l'avoir ensuite promené triomphalement dans les rues de Thonon : délit qui leur aurait valu la prison, les galères et peut-être la peine de mort. Leur tête fut mise à prix et l'on promit une forte récompense à ceux qui les livreraient aux autorités (2).

Mais Doppet éclipsait tous ses jeunes concitoyens par sa faconde intarissable, par son activité fébrile, par l'art de se glisser partout et de trouver partout des accointances révolutionnaires. Sa plume, d'ailleurs, était facile, exercée et féconde : grand mérite à leurs yeux ; mais, s'il avait, en beaucoup de choses, la supériorité sur eux, il n'était que leur égal pour le dévouement à la cause qu'ils avaient embrassée et juré de défendre.

Doppet était arrivé à Paris dans le mois de septembre 1791. Il avait été reçu membre du club des *Jacobins*, au commencement d'octobre, sur une recommandation du président du club des *Jacobins* de Grenoble. Comme

(1) *Etat moral, physique et politique de la Maison de Savoie.* Paris, 1792. Il publia la même année : *Le Commissionnaire de la Ligue ou le Messager d'Outre-Rhin.* On a aussi de lui un petit écrit politique qui a pour titre *Adresse au prince de Piémont.*

(2) 1,000 livres. Voir *Etude sur les causes qui ont affaibli, en Savoie, le principe d'autorité monarchique,* etc. Liv. de l'*Investigateur*, mars et avril 1861.

les *Cordeliers* et les *Jacobins* ne tenaient pas leurs séances le même jour, il assistait ordinairement à l'un et à l'autre clubs (1).

Doppet prit plusieurs fois la parole au club des *Jacobins*. Il y reçut les applaudissements du public des tribunes. Il devenait influent. Nous avons plusieurs de ses discours (2) imprimés par ordre de la *Société des amis de la Constitution*, c'est-à-dire par ordre du *club des Jacobins*. Le premier discours qu'il prononça, et qui fut applaudi par tout le monde, traita la question de savoir s'il fallait faire une guerre offensive ou défensive. Il se prononça pour la guerre défensive.

Il y a dans ses discours beaucoup plus d'imagination que de logique. Il parle avec abondance et entrain, n'est jamais embarrassé sur rien, a toujours l'air d'avoir profondément et sagement médité ce qu'il dit. Dans la chaleur de la discussion, Doppet a quelquefois des mouvements heureux. Il aime l'emphase parce qu'il croit que l'emphase plaît à la foule. Ses discours, comme ses écrits, sont tous remarquables par le grand défaut de l'époque, la déclamation. Il y a du style pourtant; mais ce n'est pas du style oratoire. Doppet, à la tribune du club des *Jacobins,* avait le talent de se faire écouter; sa voix forte et sonore dominait le bruit confus qui, dans ces sortes d'assemblées, couvrait trop souvent la parole de l'orateur. Son geste avait quelque chose d'imposant qui plaisait à son public. Il passait pour être probe, austère, désintéressé, et il l'était en effet. Il passait aussi pour savant, ce qui ajoutait encore à l'opinion favorable qu'on avait de lui. Il le savait, ne s'en prévalait pas, mais cherchait à profiter de cette bonne opinion qui commençait à se répandre, pour être plus facilement, aux yeux de ses compatriotes, le libérateur de la Savoie.

Son premier discours fonda sa réputation oratoire. Quelque temps après, il fut nommé membre du Comité de correspondance, au club des *Jacobins* : poste qu'il occupa cinq ou six mois. Il occupa même le fauteuil de la pré-

(1) *Memoires* du général Doppet, liv. I, ch. IV. Il s'était aussi fait recevoir membre du club des *Cordeliers*. Les *Jacobins* et les *Cordeliers* étaient en lutte, c'était à qui des deux clubs aurait l'honneur d'avoir pris le plus de part à la marche de la Révolution. L'un s'attachait à rejeter sur l'autre l'impopularité de quelques événements odieux qui s'étaient passés à Paris. Ils s'accusaient mutuellement. Mais les *Jacobins* perdirent les *Cordeliers*. « Ce qu'il y a de plus bizarre, dit Doppet, et de plus singulier dans la chute » des *Cordeliers*, c'est que ce fut un Jacobin (Collot-d'Herbois) qui vint les fermer et » qui en porta les clefs aux *Jacobins*, et que ce fut ensuite un ancien et assidu Cordelier » (Legendre de Paris) qui ferma les *Jacobins*, pour en porter la clef à la Convention » nationale. »

(2) Son discours sur le *moyen de remplacer les* 50 *mille hommes qui manquent dans les troupes de ligne* lui valut aussi de nombreux applaudissements. Doppet prend le titre de médecin, dans ses discours. Il l'était, en effet, de la Faculté de Turin.

sidence, et c'est lui qui présidait la séance, lorsque le général Dumourier y vint annoncer sa nomination au ministère.

Le club des *Jacobins* ne s'était pas encore signalé par les excès qui, depuis, ont fait de son nom une dénomination politique injurieuse. Les *Jacobins* n'avaient pas encore de plan suivi de révolution, dans le sens que ce mot a eu dans la suite. Ils n'avaient pas pour but le gouvernement républicain ; ce qu'ils voulaient, c'est une constitution qui, limitant le pouvoir du roi, lui ôterait tous les moyens de tyrannie, et qui, faisant tous les Français égaux devant la loi, rendrait impossibles tous les priviléges, quels qu'ils fussent.

Doppet, en sa qualité de membre des *Jacobins* et des *Cordeliers*, de membre du Comité de correspondance, de président du club, et comme orateur, fut mis en rapport avec toutes les célébrités de la Révolution, Il connut *Robespierre*, *Danton*, *Collot d'Herbois*, *Merlin de Thionville*, *Rœderer*, *Siéyès*, *Barnave*, *Camille Desmoulins*, *Condorcet*, *Louvet*, *Mercier*, *Rolland*, *Brissot*, *Chénier*, *Grégoire*, et une foule d'autres.

Doppet fut accusé de s'être coiffé le premier du bonnet rouge dans la Société des *Jacobins*. Il est assez plaisant de l'entendre lui-même raconter, pour se disculper, quelle occasion donna lieu à cette accusation. Il était à la tribune pour lire le procès-verbal de la Société dont il était secrétaire. « En le sortant de ma poche, dit-il, j'en tirai, sans le vouloir, le bonnet » rouge, en même temps que j'en sortis mon papier. Ce bonnet rouge ayant » été aperçu, les gens des tribunes publiques demandèrent avec enthou» siasme qu'il fût placé sur ma tête. J'acquiesçai à la demande pour faire » cesser le bruit ; et, depuis lors, il fut décidé que le président, les secré» taires et l'orateur seraient toujours décorés du bonnet rouge. Je peux » assurer que tout cela arriva sans projet de ma part... (1).

L'exemple venu des *Jacobins* fut épidémique. Les bonnets rouges se répandaient déjà dans les promenades et aux spectacles. Au Théâtre-Français, le 20 mars 1792, après la représentation de la *Mort de César*, on apporta sur la scène le buste de Voltaire. On lui mit le bonnet rouge sur la tête, et il resta exposé ainsi aux yeux des spectateurs. Mais le maire de Paris, Pétion, écrivit aux *Jacobins* pour prouver l'inutilité et même le danger de cette innovation. Le bonnet rouge disparut (2).

Ce ne fut pas pour longtemps. Le comité révolutionnaire de la section du *Bonnet Rouge* s'étant présenté au corps municipal pour prêter le serment, tous les membres portaient le bonnet rouge. Cette circonstance

(1) *Mémoires* du général Doppet, liv. I. ch. IV, § 29.
(2) *Moniteur* de 1792. Pétion était maire depuis le 18 novembre 1791.

donna lieu à une motion. On proposa que, désormais, tous les membres du conseil porteraient le bonnet rouge.

La motion fut couverte d'applaudissements et la proposition adoptée (1).

Les événements de France, et notamment ceux de Paris, avaient eu un grand retentissement en Savoie. Les Savoisiens qui avaient embrassé la cause de la Révolution, mais qui ne pouvaient pas manifester hautement leurs opinions dans leur pays, étaient venus à Paris, soit dans le dessein de trouver l'occasion de jouer un rôle, soit dans celui d'aider à répandre parmi leurs compatriotes les doctrines nouvelles pour lesquelles ils professaient les plus chaleureuses sympathies. « L'amour de la liberté nous » eût bientôt réunis, dit Doppet, et nous nous liâmes avec des Suisses, zé- » lés sectateurs de la Révolution française (2). »

Ils se réunirent en société dans les premiers jours de 1792. Cette société prit d'abord le nom de *Propagande des Alpes*, puis celui de *Club des patriotes étrangers* ou de *Société de la réunion des Allobroges*, enfin celui de *Club des Allobroges* qu'elle a gardé (3).

Il avait pour but d'établir une correspondance patriotique avec les Savoisiens patriotes qui désiraient la liberté de leur patrie, et de faire de la propagande révolutionnaire parmi les nombreux Savoisiens qui émigraient alors en France chaque année, comme ils émigrent encore aujourd'hui (4). « Comme ces montagnards, dit encore Doppet, retournaient

(1) *Moniteur* de 1793. Voir l'arrêté du 16 brumaire.

(2) *Mémoires* du général Doppet, § 31, liv. I.

(3) La *Biographie universelle*, Paris 1825; la *Biographie Michaud*, 1852; la *Nouvelle Biographie générale*, sous la direction de M. Hoeffer, publiée par Didot, Paris 1858; le *Dict. d'Hist. et de Géogr.* de Bouillet, 1861, attribuent à Dessaix la création du club des *Allobroges*, l'organisation de la légion des *Allobroges*, et d'autres faits qui y sont relatifs. Mes recherches sur ces points de l'histoire révolutionnaire de la Savoie m'ont convaincu que l'initiative en revient à Doppet. On lit même, dans la *Nouvelle Biographie*, que dirige M. Hoeffer, et que publie Didot, que « *Dessaix* quitta Paris pour retourner » à Thonon, où il organisa le club *des patriotes étrangers*, pour propager les principes » révolutionnaires dans sa patrie. » Mais sa tête y était mise à prix; il se serait donc bien gardé d'y venir créer un club révolutionnaire. La police sarde, d'ailleurs, ne lui aurait pas permis de créer une société politique (voir l'*Investigateur* d'avril 1861, p. 107). — On lit aussi dans la *Biographie Michaud* que Chastel s'enrôla dans la légion des *Allobroges qui fut créée après l'invasion* de la Savoie par les Français. Cette légion, on le sait, fut créée à Paris *avant* l'invasion (voir l'*Investigateur*, octobre 1854). — Curial, dit la même *Biographie*, est né à Saint-Pierre d'Albigny, *en Tarentaise*. C'est dans la *Savoie propre* (arrondissement de Chambéry) qu'est situé Saint-Pierre d'Albigny. On lit encore dans le même ouvrage que Chastel (Pierre-Louis-Aimé) est né à *Vergi* dans le Chablais. C'est *Veigy*, sans doute, qu'on a voulu dire; il n'y a pas de *Vergi* dans le Chablais.

(4) Voir dans l'*Investigateur* de 1858 : *Etude statistique sur les émigrations de la*

» tous les ans dans leurs foyers après avoir travaillé l'hiver en France,
» nous nous doutions bien qu'ils y profiteraient des instructions, et qu'ils
» porteraient en Savoie des germes féconds de liberté. C'est, en effet, de la
» formation de cette propagande que doit dater la révolution des Allo-
» broges (1). »

Le *Club des Allobroges*, Doppet en tête, se présenta, le 29 mai 1792, à l'Assemblée législative. Doppet y prononça un discours, et fit le don patriotique de 626 livres en assignats, de 24 livres argent de France, une demi-pistole et un picaillon, monnaie de Savoie (2), pour les frais de la guerre.

Ils firent un autre don patriotique et une nouvelle adresse le 22 juillet suivant (3).

» Cependant, continue Doppet, ce n'était point assez de faire des dons
» patriotiques et des vœux pour le triomphe de la liberté ; nous résolûmes
» donc, entre les membres de cette société, de former une légion compo-
» sée de Suisses, de Savoisiens et de Piémontais, pour aller partager aux
» frontières les lauriers des légions françaises. Nous nous présentâmes à
» l'Assemblée nationale le 31 juillet 1792. Chargé d'y porter la parole, je
» demandai la levée et l'organisation d'une légion franche, sous le nom
» de *légion des Allobroges* (4). »

La pétition pour la formation de la *légion des Allobroges* fut renvoyée au Comité militaire, et il fut décidé que le rapport en serait fait le lendemain (5).

Le rapport fut lu, en effet ; et, sur la proposition de Kersaint, appuyée par Lacroix et Lasource, l'Assemblée décréta qu'il serait formé une *légion Allobroge* des patriotes Savoisiens. On renvoya au Comité militaire pour l'organisation de cette légion (6).

Savoie. Ces traditions n'ont pas été perdues. La *Société philanthropique savoisienne*, créée à Paris en 1835, a essayé de jouer, en mars et avril de 1848, le même rôle que le club des Allobroges en 1792. (Voir *réponses au président de la Société philanthropique savoisienne*, Paris, janvier 1854 et février 1855).

(1) *Mémoires* du général Doppet, liv. I, § 31.

(2) Le picaillon de Savoie valait un centime.

(3) Le *Moniteur* ne parle ni de cet autre don patriotique, ni de cette adresse. Mais il enregistre le fait suivant, (séance du 22 juillet 1792) : « Une citoyenne infirme, née » en Savoie, qui a adopté la France pour patrie, offre une croix d'or pour la guerre. »

(4) *Mémoires* du général Doppet, liv. I, § 33. Le *Moniteur* du 1er août (séance de l'Assemblée nationale du 31 juillet), ne donne pas le discours qui fut prononcé. On ne lit que ce qui suit : « Des habitants de la Savoie, admis à la barre, offrent leurs » bras pour la défense de la liberté française, et demandent à former une légion qui » portera le nom de *légion des Allobroges*. »

(5) Ce rapport ne se trouve pas dans le *Moniteur*.

(6) *Moniteur* du vendredi 3 août 1792. — On lit dans le *Moniteur* : « Pour la for- » mation d'une légion d'Allobroges ou de Savoisiens ; » mais c'est une erreur. La *for-*

La journée du 10 août eut lieu. Ceux qui devaient être les premiers *libérateurs* de la Savoie, et qui devaient marcher les premiers pour arracher leur patrie au joug du *despotisme*, se battirent ce jour-là. « Tout le » premier noyau de la légion des Allobroges, dit Doppet, assista au com- » bat qui eut lieu aux Tuileries entre le despotisme et la liberté (1). » Et Michel Chastel, sous-lieutenant dans la légion, dit lui-même qu'il était dans l'escalier des Tuileries lorsque le feu commença (2).

Nous manquons de renseignements pour dire si, dans les dangers que courut ce jour-là le noyau de cette légion, on peut revendiquer pour lui l'honneur de quelques actions d'éclat. Doppet aurait pu nous donner d'intéressants détails (3) ; car il « contribua beaucoup, par ses discours au club des Jacobins comme par ses actes, à la journée du 10 août (4) ; » mais il garde un silence modeste. Il ne dit même pas un mot sur les chefs de cette trop fameuse insurrection, Danton, Westermann, Santerre, Fournier et d'autres, qu'il connaissait sans doute, puisqu'il était membre et secrétaire du club des Jacobins dont ils faisaient partie, et dont il était aussi un des orateurs les plus chauds et les plus applaudis.

Mais il nous parle de ce qu'il a fait, et nous pouvons le croire sur parole, quand il dit que, dans le moment du combat, il sauva la vie à plusieurs soldats suisses.

Cette généreuse intervention en faveur du courage malheureux allége un peu la peine que l'on éprouve au récit et à la vue des commotions violentes auxquelles notre patrie a été en proie trop souvent, pendant cette période terrible de sa crise révolutionnaire.

Honteux peut-être des excès sanglants, horribles, et par-dessus tout inutiles, dont les vainqueurs souillèrent leur victoire, il voulut répudier publiquement la part qu'il y avait prise. « Je me rendis le soir même (du 10 » août) à ma section, dit-il ; je déposai sur le bureau mon habit de garde » national, ma giberne et mon bonnet de grenadier, pour servir à l'équi- » pement d'un volontaire. Presque tous ceux qui avaient été nommés

mation avait été décrétée sur la proposition de Kersaint, et l'*organisation* en avait été renvoyée au Comité militaire au nom duquel Coustard fit son rapport.

(1) *Mémoires*, liv. I, ch. v.

(2) Le *second Cri de la liberté dans les Alpes*, p. 8.

(3) Il y était comme garde national. Il avait été inscrit sur les rôles dela garde nationale de Paris, dès le mois de septembre 1791. — Le Dictionnaire de la Conversation, à l'article *Allobroges*, dit : « Cette légion (*la légion des Allobroges*) partagea les dangers et la gloire du 10 août, » et n'en dit rien de plus. — « Dessaix était capitaine dans la » garde nationale de Paris, et commanda en cette qualité un détachement dans la » journée du 10 août. » (Biographie de Michaud, Paris 1852.)

(4) *Nouvelle Biographie générale sous la direction de M. Hoeffer*. Didot, Paris 1855.

» officiers dans la légion firent comme moi (1). » Et il ajoute que, désormais, il « devait porter l'uniforme des Allobroges (2). »

Mais l'uniforme des Allobroges n'était pas encore, à cette date, officiellement reçu. Il avait été décrété en principe, le 1er août, qu'il serait formé une légion allobroge. Le 8, « sur le rapport de M. Coustard, au nom du » Comité militaire, l'Assemblée rend un décret pour l'organisation de la » légion d'Allobroges ou de Savoisiens.

» Cette légion sera composée comme celle des Belges. Il y aura quatorze » compagnies légères de 120 hommes chacune, dont sept de fusiliers et » sept de carabiniers ; un bataillon de cavalerie légère, et une compagnie » d'artillerie ; au total, elle sera de 2,159 hommes. La paie et l'engage- » ment seront les mêmes que dans les autres troupes françaises. Les Sa- » voisiens, Piémontais et habitants du Velais (3) seront seuls admis dans » ce corps ; ils choisiront leurs officiers (4). »

La loi relative à la formation *d'une compagnie franche allobroge*, qui prescrit (§ 16) l'uniforme de la légion ou compagnie allobroge, ne parut que le 13, c'est-à-dire trois jours après le combat du 10 août (5).

Avant le 10 août, il ne restait debout, en France, aucune institution, excepté la royauté. Cette journée brisa le sceptre de Clovis, de Charlemagne, d'Hugues Capet, de saint Louis, de Louis XIV et en dispersa les débris dans une foule ivre de sang et de carnage. Il y eut un chaos effroyable. Doppet et ses Allobroges le voyaient bien. Ils pressentaient qu'au despotisme de la Cour, dont ils ne voulaient pas, avait succédé le despotisme hideux de la populace, qu'ils n'avaient pas prévu, et qu'ils auraient détesté bien davantage, s'il avaient pu le soupçonner. Mais ce despotisme, qui

(1) *Mémoires* du général Doppet, liv. I.

(2) « Deux soldats allobroges (Doppet et Frésier) remirent avant-hier (15 août 1792) » leurs uniformes à la section de Marseille, pour être de même remis à des volontaires. » Ces deux citoyens remercièrent leur section d'avoir été admis à la gloire de partager » ses travaux dans la mémorable journée du 10 août ; prêts à partir pour défendre les » Alpes, ils renouvelèrent, à la section de Marseille, leur attachement inviolable à la cause » de la liberté. » (*Annales patriotiques*. Supplément au nº CCXXXI, 18 août 1792.)

(3) Velais pour Valais.

(4) *Moniteur* du jeudi 9 août 1792. La loi du 13 août modifia ainsi le décret, en portant l'effectif de guerre à 2557 hommes : quatorze compagnies d'infanterie légère de 120 hommes, dont sept armées de carabines et sept de fusils à baïonnettes ; trois compagnies de dragons légers, officiers compris, faisant service à pied et à cheval ; une compagnie d'artillerie légère, officiers compris. (Art. II de la loi.)

(5) *Bulletin des Lois* XXIII, nº 221. — 1792. Voici quel était l'uniforme de cette légion : Drap vert, casques à la française, bonnets, bottes et culottes à la hongroise, buffleterie en cuir noir. (Art. 16 de la loi relative à la formation de la Légion allobroge.)



avait déjà signalé son avénement par tant d'actes de férocité, n'était pas près de finir. Comment donc ces libérateurs futurs de la Savoie ont-ils osé choisir cette époque abominable pour porter dans leur patrie *le flambeau de la liberté et de la raison* avec des mains teintes de sang? Despotisme pour despotisme, celui du roi de Sardaigne était, à coup sûr, préférable à celui que les vainqueurs de la Bastille et du 10 août allaient faire peser sur la France !

La loi portait que le dépôt de la légion serait à Grenoble. Le colonel (1) fit donc partir pour cette destination toutes les recrues que l'on avait engagées à Paris.

Mais il n'était pas convenable que l'on se mît en route sans faire ses adieux à l'Assemblée. Doppet, qui avait reçu sa nomination de lieutenant-colonel de la légion(2), se présenta à la barre avec ses Allobroges, et fit en ces termes le serment de vivre libres ou de mourir :

« Législateurs, vous avez tout fait pour la liberté; nous ne pourrons » jamais faire assez pour la reconnaissance. Nous sommes ces Allobroges » à qui vous avez permis de verser leur sang pour la France. Nous vous » devons ce que nous sommes et ce que nous serons pour la liberté. Nous » vous remercions du décret relatif au licenciement des Suisses. Il fera » peut-être murmurer quelques-uns de ces êtres qui regrettent de n'être » pas privilégiés; mais il remplira tous les vœux de ces braves soldats qui

(1) Louis Bussigny, colonel-commandant de la Légion franche allobroge. (Voir Réponse de la Légion franche allobroge *aux ennemis de la République*, p. 22. Cet écrit, de la plus grande rareté, fut rédigé par Doppet. Il est signé : Doppet, *lieutenant-colonel;* Boinod, *quartier-maître trésorier. — Paris, le* 10 *février* 1793, *l'an II de la République*.)

(2) Les souvenirs de l'auteur de la très-rare brochure qui a pour titre : *Napoléon Bonaparte*, *lieutenant d'artillerie; — documents inédits sur ses premiers faits d'armes en* 1793. Paris, 1821, » l'ont mal servi (p. 3 de cette brochure, où il dit que la légion des Allobroges était commandée par le colonel Dessaix et les lieutenants-colonels Doppet et Chastel. Doppet seul était lieutenant-colonel; Dessaix était capitaine (voir la Réponse de la Légion franche allobroge, page 44); Chastel, sous-lieutenant (voir *les Campagnes de mademoiselle Thérèse Figueur*, etc., ex-dragon aux 15e et 9e régiments, de 1793 à 1815, p. 20 et 29). J'ai parlé de cette femme dans ma *Notice sur la Légion franche des Allobroges*. J'ai cru, sur le témoignage de Doppet (*Mémoires*, liv. III, chap. I), qu'elle était venue mourir dans ses foyers, en Bourgogne. Doppet, qui n'en avait plus entendu parler, le croyait lui-même. Mais elle est morte le 4 janvier 1861, à l'hospice des Ménages, à Paris (voir *les Débats*, 12 janvier 1861, qui lui ont consacré une notice nécrologique). Thérèse Figueur a été le dernier survivant de la légion des Allobroges. Elle est morte âgée de 87 ans. Un ancien et brave colonel, M. Royer, que beaucoup de Savoisiens ont connu, et que j'ai connu moi-même à Paris, en a été l'avant-dernier survivant. M. Royer, qui était un de ceux dont la tête avait été mise à prix à Thonon, est rentré dans sa patrie, où il est mort, il y a quelques années, dans un âge avancé.

» s'attendaient pour combattre vos ennemis. Pardonnez à la rudesse de notre » langage. Notre éloquence à nous, c'est l'amour de la liberté, de l'égalité, » c'est la haine des tyrans. (On applaudit.) Recevez nos derniers adieux, » nous allons mourir, mais nous mourrons teints du sang des despotes. » Que le nom Allobroge, ce nom jadis célèbre, renaisse avec sa splen- » deur. Vous, législateurs du genre humain, vous êtes dans le sentier de » l'immortalité. Suivez la route que vous trace vos âmes de feu, et puisse » bientôt le genre humain n'être plus esclave. » (Nouveaux applaudissements.) (1).

Les Allobroges furent invités aux honneurs de la séance.

Le lendemain, 25 août, ils quittèrent Paris pour se rendre à Grenoble, lieu du dépôt.

Nous touchons au mois de septembre. L'armée du Midi, sous les ordres du général de Montesquiou, campe à deux pas de la frontière de Savoie. Nous l'avons suivie dans ses mouvements offensifs, et nous sommes entrés avec elle à Chambéry (2). Nous avons suivi aussi la légion allobroge dans la campagne qu'elle a faite contre les Fédéralistes, sous le général Carteaux, devant Toulon et dans les Pyrénées-Orientales, sous le général Dugommier (3). Nous savons donc l'histoire militaire de cet épisode révolutionnaire relatif à la Savoie en 1792.

Il nous reste à étudier ce pays dans les premières années de la République française.

C'est ce que nous ferons dans des études successives que nous nous proposons de vous présenter. DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DE LA CONFÉDÉRATION ARGENTINE, PAR M. LE DOCTEUR VICTOR MARTIN DE MOUSSY ; RAPPORT.

M. Martin de Moussy, docteur médecin de la faculté de Paris et membre de l'Institut historique, publie en ce moment un ouvrage considérable, qui a pour titre : *Description géographique et statistique de la Confédération Argentine*. Le 1er volume de cette publication a paru et vous a été commu-

(1) *Moniteur*, août 1792.

(2) Entrée de l'armée française à Chambéry, le 22 septembre 1792. — (L'*Investigateur* de 1855.)

(3) Notice sur la légion franche des *Allobroges*. — (L'*Investigateur* de 1854.) — Voir aussi dans l'*Investigateur* de 1856 : *Étude sur la situation économique, morale et politique de la Savoie avant* 1792; et, dans l'*Investigateur* de 1861 : *Étude sur les causes qui ont affaibli le principe d'autorité monarchique en Savoie avant* 1792.

niqué par l'auteur lui-même. — Vous avez décidé que, vu l'importance de cette œuvre, il serait fait un rapport sur la partie connue du public, sans attendre que l'ouvrage ait été soumis dans son ensemble à votre appréciation.

C'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, en vous priant d'excuser la longueur d'une analyse qui ne saurait donner qu'une faible idée des documents nombreux et intéressants que renferme ce premier volume.

L'auteur a consacré dix-huit années de voyages et d'explorations (de 1841 à 1859) à étudier cette immense contrée dont l'étendue surpasse quatre fois celle de la France ; lui-même, dans une courte préface, fait connaître le plan et la distribution de son œuvre qu'il divise en trois parties, formant 3 gros vol. in-8.

La 1re, celle que nous analysons, comprend : la géographie générale, le tableau du règne minéral, du règne végétal et celui de l'agriculture.

La 2e traite du règne animal, et trace l'histoire physique, morale et économique de la population, y compris celle de la colonisation et de l'immigration qui s'y rattache.

La 3e contient la description des provinces et l'ensemble des tableaux météorologiques ou statistiques.

En outre, un atlas de 30 cartes environ complètera cet immense et pénible travail.

Le 1er volume contient sept livres que nous passons en revue, sans nous écarter de l'ordre lumineux adopté par M. Martin de Moussy.

Dans le 1er se trouve une description générale de la Confédération Argentine : son territoire s'étend du N. au S. depuis la Bolivie jusqu'au Rio Negro. et de l'E. à l'O. du Paraguay aux Andes, offrant une superficie de 117,000 kilom. carrés de 25 au degré (dans l'ouvrage, l'unité est la lieue marine, parfois le mille géographique, moins familiers l'un et l'autre aux lecteurs français). Il se divise en 14 provinces dont chacune aurait la grandeur de 25 de nos départements, et comprend 4 régions naturelles : la Mésopotamie a 3 provinces, la Pampalie a 5 provinces, la région Andienquémab. La Patagone est une plaine immense et déserte, jusqu'à présent inexplorée et par tant à peu près inconnue.

Provinces littorales : Buénos-Ayres, Santafé, Enfrerios-Corrientes.
— centrales : Cordova, la Rioja, Santiago del Estero.
— du Nord : Tucuman, Casamarca, Salta-Jajay.

L'ancienne vice-royauté de la Plata comprenait :
1° La Bande orientale (république d'Uruguay, cap. Montevideo) ;
2° Le Paraguay, avec une partie du territoire des Missions ;
3° Le Haut-Pérou (république Bolivienne).

Le 2e livre contient la description hydrographique du bassin. L'océan Atlantique sur les mers de ces parages baigne 500 lieues de côtes, et offre peu de ports. Le fleuve de la Plata, qui a pour affluents principaux le Parana et l'Uruguay, a une largeur moyenne de 10 lieues,— devant Montevideo, 20; et son embouchure, entre les caps de Sainte-Marie et de Saint-Antoine, n'a pas moins de 40 lieues.—La profondeur en est très-variable, ce qui rend la navigation lente et difficile.

Le 3e livre est consacré à l'examen des montagnes, qui forment quatre groupes ou systèmes : celui des *Andes,* depuis la pointe sud du continent dont la Terre de Feu n'est qu'une portion détachée; hauteur moyenne 1,800 mètres, avec la forme d'un triangle étroit, dont le sommet au sud, la base au nord, et son grand côté vers l'est; les neiges y paraissent à des élévations variables, parfois à 3,000 mètres, et atteignent une hauteur de 4,000 à 5,000. Le pied de Tupungato à 6,710m ; celui de l'Aconcaqua, vers le Chili, 6,894. La partie argentine des Andes est sans volcans ni tremblements de terre. — *Le groupe central,* ou massifs de Cordova et Saulnis, n'offre pas, comme le précédent, des pentes abruptes : l'altitude croît lentement. — *Le système du sud* est composé d'une série de petites chaînes, souvent très-abruptes; le *système brésilien* offre un aspect des plus pittoresques : les collines en sont boisées ou cultivées; de nombreuses rivières y entretiennent une riche végétation.

Le livre 4e donne une courte description de la Pampalie ou plaine argentine. — Vastes prairies de graminées, dont pas un seul arbuste ne vient interrompre l'uniformité; c'est l'aspect des prairies du nord de l'Amérique et des steppes de la Russie méridionale ou de la Mongolie; elles sont parcourues par de nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux; on y voit le chevreuil, l'autruche, le jaguar et le loup rouge (aguara.) On n'y trouve ni rivières, ni ruisseaux.

Le livre 5e présente, sur le sol et la minéralogie, des études remarquables : l'auteur signale, entre les phénomènes physiques, le gisement de plusieurs masses de fer d'origine inconnue; l'une d'elles, à 60 lieues de Santiago del Estero, dans la grande plaine d'Otumpa, pèse 45,000 kilog. environ, et renferme 10 p. 100 de nickel et des fragments de cobalt; la matière est susceptible d'un beau poli et ne se rouille pas. Nous passons à regret des considérations d'un grand intérêt sur les divers systèmes des naturalistes et voyageurs qui ont visité ces contrées pour expliquer la formation des terrains et celle des montagnes; les noms des d'Orbigny, Darwin, Parish, Bravard, en recommandent l'étude aux savants qui désirent approfondir une question controversée.

Le livre 6e est le résumé des observations météorologiques sur le climat. Nous nous bornons aux conséquences suivantes :

1° Les saisons sont opposées à celles d'Europe : le printemps est dans les mois de septembre, octobre et novembre ; 2° l'hiver en est fort doux, et le petit nombre de gelées qu'on y remarque est dû au seul rayonnement ; 3° la moyenne température de l'année sur 4 points a été de 18° centig. ; 4° les froids commencent en mai, ils sont accompagnés de fortes pluies et de violentes tempêtes, et la hauteur moyenne du baromètre sur le littoral, à Montevideo, est de 762m,7' ; 5° les pluies sont, à Montevideo, plus abondantes qu'à Paris, dans la proportion de 1,106 à 0,56.

A l'intérieur, température plus basse, gelées plus fréquentes, vents moins violents, à l'exception du *Simoun* des travesias ou déserts, dont on a, d'ailleurs, exagéré les effets.

Dans les Andes, le froid est beaucoup plus vif ; les vents se déchaînent avec plus de force sur les plateaux élevés ; l'air y est sec et les récoltes sont incertaines.

Le 7e livre renferme, sur le règne végétal et les diverses cultures qui y prospèrent ou peuvent y prospérer, des considérations d'un puissant intérêt ; ici encore, nous regrettons de nous borner à un simple aperçu des richesses de ce pays. Nous signalerons en passant l'*algarobo* (carroubin), arbre à fruit, à pain, donnant des feuilles recherchées par le bétail, un sirop, une sorte de bière, de l'alcool et de l'excellent bois de construction.

Le *cotonnier* (Gossypium, ques. Malvacées).

L'*indigotier* (Indigofera anis, — Papilionacées).

Le *maté* (Ilex Paraguayensis, — de laudoles), dont la feuille fournit une boisson très-estimée ; à feuillage toujours vert.

Le *coca*, arbuste élégant, dont la feuille donne une infusion fort agréable qui réunit les vertus du thé et du café.

Le *cactus oxuntia* ou nopal, qui nourrit la cochenille.

Le *carthame* (Carthamus tinctorius), vulgairement safran.

En terminant notre rapport, nous louons sans réserve la patiente et habile investigation du voyageur, les vues nombreuses d'amélioration morale et physique de l'observateur, ami des peuples qu'il étudie, et nous rendons à l'écrivain la justice que nous semble mériter un style en général aussi précis qu'élégant, et qui sait s'élever avec l'importance du sujet ; qu'il nous soit permis d'indiquer principalement :

Pag. 173. Ses remarques sur le prétendu pays d'Eldorado.
— 216. Son observation sur la sensation pénible de la *Puna*.
— 94. Sa description de la chute du Rio Parana.

Pag. 42. La richesse de la végétation bolivienne.

— Quelques pages sur les Pampas ou pays de plaines.

Le 2e volume du grand ouvrage de M. Martin de Moussy comprend 6 livres, divisés en 31 chapitres; indiquons l'objet de chaque livre, qui nous permet d'apprécier l'importance des questions traitées et développées par l'auteur.

Le 1er ou 8e de l'ouvrage est consacré à la description du règne animal.

Le 9e offre tous les documents relatifs à la population.

Le 10e s'étend sur les divers systèmes de colonisation.

Le 11e s'occupe de l'industrie et du commerce.

Le 12e des voies de communication anciennes ou récentes.

Le 13e de l'organisation civile et politique.

Au sujet intéressant qui forme la matière du 8e livre se rattache l'examen des caractères que présentent les diverses races d'hommes dont se compose la population actuelle de l'Amérique méridionale. Ce qu'il est permis de dire sur cette question, dont il faudrait suivre les détails dans la discussion aussi savante qu'ingénieuse de l'auteur, c'est que maintenant la race européenne y domine, formée d'Espagnols, d'Allemands, d'Italiens et de Français; la race noire y est en partie esclave, en partie libre, et les Indiens, en petit nombre, sont ou sauvages,—et tendent à disparaître, — ou à demi-civilisés et mêlés à la race européenne par des relations journalières.

Dans le 9e, complément du précédent, on trouve les contingents de population fournis à lar épublique Argentine par diverses races. En totalité, il y a 1,200,000 habitants, et la seule province de Buénos-Ayres figure pour 330,000... Sur une surface de 2,362,000 kilom. carrés (ce qui correspond au quart de l'étendue de la France) : 2 habitants par mille carré. — Pour une aussi vaste contrée, il y aurait, proportion gardée, en Europe 90 habitants, et en France 230; autrement dit, si la population s'y trouvait condensée comme en Europe, le territoire argentin aurait 47,250,000 habitants, et, comme en France, 155,250,000. Du reste, la population s'accroît rapidement, et par l'immigration qui prend des proportions énormes, et par la fécondité qui résulte du mélange des races : l'air y est pur, le climat salubre, même pour l'Européen; la vaccine, introduite de 1803 à 1805, par Charles IV, y est généralement pratiquée avec succès; on fait usage de l'eau des citernes à la fois bonne et fraîche.

Le livre de la colonisation, un des plus intéressants, indique, dans les temps anciens et modernes, ce qui a été tenté à cet égard, par nécessité ou par esprit de conquête, ou dans un but commercial; il a rappelé la cé-

lèbre expédition d'Hannon sur les côtes occidentales d'Afrique, jusque dans le voisinage du cap Vert, 509 ans avant J.-C., voyage de découvertes et de colonisation à la fois, puisque les vaisseaux carthaginois portaient 30,000 colons. — La colonisation moderne date du xve siécle et dépasse celle des anciens. Les Portugais et les Espagnols marchent en tête; les Français les suivent de près dans le Canada et la Louisiane; puis viennent les Anglais et les Hollandais, qui se font une part considérable; la Suède et le Danemark, aux xvie et xviie siècles, y fondent d'importants établissements.

La colonie anglaise s'émancipe la première, en 1784, et 30 ans après, en 1810, l'Amérique du Sud subit le joug espagnol; de là ces nombreux états indépendants, qui n'ont pas encore achevé l'organisation qui leur convient.

L'Europe a jeté sur le continent américain environ 5 millions : l'Angleterre y figure pour 3 millions; l'Allemagne pour 1 million, et la France pour un demi-million. Contrariée par diverses circonstances, l'immigration tend à reprendre son cours normal et fournit 3 à 400,000 têtes par an; les gouvernements du Sud font tous leurs efforts pour appeler des colons robustes et sérieux, au lieu de ces aventuriers téméraires qui venaient y chercher fortune pour revenir dans la mère-patrie.

Les chapitres qui concernent l'industrie offrent deux ordres de considérations : selon qu'il s'agit des mines et de leurs produits, ou des genres de production en général. Sur le 1er point, il y a beaucoup à dire; sur le 2e, presque rien.

On connaît l'abondance des mines d'or et d'argent exploitées depuis sa découverte. On sait moins bien quelle est et quelle sera l'importance des mines d'une autre espèce, telles que les présente le sol : de plomb, de fer, de cuivre, de mercure et d'antimoine; nous n'avons pas remarqué qu'il fût question de mines de houille, abondantes dans l'Amérique du Nord. Humboldt évalue à 30 milliards la valeur des importations en or et argent depuis 1500 jusqu'en 1803. L'or et l'argent se présentent dans la proportion de 7 à 23. Les moyens d'extraction s'étant perfectionnés et les gisements devenus plus nombreux, la quantité des métaux précieux a considérablement augmenté. De 1850 à 1360, elle a été de 1 milliard par an. Auparavant, elle fut de cent millions pendant près de trois siècles; finalement, la moyenne totale annuelle a été de 145 millions.

Les chapitres de l'industrie manufacturière et agricole ont peu d'étendue; les bras, les capitaux et l'exploitation ont manqué à la fabrication : ces deux éléments de richesse ne sont pas développés, mais ils doivent apporter dans un temps plus ou moins éloigné leur immense et belle influence.

Le commerce seul a reçu de grands développements. Très-faible sous l'ancienne administration, jalouse, égoïste et tracassière, surtout exclusive, il a, depuis 1810, pris d'énormes proportions. Cet article a d'autant plus d'intérêt que, si l'immigration anglaise se porte sur le nord de l'Amérique ou l'Australie, les Français se dirigent principalement vers le sud, où ils sont bien reçus. Les marchands de notre nation ont réussi par leurs manières ouvertes et prévenantes. Les Allemands et les Anglais, avec d'autres qualités, prospèrent moins.

La langue française fait partie de l'enseignement public ou particulier; le code Napoléon, notre législation commerciale, y jouissent d'une grande autorité.

Les voies de communication fournissent la matière du douzième livre, et ce n'est pas un des moins importants, car le principal et le sérieux obstacle aux progrès consiste dans l'immensité des déserts sans voie tracée; routes de première ou de deuxième classe, chemins de fer, canaux, tout est à créer. On voyage à cheval, trois lieues à l'heure avec force haltes; peu en voiture, et les chevaux sont attachés au char par la selle, système très-commode et d'une simplicité primitive, mais peu favorable à la traction, car les chevaux se fatiguent beaucoup et sont bientôt hors de service. Le mauvais état des routes y contribue pour une bonne part. On comprend quelle doit être pour le transport des marchandises la lenteur du roulage qui s'opère par le même système, bien qu'avec des chariots assez légers.

Le dernier livre, consacré à l'administration intérieure, comprend plusieurs chapitres dont les titres suivants permettent d'apprécier l'importance :

1° Des formes administratives et civiles ;

2° Des traités de commerce;

3° Du clergé, du culte, des religions étrangères;

4° Des finances, impôts et perceptions;

5° De la législation, tribunaux et procédure;

6° De l'enseignement public, médical, de droit;

7° Des beaux-arts, églises, théâtres, monuments.

Nous ferons peu d'emprunts à ces chapitres, qui se réduisent d'ailleurs, dans le plan de l'ouvrage, à des généralités; nous noterons seulement quelques usages particuliers. Ainsi les avocats, malgré la facilité d'élocution qui se remarque chez les peuples du sud, plaident par écrit, et les jugements sont rendus de la même manière; la procédure y est très-lente et fort compliquée.

Toutes les religions sont tolérées, mais la religion catholique est la religion de l'État; ses ministres seuls reçoivent un traitement; ici manquent des renseignements utiles sur la position des ecclésiastiques à divers degrés de hiérarchie, sur leurs mœurs et l'influence qu'ils exercent.

L'enseignement n'est complet que dans un fort petit nombre d'établissements; les professeurs français y sont en majorité; l'instruction est donc en général négligée, l'ignorance est un mal peu redouté; tout état commun et le clergé ordinaire ne brillent pas par la science ni par la dignité des manières.

On y trouve la plupart des ordres religieux : d'abord, et en première ligne, les franciscains, qui ont rendu au peuple de grands services; puis, les dominicains, qui fournissent des prédicateurs; les jésuites, chassés, puis rappelés, actuellement exclus de nouveau, n'ont point renoncé à rentrer dans ces contrées, autrefois remplies de leurs missions. — Les couvents de femmes sont peu nombreux.

Nous avons dû, comme on le croira sans peine, passer nombre de faits intéressants; il nous devait suffire de donner une idée du plan de l'ouvrage et de la scrupuleuse exactitude de l'historien dans le groupement et l'appréciation d'une multitude de documents : ils font de cette publication une œuvre d'un mérite éminent, qui se recommande à l'attention des lecteurs sérieux et des gouvernements qui sont jaloux d'étendre les relations commerciales des peuples dont la destinée est confiée à leur prudence et à leur sagesse. VALAT, *Membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1862.

⁂ La première classe (*Histoire générale et historique de France*) s'est assemblée le 7 juillet, à 9 heures du soir, sous la présidence de M. Barbier. M. Gauthier-la-Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

On donne lecture d'une lettre de M. *Denys d'Aussy*, par laquelle il annonce la mort de son père, notre savant correspondant à Saint-Jean-d'Angély. L'assemblée exprime ses vifs regrets pour cette douloureuse perte; des renseignements sur M. d'Aussy seront demandés par M. l'administrateur à la famille, afin de rédiger une notice qui sera insérée dans le journal. M. d'Epailly, ancien chef de section au ministère de la Guerre, demande à faire partie de l'Institut historique; il envoie comme titres une brochure sur la vie du pape Pie VI. Une commission est nommée par M. le Président

à l'effet d'examiner les titres du candidat ; elle se compose de MM. Depoisier, Renzi et Gauthier-la-Chapelle. M. Marminia, juré assermenté près la Cour impériale et le tribunal de commerce, demande à faire partie de l'Institut historique, sous le patronage de MM. Royer-Colard et Simon. La commission chargée d'examiner les titres du candidat est composée de MM. Alix, Barbier et Gauthier-la-Chapelle.

M. le Président donne lecture du Rapport sur la candidature de M. Lucy ; ce rapport étant favorable, la première classe passe au scrutin, et le candidat est admis comme Membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale. M. Barbier donne lecture d'une lettre de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la demande qu'il lui avait adressée.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal est lu et adopté ; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La trosième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe ; leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; on passe à la lecture des mémoires.

M. Masson lit un rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie. Après quelques observations, ce rapport est renvoyé au Comité du journal.

M. Barbier lit ensuite un mémoire de M. Eugène Mahon de Monaghen sur l'histoire des Pays-Bas : *Les grandes ambassades*. Ce mémoire est renvoyé au Comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 JUILLET 1862.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Breton, vice-président, occupe le fauteuil. M. Gauthier-la-Chapelle, secrétaire-général-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté. MM. le marquis de Brignole, président honoraire, et Barbier, président, regrettent de ne pouvoir assister à la séance. S. E. M. le Ministre de la justice, garde des sceaux, envoie à l'Institut historique deux volumes in-4° sur les comptes-rendus de l'administration de la justice civile et commerciale et de la jus-

tice criminelle en France, pendant l'année 1860; M. Joret Desclosières est nommé rapporteur. M. Jacquemin, notre collègue à Arles, envoie à la Société un mémoire sur Néron, extrait de la monographie sur le théâtre antique d'Arles. Il sera porté à l'ordre du jour des lectures à la première séance de rentrée, 31 octobre. M. le Président fait connaître à l'assemblée que M. Lucy de Marseille a été admis par la première classe comme Membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée. On passe au scrutin secret, et l'admission de M. Lucy est approuvée. M. le prince Jean de Cagnola est présenté à l'assemblée comme membre honoraire, sous le patronage de MM. le marquis de Brignole et Renzi. Le rapport favorable de la commission est lu par M. Gauthier-la-Chapelle; on passe au scrutin secret, et M. de Cagnola, de Milan, est admis à faire partie de l'Institut historique en qualité de Membre honoraire. Sur la proposition de M. Renzi, l'assemblée nomme trois Membres pour représenter l'Institut historique au Congrès scientifique des Italiens, à Sienne, dont l'ouverture est fixée au 14 septembre prochain. MM. le comte Sclopis, le chevalier César Cantu et le professeur Centofanti, nos honorables collègues à Turin, Milan et Pise; sont nommés représentants de notre Société à ce Congrès. M. Breton, en l'absence de M. Barbier, lit son rapport sur l'ouvrage de M. Renzi intitulé : *la Signora di Monza et son procès;* ce rapport est renvoyé au Comité du journal. M. Masson donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société de l'Eure; il est renvoyé au Comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

— M. Dardé, notre zélé confrère de Carcassonne, a fait connaître au public, par un article inséré dans les journaux des départements méridionaux, l'installation du R. P. Mouray comme successeur du P. Lacordaire à la direction de la célèbre école de Sorèze. Le défunt s'était engagé à diriger l'école jusqu'au 1er septembre 1883. Il s'était réservé, en cas de décès, d'élire un successeur; c'est ce qu'il a fait par son testament. — Et les propriétaires et actionnaires de l'établissement ont confirmé cette élection sur des motifs fort honorables au P. Mouray qui, depuis trois ans surtout, était devenu de sous-directeur, directeur de fait, par l'entière confiance du P. Lacordaire.

MASSON.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RAPHAËL (1).

RAPHAËL (*Raffaello* SANTI ou SANZIO), peintre, sculpteur et architecte, prince de l'Ecole romaine, né à Urbin le 6 avril 1483, mort à Rome le vendredi-saint, 6 avril 1520.

Selon Passavant, dans la première moitié du XIVe siècle, vivait à Colbordolo, bourg du duché d'Urbin, un homme appelé SANTE, dont les descendants prirent le nom de *del Sante* ou *Santi* (en latin *Sancti*) qui, plus tard, et seulement au temps de Raphaël, prit la forme italienne de *Sanzio*. Raphaël, ajoute le même biographe, signa toujours *Raphaello*, et le nom de *Sanzio*, ajouté au prénom, est très-suspect, puisque aucune signature ne porte ce nom de famille, et que, dans tous les documents, on trouve *Santi* ou *Sancti*. Toutefois, nous ferons remarquer qu'un sonnet, composé par le Francia, est adressé : *All' excellente pittore Raffaello Sanxio.*

Un des descendants du *Sante* de Colbordolo vint, en 1450, s'établir à Urbin et fut le bisaïeul de Raphaël ; son fils y acquit, dans la *Contrada del Monte*, deux maisons adjacentes qui existent encore, et qui furent le berceau du sublime artiste. On y a placé cette inscription :

NUNQUAM MORITURUS
EXIGUIS HISCE IN ÆDIBUS
EXIMIUS ILLE PICTOR RAPHAEL
NATUS EST
OCT. ID. APRILIS. AN. MCDLXXXIII
VENERARE IGITUR HOSPES
NOMEN ET GENIUM LOCI.

NE MIRERE
LUDIT IN HUMANIS DIVINA POTENTIA REBUS
ET SÆPÈ IN PARVIS CLAUDERE MAGNA SOLET.

Raphaël eut pour père *Giovanni* SANTI, peintre de talent, et pour mère *Magia* CIARLA, fille d'un négociant d'Urbin. Magia étant morte en 1491, Giovanni Santi se remaria quelques mois après avec *Bernardina di* PARTE,

(1) Cette Notice fera partie de la Biographie générale publiée par MM. Didot.

et mourut en 1494, laissant son fils âgé de moins de douze ans; une fille qu'il avait eue était morte la même année que sa mère. La date de la mort de Giovanni Santi nous paraît hors de doute, bien que Quatremère de Quincy le fasse vivre beaucoup plus tard et terminer sa carrière seulement en 1506.

Raphaël resta ainsi livré à sa belle-mère Bernardina et au prêtre *don Bartolommeo* SANTI, son oncle et son tuteur, et n'eut à se louer ni de l'un, ni de l'autre. Heureusement il trouva un appui et un protecteur dans le frère de sa mère, *Simone* CIARLA, qui avait su l'apprécier et pour lequel il conserva toute sa vie la plus vive reconnaissance et une affection toute filiale.

Une grande incertitude règne sur la première éducation artistique de Raphaël. Il est probable qu'il reçut de son père les premières notions de l'art du dessin ; mais nous avons peine à croire, avec plusieurs de ses biographes, qu'il ait déjà pu l'aider dans quelques-uns de ses travaux. « On peut aussi admettre comme possible, dit Passavant, qu'il ait admiré les travaux de Frà Angelico da Fiesole à *Forano,* près d'Osimo, et ceux de Gentile da Fabriano, à l'ermitage du *Val di Sasso.* »

Après la mort de son père, on croit que Raphaël put avoir pour maître, pendant quelques mois, Luca Signorelli, qui, en ce temps, travaillait à Urbin, ou Timoteo Viti, qui, né dans cette ville, y revint en 1495, sortant de l'école ouverte à Bologne par le Francia, ce même Timoteo qui, plus tard, devint l'ami et l'un des aides de Raphaël.

C'est à cette époque de sa vie que Raphaël, âgé de douze ans, exécuta le plus ancien tableau que nous connaissions de lui, une charmante madone sur fond d'or, signée Raphaël S. Urb. MCDXCV (1495), qui fait partie du Musée Napoléon III, ancienne collection *Campana.*

Nous avons dit que le jeune artiste était assez malheureux dans la maison de sa belle-mère. Sa position devint intolérable lorsque celle-ci, ayant cessé d'être d'accord avec son beau-frère don Bartolommeo, les tribunaux furent appelés à prononcer entre eux. Simone Ciarla résolut d'éloigner son neveu de ce foyer de dissensions, en le plaçant dans l'atelier de quelqu'un des artistes en renom qui se partageaient alors l'Italie. Mantegna tenait à Mantoue une école justement célèbre; le Francia fondait l'école bolonaise ; à Florence, Domenio Ghirlandajo était encore dans toute la force de l'âge et du talent, et rien ne pouvait faire pressentir sa fin prochaine ; Vinci avait ouvert à Milan cette académie, qui devait être pour la Lombardie, ce qu'était en même temps pour Venise celle des Bellini. Le choix eût été difficile entre tant de maîtres illustres; mais à peu de distance d'Urbin,

dans une petite ville de l'Ombrie, à Pérouse, existait un maître que Giovanni Santi avait déjà su apprécier, car dans la Chronique rimée qu'il avait composée en 1489, à l'occasion du mariage du jeune duc Guidobaldo, on trouve ce tercet qui confond le Pérugin et le Vinci dans un commun éloge :

« Deux jeunes gens de même âge, de mêmes goûts, Leonardo da Vinci et le pérugin Pietro della Pieve, qui sont deux peintres divins. »

Giovanni dans ces vers avait, en quelque sorte, désigné le futur maître de son fils ; aussi, ce fut Pietro Vannucci, le Pérugin, que choisit Simone Ciarla pour lui confier son jeune neveu. En 1495, Raphaël arriva à Pérouse. Pendant son séjour en cette ville, il se lia d'amitié avec plusieurs artistes qui, plus tard, devaient tenir une large place dans sa vie, tels que le Pinturicchio, que nous retrouverons avec lui à la *libreria* de Sienne, Gaudenzio Ferrari, qui devint son inséparable compagnon, Andrea d'Assises, dit l'*Ingegno*, Domenico di Paris Alfani, et plusieurs moins illustres.

Les progrès de Raphaël, sous un maître tel que le Pérugin, ne pouvaient manquer d'être rapides ; aussi, allons-nous voir que le maître, digne appréciateur de son incomparable élève, ne tarda pas à l'employer dans ses propres travaux.

Dans la sacristie de Saint-Pierre de Pérouse, on conserve deux figures d'enfants peintes à la détrempe, *Jésus et saint Jean-Baptiste*, extraites d'une composition du Pérugin, destinée à l'église de *Santa Maria de' Fossi*, et aujourd'hui au Musée de Marseille. Passavant pense y reconnaître une des premières études exécutées par Raphaël dans l'atelier du Pérugin ; mais Raffaele Gambini les attribue à son condisciple Domenico di Paris Alfani. C'est donc plutôt dans les ouvrages mêmes du Pérugin auxquels il prit part, que nous devons chercher les premières traces du pinceau de Raphaël. Dans la *Résurrection de Jésus-Christ*, qui est aujourd'hui au Musée du Vatican, après avoir figuré au Musée Napoléon de 1797 à 1815, et que le Pérugin avait faite pour les RR. pères conventuels de Pérouse, Raphaël a peint le portrait de son maître sous la figure d'un soldat saisi de frayeur, et le Pérugin celui de son élève sous celle d'un soldat endormi, la tête appuyée sur son genou. Cette dernière circonstance suffirait, ce nous semble, pour démentir la supposition peu admissible de Passavant, qui croit que le Pérugin abandonna à Raphaël l'exécution entière de cette composition.

Aux *Stanze del Cambio* de Pérouse, peintes à fresque par le Pérugin, nous retrouvons dans les traits du jeune David ceux de Raphaël, et on attribue à ce dernier la tête du Sauveur dans la *Transfiguration*, la *Lune*,

les *Planètes*, *Mercure* et *Vénus*, deux petits médaillons en camaïeux, enfin, à la voûte de la chapelle, les *Quatre évangélistes*.

Raphaël prit part sans doute aussi à l'exécution d'un grand retable à six compartiments que le Pérugin peignit à cette époque pour la chapelle Saint-Michel de la Chartreuse de Pavie. Trois des compartiments, le *Père éternel* et deux figures composant une *Annonciation*, ont été enlevés et perdus en 1797; mais on admire encore à leur place primitive les trois principaux : *la Vierge entourée d'anges*, et deux figures isolées, *les archanges Michel et Raphaël*, que Van Ruhmor et Passavant croient être de la main de Raphaël. Peut-être pourrait-on attribuer à cette époque de sa vie une *Madone entre deux anges* dans un paysage indiquée au Musée de Berlin comme appartenant à l'école du Pérugin.

Raphaël n'avait que dix-sept ans quand il fut appelé à *Città di Castello*, petite ville voisine de Pérouse, et qu'il débuta seul dans la carrière en peignant à la détrempe, pour l'église de la Trinité où elle existe encore, une bannière représentant d'un côté la *Sainte Trinité* avec *saint Sébastien et saint Roch*, et de l'autre, la *création d'Ève;* pour l'église des Augustins, un *Couronnement de saint Nicolas de Tolentino*, perdu depuis la fin du siècle dernier, mais dont le Musée de Lille possède une copie léguée par Wicar; enfin, pour celle des Dominicains, un *Christ sur la croix* avec *la Vierge*, *saint Jean*, *saint Jérôme*, *la Madeleine et des anges*, qui a fait partie de la collection du cardinal Fesch, et qui aujourd'hui figure à Londres dans la galerie de lord Ward, qui l'avait envoyé à l'exposition de Manchester en 1857. Ce tableau est signé : RAPHAEL URBINAS P.

Lorsque Raphaël revint à Pérouse, il paraît être rentré dans l'atelier du Pérugin, et il est facile de constater que tous ceux de ses ouvrages qui datent de cette époque, portent encore le cachet de son maître par lequel il continua à être employé. Nous en trouvons la preuve dans l'exécution de deux volets, représentant la *Madeleine* et *sainte Catherine*, destinés à couvrir une madone du Pérugin, et qui sont passés dans la collection Camuccini, à Rome.

La manière du Pérugin se retrouve également dans une madone attribuée à Raphaël par Passavant, et que l'on conserve à Pérouse, dans le palais Alfani; mais nous devons ajouter que Raffaele Gambini et la plupart des critiques pensent que cette vierge est l'œuvre du Pérugin lui-même. Plus authentiques et aussi péruginesques sont quelques autres peintures de cette époque, telles que trois tableaux du Musée de Berlin, *la Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus bénissant entre saint Jérôme et saint François*, tableau que l'on croit dater de 1503; une *Adoration*

des Mages et une autre *Madone lisant avec l'Enfant Jésus tenant un chardonneret;* une *Madone* appartenant au comte *della Staffa,* à Pérouse, et dont le Louvre possède une copie que Richomme a gravée sous le nom de *la Vierge au Livre;* un jeune guerrier endormi entre deux figures de femmes, composition désignée dans le catalogue de la galerie nationale de Londres, sous le nom de *Vision de saint Georges*, et provenant de la galerie Borghèse; une tête de jeune homme faisant partie de la collection royale de Kensigton; enfin le *Couronnement de la Vierge*, du Musée du Vatican. Cette œuvre, la plus importante de celles de la jeunesse de Raphaël et qu'on serait tenté d'attribuer à son maître, date de 1502; elle fut exécutée, sur la demande de la famille Oddi, pour l'église des bénédictins de Pérouse, d'où elle fut enlevée et portée à Paris en 1797. Dans le haut, la Vierge, assise et entourée d'anges, est couronnée par son divin Fils. Dans la partie inférieure, les apôtres entourent le sépulcre ouvert dans lequel des fleurs ont remplacé le corps de Marie. On croit que la première figure à gauche est le portrait du peintre, âgé alors de dix-neuf ans.

En 1494, le cardinal Francesco Piccolomini, neveu de Pie II, et qui, plus tard, fut pape lui-même sous le nom de Pie III, avait fait ajouter à la cathédrale de Sienne une bibliothèque, une *libreria*, destinée à renfermer les magnifiques livres de chœur qu'on y admire encore aujourd'hui; au commencement du XVI[e] siècle, il résolut de la décorer de dix grandes fresques consacrées au souvenir de son oncle, et il confia cette grande entreprise au Pinturicchio. Cet habile artiste, bien que dans toute la force de l'âge et à l'apogée de son talent, fit preuve d'une modestie bien rare en s'adjoignant le jeune Raphaël auquel il demanda les compositions et les cartons de ses fresques. Deux de ces cartons sont parvenus jusqu'à nous; l'un représente le *cardinal Enea Silvio Piccolomini* (Pie II) *traversant les Alpes pour se rendre au concile de Bâle;* il appartient à la galerie publique de Florence; l'autre, la *Rencontre de Frédéric III avec Éléonore de Portugal, sa fiancée, amenée par le cardinal Piccolomini*, se trouve au palais Baldeschi, à Pérouse. Ces cartons nous apprennent que les compositions de Raphaël ont subi quelques légers changements dans l'exécution. Dans la septième fresque, l'*Elévation de Piccolomini au pontificat*, on voit à droite le portrait de Raphaël, sous les traits d'un jeune homme coiffé d'une toque noire. On le trouve également vêtu d'un pantalon rouge et d'un manteau bleu et tenant en main un cierge; à gauche, sur le premier plan de la neuvième fresque, la *Canonisation de sainte Catherine de Sienne;* à sa gauche est Pinturicchio lui-même, reconnaissable à son

pantalon mi-parti vert et rouge; enfin, Raphaël figure encore sous le costume de l'un des pages suivant le doge de Venise, dans la dixième fresque, *la Mort de Pie II*. Pendant l'exécution de ces compositions, à laquelle Raphaël ne paraît pas avoir pris une part bien importante, le cardinal Francesco Piccolomini fut élevé au pontificat en 1503 ; il s'empressa de demander aux mêmes artistes les cérémonies de son *Couronnement* au-dessus de la porte de la *libreria*; mais, quelque empressement qu'ils missent à exécuter sa volonté, le nouveau pontife ne put en voir l'accomplissement, étant mort après un règne de vingt-six jours. Dans cette composition, nous retrouvons encore Raphaël sur le premier plan en habit de cour, la main gauche posée sur son escarcelle. Les fresques de la *libreria* furent terminées en 1504 ; elles ont été gravées en tout ou en partie par Raimondo Faucci, Paolo Lasinio et Giuseppe Rossi.

En 1504, Raphaël sortit de l'atelier du Pérugin, et ce fut alors que, pour la chapelle Albrizzini, dans l'église des franciscains de Città di Castello, il peignit le *Mariage de la Vierge*, le *Spozalizio* qu'on admire aujourd'hui au Musée de Milan. L'artiste s'est évidemment inspiré du tableau représentant le même sujet, peint par son maître pour la cathédrale de Pérouse. La principale différence est dans la transposition des personnages, un plus heureux choix de formes, et un plus grand charme d'expression. « Sans doute, dit Ch. Blanc, les plis un peu roides des draperies, et l'extrême délicatesse des ornements dorés qui en suivent la bordure, se ressentent encore du style péruginesque ; mais il y a là une jeunesse de sentiment, une fleur de tendresse, de modestie et d'élégance qui feraient presque regretter que Raphaël ait passé de l'adolescence à la virilité du génie. » Le *Sposalizio* est connu dans l'univers entier par l'excellente gravure de Longhi.

A cette époque où Raphaël ne s'était pas encore affranchi de l'influence de son maître, appartiennent encore un petit *saint Sébastien*, demi-figure conservée chez le comte Lochis, à Bergame, et plusieurs petits tableaux qu'il exécuta pour Guidobaldo, duc d'Urbin, lorsqu'en cette année 1504, il rentra dans ses États, dont il avait été dépossédé par César Borgia. De ce nombre est un *Christ au jardin des Oliviers*, tableau extrêmement fini, qui, de la galerie Gabrielli de Rome, est passé dans celle de sir Maitland, à Stanstead (*Sussex*), et qui a figuré, en 1857, à l'exposition de Manchester. Il en est de même du *saint Georges* du Louvre, tableau plus fini encore s'il est possible, qui a fait partie de la collection de François Ier, et dont nous avons une gravure par Larmessin, et de son pendant, le petit *saint Michel*, qui, à la mort de Mazarin, a été acquis de ses héritiers par

Louis XIV, et qui appartient également à notre musée. Autour du saint Michel se pressent des monstres fantastiques, et dans l'éloignement on aperçoit une ville incendiée, des hommes vêtus d'une chape de plomb, et plusieurs damnés tourmentés par des démons. Dans cette composition, Raphaël s'est inspiré sans aucun doute de l'*Enfer* du Dante, et surtout de ce passage du XXIIIe chant :

« Là-bas nous trouvâmes une troupe d'âmes brillantes qui marchaient en tournant à pas très-lents, et qui pleuraient, et qui semblaient remplies de douleurs et de fatigue. »

» Elles portaient des chapes garnies de capuchons. A l'extérieur, ces chapes sont dorées de telle sorte qu'elles éblouissent ; mais, à l'intérieur, elles sont toutes de plomb. »

Ce tableau, dans lequel il est facile de reconnaître la première pensée du grand *saint Michel* du Louvre, a été gravé par Claude Duflos.

Pendant le séjour que Raphaël fit alors à la cour de Guidobaldo, il fit connaissance d'Achille de' Grassi, évêque de Pesaro, qui lui commanda une *Annonciation* qui ne fut exécutée que plus tard.

Il n'était bruit alors que des chefs-d'œuvre dont Léonard de Vinci enrichissait Florence, et surtout du fameux carton qui, destiné à être exécuté à fresque sur l'un des grands côtés de la grande salle du Palais vieux, représentait des *cavaliers se disputant une bannière à la bataille d'Anghiari*, où, en 1425, les Florentins furent vainqueurs des Milanais. Raphaël désirant connaître ces merveilles qui devaient ouvrir à ses yeux un nouvel horizon, partit pour Florence, porteur d'une lettre de recommandation adressée au gonfalonier Soderini, par Jeanne della Rovere, sœur du duc d'Urbin. La date de cette lettre, 1er octobre 1504, nous donne l'indication précise de l'époque de l'arrivée de Raphaël à Florence, où sa renommée l'avait précédé et lui valut l'accueil le plus flatteur. Raphaël ne put alors, ainsi qu'on l'a prétendu, tirer profit du carton de la *Guerre de Pise* de Michel-Ange, qui ne fut achevé qu'en 1506 ; mais il étudia le Vinci, comme l'attestent plusieurs de ses dessins, qui sont parvenus jusqu'à nous ; mais il ne dédaigna pas non plus un maître qui, pour être moins illustre, n'en eut pas moins sur son talent une influence sensible. Nous voulons parler du Masaccio, auquel les fresques de la chapelle des Brancacci, dans l'église *del Carmine*, avaient assuré une place au premier rang parmi les artistes du XVe siècle. « Raphaël lui-même, dit Vasari, nous a montré et l'estime qu'il avait pour ces peintures, et le parti qu'il en avait tiré.... L'*Adam* et *l'Ève* des Loges du Vatican, et l'*Ange* tenant l'épée

flamboyante, sont plus que de simples souvenirs du même sujet traité par Masaccio. »

Raphaël, toutefois, ne rompit pas brusquement avec les anciennes traditions, et le premier tableau qu'il peignit à Florence, la *Madone du Grand-Duc*, ainsi nommée parce que Ferdinand III la portait constamment avec lui dans ses voyages, est encore presque entièrement péruginesque; et bien que Passavant la trouve d'un dessin plus étudié et d'un plus haut caractère que les ouvrages précédents du maître, nous lui préférons encore plusieurs de ceux-ci, et surtout le *Sposalizio*. La *Madone du Grand-Duc* a été gravée par Raphaël Morghen.

Du commencement de l'année 1505 date une autre madone que Raphaël peignit pour la famille des ducs de Terranuova de Gênes, dans laquelle elle est restée jusqu'en 1854, qu'elle fut acquise pour le Musée de Berlin. Ce tableau est de forme circulaire; au milieu est la Vierge, tenant dans ses bras le divin Enfant, entre le petit saint Jean tenant une banderolle avec ces mots : « *Ecce Agnus Dei,* » et un autre enfant, probablement saint Jean l'évangéliste.

A la même époque peut encore être rapporté le portrait d'un jeune homme de la famille Riccio, acquis par le roi Louis Ier de Bavière.

En 1845, à Florence, dans le *Via di Faenza*, dans une vaste salle qui, après avoir été le réfectoire des religieuses de *S. Onofrio*, dites *de Foligno*, était devenue l'atelier d'un peintre de voitures, deux artistes, Carlo della Porta et Ignazio Zelotti, reconnurent, sous la poussière qui la couvrait, une grande fresque, une *Cène*, qui ne pouvait appartenir qu'au Pérugin ou à son école ; ils en entreprirent le nettoyage et la restauration, et, à la suite de ces travaux, ils purent déchiffrer sur la bordure du manteau, ces lettres, qui furent une révélation : RAP. VRS, ANNO MDV; ils avaient sous les yeux un des premiers ouvrages de Raphaël à Florence. Comment une œuvre de cette importance avait-elle été omise par Vasari? Son silence ne peut s'expliquer que par la position de la fresque dans l'intérieur d'un couvent de religieuses cloîtrées, où Vasari n'avait pu pénétrer. On a contesté l'authenticité de cette fresque, et Passavant lui-même prétend que c'est une peinture du Spagna, d'après une composition du Pérugin, dans la manière de Raphaël. Nous avons peine à nous expliquer la raison d'être de cette supposition, et nous préférons nous ranger à l'opinion de ceux qui reconnaissent dans la *Cène* de S. Onofrio une des premières œuvres importantes du peintre d'Urbin. « Cette fresque, dit Gruyer, a la fraîcheur d'une fleur à peine éclose; elle a le charme et toute la ferveur d'une

jeunesse naïvement inspirée. » Le réfectoire de S. Onofrio a été acquis par le gouvernement, et la conservation de sa fresque est aujourd'hui assurée.

Après avoir consacré à ces peintures et à ses études d'après le Vinci et le Masaccio, études qui avaient sensiblement modifié sa manière, les derniers mois de 1504 et les premiers de 1505, Raphaël fut rappelé à Pérouse par d'autres travaux. Il paraît qu'il avait laissé inachevé dans cette ville un grand tableau d'autel destiné aux religieuses de Saint-Antoine de Padoue; car, dans cette peinture, aujourd'hui au palais de Naples, on remarque des différences frappantes entre les diverses parties. « Certaines figures, dit Passavant, principalement le saint Pierre et le saint Paul, rappellent le *Couronnement de la Vierge;* les tons vigoureux de quelques draperies rappellent le *Sposalizio*, tandis que sainte Catherine et sainte Dorothée montrent le nouveau style acquis à Florence. » On doit donc regarder ce tableau comme signalant la transition entre la première et la seconde manière de Raphaël, et à ce titre, même abstraction faite de sa valeur artistique, il est pour nous d'un grand intérêt. Le sujet principal, *la Vierge entre saint Pierre, saint Paul, sainte Catherine et sainte Dorothée*, est surmonté d'une lunette représentant *le Père éternel entre deux anges*. A la partie inférieure du tableau étaient, suivant l'usage italien, cinq petits sujets formant ce qu'on appelait une *predella;* ils sont, dit-on, dispersés dans les diverses galeries d'Angleterre, et l'un d'eux, une *Piété*, appartenant à M. Dawson, a figuré à l'exposition de Manchester.

A la même exposition, nous avons vu une madone probablement de la même époque, propriété du comte Cowper qui l'a placée dans sa galerie de Pansanger près Hertford; elle appartient également à la transition entre la première manière ou manière péruginesque de Raphaël, et sa seconde manière à laquelle on donne aussi le nom de florentine. Les mêmes caractères signalent un *Christ ressuscité* conservé à Brescia chez le comte Paolo Tosi, et *la Vierge au chardonneret* de la tribune de Florence, tableau dont nous avons la gravure par Morghen, et que Raphaël peignit pour son ami intime Paolo Nasi, probablement à l'époque de son premier séjour à Florence, et non point à son second voyage, comme le croit Passavant.

« Le 17 novembre 1548, dit Vasari, un éboulement du mont San-Giorgio engloutit avec toutes les magnifiques habitations des héritiers de Marco del Nero, le palais de Lorenzo Nasi et plusieurs bâtiments voisins; on retrouva cependant, parmi les décombres, les morceaux du tableau de Raphaël, et Battista, fils de Lorenzo, les fit rejoindre et rajuster entre eux le mieux qu'il fut possible. »

Citons encore comme de l'époque de transition une *Madone sur un trône entre saint Jean-Baptiste et saint Nicolas de Bari,* portant la date de 1505, que Raphaël peignit pour la chapelle des Ansidei et qui appartient maintenant au duc de Malborough, qui la conserve à *Blenheim-palace;* enfin et surtout la fresque de la chapelle du monastère de San-Severo, à Pérouse, qui date de la même année. Comme pour s'essayer à cette entreprise, Raphaël peignit d'abord à fresque sur une brique un portrait de jeune homme, le sien peut-être, qui, resté jusqu'à nos jours à Pérouse, en la possession de la famille Cesarei, a été acquis par le roi Louis de Bavière.

La fresque de San-Severo présente dans le haut la *Trinité entre deux anges*, partie malheureusement fort endommagée ; la tête du Père éternel est presque effacée. Raphaël a lui-même, plus tard, imité ce groupe dans la *Dispute du Saint-Sacrement*. Au-dessous sont *saint Maur*, *saint Placide, saint Romuald et saint Benoît*, et cette inscription : *Raphaël de Urbino, dom Octaviano Stefano Volaterano priore, Sanctam Trinitatem, angelos astantes sanctosque pinxit* A. D. MDV. Cette fresque a été récemment gravée d'une manière correcte, mais un peu sèche, par Keller. Raphaël devait peindre également la partie inférieure de la muraille, et peut-être même en avait-il déjà préparé les cartons, quand, nous ne savons pour quelle cause, il partit pour Florence, laissant son œuvre inachevée. Ce n'est qu'en 1521, une année après la mort de son illustre élève, que le Pérugin la compléta en peignant aux côtés d'une niche *saint Jérôme, saint Jean évangéliste, saint Grégoire le Grand, saint Boniface martyr, sainte Scholastique et sainte Marthe.* Pendant son séjour à Pérouse, en septembre 1505, Raphaël avait été chargé par les religieuses de l'église de Sainte-Marie de Monte-Luce, près Pérouse, de peindre un *Couronnement de la Vierge* destiné à leur autel; il en avait sans doute dessiné la composition lorsqu'il quitta Pérouse, mais cette œuvre capitale ne fut exécutée que plus tard par ses élèves, Jules Romain et le Fattore. Après avoir fait partie du Musée Napoléon, elle est revenue en Italie, et a été placée au Musée du Vatican.

Pendant son second séjour à Florence, Raphaël se lia intimement avec Baccio d'Agnolo, et c'est dans l'atelier de cet illustre architecte et sculpteur, qu'il eut occasion de fréquenter les principaux artistes de son temps, les Sansovino, les Benedetto da Majano, les Cronaca, les San-Gallo, les Filippino Lippi et tant d'autres; c'est là sans doute aussi qu'il rencontra pour la première fois l'immortel Buonarroti, là enfin qu'il connut les principaux patriciens de Florence, pour lesquels il eut à exécuter plusieurs œuvres importantes.

C'est ainsi que pour Taddeo Taddei, noble et savant florentin dont il devint l'ami et le commensal, il exécuta deux tableaux, *la Vierge au Jardin*, *la Madonna del Giardino*, du Musée de Vienne, et une autre composition que l'on croit être *la Vierge au palmier*, qui, de la galerie du duc d'Orléans est passée à Londres dans celle du duc de Bridgewater. On en possède d'excellentes gravures de R. U. Massard et d'Achille Martinet.

La *Madone de la casa Tempi*, aujourd'hui à la pinacothèque de Munich, inspirée par une composition du Frate conservée à Florence au palais Bartolini, et qui a été gravée par Morghen, Desnoyers et Samuel Jési, date de cette époque, aussi bien qu'un portrait de jeune femme très-endommagé, qui figure à la Tribune de Florence; un autre portrait féminin, conservé au palais Pitti; enfin, les deux portraits d'Angelo Doni et de sa femme, Maddalena Strozzi qui, après bien des vicissitudes et des voyages, sont revenus en 1826 à Florence, où ils font également partie de la galerie Pitti.

Suivant Passavant, Raphaël aurait fait alors un voyage à Bologne, où il se serait lié d'amitié avec le Francia. Vasari n'en dit rien; cependant, dans une lettre écrite au Francia, en 1508, Raphaël parle d'une *Nativité de J.-C.*, tableau aujourd'hui perdu, qu'il aurait peint pour Giovanni Bentivoglio. Ce tableau devait être antérieur à l'année 1506, époque de l'expulsion de cette puissante famille; mais il pourrait tout aussi bien avoir été exécuté à Florence qu'à Bologne.

En 1506, Raphaël retourna à Urbin, où la Cour de Guidobaldo était le rendez-vous des hommes les plus distingués de l'Italie dans les arts, les lettres et la politique. « L'éclat de cette cour, dit Passavant, dut influer prodigieusement sur le jeune et impressionnable Raphaël. Si à Pérouse il avait été captivé par la simplicité d'une ville retirée, si à Florence il avait été frappé par l'activité altière et intelligente d'une forte bourgeoisie, à Urbin il fut initié à la vie grandiose des classes élevées; il entra en relation avec les plus nobles personnages, avec les savants les plus illustres; il contracta même une amitié étroite, et qui dura toute sa vie, avec Pietro Bembo et le comte Castiglione. »

Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre Henri VII ayant envoyé au duc Guidobaldo l'ordre de la Jarretière, dont l'un des insignes est un médaillon de saint Georges, le duc, voulant reconnaître cet honneur, demanda à Raphaël un petit tableau représentant *Saint-Georges portant au genou gauche la jarretière*, sur laquelle on peut lire le mot HONI, commencement de la devise de l'ordre. Ce tableau fut porté à Londres en 1506 par le comte Castiglione et offert au roi. Vendu lors de la dispersion de la galerie de Char-

les Ier, ce tableau, après avoir appartenu à différents possesseurs, est passé d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, où, dans le palais de l'Ermitage, il est devenu un objet de dévotion, devant lequel brûle une lampe sans cesse allumée. Une excellente copie du temps existe à Paris, dans la collection du comte d'Espagnac.

Vasari mentionne, comme appartenant à la même époque et à la seconde manière de Raphaël, deux madones, dont l'une pourrait bien être celle du Musée de l'Ermitage, où se trouve un *saint Joseph sans barbe,* et l'autre une petite madone qui, après avoir fait partie de diverses galeries, et, entre autres, de celles du duc d'Orléans et du banquier Aguado, appartient aujourd'hui à la famille Delessert, de Paris.

On a perdu la trace d'un portrait du duc Guidobaldo, dont l'existence est attestée par une lettre adressée, le 19 avril 1516, par Pietro Bembo au cardinal Bibiena, aussi bien que du portrait de la duchesse Elisabetta, femme de Guidobaldo, et de celui du Bembo lui-même, que l'on sait avoir été exécuté à la pierre noire.

Ce fut aussi pendant son séjour à Urbin, que Raphaël fit son propre portrait à l'âge de vingt-trois ans, qui, après avoir appartenu à l'Académie de Saint-Luc, fait aujourd'hui partie de la collection iconographique de la galerie publique de Florence. C'est ce charmant portrait qui, gravé par P. Coiny, figure en tête de l'histoire de Raphaël par Quatremère de Quincy; une autre excellente gravure est due au burin de Calamatta.

Passavant pense que c'est pour quelque personnage de la cour d'Urbin, qu'en la même année 1506, Raphaël, s'inspirant du groupe qu'il avait admiré dans la *libreria* de Sienne, peignit le charmant petit tableau des *trois grâces,* qui, passé en Angleterre, y fait partie de la collection de lord Ward, et a figuré à l'exposition de Manchester en 1857. Tout le monde connaît l'excellente gravure exécutée par Forster d'après cette gracieuse composition.

Le 25 septembre 1506, le pape Jules II, allant réprimer l'insurrection de Bologne, arriva à Urbin où il passa trois jours. Il est probable qu'il vit alors quelques-uns des ouvrages de Raphaël; peut-être même que Raphaël lui fut présenté, et que c'est à cette circonstance que, deux ans plus tard, le grand artiste dut d'être appelé par le pontife à Rome, qu'il devait enrichir de tant de chefs-d'œuvre.

Nous ignorons les causes qui ramenèrent Raphaël à Florence et le décidèrent à quitter Urbin. En route, il s'arrêta à l'abbaye de Vallombrosa et y fit les portraits de profil de deux religieux, *don Blaise et don Balthazar,* qui se trouvent maintenant à l'Académie de Florence, où ils étonnent par la vérité d'expression et la vie qui les animent.

Arrivé dans cette ville, il peignit, pour Dómenico Canigiani, la belle *Sainte Famille* de la pinacothèque de Munich, tableau qui malheureusement a subi à diverses reprises de maladroites restaurations. Les gravures les plus estimées de cette sainte Famille sont dues à Carl Hess, 1804, et Samuel Amsler, 1836.

A la même époque encore appartient la petite *Sainte Famille* du Musée de Madrid, si remarquable par le fini de l'exécution, et reconnaissable à l'Enfant Jésus assis sur un agneau ; elle a été gravée par A. et R. Morghen.

En 1507, Raphaël fut appelé à peindre à Pérouse, pour la chapelle Baglioni, dans l'église des franciscains, la *Mise au Tombeau* qui, vendue par les religieux à Paul V en 1607, et remplacée par une excellente copie du Josepin, est aujourd'hui le principal ornement de la galerie Borghèse à Rome. Cet ouvrage est, plus qu'aucun autre, propre à faire apprécier toute l'étendue des progrès qu'avait faits Raphaël alors âgé de vingt-quatre ans e au milieu de sa carrière artistique. Si le dessin du nu dans le corps du Christ offre encore quelques traces du style sec et maigre de l'ancienne école, il y a dans la composition, dans les attitudes, un sentiment de vérité et de noblesse inconnu jusqu'alors, joint à la perfection de l'exécution et à un coloris qui, après plus de trois siècles, est encore presque aussi brillant qu'au premier jour. Cette belle composition, signée ***Raphael Urbinus pinxit.*** MDVII., a été mainte fois reproduite par la gravure ; les planches les plus estimées sont celles de G. Perini, de G. Volpato, et de Samuel Amsler. La dernière comprend aussi les *Trois Vertus* du gradin. La partie supérieure du tympan du tableau, représentant le Père éternel, est restée en place à Pérouse, si l'on s'en rapporte à Passavant, parfois un peu trop prompt à admettre l'authenticité de certaines œuvres attribuées à son héros ; mais nous croyons, avec le savant Orsini, que ce n'est qu'une bonne copie exécutée par Stefano Amadei. Au-dessous de la *Mise au Tombeau* était une *predella*, ou gradin composé de trois médaillons représentant les *Vertus théologales*, figures à mi-corps, séparées par des Génies debout. Ces admirables grisailles sur fond vert font, depuis 1815, partie du Musée du Vatican, après avoir, en 1797, fait le voyage de Paris.

On retrouve la même date de 1507, le même style et les mêmes qualités qu'à la *Mise au Tombeau*, dans la Madone du Louvre, connue sous le nom de la *belle Jardinière*. La Vierge est assise sur un rocher, au milieu d'un charmant paysage ; l'Enfant Jésus, debout devant elle, s'appuie sur ses genoux, et à sa gauche est agenouillé le petit saint Jean, tenant une croix de roseau. Ce tableau, peint pour un seigneur italien, fut cédé par

lui à François Ier, et il a orné successivement les appartements de Fontainebleau et de Versailles. On en a d'excellentes gravures par R. U. Massard et Boucher-Desnoyers. Passavant et Quatremère de Quincy croient que c'est cette vierge que Raphaël, appelé à Rome en 1508, aurait, comme nous l'apprend Vasari, laissée inachevée, chargeant Ridolfo del Ghirlandajo d'en terminer la draperie bleue. D'autres critiques, au contraire, pensent que le passage de Vasari s'applique à la *Madone de la casa Colonna,* aujourd'hui au Musée de Berlin. En effet, il semble peu probable que la date de 1507 ait été apposée sur une œuvre à laquelle Raphaël eût pu travailler jusqu'au milieu de 1508, époque de son départ pour Rome. Indiquons encore comme appartenant à l'année 1507, la *sainte Catherine d'Alexandrie*, de la galerie de Londres, et une première *Vierge au voile*, qui n'est connue que par des copies et par le carton original conservé à l'Académie de Florence. Probablement, au commencement de l'année suivante, Raphaël peignit la madone dite de la *casa Niccolini*, appartenant aujourd'hui à lord Cowper, qui l'a envoyée à l'exposition de Manchester. La Vierge est presque de profil, et l'Enfant-Jésus se présente de face. Le tableau est signé MDVIII. R. V.

Ainsi que nous l'avons dit, la *Madone de la casa Colonna* du Musée de Berlin date de 1508, et nous sommes portés à supposer que c'est elle dont Raphaël confia l'achèvement au Ghirlandajo. En effet, ce tableau n'est, à proprement parler, qu'une ébauche, et probablement Ridolfo Ghirlandajo, respectant l'œuvre du grand maître, y toucha le moins possible, et ne fit que ce qui était entièrement à faire. Cette vierge a été gravée par Caspar, P. Lighfoot, 1849, et E. Mandel, 1855.

Ce tableau n'est pas le seul que Raphaël dut laisser inachevé, pour obéir aux ordres de Jules II. La Madone de la galerie Esterhazy, à Vienne, n'a jamais été terminée.

Pendant les derniers temps de son séjour à Florence, Raphaël était devenu l'ami intime du Frate, auquel il avait enseigné la perspective. Cette liaison n'avait pas été sans profit pour lui-même, et la vue des œuvres larges et grandioses de l'artiste florentin, prépara sans doute la voie à la troisième et dernière manière du peintre d'Urbin.

Cette tendance est facile à reconnaître dans la *Vierge au baldaquin* qu'il avait commencée pour l'église *Santo-Spirito,* qui est aujourd'hui au palais Pitti, et que l'on serait tenté d'attribuer au Frate. Ce tableau, peu avancé, fut terminé, après le départ de Raphaël, par Jules Romain et le Fattore. Sous Napoléon Ier, il a fait partie du Musée de Bruxelles ; il a été rendu en 1815.

Ce fut au commencement de l'été de 1508 que Raphaël fut appelé à Rome. Vasari prétend que ce fut à l'instigation du Bramante, son parent, qui voulait opposer à Michel-Ange le seul rival digne de lui. Quoi qu'il en soit de la vérité de cette assertion, Jules II dut être, ainsi que nous l'avons dit, fort disposé à accueillir les ouvertures du Bramante, ayant pu à Urbin apprécier et connaître le grand artiste qui lui était proposé.

A l'exemple d'Alexandre VI, qui avait fait peindre à fresque les salles de l'appartement Borgia par Pinturicchio, Jules II avait voulu faire décorer plusieurs salles du troisième étage de cette partie du Vatican qui avait été bâtie par Nicolas V, et il y avait déjà employé les artistes les plus célèbres de son temps, le Pérugin, Luca Signorelli, Bramantino de Milan, Pietro della Gatta, Pietro della Francesca, le Sodoma et Luca da Cortona, lorsque Raphaël arriva. On lui confia les murailles de la première des chambres, des *Stanze*, celle dite *della Segnatura*, parce que c'était là que se signaient les brefs. Le premier sujet qu'il exécuta fut la grande composition connue sous le nom de *Dispute du Saint-Sacrement*, où l'on voit réunis autour d'un autel portant l'hostie symbole de notre foi, les saints pontifes, les docteurs et les pères de l'Église, les théologiens renommés, parlant ou méditant sur cet auguste mystère. A gauche est le portrait du bienheureux dominicain fra Angelico da Fiesole, digne hommage rendu par Raphaël à un artiste aussi recommandable par sa piété que par son talent. Dans le haut de la fresque, sous une auréole de petits anges, sont la Trinité, la Vierge et saint Jean le Précurseur. Au-dessous, les symboles des évangélistes ; et, assis sur des nuages, saint Pierre, Adam, saint Jean, David, saint Etienne, saint Paul, Abraham, saint Jacques, Moïse, saint Laurent et saint Georges. Il est impossible d'imaginer une représentation plus sublime de la Divinité ; la pensée est admirablement rendue, et l'exécution serait irréprochable si, sacrifiant encore aux habitudes de l'ancienne école, Raphaël n'eût cru *orner* la *Gloire* en l'entourant de rayons dorés en relief.

Ayant renoncé à cet usage suranné, il se montre plus en maître dans l'*École d'Athènes*, qui fait face à la *Dispute du Saint-Sacrement.* C'est une réunion idéale sous le portique d'un vaste édifice de la plus noble architecture des philosophes de tous les temps de la Grèce, inspirée selon toute apparence par Diogène Laërce, dont l'ouvrage sur les philosophes célèbres avait été traduit et publié à Rome dans le siècle précédent. Raphaël reçut sans doute aussi quelques avis du Bembo, de Castiglione, de l'Arétin et de tant d'autres érudits avec lesquels il entretenait une étroite liaison. Dans cette composition, qui ne compte pas moins de 52 figures, Raphaël a placé divers portraits contemporains ; un jeune homme enve-

loppé d'un manteau blanc avec des franges d'or, s'approchant de Platon, est Francesco Maria della Rovere, neveu de Jules II; Bramante, sous les traits d'Archimède, trace une figure de géométrie; en arrière d'un personnage en costume oriental que l'on croit être Averroës qui, au XIIe siècle, transporta la philosophie grecque dans la littérature arabe, est un enfant, portrait du duc de Mantoue, Frédéric II, alors âgé de dix ans seulement; enfin, dans les deux têtes placées à l'extrémité droite de la composition, derrière Ptolémée et Zoroastre, on reconnaît Pierre Pérugin et Raphaël lui-même qui, en composant cette école de philosophie, a laissé une véritable école de la plus belle et de la plus sublime peinture. Il est facile de reconnaître que, dans cette œuvre merveilleuse, il s'est moins inspiré de Michel-Ange, comme on l'a prétendu, que des chefs-d'œuvre de la sculpture antique dont il était entouré; cependant, lorsqu'il peignit la chambre de la *Segnatura*, il avait déjà pu voir la première moitié du plafond de la chapelle Sixtine, qui fut découverte le 1er novembre 1509. Le carton original de l'*École d'Athènes* est à Milan, dans la bibliothèque ambrosienne.

Le troisième côté de la salle, percé d'une fenêtre, présente trois sujets. Dans le haut, au-dessus de la fenêtre, est une composition connue sous le nom de la *Jurisprudence;* elle est formée de trois figures allégoriques du style le plus élevé, *la Prudence, la Force* et *la Tempérance.* La fresque à gauche de la fenêtre représente Grégoire IX sous les traits de Jules II, présentant à un avocat consistorial agenouillé devant lui, le livre des Décrétales qu'en 1234 il fit compiler par son chapelain, Raimondo Pennaforte, général des dominicains. Le pape est entouré de trois cardinaux, qui sont les portraits d'Antonio del Monte oncle de Jules III, Jean de Médicis qui fut Léon X, et Alexandre Farnèse qui devint pape sous le nom de Paul III. A droite de la fenêtre, siége l'empereur Justinien remettant le Digeste à Tribonien, en présence de Théophile et de Dorothée. Cette fresque a beaucoup souffert.

Vis-à-vis, du côté de la cour du Belvédère, est la célèbre fresque du *Parnasse.* Apollon est assis au sommet du mont, à l'ombre de lauriers verts, et au milieu des Muses; la fontaine Hippocrène jaillit à ses pieds. Apollon joue du violon, et on a prétendu que le pape exigea qu'il fût le portrait d'un célèbre joueur de violon, Giacomo Sansecondo alors vivant, et qui mérita d'être vanté par Castiglione, dans son livre du *Courtisan.*

Autour d'Apollon et des Muses sont groupés Homère, le Dante, Virgile, Alcaüs, Anacréon, Corinne, Ovide, Sapho, Laure et Pétrarque, Horace, Pindare, Sannazar, Tebaldeo, Boccace et plusieurs autres poëtes.

Raphaël exécuta cette fresque en 1511, et il y apparut avec tout son génie, et complétement maître du style et de l'exécution.

Au-dessous du Parnasse, aux côtés de la fenêtre, sont deux petits sujets en grisailles, *Alexandre faisant déposer les poëmes d'Homère dans le tombeau d'Achille*, et *Auguste empêchant Plautius Tucca et Varius, amis de Virgile, de brûler l'Enéïde, comme il l'avait ordonné.*

Le plafond de la salle de la *Segnatura* avait été peint par le Sodoma; Raphaël ne laissa subsister que quelques sujets mythologiques; il remplaça le reste par quatre médaillons ronds et quatre petits sujets sur fond d'or. Près de la *Théologie*, la petite composition dans l'angle du plafond représente *Adam et Ève trompés par le serpent;* près de la *Philosophie*, on voit la *Réflexion*, les yeux fixés sur un globe étoilé; le *Jugement de Salomon* est voisin de la *Jurisprudence;* enfin, à côté de la *Poésie*, on voit le *Supplice de Marsyas*. Les quatre figures allégoriques sont célèbres et ont été popularisées par les belles gravures de R. Morghen; on reconnaît cependant dans leur exécution une inégalité qui fait supposer que déjà Raphaël, dans ce travail, se fit aider par quelque élève, tandis que, bien évidemment, sa main seule a touché aux fresques qui décorent les murailles, et qui ont été si magistralement gravées par Volpato.

Les peintures de la chambre de la *Segnatura* n'absorbèrent pas tellement Raphaël, qu'il n'ait pu trouver le temps de se livrer à quelques autres travaux; ainsi, c'est à la même période de sa vie que se rapportent celles de ses œuvres qui précédèrent le *prophète Isaïe*, qu'il exécuta en 1512 à l'église Saint-Augustin. Au nombre des tableaux de cette époque était une madone dite *de Loreto*, qui, après avoir été peinte pour *Santa-Maria del popolo* de Rome, est aujourd'hui perdue, mais dont le Musée du Louvre possède une copie. On a cru cependant, en 1857, découvrir l'original dans un tableau qui est en la possession de sir Walter Kennedy, résidant à Florence.

Plus authentiques sont le magnifique *portrait de Jules II* qui, du Musée Napoléon, est revenu au palais Pitti, et celui du jeune marquis *Frédéric de Mantoue* qui, avec les tableaux de la galerie de Mantoue, passa dans la collection de Charles I[er] d'Angleterre, et se trouve aujourd'hui à Chaslecote-Park, près Warwick.

C'est à l'an 1511 et à la seconde manière de Raphaël que Passavant attribue, et selon nous avec raison, le portrait de *Jeune homme appuyé sur le coude* que possède le Musée du Louvre, et que l'on a longtemps regardé comme représentant Raphaël lui-même. Il est facile de reconnaître que le modèle est âgé de quinze à seize ans, et comme le style de cette

peinture n'a plus rien de péruginesque, il est évident qu'elle appartient à une époque où Raphaël était bien plus avancé en âge. Nous ne croyons pas toutefois pouvoir, avec M. Villot, fixer l'exécution de ce tableau à la dernière période de la vie de Raphaël; le faire en est trop simple et encore trop naïf pour pouvoir appartenir à la troisième manière du maître. Cette gracieuse tête a été gravée par Edelinck.

Signalons encore, comme appartenant à cette époque, la *Vierge de la maison d'Albe*, ainsi nommée, parce qu'elle appartint à cette illustre maison dès le temps du trop fameux vice-roi de Flandres mort en 1582. Donné, au commencement de ce siècle, par la duchesse d'Albe à un médecin qui lui avait sauvé la vie; ce charmant tableau de forme circulaire fut vendu par celui-ci au comte de Burke, ambassadeur de Danemarck à Madrid, qui le céda à un Anglais, M. W. Coeswelt, et enfin, en 1836, il a été acquis par l'empereur de Russie pour le Musée de l'Ermitage. Il a été gravé par B. Desnoyers.

Une autre madone du même temps, la *Vierge à l'œillet*, après avoir pendant plusieurs siècles appartenu à la famille Aldobrandini, est maintenant à Londres, chez lord Garvagh.

La *Vierge au voile*, du Louvre, aussi nommée la *Vierge au linge*, la *Vierge au diadème*, le *silence de la sainte Vierge*, ou le *Sommeil de Jésus*, n'est pas citée par Vasari. Germain Brice, dans sa description de la ville de Paris, dit que, dans l'hôtel du comte de Toulouse, on voyait d'excellents tableaux des grands maîtres. « Un des principaux était un beau tableau de Raphaël, représentant la sainte Vierge qui considère l'Enfant-Jésus endormi, lequel a passé, en 1728, dans le cabinet du prince de Carignan, et dont on a une si belle estampe gravée par François Poilly. » On croit que ce tableau fut acheté par Louis XV à la vente du prince de Carignan. L'Enfant-Jésus repose sur un oreiller placé sur une pierre; la Vierge, le front ceint d'un diadème, est accroupie devant son fils, soulève le voile dont il est couvert pour le montrer au jeune saint Jean, à genoux et en adoration. Dans le fond sont des ruines d'édifices. Ce tableau, l'un des plus précieux de notre Musée, a été gravé un grand nombre de fois; les principales estampes sont celles de Poilly, Desnoyers, J.-B. Massard, Ingouf jeune, Gérard, et P. Metzmacher.

ERNEST BRETON, *membre de la 4e classe.*

(La suite à la prochaine livraison).

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DES PAYS-BAS

Premier article.

Nous sommes au 10 juillet 1584, date sombre, inscrite en sanglants caractères dans les annales des Pays-Bas. Il semble que toute la vie d'un

peuple soit soudainement suspendue par la chute d'un seul homme; c'est que cet homme était grand par le génie, par la volonté, par le dévouement; c'est que son énergie infatigable, son ardent patriotisme entretenaient toutes les énergies et soutenaient tous les courages. Frappé par la main d'un obscur sicaire de Philippe II, Guillaume d'Orange, la plus grande figure de ce xvie siècle, si riche pourtant en hommes illustres, Guillaume vient de succomber! — De ce qui fut amour, pensée, intelligence, il ne reste qu'un corps inerte, un peu de sang que les larmes d'une nation viendront laver, mais qui n'éveillera pas même un remords dans le cœur de ceux qui l'ont fait répandre. Le cabinet de Madrid avait préparé, de longue main, cet assassinat en excitant le fanatisme, la cupidité et la vanité des sicaires, par l'appât d'une place au ciel, d'une somme de 25,000 écus et, ce qui est le comble de la honte, par une promesse d'anoblissement. Les mauvais sentiments humains ainsi mis en jeu, le résultat pouvait-il être douteux? Le roi l'attendait tellement que depuis longtemps il avait envoyé des ordres à Alexandre Farnèse à l'effet de lui tracer la conduite à tenir dans les conjonctures qui se présenteraient alors. Ce roi prévoyant n'ignorait point le saisissement profond dont seraient frappés les patriotes à la chute de celui qu'ils appelaient, avec raison, leur libérateur et leur père; c'est là-dessus qu'il fondait son espoir, comme si un crime pouvait jamais devenir un lien de concorde entre l'oppresseur et les opprimés. Philippe voulait qu'on profitât de cet ébranlement des esprits pour les ramener à la soumission, soit par des promesses, qu'il comptait bien ne pas tenir, soit en frappant quelque coup terrible et soudain. En effet, Guillaume étant la colonne sur laquelle reposait le faisceau de toutes les espérances et de toutes les volontés, dès que ce point d'appui manquait, il semblait logique au froid politique qui gouvernait l'Espagne, que l'œuvre de la délivrance dût chanceler et qu'à cette heure d'affliction et de trouble, peu d'efforts fussent nécessaires pour précipiter sa chute. Heureusement les choses ne se passèrent point selon ses calculs. La fatale nouvelle se répandit dans les Pays-Bas avec la rapidité de l'éclair; mais si dans un premier moment de stupeur, le fruit de si grands efforts, de tant de sang versé, de dix-huit années de luttes héroïques, sembla menacé, ce moment fut court. Tel qu'un homme frappé à la tête s'arrête, jusqu'à ce qu'il ait recueilli ses pensées et ses forces, de même les peuples néerlandais se recueillirent quand le libérateur tomba. Puis à l'abattement succéda la colère; les vieilles haines, loin de s'amortir, se retrempèrent dans le sang précieux de celui qui était la plus haute expression de leurs aspirations, de leurs croyances. C'est qu'en Guillaume, le roi d'Espagne, aveugle

comme tous les fanatismes, comme toutes les tyrannies, n'avait pas seulement frappé l'homme politique, il avait abattu le protestant dont il faisait maladroitement un martyr.

Il est curieux de constater combien Philippe, que tant d'historiens se sont complus à nommer un grand politique, il est curieux, dis-je, de constater combien, en cette mémorable circonstance, qu'il avait eu le temps de méditer, il fit preuve d'ignorance. C'est qu'il y a des choses du cœur que les froides combinaisons de la plus habile diplomatie ne peuvent comprendre et contre lesquelles elles viennent se briser. Ainsi, par ordre du roi avec cette incroyable assurance d'un homme habitué à commander à des âmes vénales, Alexandre Farnèse essaya de séduire les membres de la famille dont on venait d'assassiner le chef. Il écrivit secrètement des lettres de condoléance à la princesse douairière d'Orange avec les promesses les plus consolantes de l'indemniser, elle et sa famille, de cette perte immense. Une semblable démarche donnerait une fâcheuse idée des sentiments de perspicacité du prince de Parme, si l'on perdait de vue un instant qu'il ne faisait qu'obéir aux ordres de son maître. Est-il besoin de dire que cette insolente tentative, bien faite pour donner la mesure de l'âme de celui qui l'avait dictée, resta infructueuse? Il fallait être Philippe II pour supposer qu'on pouvait corrompre la douleur et séduire le désespoir. Il fallait être l'homme qui avait dépossédé son père et fait périr son fils, pour croire que la fille de Coligny, la veuve de Guillaume, une femme enfin d'une telle race, d'un tel nom, d'un tel caractère, échangerait l'héritage de gloire que lui léguait son époux et que, encore couverte du sang qui avait jailli sur elle, elle accepterait les faveurs d'une cour perfide et les mépris du monde entier. Étrange aberration d'un roi qui se vantait de connaître les hommes! En même temps qu'il écrivait à la princesse, Farnèse essayait par tous les moyens d'intimider ou de corrompre les principaux chefs de la grande insurrection. Une cause réduite à employer de si pitoyables expédients, est une cause perdue. Il devait échouer... il échoua. Les états de Hollande, réunis à Delft, déclarèrent que leur ferme résolution était de ne pas cesser la lutte. Cette déclaration fut communiquée aux états de Brabant, plus tièdes et que nous voyons toujours moins disposés à la résistance; il en fut également donné connaissance à tous les chefs militaires et commandants de forteresses. Pour parer à tout, le conseil qui avait été adjoint au Taciturne, fut immédiatement investi du gouvernement jusqu'à la réunion des états généraux des Provinces-Unies. Les états généraux s'ouvrirent à Anvers, le 28 août. Ce fut une solennelle assemblée que celle de ces hommes qui, u milieu de circonstances aussi graves, allaient pro-

noncer sur le sort de la patrie. Quelques esprits timorés émettaient faiblement l'opinion de cesser une résistance assez prolongée pour être glorieuse, et de signer une paix que le roi offrait alors avec des conditions favorables, qu'il ne maintiendrait peut-être pas plus tard. Ce que quelques-uns murmuraient, un seul, Théodore Liesveld, chancelier de Brabant, osa l'exprimer à haute voix. Se sentait-il effrayé de la grandeur de la lutte, ses paroles étaient-elles les interprètes de sa conviction, ou l'avait-on subjugué par de brillantes promesses? l'histoire est muette sur ce point. Les états l'avaient fait appeler de Bruxelles pour faire partie d'une ambassade auprès du roi de France, dont on projetait de solliciter l'appui. Il déclina cet honneur, proposant au contraire d'entrer en arrangement avec Philippe II. Il traça un tableau des maux déjà endurés, des malheurs, qu'il prévoyait encore et, allant même jusqu'à révoquer en doute les avantages recueillis des victoires passées, il termina son discours en disant :

« Qu'a-t-on gagné par ces victoires, si ce n'est qu'elles ont été cause » qu'on a fait venir promptement de plus puissantes armées d'Espagne et » d'Italie, pour épuiser le sang des Flamands? D'ailleurs, nous avons » assez éprouvé, avec combien peu de succès, une vaine espérance d'être » secourus nous a fait donner aux princes étrangers le gouvernement, la » domination des Pays-Bas. Lorsqu'on fit venir d'Allemagne l'archiduc » Mathias, obligea-t-on l'Empereur, comme on l'avait espéré, à prendre » la protection de son frère? Ou plutôt, son départ ne l'a-t-il pas irrité » contre nous? Qu'est-ce que Casimir, ce foudre de guerre, nous a apporté » avec tant d'éclat et de bruit, que des troubles et des discordes? Qu'encore » que nous ayons pris pour notre prince le duc d'Alençon, le roi son frère » n'en avait pas moins de sujet de se montrer notre ennemi, qu'il était » animé contre les provinces. » Puis il ajouta : « Que l'Anglaise était » indignée, ou qu'elle feignait de l'être; que tout le monde était détourné » par tant de malheureux succès, de secourir les confédérés. Et partant, » puisqu'on voulait avoir un prince, il était bien plus glorieux de rentrer » en grâce avec son prince, principalement aujourd'hui qu'on semble » oublier les choses passées par la mort du prince d'Orange. » Il termina, en disant : « Qu'il ne condamne point les choses qui ont été faites par » ceux qui ont suivi le prince d'Orange, tandis qu'ils ont espéré que leurs » armes seraient utiles à l'État; mais qu'ils mettent de la différence entre » les temps; que quand les voiles se rompent en voulant aller contre le » vent, il était d'un sage pilote de relâcher pour éviter le naufrage; que » les vieux Belges qui avaient suivi Civilis, prince des Bataves, contre » l'empereur Vespasien, après avoir souvent éprouvé les changements de

» la fortune, enfin, ayant considéré qu'une seule nation ne pouvait pas » repousser une puissance qui régnait par toute la terre, implorèrent la » clémence de l'Empereur par une résolution salutaire du peuple et des » grands seigneurs ; que, pour lui, il espérait que non-seulement on n'im- » puterait pas aux provinces confédérées cette sorte d'interrègne qui les » avait séparées d'avec le roi, mais que si l'on retournait dans l'obéissance, » on serait aussi bien reçu que si l'on donnait une autre fois la principauté » des Pays-Bas à la maison d'Autriche (1). » Ce sont de tels hommes qui perdent parfois les meilleures causes. Un frémissement d'impatience accueillit la honteuse proposition de Liesveld. Il en devait être ainsi. Le ressentiment des souffrances passées était trop intense, les colères présentes trop vives, pour attendre quelque résultat de cet appel aux lâches déterminations. Il eût fallu d'ailleurs d'autres arguments, une rhétorique plus puissante que celle de ce médiocre citoyen, pour étouffer le souffle ardent qui embrasait les cœurs. Après bien des débats, l'assemblée résolut de confier les destinées du pays à une puissance étrangère, et de périr en combattant jusqu'au dernier homme, plutôt que de se replacer sous le joug abhorré de l'Espagne et à abandonner la sainte cause de la délivrance. Cette résolution était l'expression exacte des sentiments de la nation entière. Les députés agitèrent alors la question de savoir auquel des deux souverains, de France ou d'Angleterre, on offrirait de préférence le gouvernement. Si d'un côté, la proximité de la France rendait l'envoi des secours plus immédiat, plus facile, de l'autre, la similitude de religion cimentait plus fortement une alliance entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Paul Buys, pensionnaire de Hollande, penchait de ce côté, disant que la France, quelque bonne volonté qu'elle témoignât, ne se trouvait nullement en situation de secourir les patriotes, agitée qu'elle était par ses propres factions. Les événements lui donnèrent raison; mais alors on ne voulait point se rendre à ses arguments. On crut possible ce qu'on désirait. Ce fut un tort, car on allait perdre un temps toujours précieux en de semblables occurrences. Rien, opposait-on, ne faisait présumer que la ligue qui venait de lever la tête, fût assez puissante pour paralyser la volonté et les forces d'une grande nation, dont, au surplus, les ressentiments contre l'Espagne étaient des plus légitimes. En ce qui constitue la différence de religion, on objectait que, bien que le duc d'Alençon fût catholique, lorsqu'il régnait sur la Flandre, les peuples n'en avaient pas moins joui d'une protection. Puis, on disait encore, que le roi Henri III n'ayant ni

(1) Samianus Strada. *Histoire de la guerre de Flandre.*—Paris, 1675. Tome III.

frère ni enfant et étant de faible complexion, ce serait à sa mort, Henri de Navarre, prince calviniste, qui lui succéderait sur le trône de France. Alors, que n'était-on pas en droit d'attendre!... Ces considérations firent incliner les esprits en faveur de la cour du Louvre. Paul Buys fut tellement irrité de cette détermination, qu'il se démit sur-le-champ de ses fonctions et quitta la ville. On choisit dans chaque province de la confédération, un membre pour composer la grande ambassade que les Pays-Bas allaient envoyer à Paris. Les ministres étaient au nombre de quinze. Théodore Liesveld, primitivement désigné pour en être le chef, fut selon son vœu, rayé de la liste. On lui substitua Ebert van Leowen, dit Léonni, chancelier de Gueldre, homme habile, profond et d'une remarquable éloquence. Ainsi organisée, la députation fit ses préparatifs pour accomplir, sans délai, la mission décisive qui lui était confiée. En même temps que les états généraux prenaient cette suprême décision, ils nommèrent un conseil d'État de dix-huit membres, à savoir : quatre pour la Hollande, trois pour la Zélande, trois pour la Frise, trois pour le Brabant, deux pour la Flandre, deux pour Utrecht et un pour Malines. La Gueldre, l'Over-Yssel et Groningue n'y eurent point de représentants. A la tête de ce Conseil, il fallait un grand nom, les états généraux songèrent au comte Maurice de Nassau, second fils du libérateur, en l'absence de son frère aîné Philippe-Guillaume, prisonnier en Espagne depuis la violation de l'Université de Louvain. Sans doute on pouvait rencontrer dans des têtes grises une expérience plus consommée; mais le courage réfléchi, le patriotisme et la capacité du jeune comte s'étaient déjà manifestés en diverses circonstances. Il promettait d'être le digne fils de son père. Il tint parole. On lui conféra en même temps, à l'unanimité, tous les gouvernements et toutes les charges qu'avaient eus le Taciturne. Toutefois, en confiant la défense de la patrie à son dévouement, l'assemblée, qui voulait unir la prudence à la gratitude, lui adjoignait, à cause de son extrême jeunesse, le comte de Hohenlohe, en qualité de lieutenant et de conseiller.

Lorsqu'il fut ainsi déclaré chef des sept provinces, amiral, général, stathouder, et mis en présence du plus habile homme de guerre de ce temps, Maurice de Nassau, né en 1567, avait à peine dix-huit ans! Bientôt la députation des Pays-Bas se mit en route. Farnèse, voyant le péril, avait averti, sans délai, Bernardino de Mendoza, ambassadeur d'Espagne à Paris. Celui-ci ne négligea rien pour empêcher qu'elle fût reçue par le roi, dont les dispositions se montraient d'autant plus favorables aux Flamands, qu'il n'ignorait point que la fameuse ligue, qui levait la tête en France, était soutenue secrètement par Philippe II, aussi bien que par la

cour de Rome. Mendoza avait un rôle difficile à remplir dans de telles conjonctures. Il s'en acquitta avec dévouement et une audace qu'on eût considérée comme habile si elle eût été couronnée de succès. Ayant été admis auprès de Henri III, il lui dit : « Que Sa Majesté savait assurément » que les provinces rebelles des Pays-Bas devaient lui envoyer des députés, » pour lui demander du secours contre le roi d'Espagne et mettre la » Flandre entre ses mains à de certaines conditions. Qu'il lui laissera à con- » sidérer quelle injure faisaient ces mutins au roi catholique, et quelle était » leur insolence d'oser espérer que le roi de France, raisonnable et juste » comme il était, donnerait du secours à des révoltés ; que ces mutins qui » ne connaissent point d'obéissance, offrent librement des conditions qui » ne sont point en leur pouvoir ; qu'ils vendent comme à l'enchère le patri- » moine du roi Philippe, ainsi qu'un empire vénal, tantôt à l'un, tantôt à » l'autre, et qu'ils font maintenant ces injustes efforts avec d'autant plus » de désespoir, qu'ayant été accablés par des pertes continuelles, ils voient » de plus près leur chute et la redoutent davantage ; que comme des per- » sonnes qui se meurent, ils regardent en inquiétude qui les soutiendra » en tombant et quels peuples ils envelopperont dans leur ruine. C'est » pourquoi il le priait, au nom du roi catholique, qui lui avait toujours » offert ses forces contre les rebelles de son royaume, et qui pouvait à » l'avenir lui en offrir davantage, ayant ajouté à ses États de nouveaux » royaumes, de ne pas endurer que des criminels vinssent lui faire » d'injustes demandes et qu'on exposât en France une marchandise si » contagieuse ; que c'était donner exemple aux autres princes de faire un » bon accueil à ses sujets, quand ils auraient abandonné la religion et » l'obéissance, et, même, les exciter à la révolte ; qu'au moins la France, qui » était pleine et embarrassée de rébellion, n'avait pas besoin qu'on en allumât » le feu (1). » Le roi ne se laissa point intimider. Ce langage insolent et hautain lui rendit, pour un moment, quelque dignité (*) ; loin de céder aux observations comminatoires de l'ambassadeur, observations qui témoignaient, par leur audace même, de l'assurance que puisait l'Espagne dans les embarras créés par elle à la France, il répondit avec calme : que sa cour était ouverte à tout le monde, qu'il n'était point dans ses habitudes de repousser les suppliants, qu'il n'aimait point les rebelles, et qu'en conséquence il se souviendrait du sentiment de dignité qui devait diriger sa conduite en écoutant les députés flamands ; qu'il comptait bien ne point porter atteinte à l'amitié que le roi d'Espagne et lui avaient toujours entre-

(1) Strada.—(*) Henri Martin. *Histoire de France.*—Tome IX, page 543.

tenue par des offices réciproques, et par laquelle ils s'étaient toujours prouvés bons frères. On sent, sous les formes diplomatiques du langage, la volonté arrêtée d'agir à sa guise et les allusions sarcastiques qui s'échappaient d'un cœur ulcéré. Mendoza se retira sur cet échec ; mais il intrigua aussitôt, en vue de s'opposer à ce que les députés fussent reçus par la cour. Il ne fut guère plus heureux dans cette tentative. Peu de temps après, la députation eut une audience du roi qui lui avait, dès l'abord, donné l'ordre de s'arrêter à Senlis, mais qui s'était décidée enfin à la mander secrètement à Paris. Elbert van Leewen s'exprima ainsi : « Sire, ceux que » vous voyez devant vous, sont les ambassadeurs des provinces confédé- » rées de Flandre, et nous venons très-humblement supplier Votre Majesté » qu'en prenant notre protection contre l'ennemi qui nous presse, vous » acceptiez, pour vous et pour vos successeurs au royaume de France, la » principauté des Pays-Bas, avec la même autorité que l'empereur Charles- » Quint. Plusieurs choses nous obligent de recourir à Votre Majesté. Votre » réputation, qui éclate chez les étrangers par-dessus la gloire des autres » rois, et qui, néanmoins, nous paraît bien moindre que vous ; l'inhuma- » nité des Espagnols, contre qui la nature nous a donné un remède en » France, quand nous en avons été blessés, et non-seulement le voisinage » ou l'amitié, mais encore l'alliance qui est entre la France et les Pays-Bas, » car nous nous glorifions d'être sortis des Français, et les anciens peuples » des Gaulois et des Belges ne faisaient autrefois qu'un corps. Enfin, nous » y avons été excités par la facilité que vous avez d'envoyer du secours de » France, non pas pour aller recouvrer le royaume de Naples, ou pour » aller au delà des mers à la conquête de quelques provinces. Il est sans doute » périlleux et difficile d'envoyer si loin des gens de guerre par des terres éloi- » gnées et bien souvent ennemies. Quand même on a trouvé le moyen de » les faire passer, il y a beaucoup de peine à les faire exister où les peu- » ples sont armés de tous côtés, et, quand on s'est rendu victorieux, on ne » conserve que rarement des conquêtes si éloignées. La Flandre est pour » ainsi dire dans la France ; étendez seulement la main, et vous défendrez » les Pays-Bas. Mais ne peut-on dire : Il n'est pas avantageux d'irriter » aujourd'hui la puissance du roi Philippe, qui est grande et redoutable » par la victoire du Portugal et d'une si grande partie de la terre ? Au con- » traire, la puissance ne s'augmente pas toutes les fois qu'elle s'étend, et nous » voyons de grands vaisseaux que l'on ne saurait mener, parce que leur propre » pesanteur est leur fardeau et leur obstacle. Mais que les forces espagnoles en » deviennent plus grandes et plus formidables, vous en devez plus estimer » l'augmentation qui vous arrive si à propos par le moyen de nos provinces.

» Et certes quand vous en serez le maître et que votre domination s'éten-
» dra tout à l'entour, il n'y aura point de forces de rois qui puissent passer
» jusque dans la France. Toutes les villes de guerre que nous occupons,
» toutes les forteresses que nous avons, et que leur assiette rend impre-
» nables, les richesses qui viennent de la marchandise, les commodités que
» l'on tire des ports, des rivières, des golfes, des mers, la terreur que nos
» vaisseaux de guerre et que nos hommes de mer ont répandue si avant de
» tous côtés, enfin toutes ces choses seront sans cesse occupées à défendre
» le royaume de France contre les injures de l'Espagnol, notre commun
» ennemi. C'est pourquoi, sire, par un présage heureux à la France et aux
» Pays-Bas, joignez à la France des peuples qui ne feront point de honte
» au nom français et faites-nous l'honneur de nous recevoir sous votre
» obéissance. Ainsi vous empêcherez que la Flandre ne retombe dans la
» servitude des Espagnols; vous délivrerez la France du voisinage d'un
» grand ennemi, et comme vous augmenterez votre royaume, vous le for-
» tifierez aussi comme la nouvelle puissance de votre adversaire par l'ad-
» jonction de nos provinces. » Ils terminent en proposant douze villes de sûreté et cent mille écus par mois dont la reine d'Angleterre garantissait une partie, car Élisabeth, menacée alors par plusieurs côtés à la fois, avait complètement changé de système. Elle appelait elle-même dans les Pays-Bas, les Français qu'elle n'y avait vus pénétrer naguère qu'avec un vif sentiment de jalousie. C'est qu'elle voulait à tout prix empêcher le triomphe de Philippe II, ne doutant point, avec la profondeur de vue qui lui était propre, que les provinces unies tomberaient des mains défaillantes d'Henri III dans les siennes.

Il faut bien le dire, il règne une grande naïveté dans ce discours. Il est d'une diplomatie juvénile et tout à fait médiocre. On y sent que ce sont moins des politiques habiles que des homme simples et droits qui parlent. Ils veulent flatter celui qu'ils désirent gagner à leur cause; mais ils ont si peu le sens de la flatterie, qu'ils n'ont pas de mesure et outre-passent le but. D'abord, ils établissent que s'étendre n'est point se fortifier pour engager le roi à agrandir lui-même ses États. Toutefois, comme ils sont frappés de ce raisonnement illogique, ils s'empressent d'ajouter avec beaucoup de candeur, que c'est chose mauvaise pour Philippe II, mais excellente pour Henri III. Je le répète, il y a au fond de tout cela un manque de rhétorique qui se voile mal sous quelques phrases de convention. Ces bons Hollandais savaient mourir pour leur patrie, pour leur liberté; mais, comme tous les hommes primitifs, ils ignoraient l'art de parer leur pensée avec les artifices du langage. Il n'y a vraiment que les

peuples raffinés qui soient de grands politiques. Je ne puis m'empêcher de remarquer combien les députés s'efforcent de faire ressortir les avantages qu'ils proposent. Ne devine-t-on pas le peuple marchand, lorsqu'ils disent avec une certaine satisfaction : « Nos villes de guerre, — nos forteresses, » — nos richesses, — nos vaisseaux, — nos ports, — nos rivières, — nos » golfes, — nos marchandises, — nos hommes de mer, etc. ? — Tout » cela est à vous. » On sent bien que c'est là le point fondamental de leur harangue au roi ; et, à vrai dire, quoiqu'il soit facile de la pénétrer et malgré sa naïve emphase, ce n'est certes pas le plus mauvais au point de vue des chances de réussite. La vérité est toujours éloquente, même quand elle cherche maladroitement à l'être. L'argumentation de Mendoza était assurément plus pénétrante, plus incisive, plus serrée; mais elle reposait sur un fonds moins favorable et devait infailliblement échouer là où celle de ses adversaires avait des chances de réussir, si la réussite eût été dans les choses possibles avec un prince tel que Henri III. Quoi qu'il en soit, après ce discours des ambassadeurs, le roi demeura pensif et soucieux. C'est surtout en politique qu'il y a un monde entre la pensée et l'exécution. Vouloir et pouvoir sont rarement d'accord. Tant de considérations doivent être observées, tant d'intérêts ménagés, tant de susceptibilités respectées, qu'il est difficile de faire un pas au milieu de ce labyrinthe. On sait quels étaient les embarras de la France à cette époque ; on se rappelle la faiblesse de la royauté, l'audace des factions, l'insolence de leurs chefs, insolence qui prenait sa source dans les irrésolutions mêmes du roi. Les sentiments, ou pour mieux dire, l'intérêt et les ressentiments secrets d'Henri III, le poussaient à accueillir les offres et les demandes des ambassadeurs ; mais, les conséquences d'une acceptation étaient à redouter dans la situation actuelle des choses. De même qu'un soldat a besoin de guérir ses blessures avant de reprendre les armes, de même la France avait besoin de cicatriser ses plaies intérieures avant de s'engager dans de nouvelles luttes. Et cependant, malgré sa politique vaillante comme son caractère, Henri III appréhendait de voir les Flamands se donner à l'Angleterre, son ennemie, dont ils augmenteraient la puissance. Mais s'il acceptait, une nouvelle guerre devenait inévitable entre la France et l'Espagne. Or, puisque la nation se trouvait divisée en deux partis, avec le concours duquel de ces partis ferait-il cette guerre? Ce ne pouvait assurément être celui des catholiques qui, sans tenir compte de ses intrigues, inclinait pour le roi d'Espagne. Ce ne pouvait davantage être celui des huguenots; car, en admettant qu'ils consentissent à prendre les armes, Henri pouvait-il, en sa qualité de prince chrétien, s'appuyer sur des hérétiques? Le roi, pauvre

esprit, sentait tout cela, et son anxieté était extrême, et il ne savait que résoudre. La passion, l'intérêt lui disaient : « Accepte ! » La raison lui disait plus impérieusement : « Refuse ! » Il advint que, dominé par une situation trop forte pour son intelligence, comme tous les gens indécis, il ne sut pas en sortir par une franche déclaration. Il se contenta de remercier les députés, ajoutant qu'il plaignait la condition de leur pays et qu'il souhaitait à ses voisins une fortune meilleure. Pas un oui, pas un non. Les Flamands interprétèrent ces paroles évasives dans un sens favorable à leurs intérêts ; ils espérèrent. Ils eurent ensuite, en dépit des efforts de Mendoza, des audiences solennelles et particulières de la reine, de Catherine de Médicis, du roi de Navarre et des principaux seigneurs de la cour. Ils virent également les ministres avec lesquels ils poussèrent leurs affaires jusqu'à entamer des négociations. En présence de témoignages de sympathie aussi évidents, leurs espérances se fortifièrent et ils n'hésitèrent point à informer les confédérés des Pays-Bas, qu'ils prévoyaient une heureuse issue à leur mission. Il faut dire que par haine contre l'Espagne, cette cause des Pays-Bas rencontrait beaucoup de sympathies en France. De même que Henri III, la reine-mère inclinait pour accepter ; mais, comme son fils, elle avait l'esprit travaillé par des considérations contraires. D'abord, elle ressentait une vive irritation contre Philippe II, d'avoir tenté d'obtenir la succession du trône de Portugal. D'un autre côté, elle craignait, en abandonnant les Pays-Bas, de perdre Cambrai, qui lui revenait en vertu du testament du duc d'Alençon, son fils. « Cette crainte, dit » Samianus Strada, excitait à la protection des Flamands, son esprit » ambitieux de l'autorité et de la puissance. » Malgré son ressentiment contre Philippe, d'autres considérations, d'une nature toute personnelle ou dictées par un intérêt de famille, l'induisaient à ménager l'Espagne, dont elle avait besoin pour soutenir les princes de la maison de Guise et de Lorraine, ainsi que pour abattre la faction redoutable des huguenots. Ce qui porta le comble aux perplexités du roi et de la reine-mère, ce fut une démarche étrange de la reine Élisabeth. En effet, le 23 février 1585, arriva à Paris, une ambassade anglaise qui apportait à Henri l'ordre de la Jarretière, et venait le presser d'accepter les propositions des Pays-Bas. En présence de cet appui inattendu, autant qu'inexplicable, le roi parut près de se décider. Il n'en fut rien encore. C'est au milieu de ces tiraillements, de ces hésitations, de ces incertitudes que près de quatre mois s'écoulèrent. Durant cette période on avait négocié, intrigué, discuté, sans que rien eût abouti. Ce même mois de février 1585, Henri, plus fatigué que jamais par les orgies et les débauches du carnaval, reçut en audience de congé les

députés dont les illusions s'étaient tristement dissipées peu à peu. Il leur confessa presque son impuissance, en disant : « Qu'il naissait chaque jour » en France de nouveaux troubles; que les efforts qu'il devait faire pour » les étouffer, l'empêchaient de diviser les forces du royaume et de les » envoyer au dehors; qu'il nourrissait l'espoir de venir bientôt à bout des » factions et qu'alors il songerait à ses voisins et à ses amis. » Puis, il les congédia avec une foule de témoignages flatteurs, poussant la courtoisie au point de les défrayer de tous les frais de la route qui s'effectua, jusque dans leur pays, sur des bâtiments royaux. C'est ainsi qu'ils partirent. Henri les vit s'éloigner avec un regret profond. Il ne se dissimulait point que l'appui qu'il refusait, Élisabeth, bientôt libre d'embarras, serait sollicitée de l'accorder; qu'elle l'accorderait peut-être. Cette pensée l'attristait. Ce serait une erreur d'ajouter foi à l'assertion de Vanderwynck, lorsqu'il prétend qu'Henri engagea les députés à s'adresser à l'Angleterre, promettant même d'écrire à la reine pour lui recommander leur cause. Je n'ai trouvé aucun document sérieux qui permît d'établir un fait aussi contraire aux idées bien connues du roi et à l'esprit de la politique la plus élémentaire. Élisabeth pouvait recommander les Provinces-Unies au roi de France, parcequ'elle avait un but secret; mais les mêmes motifs manquaient à Henri.

L'échec qu'ils venaient d'éprouver en France ne découragea point les confédérés, il les ramena à l'idée d'offrir à la reine d'Angleterre ce que venait de refuser le roi de France. Situation très-délicate et qui, pourtant, ne sembla guère les embarrasser. Ils agissaient au milieu de toutes ces difficultés politiques avec un naturel, une simplicité qui témoignaient plus de la droiture de leur cœur que de la profondeur de leur habileté diplomatique. Ce qui parlait pour eux et devait rendre indulgent sur la forme, c'est qu'ils avaient quelque chose à offrir et qu'en pareil cas celui à qui l'on s'adresse s'arrête moins aux procédés que lorsqu'il s'agit de demandes à lui faire. Ainsi donc, plutôt que de consentir à se réconcilier avec l'Espagne, les Néerlandais préféraient abandonner la souveraineté de leur patrie à l'Angleterre. Cette résolution arrêtée, ils décidèrent d'envoyer à Londres une ambassade solennelle, semblable à celle qui avait échoué à Paris. A cette fin, ils élurent de nouveaux députés, choisis parmi ceux qui, dès l'origine, s'étaient prononcés en faveur de l'Angleterre. La reine, exactement informée de ce qui se passait, forma son plan d'avance. Quoique justement froissée d'une préférence aussi tardive, elle n'en fit rien paraître et résolut de les accueillir avec faveur, « *con particolar dimonstra-*

» *zione di benevolenza e d'onore,*» dit un historien du temps (1). Elisabeth voulait persévérer dans sa politique, qui consistait à ne pas s'agrandir au delà de la mer, et son intention bien arrétée d'avance était de refuser la souveraineté des Pays-Bas, tout en les assistant puissamment de manière à y entretenir la guerre et à faire diversion à l'Espagne si menaçante pour elle (2). A leur arrivée en Angleterre, les députés flamands furent reçus avec les mêmes honneurs qu'en France. La reine ne leur fit point attendre l'audience qu'ils sollicitaient. Ils exposèrent que leurs Provinces la remerciaient avant tout avec une profonde dévotion d'âme de s'être si bénignement complue à les favoriser et protéger contre les violences du roi d'Espagne; que livrées à leur propres forces, ces Provinces ne pouvaient se défendre contre un si puissant ennemi; qu'elles cherchaient, en conséquence, à se procurer une protection qui leur était nécessaire; qu'elles s'étaient déterminées à recourir à la sienne à raison de la proximité des deux pays, de la similitude de religion et de la communauté d'intérêts; que les Pays-Bas se trouvaient vraiment à l'heure présente dans de tristes conditions. Puis, abordant la question au fond, ils ajoutèrent d'après le cardinal Bentivoglio, dont je citerai le texte : « Nondimeno ritenersi da loro tuttavia
» nella Provincia di Fiandra Ostenden, e l'Esclusa, amendue piazze
» marittime di grandissima conseguenza. L'Olandia, e la Zelanda, e la Frisa,
» Provincie anch'esse di tratto marittimo rimanere tutte libere intieramente
» dalla dominazione Spagnuola; e nell'altre più dentro terra conservarsi per
» sotto l'unione loro molti luoghi più sicuri, e molte parti del paese
» migliore. Non dubitar esse punto, ch'una si gran Principessa non fosse
» per abbracciare la difesa loro molto più per magnanimità, che per inte-
» resse. Onde lasciando a lei quella parte, e considerando esse questa, le
» rappresentavano di quanto vantaggio fosse per essere all' Inghilterra
» l'unir seco tali provincie, e particolarmente, l'accennato paese maritimo.
» E che dubio potersi avere in tal caso, ch'amendue queste forze navali
» congiunte non fossero per dar le leggi, che volessero per mare a tutto
» l'Occidente, insieme constutto il settentrione? Offerir'esse dunque di
» sottoporsi all'intiera sovranità di lei, per godere non solamente gli effetti
» dell'ordinaria sua protezione, ma la difesa dell'assoluta sua autorità,
» come lor Principessa; sperando, ch'ella si compiacerebbe all'incontro
» d'ammettere tale offerta sotto quelle honeste, e ragionevoli condizioni,

(1) Bentivoglio.—*Della guerra di Flandra*. Parte seconda, lib. IV.
(2) Vanderwynck.—*Hist. des troubles des Pays-Bas*, Tome III, p. 39 et 40.

» che dovessero godere i lor popoli, secondo la moderata, e soave forma » dell'antico loro governo. Nel resto s'assicurasse ella a pieno, che i Fiam» minghi fossero per garreggiar sempre di fèdeltà verso lei cogli In» glesi; di prontezza in concorrere ad ogni maggiore suo inalzamento; » e di gusto in vederne seguire, com'ella più desiderasse, gli efferti (1). » Telle fut en substance la proposition que les députés apportaient à la reine. Après avoir assemblé son conseil et en avoir pris l'avis, Elisabeth répondit : qu'elle les remerciait de leur bonne volonté et de leur confiance; que l'espoir qu'ils exprimaient ne serait point déçu, mais, que, pour le moment, de graves raisons d'État ne permettaient pas à la couronne d'Angleterre d'assujettir leur pays à sa domination; qu'elle voulait les considérer, non comme des sujets, mais comme des amis et des alliés; qu'en cette qualité seule, elle consentait à les assister de ses conseils, de ses finances et de ses forces de terre et de mer pour les maintenir dans leur liberté. En conséquence de ces promesses, un traité fut conclu à Nonduch, par lequel on stipula qu'un secours de 5,000 fantassins et de 1,000 cavaliers anglais passeraient incessamment la mer pour venir en aide aux Pays-Bas; elle fit des avances considérables d'argent et, en garantie de ces sommes, les États lui donnèrent les villes de Flessingues, de Brice et le château de Rammekens en Zélande. Ces places devaient être dégagées à la paix au moment de la restitution des sommes avancées. De plus, elle promit de leur donner un général d'armes ou gouverneur, qui serait homme de qualité et qui, avec deux conseillers qu'elle nommerait, aurait entrée dans le conseil d'État des Provinces-Unies. Le même traité régla l'autorité que le général et ses conseillers auraient dans le militaire aussi bien que sur les garnisons anglaises; on spécifia expressément qu'ils n'auraient nul droit d'ingérence dans les affaires civiles.

Les députés revinrent satisfaits de ce succès, et il faut le dire, la reine exécuta ponctuellement ses promesses. Elle désigna pour général de ses troupes le fameux comte de Leicester. Quoi qu'il en soit, il fallait que la cause des patriotes fût bien désespérée, que leur haine contre la domination espagnole fût bien grande, pour qu'ils eussent consenti à proposer un abandon aussi complet des territoires qu'ils avaient conquis par tant de luttes et conservés au prix de si immenses sacrifices. On vient de le voir, la Providence ne permit pas qu'ils perdissent le fruit de leurs longs efforts. Elle eut sans doute pitié de ce désespoir. De même qu'elle avait suscité

(1) Bentivoglio. — *Della guerra di Flandra.* — Venise, 1702. Parte seconda, lib. IV, pages 88 et 89.

d'insurmontables obstacles pour que Henri III ne pût accepter leurs douloureux sacrifices, de même elle venait de faire surgir d'invincibles difficultés politiques qui empêchaient Élisabeth de transformer les Provinces-Unies en une colonie anglaise. C'est qu'après tant de souffrances, ce généreux pays devait vivre enfin de sa propre vie. Devant lui, sans que rien pût encore le faire prévoir, s'ouvrait une carrière glorieuse à parcourir. Plus il se voyait près de son anéantissement, et plus à son insu il approchait du triomphe. Encore quelques suprêmes épreuves, et le sang versé produirait des fruits. O profondeur impénétrable des décrets de Dieu! Qui s'en fût douté? Ces rustiques Néerlandais, ces pêcheurs de harengs, allaient par leur industrie créer la richesse commerciale de leur nation, lui donner des colonies, des vaisseaux, des trésors; ces *gueux de mer* allaient monter des flottes invincibles qui balayeraient les mers; ces sauvages habitants des campagnes, ces rudes citoyens des villes, ces ignorants de toutes choses, régénérés, grandis, instruits, exaltés par la souffrance, allaient tout à coup se transformer en hommes d'État, en hommes de guerre, en savants, qui immortaliseraient leur nom, leur siècle et leur patrie.

Qui pourrait comprendre, qui pourrait expliquer un aussi étrange phénomène? Et pourtant, rien de plus vrai. Les plus brillantes destinées étaient réservées à ce petit peuple, le dernier alors, et qui devait durant un siècle, faire retentir le monde entier du bruit de sa gloire et l'éblouir de l'éclat soudain de sa puissance. Avec l'aide de Dieu et sous l'impulsion de sa volonté, il n'y a que la nécessité, il n'y a que le désespoir, il n'y a que l'amour de la patrie qui accomplissent de tels miracles et qui produisent de pareilles transformations.

EUGÈNE MAHON DE MONAGHAN,
membre de la 1re classe.

ERRATA DE LA 331e LIVRAISON (JUIN 1862).

Page 171, ligne 37 : et tenir les dupes sous leur tutelle *lisez* et tenir les papes sous leur tutelle.
— 173, — 31 : les propres dogmes *lisez* ses propres dogmes.
— 174, — 15 : Tillemout *lisez* Tillemont.
— 175, — 7 : du dernier siècle avaient passé *lisez* du dernier siècle l'avaient poussée.
— 175, — 37 : étendues que trente années *lisez* étendue que de trente années.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RAPHAEL.

Nous arrivons au plus important des tableaux de la seconde manière de Raphaël, celui qui, sous le nom de *Madone de Foligno*, est l'un des principaux ornements du Musée du Vatican. Ce tableau fut peint en 1511 par Raphaël, à la demande de son ami Sigismondo Conti, premier secrétaire de Jules II et historien distingué, qui le plaça à l'église d'*Ara-Cœli*. Sa mère, Anna Conti, le transporta en 1565 sur l'autel du couvent de Sainte-Anne, fondé à Foligno par sa famille et dont elle était abbesse. Enlevé et porté à Paris en 1797, il est revenu en Italie en 1815 et a pris place au Musée du Vatican. Dans le haut est la Madone portée par des nuages; dans le bas, au centre, est debout un petit ange tenant un cartel; à droite, Sigismondo Conti est agenouillé auprès de saint Jérôme debout, qui lui pose la main sur la tête; enfin, à gauche, sont saint Jean-Baptiste et saint François. Dans le fond du tableau, au-dessous d'un arc-en-ciel est une boule enflammée qui rappelle, dit-on, une bombe qui, au siége de Foligno, menaça la vie de Sigismondo Conti. La *Madone de Foligno*, qui se recommande à la fois par la perfection du dessin, la hauteur du style, la beauté du coloris et l'entente du clair-obscur, a été magnifiquement gravée par B. Desnoyers en 1810, Saint-Ève en 1848, et Pietro Marchetti en 1850.

Si l'on en croyait Condivi, Bramante aurait essayé de persuader au pape Jules II de confier à Raphaël la seconde moitié de la voûte de la chapelle Sixtine ; le fait nous paraît peu probable, mais il ne serait pas impossible que le grand peintre d'Urbin eût conçu un instant l'espoir d'être chargé de la décoration des murailles de la chapelle, et que ce fût dans cette pensée qu'il eût essayé de prouver que, lui aussi, pouvait atteindre à la grandeur de style de son rival, en peignant, à l'imitation des prophètes de la Sixtine, le *prophète Isaïe*, qui existe encore sur l'un des pilliers de l'église Saint-Augustin. Le prophète est assis et deux petits anges vraiment divins soutiennent une guirlande de feuillage au-dessus de sa tête. Le bras et la jambe nus sont d'un dessin parfait et grandiose, sans être outrés comme chez Mi

chel-Ange. « J'avoue, dit Luigi Crespi dans ses *Lettere pittoriche*, que quand je vis le *prophète Isaïe*, je restai surpris, et je l'aurais jugé de Michel-Ange à la grandeur du style, à la hardiesse et à la liberté des contours. » « Mais, ajoute Quatremère de Quincy, nous oserons dire de plus que cette figure en tient encore par une sorte d'insignifiance d'attitude, par le manque d'expression dans la physionomie, et par un vide d'intérêt qu'on ne remarque guère chez Raphaël lorsqu'il est lui-même. » Cette figure, dont le coloris a beaucoup souffert et qui, dès 1550, dut être restaurée par Daniel de Volterra, n'est donc pas l'un des chefs-d'œuvre de son auteur, mais elle nous paraît avoir une véritable importance historique ; elle est, selon nous, le trait d'union entre la seconde et la troisième manière de Raphaël, dont elle fixe ainsi la date à l'année 1512.

Le changement de manière est bien plus accusé encore dans le portrait de femme de la tribune de Florence, que l'on désigne ordinairement sous le nom de la *Fornarina* et dans lequel, avec vraisemblance, Passavant croit voir le portrait de Béatrix de Ferrare, l'une des femmes les plus belles et les plus distinguées de ce temps. C'est un buste de jeune femme vue presque de face, la tête entourée d'un cercle d'or émaillé de feuilles vertes; elle est vêtue d'un corsage de velours bleu et d'un manteau qu'elle retient de la main. Telle est la force de coloris de cette peinture, qu'elle a pu être attribuée à Sebastiano del Piombo et même au Giorgione. Tout le monde connaît les belles estampes gravées d'après ce portrait par R. Morghen, Bonaini, Martinet et Laisner. Lorsqu'il exécuta ce portrait d'une si merveilleuse couleur, évidemment Raphaël avait dû connaître les chefs-d'œuvre de l'école vénitienne, et la venue à Rome, en 1511, de Sebastiano del Piombo, un des meilleurs maîtres de cette école, appelé à Rome par Agostino Chigi, avait dû exercer quelque influence sur son talent.

Cette tendance à la vigueur du coloris se retrouve dans deux portraits que l'on a prétendu représenter Raphaël lui-même. Rien n'est moins certain que cette assertion, et l'un de ces portraits, aujourd'hui à la Pinacothèque de Munich, bien qu'il ait été gravé par Raphaël Morghen avec le nom du Sanzio, n'offre avec ses traits connus aucune ressemblance. Le personnage représenté est blond, haut en couleur et vermeil; Raphaël, dans le portrait bien authentique de la galerie de Florence, a les cheveux bruns et un teint un peu olivâtre. On doit bien plutôt, dans le portrait de Munich, reconnaître celui du jeune patricien Bindo Altoviti, mentionné par Vasari comme admirable, *stupendissimo*. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que c'est en la même année 1512, que Bindo Altoviti

demanda à Raphaël de peindre une sainte Famille avec saint Jean-Baptiste, patron de Florence, tableau dont Raphaël fit sans doute alors le dessin, qui se trouve dans la collection de Londres, mais qui paraît n'avoir été exécuté que quelques années plus tard, sous la direction, mais par les élèves de Raphaël. Ce tableau, aujourd'hui au palais Pitti, est désigné sous le nom de la *Madonna dell' inpannata*, parce que le fond est occupé en partie par un large rideau ; il a été gravé par Cornelius Cort.

De la même année 1512, datent plusieurs autres madones, telles que celle que Raphaël peignit pour le duc d'Urbin, qui en fit présent au roi d'Espagne. Elle appartint ensuite au roi de Suède Gustave-Adolphe, et fit partie de la galerie d'Orléans, d'où elle est passée dans la collection du duc de Bridgewater, puis dans celle de lord Ellesmerea, qui la possède aujourd'hui; la Vierge est debout au milieu d'un riche paysage, soutenant sous les bras l'enfant Jésus qui embrasse le petit saint Jean. Au second plan, derrière un buisson, est saint Joseph emportant sur l'épaule ses instruments de travail.

Une petite madone, provenant également de la galerie d'Orléans, qui a appartenu au poëte anglais Samuel Rogers et qui, à sa mort en 1856, a été achetée par sir Mackintosh, a figuré à l'exposition de Manchester. Ce tableau a beaucoup souffert, et presque tous les glacis ont disparu.

Enfin, la *Sainte Famille* que Raphaël avait peinte pour Leonello da Carpi, et qui de la galerie Farnèse est passée au Musée de Naples, appartient encore à l'an 1512. Ce tableau, composé des figures de la Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph, sainte Elisabeth et saint Jean, est d'une excellente conservation, et paraît presque entièrement de la main de Raphaël.

Déjà, en 1510, le fameux financier Agostino Chigi avait demandé à Raphaël les dessins de compositions mythologiques qui devaient orner deux vases de bronze exécutés par le sculpteur Cesarino d'Urbin, dessins conservés aujourd'hui, l'un à Dresde, l'autre à Oxford. Au commencement de 1513, il le chargea de travaux bien plus importants. Il lui demanda d'ériger à *Santa Maria del Popolo* une chapelle de famille ; nous verrons plus tard ce qui en résulta, lorsque nous parlerons de Raphaël comme architecte et comme sculpteur. En même temps, il lui confia la décoration de la chapelle Chigi, la première à droite en entrant dans l'église de *Santa Maria della Pace*. Ce fut sur les espaces laissés vides au-dessus de l'arc de cette chapelle, que Raphaël peignit ces *Sibylles tiburtine, cuméenne, persique et phrygienne*, qui sont au nombre des plus nobles productions de son pinceau, et, au-dessus, aux côtés de la fenêtre, les quatre *prophètes, Daniel, David, Jonas et Osée*. On a prétendu que

dans ces merveilleuses figures, Raphaël avait voulu imiter Michel-Ange; disons au contraire, avec Quatremère de Quincy, qu'il semble s'être proposé de montrer dans toutes les parties de son œuvre, précisément ce qui manque aux représentations de Buonarroti, la noblesse des formes, la beauté idéale des têtes, la simplicité des ajustements. Raphaël, si l'on en croit Vasari, fut aidé dans cette entreprise par Timoteo Viti, mais ce ne dut être que dans l'exécution des prophètes, évidemment inférieurs aux sibylles. Si l'on en croit une anecdote rapportée par l'auteur des *Bellezze di Firenze*, Michel-Ange se vengea noblement de la concurrence que semblait chercher à lui faire son rival. « Raphaël d'Urbin, dit Cinelli, avait peint pour Agostino Chigi, à *Santa Maria della Pace*, quelques prophètes et quelques sibylles sur lesquels il avait reçu un à-compte de 500 écus. Un jour il réclama de Giulio Borghesi, caissier d'Agostino, le complément de la somme à laquelle il estimait son travail. Le caissier parut étonné de cette demande, pensant que la somme déjà payée devait suffire. « Faites estimer mon travail par un expert, répondit Raphaël, et vous verrez que mes prétentions n'ont rien d'exagéré. » Giulio Borghesi chargea Michel-Ange de cette expertise, espérant que l'amour-propre, la jalousie, la rivalité le porteraient à rabaisser le prix de ces peintures. Michel-Ange alla donc, en compagnie du caissier, à *Santa Maria della Pace;* il contempla longtemps la fresque en silence; puis, interrogé par Borghesi : « Cette tête, dit-il en montrant celle de l'une des sibylles, vaut cent écus ! — Et les autres ?—Les autres ne valent pas moins. » Cette scène fut rapportée par ceux qui y avaient assisté, à Agostino Chigi, qui commanda à son caissier de porter à Raphaël cent écus pour chacune des têtes excédant le nombre cinq; « et, ajouta-t-il, fais en sorte qu'il soit satisfait; car, s'il voulait encore me faire payer les draperies, nous serions ruinés. » Les meilleures gravures des sibylles sont celles de Volpato et de F. Dien.

Passavant pense que, dès avant les fresques de la *Pace,* Raphaël avait déjà commencé à travailler à la seconde des *Stanze*, celle qui est désignée sous le nom de *Chambre d'Héliodore*. Peut-être en avait-il composé les cartons; mais nous avons peine à croire que, s'il en avait entrepris l'exécution, il l'eût interrompue pour le service d'un simple particulier. Le caractère du pape Jules II suffirait seul à démentir cette supposition. La seconde chambre était déjà ornée de peintures par Pietro della Francesca et le Bramantino; elles furent détruites pour faire place à celles de Raphaël. Toutefois, quelques-unes de leurs fresques furent conservées à la voûte, et Raphaël se contenta d'ajouter quatre sujets peints à l'imitation de tapisseries : *Dieu promettant à Abraham une innombrable postérité,* suivant

Vasari, ou *Dieu apparaissant à Noé,* selon Passavant et Quatremère de Quincy; *le Sacrifice d'Abraham, l'Échelle de Jacob* et *le Buisson ardent.* Ce plafond, qui a été gravé par Aquila, a souffert par suite de la mauvaise préparation de l'enduit; mais cet inconvénient n'existe heureusement pas aux grandes fresques des murailles qui sont assez bien conservées, quoique, comme toutes celles des *Stanze,* elles aient souffert de la fumée des feux de bivac qu'allumèrent au milieu des chambres les lansquenets du connétable de Bourbon.

Le soubassement qui entoure la chambre d'Héliodore est décoré de douze caryatides peintes en camaïeu, portant sur leur tête un élégant chapiteau, sur lequel repose une moulure qui règne au-dessous des grandes compositions. Onze imitations de bas-reliefs de bronze, représentant les travaux des diverses saisons, avaient été peintes par Polydore de Caravage, mais ont été renouvelées par Carlo Maratta.

Au-dessus de la fenêtre est représenté le *Miracle de Bolseno.* On sait, qu'en 1264, un prêtre bohémien, disant la messe dans l'église Sainte-Christine de Bolseno, ayant douté de la présence réelle, vit des gouttes de sang tomber de l'hostie sur le corporal, prodige qui donna lieu à l'institution, par Urbain IV, de la fête du *Corpus Domini* (la Fête-Dieu), et à la fondation, en 1280, de la cathédrale d'Orvieto, destinée à renfermer le saint corporal. Le repentir du prêtre, la profonde dévotion des fidèles ont été rendus par Raphaël avec un rare bonheur. Usant de la même licence qu'il s'est permise dans le *Châtiment d'Héliodore,* il a placé à genoux et adorant le saint Sacrement, au lieu du pape Urbain IV, Jules II et les cardinaux Raffaele Riario et San-Giorgio. «Le pontife, les mains jointes, dit M. Gruyer dans son excellent ouvrage sur les fresques du Vatican, assiste à la messe ; il regarde couler le sang du Christ, mais sans étonnement ; car, ce que ses yeux voient en ce moment, sa foi le lui montre tous les jours. » Cette fresque, tout entière de la main de Raphaël, est d'une vigueur de coloris que n'eût pas désavouée le Titien.

La grande composition qui a donné son nom à la chambre, représente le *Châtiment d'Héliodore,* préfet du roi Seleucus, entré dans le temple de Jérusalem pour enlever le trésor des veuves et des orphelins qui y était déposé. A droite, on le voit renversé par le cheval d'un guerrier céleste, et deux anges s'apprêtent à le frapper de verges ; au fond, devant l'autel, le grand prêtre Onias, agenouillé, invoque la protection céleste. «Le miracle a été si foudroyant, dit Ch. Blanc, que les prêtres le demandent encore, quand déjà il est accompli à leur insu. Idée ingénieuse pour exprimer l'effet de la volonté divine, plus soudaine que l'éclair ! »

A gauche, par une fiction pleine de hardiesse, Jules II, libérateur des Etats de l'Eglise, arrive dans le temple porté sur sa *sede gestatoria;* parmi les porteurs, les *seggettieri*, on retrouve les portraits de Jules Romain et de Marc-Antoine Raimondi, le célèbre graveur auquel nous devons tant de précieuses estampes exécutées d'après Raphaël et sous sa direction ; enfin, auprès du trône se tient Fogliari de Crémone, secrétaire *de' Memoriali* de Jules II. Probablement les têtes et les nus de cette fresque sont entièrement peints de la main de Raphaël ; car, à l'époque où elle fut terminée, Jules Romain, qui l'aida si souvent par la suite, était trop jeune pour qu'il lui confiât autre chose que des draperies et des parties d'architecture. On croit que Pierre de Crémone, d'abord élève du Corrége, eut aussi quelque part à l'exécution de cette fresque.

Sur la fenêtre qui fait face au *Miracle de Bolseno*, est la composition double de la *Délivrance de saint Pierre*, célèbre par le contraste des quatre lumières différentes. Cette peinture doit être la première exécutée par Raphaël, sous Léon X, qui venait de succéder à Jules II, au commencement de l'année 1513. Raphaël, par le choix de ce sujet, voulut signaler un rapprochement qui existait entre le nouveau pontife et le prince des apôtres. Jean de Médicis défendant, comme cardinal-légat, les intérêts du saint-siége, avait été fait prisonnier, à la bataille de Ravenne, en 1512, et sa délivrance, presque miraculeuse, avait eu lieu, jour pour jour, une année avant son élévation au trône pontifical, sous le nom de Léon X. Au centre de la fresque est la prison fermée par des barreaux, au travers desquels on aperçoit l'apôtre endormi et chargé de chaînes, que tiennent deux gardiens armés de pied en cap ; un ange, illuminant le cachot de toute sa splendeur céleste, le réveille et lui montre la porte ouverte. A droite, nous voyons saint Pierre libre, accompagné de l'ange et éclairé encore par son auréole, passant au milieu des soldats endormis. A gauche, d'autres soldats se réveillent et paraissent s'apercevoir de l'évasion. Cette dernière scène est éclairée à la fois par la lune et par une torche que tient un des gardes. La fresque porte la date de 1514. A droite du *Miracle de Bolseno*, d'un effet si tranquille, la dernière grande fresque représente, au contraire, une scène de confusion et de tumulte ; c'est la marche d'une armée barbare, commandée par ce roi qui mérita le surnom de *fléau de Dieu*. Attila s'avançant vers Rome pour la détruire, est arrêté par le pape Léon Ier le Grand, et plus encore par la vue de saint Pierre et de saint Paul, armés d'épées, et le menaçant du haut des cieux. « Admirable invention de Raphaël, dit Stendhall, pour représenter aux yeux la persuasion telle qu'elle pouvait entrer dans le cœur d'un sauvage furieux envahissant la belle Italie ! » La

date de cette fresque nous est donnée en quelque sorte par la tête du pape qui est le portrait de Léon X; dans un massier qui l'accompagne, on reconnaît le Pérugin.

Les magnifiques fresques de la chambre d'Héliodore ont été admirablement gravées par Volpato et Raphaël Morghen.

Plus encore sous Léon X que sous son fougueux prédécesseur, la cour pontificale était devenue le rendez-vous des hommes les plus distingués en tout genre, que renfermât alors l'Italie. Raphaël, lié d'amitié avec la plupart d'entre eux, eut souvent occasion de reproduire leurs traits. Ce doit être au commencement du règne de Léon X qu'il peignit le beau portrait de Balthazar Castiglione, du Musée du Louvre, qui a été gravé par Edelinck, et le double portrait dont on ne possède qu'une copie au palais Doria à Rome, où il est désigné sous le nom de *Barthole et Baldus*, célèbres jurisconsultes du XIVe siècle, mais qui en réalité représente Andrea Navagero, et Agostino Beazzano, écrivains distingués, amis intimes de Raphaël, de Castiglione et de Bembo. Nous savons par une lettre de ce dernier, que Raphaël avait fait aussi le portrait du poëte Antonio Tebaldeo; ce portrait est aujourd'hui perdu, mais on en a une gravure dans l'ouvrage de Longhena.

Le Musée de Madrid possède de cette époque un beau portrait du cardinal Bibiena, qui voulut s'attacher Raphaël en lui donnant la main d'une de ses nièces, Maria Bibiena, qui mourut avant la réalisation de ce projet et fut enterrée au Panthéon. On a prétendu que Raphaël avait toujours différé ce mariage, parce qu'il espérait être élevé lui-même à la dignité de cardinal; cette assertion nous paraît devoir être reléguée au rang des fables, et l'amour du peintre pour la Fornarina suffit de reste pour expliquer son éloignement pour ce mariage.

Au même Musée est la *Visitation* que Raphaël peignit pour Branconio d'Aquila, tableau qui, en 1655, fut acheté de sa famille par le roi d'Espagne Philippe IV, et dont il existe une belle gravure par B. Desnoyers.

Au palais Pitti est le portrait de Tommaso Inghirami de Volterre, bibliothécaire de Léon X. Le modèle n'était pas heureux, mais Raphaël sut le rendre saisissant par la vérité, l'expression et le relief que lui donne la lumière dont il l'a inondé. « Cet effet, dit Passavant, rappelle les portraits de Hans Holbein. Il est possible que Raphaël ait vu quelques peintures de ce maître; car, Erasme, qui était alors à Rome, possédait des œuvres de son ami Holbein. »

Sur ces entrefaites, le Frate, étant venu à Rome, y entreprit quelques travaux, mais pris par les fièvres, qui trop souvent désolent cette ville, il dut

retourner à Florence, laissant inachevés *un saint Pierre et un saint Paul* que Frà Mariano Fetti lui avait demandés pour l'église Saint-Silvestre de Monte-Cavallo; il pria alors Raphaël d'achever ces deux tableaux qu'on voit aujourd'hui au palais du Quirinal, et dans lesquels il est facile de reconnaître la main du grand maître.

C'est encore vers 1513, pendant l'exécution de la seconde chambre du Vatican, que Raphaël peignit un de ses chefs-d'œuvre, l'admirable tableau d'autel, qui de *San Domenico Maggiore* de Naples est passé au Musée de Madrid, où il est revenu de Paris en 1815, et où il est désigné sous le nom de la *Vierge au Poisson,* parce que le jeune Tobie, agenouillé devant la Madone à laquelle il est présenté par l'archange Raphaël, tient pour attribut un poisson suspendu à sa main droite. Près du trône de la Vierge est saint Jérôme debout ayant son lion couché à ses pieds. Il est probable que le donateur inconnu, qui avait commandé ce tableau, avait pour patron saint Jérôme et l'archange Raphaël. Parmi les nombreuses gravures de la *Vierge au Poisson,* nous ne citerons que les principales, celles de Desnoyers, de F. Lignon et d'Enzing Muller.

Vers la même époque, Raphaël fut appelé par Agostino Chigi à décorer les murailles d'une salle de son casin du *Trastevere,* qui fut appelé plus tard la Farnesina lorsqu'il eut été confisqué par le pape Paul III Farnèse. Le plafond de cette salle avait été peint par Baldassare Peruzzi, et les lunettes, à l'exception d'une, ainsi que la composition de Polyphème, par Sébastiano del Piombo.

Pendant que ce dernier exécutait ses fresques, Michel-Ange vint pour le voir, et, ne l'ayant pas rencontré, laissa pour carte de visite une tête grandiose qu'il dessina dans l'une des lunettes et qu'on admire encore aujourd'hui. Tout le monde connaît cette anecdote, et tous aussi ont admis sans examen la prétendue critique que Michel-Ange aurait voulu faire ainsi du style *mesquin* de Raphaël. « Si ridicule que soit ce conte, dit Passavant, nous voulons y répondre. Sebastiano avait terminé les lunettes vers 1512, avant que Raphaël commençât la peinture qui est au-dessous, et sans doute il n'avait pas laissé une de ces lunettes vide avec son crépi brut tout exprès pour que Michel-Ange, quelques années plus tard, donnât une leçon à Raphaël. Qu'on songe encore que les échafaudages enlevés, le bras du grand Michel-Ange n'aurait pu atteindre cependant à la hauteur où se trouve cette tête. » Ce ne fut en effet qu'en 1514 que Raphaël exécuta sa *Galathée,* malheureusement la seule fresque de sa main qui existe dans cette salle de la Farnesine. Le sujet est emprunté au tableau tracé par Philostrate; il nous présente Galathée voguant en triomphe sur une con-

que traînée par des dauphins et entourée de néréides et de tritons; autour d'elle voltigent des Amours. Toute cette œuvre est ravissante; Raphaël y a répandu à pleine main le charme et la grâce; le coloris seul est un peu cru et rouge, surtout dans la partie inférieure du corps de Galathée et dans toute la figure du centaure marin. La *Galathée* a été magnifiquement gravée par Marc-Antoine, et dans les temps modernes par Théodore Richomme.

C'est à l'occasion de cette fresque que Raphaël écrivit à B. Castiglione une lettre restée célèbre parce que l'une de ses phrases indique la tendance du maître vers la beauté idéale : « Je dirai que pour peindre une beauté, j'aurais besoin d'en voir plusieurs, à la condition que votre seigneurie fût présente pour choisir la plus belle; mais les bons juges et les belles femmes étant rares, *je me sers d'une certaine idée qui se présente à mon esprit;* si cette idée a quelque excellence d'art, c'est ce que je ne sais, bien que je me donne de la peine pour l'acquérir. »

Dès 1513, une dame bolonaise renommée par sa piété, qui lui mérita même plus tard les honneurs de la béatification, Elena Duglioni dell' Oglio, avait fait demander à Raphaël par son oncle, Lorenzo Pucci, cardinal des Santi-Quattro, un tableau d'autel pour la chapelle qu'elle avait consacrée à sainte Cécile dans l'église de *San Giovanni in Monte* à Bologne. Ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1517, que Raphaël put la satisfaire et peignit la *sainte Cécile*, aujourd'hui principal ornement du Musée de Bologne. La sainte, tenant un petit orgue qu'elle laisse échapper, est debout, les yeux levés au ciel et paraissant écouter le concert des anges; elle a à sa droite saint Paul et saint Jéan l'Evangéliste, et à sa gauche la Madeleine et saint Augustin. On sait que Raphaël envoya son œuvre au Francia, et qu'avec une modestie bien rare, il autorisa le maître bolonais à la retoucher s'il y découvrait quelque défaut. Vasari a prétendu que le Francia était mort de chagrin à la vue d'un chef-d'œuvre dont la perfection lui révélait l'inutilité des efforts qu'il avait faits pendant sa longue carrière; c'est encore une de ces fables qui ont eu cours trop longtemps; aujourd'hui, il est bien établi que le Francia ne mourut qu'en 1533, seize ans par conséquent après l'arrivée de la *Sainte Cécile* à Bologne. Ce tableau, qui a fait partie du Musée Napoléon, a été souvent gravé; les estampes les plus estimées sont celles de Strange, R.-U. Massard, Mauro Gandolfi et Lefebvre.

Ce fut aussi pour un noble bolonais, le comte Vincenzo Ercolani, que, dans un très-petit cadre, Raphaël peignit une de ses œuvres les plus grandioses, la *Vision d'Ezéchiel*, du palais Pitti. La tête de Jéhovah ne le cède en rien en grandeur, en majesté à celle de *Dieu débrouillant le chaos* que nous trouverons aux Loges, et même à rien de ce que Michel-Ange a peint

ou sculpté de plus noble, de plus majestueux. Raphaël a même su donner ce même cachet de grandeur aux trois animaux et à l'ange, symboles des évangélistes. Ce tableau qu'on a admiré au Musée Napoléon à été gravé par A. Morghen, Longhi, P. Pelée et Calamatta.

Vasari cite comme appartenant à cette époque de la carrière de Raphaël une *Nativité*, qu'il peignit pour le comte Canossa de Vérone; l'original est perdu, aussi bien qu'une copie qu'en avait faite Taddeo Zuccari.

Nous voici arrivés à la troisième des *stanze* du Vatican, celle de la *Torre Borgia*, aujourd'hui connue sous le nom de chambre de l'*Incendie du bourg*. Les peintures de la voûte sont dues au pinceau du Pérugin, et c'est par respect pour son maître que Raphaël voulut les conserver.

La troisième des *stanze* présente, comme les autres, quatre grandes fresques qui furent payées chacune à leur auteur 1,200 écus d'or, plus de 10,000 fr. de notre monnaie, somme énorme à cette époque; elles furent exécutées de 1514 à 1517. Dans une de ses *lettres sur l'Italie*, Dupaty a donné de l'*Incendie du bourg* une description animée, mais emphatique, et l'emphase était bien inutile pour décrire une œuvre dont la description seule, dénuée de tout ornement, suffit pour faire sentir la poésie. En 847, un incendie, secondé par un violent ouragan, éclata dans les maisons du *borgo Vaticano*, quartier compris entre le mausolée d'Adrien et la basilique de Saint-Pierre, que le fléau menaçait de détruire; saint Léon paraît au balcon, fait le signe de la croix et l'incendie s'éteint. Les détails de cette composition sont magnifiques; à droite, c'est la céleste figure d'une jeune fille portant sur sa tête un vase plein d'eau, et comparable à tout ce que la sculpture antique a produit de plus parfait; à gauche, s'inspirant de la fable homérique, Raphaël a placé un homme portant un vieillard sur ses épaules et suivi de sa femme et de son fils; c'est Énée sauvant Anchise de l'incendie de Troie. Au second plan, une femme du haut d'une maison en flamme, tend son enfant à son père; enfin nous n'en finirions pas si nous voulions passer en revue tous ces groupes divers qui peignent si admirablement le désordre, l'effroi, la consternation. Cette fresque paraît avoir été exécutée presque entièrement de la main de Raphaël. On en a une excellente gravure de Volpato.

A droite de l'*Incendie du bourg* est *la Victoire de saint Léon IV sur les Sarrasins* qui, partis de l'île de Sardaigne, étaient venus tenter un débarquement à Ostie, scène racontée par Anasthase le bibliothécaire dans la vie de Léon IV. Le pontife, dont les traits sont ceux de Léon X, est assis sur le rivage, entouré de cardinaux qui sont les portraits de Jules de Médicis, depuis Clément VII, et de Bernardo da Bibiena, l'ami et le protecteur

de Raphaël. La tranquillité de ce groupe contraste heureusement avec le tumulte du reste de la scène. Raphaël eut peu de part à l'exécution de cette fresque dont il paraît avoir seulement fourni le carton.

En face de celle-ci, est le *Couronnement de Charlemagne* par saint Léon III dans la basilique Vaticane. Derrière l'empereur, un jeune enfant, soutenant la couronne de fer, est le portrait d'Hippolyte de Médicis, fils naturel de Julien de Médicis, pour lequel Léon X avait une vive affection. Saint Léon III a les traits de Léon X, et Charlemagne ceux de François Ier. L'ensemble de la cérémonie est magnifique ; à droite, sont des hommes portant une table d'or et des vases d'argent ; on prétend que quelques-unes de ces dernières figures sont de Vanni, mais la plupart sont dues au pinceau de Jules Romain. Enfin, on voit au-dessus de la fenêtre *la Justification de saint Léon III*. Placé près d'un autel, les yeux levés au ciel, les mains posées sur le livre des Évangiles, le pape proteste de son innocence et de la fausseté des accusations dirigées contre lui par le neveu de son prédécesseur, Adrien Ier. Cette fresque a souffert plus que toutes les autres, et on croit que l'exécution en est due au Fattore ou à Vincenzio da San Gemignano ; elle porte la date de 1517.

Les fresques de la 3e chambre, à l'exception de l'*Incendie*, sont les moins importantes des *stanze* ; peintes par les élèves de Raphaël, elles eurent besoin de réparation presque dès le principe, puisqu'elles durent être retouchées en plusieurs endroits par Sebastiano del Piombo. Elles ont été gravées par Aquila.

Nous passerons sous silence la 4e des *stanze*, dite de *Constantin*. *La victoire du pont Molle* avait été seule composée par Raphaël ; l'exécution appartient à Jules Romain qui, après la mort de son maître, acheva de décorer cette chambre avec l'aide de plusieurs de ses condisciples.

E. Breton, *membre de la 4e classe.*

(*La fin à la prochaine livraison.*)

RÉCIT DE LA CAUSE CÉLÈBRE DU GUEUX DE VERNON. — 1659.

Le 25 mai de l'année 1655, la petite ville de Vernon présentait un aspect inaccoutumé. La population de cette cité, si paisible d'habitude, paraissait surexcitée par une violente émotion.

Une foule nombreuse stationnait sur la place de l'Église ; on s'entretenait dans les groupes d'une arrestation qui venait d'avoir lieu à l'issue de la messe.



Un mendiant, nommé Jean Monrousseau, accompagné d'un enfant de six ans, avait été appréhendé, mené chez le juge, et conduit en prison, les fers aux pieds.

— L'avez-vous vu; disaient les uns, quelle mauvaise figure! Ce mendiant est bien capable d'avoir commis le crime dont on l'accuse.

— Certainement, disaient les autres, c'est lui, c'est ce Jean Monrousseau qui a enlevé l'enfant de Jeanne Vacherot, veuve Lemoine, et ce petit garçon arrêté avec le mendiant est Jacques Lemoine, qu'on croyait perdu depuis plus d'une année. Nous l'avons vu, cet enfant, venir assez souvent dans ce pays avec sa mère, lorsqu'elle visitait ses fermes des environs de Vernon.

— C'est si vrai, reprenait une vieille femme à la voix criarde, qu'en juillet 1654, je me rappelle cela comme si c'était hier, le petit Jacques Lemoine se fit, en tombant dans un escalier, une telle blessure à la tête qu'il fallut le conduire chez le chirurgien Guillaume Aubert. — Me Aubert reconnaîtrait certainement l'enfant et retrouverait trace de la blessure.

— Mon mari, François Varlot, tailleur, reprenait une autre femme, reconnaîtrait aussi le petit Jacques; car, à la même époque, au mois de juillet 1654, il lui fit une casaque de drap dont il a encore conservé les mesures.

La commune renommée se formait ainsi par tous ces dires et accusait le mendiant de l'enlèvement de Jacques Lemoine.

Le juge de Vernon et le procureur du roi, pressés par l'opinion publique, instruisirent le procès de Jean Monrousseau; vingt et un témoins entendus déclarèrent reconnaître l'enfant pour être celui de Jeanne Vacherot. Au nombre des témoins figuraient douze femmes; leur sensibilité maternelle les portait naturellement à s'apitoyer sur le sort du malheureux enfant; aussi leur imagination, beaucoup plus que leur mémoire, tenait-elle une grande place dans leurs dépositions.

Entre tous les témoins, le chirurgien Guillaume Aubert et le tailleur François Varlot affirmèrent qu'il ne pouvait y avoir de doute sur la ressemblance de l'enfant du mendiant avec Jacques Lemoine.

Cette certitude acquise, les soupçons s'élevèrent jusqu'à la dame Lemoine elle-même; on se demandait comment ce mendiant, auteur du vol de l'enfant, avait osé revenir à Vernon, pays où le jeune Jacques Lemoine était bien connu.

Le peuple ne voyait à cela qu'une explication : la dame Lemoine était une marâtre, qui avait livré ses fils aînés pour assurer l'heureux sort du plus jeune.

Ces bruits avaient été, paraît-il, accrédités par des ennemis de la dame Lemoine ; ils prirent une telle consistance que les magistrats de Vernon décrétèrent l'arrestation de cette dame pour la confronter avec le gueux Jean Monrousseau.

Jeanne Vacherot, malgré les instances du juge, refusa de reconnaître l'enfant, et, au sortir de l'interrogatoire, profitant de la liberté qui lui était laissée, elle partit pour Paris. En apprenant ce départ, qu'il considéra comme une fuite, le peuple de Vernon se rua sur la maison où la dame Lemoine avait reçu l'hospitalité ; tout y fut mis au pillage.

Cette émotion populaire se calma, lorsque les juges de Vernon eurent rendu, le 21 août 1655, à la requête du procureur du roi, une sentence en vertu de laquelle l'enfant recevait le nom de Jacques Lemoine, et était placé sous la tutelle d'un curateur avec attribution d'une provision de cent livres, destinée aux frais d'éducation.

La provision devait être, en cas de refus de payement, exécutoire sur les fermiers de la dame Lemoine.

Celle-ci se pourvut au Parlement de Paris et obtint, le 12 août, un arrêt qui la reçut appelante de la procédure et fit défense aux juges de Vernon de passer outre et de faire des poursuites ailleurs qu'à la Cour.

Mais alors un conflit s'éleva : le juge de Vernon, prétendant qu'il dépendait du ressort du Parlement de Normandie, refusa d'obéir à l'arrêt du Parlement de Paris, et ordonna qu'il serait passé outre à la poursuite de l'exécution contre les fermiers.

Une nouvelle signification de l'arrêt de Paris n'eut pas plus de succès ; le juge de Vernon et le procureur du roi persistèrent dans leur résistance.

La malheureuse mère, menacée de se voir imposer le fils d'un mendiant, au lieu et place des enfants dont elle pleurait encore la perte, n'avait qu'un parti à prendre : un recours en règlement de juges au conseil privé de qui émanait la plénitude de la puissance judiciaire fut résolu.

Et le 18 février 1656, un premier arrêt de ce conseil ordonna que les informations y seraient apportées, que le gueux Jean Monrousseau et l'enfant seraient conduits de Vernon à Paris et enfermés au Fort-l'Évêque, pour être interrogés par un maître des requêtes. Défenses étaient faites de mettre à exécution les sentences de provision contre les fermiers de la dame Lemoine.

L'interrogatoire fut confié à M. de Lamoignon, l'illustre magistrat qui, promu peu après à la dignité de premier président du Parlement de Paris, devait, au dire de Fléchier, mériter cet éloge : — « *Que le Roi ne l'eut*

» *pas préféré s'il eût connu dans le royaume un sujet plus fidèle et plus*
» *capable de ce grand emploi.* »

Le 2 juin 1656, le conseil privé rendit un nouvel arrêt renvoyant les parties devant le Parlement de Paris, pour leur être fait droit sur le tout, dépens réservés.

Cette affaire, que le public nomma *la cause du Gueux de Vernon*, passionna et la Cour et la ville. La dame Lemoine était restée environnée de l'estime que son mari, notaire au Châtelet de Paris, s'était acquise dans l'exercice de sa profession. Cette vertueuse femme avait mérité, par la dignité et la fermeté de son caractère, d'être instituée tutrice de ses enfants, en ces termes honorables :

« *J'institue tutrice, Jeanne ma femme, désirant que nul autre qu'elle ait la direction des intérêts de mes enfants, parce que ce serait leur ruine.* »

S'il est vrai, selon la parole du pape Sixte V, que toute femme louée par son mari devrait être canonisée, la dame Lemoine était bien digne de l'intérêt qu'inspiraient et ses malheurs et les poursuites exercées contre elle.

L'enquête fit connaître qu'au mois de septembre de l'année 1654, la dame Jeanne Vacherot, veuve de Lancelot Lemoine, notaire au Châtelet de Paris, avait fait un voyage à Vernon pour toucher ses fermages; le plus jeune de ses enfants l'accompagnait, les deux aînés, Pierre, âgé de quatorze ans, et Jacques, âgé de dix ans, étaient restés à la garde de leur grand'mère.

Ces deux enfants étant allés jouer sur le parvis de Notre-Dame avaient disparu sans que depuis on en eût reçu de nouvelles.

Les exempts du grand prévôt, mis en campagne pour rechercher les deux enfants, n'étaient parvenus à aucun résultat.

L'opinion publique s'arrêtait à cette conviction que Jean Monrousseau était un de ces gueux qui, habitant la Cité, fréquentaient le parvis : c'était là que le mendiant avait enlevé l'enfant.

L'instruction de l'affaire confiée, comme nous venons de le voir, à M. le maître des requêtes, de Lamoignon, réduisit à néant un grand nombre des témoignages dictés par les passions populaires et que la précipitation des juges de Vernon avaient trop aisément accueillis.

La cause, en s'élevant dans la sphère d'une juridiction supérieure, se dégagea des bruits de ville, des commérages de cette commune renommée irréfléchie qui, au début du procès, avaient pesé sur l'accusation. Trois faits se dégagèrent bien nettement de l'instruction : la dame Lemoine repoussait le fils du mendiant comme n'étant pas né d'elle ; — Jean

Monrousseau, le gueux, réclamait l'enfant comme sien; — l'enfant ne reconnaissait pas la dame Lemoine pour sa mère et demandait à rester le fils du mendiant.

Cependant les déclarations de la première heure n'étaient pas entièrement effacées par toutes les contradictions que la sagacité du magistrat, chargé de l'instruction, avait pu faire ressortir de la comparaison des témoignages.

Il y avait encore une place pour le doute. Comment expliquer les affirmations du chirurgien, maître Aubert, et du tailleur Varlot? Un assez grand nombre de témoins persistaient à reconnaître l'enfant. Lui-même, d'après l'enquête préparatoire commencée par le juge de Vernon, s'était, lors de la première entrevue avec la dame Lemoine, précipité au-devant d'elle en l'appelant sa mère.

Un fait providentiel dissipa les incertitudes qui existaient encore.

Pierre Lemoine, l'aîné des deux enfants, recherché en vain jusqu'à ce jour, revint à la maison maternelle; il fit le récit de ses aventures et dit que lui et son frère, ayant voulu aller rejoindre leur mère à Vernon, étaient partis du parvis Notre-Dame, résolus à suivre toujours le cours de la Seine jusqu'au pont de Vernon; mais que le premier soir, ils s'étaient égarés et avaient été recueillis par un gentilhomme nommé *Montaud,* de la paroisse *Saint-Waast,* près Cherbourg, et qui retournait de Paris chez lui. A peine ce gentilhomme, revenu dans sa famille, avait-il commencé des démarches pour rendre les deux enfants trouvés à leurs parents, que le cadet, Jacques, tomba malade et mourut. L'aîné, Pierre, dévoré de tristesse, avait voulu revenir près de sa mère, et, sans prendre conseil du gentilhomme qui l'avait recueilli, s'était évadé pendant la nuit pour gagner la ville voisine.

Là, il avait demandé le chemin de Paris; mais il lui avait fallu, durant cette route, supporter bien des fatigues et des privations. Après une année d'absence, il revenait apporter dans ce dramatique procès un témoignage décisif.

La cause portée à l'audience, quatre avocats et l'avocat général furent entendus.

Me Pousset de Montauban plaida pour la dame veuve Lemoine; Me de Fourcroy présenta la défense de Jean Monrousseau; Me Billain parla pour le lieutenant général, et le juge de Vernon pris à partie pour avoir ordonné un emprisonnement injurieux et tortionnaire. Me Robert réclama dans l'intérêt de l'enfant l'état de fils de la dame Lemoine. Enfin, M. Bignon, avocat général donna ses conclusions.

Nous ne nous proposons pas de reproduire en entier ces débats qui se prolongèrent pendant plusieurs audiences; mais on trouvera peut-être quelque intérêt à saisir les traits principaux de ces plaidoiries.

Me *Pousset de Montauban*, après s'être livré à des considérations philosophiques et politiques sur le compte que les parents doivent rendre de leurs enfants à la patrie, après avoir cité Platon en son *Traité de la République*, formes solennelles de plaidoirie que ne comporteraient pas, aujourd'hui, les habitudes sobres et rapides du barreau moderne, Me *Pousset de Montauban*, disons-nous, fit l'histoire du procès. Il démontra que la procédure des officiers de Vernon ne pouvait se soutenir, qu'elle avait été dirigée par la rumeur publique et conduite sans réflexion. Peut-on voir, disait-il, une procédure criminelle de cette gravité engagée sans plainte ni dénonciateur? Peut-on s'expliquer qu'un nom nouveau soit donné, qu'une famille nouvelle soit attribuée à un enfant avant la décision du procès pendant sur son état.

Les juges de Vernon ont résisté aux arrêts du Parlement de Paris; ils ont, selon les paroles de la sainte Écriture, mis le seuil de leur tribunal au-dessus de la cour; ils ont, avec raison, fait de cette affaire leur cause propre, l'esprit de lumière s'est éloigné d'eux.

L'avocat, discutant la cause, établissait le fait de la naissance de Jacques Lemoine, les circonstances de sa fuite, l'événement de sa mort, le retour de son frère et concluait que l'imposture ne pouvait parvenir à mettre l'enfant du mendiant Montrousseau au lieu et place du fils pleuré par la dame Lemoine.

Les vertus de cette dame, son refus de reconnaître l'enfant, résistance contre nature si elle n'eût été dictée par la vérité, inspirèrent à l'avocat de la veuve des accents pathétiques.

Une dernière objection restait à détruire: Tout le peuple de Vernon donne cet enfant à la dame Lemoine, c'est un cri qui l'accuse. Cette voix du peuple pouvait elle être plus forte que celle du sang et de la nature? Serait-ce la première fois que le peuple aurait embrassé le mensonge au lieu de la vérité? Les auteurs de l'imposture sont les ennemis de la dame Lemoine qui ont trompé le peuple et les magistrats.

Me Pousset de Montauban demandait, en terminant, la cassation de la procédure irrégulière, la non-recevabilité de la demande formée au nom de l'enfant par son curateur, la condamnation des juges de Vernon en tous les dommages-intérêts et dépens.

Me de Fourcroy, avocat, défendit Jean Monrousseau du crime dont il était accusé. Après avoir fait un tableau saisissant de la misère de cet

homme, ancien soldat blessé à Bapaume, l'avocat reprochait éloquemment aux juges de Vernon d'avoir persécuté Monrousseau.

« La pauvreté quelle qu'elle soit, disait-il, est une chose sainte parmi » nous; les personnes les plus misérables sont sacrées comme étant parti- » culièrement aimées de Dieu. On ne saurait outrager un pauvre sans » commettre une action détestable. »

Le récit de la vie de Jean Monrousseau permettait d'établir la réalité de son mariage, la naissance de son enfant, les voyages qu'il avait faits jusqu'au jour de son arrestation à Vernon.

« On lui ravit, s'écriait l'avocat, ses deux seuls biens : la liberté et son » fils. En lui tous les priviléges sont violés : il est innocent, on le persécute; » personne ne porte plainte, et on l'emprisonne. »

Arrivant à l'accusation inventée contre Jean Monrousseau, l'avocat parcourt, dans une savante dissertation, les lois anciennes qui ont puni l'enlèvement des enfants; il cite tour à tour la loi de Moïse au chapitre XXI de l'Éxode, Platon dans son dialogue intitulé le *Sophiste*, la loi Romaine contre les plagiaires, la loi Salique qui assimilait ce crime à l'homicide, enfin la jurisprudence des arrêts qui prononcent la peine des galères ou la mort.

S'emparant des constatations qui résultaient de la nouvelle enquête ordonnée par le grand conseil, *Me de Fourcroy* démontrait que l'enfant dont il s'agissait ne pouvait être autre que celui de Jean Monrousseau. Au-dessus de toutes les preuves, il fallait placer le retour du fils aîné, apportant le *certificat* de la mort de son frère.

Empruntant le langage de l'Écriture sainte, constamment citée au Palais à cette époque, Me de Fourcroy terminait en disant : « Toute la famille » sait la joie que Jeanne Vacherot a témoignée au retour de son fils aîné; en » aurait-elle moins si celui qu'on lui représente était son fils? Pourquoi ne » dirait-elle pas : *Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis* » *que j'avais perdue?*

» Pourquoi ne dirait-elle pas à son fils qui est de retour : *Votre frère* » *était mort, il est ressuscité; il était perdu, il est retrouvé?...* »

Me Billain parla pour le lieutenant général de Vernon, *M. Louis Mordant*. L'avocat s'efforça d'établir que la procédure avait été régulièrement suivie; l'information avait recueilli le témoignage des parents, des hôtes, des amis, des voisins, des chirurgiens, des servantes de Jeanne Lemoine.

« Vingt et un témoins qu'on ne peut pas dire avoir été subornés, ont supposé le crime. » Après avoir analysé ces témoignages, l'avocat se demandait si le retour et la déposition du frère aîné n'étaient pas des combinaisons

convenues avec la mère; d'ailleurs, ce fait ne s'était révélé qu'après les premières enquêtes. *Me Billain* concluait en disant : « Le juge, en présence des témoignages et des accusations élevées par la clameur publique, ne devait-il pas ordonner qu'il fût donné suite à l'affaire; c'est ce qu'il a fait et on le prend à partie. » « Une marâtre, un mendiant infâme veulent » qu'on ne croie point vingt et un témoins qui les condamnent, et ils veu- » lent accuser leur juge sans preuves. Coupables envers la nature, ils le sont » encore envers la justice ; la loi du sang crie contre leur inhumanité et » les lois crient vengeance contre leur calomnie. »

Me Robert développa les conclusions prises par le curateur choisi dans l'intérêt de l'enfant. Il demanda qu'il fût déclaré fils légitime du sieur Lemoine et de Jeanne Vacherot. Il réclamait aussi la confirmation de la procédure suivie par le juge de Vernon, et que le procès fût fait et parfait au mendiant Mourousseau.

M. l'avocat général Bignon dissipa toutes les incertitudes qui existaient dans cette affaire. « L'état de l'enfant est justifié par sa naissance et l'acte de mariage de son père et de sa mère; le mendiant a donc titre et possession, personne ne revendique cet enfant, celle à qui on veut l'attribuer le rejette. »

Toutes les preuves qu'on oppose se réduisent à la ressemblance, à la voix du peuple et aux reconnaissances faites de l'enfant par quelques personnes.

Relevant tout ce qu'on avait pu dire sur la précipitation de la procédure, l'avocat général estimait que ces reproches ne pouvaient noircir les juges; comment résister au cri universel? On a honte de ne pas penser ce que tout le monde pense, et on se laisse entraîner au torrent. Voilà donc l'unique cause de tout ce qui est arrivé à Vernon.

L'arrêt fut prononcé le jeudi de la semaine de la Passion de l'année 1659, par M. de Lamoignon, premier président.

La Cour ordonna que Jean Monrousseau serait mis hors des prisons, son écrou rayé et biffé; qu'il serait enjoint à Louis Monrousseau de le reconnaître et de lui obéir comme à son père, et que la provision consignée serait rendue à Jeanne Vacherot. Le lieutenant général de Vernon et le juge étaient déclarés mal intimés.

Ce procès mémorable, qui, jusqu'au jour de l'arrêt tint en émoi le cœur de toutes les mères, fut pour la Cour de Paris l'occasion d'un bel exemple donné au monde judiciaire.

La Cour, par les formes qui avaient éclairé sa décision, par le calme et la sage direction qui avaient présidé aux enquêtes, consacra une fois de plus cette vérité : Que la précipitation et la passion doivent être bannies des

pures régions où règne la justice. Elle s'inspire de témoignages certains, de preuves irrécusables, et les bruits du monde comme le tumulte de la multitude doivent expirer au seuil de son sanctuaire.

Gabriel Joret-Desclosières, *avocat à la Cour impériale, Membre de la 3e classe.*

SUR LE TOME XVIIIe OU VIIe DE LA DEUXIÈME SÉRIE DES *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie.*

Ce volume de 478 pages contient seize pièces, entre autres, deux rapports de M. Garnier, secrétaire perpétuel, sur les travaux des deux dernières années ; deux discours prononcés en la séance publique de 1861 par M. Cormeau, préfet de la Somme, et par M. Boca, président ; un travail considérable intitulé *Notice historique sur l'abbaye de Séry, diocèse d'Amiens*, par M. Dorsy. Ce travail est accompagné d'un plan dressé en 1813. Le domaine présente une surface entourée de murs ruinés formant l'enceinte monastique, et que j'évalue à deux millions de mètres carrés (deux kilomètres sur un kilom.) à peu près, ou quatre fois plus, si l'échelle marque des toises et non des mètres, ce qu'elle n'exprime pas. L'édit est suivi de deux listes des noms des personnes et des lieux. Telle était une abbaye autrefois ; une forme de vie sociale nécessaire en des temps où la puissance publique est insuffisamment constituée.

Actes inédits des saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien, publiés par M. Salmon. « Les actes de ces martyrs ont été publiés pour la première fois au XVIIe siècle et pour la deuxième en 1783, d'après un manuscrit fort ancien mais non pas contemporain des faits et néanmoins antérieur à l'an 555. » Cette thèse est savamment développée. Un manuscrit appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin et remontant au IXe siècle, commençait par le martyre de nos trois saints et se continuait par la vie et les actes de saint Valéry, Valerius (Valerianus, suivant un manuscrit qui est à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et qui décrit les actes de plusieurs saints depuis le commencement des persécutions). L'auteur compare ces deux manuscrits avec celui du Bréviaire de Corbie, daté de 1394, déposé à la bibliothèque d'Amiens. Ce travail est suivi du *récit de l'invention des reliques de nos trois saints*, manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, copié par D. Grenier dans sa collection. Ce récit n'a que trois pages et demie. Il est suivi de bon nombre de notes. On y observe que l'apostolat

envoyé de Rome dans la Gaule-Belgique était de douze, suivant une ancienne prose du XIIIe siècle, mais que de fait il n'était que de sept, d'après d'anciens documents plus sûrs. L'erreur paraît être venue du mélange que la tradition vulgaire avait fait de cet apostolat avec celui de saint Denis et ses compagnons; celui-là date du règne de Dioclétien au IIIe siècle et celui-ci du premier siècle.

Voici de l'antiquité contemporaine; un mémoire intitulé *recherches sur les billets de confiance du département de la Somme;* par M. Bazot. « Les assignats de la première émission, 10 août 1790, étaient au moins de deux cents livres.» La monnaie de billon et celle de cuivre, qui ne remonte qu'au XVIe siècle, ayant disparu (on en faisait, avec les cloches, des canons), il fallut avoir recours à une espèce de menue monnaie pour satisfaire aux dépenses journalières, alors que l'assignat perdait encore très-peu. » La nécessité, foulant aux pieds le droit réservé au souverain de battre monnaie, couvrit instantanément le sol de la France d'une nuée de petits morceaux de papier, dénommés billets de confiance, billets d'échange, billets d'association patriotique, billets au porteur, bons patriotiques, et de cent autres appellations qu'il serait fastidieux de rappeler. — Le nouveau papier-monnaie créé par les districts, par les villes grandes et petites, par les bourgs même, avait sa raison d'être; et si l'autorité, agissant avec énergie, avait toléré les seuls établissements sérieux... comme la *Caisse patriotique* d'Amiens, cette usurpation du droit régalien aurait été un palliatif au mal du moment. Mais loin de là... et les entreprises commerciales... l'association de filous cachés sous le masque du bien public, multiplièrent les billets de confiance... — Le maire de Paris fait afficher, le 12 avril 1791, « la défense aux personnes mettant en circulation pour leur utilité privée des billets de confiance, d'imprimer le nom de la section sur laquelle ils étaient domiciliés, afin d'éviter la confusion de leurs billets avec les billets de section, etc.—Bientôt le ministre faisait connaître qu'un bureau qui s'était établi à Paris pour émettre des billets jaunes de 25 livres, refusait de les rembourser, mais les reprenait pour 4 l. » Le public se plaignit à l'Assemblée nationale de ces prétendues maisons de confiance, de ces banquiers traités de voleurs du peuple, qui enlevaient ainsi de la circulation les signes nationaux de monnaie pour les remplacer par d'autres sans solvabilité..... Il est vrai, dit notre auteur, que l'Angleterre et l'Autriche prêtèrent la main à cette guerre contre les assignats, en vue d'un but politique; mais il n'est pas reconnu que les *billets de confiance* aient été attaqués à cette intention; leur contrefaçon était le fait de la friponnerie; leur importance était trop infime pour être un instrument d'intrigues politiques.

» Avec l'excessive facilité de contrefaire et d'émettre ces billets, on ne peut se faire une idée de la désorganisation qui suivit cette avalanche de papiers blanc, bleu, jaune, rouge, gris, noir... vrais et faux, bons et mauvais. Les illettrés, les campagnards, se méfiaient de tout ce qui n'était pas métal. Les producteurs se refusaient à vendre, les cultivateurs ne voulaient plus apporter leurs denrées sur les marchés... Cet état de choses ne pouvait durer... L'Assemblée nationale décréta, le 28 mars 1792, que toutes les caisses dites patriotiques ou de secours, à l'exception de celles qui étaient établies par les corps administratifs... cesseraient de fonctionner.» « Chaque département, la Corse exceptée, a eu plus ou moins ses papiers-monnaie. » — Les *Corset* (ou plutôt *corsel*), billets de 5 l, émis le 6 mai 1791, n'étaient pas, à ce moment-là, une coupure assez petite. Le gouvernement fit les *assignats* de 10, 15, 20 sols. Il ne faut pas confondre l'assignat avec le billet de confiance : l'un a cours forcé et il a pour garantie les biens nationaux ; l'autre, créé soit par les particuliers, soit par les corps municipaux, n'a pour but que de faciliter les échanges et le commerce de détail, il n'a pour force et soutien que le crédit du particulier ou du corps constitué qui l'a créé.

Longtemps la municipalité d'Amiens refusa de garantir une société dite d'utilité publique, créée en octobre 1790, qui demandait à établir un *bureau patriotique d'échange* à Amiens. Mais pressé par les événements, le conseil général arrête, le 1er juin 1791, que la commune entrera à profit et perte dans les opérations d'une caisse d'échange de billets jusqu'à concurrence de 100,000 l. Néanmoins la caisse en créa pour 2,200,000 l. La commune toutefois ne perdit qu'une faible somme, 5,700 l., tous frais payés.

L'auteur parcourt ainsi toutes les communes du département : Abbeville, Ham, Montdidier, Nouvion, Péronne, Roye, Saint-Valéry, etc. Péronne fonde, le 2 février 1792, une caisse patriotique de billets en échange d'assignats de 100, et au-dessous, et réglemente : « Art. 21, qu'il ne sera échangé de billets à chaque citoyen que jusqu'à concurrence de 100 l. au plus par semaine ; « art. 22, qu'il sera fait une retenue de 20 sols sur chaque assignat de 160 livres. — Mais bientôt les assignats perdirent la moitié et les deux tiers de leur valeur nominale ; tous ces petits billets de confiance ne purent plus fonctionner, quoique la monnaie métallique ne fût point reparue ; ils furent généralement anéantis vers le milieu de l'an II. C'est en messidor an III, que le gouvernement déclara que les remboursements en assignats étaient des *vols ;* et bientôt ils furent démonétisés pour revivre quelques mois encore sous le nom de *mandats*.

Ce mémoire, intéressant sous bien des rapports, est suivi d'une dizaine de planches représentant tous ces divers billets d'échange.

Je reviens à l'abbaye de Sevy. L'auteur avertit que sa dissertation n'est qu'un morceau détaché de son histoire du canton de Gamaches (on sait que le Gouvernement encourage cette sorte de travaux d'érudition pour en composer l'histoire universelle des Gaules). Sevy n'était d'abord qu'un simple prieuré fondé, en l'an 1127, par le seigneur du lieu et soumis à la règle de Prémontré dont l'ordre venait de naître dans la forêt de Coucy. *Sevy* veut dire *essart*, lieu défriché au milieu des bois. L'agrandissement rapide de l'abbaye est dû à la munificence de ses fondateurs et de ses seigneurs voisins. Elle était pourvue d'une bibliothèque considérable et de manuscrits. On ignore ce qu'ils sont devenus; lors de la destruction, les livres ont été disséminés en mille mains. Le couvent jouissait de nombre de bénéfices dans les diocèses d'Amiens et de Rouen; j'en compte quinze; l'auteur en décrit successivement l'origine, l'importance, les droits et les charges; il donne aussi la notice de chacun des abbés au nombre de quarante dont onze furent commendataires. Sous un paragraphe 4°, il énumère les revenus de l'abbaye à diverses époques. Il remarque qu'on ne voit plus d'acquisitions dès le XVe siècle. A la fin du XVIIe, les pouillés et les historiens reconnaissent un revenu de 5,000 francs pour l'abbé commendataire, et de 4,000 francs pour les religieux au nombre de douze, plus les domestiques, en 1648. — En 1791, les biens furent vendus nationalement au district d'Abbeville; ensuite l'ameublement, l'orgue, l'autel en marbre, la grille du chœur, un tableau, quatre cloches qui furent fondues. — Finissons comme notre auteur : « De ces marais jadis couverts de roseaux, les religieux ont fait de verdoyantes prairies, de gras pâturages entourés d'arbres séculaires, à travers lesquels on distinguait à distance et l'église et les cloîtres. Puis la science moderne s'est emparée des eaux : elle les a distribuées de manière à décupler, en l'arrosant, les produits du sol; là, elle en a réuni les forces au profit d'établissements industriels. Ne l'oublions pas, c'est la religion qui a défriché le sol en même temps qu'elle défrichait les mœurs; et nous récoltons aujourd'hui les fruits heureux de ce double travail. »

Un manuscrit du milieu du XVe siècle, dont l'auteur est inconnu, intitulé *Recueil du blason d'armes de toute la noblesse de chrétienneté*, etc., a servi d'original à deux copies, l'une écrite en 1539, l'autre par un héraut d'armes mort en 1573. De ces copies on a tiré textuellement l'*Armorial de Picardie*, qui remplit 26 pages de notre volume.

Les seigneurs et gouverneurs de Ham, par M. Gomart. L'auteur commence par citer cinq écrivains recommandables qui ne sont point d'accord sur la série de ces seigneurs et gouverneurs. Il indique les nouvelles sources

où il a puisé. Ce mémoire est orné de plusieurs planches, dont entre autres, la *Vue cavalière du château de Ham.* Henri IV, devenu roi de France, se trouva réunir la seigneurie de Ham à la Couronne, comme héritier d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, son père, dernier possesseur de cette seigneurie. Suit la liste des châtelains, gouverneurs et commandants de place jusqu'à nos jours. On y remarque avec honneur Balson, chef de bataillon en juin 1815, et la capitulation qu'il fit avec le lieutenant général prussien; il avait 108 hommes, compris les officiers, dont 9 gardes nationaux et 87 vétérans; le prussien avait 50,000 hommes et 50 bouches à feu. Voici l'article 2 : « Le château sera gardé par les troupes des deux nations et conservé pour le gouvernement futur de la France; — *accordé.* »

J'aurais voulu donner l'analyse de plusieurs autres mémoires et notices, ou du moins en tirer quelques bonnes pensées : *le Meurtre de Prouville*, sergent-major à Amiens, sous la domination du maréchal d'Ancre, par M. Janvier; — *le Ludwigslied*, ou chant de la bataille de Jaucourt, par M. D'Ault-Dumesnil; — *Notice de M. Corblet, sur quatre religieuses de Port-Royal-des-Champs*, exilées dans divers monastères d'Amiens; — *Translation des reliques de saint Germer en* 1132, par M. Mathon; — *Un mot sur l'utilité des recherches dans les archives*, par M. Dorsy; — Rapport sur le concours pour *la meilleure histoire de Doulens*, par M. Vion; — et surtout le mémoire *Sur la première année de l'administration des intendants en Picardie*, par M. de Boyer de Sainte-Suzanne. Mais j'ai épuisé sans doute l'attention de mes auditeurs.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'EURE.

La *Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* a publié le recueil de ses travaux de l'année 1859, qui forme un volume de 532 pages et le tome VI de sa 3e série.

Il contient : trois discours de présidents de sa Société, ou de l'une de ses sections; quatre rapports de secrétaires sur l'ensemble des travaux de l'année, sur les récompenses obtenues par les domestiques, les prix obtenus par les maîtres, sur le concours des machines à moissonner de Paris. Tel est le lot de l'agriculture.

La science a donné deux rapports d'ouvrages, sept notices historiques, dont trois biographiques.

Enfin, la poésie, parure de ses travaux, s'est produite en quatre pièces fugitives très-agréables à lire.

Le discours d'ouverture de la séance publique est de Mgr Devoucoux,

évêque d'Evreux. Il a traité des archives en général, de leur utilité, des soins que l'administration avait donnés à celles du département ; il a exprimé les vœux de la population, accueillis par le gouvernement, pour la réparation des églises. Enfin, parlant des prix mérités par les agriculteurs et des récompenses obtenues par leurs domestiques, il a ingénieusement rappelé cette sainte parole : « Courage, bon et fidèle SERVITEUR, ayez part à la joie de votre maître ! »

M. Isarn, secrétaire de la section de la Littérature, a fait le rapport sur la situation et les travaux de la Société. Il a notamment rappelé deux Mémoires, l'un de M. Petit sur le fief de Damville ; l'autre de M. de Beaurepaire sur les États de Normandie pendant l'occupation anglaise. Il y a donné une place honorable aux divers travaux d'agriculture, dont les membres de la Société se sont occupés.

Mais cette dernière matière a été plus spécialement traitée, dans le rapport de M. Piquenot, secrétaire de la section d'Agriculture, où il célèbre les serviteurs et les maîtres qui ont été jugés dignes des récompenses et des prix.

Vient ensuite une allocution de M. Souvel, comme nouveau président de cette section. Puis celle de M. le baron de Forval, comme président du Comice agricole de Beaumesnil. Et le rapport de M. Piquenot, sur les prix de cultures perfectionnées de l'arrondissement de Bernay.

Un travail important est celui que M. Lucas adressa à la Société et qu'il intitula *Essai sur la fabrique de coutils d'Évreux*. C'est comme un traité pratique en 40 pages. L'histoire et la législation y sont clairement exposées ; la moralité de l'industrie n'y est pas elle-même négligée. Une note apprend que cet intelligent industriel est mort presque aussitôt après ce travail. Un concours avait été ouvert à Rouen, et le prix fut alloué à la ville d'Evreux.

M. Malbranche a fait ce qu'il appelle une *Notice sur l'hospice de Bernay*. C'est une histoire en cinq chapitres, de 80 pages, suivies de 30 pages de pièces justificatives en petits caractères. La fondation est de Saint-Louis ; mais l'établissement s'agrandit, et Louis XIV donna, sur la requête de l'évêque de Lizieux, des lettres-patentes, datées de Versailles, mars 1697, enregistrées au Parlement de Rouen, le 21 juin suivant, pour constituer l'établissement en hôpital général, à l'effet d'y donner asile et nourriture aux pauvres, malades, infirmes, vieillards et orphelins ; et le roi y attribue différents priviléges propres à le faire subsister. Les dons de la charité n'y firent pas faute. La Révolution s'empara de tout : elle vendit le mobilier, les terres, et jusqu'aux pailles et fumiers ; pendant dix-huit mois, la ferme

resta sans culture; les mois de nourrices, les journées d'ouvriers restèrent dus. Encore, en l'an VII, le pain manquant et la dette étant de 14,000 fr., il fallut renvoyer dix pauvres. Et il n'y avait pas moyen d'user du droit qu'ont les évêques de vendre jusqu'aux vases sacrés pour subvenir à la misère publique. Une délibération administrative du 25 ventôse an II avait ordonné (ce qui fut fait) que la chapelle de l'hospice serait dépouillée, que l'autel serait démoli, la grille du chœur enlevée, et l'argenterie et le cuivre servant au culte apportés au Directoire du district. Aujourd'hui tout est réparé : l'hospice contient 136 lits; il donne asile annuellement à plus de 150 malades, et, à perpétuité, à 30 incurables, à des aliénés, à plus de 300 orphelins.

Une *Notice sur les pierres tombales de l'église Sainte-Opportune du Bosc, canton de Beaumont-le-Roger*, offre peu d'intérêt historique. Elle porte les dates de 1400 et 1702. La notice a pour auteur M. Thauvin, membre correspondant; elle est accompagnée d'une planche et de pièces justificatives.

Un manuscrit, recouvré en 1859 et intitulé : ***Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux***, a donné à M. Lebeurrier l'occasion de faire un mémoire de 160 pages, qui est un vrai traité du ban et de l'arrière-ban. L'auteur s'aide de deux ouvrages sur la matière : l'un d'un sieur Delaroque, imprimé en 1676; l'autre, en 1705, d'un sieur Delalande. Il traite : 1° du ban et de l'arrière-ban (*bannum et heribannum*) sous les deux premières races; 2° du ban et de l'arrière-ban du XIe au XIVe siècle; 3° pendant le XVe siècle; 4° pendant le XVIe siècle. Tout possesseur de fief devait fournir, quand le roi le requerrait, un nombre d'hommes proportionné à l'importance du fief et jadis du *bénéfice*, ou payer une amende ou taxe. Ce rôle contient 535 possesseurs, autrement dits seigneurs, parmi lesquels sont des prêtres, des damoisels, des magistrats, des officiers de justice, des bourgeois; presque tous sont qualifiés du titre d'écuyers. Il est annoté d'autant d'explications sur la désignation des lieux. Il est suivi de cinq pièces justificatives et de deux tables de noms des personnes et des lieux; enfin d'un relevé des taxes. — On voit, par ce travail, comment les *bénéficiers* d'abord, et plus tard les seigneurs, devaient servir armés, équipés et nourris à leurs frais pendant quarante jours, et après, aux frais du roi, seconde forme qu'on nomma l'*arrière-ban*. A toutes ces troupes étaient assignés des lieux de rassemblement général, où elles devaient se rendre organisées et menées par leurs propres officiers et commandants. Le roi ou ses lieutenants généraux avaient le commandement suprême; seulement, ils pouvaient rejeter, et par suite choisir les hommes. Du reste, la levée

n'était pas générale ; chaque province pourvoyait à sa défense, à moins que l'État tout entier ne fût menacé. On voit des traces de ce système de recrutement jusqu'au milieu du dernier siècle.

M. le marquis de Blosseville, membre du Corps législatif et du Conseil général de l'Eure, vice-président de la Société, a fait un livre intitulé : ***Histoire de la Colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie.*** La première édition a paru en 1831, et, l'année suivante, l'auteur obtint de l'Académie française un des prix Montyon pour son livre. Mais alors les colonies australiennes étaient peu connues en France, et d'ailleurs elles ont fait depuis des progrès immenses. Une seconde édition rend les livres tout autres. Depuis vingt-cinq à trente ans, les immigrants libres n'ont plus voulu recevoir de *convicts*; il a fallu déposer les nouveaux sur un autre point de l'Australie, la rivière des Cygnes, séparée du premier peuple par un intervalle de 6 à 800 lieues. Le capitaine Cook avait reconnu que cette terre, appelée d'abord Nouvelle-Hollande, était une île d'environ 1,000 lieues sur 600. On sait qu'elle produit de l'or plus encore que la Californie. Un lingot atteint la valeur de 225,000 fr. C'est en 1853 qu'on a commencé à chercher l'or; il existe sur une longueur de 613 lieues et une largeur de 160. Les endroits sont plus ou moins abondants. Il a été constaté que l'exportation totale de l'or s'élevait, à la fin de 1859, à deux milliards cinq cent trente millions et près de six cent mille francs. La population coloniale s'élevait, à la fin de 1858, à onze cent mille âmes; *coloniale*, car il y a des populations indigènes et sauvages dans l'intérieur des terres. Cette colonie, divisée en provinces et politiquement organisée sur le pied européen, paraît, même aux Anglais, tendre à se séparer de la métropole, mais sans violence et pour l'utilité commune. On observe que les États-Unis d'Amérique s'étaient colonisés de *mécontents*, mais qu'il n'en est pas de même en Australie : même les *convicts* libérés et leurs générations se souviennent avec orgueil qu'ils sont Anglais.

« Quelques fonctionnaires et des garnisons, soldées par les colonies elles-mêmes, voilà tout ce que la société australienne doit aujourd'hui à l'Angleterre... Toutefois, que l'Angleterre continue d'envoyer, chaque année, des milliers de colons (qui partent librement) aux terres australiennes... le lien nominal subsistera. »

Ces faits et ces réflexions avec plusieurs autres, notamment sur nos dispositions coloniales comparées à celles de l'Angleterre, sont exposées par M. Lucien Fouché, dans un très-remarquable rapport sur le livre de M. de Blosseville. M. Fouché émet beaucoup d'idées à lui; celle-ci, par exemple : « En France, l'homme manque à la terre; en Angleterre, la

terre manque à l'homme... Tous les ans, 200,000 émigrants s'embarquent dans les ports du royaume-uni pour les colonies lointaines. La population de l'Angleterre (sans l'Ecosse et l'Irlande) était, en 1801, de 9 millions 156 mille et quelques habitants; elle est de 20 millions 223 mille et quelques aujourd'hui. Les deux autres parties du royaume la portent à 29,031,164. Dans ces dix dernières années cependant, plus de deux millions de sujets anglais se sont expatriés. » Finalement « la meilleure des colonies, c'est la nation étrangère qui consomme le plus de nos produits en retour de ceux que nous lui achetons. » — Je m'arrête. Je n'ai que trop longuement parlé des travaux de la modeste Société d'Evreux, et pourtant je n'ai pas dit tout ce que j'y ai trouvé d'utile et d'agréable.

P. Masson, *membre de la 3ᵉ classe.*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur M. Alexandre d'Aussy de Saint-Jean-d'Angely.

Le chevalier Alexandre-Guillaume-Hippolyte-Joly d'Aussy, mort à Saint-Jean-d'Angely, le 16 juin 1862, était né le 6 janv. 1790, au château de Pellouaille, près Saint-Jean-d'Angely.

Il fit ses études au prytanée impérial de Saint-Cyr, et à peine âgé de vingt ans, fut admis en qualité d'auditeur au Conseil d'État. Un ami de son père, le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, voulut lui faire embrasser la carrière des ambassades; mais il préféra des fonctions plus modestes et qui l'éloignaient moins d'une famille qu'il chérissait. Nommé en 1811 sous-préfet de l'arrondissement de La Rochelle, il conserva ses fonctions jusqu'à la chute de l'Empire. Démissionnaire en 1815, il renonça dès lors à suivre la carrière administrative et occupa ses loisirs par de longs voyages. Il parcourut successivement les contrées les plus intéressantes de la France, l'Angleterre, les bords du Rhin, la Suisse et une partie de l'Italie. Un coup bien cruel l'attendait à son retour. Une sœur qu'il aimait tendrement lui fut enlevée encore pleine de force et de jeunesse et quelques mois après elle, son père la suivait au tombeau. M. d'Aussy consacra à la mémoire de sa sœur, plusieurs élégies aussi remarquables par la pureté de la forme que par la touchante expression d'une vive et profonde douleur.

Bientôt un mariage qui réunissait pour lui toutes les garanties de bonheur, l'arracha à ses tristes regrets. Depuis cette époque, tout entier aux affections de la famille, M. d'Aussy vécut dans une retraite presque abso-

lue, consacrant son temps à des travaux historiques et littéraires. Son *Résumé impartial de l'Histoire de Napoléon*, le fit admettre comme membre correspondant de l'Institut historique. On accorda à cet ouvrage un juste tribut d'éloge, ainsi qu'aux études historiques et aux esquisses de mœurs, qu'il publia plus tard sous le titre de : *Chroniques de la Saintonge et de l'Aunis*. M. d'Aussy se délassait de travaux plus sérieux en écrivant des vers qu'il rimait avec une grande facilité. Il fit paraître une traduction en vers français des fables de Phèdre qui, malgré les difficultés du genre, ne manquaient point de mérite. Outre les ouvrages cités plus haut, M. d'Aussy fit insérer dans les journaux de sa localité et dans ceux du département, un grand nombre d'articles concernant l'archéologie et l'histoire locale. Il prit aussi une part active à la rédaction de la *Biographie saintongeaise*, publiée par M. Renuguet.

L'Institut historique ne fut pas seul à encourager ses travaux. Les Académies de Rouen, de Bordeaux, d'Arras, d'Amiens, d'Anvers, de Maëstricht et la Société des antiquaires de l'Ouest le comptaient au nombre de leurs membres.

Ce fut au milieu de ses études, continuées malgré son âge avancé avec l'infatigable activité d'un jeune homme, qu'un nouveau malheur vint encore frapper M. d'Aussy. Le dernier de ses enfants qui donnait les plus brillantes espérances, fut atteint de phtisie, ce mot terrible contre lequel la science est malheureusement impuissante. Pendant trois ans, les efforts de l'art s'unirent aux soins les plus éclairés sans pouvoir en retarder un seul instant les progrès. Et M. d'Aussy se vit ravir, à l'âge de vingt ans, le fils qui faisait l'espoir de sa vieillesse. A partir de ce moment, son existence fut brisée. Minée par une douleur incurable, sa santé s'altéra promptement, et quelques mois après la mort de son fils, il expirait en répétant encore son nom. D'A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1862.

La séance est ouverte à huit heures. M. Barbier, président, occupe le fauteuil ; M Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté.

M. Renzi rend compte de sa présence au Congrès scientifique des Italiens, tenu à Sienne du 14 au 28 septembre, de l'accueil bienveillant qu'on lui a fait comme représentant l'Institut historique ; il a reçu, comme tous les membres du Congrès, le *Diario* imprimé, une médaille en bronze et un exemplaire du *Guide de la ville de Sienne et de ses environs*. Tous ces objets avaient été mis à la disposition du Congrès, par les soins empressés du gonfalonier de la ville de Sienne, M. le comte Tolomei.

M. Renzi dépose en même temps sur le Bureau un exemplaire du même *Diario* et de la même médaille commémorative offerts par le Congrès à l'Institut historique.

L'assemblée vote des remercîments au Congrès et aux membres de son Bureau; elle charge M. Renzi de lui rendre compte des savants travaux de ce Congrès.

M. Renzi propose, conjointement avec notre honorable collègue M. le commandeur docteur Trompeo, de Turin, TRENTE-QUATRE candidats qui ont fait partie dudit Congrès, pour être reçus en qualité de membres correspondants de l'Institut historique. Une Commission est nommée pour examiner les titres de ces candidats; elle se compose de MM. Breton, Hardouin et Barbier.

M. l'Administrateur communique la correspondance suivante :

M. le comte Sclopis, par une lettre adressée à l'Administrateur à Sienne, remercie l'Institut historique de l'avoir nommé son représentant au Congrès; mais ses occupations à Turin ne lui permettent pas d'y assister. M. Centofanti professeur à l'Université de Pise, fait connaître également à l'Administrateur que, retenu par une indisposition, il ne peut pas se rendre à Sienne. M. l'administrateur annonce à l'assemblée la perte que l'Institut historique vient de faire en la personne de M. Mandelli, décédé à Verceil. M. d'Epailly a envoyé, à l'appui de sa candidature, l'*Histoire de Pie VI*, renvoyée à la Commission nommée dans la séance précédente, et composée de MM. Depoisier, Renzi et Gauthier la Chapelle.

M. le chanoine Cerri, de Turin, demande à faire partie de l'Institut historique; il a fait suivre sa demande de plusieurs ouvrages imprimés; il se présente sous le patronage de notre honorable collègue M. le chanoine Sala. Cette candidature est renvoyée à la même Commission susnommée.

M. Henry, secrétaire général de l'Institution smithsonienne de Washington, accuse réception de plusieurs livraisons de notre Journal. Il envoie à l'Institut historique cinq forts volumes in-8°. et un volume in-4° de 1220 pages, qui seront annoncés dans le Journal. Des remercîments sont votés par l'assemblée à M. Henry.

M. Dérisoud remercie l'assemblée de la médaille qu'elle lui a décernée, pour son Mémoire sur l'Origine de la famille royale de Savoie.

M. D'Aussy fils, sur la demande de l'Administrateur, adresse à l'Institut historique une courte notice sur la Vie et les Œuvres de notre défunt collègue M. Alexandre D'Aussy.

M. le Président de la Société d'Émulation de Montbéliard adresse par la poste à l'Institut historique un paquet des publications de sa Société; M. Masson est nommé rapporteur.

Notre honorable collègue M. le chanoine Sala, à Pinérol, réclame la publication du rapport de M. l'abbé Darras, lu en séance, sur les quatre volumes des *Actes de saint Charles Borromée*. M. l'abbé Darras a déclaré que ce qu'il avait lu, quoique renvoyé au Comité du Journal, n'étant que la première partie de son travail, il remettrait la totalité à l'Administrateur après avoir lu la deuxième partie. M. l'abbé Darras sera prié de vouloir bien terminer son rapport.

Notre honorable collègue M. Tola, conseiller à la Cour royale d'appel de Gênes, remercie l'assemblée générale de l'avoir admis comme membre correspondant; il offre en même temps à l'Institut historique le *Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Sardaigne*, avec soixante portraits, et quatre autres ouvrages, dont les titres seront publiés dans le Journal. M. Depoisier est nommé rapporteur.

On donne lecture de la liste des livres offerts à la Société; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. Hardouin est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. É. Breton, intitulé : *Athènes*. Cet intéressant rapport après quelques observations est renvoyé au Comité du Journal.

M. Breton lit ensuite un rapport sur l'ouvrage de notre honorable collègue, Mgr Borgnana, de Rome, intitulé : *Dell' acqua di Quinto Marcio Re' e del suo acquedotto*. « De l'eau de Quintus Marcius *Rex* et de son aqueduc. » Cet intéressant rapport est renvoyé au Comité du Journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

— Notre honorable collègue César, M. Cantu, nous écrit en nous chargeant de remercier M. Badiche de la bienveillance qu'il lui a montrée dans le rapport qu'il a lu sur son *Histoire universelle*. Il tiendra compte des observations qu'il lui a faites. Il a relevé cette phrase : « M. Cantu respecte et juge » comme il faut le tribunal de l'*Index*. Avec ses quelques erreurs, je doute » que son ouvrage, d'ailleurs si précieux, y passât impunément. »

En effet (dit M. Cantu), mon ouvrage a été dénoncé à ce tribunal. Notre honorable collègue connaît parfaitement les procédés de ce tribunal, et les ménagements que la constitution de Benoît XIV lui impose envers les auteurs catholiques, et de quelque renommée. Il en usa parfaitement avec moi. Après un long examen, le tribunal m'écrivit que : « La Sacrée Congrégation de l'Index, après mûr examen, avait reconnu dans cet ouvrage quelques propositions dignes de censure. Mais en vue de l'étendue de

l'ouvrage, des éditions multipliées, des belles pages qu'il renferme, et de la droiture de l'auteur.... a déclaré : « On ne condamne pas les histoires de Cantu, quoique on y rencontre par-ci par-là des assertions inexactes et erronées, qui demandent une émendation que l'auteur même pourra apercevoir avec sa prudence et son érudition... Mais la Sacrée Congrégation veut que l'auteur, à l'occasion d'une nouvelle édition, y mette une formelle déclaration d'être catholique sincère, et comme tel, réprouver tout ce qui peut paraître contraire aux dogmes, à la morale, à la discipline ecclésiastique de l'Eglise catholique romaine, et d'être prêt à rectifier et corriger toute proposition, s'il y était invité par la Sacrée Congrégation. » Le décret est daté du 7 septembre 1860, et signé cardinal d'Andrea, préfet, et Angelo Modena, secrétaire.

« M. Badiche (ajoute M. Cantu) sait parfaitement ce que c'est qu'un décret négatif : ainsi, je suis heureux de pouvoir rassurer sa conscience et celle de nos collègues. Inutile d'ajouter que, dans la nouvelle édition, j'ai obtempéré à l'ordre de la Sacrée-Congrégation, d'autant plus volontiers, que le courant de l'opinion tourne contre cette autorité suprême, qui doit être notre guide dans les dogmes ainsi que dans la morale. » R.

L'*Histoire des Français*, de notre honorable collègue M. Choussy, vivement attaquée par l'*Union*, critiquée avec impartialité par M. Valat, dans l'*Investigateur*, et par M. de Pène, dans le *Nord*, encouragée par les lettres de félicitations de MM. Guizot, de Barante, Michelet, vient de recevoir aujourd'hui une haute et bien flatteuse approbation : l'Empereur a daigné en agréer l'hommage et a fait transmettre ses remercîments à l'auteur. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Diario del decimo congresso degli scienziati italiani,* Bulletin du dixième congrès scientifique des Italiens, tenu à Sienne en 1862. Vol. in-4, Sienne, 1862.

— *Storia della medicina,* Histoire de la médecine, par M. le docteur François Puccinetti d'Urbin, président général du dixième congrès, tenu à Sienne, ancien professeur de clinique médicale à l'université royale de Pise, professeur d'histoire de la médecine dans les études supérieures de Santa-Maria-Nuova à Florence. Vol. 3 de la *Médecine du moyen âge*. Vol. 2, 2e partie, livraison III (Boëce). Florence, 1862.

— *Degli studj farmaceutici* et la réforme des pharmaciens, par le docteur Claude Piombanti ; brochure in-8. Florence, 1861.

— Les Archives royales de l'État à Sienne (*Il reale Archivio di stato*), brochure, par M. L. Banchi. Sienne. Septembre 1862.

— Des Maisons qu'habitaient, à Sienne, des hommes illustres (*Delle case ove abitavano a Siena gli uomini illustri*). Mémoire de la Commission chargée de faire ce travail, par le conseil municipal de Sienne, dans sa séance du 15 février 1862; brochure offerte par M. le comte Tolomée, gonfalonier de Sienne, à l'Institut historique. Sienne, 1862.

— Essai critique sur l'histoire civile d'Athènes et de Sparte (*su l'Istoria civile d'Atene e di Sparta, saggio critico*), par M. l'avocat Albert Rinieri de' Rocchi, professeur d'économie politique à l'Université royale de Sienne. 1862.

— Annales d'Italie (*Annali d'Italia*) de 1750 à 1849, par M. A. Coppi ; brochure. Florence, 1862.

— Société technomatique italienne, Note pour servir à l'étude des perfectionnements possibles dans les phares fresnelliers (*Nei fari fresnelliani*) ; brochure par M. le professeur Porro. Florence.

— *Dell' influenza delle leggi*, de l'Influence des lois, discours prononcé dans la réunion publique de l'Académie royale de médecine de Turin, par M. le commandeur Trompeo, président. Turin, juillet 1862.

— Quelques idées sur la science de l'acclimatation; brochure par M. Ferdinand de Luca. Naples, 1862.

— *Scienza e amore*, de la Science et de l'amour, paroles prononcées, le 23 septembre 1862, dans l'Institut royal des sourds-muets, à Sienne, par Thomas Pendola, des Écoles pies, directeur ; brochure. Sienne, 1862.

Visita ai sepolcri etruschi presso Chiusi, Visite aux tombeaux étrusques près Chiusi, par M. A Ciofi ; brochure. Montepulciano, 1845.

— Lettres de MM. Garbiglietti et docteur commandeur Trompeo, sur quelques animaux regardés comme nuisibles; brochure. Turin, 1862.

— Lettre à M. Bo sur un cas de *cachessia sifilitica, con ipertrofia della cute del naso da celtica infezione*, et sa cure heureuse, par M. le docteur commandeur Castelnuovo ; brochure in-8. Milan, 1862.

— Discours prononcé dans la séance du congrès de l'Académie *degli aspiranti naturalisti* de Naples, par MM. le professeur Tenore et le directeur O. G. Costa, député au Parlement italien, etc. ; brochure in-8. Benevento, 1862.

A. RENZI, *Administrateur.* — Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE RAPHAËL.

Dans une salle du Vatican, dite des Palefreniers, *le Christ et les Apôtres* avaient été peints en camaïeu vert sur les dessins et par les élèves de Raphaël. Ces peintures ont été retouchées ou plutôt refaites par Carlo Maratta, et les véritables figures de Raphaël ne nous sont connues que par les gravures de Marc-Antoine et par d'assez médiocres imitations en couleur peintes sur les piliers de l'église Saint-Vincent et Saint-Anastase *alle tre fontane*, dans la campagne de Rome, probablement d'après les planches de Marc-Antoine.

En même temps que Raphaël peignait la 3e chambre, ses élèves exécutaient sur ses cartons la fameuse série des *Loges*. Au second étage de la cour de *San-Damaso* au Vatican est une galerie ou loge ouverte d'un côté, divisée en treize travées, dont chacune présente à son plafond quatre fresques de petite dimension. La série se compose donc de cinquante-deux sujets, dont quarante-huit sont tirés de l'Ancien Testament et quatre seulement du Nouveau; cette suite est connue sous le nom de *Bible de Raphaël*. Quelques-uns des cartons des Loges sont parvenus jusqu'à nous; ce ne sont que de simples lavis rehaussés de blanc. Jules Romain prit, plus qu'aucun autre, part à l'exécution de ces fresques, et paraît avoir été chargé de diriger ses collaborateurs, le Fattore, Pierino del Vaga, Polidoro et Maturino da Caravaggio et Pellegrino da Modena; une seule composition passe pour être entièrement de la main de Raphaël; c'est la première, *le Père éternel séparant la lumière des ténèbres*, figure d'une grandeur et d'une expression incomparables. On a prétendu aussi, mais avec moins de certitude, que la dernière fresque, *la Cène*, était également de sa main.

Les peintures des Loges étaient restées pendant plusieurs siècles exposées à toutes les intempéries; ce fut le roi Murat qui, venu à Rome en 1814, fit garnir les Loges de vitrages et assura ainsi leur conservation. Les Loges présentent encore à notre admiration un autre genre de trésors; nous voulons parler des délicieuses arabesques dont elles furent décorées par Jean d'Udine, le plus habile des élèves de Raphaël en ce genre. Raphaël lui en fournit les dessins en s'inspirant, dit-on, des peintures anti-

ques des Thermes de Titus, déjà praticables en partie depuis 1506; mais à chacune de ces compositions, il sut attacher une idée, en introduisant dans l'une les attributs des saisons, dans d'autres ceux des arts ou des sciences, ou des sujets allégoriques ou mythologiques. La collection des arabesques du Vatican a été publiée en grand par le célèbre graveur Volpato; elle a servi presque universellement de type jusqu'au jour où la découverte de Pompéi et d'Herculanum est venue fournir aux artistes décorateurs de nouveaux modèles. Raphaël avait le projet de continuer dans les autres Loges la suite du nouveau Testament, mais sa mort prématurée en empêcha l'exécution.

Dans la chapelle Sixtine, au-dessous des fresques peintes par Signorelli, Rosselli, Botticelli, le Perugin et le Ghirlandajo, sont des peintures imitant des tentures. Léon X conçut la pensée de les recouvrir les jours de fête par de véritables tapisseries en laine, soie et or, telles qu'on les exécutait alors en Flandre, et qui devaient le nom d'*Arazzi* à la ville d'Arras, surtout renommée pour ce genre de fabrication. Il en demanda à Raphaël les cartons qui furent envoyés à Arras, où ils furent exécutés en tapisserie sous la direction de van Orlay, et peut-être aussi de Michel Coxie, tous deux élèves de Raphaël.

Les *Arazzi*, qui ne coûtèrent pas moins de 70,000 écus d'or, furent apportés à Rome en 1518, et exposés dans la chapelle Sixtine le 26 décembre de l'année suivante, jour de la fête de saint Étienne. Raphaël avait compris la tâche que lui imposait le voisinage des chefs-d'œuvre de Michel-Ange; aussi, dans la composition de ses cartons, s'efforça-t-il avec succès d'introduire une grandeur de style qui ne le cédât en rien à la majesté de son rival. Les *Arazzi*, volés lors du sac de Rome en 1527, furent rachetés à Lyon par le connétable Anne de Montmorency, qui les restitua au pape Jules II en 1555; ils furent volés une seconde fois en 1789, retrouvés à Gênes en 1808, et rachetés par Pie VII. Aujourd'hui, réunis dans une galerie spéciale, ils sont l'un des plus précieux trésors du Vatican.

Les sujets sont au nombre de dix : 1° *la Pêche miraculeuse*; 2° *le Christ remettant les clefs à saint Pierre ;* 3° *saint Paul frappant Elymas d'aveuglement;* 4° *saint Pierre et saint Paul guérissant un boiteux dans le temple ;* 5° *le châtiment d'Onanias;* 6° *saint Paul et saint Barnabé à Lystres ;* 7° *saint Paul prêchant sur l'Aréopage;* 8° *le Martyre de saint Etienne ;* 9° *la Conversion de saint Paul ;* 10° *saint Paul en prison.* Le Vatican possède encore plusieurs autres tapisseries exécutées plus tard sur les dessins de Raphaël et de ses élèves; mais elles ont bien moins de célébrité, et c'est à juste titre. Elles furent envoyées au pape par François Ier.

Par suite d'une négligence que peuvent seuls expliquer la mort de Raphaël et de Léon X et le peu d'intérêt que portait aux arts son successeur Adrien VI, les cartons des *Arazzi* restèrent en Flandre sans que personne songeât à leur conservation; ils avaient même, pour la commodité des ouvriers chargés de les reproduire, été coupés chacun en plusieurs bandes verticales. Longtemps ils furent confondus dans le mobilier de la manufacture; on assure même que quelques-uns furent exposés en plein air au-dessus de la porte d'entrée pour servir d'enseigne à la fabrique. C'est sans doute ainsi que trois cartons avaient disparu quand, à l'instigation de Rubens, les sept qui restaient furent achetés par le roi Charles Ier. Bientôt la révolution d'Angleterre éclata, le Musée royal fut vendu et dispersé; les cartons, qui n'étaient alors que fort peu appréciés des amateurs anglais, allaient être adjugés à l'encan sur une mise à prix de 300 liv. st. (7,650 fr.); mais Cromwel, montrant plus de goût que ses contemporains, les fit acheter pour les conserver à la nation. Le Protecteur mort, Charles II les envoya à Morlake pour qu'ils y fussent copiés en tapisserie par un artiste nommé Cleen, directeur de la manufacture que Jacques Ier avait établie eu cette ville. Là, comme à Arras, ils demeurèrent enfouis pendant de longues années; enfin, par les ordres du roi Guillaume, on les transporta de nouveau à Londres, où ils furent restaurés par le peintre W. Cooke, et bientôt après placés dans une galerie du château d'Hamplon-Court, où on les admire aujourd'hui. Ces cartons ne sont point, comme à l'ordinaire, de simples dessins au crayon noir sur papier gris ou blanc; pour servir de modèles à de simples ouvriers en tapisseries, ils avaient dû être coloriés; aussi sont-ce de véritables peintures à la détrempe qui, encastrées dans les boiseries de la galerie, font absolument l'effet de peintures à fresques. Les sujets des cartons d'Hamplon-Court sont les sept premiers des dix que nous avons énumérés. Ces cartons furent composés de 1515 à 1516. Ce fut dans cette dernière année que Raphaël donna, conjointement avec Jules Romain, les dessins assez voluptueux de neuf fresques mythologiques destinées à décorer une salle de bain dépendant de l'appartement occupé dans le Vatican même par le cardinal Biblena, au dernier étage au-dessus des Loges. Ces fresques sont généralement en fort mauvais état; mais on en possède des gravures par Marc-Antoine.

Dans un pavillon renfermé dans l'enceinte de la villa Borghèse, et longtemps désigné sous le nom de Casin de Raphaël, bien qu'il ne lui ait jamais appartenu, était un plafond peint vers cette époque; un des sujets, *Alexandre et Roxane*, avait été dessiné par Raphaël et peint par Pierino del Vaga. Heureusement, cette fresque, dont on a la gravure par Volpato,

avait été détachée et portée au palais Borghèse, ainsi que deux autres, l'une dessinée par Michel-Ange, l'autre, par un élève de Raphaël, car le Casin a été détruit en 1848 par les insurgés.

Peu d'œuvres d'art ont eu à subir les vicissitudes auxquelles fut exposé l'un des principaux chefs-d'œuvre exécutés par Raphaël dans ses dernières années et lorsqu'il était dans toute la force de son talent; il avait peint pour l'église des olivétains de Palerme, *Santa Maria dello Spasimo*, un tableau d'autel représentant *le Christ succombant sous le poids de la croix* que cherche à soutenir Simon le Cyrénéen, en présence des saintes femmes éplorées et de la Vierge, secourue par saint Jean et la Madeleine. Le navire qui portait le tableau fit naufrage et périt, corps et biens; mais, par le plus heureux des miracles, la caisse qui contenait l'œuvre de Raphaël surnagea et fut recueillie dans le port de Gênes sans que l'eau y eût pénétré. Le tableau ne fut restitué par les Génois que grâce à la puissante intervention du pape; depuis, il fut acheté aux religieux de Palerme par le roi d'Espagne Philippe V, qui le plaça dans sa chapelle, et il est aujourd'hui au Musée de Madrid, après avoir figuré au Musée Napoléon de 1810 à 1815. Le *Spasimo* est du petit nombre de tableaux qui paraissent avoir été entièrement peints de la main de Raphaël; il est d'un coloris aussi vigoureux que la *Transfiguration*, et nulle part le grand maître n'a poussé plus loin la vérité du sentiment, la puissance de l'expression. Tout le monde connaît le *Spasimo*, au moins par l'excellente gravure de Paolo Toschi.

C'est également au Musée de Madrid que se trouve une *sainte Famille sous un chêne*, terminée par le Fattore, et qui a fait partie de la galerie de Charles I[er], et une autre sainte Famille qui, vendue à Charles I[er] en 1628 par Charles de Gonzague, duc de Mantoue, fut acquise en 1649 par Philippe IV d'Espagne qui, en la voyant, s'écria : « C'est ma perle ! » Ce nom est resté au tableau qui est appelé *la Perle*, et non pas *la Vierge à la perle*, comme on le trouve dans quelques auteurs. La Vierge soutient l'enfant Jésus assis sur ses genoux, un pied dans son berceau; devant lui est le petit saint Jean lui présentant des fraises dans le pan de son vêtement de peau de mouton; à la gauche de la Vierge est sainte Anne, et à l'arrière-plan saint Joseph travaillant dans son atelier. On croit que Jules Romain a eu beaucoup de part à l'exécution de ce tableau, et que cette circonstance est cause que son coloris a un peu poussé au noir. On en a une grande et belle gravure par N. Leconte, 1845.

Revenant en Italie, nous trouvons au palais Pitti, une des madones les plus séduisantes et les plus connues de Raphaël, la *Madonna della Seggiola*,

la *Vierge à la chaise*, chef-d'œuvre qui peut être attribué en entier à son divin pinceau. Elle a fait partie du Musée Napoléon. Les gravures en sont presque innombrables ; les principales sont dues à R. Morghen, Muller, Bartolozzi, B. Desnoyers, Giovita Garavaglia, R.-U. Massart, Ch. Schuler, Ant. Perfetti, E. Duponchel, etc.

Une madone de la troisième manière de Raphaël, la *Vierge au rideau*, la *Madonna della Tenda*, avait quitté, nous ne savons comment, le palais de Madrid pour passer en Angleterre, où elle a été acquise par le roi de Bavière, Louis Ier, qui l'a placée dans la *pinacothèque* de Munich. Sa composition a beaucoup d'analogie avec celle de la *Vierge à la chaise*, et M. Viardot croit que ce tableau pourrait bien n'être qu'une imitation peinte par Andrea del Sarto. La *Madonna della Tenda* a été gravée par P. Toschi et J. C. Thévenin.

Une excellente madone de Raphaël, la *Vierge aux candélabres*, a successivement appartenu au prince Borghèse, à Lucien Bonaparte et au duc de Lucques; un riche anglais, M. Munro, la possède aujourd'hui.

Nous voici arrivés à deux des œuvres les plus importantes de Raphaël : elles sont pour nous doublement intéressantes puisqu'elles nous appartiennent, et que de tout temps elles ont fait partie de la galerie française; nous voulons parler de la grande *sainte Famille*, ainsi que du *saint Michel* que Laurent de Médicis, après son usurpation du duché d'Urbin, envoya à François Ier dont il cherchait à s'assurer l'appui.

Le *saint Michel terrassant le démon* est une figure magnifique, de grandeur colossale, dont le vêtement porte écrit sur le bord : *Raphaël Urbinas pingebat* MDXVII. Peut-être le choix du sujet était-il une allusion à l'ordre de saint Michel fondé par Louis XI, et dont le roi de France était le grand maître ; peut-être aussi l'artiste avait-il eu en vue la répression de l'hérésie de Luther qui alors commençait à se répandre en Allemagne et menaçait d'envahir la France. Raphaël a fait preuve dans cette œuvre d'une admirable puissance; point de contrainte dans l'attitude de l'archange, point de violence dans son regard; c'est un vainqueur dont le triomphe est sans efforts, le combat sans fatigue, la victoire sans passions; sa toile est sublime de grandeur et de dignité. Jules Romain paraît avoir pris une grande part à l'exécution de ce tableau. La *sainte Famille*, au contraire, paraît être presque entièrement de la main de Raphaël; elle porte la date de 1518. Le grand, le sublime artiste était alors à l'apogée de son talent; aussi, dans le tableau du Louvre, qu'on appelle par excellence la *sainte Famille de Raphaël* pour la distinguer de ses autres madones désignées par un surnom, trouve-t-on réunies toutes ses qualités, pureté de dessin, vigueur de colo-

ris, grâce, sublimité et variété d'expression dans les sept admirables figures que comprend la composition : la Vierge, l'Enfant Jésus, saint Joseph, sainte Élisabeth, le petit saint Jean et deux anges. Les principales gravures de ce chef-d'œuvre sont celles de Gérard Edelinck et de Th. Richomme.

Le Musée du Louvre possède encore plusieurs autres tableaux de Raphaël appartenant à la même époque, tels que la *Vierge au berceau*, qui n'a peut-être été exécutée que par l'un de ses élèves ; la *sainte Marguerite tenant une palme et écrasant un dragon*, peinte, suivant Vasari, presque entièrement par Jules Romain, en l'honneur de la patronne de la sœur de François Ier, mais défigurée par les restaurations et les repeints, enfin le beau *portrait de Jeanne d'Aragon*, princesse Colonna, qui passait pour la plus belle femme de Rome. La tête seule est de Raphaël, et tous les accessoires ont été peints par Jules Romain. L'authenticité de ce tableau a été contestée; on trouve dans la tête une certaine sécheresse qui n'est pas ordinaire aux œuvres de la troisième manière de Raphaël. Dans tous les cas, ce serait une excellente copie du temps, et il est hors de doute que ce portrait est bien celui de Jeanne d'Aragon, mentionné par Vasari. Il a été gravé par R. Morghen et Leroux.

Nous trouvons au palais Pitti, où il est revenu de Paris en 1815, le meilleur, le plus complet des portraits peints par Raphaël, celui du pape Léon X, accompagné de ses deux neveux, les cardinaux Luigi de'Rossi et Jules de Médicis, qui plus tard fut Clément VII. Ce portrait, qui a été gravé par Morel, doit dater de 1518, car Luigi de'Rossi, fils d'une sœur de Léon X, élevé au cardinalat en 1517, mourut en 1519. Une excellente copie par Andrea del Sarto est au Musée de Naples.

Nous ne parlerons que pour mémoire d'un portrait de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, père de Catherine de Médicis ; ce portrait, aujourd'hui perdu, avait été peint dans la même année 1518, aussi bien que l'admirable buste du *Joueur de Violon* du palais Sciarra de Rome. Ce portrait, étonnant surtout par sa merveilleuse habileté et le fini de l'exécution, passe pour être celui d'Andrea Marone de Brescia, habile musicien très-aimé de Léon X. M. Gruyer pense que c'est le même artiste qui a servi de modèle pour l'Apollon du Parnasse des *Stanze;* cette supposition est peu admissible, car il serait aussi jeune au moins que dans le Parnasse peint huit années auparavant.

Nous pourrions indiquer encore plusieurs portraits mentionnés par Vasari, mais nous avons hâte d'arriver à une œuvre que nous n'hésitons pas à regarder comme supérieure à la *Transfiguration* elle-même et comme la plus merveilleuse que l'art de la peinture ait jamais enfantée ; c'est nom-

mer la *Madone de saint Sixte*. Ce tableau fut peint pour les Bénédictins de saint Sixte de Plaisance; l'électeur de Saxe, Auguste III, l'acquit en 1754 pour la somme de 11,000 sequins, environ 400,000 francs d'aujourd'hui, plus une copie par Paris Nogari, destinée à remplacer l'original; et la *Madone de saint Sixte* est aujourd'hui la gloire du Musée de Dresde. La Vierge glorieuse et vraiment divine s'élève au ciel sur un fond lumineux tout semé de têtes de chérubins légèrement indiquées; à sa droite est prosterné le pape saint Sixte, fondateur du couvent des Bénédictins de Plaisance, revêtu d'une chape dont les broderies représentent les Apôtres. A gauche de la Vierge est sainte Barbe également agenouillée sur les nuages; enfin, dans le bas sont deux charmantes demi-figures d'anges, les coudes posés sur un appui qui porte la tiare du pontife. La *Madone de saint Sixte* entièrement de la main de Raphaël est peut-être le mieux conservé de ses ouvrages. Elle a été gravée un grand nombre de fois; les principales planches sont celles de G.-C. Shultze, F. Muller, Thouvenin et B. Denoyers.

Vers la même époque, Raphaël peignit, pour le cardinal Colonna qui en fit cadeau à Jacopo da Carpi, son médecin, le *saint Jean-Baptiste* de la tribune qui a été gravé par Bervic dans la galerie de Florence. Cette figure, d'une grande vigueur de coloris et de relief, n'est cependant pas d'un dessin complétement irréprochable; toutefois, elle ne mérite ni les éloges exagérés que lui donne Quatremère de Quincy, ni le blâme sans mesure que lui inflige Passavant. D'ailleurs, on doit sans doute accuser des légères imperfections qu'on y reconnaît, quelque élève employé par Raphaël pressé de s'occuper des cartons de la fable de Psyché d'après Apulée, dont il voulait décorer le grand vestibule de la Farnesine. Il abandonna malheureusement l'exécution à ses élèves Jules Romain, le Fattore et Jean d'Udine, se contentant de leur donner pour modèle une des trois Grâces, celle vue de dos, la seule figure qui soit peinte de sa main. Ces fresques ont souffert et en outre ont été retouchées par Carlo Maratta, qui les a sauvées d'une destruction complète; c'est peut-être à ces circonstances qu'elles doivent un coloris généralement rouge et le manque de finesse dans le travail; mais la composition n'en est pas moins pleine de charme, et partout Raphaël a su allier la grâce à la majesté. Tout le monde connaît cette magnifique suite dont les sujets principaux, occupant le milieu de la voûte, sont le *Banquet des Dieux pour la réception de Psyché dans l'Olympe*, et *l'Amour plaidant la cause de Psyché devant l'assemblée des Dieux*. Raphaël voulant éviter la nécessité de faire plafonner ces deux compositions les a tracées sur des tapisseries feintes, qui paraissent attachées au plafond. La

fable de Psyché a été gravée en tout ou en partie par Nicolas Dorigny, S.-M. Sandrard, Marc-Antoine, Ch. Alberti, B. Pavillon, etc. Il existe une autre suite de l'histoire de Psyché, gravée en trente-deux planches par Marc-Antoine, d'après des dessins de Raphaël aujourd'hui dispersés ou perdus pour la plupart.

Enfin, le cardinal Jules de Médicis (Clément VII) demanda à Raphaël le grand tableau d'autel qui devait être en même temps l'un de ses principaux chefs-d'œuvre et son dernier ouvrage. *La Transfiguration* était destinée à la cathédrale de Narbonne, dont Jules de Médicis était archevêque. Raphaël étant mort, le cardinal ne voulut pas priver Rome de cette merveille. Le tableau resta quelque temps au palais de la chancellerie qu'il habitait, puis en 1523 il fut placé dans l'église Saint-Pierre *in Montorio*. En 1757, il fut copié en mosaïque, pour Saint-Pierre, par Stefano Pozzi. En 1797, la Transfiguration fut emportée à Paris; rendue en 1815, elle est au Musée du Vatican. La composition présente deux scènes distinctes et en quelque sorte indépendantes. Dans la partie supérieure, qui évidemment est tout entière de la main de Raphaël, on voit le Christ glorieux et transfiguré se tenant dans les airs entre Moïse et Élie; au-dessous sont les trois apôtres saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, renversés, prosternés, éblouis par l'éclat de la majesté divine. A gauche, sous des arbres, à l'arrière-plan, sont agenouillés deux diacres, sans doute saint Julien et saint Laurent, patrons du père et de l'oncle du cardinal. Dans la partie inférieure du tableau, un jeune possédé est amené aux apôtres pour en obtenir sa guérison; les nombreux personnages ne voient rien de la scène qui se passe au sommet du Thabor, mais l'un des apôtres, indiquant du doigt le lieu où le maître est monté semble dire : « Lui seul peut accorder votre demande.» La mort frappa Raphaël avant qu'il eût pu mettre la dernière main à cette œuvre sublime, et la partie inférieure fut terminée par Jules Romain, qui malheureusement y employa le noir de fumée, couleur qui, en poussant au noir, a nui à la perfection du clair-obscur qui, au rapport des contemporains de Raphaël, était admirable. Les principales gravures de la *Transfiguration* sont celles de R. Sadeler, N. Dorigny, R. Morghen, A. Girardet et B. Desnoyers.

Aux œuvres de Raphaël que nous venons de passer en revue en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique, nous en devrons ajouter quelques autres sur lesquelles nous n'avons pas de données positives, et qui cependant sont généralement reconnues, comme pouvant lui être attribuées avec quelque certitude.

Tel est le tableau connu sous le nom aussi peu euphonique que peu juste

des *Cinq Saints*, qui placé, sous l'Empire, au palais de Saint-Cloud, est retourné au Musée de Parme en 1815; il représente le Sauveur dans une gloire, entre la Vierge et saint Jean-Baptiste, et au-dessous, sur la terre, saint Paul, debout, et sainte Catherine, agenouillée. La composition est évidemment de Raphaël, mais nous pensons que l'exécution appartient à Jules Romain; les anges n'ont point cette grâce que Raphaël n'eût pas manqué de leur donner, et le coloris a poussé au noir, comme cela n'est arrivé que trop souvent aux œuvres de Jules Romain. Les *Cinq Saints* ont été gravés par J.-B.-L. Massard et Th. Richomme.

Le même vice de coloris se retrouve dans le *Saint Luc peignant la Vierge*, conservé à Rome dans l'Académie de Saint-Luc, après avoir longtemps figuré sur le maître-autel de son église. La tête seule et le bras du saint paraissent être de Raphaël; le reste est d'une exécution bien inférieure, et la présence même de Raphaël, debout derrière saint Luc, indique évidemment que le tableau a dû être peint par quelqu'un de ses élèves jaloux d'honorer son maître par ce rapprochement.

On a désigné longtemps sous le nom de *Raphaël et son maître d'armes*, un double portrait qui existe au Louvre; M. Villot a eu raison de renoncer, dans son nouveau catalogue, à cette dénomination que rien ne justifiait, et de n'y voir que les portraits de deux personnages inconnus. Passavant conteste l'authenticité même du tableau, et le P. Dan l'attribue, dans son livre des *Merveilles de Fontainebleau*, au Pontormo dont, suivant lui, le personnage qui tient l'épée serait le portrait; mais, à la mort de Raphaël, le Pontormo n'avait que vingt-sept ans, et le portrait indique un homme de trente-cinq à quarante ans.

La *Judith* de la galerie de l'Ermitage, n'est qu'une figure isolée tenant en main une épée et posant le pied sur la tête d'Holopherne. La même pensée qui a guidé Raphaël dans le *saint Michel* du Louvre semble l'avoir inspiré encore ici; nous retrouvons dans la tête de Judith la même expression de calme et de puissance; on comprend que la haine est étrangère à son âme, et qu'en frappant, non son ennemi, mais l'ennemi de sa patrie, elle n'a fait qu'obéir à l'ordre de Dieu.

Enfin, signalons encore la *Vierge à la longue cuisse*, du Musée de Naples; la Madone est assise à terre près du berceau contenant son fils, qui tend la main à sainte Anne et au petit saint Jean; saint Joseph, appuyé sur son bâton, contemple cette scène gracieuse.

Les dessins de Raphaël qui sont parvenus jusqu'à nous, sont pour ainsi dire innombrables. Passant sous silence ceux qui sont disséminés dans les collections particulières, nous nous contenterons d'emprunter à Passavant,

qui a donné un catalogue complet de ceux qu'il regarde comme authentiques, le chiffre de ceux qui se trouvent dans les galeries publiques : 1° à l'Académie des Beaux-Arts de Venise, 101 dessins; 2° à l'Académie de Florence, 1, et à la galerie publique, 38; 3° à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, 6; 4° dans la collection Albertine, à Vienne, 74; 5° au Musée de Berlin, 10; 6° au cabinet des estampes et au cabinet du roi, à Dresde, 7; 7° au cabinet royal de Munich, 5; 8° à l'Institut des Beaux-Arts de Francfort, 10; 9° à l'Académie de Dusseldorf, 7; 10° au Musée Teyler de Haarlem, 10; 11° au Louvre, 35; 12° au Musée Wicar à Lille, 42; 13° au musée Fabre, à Montpellier, 3; 14° au cabinet royal de Londres, 20; 15° au musée Britannique, 13; 16° enfin à l'Université d'Oxford, 101.

Beaucoup de ces dessins sont des études d'après nature; d'autres, des projets pour telle ou telle figure de ses tableaux; d'autres, des esquisses complètes. Plusieurs sont des compositions destinées à être exécutées par ses élèves ou gravées par Marc-Antoine, comme le furent le *Jugement de Pâris*, le *Mariage d'Alexandre et de Roxane*, le *Massacre des Innocents*, etc. Ces dessins sont tantôt à la plume, tantôt à la pierre noire, à la pointe d'argent ou à la sépia.

Nous devrons encore mentionner, parmi les œuvres de Raphaël, les fameux vases de *Majolica*, conservés dans la pharmacie de Lorette. Ces vases précieux sont au nombre de 380, sur lesquels 120 au moins ont été exécutés d'après des compositions de Raphaël; les autres sont attribués à Jules Romain et Michel-Ange. Ces vases furent donnés par Francesco Maria, duc d'Urbin.

Il n'est rien moins que prouvé que Raphaël ait jamais manié le ciseau; cependant, il doit prendre rang parmi les sculpteurs, ayant au moins fourni les dessins des deux statues de *Jonas* et d'*Elie* qui ornent la chapelle Chigi à *Santa-Maria del Popolo;* nous pensons que toutes deux furent sculptées par le Florentin Lorenzetto, ce qui est hors de doute pour la seconde. Le *Jonas* étant très-supérieur sous le rapport de l'exécution et du fini, Passavant croit pouvoir en conclure qu'il est entièrement de la main de Raphaël. Ne pourrait-on pas plutôt supposer que la perfection de cette figure vient de ce qu'elle fut exécutée sous les yeux de Raphaël, tandis que la statue d'*Élie* ne le fut qu'après sa mort? Le biographe allemand apporte à l'appui de son opinion que Raphaël a pratiqué la sculpture, une preuve un peu plus concluante; c'est un passage d'une lettre écrite, le 8 mai 1523, par le comte Castiglione à son intendant à Rome : « Je désire, lui dit-il, savoir si Jules Romain a encore le jeune garçon de marbre de la main de Raphaël, et le dernier prix auquel il me le laisserait. » On ne sait ce que cette figure

est devenue ; cependant on croit la retrouver dans un groupe d'un *enfant mortellement blessé porté par un dauphin*, appartenant à sir Harvey Bruce et ayant fait partie de l'exposition de Manchester.

Passavant attribue encore à Raphaël le dessin et les sculptures de la jolie fontaine des Tortues, *delle Tartarughe* à Rome, mais en avouant que son opinion n'est fondée que sur l'appréciation du style du monument. Ce n'est pas la première fois que nous signalons sa tendance à enrichir son maître favori des dépouilles des autres artistes. La fontaine de la place Mattei a été dessinée par Giacomo della Porta, et les figures de bronze qui la décorent sont l'œuvre de Taddeo Landini.

Enfin, parmi les sculptures attribuées à Raphaël, nous indiquerons comme plus authentique une médaille à l'effigie de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, gravée en 1517.

Comme presque tous les grands artistes du moyen âge, comme Giotto, Orcagna, Léonard de Vinci, Michel-Ange et tant d'autres moins illustres, Raphaël cultiva à la fois tous les arts du dessin, et il serait plus connu comme architecte si son merveilleux talent de peintre n'eût pas accumulé sur sa tête toute la gloire qui semble pouvoir être le partage d'un seul homme. Il avait évidemment appris à dessiner l'architecture chez le Pérugin ; il n'en faut d'autre preuve que le temple si remarquable de composition, de pureté, d'élégance et de perspective du *Sposalizio*. Vasari a dit de ce monument : « Il est fait avec tant d'art que c'est une chose admirable que de voir les difficultés qu'il se plaisait à vaincre. » Plus tard, il avait fait également montre de son habileté en cet art dans sa fresque de l'*École d'Athènes* ; mais il ne reçut probablement les premières notions d'architecture pratique que du Bramante dont l'amitié ne lui fit jamais défaut; et, lorsque, vers 1513, Raphaël dessina la maison qu'il se bâtit dans le *Borgo nuovo*, ce fut le Bramante, qui en conduisit les travaux. Cette construction offrit cette particularité, fort remarquée à cette époque, qu'une grande partie des ornements fut exécutée en terre cuite moulée. Il ne reste plus de cette maison de Raphaël que quelques débris attenant au palais Accoramboni.

Une de ses premières entreprises architecturales semble aussi avoir été la jolie chapelle octogone qu'il éleva pour Agostino Chigi à *Santa-Maria del popolo*. Nous avons dit que pour cette chapelle il avait fourni les modèles des statues de Jonas et d'Élie; il donna également les dessins des sujets de l'histoire sainte, qui, en 1516, furent reproduits en mosaïque sur la coupole par Luigi da Pace.

La chapelle Chigi avait cependant été précédée des travaux de la petite

église de *Santa-Maria in Dominica* dite la *Navicella*. Par ordre du cardinal Jean de Médicis, depuis Léon X, Raphaël en avait changé entièrement la décoration intérieure. L'ornementation en est simple et manque généralement de relief, mais partout elle est fine et pleine d'élégance, et elle semble bien digne de l'auteur des arabesques du Vatican.

Les écuries attenant à la Farnesina avaient été bâties par Raphaël; comme l'église de la *Navicella* elles se recommandaient, surtout par les détails; menaçant entièrement ruine, elles ont été démolies en 1808.

Sous le règne de Jules II, aucuns travaux importants, en ce genre, ne paraissent avoir été confiés à Raphaël, et ce n'est qu'en 1513, lorsque Léon X monte sur le trône, qu'il prend part aux grandes entreprises publiques.

En 1465, Paul II avait chargé Guglielmo da Majano de construire de vastes *loges* au Vatican; Jules II avait demandé au Bramante un dessin plus complet, mais la mort du pontife et de l'artiste avait empêché de donner suite à l'entreprise; enfin, Léon X s'adressa à Raphaël qui éleva ce triple étage de *loges* qui domine la cour de Saint-Damase, et qu'il devait enrichir de ses belles compositions bibliques et de ses délicieuses arabesques.

Le 1er août 1515, Léon X nommait architecte de Saint-Pierre, avec un traitement annuel de 300 ducats d'or, Raphaël que le Bramante avait désigné lui-même avant de mourir, mais en lui adjoignant Frà Giocondo et Giuliano da San-Gallo. Par la mort de ces deux derniers, Raphaël resta seul chargé de l'entreprise, de 1518 jusqu'à sa propre mort. Il avait commencé par faire en relief un modèle de Saint-Pierre, tel qu'il se proposait de le terminer; ce modèle n'existe plus et ne nous est connu que par les traits assez informes que nous ont conservés Serlio dans ses *Regole generali d'Architettura* et Bonanni dans son *Templi Vaticani Historia*. Les seuls travaux qu'il eut le temps d'exécuter, furent la reprise en sous-œuvre et la consolidation des quatre gros piliers que le Bramante avait destinés à porter la coupole et qui déjà avaient fléchi et s'étaient lézardés sous le poids des arcs qui les réunissaient.

En face de Saint-Pierre, Raphaël avait construit pour son ami Branconio d'Aquila, la façade d'un palais qui, à tort, fut désigné longtemps comme ayant appartenu à Raphaël lui-même; ce palais a été démoli lors de l'agrandissement de la place, à l'époque de la construction de la colonnade de Bernin. Il en fut de même de plusieurs autres que Vasari mentionne comme ayant été également élevés sur les dessins de Raphaël.

Passavant lui attribue encore une habitation du *Borgo nuovo*, nommée

Casa de'Berti, qu'il aurait bâtie en 1515 pour Jacopo da Brescia, chirurgien du pape, et un petit palais voisin de *Sant'-Andrea della Valle*, appartenant aujourd'hui au cardinal Vidoni.

Au commencement de 1516, Léon X, dans un voyage qu'il fit à Florence, y appela Raphaël, voulant ouvrir une sorte de concours entre les plus habiles architectes du temps pour la façade San-Lorenzo, l'église favorite de sa famille; Michel-Ange parvint à empêcher le concours et resta seul chargé de l'entreprise qui, on le sait, ne fut jamais conduite à fin. Le séjour de Raphaël à Florence ne fut cependant pas absolument perdu pour cette ville; car, à cette époque, il donna les dessins du charmant palais Uguccioni, sur la place du Grand-Duc, palais occupé par le banquier Fenzi; et ceux du palais Nencini, dans la *Via San-Gallo*, qui, commencé pour Giannozzo Pandolfini, évêque de Troia, sous la surveillance de Francesco da San-Gallo, ne fut terminé qu'en 1538, sous la direction de Bastiano d'Aristotele. L'entablement de ce palais est cité par Ruggieri comme un modèle véritablement classique.

De retour à Rome, Raphaël entreprit sa dernière œuvre d'architecture, le charmant Casin de Monte-Mario que lui avait demandé le cardinal Jules de Médicis (Clément VII). Ce casin, connu sous le nom de *Villa Madama*, parce qu'il a appartenu plus tard à la fille de Charles-Quint, la duchesse Marguerite Farnèse, ne fut terminé qu'après la mort de Raphaël, par Jules Romain. Ce chef-d'œuvre d'élégance et de grâce est malheureusement abandonné aujourd'hui, par l'ex-maison royale de Naples, qui en est propriétaire et le laisse tomber en ruines.

M. Charles Blanc nous paraît avoir apprécié avec justesse les principaux caractères qui distinguent l'architecture de Raphaël : « C'est, dit-il, un style élégant et pur, une harmonie charmante dans les proportions; beaucoup de saillie et de richesse dans les profils, d'où résulte un jeu pittoresque d'ombres portées, l'accouplement habituel des colonnes et des pilastres adossés aux trumeaux des entre-croisées, une prédilection particulière pour les *corniches* (les frontons?), alternativement cintrées et triangulaires; enfin, la superposition des divers ordres d'architecture, en commençant volontiers par le rustique pour le soubassement, et en passant par l'ionique pour finir par le corinthien. »

Les œuvres architecturales de Raphaël ont été publiées à Rome, en 1845, par l'architecte Carlo Fontani.

Les diverses collections possèdent un assez grand nombre de dessins d'architecture par Raphaël; les uns sont des originaux de sa composition, les autres sont exécutés d'après les monuments de Rome, et attestent l'étude

sérieuse qu'il avait faite de l'antique. On ne doit donc pas s'étonner qu'à sa sollicitation, à l'époque où il fut nommé architecte de Saint-Pierre, le pape Léon X ait rendu, le 27 août 1515, une bulle ordonnant qu'aucun marbre provenant de monuments antiques ne pourrait être employé à la construction de Saint-Pierre, non plus qu'à celle de tout autre édifice public ou particulier, sous peine d'une amende de 100 à 300 ducats d'or, avant d'avoir été examiné par Raphaël, nommé intendant supérieur de tous les marbres et de toutes les pierres découvertes, afin d'éviter la destruction des inscriptions et sculptures antiques méritant d'être conservées. Un rapport de Raphaël au pape, paraissant appartenir à l'année 1519 et dont on connaît deux manuscrits, avec de légères variantes, l'un chez le marquis Maffei, l'autre à la bibliothèque de Munich, nous apprend qu'il avait été chargé de dresser un plan de l'ancienne ville de Rome, et d'en restituer les monuments, soit à l'aide des parties encore visibles, soit au moyen de fouilles. On croit que pour la rédaction de ce mémoire, Raphaël fut aidé par Balthazar Castiglione; mais le fond lui appartient et c'est à lui seul que la postérité doit reporter l'honneur de s'être élevée avec une énergie, qui n'était pas sans quelque courage, contre l'incurie des prédécesseurs de Léon X qui avaient laissé détruire ou s'écrouler tant de monuments intéressants pour l'histoire et pour l'art. Dans la lettre par laquelle Marc-Antonio Michieli, noble vénitien, annonça à son ami Antonio di Marsiglia, la mort de Raphaël, nous trouvons ce passage qui nous apprend où en était resté le travail archéologique dont il avait été chargé : « Sa mort causa une douleur universelle et surtout chez les savants pour lesquels plus que pour d'autres, quoique aussi pour les peintres et les architectes, il avait dessiné dans un livre, comme Ptolémée dessina la configuration du monde, les antiques édifices de Rome, avec les proportions, formes et ornements, et si fidèlement que celui qui a vu ces dessins pourrait en quelque sorte soutenir qu'il a vu l'ancienne Rome. Il avait déjà terminé la première zone. Il ne représenta pas seulement le plan et la place des constructions qu'il avait tracées avec grand'peine et grand art d'après les ruines, mais aussi les façades avec toutes leurs ornementations; et quand il n'y avait plus de débris pour le guider il retraçait ses dessins d'après les données de Vitruve, d'après les règles de l'architecture et les descriptions des anciens écrivains. »

Combien ne doit-on pas regretter que ce précieux recueil ne soit pas parvenu jusqu'à nous et qu'il en soit de même d'un travail sur l'art, qu'il avait accompagné de notes historiques que Vasari avoue lui avoir été d'une grande utilité.

Raphaël s'exerça quelquefois aussi dans l'art de la poésie, mais là, nous devons l'avouer, il fut inférieur à lui-même, et les trois sonnets qu'il a laissés et auxquels sans doute il n'attachait pas une grande importance puisqu'il les traça en marge de plusieurs de ses croquis, sont généralement assez incorrects et d'une médiocre valeur. Nous ne les reproduirons pas ici ; ceux qui seraient curieux de les connaître les trouveront dans l'appendice de la vie de Raphaël, par Passavant. (T. I. p. 492.) Tous trois sont adressés à cette maîtresse du Sanzio si célèbre, la Fornarina à laquelle la postérité a cru pouvoir reprocher sa fin prématurée. On ne sait point d'où peut provenir ce nom de *Fornarina*, la boulangère, nom qui apparaît pour la première fois au XVIII[e] siècle dans le premier volume de la *Real Galleria di Firenze*; suivant Missirini, la maîtresse de Raphaël était fille d'un fabricant de soude, et on montre encore à Rome, *via Santa-Dorotea*, *n*° 20, la maison où elle habitait avec son père et où Raphaël l'aperçut la première fois, peu de temps après son arrivée à Rome. Il est certain que son véritable nom était Marguerite. On connaît deux portraits attribués à la Fornarina, et nous devons reconnaître qu'ils n'ont entre eux aucune ressemblance. Nous avons dit ce que nous pensons de celui de la Tribune de Florence qui, selon nous, appartient à Béatrix de Ferrare; nous n'avons donc à parler que de celui de la galerie Barberini de Rome, qui seul paraît authentique et que Passavant croit dater de 1509. Il représente une jeune fille demi-nue coiffée d'une sorte de turban et retenant sur sa poitrine une gaze légère ; sur un bracelet, placé à son bras gauche, est tracé le nom de Raphaël. S'il était vrai que la Fornarina eût tari dans Raphaël les sources de la vie, ce portrait, tout séduisant qu'il est, devrait nous faire horreur; mais comment aussi, même alors, ne pas lui pardonner d'avoir trop chéri celui qui, à tant de titres, méritait d'être aimé?

Né le 6 avril 1483, Raphaël mourut, après une courte maladie, le jour même où il accomplissait sa 37[e] année, et ce jour funeste, ce 6 avril 1520 était le vendredi saint; il expira entre neuf et dix heures du soir. Nous avons fait entendre qu'une opinion trop généralement répandue, sur la foi de Vasari, attribua longtemps cette fin prématurée à des excès auxquels l'aurait entraîné la Fornarina ; croyons plutôt avec Passavant qu'il succomba à une fièvre violente et maligne qui l'avait saisi pendant ses recherches au milieu des ruines de Rome, ou, comme il est plus vraisemblable encore, et comme nous l'apprend un manuscrit cité par Missirini, qu'un jour Raphaël, travaillant à la Farnesine, fut mandé par le pape, qu'il courut au Vatican et, y étant arrivé tout en nage, prit un refroidissement dans une salle où il dut attendre.

Sa mort fut pour Rome et pour l'Italie un deuil universel. Son corps fut exposé sur un lit de parade ayant à sa tête le tableau inachevé de la *Transfiguration*. Ses funérailles furent splendides, il fut déposé au Panthéon non loin de la pauvre Maria Bibiena, sa fiancée, et sur sa tombe le Bembo inscrivit une épitaphe qui se termine par ce distique si connu :

Ille hic est Raphael, timuit quo sospite vinci
Rerum magna parens et moriente mori.

Au-dessus de l'épitaphe, Carlo Maratta avait, en 1674, fait placer un buste de Raphaël par Paolo Naldini, mais ce buste a été transporté à la *protomothèque* du Capitole. Agostino Chigi, l'ami et le protecteur de Raphaël, ne lui survécut que quatre jours.

Pendant plus d'un siècle l'Académie de Saint-Luc a exposé, à la vénération des artistes, un crâne que l'on croyait être celui de Raphaël, qu'aurait extrait de son tombeau Carlo Maratta; mais, en 1831, on découvrit un document authentique qui prouva que ce crâne n'était que celui d'un personnage peu connu, don Desiderio de Adintorio qui, en 1542, avait fondé la société des *Virtuosi* du Panthéon; aussitôt cette société réclama le crâne de son fondateur. L'Académie de Saint-Luc avait peine à renoncer à l'idée de posséder réellement le crâne de Raphaël; on résolut alors d'éclaircir la question en ouvrant le tombeau du grand artiste, tombeau dont on ignorait la place précise; toutefois, guidé par les indications de Vasari, on le découvrit après sept jours de recherches sous l'autel même de la Vierge, le 14 septembre 1833, sous les yeux d'une commission composée des principales autorités et des académies de Rome. « Vous ne pouvez vous figurer, écrivit alors Nibby à Quatremère de Quincy, l'enthousiasme qui s'empara de nous lorsque par un dernier effort on découvrit les restes d'une caisse mortuaire et le squelette tout entier, étendu tel qu'il avait été placé, légèrement couvert de terre ou de poussière humide, provenant des débris de la portion supérieure de la caisse qui était décomposée, et des vêtements, et des parties molles; on reconnut clairement que le tombeau n'avait jamais été ouvert..... Le premier soin que l'on prit, fut de dégager peu à peu le corps de cette poussière, que d'ailleurs on recueillit religieusement, parce qu'on avait l'intention de la replacer dans le nouveau sarcophage. On trouva dans ces débris des morceaux assez bien conservés de la caisse, qui était de bois de pin, et des fragments de peintures qui avaient orné le couvercle, plus des morceaux d'argile du Tibre, indices qui prouvent que l'eau du fleuve y avait pénétré au moins par infiltration; plus une *stelletta* de fer,

sorte d'éperon dont Raphaël avait été décoré par Léon X, quelques fibules, beaucoup d'*anelli* de métal, partie des boutons du vêtement. »

Par l'examen du corps, il fut constaté que Raphaël était de petite taille et parfaitement conformé. Les restes du grand artiste, renfermés dans deux cercueils, le premier de plomb et le second de bois de pin, furent déposés dans un beau sarcophage antique donné par Grégoire XVI, et le 18 octobre de la même année, ils furent, en grande cérémonie, replacés à l'endroit qu'ils avaient occupé sous l'autel de la *Madonna del Sasso* qui avait été, en exécution de son testament, sculptée par Lorenzo Lotti.

Raphaël laissa une fortune considérable, nommant pour ses exécuteurs testamentaires, ses amis G.-B. Branconio d'Aquila et Baldassare Turini de Pescia, président de la chancellerie. Par son testament, il consacra une somme de mille écus à l'achat d'une maison dont les revenus devaient être consacrés à la fondation d'une messe perpétuelle à célébrer tous les mois pour le repos de son âme. C'est cette maison qui existe encore rue des *Coronari*, que l'on désigne à tort comme celle de Raphaël qui ne l'habita jamais. Il ordonna aussi de restaurer de ses deniers la chapelle du Panthéon, qu'il destinait à être sa sépulture. Il laissa une somme considérable à sa chère Margarita, mille ducats d'or à ses parents d'Urbin, sa maison de Rome au cardinal Bibiena et tous ses dessins, esquisses, tableaux et objets d'art à ses élèves chéris, Jules Romain et le Fattore.

On sait que les élèves de Raphaël furent presque innombrables; outre les deux que nous venons de nommer et Luca Penni, Pierino del Vaga, Timoteo et Pietro Vite, Jean d'Udine et Polydore de Caravage, on pourrait encore citer Tommaso Vincidore, Pellegrino da Modena, le Bagnacavallo, Vincenzo da S. Gemignano, Raffaello del Colle, le Garofalo, Gaudenzio Ferrari, Jacomone da Faenza, Vincenzo Pagani, Andrea Sabattini, Vincenzo Tamagni, Jacopo Bertucci, et bien d'autres encore. Tous le regardaient comme un dieu, mais comme un dieu bienfaisant dont la bonté envers eux ne se démentait jamais. « Rappelons ici, dit Passavant, que l'influence du génie de Raphaël fut telle, que tous ceux qui l'approchaient quittaient leur propre individualité artistique et cherchaient à se pénétrer de son esprit et de sa manière. » — « Tels furent aussi, avait dit avant lui Quatremère de Quincy, l'ascendant de sa supériorité et le charme de son caractère moral, qu'ils lui créèrent sur tout ce qui l'environnait une sorte d'empire sous lequel on se trouvait heureux et fier de vivre. Ceux qui auraient pu prétendre à devenir ses rivaux, tiraient vanité de n'être que ses disciples, et tous étaient ses amis. » Ce dévouement de tous les instants, cette incarnation pour ainsi dire de Raphaël dans ses élèves, expliquent seuls la multiplicité de ces œuvres

qu'ils pouvaient exécuter, en comprenant à demi mot ses dessins et ses explications.

« Si le nom de peinture, a dit Vasari, s'applique aux ouvrages des autres artistes, ce nom ne convient plus aux productions de Raphaël; il faut en trouver un autre pour ces figures douées de vie où l'on voit frémir les chairs, battre les poitrines, vibrer les artères comme dans la nature même. » Qui pourrait donner même une faible idée de cette prodigieuse fécondité, de ce charme ineffable d'expression, cette beauté idéale des têtes, cette composition intelligente, ce dessin exquis, pur, vrai, sans exagération, ce coloris se perfectionnant sans cesse? Nous n'entreprendrons donc pas d'apprécier le talent et les qualités du Sanzio, la perfection ne s'analyse pas; on admire, on s'incline, et tout se résume en un mot : Raphaël. De lui, bien plus justement que de Machiavel, on peut dire :

Tanto nomini nullum par elogium.

ERNEST BRETON, *membre de la 4e classe.*

DISCOURS DE M. ACHILLE JUBINAL

PRONONCÉ DANS UNE SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Notre honorable secrétaire général, M. Achille Jubinal, député au Corps législatif, a prononcé, le 12 novembre dernier, dans une séance de la Société académique des Hautes-Pyrénées, dont il est le fondateur et le président, un discours qui a été souvent interrompu par d'unanimes applaudissements, et que nous nous empressons de reproduire.

« Messieurs,

» Dans une occasion pareille à celle-ci, mais qui date déjà malheureusement de trop loin, un jour où j'avais l'honneur de présider l'une de vos séances, je vous disais, si j'ai bonne mémoire, que les arts, les sciences et les lettres étaient, pour ainsi parler, *des ambassadeurs immortels que le génie français envoyait, comme ses meilleurs et ses plus habiles diplomates, à tous les peuples de l'univers.*

» J'ajoutais qu'à cette heure *où le monde n'est plus à la force ni à l'audace, mais au travail à ciel ouvert,* l'influence légitime de ces puissants leviers de civilisation (la science, la poésie, l'histoire, la parole écrite comme la parole parlée), devait se faire sentir plus puissamment que jamais dans les diverses classes de la hiérarchie sociale.

» J'approuvais donc et votre fondation à laquelle j'ai eu le bonheur de présider bien que la pensée-mère vous en appartînt, et vos travaux aux-

quels j'ai eu le malheur de ne pouvoir coopérer autant que je l'aurais voulu. Mais enfin ces travaux existent, et — (le volume que vous avez publié cette année en fait foi) — ils sont au rang des meilleurs et des plus intéressants qui aient été produits, dans la période de publicité où nous sommes entrés depuis quelques années, par les *sociétés savantes de France.*

» En effet, Messieurs, littérature, linguistique, archéologie, numismatique, traditions locales, agriculture, nouveaux et vieux souvenirs historiques, vous avez tout embrassé dans vos recherches qui composent un cycle pour ainsi dire universel, où tous les sujets, même les plus ardus et les plus difficiles aussi bien que les plus importants, sont abordés avec courage et traités presque toujours avec une véritable supériorité.

» Je n'entrerai pas dans le détail ni dans l'examen de ces œuvres, à la fois charmantes et savantes, qui vous sont dues. J'aurais trop d'éloges à dispenser à leurs auteurs, et je craindrais de blesser leur modestie en leur disant en face, car ils sont presque tous ici, ce que je pense de leur érudition, de leur style, de leur talent; mais il ne me sera pas interdit, je l'espère, de vous rapporter ce que j'en ai entendu dire à l'Institut, par exemple, où j'ai vu les juges les plus compétents affirmer à leurs confrères, que tels ou tels Mémoires, compris dans vos dernières publications, rappelaient heureusement, — ceux-ci les travaux linguistiques de Raynouard, sur les troubadours, — ceux-là, les savantes recherches de Fauriel, sur les *Chants populaires de la Grèce;* — d'autres, les récits profonds et colorés, dans lesquels Augustin Thierry, — cet Homère de notre histoire, — faisait revivre nos vieux rois *à la barbe griffaigne*, nos terribles princesses franques couvertes de sang, telles Frédégonde et Brunehaut, — toute cette barbarie saxonne et germaine, des flancs de laquelle est sorti à la fin ce grand empire qui remplaça l'ancienne Gaule, — ce grand peuple qui forme aujourd'hui la France.

» Les travaux de la *Société académique des Hautes-Pyrénées* ne sont donc pas seulement appréciés dans notre département. Ils le sont partout; ils le sont à Paris, au sein de l'illustre corps que j'ai nommé et qui représente officiellement la science;— ils le sont à l'étranger, où des jugements très-favorables, et néanmoins très-justes, ont été portés sur eux. S'il me fallait vous dire des noms, je citerais l'Académie de Turin, l'Académie de Bruxelles, la Société royale de Londres, etc.

» De pareilles approbations, Messieurs, doivent nous encourager, et ce n'est pas quand on triomphe qu'il faut songer à se retirer de la lutte. C'est alors, au contraire, qu'il faut redoubler d'activité, d'initiative, de zèle, afin d'atteindre le but qu'on s'est proposé.

» Or, quel est ce but, Messieurs? — Vous le connaissez comme moi. — C'est de répandre partout le progrès, — de présenter à tous les esprits, au lieu de la torche qui incendie, le flambeau qui éclaire; — c'est de vulgariser les connaissances pratiques dont l'usage est souvent inconnu à beaucoup de ceux qui en auraient besoin; — de développer les facultés intellectuelles dont Dieu a jeté le germe dans tous les cœurs; — de rapprocher les mains qui veulent s'unir, — les idées qui se cherchent, — les âmes qui se devinent, — les esprits qui se comprennent, et cela grâce à cette langue merveilleuse et idéale des mêmes études, des mêmes pensées, du même milieu intellectuel. A cette force de concentration, il n'y a rien qui résiste, ni le silence, ni l'obscurité, ni l'espace.

» Oui, messieurs, former une sainte ligue en faveur du beau, du bon, du juste; — *réunir les membres dispersés du poëte*, ainsi que s'exprime Horace; — créer un faisceau de forces là où il n'y avait qu'un assemblage de faiblesses; — évoquer les grandes ombres du passé, afin que leurs silhouettes, sortant tout à coup du tombeau, servent à l'enseignement de l'avenir; — sauver nos vieux monuments, — glorifier nos anciennes traditions, — venir en aide à l'ordre social dans toutes les occasions où il serait menacé!... telle a été la pensée de vos fondateurs. — J'en appelle à vous, Messieurs, n'est-ce pas là une véritable *ligue du bien public*, comme disaient nos pères? Et une pareille association d'intelligences et de dévouements, conspirant en faveur de tous les grands principes, n'est-elle pas sûre d'être toujours honorée et protégée par tous les pouvoirs?...

» Aussi qu'arrive-t-il? — C'est qu'il n'y a pas d'années où le gouvernement de l'Empereur, si ami de tout ce qui est utile, — si bienveillant pour tout ce qui doit servir aux intérêts moraux ou matériels du pays, — ne nous vienne en aide et ne nous encourage par quelque marque d'attention. J'ose même espérer qu'il ne s'arrêtera pas là et que des récompenses individuelles viendront chercher au milieu de vous ces travailleurs consciencieux auxquels il n'a manqué jusqu'ici que le piédestal; — ces hommes utiles qu'on retrouve sans cesse depuis vingt ans à la tête de toutes vos améliorations locales.

» Ayons donc confiance en nous-mêmes et ne nous décourageons pas. Continuons patiemment nos labeurs de chaque jour, et si le bien vient lentement, n'en restons pas moins certains qu'il arrivera. — Nous sommes les pionniers de l'avenir, les laboureurs du siècle prochain. — Peut-être ne verrons-nous pas mûrir tous les grains semés par nous; mais tenons pour assuré qu'ils ajouteront un jour ou l'autre l'or de leurs épis à celui que promet à nos enfants le sillon humain. Ce sera là, Messieurs, une ma-

gnifique moisson, dont nos successeurs profiteront sans doute plus que nous, mais dont nous avons le droit de nous enorgueillir pour eux, même avant l'heure ; car cette heure splendide, qui l'aura préparée ? — Ce sera nous, messieurs, par notre vouloir persévérant.

» *L'union fait la force*, dit le proverbe ancien. — Eh bien ! *la collectivité fait la durée.* Elle communique aux œuvres de l'homme, si fragiles, si périssables d'ailleurs, quelque chose de l'œuvre de Dieu. Elle les rend pour ainsi dire immortelles, en les faisant comme le génie, ce soleil moral, — qu'il s'appelle Chateaubriand ou Bossuet, — monter éternellement et chaque jour à l'horizon des peuples. »

Ce discours a été accueilli par d'unanimes et chaleureux témoignages de sympathie qui ont prouvé à M. Jubinal combien est vive et profonde la reconnaissance dont sont animés tous les hommes intelligents envers celui qui, avec tant de sollicitude et de persévérance, n'a cessé de donner une impulsion féconde à une institution par laquelle le culte des lettres et des arts a fait, dans le département des Hautes-Pyrénées, de si notables progrès.

RENZI.

ATHÈNES

***Décrite et dessinée par M. E. Breton* (1)**

« Il y a peu d'années, dit l'auteur du livre dont le titre vient d'être re-
» produit, je m'efforçais de populariser les ruines, si curieuses, de Pompéi,
» en publiant une description qui, par son format, par son plan, fût à la
» portée de toutes les intelligences, de tous les âges, de toutes les for-
» tunes.... La pensée qui me guidait alors m'inspire encore aujourd'hui...
» Les antiquités d'Athènes, plus belles et aussi intéressantes (M. Breton a,
» sans doute, voulu dire : plus intéressantes encore) que celles de Pompéi,
» sont beaucoup moins connues. »

L'auteur s'est donc proposé, avant tout, de tracer, à l'aide de descriptions dont la simplicité et la clarté se complètent par une série de croquis et de dessins élégants, une sorte de trait d'union entre des textes peu accessibles au commun des lecteurs, et des ruines médiocrement intelligibles, en dépit de leur célébrité, pour un grand nombre de visiteurs. Un guide est désormais assuré à quiconque voudra s'acheminer vers l'étude des antiquités de la ville dont Athénée, tout Égyptien qu'il fût, put dire, avec vérité, même vers la fin du second siècle de l'ère chrétienne, « qu'elle était la plus

(1) Paris. Guide. 1862. Un volume petit in-4°.

» illustre dont Jupiter (en son temps) eût à se glorifier. » — Cette exclamation est devenue l'épigraphe du livre de M. E. Breton.

En voici maintenant l'aperçu :

A peine débarqué au Pirée, c'est en droite ligne vers l'Acropole que l'auteur se dirige. M. Breton tenait, d'une main, sa plume, toujours aidée d'un crayon qui n'a pas moins d'agilité, et, de l'autre main, la traduction ou l'extrait de textes d'Hérodote, de Pausanias, de Stuart, de Dodwell, de Penrose, d'Ottfried Müller, de Brundstett, de Pittakis, sans parler d'une série de précieuses annotations empruntées à MM. Rangabé, Letronne, Raoul-Rochette, Paccard, Lenormant et Beulé.

On ne s'élève jusqu'à l'antique forteresse que par un chemin montant, *rocailleux*, malaisé et, de tous les côtés, au soleil exposé, soleil d'Attique, et non pas de Bretagne.

Parvenu au pied de l'enceinte, M. Breton reprend haleine pour écrire et dessiner.

Peu de murailles antiques sont hybrides au même degré que celles de l'Acropole. Du milieu des constructions sans forme et sans nom qu'y accumulèrent des barbares de toute époque et de tous pays, Romains, Croisés, Florentins, Vénitiens ou Turcs, l'œil distingue encore des fragments fort reconnaissables des œuvres de Thémistocle et de Conon, et même de l'œuvre cyclopéenne des Pélasges.

Une fois franchie l'entrée de l'Acropole, qui donc pourrait s'empêcher de donner un libre cours à toute l'amertume de regrets stériles, hélas !

Quelle main en effet, sinon la main de l'homme, fit les ruines par lesquelles s'éternise, avec la gloire des arts de l'antique Athènes, la honte de ses dévastateurs ? Loin d'avoir détruit les merveilles d'architecture et de sculpture, dont, aujourd'hui, le pied du voyageur ne foule guère plus que la poussière, les siècles avaient imprimé à ces merveilles, l'auguste consécration de leur durée.

Parmi les monuments de l'Acropole, les plus remarquables et tout à la fois le plus en péril, se trouvaient les propylées ; aussi furent-ils celui qui subit le premier les ravages de la destruction.

« Les propylées, dit M. Hermann Hettner, cité par M. E. Breton, les « propylées, cette magnifique entrée de l'Acropole, ressemblent à une » grande ouverture musicale. Ils forment une œuvre d'art, entièrement in- » dépendante, complète, intelligible en elle-même, et ayant sa significa- » tion propre. Cependant ils sont destinés, en même temps, à préparer le » spectateur à quelque œuvre plus haute et plus saisissante dont ils nous » font pressentir déjà le but et les principaux traits. »

Cette œuvre, que chacun a désignée d'avance, c'est le Parthénon. M. E. Breton s'en occupe, à son tour, non sans, préalablement, consacrer quelques pages aux vestiges du temple de la victoire Aptère, et à d'autres débris.

« Nous voici, dit-il, enfin arrivés au Parthénon, ce chef-d'œuvre inimi-
» table de l'art antique, cette éternelle étude, cet éternel désespoir des ar-
» chitectes de tous les temps et de tous les pays. Le Parthénon, dit Hésy-
» chius, était un temple de cent pieds : Ἑκατόμπεδος νεώς, bâti dans l'Acropole,
» plus grand de cinquante pieds que celui brûlé par les Perses. »

On connaît les destinées de ce magnifique édifice.

Malgré les dégradations, les constructions parasites et tous les autres outrages qu'il avait subis, le Parthénon subsistait encore, presque entier, en 1687.

L'heure de sa destruction était néanmoins venue. L'Acropole servait toujours de forteresse. Un gouverneur Ottoman et son harem habitaient le Parthénon et ses dépendances, autrefois réservées au Pontife suprême et à la communauté des prêtresses de Minerve, l'unique divinité, à peu près austère, du polythéisme.

Ce n'était encore là qu'une sorte d'épigramme de la destinée.

Mais la fatalité voulut que le Parthénon abritât aussi l'amas de poudre à canon destinée à la défense de l'Acropole. Peut-être cet amas avait-il usurpé la place même où s'éleva le colosse d'ivoire, d'or et d'argent, représentant Minerve avec son égide, œuvre si longtemps admirée de Phidias, et dans la création de laquelle son ciseau avait dominé, de tout le prestige de l'art et de toute la puissance du génie, la richesse de la matière.

La guerre ayant éclaté entre la Turquie et Venise, des troupes, sous le commandement du provéditeur, depuis doge Morosini, et du général suédois, comte de Kœnigsmarck, vinrent assiéger l'Acropole. Dans la soirée du 26 septembre 1687, un projectile parti de la batterie établie par les assiégeants au Pnyx, non loin des vestiges de la tribune à jamais illustrée par Démosthènes, entraîna, par l'explosion du dépôt de poudre, l'anéantissement de toute la section centrale et d'une partie des portiques latéraux du Parthénon.

Ses débris eux-mêmes étaient prédestinés à subir aussi maints ravages.

Est-il besoin de rappeler, par exemple, que, vers 1815, le plus magnifique des deux frontons, miraculeusement échappés à la catastrophe de 1687, fut impitoyablement martelé, mutilé en fragments, pillé et vendu par lord Elgin, et qu'une partie seulement du larcin parvint jusques sous les voûtes sombres du musée britannique ; l'autre partie, la plus considé-

rable, ayant à jamais disparu dans les gouffres de la Méditerranée, par le naufrage du navire dont elle formait la cargaison?

Cet acte de vandalisme fut, de la part de Byron, l'objet d'une épigramme latine qui fit fortune, et M. Ernest Breton constate spirituellement que lord Elgin s'acquit, à cette occasion, une réputation qu'eût enviée Erostrate en personne. Pourquoi donc essayer d'atténuer la flétrissure si justement imprimée au nom du gentilhomme écossais?

Pour mettre un terme aux dévastations du Parthénon, il ne fallut rien moins que l'abolition du gouvernement des Turcs, et que son remplacement par un état Hellénique.

Depuis lors, Athènes, librement visitée par les savants de tous les pays, est devenue le siége d'une école française, déjà célèbre par ses travaux.

Dans le Parthénon, œuvre sans rivale du génie du Phidias, et dont la construction date de près de cinq siècles avant l'ère chrétienne, affluèrent, il n'est pas besoin de le rappeler, les offrandes des monarques et des populations, non-seulement des divers États de la Grèce entière, mais encore de la Syrie et de l'Égypte.

Ictinus et Carpion, cités par Vitruve, Polémon le Périégète, et d'autres écrivains anciens avaient consacré à la description du temple et de ses richesses, des livres qui, malheureusement, se trouvent perdus aujourd'hui.

M. E. Breton résume, avec autant de clarté que de précision, les détails historiques, descriptifs, architectoniques et critiques à puiser tout particulièrement dans les écrits de MM. Penrose et Pittakis, ainsi que de MM. Paccard et Beulé, tous deux de l'école française d'Athènes.

L'ouvrage de ce dernier savant se recommande, entre tous, à l'attention des lecteurs.

Il paraît difficile, en effet, de se mieux initier que ne l'a fait M. Beulé à tous les détails de l'histoire de la civilisation et des arts d'Athènes; de pénétrer plus avant dans la sphère des institutions de la célèbre cité, et dans l'intimité de l'existence publique ou privée de ses habitants; de plus vivement saisir les conceptions du génie des arts de la Grèce; de plus heureusement surprendre enfin aux vestiges du sol classique, les secrets de l'antiquité.

« Plus d'une fois, dit M. Breton, l'excellent ouvrage de M. Beulé a fait
» notre désespoir. En lisant ces pages si doctes et si élégantes, nous nous
» sommes senti découragé. »

Du reste, l'hésitation dont la modestie de l'auteur fait ainsi confidence, n'a décidément pas eu d'autres suites.

L'Erectheion et le ravissant édicule, maintenant restauré, dit tribune des Cariatides, ont aussi été l'objet de détails fort intéressants.

Une fois descendu de l'Acropole, l'auteur n'avait plus pour guide M. Beulé, mais sa marche dans Athènes n'en a été ni moins rapide, ni moins assurée. Le temple de Thésée, les débris du portique d'Adrien, la tour des Vents, le curieux monument choragique de Lysicrate, et une foule d'autres vestiges ont obtenu un large contingent de descriptions et de dessins.

Le livre se termine par un récit piquant et enjoué, intitulé : *Quatre jours dans le Péloponèse.* « Pendant ces heures, s'écrie M. Breton en terminant » ce récit, quels souvenirs nous avions évoqués ! Hercule, Persée, Thyeste, » Atrée, Agamemnon, Tyrinthe, Argos, Mycènes, Némée, Corinthe, Mégare, Eleusis, Salamine, Lépante, ces grands noms qui, dans notre jeunesse, ont tant de fois fait battre nos cœurs, ont pris pour nous un corps, » une réalité ! Avec quel bonheur nous relirons ces drames saisissants d'Homère, d'Hérodote, de Thucydide, de Diodore dont maintenant la scène » se déroulera sous nos yeux ! Voir, c'est avoir, a-t-on dit ; mais aussi, lire, » c'est acquérir. »

Il n'y a point à s'étonner de la multiplicité et de la magnificence des monuments dont l'acropole fut ornée. En effet, si l'on vit, en Grèce, dès le temps d'Hésiode ou d'Homère, maints poëtes passés maîtres en l'art de créer toute espèce de merveilles en fait de temples, de palais, de statues, de joyaux ou d'armes, — témoin l'imaginaire bouclier d'Hercule, sur lequel le premier des deux poëtes indiqués avait ciselé tous les personnages de sa théogonie, plus les fastes de l'univers entier, — des architectes et des sculpteurs vinrent, à leur tour, qui réussirent à faire parler à la matière elle-même, le langage de la plus sublime poésie.

Après avoir tenté de donner une idée du livre et de ses mérites, une critique ou du moins un regret reste à exprimer. L'aridité des détails techniques s'y trouve en effet aggravée par la monotonie inséparable de l'absence tant de toute espèce de lien entre les chapitres, ainsi que de tout plan à l'unité duquel chacun d'eux se fût référé, que d'une introduction présentant un court résumé de l'histoire d'Athènes et un aperçu de l'ensemble de sa topographie.

M. E. Breton n'en doit pas moins être félicité d'avoir contribué, aussi efficacement qu'il l'a fait, à ramener l'attention sur l'étude des antiquités grecques.

Que cette étude ait été longtemps par trop exclusive en France, qu'il y eût à regretter de voir les mêmes savants qui, ensemble ou séparément,

épuisaient l'érudition et les veilles à décrire les moindres débris de l'ère du paganisme, oublier ou même dédaigner les monuments de l'art chrétien et de l'histoire nationale, c'est ce que l'on n'entend nullement méconnaître. Mais une école n'est-elle point survenue, dans les rangs de laquelle prévaut, aujourd'hui encore, l'excès de tendances diamétralement opposées? N'est-ce point d'ailleurs au grand détriment du goût et de la vérité, c'est-à-dire de la science, que sont préconisés les exemples ou les aphorismes de cette école?

Tenir ce langage, ce n'est vouloir ni déprécier en quoi que ce puisse être, l'archéologie religieuse du moyen âge, ni blâmer la prédilection dont elle deviendrait l'objet; c'est seulement faire observer que son étude sérieuse aura toujours pour point de départ nécessaire la connaissance des chefs-d'œuvre littéraires et artistiques de l'antiquité grecque ou latine.

Verra-t-on, d'ailleurs, jamais la même main qui s'ingénie à disperser ou à briser les anneaux de la chaîne historique, réussir à retrouver dans l'immensité des temps et de l'espace les fragments de ces anneaux?

Le Parthénon n'avait encore rien perdu de son éclat, quand une voix, — la seule peut-être, qui, depuis Démosthènes, eût recouvré l'accent de la liberté, — s'éleva pour revendiquer, en plein aréopage, au nom du christianisme naissant, l'autel dédié, dans Athènes, à un Dieu encore inconnu.

Cette voix proclama, sans doute, l'inanité et la déchéance des autels où fumaient le sang et la chair des victimes : elle fulmina l'anathème contre les turpitudes du culte des idoles; mais elle ne décréta pas plus l'abolition des arts de la Grèce et de leurs chefs-d'œuvre, qu'elle ne dédaigna pour elle-même l'usage de la langue de Platon, de Xénophon et de Démosthènes, dès lors destinée à devenir aussi celle des Chrysostome, des Basile, des Grégoire de Nazianze.

Oublie-t-on d'ailleurs que l'époque à laquelle s'élevèrent tant et de si admirables basiliques chrétiennes, fut précisément le XIIIe siècle, ère de la renaissance préparée par les croisades, c'est-à-dire par le contact de l'Occident semi-barbare avec les arts, les monuments et les souvenirs des régions d'Orient?

Un retour à l'étude de l'histoire des arts et des monuments de la Grèce ancienne n'entraîne d'ailleurs aucune espèce d'approbation de la manie qui fit et qui fait encore approprier indiscrètement à la construction d'édifices publics, civils ou religieux, l'architecture des propylées ou du Parthénon, sans les marbres du Pentélique ou de Paros, sans les rocs, les promontoires, les acropoles, sans l'éclat du soleil, sans l'azur des mers, sans la transparence du ciel d'Orient, sans les rites enfin et les pompes à jamais abolies du polythéisme.

HENRI HARDOUIN, *Membre de la 4e classe.*

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1862

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 12 novembre à huit heures et demie du soir sous la présidence de M. E. Breton. M. Depoisier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. l'Administrateur fait observer qu'on n'a pas nommé dans la dernière séance des membres chargés de faire des rapports sur plusieurs ouvrages offerts à l'Institut historique par leurs auteurs. M. le Président charge M. Depoisier de faire un rapport sur les *Biographies des hommes illustres de la Sardaigne*, par notre honorable collègue M. Tola; M. Masson de rendre compte des travaux de la Société d'Émulation de Montbéliard et de l'Académie de Dijon, et d'examiner le manuscrit sur *Néron*, par notre collègue M. Jacquemin d'Arles; MM. E. Breton et Renzi se chargent de rendre compte de plusieures brochures italiennes, dont on a publié les titres dans le Journal.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs ouvrages ont été offerts à la classe, leur titres seront publiés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Deux rapports ont été déposés sur le bureau par la Commission chargée d'examiner les titres de deux candidats, MM. Epailly, ancien chef de section au ministère de la Guerre, et le chanoine Cerri, de Turin. On donne lecture de ces rapports favorables, et ces deux candidats sont admis au scrutin, le premier en qualité de membre résident, et le deuxième comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la Commission sur les TRENTE-QUATRE candidats présentés par MM. Renzi et Trompeo dans la dernière séance. M. E. Breton lit le rapport favorable par lequel la Commission fait remarquer que cette candidature collective de savants distingués de l'Italie, réunis au dernier congrès, tenu à Sienne, est un événement scientifique important, et que, pour répondre à une pareille démarche il

conviendrait, dans cette circonstance exceptionnelle, de voter, en quelque sorte, par acclamation l'admission des TRENTE-QUATRE candidats proposés. On donne lecture de leurs noms et on passe au scrutin secret.

Sont admis à l'unanimité des suffrages en qualité de membres correspondants de l'Institut historique :

1° à la 1re CLASSE, M. COPPI (A.), auteur des *Annales d'Italie.*

2° à la 3e CLASSE, MM. BERTINI, professeur et secrétaire adjoint de la Section des sciences physiques du 10e congrès scientifique ; CAMPANI, le docteur Jean, secrétaire général pour les sciences physiques au 10e congrès scientifique ; CARFORA (le chevalier Charles), avocat ; CASTELLINI (le docteur Valère), secrétaire général pour les sciences morales au 10e congrès ; COSTA (le chevalier professeur Gabriel), député au Parlement italien ; DE GORI (le comte), sénateur, 1er assesseur du 10e congrès ; DELLACASA (le docteur Laurent), professeur ; DEL PUNTA (le chevalier Louis) ; FABRI-SCARPELLINI, astronome ; FINIZIO (le chevalier Aurèle), professeur ; GIORGINI (le chevalier docteur G. B.), professeur, député au Parlement italien ; GOVI, le professeur Gilbert ; MICCHELINI (le comte G. B.), député au Parlement italien ; MOSSOTTI (le professeur commandeur Octavien), sénateur ; PANATTONI (le chevalier), avocat, député au Parlement italien ; PASSERINI (le docteur François) ; PELLIZZARI (le chevalier), professeur ; PIERI-PECCI (le comte Jean) ; PIOMBANTI (le docteur Claude), professeur ; PORRO (Ignace), major du génie ; PUCCINOTTI (le professeur François), sénateur, président général du 10e congrès scientifique ; RIDOLFI (le commandeur marquis), sénateur ; RINIERI DE ROCCHI (le professeur Albert), avocat ; ROSSI (Galgano), docteur médecin militaire ; SACCHI (le chevalier Joseph), professeur, avocat ; SILVANI (monseigneur,) le docteur professeur EMIDIO, protonotaire apostolique ; TABARRINI (le chevalier Marc), avocat, conseiller d'État.

3e à la 4e CLASSE, MM. BICHI-BORGHESI (le commandeur Scipion), sénateur ; CASUCCINI (Pierre), archéologue ; DELLA CIAJA (Pierre), archéologue ; NARDI-DEI (Pierre), avocat, archéologue, gonfalonier de Chiusi ; TERROSI (le chevalier Joseph), archéologue, gonfalonier de Sinalunga ; TOLOMEI (le comte Bernard della Pia), archéologue, gonfalonier de Sienne.

M. Breton, en l'absence de M. Albrespy, donne lecture du Mémoire de notre collègue intitulé : *Fragments d'un voyage en Italie ; le Corrège à Parme ;* plusieurs observations ont été faites après cette lecture par MM. le marquis de Brignole, de Berty et Breton. M. l'Administrateur est chargé de les communiquer à l'auteur afin qu'il puisse faire à son Mémoire quelques modifications.

Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1862.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. de Saint-Albin, vice-président adjoint, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. de Montaigu écrit à M. le Président qu'il retire sa démission qu'il avait donnée.

L'admission des trente-quatre candidats par les classes est approuvée par l'Assemblée générale; leurs noms sont insérés dans le procès-verbal des classes. Deux autres candidats, MM. le chanoine Cerri de Turin et Epailly, élus par la 3e classe, sont définitivement admis, le premier comme membre correspondant et le second comme membre résident.

M. Caumont, notre collègue au Havre, offre à l'Institut historique un volume intitulé : *Études sur Grotius*. M. Hardouin est nommé rapporteur. Le congrès scientifique de Bordeaux (1861) offre un volume contenant des mémoires lus à ce congrès, M. Masson est chargé d'en rendre compte. L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg envoie quatre cahiers de son bulletin : M. Calfa est nommé rapporteur.

M. de Saint-Albin est appelé à la tribune pour lire son rapport sur *la Comédie au coin du feu*, par M. Mahon de Monaghan. M. Hardouin remplace au fauteuil le Rapporteur pendant sa lecture. Après les observations faites par MM. Badiche, Hardouin et Masson, le rapport est renvoyé au Comité du journal. M. Depoisier lit le commencement de son rapport sur la collection des *Monumenta historiæ patriæ*, publiée par la Commission royale de Turin; quelques observations ont été adressées au Rapporteur par MM. Masson, Renzi, de Berty, Hardouin et Badiche. Cette lecture sera continuée aux séances suivantes. M. de Berty donne lecture de son Rapport sur le *Code des fabriques* par M. de Champeaux. Ce Rapport après les observations de M. Badiche, est renvoyé au Comité du Journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

PRIX RIBERI DE 20,000 FRANCS

A DÉCERNER PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE TURIN.

EXTRAIT DU TESTAMENT RIBERI :

« *Je lègue la somme nécessaire en rente de* 1849, *afin que l'Académie* » *royale de medecine et de chirurgie, que j'ai contribué à former, puisse*

» *décerner tous les trois ans un prix de vingt mille francs pendant vingt* » *et un ans (sept prix en tout de la même valeur).* »

L'Académie royale de médecine et de chirurgie de Turin, en sa qualité d'exécutrice des dernières volontés de son digne et regretté membre, commandeur et professeur Alexandre Riberi, a décidé que, pour obtenir le prix de 20,000 francs à décerner à la fin des trois premières années (du 1er janvier 1862 au 31 décembre 1864), les règles suivantes seront observées :

1° Sont admis au concours du prix mentionné les travaux manuscrits ou publiés pendant les trois années du concours, relatifs à tout ce qu'on peut savoir en médecine et en chirurgie. Ils doivent être envoyés, à cet effet, à l'Académie, qui donnera la préférence à ceux de ces travaux qui marqueront un progrès véritable et important dans la science.

2° Les manuscrits seront rédigés avec soin par leurs auteurs, en écriture claire, nette et intelligible ; les travaux imprimés devront être envoyés en double exemplaire.

3° Les ouvrages imprimés ou en manuscrits pourront être rédigés en langue italienne, ou latine, ou française.

4° L'auteur d'un travail manuscrit est libre de faire connaître son nom, ou de joindre à son travail un bulletin cacheté suivant les habitudes académiques.

5° Les concurrents devront envoyer à l'Académie leurs travaux affranchis à l'époque qu'ils voudront, durant les trois années, pourvu que ce soit avant le terme péremptoire fixé du 31 décembre 1864.

6° Les ouvrages présentés au concours demeureront propriété de l'Académie. S'il s'agit de manuscrits, l'auteur qui se fera connaître au Président pourra en faire faire une copie à ses frais.

7° La commission chargée d'examiner les titres des concurrents sera nommée dans le sein de l'Académie de médecine et de chirurgie. Elle prononcera ensuite son jugement, autant qu'il lui sera possible, durant les six premiers mois de la clôture du concours.

8° Tout concurrent qui aura pris part, en quelque manière que ce soit, au jugement, sera exclu du concours.

9° Le rapport de la Commission sera publié.

Turin, le 5 janvier 1862.

Le Président,
P. C. DEMARIA.

Le Secrétaire général,
PIERRE MARCHIANDI.

N. B. Les auteurs sont priés d'indiquer dans la lettre d'envoi de leurs

ouvrages les parties ou les arguments les plus importants de leurs travaux qu'ils regardent comme susceptibles de fixer l'attention de l'Académie qui doit les juger. R.

— Notre collègue, M. Dardé, avoué, suppléant du juge de paix à Carcassonne, qui, depuis dix ans, est l'un des administrateurs de l'école de Sorèze, nous a envoyé son compte rendu des exercices publics qui ont clos dans cette école l'année scolaire 1861.

Ces exercices, présidés par le P. Lacordaire, qui dirigeait alors l'institution et dont la mort a été l'objet de vifs regrets, ont eu lieu en présence d'un nombreux concours d'assistants venus des villes voisines et même de plus loin. Cette grande affluence constate le succès que cette école continue d'obtenir. On voit par l'admission d'élèves qu'elle a formés, soit aux grades en droit par la Faculté de Toulouse, soit dans les écoles Polytechnique et de Saint-Cyr, que les sciences y sont enseignées avec autant de soin que les langues anciennes et modernes. On connaît d'ailleurs avec quelle assiduité les exercices relatifs aux arts d'agréments, à l'équitation et à la natation, y sont suivis. On sait aussi que la religion et les règles de la discipline président à tout dans cet ancien établissement d'instruction public, si renommé dans le midi de la France et dont la réputation s'étend jusqu'à l'étranger.

M. Dardé nous a communiqué en même temps une lettre qu'il a adressée, le 18 mars dernier, à Mgr l'archevêque d'Albi, pour le remercier de la protection qu'il accorde à l'école ainsi qu'à son nouveau directeur, le P. Maurey, qui succède au P. Lacordaire après l'avoir secondé avec le plus grand zèle.

— Le colonel Marnier, notre collègue, actuellement maire de Montmorency, nous a envoyé l'allocution qu'il a prononcée en l'honneur du prince Czartorisky, président de l'Association des émigrés polonais, dont les cendres reposent dans l'église de cette commune.

Dans cette allocution, les vertus chrétiennes et patriotiques de ce grand citoyen sont dignement célébrées. Tout en déplorant sa perte, M. Marnier exprime d'une manière touchante qu'à chaque coup que la mort frappe parmi les membres de l'association, les survivants se pressent, serrent leurs rangs, et que leurs relations deviennent plus intimes. Après avoir rappelé tous les bienfaits dont l'illustre défunt n'a cessé de combler les Polonais, il termine son allocution par des vœux en faveur de l'heureux avenir de leur patrie.

ALIX.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Bulletin* de la Société de géographie ; cinquième série, t. III. Paris, octobre 1862.

— *Bulletins* de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; trentième année, deuxième série, tomes XI et XII, in-8. Bruxelles, 1861.

— *Annuaire* de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles, 1862.

— *Traité* du Domaine, etc., par M. Gaudry, avocat à la Cour impériale ; tomes I, II et III, gr. in-8. Paris, 1862.

— *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie ; deuxième série, tome VIII, gr. in-8. Paris, 1861.

— *Discours* sur l'hygiène statistique dans la ville de Pegli, arrondissement de Gênes; brochure, par M. le docteur commandeur Trompeo de Turin, 1861.

— *Discours* de M. le docteur commandeur Trompeo de Turin, sur l'hôpital de Sainte-Lucie de Florence, et sur l'enseignement clinique relatif à la maladie de la peau ; brochure. Turin, 1861.

— *De la nécessité* de conserver les traditions médicales, afin d'éviter les dangers des excès des novateurs ; brochure du même auteur. Turin, 1861.

— L'*Institut*, journal des sciences, par M. Arnoult, octobre 1862.

— Sur les anciens statuts de la commune de Sienne dans les XIIIe, XIVe et XVe siècles, par M. Carpellini ; brochure. Sienne, 1862.

—Quelques documents (*Alcuni documenti*) concernant l'arrivée à Sienne (en 1321) des lecteurs et des élèves de l'atelier bolonais, publiés et illustrés par M. Lucien Banchi ; brochure in-8. Sienne, 1862.

—Notices sur le mouvement scientifique actuel en Italie (en italien) pour les sciences naturelles, par le professeur Horace-Gabriel Costa, député au parlement italien ; brochure in-8. Naples, 1862.

— Lettre à M. Tonelli de M. le docteur François Passerini, chimiste-pharmacien et aide du professeur de chimie à l'Université royale de Pise, adressée à M. Tonelli, sur plusieurs sujets de chimie ; brochure. Pise, 1862.

—Quelques observations sur plusieurs procédés chimiques (*Per ottenere gli Ipofolfiti di Calce,*) de chaux et de soude, broch. par le même auteur. Pise, 1862.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

MÉMOIRES

FRAGMENT D'UN VOYAGE EN ITALIE.

LE CORRÉGE A PARME

L'Italie, mère de tant d'hommes de génie, offre une particularité : c'est que chaque peintre a laissé à peu près ses principales œuvres dans sa ville natale.

A Rome, les souvenirs de Raphaël et de Michel-Ange, quelque grands qu'ils soient, pourraient disparaître; l'affluence des touristes serait encore nombreuse, et pour beaucoup d'entre eux (les profanes de l'art), cette disparition ne serait pas considérée comme un désastre.

La grande Grèce possède aussi bien des prestiges; elle est entourée d'une auréole si lumineuse qu'elle attirera toujours, quand même elle n'aurait pas le musée Borbonico.

Si Florence perdait ses tableaux et ses statues, qui n'irait pas la voir pour vivre dans ses murs, où tant de grands hommes ont vécu, en face de leurs demeures portant encore l'empreinte de leur génie!

Mais à Bologne et à Parme, sans les œuvres de leurs peintres nationaux, irait-on y séjourner pour son plaisir? Si Bologne fait connaître l'école des Carrache, qu'on a déjà vue ailleurs, quoique imparfaitement, Parme possède encore un plus grand privilége, c'est d'obliger tous ceux qui veulent comprendre le Corrége et se faire une idée de son rang parmi les plus grands peintres, d'aller à l'*Accademia delle belle arti*, au *Dôme*, à *San Giovanni* et à *San Ludovico*. Paris montre le côté profane de son talent, Dresde, le côté religieux : Parme le montre sous ces deux aspects et d'une manière plus surprenante et plus complète.

Accademia delle belle arti.

Le *Saint Jérôme* et la *Madonna della scodella* du Corrége sont dans deux salons tendus de soie d'un gris foncé et qui n'attire pas l'œil. Ces deux salons, en face l'un de l'autre, sont séparés par un couloir sombre dans lequel on peut regarder de loin ces deux chefs-d'œuvre, les comparer et recueillir ses impressions.

Le *Saint Jérôme* m'a vivement ému. Je ne puis mieux exprimer ce que j'ai ressenti en le voyant, qu'en rappelant la page éloquente de Viardot sur son émotion en face de la *Vierge à la chaise*. Avant d'avoir vu le Corrége, je ne croyais pas qu'il pût exister un peintre presque égal à Raphaël sans être son imitateur. Je veux bien compter dans mon admiration cette découverte pour quelque chose, et surtout l'ignorance du sujet ; mais, après ces concessions, j'ai senti en moi des raisons bien grandes et bien sérieuses à l'appui de mon enthousiasme. Ce mot n'est pas exagéré, car j'ai ressenti de la douleur en pensant que peut-être je ne reverrais plus ces œuvres que j'avais pourtant admirées à loisir.

Bien des affections rapides, éclatantes, profondes, laissent après elles de pénibles regrets; on ne s'en souvient que pour se dire qu'il ne nous sera plus permis d'en jouir. La parole du Dante est bien vraie, lorsqu'il dit dans un vers sublime, éternel, qu'il ne connaît pas de plus grande douleur que de se souvenir d'un temps heureux.

La vierge du *Saint Jérôme* est bien dans le caractère chrétien, sans posséder le regard passionné et trop humain de la *Vierge à la chaise*, ni la candeur ascétique d'une vierge de frà Angelico. Sa beauté est celle d'une mère dont le visage rayonne de bonheur d'avoir donné naissance à un fils, et quel fils ? un Dieu ! Le *bambino* a le bas du visage un peu avancé, comme certains enfants en très-bas âge ; la couleur et l'expression en sont excelentes. D'après un commentateur ingénieux, mais peut-être vrai, l'ange montre la page blanche des écrits de saint Jérôme, où les fautes de la pécheresse auraient dû figurer ; mais cette remarque est faite avec délicatesse pour ne pas froisser Madeleine, qui a la tête appuyée sur le corps de Jésus, qu'elle semble prendre pour défenseur. Blonde comme les femmes de Rubens, mais distinguée et noble, plus française que flamande par la grâce de sa pose et de sa physionomie qu'il serait difficile de surpasser.

Cette figure respire une bonté, une douceur capables de désarmer le juge le plus sévère. C'est la beauté avec des formes sans exagération ni sensualité, des traits d'une grande pureté sans aucune sécheresse, et où brillent l'intelligence et le cœur. Cette figure a quelque chose dans son raccourci qui rappelle l'*Antiope* du Louvre.

C'est au Corrége que l'on doit accorder le mérite d'avoir le premier rendu les étoffes dans leur uniformité ou leur variété avec une puissance de couleur, un goût de composition remarquables. La *Madeleine* en est un exemple frappant.

Sa grâce vaut celle de Raphaël, mais elle ne lui ressemble pas ; chacun a la sienne qui lui est particulière. Le Corrége a peut-être plus de finesse

et de distinction. Comme agencement de lignes, je crois qu'il n'eût jamais composé un tableau comme la *Sainte Cécile.*

De même que le chef de l'école romaine, le chef de l'école de Parme n'a pas un seul personnage inutile dans ses compositions. D'un côté l'enfant avec la tasse qui se trouve derrière la Madeleine, de l'autre cette grande figure de saint Jérôme, si remarquable qu'elle a donné son nom au tableau. C'est bien la chair d'un vieillard, et quoique bien rendue comme dessin et comme couleur, l'effet n'en est pas repoussant comme il le serait à coup sûr chez d'autres peintres. Sa pose est d'une grande tournure et d'une majestueuse élégance, car le Corrége ne s'oublie jamais dans aucun de ses personnages.

La tête brune et vigoureuse de ce vénérable vieillard forme un heureux contraste avec les figures jeunes et fraîches des femmes et des enfants. La couleur est si transparente et a tant d'éclat dans les ombres et les lumières, le clair-obscur est si riche, qu'on a comparé la peinture du Corrége à celle de l'émail. Il y a du vrai dans cette comparaison, car la peinture n'a pa vieilli et semble dater d'hier; mais elle n'a pas la crudité de certains émaux. Il est étonnant que le Corrége, avec une habileté égale à celle des peintres de Venise pour rendre l'opposition de la lumière et de l'ombre, ne soit pas tombé comme eux quelquefois dans l'exagération de cette qualité, et qu'il n'ait jamais perdu sa douceur, sa transparence et sa grâce.

Ainsi, à mon avis, c'est le roi de la couleur. Il n'a pas une teinte dominante, brun-rouge comme Raphaël, rouge-vif comme le Titien, doré comme Andrea del Sarto, vert-argenté comme Véronèse, noir comme le Carrache et le Dominiquin, bitumineux comme Rembrandt, il a toutes les couleurs de la nature, sans papillotage et d'une harmonie parfaite.

Comme dessin, si un peintre peut le concilier avec la couleur, n'est-ce pas lui plus encore que presque tous les autres ? Il n'est pas aride dans sa correction, il n'exige aucun effort pour se faire comprendre, la composition paraît si naturelle qu'on la trouve facile : c'est le caractère propre de la grandeur et du génie grec avec lequel le Corrége a beaucoup de rapports.

Il est donc possible de résumer les deux qualités indispensables à un peintre : le dessin et le coloris. Cette question, que tous les critiques débattent depuis l'invention de la peinture, se perpétue même de nos jours à l'égard de nos peintres contemporains.

Pour bien apprécier et comprendre, sans répéter les louanges d'autrui, certaines œuvres de Michel-Ange, il faut dessiner soi-même d'une manière peu ordinaire, de même qu'il faut savoir la géométrie pour en expliquer un problème.

Est-ce là le but de la peinture ? Non. La science doit toujours exister naïvement, sans fracas, de même qu'il faut savoir employer la moitié de son esprit à escamoter l'autre. Tout est beau dans la nature, et la grandeur consiste dans sa simplicité. La couleur règne autour de nous dans chaque objet que nous voyons ; pourquoi l'exclure de l'art, dont la mission est de reproduire toutes les œuvres du grand artiste de l'univers ?

Il n'y a de vraiment peintre qu'un dessinateur coloriste. Le premier sans couleur est froid et sec comme la ligne ; il n'a point de vie et manque même de la vérité relative de la statuaire qui, du moins, donne l'ampleur des formes. Le coloriste sans dessin n'obtient qu'un trompe-l'œil, une chose informe, un travail de brosse, un effet matériel. Les chefs des écoles exclusives sont grands avec leurs défauts, témoin Michel-Ange et Rembrandt ; leurs élèves sont au-dessous de la moyenne, et l'exagération arrive à l'anéantissement de tout talent.

Pour répondre à ceux qui prennent pour modèle exclusif Michel-Ange et rejettent la couleur, nous dirons que l'histoire raconte qu'il ne la dédaignait qu'en paroles, puisque, pour lutter avec Raphaël, il fit venir un Vénitien, Sebastiano del Piombo. Et, lorsqu'il accusait le Titien de ne savoir pas dessiner, il savait bien au fond qu'il était injuste, puisque, connaissant son inhabileté personnelle comme coloriste, il se servait d'un élève inférieur pour le dessin au grand chef de l'école vénitienne.

Viardot a dit que Raphaël était le peintre des âmes et Corrége celui des corps. Je trouve cette appréciation un peu exagérée ; Corrége, comme peintre des âmes, est inférieur à Léonard de Vinci, à Raphaël, à Frà Bartolommeo ; mais il est supérieur à un bien plus grand nombre de peintres qu'il serait trop long d'énumérer.

La grâce du Corrége tombe quelquefois dans la mignardise, comme, par exemple, dans le tableau de *Saint Jérôme*, où les mains ont en général trop de maigreur, surtout celles de l'ange. Sauf cette infériorité par rapport à Raphaël, il l'égale et le surpasse sur quelques points.

La *Madonna della Scodella* possède les mêmes qualités que le tableau de *Saint Jérôme ;* seulement la vierge a les contours de la bouche un peu forcés, le modelé est moins beau que celui de la vierge du *Saint Jérôme ;* le *bambino* plus grand, plus espiègle, est ravissant de beauté et d'expression. La pose de saint Joseph est des plus hardies et des plus pittoresques. C'est d'un dessin magistral et du plus grand style. Les anges sont d'une exécution très-habile, d'une grâce divine, d'un ton plus transparent et plus blanc rosé que ceux de Raphaël, mais le nuage sur lequel ils reposent est trop bleu et un peu lourd.

Déjà dans ces deux tableaux l'on peut juger de l'habileté du Corrége, à représenter l'homme dans l'âge le plus tendre et le plus gracieux ; il faut une touche bien légère dans le pinceau pour reproduire ces traits si purs, si fins et si doux. Il a été le peintre par excellence des enfants, c'est-à-dire des anges et des amours, et pour arriver à ce résultat, la nature a été son principal modèle.

Malgré les petites taches que j'ose trouver dans ce cristal si pur, ce tableau a de grandes beautés, c'est toujours du Corrége : ce mot veut tout dire, mais je préfère le *Saint Jérôme* que je regarde comme son chef-d'œuvre, et celui de toute la peinture avec la *Vierge à la chaise* de Raphaël.

Après les tableaux du Corrége, ceux que nous avons vus nous ont paru médiocres, surtout peu en rapport avec les noms des peintres qui les ont exécutés ; Raphaël, Titien, Andrea del Sarto ne sont pas à Parme comme partout ailleurs. Le Schidone a un mouvement de lignes si désordonné, des ombres si heurtées et d'une si grande sécheresse, qu'on ne reconnaît plus le peintre du *Museo Borbonico*.

Le Musée possède un beau Guerchin, représentant *Saint Jérôme composant ses écrits*. J'ai remarqué deux paysages d'un peintre peu connu, nommé Fidanzia, d'une couleur assez bizarre, mais très-harmonieuse. Les lointains étaient d'un ton gris clair, et les premiers plans d'un gris très-foncé ; on dirait un Claude Lorrain en gris ; mais ce qui a le plus piqué ma curiosité, c'est un tableau qui rappelle celui de M. Ingres, *Roger et Angélique* qu'on voit en même temps au Luxembourg et dans sa ville natale ; celui de Parme est de Sisto Badalocchio ; il représente Andromède dans l'état de nos premiers parents, attachée comme Angélique à un rocher, au milieu de la mer. Un monstre marin est prêt à la dévorer au grand désespoir des jeunes compagnes qui se lamentent sur le rivage ; Persée, sur un hippogriffe, plane dans les airs prêt à délivrer la beauté en péril.

Je passais indifférent devant une statue de femme de Canova, appelée la comtesse de Neipperg, n'ayant pas l'honneur de connaître ce nom allemand, lorsqu'un guide me dit : C'est Marie-Louise, l'ex-impératrice des Français. Voilà donc une femme qui, se sentant sans doute écrasée par la grandeur du nom qu'elle portait, a eu le courage d'en prendre un autre. A défaut de génie, elle aurait pu du moins avoir l'ambition de jouir du reflet de cette immortalité ; elle s'est découronnée elle-même. Triste enseignement ! L'homme n'est pas toujours à sa place, ou trop haut ou trop bas !...

Nous ne pouvons quitter ce palais sans voir une autre grandeur déchue

et couchée aussi dans le tombeau, ou du moins presque en ruines. C'est le théâtre Farnèse qui contenait, dit-on, huit mille spectateurs. On ne peut bien juger sa dimension parce qu'on est dans l'obscurité, ni la richesse de son ornementation, car il tombe en poussière. On a seulement l'idée de sa belle ordonnance, qui fit tant d'honneur à son architecte G.-B. Aleotti.

LE DÔME, SAN-GIOVANNI, SAN-LUDOVICO.

C'est dans la coupole du dôme que se trouve une des plus grandes œuvres du Corrége ; elle représente l'*Assomption de la Vierge*. A la distance où l'on se trouve de cette fresque, il est bien difficile d'en étudier les détails; heureusement que j'avais déjà vu au Musée les œuvres du Corrége au dôme et à *San-Giovanni*, reproduites en dessin par le graveur Toschi, avec un talent rare et consciencieux, et un amour enthousiaste pour son modèle. C'est un service immense qu'il a rendu aux arts ; car les fresques sont presque détruites et disparaîtront bientôt tout à fait. Le célèbre graveur était directeur du Musée, et, après les deux chefs-d'œuvre du Corrége, ce sont ses dessins qu'il faut consulter et étudier avec soin.

Le cortége de la Vierge est très-nombreux : c'est un pêle-mêle de corps dans une position extraordinaire verticale, d'un raccourci prodigieux à défier Michel-Ange. Une couleur si éclatante, si ravissante, une explosion de joie, la plus immense qu'un peintre puisse exprimer, un tourbillon de fête, de lumière, de grâce, de jeunesse, de beauté impossible à décrire, et qu'il faut voir pour s'en faire une idée.

De nombreux critiques de toutes les nations ont discuté pour savoir si le Corrége connaissait ou non Florence et Rome ; je m'en tiens à l'opinion de Jeanron et de Vasari, et je les crois, parce que leurs raisons me paraissent incontestables.

Il me semble que le Corrége peut avoir été créateur comme l'a été Michel-Ange, et qu'il n'a pas besoin d'avoir vu les œuvres de ce grand homme pour créer les siennes, tous les deux ayant puisé aux mêmes sources, la nature et l'antique. Ensuite, cette connaissance n'a pu avoir lieu et lui profiter, puisque les fresques du Corrége ont précédé le Jugement dernier, et que Michel-Ange aurait pu les étudier avec plus de vraisemblance.

Le Corrége ne connaissait que des copies des collections antiques, lorsque le Florentin voyait les originaux sur les lieux, et vivait constamment dans un milieu plus lettré, plus savant, plus artistique, par conséquent plus favorable à l'émulation, et au développement du goût. Michel-Ange avait encore de meilleures occasions pour exécuter de grands travaux,

puisqu'il devait contenter des papes et des souverains beaucoup plus puissants que le duc de Parme.

Je ne m'étendrai pas sur l'opinion controversée de la pauvreté du Corrége. Toutes les recherches faites depuis Vasari, étant si alambiquées, reposant sur des probabilités tellement vagues, que je crois, jusqu'à preuve contraire, devoir m'en rapporter au Plutarque des peintres.

On a dit que l'*Assomption* du Corrége était une apothéose; il y a du vrai dans cette appréciation; car sa manière d'interpréter les croyances catholiques, démontre l'homme érudit, classique, nourri de l'antiquité.

On ne sent pas que le travail soit pénible, car toute cette science déployée est aussi naturelle chez lui, que le serait un douleureux enfantement pour un autre. Il travaille armé de pied en cap, exemple décisif à l'appui des fortes études pour devenir un grand peintre. Aujourd'hui, on peint, on dessine, et on étudie, surtout pour apprendre à manier la brosse. De là le phénomène des effets et non de la pensée. Bien des peintres ont à peine fait leurs études classiques, ou s'ils les ont terminées, ce n'est qu'un souvenir effacé, et qu'ils ne rendent pas profitables par des lectures sérieuses et assidues. Comment peut-on voir revivre la grandeur du style, l'élévation du sentiment, la vérité de l'expression et des attitudes; enfin, tout ce que l'on admire chez les plus grands peintres de la Renaissance, qui étaient aussi des penseurs, des savants, des littérateurs?

L'intérieur de la cathédrale est du style lombard, et remonte jusqu'au XI[e] siècle, avec l'aspect imposant et sévère des cathédrales de Pise et de Sienne (quoique moins belle d'architecture); elle a l'avange sur ces dernières d'avoir ses murs couverts de peintures du Parmesan et de ses élèves, et des élèves du Giotto. Il règne dans cette église une harmonie de couleur et de lumière très-rare en Italie, de même pour les dorures qui ne choquent pas l'œil par leur éclat, et laissent la peinture briller en souveraine sur un fond très-sombre.

J'ai remarqué une chaire en bronze et or, aussi ancienne que l'église, d'une très-belle forme, et les grilles des chapelles d'une finesse de détails de très-bon goût.

L'impression religieuse que l'on ressent n'est plus la même que dans les églises de l'Italie méridionale, où le regard est distrait par les caprices du soleil. C'est déjà le recueillement, ce détachement complet des idées terrestres, que favorise si bien la profondeur, l'infini des églises du Nord, où pénètrent à peine quelques rayons lumineux. L'homme qui vit par la pensée et le cœur a plus souvent des idées tristes que gaies; il a donc besoin de quitter cette lumière joyeuse du soleil, d'oublier ce mouvement agité de la vie, pour réfléchir sur lui-même.

C'est à l'église *San-Giovanni* que le Corrége a peint l'*Ascension de Jésus-Christ*, vision de saint Jean, à laquelle on préfère en général l'*Assomption de la Vierge*, œuvre qui lui est postérieure. Malgré l'humidité et l'obscurité, les ennemis mortels de cette fresque, et à l'aide surtout des dessins Toschi, je partage l'opinion générale, quoique reconnaissant à toutes les deux un égal mérite de dessin et de science des raccourcis.

Les apôtres ont la majesté puissante et grandiose des prophètes de Michel-Ange, mais avec une grâce et une distinction qu'on a appelée *corrégesque*. La même impuissance à exprimer la divinité du Christ, mais à un degré différent, existe chez le Corrége comme chez Michel-Ange. Si le Christ du Corrége ne ressemble pas à un Hercule comme celui du Jugement dernier, il manque du moins de noblesse.

Souvent les fresques des coupoles sont lourdes, manquent d'air et de lumière, les personnages semblent collés et on craint qu'ils ne tombent. Au contraire, chez le Corrége l'illusion est si grande, que la vie rayonne sur ces figures dessinées pour être vues de bas en haut. C'est lui qui a créé cette science, que, plus tard, les Carrache ont voulu s'approprier, mais sans un égal succès (1).

Sa couleur riche, légère, pleine d'harmonie et de relief, qualités si rares, a contribué au même résultat. Avant de quitter ces peintures si extraordinaires à tant de titres, qui exigent pour les étudier un exercice fatigant, j'ai fait la réflexion qu'il me paraissait difficile pour un peintre de les exécuter sur place sans mourir à la peine. Je crois que ce travail a conduit le Corrége plus véritablement au tombeau, que la fatigue d'avoir porté le fameux sac de monnaies de cuivre.

Dans le couvent des Bénédictins, attenant à l'église, on remarque un *Saint Jean*, peinture à fresque du Corrége, et surtout quatre statues en terre cuite, dessinées par ce grand peintre et modelées par Begarelli de Modène. Elles possèdent le caractère de la beauté grecque, et il est dommage qu'elles ne soient pas en marbre.

Mais la plus grande curiosité de Parme, en fait d'art, c'est ce qu'on appelle la chambre du Corrége ou de *san Paolo*, qui se trouve à *San-Ludovico*. Une abbesse voulut posséder dans son parloir le *Triomphe de Diane*, et ce fut le Corrége qu'elle chargea de ce travail, quoique le sujet fût très-païen ; Allegri a su ne pas tomber dans des écarts inconvenants habituels à cer-

(1) M. Ernest Breton a fait observer que si le Corrége a pu être le premier à posséder à fond l'art de faire plafonner les figures, la science du *sotto in sù*, comme disent les Italiens, c'est Melozzo da Forli, qui vivait au XVe siècle, qui en est le véritable inventeur, et qui découvrit et appliqua les règles de la perspective verticale.



tains peintres, Jules Romain, entre autres, lorsqu'ils ont représenté les scènes de la mythologie. Il s'est souvenu de la chasteté de Diane, et il a conservé cette qualité autant qu'il est possible avec du nu et des amours.

On a voulu défendre l'abbesse de son goût trop lettré et trop profane, en disant qu'elle vivait dans le siècle. Aujourd'hui, un homme du siècle qui s'amuserait à faire représenter dans ses appartements des Dianes et des Amours tout nus, avec leurs dieux respectifs, serait considéré comme un homme fort peu sérieux, à plus forte raison s'il avait un caractère ecclésiastique quelconque. Il ne faut pas trop en vouloir à cette pauvre femme, et se reporter à cette époque où les papes et les cardinaux donnaient l'exemple, où la Renaissance avait été la résurrection de la beauté antique et par suite du paganisme. Cette fusion du christianisme et de la mythologie devint très-grande, et entra dans les mœurs, à peu près comme au XVIII[e] siècle.

Les amateurs du beau, laïques ou ecclésiastiques, admirateurs de pierres antiques gravées, de vases, de statues qu'on moissonnait sur le sol italien, fournissaient ces sujets comme modèles aux études des artistes. Les lettrés, les érudits, les savants lisaient, s'enivraient de ces souvenirs précieux, et tout concourait à former un siècle plus païen que chrétien.

Les peintres, qui s'étaient le plus distingués dans la peinture des déesses, étaient choisis pour représenter la Vierge. Cette transition brusque troublait un peu leurs idées religieuses, et, malgré la haute intelligence de quelques-uns, il y avait de la confusion et des expressions semblables pour créer des types de religions opposées. Les fidèles, sous les yeux desquels les chefs religieux mettaient dans le sanctuaire ces traductions matérielles de l'Evangile, les admiraient avec foi comme images consacrées.

Ces ornements de goût, ces réminiscences d'antiquaire tendaient à dépraver les idées simples et pures de la religion chrétienne. Je crois que tout homme très-convaincu, mais impartial, doit donner pour raison de la décadence religieuse cet enchaînement de faits et non un parti pris, ni une idée bien nette des conséquences chez ceux qui en furent les auteurs. C'étaient des esprits aveuglés par l'amour du beau et des lettres, et si avides d'en jouir de toutes les manières qu'ils l'introduisaient jusque dans la maison de Dieu.

En considérant la fresque de Diane, peinte sur une voûte, on remarque, à la clef, la crosse, insigne du caractère religieux de l'abbesse, et trois croissants qui sont les armes de Diane, à moins qu'elles ne le soient de toutes les deux, ce qui donnerait une explication digne du XVIII[e] siècle, où les

grandes dames se faisaient représenter sous les traits des divinités de l'Olympe.

Une treille peinte en vert foncé, d'un dessin très-riche et divisée en plusieurs parties par des guirlandes de feuillage, se joint aux rosaces de la voûte. Entre chaque guirlande, il y a d'abord des fruits et des raisins en forme de corbeille, puis dans des ovales, sur un fond bleu de ciel, se détachent des groupes d'Amours ou de Génies portant des instruments de chasse. Les enfants sont d'une couleur chaude et fondue qui rappelle Andrea del Sarto, mais avec plus de grâce, de finesse et de mouvement. On ne peut rien voir de plus spirituel, de plus ravissant que ces figures d'enfants qui ont l'air de jouer aux quatre coins.

La voûte est terminée à la jonction de la paroi par des lunettes dans lesquelles se trouvent peintes en grisailles les sujets mythologiques où la chasteté de Diane semble courir de grands risques à côté des Endymion, des Adonis; Junon, Minerve, les Parques, les Vestales, les Grâces, la Fortune, les Satyres, tous les Cupidons possibles sont entremêlés et forment groupes d'une pureté de dessin, d'une tournure, d'une grâce dignes de l'art grec.

Vénus manque à ce concert, et toutes les divinités, ses rivales, profitent de son absence.

On se croirait à Pompéi, non parce que j'y ai vu une fresque aussi remarquable, mais parce que c'est une œuvre grecque, du sentiment le plus antique et le plus athénien qui existe. Je crois que cette chambre du Corrége est supérieure aux Loges de Raphaël; ces deux peintres se sont inspirés du même modèle, c'est évident, mais le Corrége y a mis plus de son caractère distinctif; il s'est montré plus original, et si l'on croit se souvenir des camées de la collection Farnèse de Naples, à la vue de ces grisailles, c'est pour y admirer des beautés d'un ordre nouveau et qu'on ne peut désigner différemment qu'en les appelant *corrégesques*, du nom de leur auteur. Les mots manquent pour exprimer ce qu'on ressent, et l'on est obligé de se servir toujours des mêmes expressions.

Cette chambre ne possède que deux siéges, mais par leurs peintures et leurs arabesques ils pourraient bien dater du temps de l'abbesse. Malheureusement, pour voir ces merveilles de la peinture, on a seulement le peu de lumière qu'ont bien voulu laisser les dames du Sacré-Cœur. Ces saintes dames ne veulent pas être vues, supposant peut-être que les amateurs de peinture pourraient être distraits de leur admiration et de leurs études par des visages vivants, ou que la comparaison avec certains minois ferait du tort aux figures du Corrége. Aussi ont-elles fait

murer la moitié des fenêtres en attendant qu'elles les fassent murer tout à fait. On frémit à l'idée que ces produits de l'intelligence d'un homme pourront disparaître un jour et ne serviront plus de témoignage de sa grandeur et d'études constantes pour les générations futures.

Antonio Allegri est donc un grand peintre et je serais embarrassé de savoir à qui donner la préférence entre lui et Raphaël. Le peintre de Parme est plus créateur et plus original que celui de Rome. Le génie de Raphaël est une suite de transformations, appelées *manières*, fruits des influences des plus grands peintres. Le Corrége est le peintre érudit par excellence, car pour arriver à ce déploiement d'érudition, il a fallu des études préliminaires très-fortes et très-suivies. Il était imprégné de l'esprit païen ; aussi a-t-il contribué peut-être plus que Raphaël à la décadence du sentiment religieux dans les arts.

La science du raccourci qu'il a su rendre agréable par une couleur supérieure à celle des autres peintres, a créé plus d'imitateurs que Michel-Ange dont la couleur est rude et terne. La grâce du Corrége a été imitée par ses élèves, qui l'ont tellement outrepassé qu'elle a dégénéré en afféterie, en mièvrerie. Il est à remarquer que, excepté les Carrache, qui sont des peintres imitateurs, les peintres originaux et créateurs n'ont pu fonder une école nombreuse, et après leurs premiers élèves, la décadence a régné partout.

Peu de personnes vont à Parme ; il faut du moins connaître le rang que le Corrége occupe dans les arts pour dévier de la route banale suivie par les voyageurs en Italie. Si les œuvres du Corrége étaient à Rome ou à Florence, il aurait souvent été proclamé l'égal de Raphaël, et quelques-uns l'auraient peut-être préféré.

André Albrespy, *membre de la quatrième classe.*

LA COMÉDIE AU COIN DU FEU.

PAR M. MAHON DE MONAGHAN.

La confiance de l'Institut historique nous a chargé de rendre compte de travaux intéressants, dont l'auteur, M. Eugène Mahon de Monaghan, est un de nos confrères.

Vice-consul, membre de plusieurs Académies, M. Mahon a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Guillaume le Taciturne* et les *Pays-Bas depuis l'abdication de Charles-Quint*, — des Mélanges politiques et littéraires et un Mémoire historique, statistique et commercial sur le port de

Liverpool. Il ne s'est pas contenté d'écrire en prose, il a voulu chercher dans la poésie une distraction à des occupations sérieuses. Après avoir raconté en vers, « ses souvenirs, » il a conçu l'idée de nous donner la *Comédie au coin du feu*, et de faire passer à ses lecteurs et à ses auditeurs quelques soirées attrayantes. Jusqu'à présent il ne nous a encore offert que deux de ses soirées, mais il nous paraît avoir trop heureusement atteint le but qu'il se proposait pour que, plus tard, il ne songe pas à s'avancer plus loin dans une voie dont il a si bien parcouru les premières étapes.

I

La première étude de M. Mahon de Monaghan, la première soirée à laquelle il nous a conviés, pour nous servir de ses paroles, est intitulée : *Le Prince Conradin*. Quel sujet historique peut fournir aux écrivains dramatiques plus de ressources? Quelle catastrophe plus terrible et plus fertile en péripéties que le lugubre épisode de l'histoire du XIIIe siècle qui se termine sur l'échafaud par la mort de deux princes encore enfants? D'un côté, Conradin et son cousin Frédéric, trahis par la fortune, prisonniers de celui qui leur a ravi le trône, immolés par l'ambition de la cour de Rome; de l'autre côté, un prince avide, dévoré d'orgueil, impitoyable dans la victoire, aussi perfide que cruel, et un pape voyant ou feignant de voir des ennemis partout où il trouvait un obstacle à ses projets ! Charles d'Anjou et Innocent IV, quels hommes et quelles choses ! Quel spectacle plein d'enseignements ! Quel tableau de la politique au moyen âge !

Ce n'est point ce tableau que M. de Monaghan a entrepris de faire passer sous nos yeux; ce ne sont ni la conquête du royaume de Naples, ni les projets du pape qu'il a voulu développer. Il n'a guère emprunté à l'histoire que les noms des personnages qu'il a mis en scène et que la catastrophe finale qui sert de dénouement à l'action qu'il a imaginée. Il n'oublie pas qu'il s'agit de la *Comédie au coin du feu*, et créant une intrigue de toutes pièces, il introduit la fantaisie dans le domaine de l'histoire et ne soulève qu'incidemment une partie du voile qui cache la grande scène dans un coin de laquelle il fait mouvoir la sienne.

Nous allons essayer d'indiquer comment l'imagination brillante de M. de Monaghan s'est jouée avec le sujet que le poëte avait choisi.

Conradin et son cousin Frédéric d'Autriche ont été condamnés à mort par un tribunal composé des créatures de Charles d'Anjou : ils ont contre eux, et l'ambition du roi qui redoute leur influence, et les conseils de la cour de Rome : ils ont pour eux Allard de Saint-Valery, confident intime

du roi, qui espère fonder la grandeur de sa maison en mariant sa fille au duc d'Autriche, et l'amour de cette fille, Blanche, qu'aime Frédéric et qui en est aimé. Des deux victimes désignées, il n'y en a guère qu'une dont la mort soit vraiment utile, c'est le prince Conradin. Que Frédéric abandonne son cousin et il aura sa grâce. Allard la lui promet; il aura la liberté, il aura la main de Blanche. Mais Frédéric est un noble cœur qui ne se laisse écarter de son devoir ni par les promesses de liberté, ni par les prières de Blanche. Si Conradin monte sur l'échafaud, il y montera avec lui, il partagera son sort, il ne vivra que s'il vit, il n'acceptera sa liberté que si Conradin est libre aussi. Le roi le fait venir devant lui. Pendant son absence, Conradin déclare à Blanche qu'il l'aime; son amour est sans bornes; son amour est toute sa vie. Il est menacé, qu'importe, il ne pense pas à la mort, il ne pense qu'à celle qu'il aime. Qu'elle accepte son amour et il va trouver Charles d'Anjou. C'est un rude soldat, mais il n'est pas cruel et il se rendra aux raisons de Conradin. — D'ailleurs, n'a-t-il pas des amis? il aurait pu fuir s'il avait voulu. — A Blanche qui le presse de ne pas hésiter, il répond qu'il ne veut pas, qu'il ne peut pas vivre sans elle. — Qu'elle lui dise « je t'aime » et il consent à fuir. Blanche résiste. Mais si Conradin se sauve, Frédéric le suit et il est également sauvé, et tout émue, toute haletante, pour sauver Frédéric, elle se décide à prononcer ce mot fatal : « *Je dis, prince, que je vous aime.* »

Allard a entendu ces derniers mots : Il s'était donc trompé. Ce n'est pas Frédéric que sa fille aime, c'est le prince. Ce n'est pas duchesse que sera sa fille, c'est impératrice! — Sa résolution est prise, il va implorer le roi.— Charles pourra-t-il refuser à un vieux serviteur la grâce d'un enfant qui n'est point à redouter, et d'assurer l'illustration d'une famille dévouée?

Frédéric revient de son entrevue avec Charles, il trouve Conradin rayonnant de joie. Conradin lui raconte qu'il aime et qu'il est aimé, aimé de Blanche. Le pauvre duc d'Autriche ne peut le croire! Quoi! celle que Conradin aime c'est la fille d'Allard! Il a pour rival son parent, son ami! Vainement il cherche à persuader à celui-ci de renoncer à son amour, vainement lui montre-t-il la perfidie et l'ingratitude de la femme qui l'a trahi, Conradin reçoit très-mal ses conseils; il croit que c'est la jalousie qui les dicte. Dans un moment de colère, il injurie son cousin, il le menace, le provoque, et finit par lui jeter à la face une sanglante injure. — S'il refuse de se battre c'est que la peur le retient. Au moment où les deux princes sortent pour vider la querelle, Allard paraît. — Où courez-vous? leur dit-il.

On élève déjà sur la place prochaine
L'échafaud où tous deux subirez votre peine.

Mourir, s'écrie Conradin, c'est impossible. — D'ailleurs pourquoi tous deux ? Si quelqu'un est coupable ce n'est pas Frédéric, c'est moi. J'étais la tête, il n'était que le bras, pourquoi le punir? Mais Frédéric ne veut pas de pardon. — Il revendique hautement sa part de responsabilité. — Pourtant le roi a signé sa grâce; il n'en veut pas. Si Conradin doit mourir, il mourra avec lui. Et il déchire le papier qui lui garantissait la vie. — Les deux malheureux enfants se jettent alors dans les bras l'un de l'autre. — Conradin se met à genoux devant celui qu'il offensait tout à l'heure en lui demandant pardon de l'avoir méconnu, d'avoir un instant douté de son dévouement et de son amitié.

Mais n'y a-t-il donc aucun moyen de sauver du supplice les deux têtes condamnées? Il y a bal chez le roi.— Que Blanche y aille, belle, pressante, Charles d'Anjou pourra-t-il refuser à ses supplications un pardon tant désiré ?

Pendant que Blanche, se résignant à boire le calice jusqu'à la lie, couverte de diamants, le sourire aux lèvres et la mort dans le cœur, se rend au palais, la dernière heure arrive pour Conradin et Frédéric. Le prince, après un instant de faiblesse, retrouve son courage ; il jette au peuple son gant, en criant ;

> Tu comprends le malheur qu'aujourd'hui tu me causes.
> Peuple, voici mon gant, venge-moi si tu l'oses.

Des voix du dehors répondent *Vengeance !* et le prince reprend avec force :

> Tu seras l'instrument des décrets infinis,
> Tu puniras ma mort, peuple, je te bénis.
> Que notre sort, ami, maintenant s'accomplisse,
> Nous pouvons le front haut marcher au sacrifice !
> Viens, viens, plus de retard, nos destins sont changés.
> Viens, nous pouvons mourir, car nous serons vengés !

Au moment où la tête du prince et celle du duc tombent, Allard revient avec Blanche qui a obtenu la grâce des deux enfants. — Vainement Allard a crié de suspendre le supplice, il n'a point été obéi. En même temps qu'il accordait une grâce simulée à la jeune fille, Charles d'Anjou donnait l'ordre de n'en tenir aucun compte et de presser leur trépas. — C'est par trop de perfidie ; le cœur loyal du vieux serviteur se soulève. Allard de Saint-Valery brise son épée, et ne servira plus un maître indigne. — Blanche, d'abord affaissée sous la douleur, se relève bientôt et, en proie à une étrange exaltation, elle prophétise les Vêpres siciliennes. Charles, s'écrie-t-elle :

> ... Un grand jour doit luire et ce jour n'est pas loin
> Où de ton châtiment chacun sera témoin



Dans l'enceinte sacrée, à l'heure des prières,
Le peuple soulevé, massacrera tes frères.
Pas de pitié pour eux, pas de merci pour toi!
Tu fais périr un roi, Charles, mais roi toi-même,
Tu connaîtras le poids d'un sanglant diadème,
Et, mourant dévoré par un chagrin profond,
Tu sauras les remords que les crimes nous font.

II

Nous venons d'analyser la première comédie *au coin du feu* de M. Mahon de Monaghan. Passons à la seconde. Cette fois nous aurons affaire à des personnages moins illustres, et au lieu de la tragédie nous allons avoir la comédie larmoyante du XIIIe siècle, nous allons revenir au XVIIIe siècle. — Les rois, les princes et les ducs vont faire place à un poëte auquel Gilbert a donné, en deux vers souvent cités, un double brevet de talent et de misère. — Au prince Conradin et au duc d'Autriche vont succéder Clinchamp de Malfilâtre et Dubois, un vieux valet.

C'est une assez triste histoire que celle de l'auteur de *Narcisse dans l'île de Vénus,* telle que M. Monaghan la lui fait raconter.

Un soir, il a rencontré une femme qui, les pleurs dans les yeux, lui demanda l'aumône. C'était pour sa sœur, enfant mourant de faim, qu'elle tendait la main. Malfilâtre donna à cette femme son argent d'abord, et puis son cœur ensuite. Comme il le dit, une flamme insensée l'attira vers elle, il la sauva de la misère, et lui donna tout ce qu'il avait; mais en échange de son amour et de ses soins elle ne lui accorda que la trahison et l'oubli. Elle le quitta pour un vieux duc dont elle recueillit de l'or et des chevaux. Abandonné de celle qu'il aimait, de cette femme qui s'appelait Isabelle, le poëte tomba dans le désordre et demanda au vice et à la débauche l'oubli de ses chagrins. — Il parvint cependant à s'arracher de l'abîme dans lequel il était tombé. Mais, dit-il :

Quand je me retrouvai dans un meilleur chemin,
Je n'avais plus d'argent, je n'avais plus de pain.
La misère était là, mais la misère énerve,
Elleglace l'esprit, elle tarit la verve.
Que devenir? Que faire en cette extrémité?
Implorer des puissants la générosité?
Non, jamais. — J'écrivis des vers pour les gazettes,
Puis vint la maladie et je fis quelques dettes.
Que vous dirai-je enfin? Mourant sur le pavé,
Une main secourable un soir m'a relevé!
Madame, je vécus quatorze ans de la sorte.

Au bout de ces quatorze années, poursuivi par ses créanciers, malade, à

bout de force et de courage, Malfilâtre n'a plus pour lui que le dévouement désintéressé d'un vieux valet de la maison où on l'a recueilli par charité. En vain ce vieux valet, Dubois, emploie-t-il toutes les ressources d'une imagination fertile pour déguiser à son maître l'horreur de sa situation ; en vain essaye-t-il de lui persuader qu'il doit quitter Paris pour aller à la campagne ; mensonges inutiles, au moment où à moitié convaincu, le poëte se décide à partir, un huissier se présente. A quoi bon feindre plus longtemps? la vérité est que Malfilâtre a été découvert par les recors et que, pour éviter le bruit qui se fait autour de sa maison, la femme charitable qui le logeait chez elle, le prie d'aller ailleurs porter ses vers et sa mauvaise fortune. « Chassé honteusement» Malfilâtre pense qu'il est inutile de lutter davantage et qu'il y a un moyen bien simple d'en finir avec le malheur, c'est de mourir. Pourquoi repousser la mort?

Pourquoi? N'en faut-il pas venir là tôt ou tard?
Autant vaut s'endormir jeune homme que vieillard.

Sa résolution est bientôt prise, il en fait part à Dubois, qui cherche inutilement à le dissuader et dont la douleur est touchante. Pendant qu'il cherche en lui-même un moyen d'empêcher son maître d'accomplir son fatal projet, le ciel envoie au bonhomme un secours inespéré. Au moment où Malfilâtre va boire le poison qui doit mettre un terme à ses maux, une main de femme l'arrête. De quel droit attente-t-il à sa vie? Lui appartient-elle pour en disposer? Cette femme qui vient là si à propos s'appelle Herminie. Elle aussi, elle a connu la misère ; elle aussi, elle a voulu mourir. Mais la foi me soutint, dit-elle, la foi vive et profonde. Que Malfilâtre consente à vivre, elle le soutiendra, elle le guidera, elle sera son appui comme lui sera le sien. Leur double fardeau sera moins pesant.

Malfilâtre se laisse aller à reprendre confiance ; il veut bien recommencer le combat de la vie, et d'abord il raconte à celle qui vient à son secours ses malheurs et sa vie passée. Oh ! cette femme qui lui a tout pris, force, bonheur et gloire,

La main de Dieu sur elle eût du s'appesantir.

« Dieu la frappa, » lui répond Herminie.

.... J'ai vu son cruel repentir.
Ses remords, châtiments que chaque jour apporte.
Ce n'était pas assez. — Taisez-vous : elle est morte.

Morte, Isabelle est morte ; cette nouvelle réveille dans le cœur endolori

de Malfilâtre de terribles pensées. Sa douleur se ravive ; il aimait encore Isabelle, il l'adorait dans sa haine. Elle est morte et quelque chose se brise en lui. A quoi bon vivre maintenant ? Qui le retient encore ? Profitant de l'absence d'Herminie, il boit le poison.

La terre où je m'agite est la captivité,
Mort, ouvre-moi la porte et la félicité.

Herminie revient chercher celui qu'elle croit avoir arraché à la mort ; elle a payé ses dettes, elle a donné ses instructions à Dubois qui, tout ragaillardi, chante en songeant à la nouvelle vie qui l'attend. Mais l'existence de Malfilâtre est arrivée à sa dernière halte, et à peine lui reste-t-il assez de force pour demander à Herminie : « Qu'êtes-vous donc ? Elle est la sœur d'Isabelle ; c'est elle qui fut élevée par les soins de Malfilatre ; c'est pour elle que la malheureuse Isabelle a trahi le poëte qu'elle aimait ; c'est pour subvenir à des besoins pressants qu'elle est tombée. Les forces de Malfilâtre s'épuisent pendant ce récit, il entre dans une extase profonde et il meurt en disant :

Isabelle
Est là-bas. — Je la vois. — Je l'entends qui m'appelle.

Quant à Herminie, elle charge Dubois de veiller sur ses terres ; mais avant de partir,

Vous viendrez me conduire.

lui dit-elle :

Où, Madame ? — Au couvent.

III.

Pas plus pour le *Dernier jour de Malfilâtre* que pour le *Prince Conradin* nous n'avons la prétention d'avoir présenté une analyse complète des deux études dramatiques de M. Mahon de Monaghan. Nous n'avons pas même cherché à donner une idée de la physionomie des personnages. Indiquer quelle fable l'auteur avait inventée, sur quel canevas il avait jeté sa brillante poésie, tel était notre seul but. Nous allons maintenant essayer de jeter un coup d'œil général sur les deux pièces de M. Monaghan.

Nous l'avons déjà dit, il ne faut pas demander à l'auteur plus que ce qu'il a voulu nous offrir. *La comédie au coin du feu* n'est pas destinée à affronter les feux de la rampe. Les conditions du théâtre et celles de la lecture sont tout à fait différentes. Aussi l'auteur a-t il pu ne s'inquiéter que très-médiocrement de la charpente de ses drames ? Leur structure, l'agencement des scènes entre elles, le lien qui doit les unir sont ici d'une importance

secondaire. L'effet à produire n'est pas le même dans les deux cas. Qu'importe au lecteur que, dans *le prince Conradin*, le plan manque un peu de suite, que les entrées et les sorties ne soient pas toujours motivées? Qu'importe que la vraisemblance ne soit pas très-bien observée et que le langage ne soit pas toujours celui qui convient à des jeunes gens à peine sortis de l'enfance? Si la lecture intéresse, est-on si disposé à se plaindre de l'idée qu'a eue l'auteur de rendre amoureux de la même femme deux princes et de leur faire passer leur dernière journée à se disputer son cœur? Pour notre compte une morale irréprochable, de beaux vers et de belles pensées, de nobles sentiments, des caractères nettement définis, des rôles bien tracés, des mouvements pathétiques, des tirades éloquentes, nous feront toujours pardonner les défauts de ce genre.

Sous ce rapport, on trouve de quoi se satisfaire dans les deux études de M. de Monaghan.

Il n'y a entre *le prince Conradin* et *le dernier jour de Malfilâtre* aucune analogie à établir. La première étude est une vraie tragédie, où l'esprit reste toujours monté à de grandes hauteurs; le ton ne baisse jamais. L'action ne languit pas, elle court; les personnages agissent plutôt trop que pas assez. On sent que de grands intérêts sont en jeu. Sous chaque personnage on pourrait mettre un sous-titre indiquant ce qu'il représente. Allard de Saint-Valery n'est-il pas l'ambition, mais l'ambition honnête et légitime, après tout, d'un soldat plus habitué à manier l'épée qu'à lire dans le cœur des femmes? Conradin, c'est la jeunesse confiante, emportée dans la passion, prompte à la colère comme au repentir; Frédéric d'Autriche, c'est le dévouement dans ce qu'il a de plus héroïque, dans le sacrifice, comme Blanche est l'amour dans ce qu'il a de plus pur, dans l'abnégation.

Le dernier jour de Malfilâtre est à peine un drame. Si le poëte ne s'empoisonnait pas à la fin, ce serait une simple comédie. Le rôle de Dubois qui circule à travers les quatorze ou quinze scènes qui composent la pièce est excellent dans sa verve, sa gaieté et sa fine bonhomie. Ce Dubois est un très-proche parent des meilleurs valets de l'ancien répertoire; il doit être cousin germain au moins de Dubois du *Philinte de Molière*, de Fabre d'Églantine. L'action a beau être lente, les monologues et les récits ont beau se multiplier; l'intrigue a beau être coupée en deux parties bien distinctes, on ne peut s'empêcher de sourire à la vue de la bonne figure de Dubois, de plaindre Malfilâtre et de reconnaître ce qu'il y a de généreux dans les paroles d'Herminie, à laquelle nous reprocherons pourtant d'un peu trop prêcher.

Il y a, entr'autres passages à noter, un monologue de Malfilâtre, au mo-

ment où enfin la vérité lui est connue sur sa position, dans lequel on trouve une vigueur de satire, tout à fait à sa place, et des vers aussi énergiques que bien pensés. Malfilâtre était contemporain de Gilbert, et celui-ci n'eût pas désavoué certaines expressions que M. Monaghan a su trouver.

Nous signalons ce mérite avec d'autant plus de plaisir que presqu'à chaque page des études dramatiques que nous venons d'examiner, on sent la tendance de l'auteur à mettre dans la bouche de ses personnages des idées modernes et sans trop de rapport avec le temps où l'action se passe. Ainsi, dans *le prince Conradin*, le duc d'Autriche est évidemment préoccupé de la question romaine actuelle, et dans *Malfilâtre*, Herminie a toute la sensibilité religieuse d'une dame de charité de nos jours ; elle a sur le suicide, sur la prière, etc., les idées qui peuvent avoir cours aujourd'hui dans le monde, mais qui n'étaient guère de mode au XVIIIe siècle.

Nous avons un reproche plus grave à adresser à M. Mahon de Monaghan ; c'est un peu de négligence dans le style. Sa poésie est brillante, pleine de vigueur et d'éclat, un peu rude peut-être. Mais il ne suffit pas d'exprimer en beaux vers de grandes idées, d'avoir de belles images poétiques à sa disposition, de savoir passer des éclats éloquents de Frédéric d'Autriche aux plaintes touchantes de Blanche, de la bonhomie du valet Dubois aux vers mordants de Malfilâtre, il y a encore certaines fautes qu'on doit éviter ; il y a certaines rimes très-riches qu'il faut sacrifier à la probité de la langue française. Comment l'auteur a-t-il pu laisser échapper dans *le Dernier jour de Malfilâtre* ce vers (p. 76) :

> Que fait que le corps souffre à l'âme épanouie ?

Herminie parle-t-elle convenablement quand elle dit de sa sœur :

> Elle
> Ne comptait pourtant que sept ans plus que moi.

Et dans *le Prince Conradin* (63) où se trouvent ces deux vers :

> Frédéric tendre ami, tu connais mes souffrances,
> Tu sais combien leur fiel irrite mon esprit.

L'expression n'est-elle pas un peu forcée et peut-on dire *le fiel de la souffrance ?*

Ces imperfections sont faciles à corriger et n'ôtent rien au mérite de la *Comédie au coin du feu.* Ces taches légères ne se retrouveront pas, nous en sommes convaincu, dans les *nouvelles soirées* que nous promet M. Mahon de Monaghan ; elles seront dignes, nous n'en doutons pas, de son talent si fécond et si varié.

H. DE SAINT-ALBIN, *membre de la 3e classe.*

Dell' acqua di Q. Marcio Re e del suo Acquedotto.

De l'eau de Quintus Marcius Rex et de son aqueduc.

Notre collègue, Mgr Carlo Borgnana, a lu à l'Académie pontificale d'archéologie, un mémoire fort intéressant sur un des plus anciens aqueducs de Rome, dont il propose la restauration. Le premier qu'ait possédé la Ville éternelle date de l'an 441 de sa fondation; c'est celui de l'eau Appienne. Sous le consulat de Valerius Maximus et de P. Decius Mus, dans la 31e année de la guerre contre les Samnites, cette eau fut amenée des champs Luculliens à Rome, par les soins d'Appius Claudiu Crassus, ce même censeur auquel fut due la fameuse voie conduisant de Rome à Capoue. Quarante ans plus tard, après la défaite de Pyrrhus et la conclusion de la guerre des Samnites, sous le consulat de Spurius Carvilius et de Lucius Papirius, les censeurs M. Curius Dentatus et L. Papirius Cursor détachèrent, au-dessus de Tivoli, une branche de l'Anio, qu'ils conduisirent à Rome. Pendant les deux siècles suivants, Rome, dont la puissance et la population ne cessaient de s'accroître, commença à ressentir le besoin d'eaux plus abondantes. Dans une même année, les conquêtes de Carthage et de Corinthe avaient fait affluer dans son sein des richesses immenses; le moment était donc bien choisi pour une entreprise de cette importance. Aussi le sénat, outre la restauration des deux anciens aqueducs, ordonna-t-il la construction d'un nouvel aqueduc, confiant son exécution au préteur Quintus Marcius Rex, qui n'y employa que deux années (608-609), au bout desquelles l'eau *Marcia* jaillit au sommet du Capitole. La dépense n'avait pas été moindre de 8,400,000 sesterces. Cette eau fut alors regardée comme la meilleure de Rome.

Les savants étaient divisés même sur le lieu où prenait naissance l'eau *Marcia*, dont depuis longtemps les conduits étaient ruinés. Par de soigneuses et doctes recherches, Mgr Borgnana établit qu'elle dérivait du petit lac de *Santa Lucia*, dans la vallée d'Arsoli, à 38 milles de Rome. Nous savons par Frontin que plus tard, sous Auguste, Agrippa préposé à la surveillance des eaux et des aqueducs augmenta le volume de l'eau *Marcia*, en faisant entrer dans son conduit le produit d'une source éloignée de 800 pas et qu'il nomma l'eau *Auguste*. Cette source ainsi que son conduit existent encore dans le voisinage du petit lac de *Santa Lucia*; le doute n'est donc pas permis. Ces eaux se perdent aujourd'hui dans l'Anio.

L'aqueduc de l'eau *Marcia* était en partie souterrain, en partie au-dessus du sol. A partir de Rome, il est souterrain jusqu'aux grandes ruines connues sous le nom de *Roma-Vecchia*; de là, le conduit était porté par

des arcades pendant environ 8 milles ; malheureusement ce qui reste de cet aqueduc n'a pas plus de 900 pas de longueur. Le reste du conduit s'enfonçait dans la terre, et de cette circonstance, Mgr Borgnana conclut que sans doute il est dans un état de conservation tel, que de faibles réparations seraient seules nécessaires. Les dernières pages de son mémoire indiquent les moyens d'arriver le plus économiquement possible à ramener à Rome l'eau de Q. Marcius Rex. Cette entreprise serait sans doute aussi belle qu'utile, mais nous craignons bien que les vœux de Mgr Borgnana ne soient jamais exaucés. Quoi qu'il en soit, la science y aura toujours gagné d'intéressantes recherches, qui ne feront qu'ajouter à la réputation de notre savant et laborieux collègue.

E. Breton, *membre de la 4e classe.*

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES.

La Société académique des Hautes-Pyrénées est fondée depuis 1855; elle a, en 1858, publié un premier bulletin de ses travaux ; nous ne l'avons pas. Elle en publie un second qui commence par la page 127 et que je vais sommairement analyser.

Cette Société prend pour légende la maxime *Labor omnia vincit.* Notre collègue, M. Jubinal député, en est le fondateur et président à vie. Elle est divisée en cinq sections : *des sciences*, *des lettres*, *des beaux-arts*, *d'agriculture et d'industrie*, enfin *des sciences morales et d'économie politique*. On peut être inscrit dans plusieurs sections. Il se trouve dans la 1re, trente-trois membres; dans la 2e, soixante-neuf ; dans la 3e, dix ; dans la 4e, quarante-quatre, et dans la 5e, vingt-neuf, déjà inscrits dans d'autres. Les membres correspondants sont au nombre de cent quarante-huit. Elle correspond avec vingt et une sociétés et revues scientifiques. Elle a une bibliothèque et un cabinet de physique et d'antiquités. Sans être encore officiellement reconnue d'*utilité publique*, elle reçoit du ministre de l'Instruction publique et des Cultes une subvention et plusieurs publications relatives aux travaux historiques et scientifiques. Le ministre lui demande, comme il le fait à toutes les sociétés de ce genre, sa collaboration au *Dictionnaire géographique* et à l'ouvrage intitulé *Description scientifique de la France;* déjà la Société a nommé une commission qui a produit quelques documents.

Le volume contient les procès-verbaux des séances mensuelles depuis et compris août 1859 jusque et compris août 1861. La table énonce les matières contenues au *premier bulletin*, que nous n'avons pas.

M. Deville, avocat à Tarbes, a lu dans une séance de 1859 un mémoire

d'*études historiques sur Tarbes*, de 30 pages, très-savant en doctrine et en faits.

Les *Chants du Béarn et de la Bigorre* sont donnés comme une *introduction à l'étude de la langue vulgaire et de la littérature*, par M. Couaraze de Laâ, professeur de logique au Lycée de Tarbes. Il traite : 1° de l'origine de la langue ; 2° de la question de savoir s'il est utile ou nécessaire d'abolir la langue vulgaire ; ce paragraphe est ample et fourni de documents ; bien entendu, la négative est soutenue ; 3° des *poésies populaires ;* déjà plusieurs sont rappelées dans le précédent ; 4° des *coutumes*. Il y avait dans la Bigorre une partie soumise au *droit civil* et l'autre au droit coutumier ; celui-ci fut revu en 1768 en assemblée des trois états, et homologué par un arrêt du Parlement de Toulouse du 21 janvier 1769. On trouve là deux chansons populaires sur la réforme ; 5° de *Pierrine Gaston Sacaze*, héros du pays, né le 20 mai 1797, pâtre qui s'est fait tout seul peintre, botaniste, géologue, poëte en plusieurs genres ; il est rapporté de lui une douzaine de pièces toutes en patois. Enfin l'auteur du Mémoire conclut comme il a commencé, par demander grâce pour sa *langue*.

Trois bienfaits pour le département des Hautes-Pyrénées : le percement du lac bleu ; les routes thermales, et l'exposition (locale) de 1860, est à la fois un récit, un panégyrique, et des actions de grâces : l'auteur est M. de Resseguier, l'un de nos membres correspondants. Il espère et prédit que ces travaux quadrupleront la population de la contrée. Le *lac bleu* qui n'est découvert, dit l'auteur, que depuis moins d'un siècle, est un grand réservoir à 20,500 mètre au-dessus de la mer, de 120 de profondeur et de 52 hectares. Souvent l'Adour est à sec dans l'été : les plaines sont arides. Un ingénieur a pensé à le percer à 20 mètres au-dessous de sa surface dans le roc latéral. Il fallut faire une saignée de 180 mètres. Mais le point suprême était d'éviter qu'en approchant du terme, la cloison ne crevât, n'engloutît les ouvriers et n'inondât la vallée. On adopta des tuyaux de fonte avec robinet par où l'eau s'échappe dans les temps et suivant la quantité et la direction nécessaires.

Voici un savant *Mémoire sur le terrain diluvien de la vallée de l'Adour et sur les gîtes ossifères des environs de Bagnères de Bigorre*, par M. Leymerie, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. Il le divise ainsi : généralités ; — phénomène erratique dans la vallée de Campon ; — terrain diluvien de la vallée de l'Adour ; — coup d'œil physique sur la vallée ; — cours d'eaux et principaux canaux ; — caractères généraux du terrain diluvien de l'Adour ; — variations du terrain diluvien dans la vallée ; — considérations agronomiques ; — eaux souterraines ; usages industriels ;

— des cavernes et des brèches à ossements des environs de Bagnères. — Généralités; —description des gîtes de Bagnères;— listes des espèces de mammifères fossiles qui se trouvent dans ces gîtes; — observations finales. Ce mémoire est orné d'une planche représentant la *coupe de la vallée de l'Adour au parallèle de Tarbes;* la *coupe naturelle du terrain diluvien à Risole;* la *coupe longitudinale du terrain diluvien dans le vallon d'Adé.* La matière m'est tout à fait étrangère ainsi que la localité. Néanmoins j'ai lu avec intérêt ce Mémoire, et j'y ai remarqué que le gisement fossilifère le plus riche de la contrée a donné *lion*, *chat sauvage*, *porc-épic*, *lièvre*, *hérisson*, *éléphant*, *rhinocéros*, *cerf*, *élan;* et d'ailleurs, dans toutes les grottes, *ours*, *renard*, *hyène*, *sanglier*, *cheval*, *renne*, *aurochs*, *bœufs*, et encore quelques petits quadrupèdes avec plusieurs grands et petits *oiseaux;* c'est-à-dire, des animaux de pays chauds et de pays froids, qui semblaient avoir été engloutis ensemble par l'irruption de la Méditerranée, et cela dans un temps antérieur à la création du genre humain, dont on ne trouve pas de vestiges.

Suivent les rapports sur les concours pour les prix de biographie, d'ornithologie, des beaux-arts, d'économie sociale. La Société regrette de n'être pas en état de publier les mémoires couronnés. Elle en donne au moins, outre une analyse, des extraits importants et notamment une liste des *oiseaux nuisibles et utiles du département.* On nombre, les premiers, de 24 dont l'alouette des champs, et les seconds, de 67 dont la chouette et le hibou-moyen-duc. Les mémoires insérés en entier sont la *biographie du baron Larrey*, chirurgien en chef des armées, par M. Savard, et celui de M. l'abbé Berrens sur l'*état physique et moral de la population des Hautes-Pyrénées;* l'auteur de l'ornithologie est M. Dastas; son travail est un traité complet.

Je ne dois pas oublier 1° un bon discours de M. Dazet, présidant la séance solennelle de 1861, *sur l'esprit d'association*, les sociétés académiques de provinces et, en particulier, la Société des Hautes-Pyrénées : ce sont des centres où les connaissances individuelles aboutissent, se développent, se manifestent et par là deviennent fécondes. — 2° Le *rapport des travaux de la Société de* 1858-1862 par M. Septavaux, secrétaire général. On y relève l'attention et la bienveillance du gouvernement pour la société qui en exprime sa reconnaissance envers le ministre de l'Instruction publique; et puis l'on parcourt les divers travaux, de chacun desquels est présentée une courte et spirituelle analyse. — 3° Une *amplification* de M. Bastère (c'est la qualification que l'auteur donne à son écrit) *sur les grands spectacles de la nature.*

Deux écrits curieux terminent le volume. L'un, c'est le *rapport en* 36 *pages sur les réponses faites au Questionnaire archéologique*, 2e *série*. M. Duponcy (Charles) nous apprend qu'il avait rédigé son *questionnaire* avant la conception du *répertoire archéologique de la France*, et que la première série est comprise dans le premier volume. Ce travail, dit-il, ne peut donc pas répondre directement à l'invitation du ministre, mais il fournira des renseignements. En effet, dix-neuf lettres ont été envoyées à la Société par quinze correspondants, et contiennent des renseignements sur 35 communes dont 11 déjà mentionnées dans la 1re série, et 24 sur lesquelles la Société n'avait encore rien reçu. La plupart des correspondants sont des instituteurs qui paraissent mériter d'être plus que des maîtres d'école de village. Il n'est presque pas de localité qui n'ait sa légende historique ou féerique.

L'autre écrit est un recueil en 10 pages de quelques inscriptions anciennes existantes ou vues autrefois dans les arrondissements de Tarbes, de Bagnères et d'Argelès de Lavedan. Mais, dit M. Charles Duponcy, ce n'est qu'une première liste, que les amateurs zélés devront compléter.

Enfin, nombre de poésies en patois avec la traduction et deux poëmes dans le genre sublime : *Agar dans le désert*, par feu l'abbé Férère, et *Foi et Patrie*, par M. Edmond Py, notre collègue, professeur à Sorrèze, embellissent ce recueil des travaux de la Société académique des Hautes-Pyrénées. Mais je le répète, il lui faut son commencement.

P. Masson, *membre de la* 3e*c lasse*.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1862.

⁂ La première classe (*Histoire générale de l'histoire de France*) s'est assemblée, le 10 décembre à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Cénac-Moncaut; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de M. Laveïs, avocat, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique sous les auspices de MM. Joret des Closières et Renzi. M. le Président nomme une commission pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. de Saint-Albin, Gauthier la Chapelle et Masson.

On fait hommage à la Société d'un volume intitulé : *Histoire de l'Académie de Saumur;* M. Masson est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la

séance précédente est lu et adopté. M. Vinageras, notre collègue à Madrid, offre à l'Institut historique différentes poésies en langue espagnole. M. Cénac-Moncaut est nommé rapporteur. Plusieurs autres ouvrages ont été offerts à la classe; leurs titres seront imprimés dans le Journal.

La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe. Les lectures sont renvoyées à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que le scrutin est ouvert pour procéder aux élections. Plusieurs membres demandent que le renouvellement des bureaux des classes soit renvoyé au mois prochain. Cette proposition est adoptée.

M. de Saint-Albin donne lecture d'une Notice archéologique que M. Albert Hartung, d'Alger, a adressée à l'Institut historique. Elle a pour titre : *Lamsict et le fundus petrensis*, *Campagne du comte Théodose et Firmus* (312 *de notre ère*). Quelques observations ont été faites par plusieurs membres; M. l'Administrateur les communiquera à l'auteur.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 DÉCEMBRE 1862.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Barbier occupe le fauteuil; M. Jubinal, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. le Président communique à l'Assemblée une triste nouvelle, la mort de deux de ses membres-fondateurs, MM. Jarry de Maney, professeur au lycée Bonaparte, et Laitié, artiste statuaire; l'Assemblée regrette la perte douloureuse qu'elle vient de faire de nos collègues, et décide que leurs notices biographiques seront imprimées dans le journal.

On communique à l'Assemblée plusieurs lettres: notre honorable collègue M. Vander Maelen adresse à l'Institut historique un exemplaire de la carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de la Belgique; un rapport sera fait sur cette carte intéressante. M. Valat envoie son rapport sur les *Œuvres de S. M. Napoléon III,* sa lecture sera mise à l'ordre du jour de la séance prochaine. M. de Labadie envoie également un Mémoire sur

ses excursions archéologiques dans les Pyrénées, et M. Parrot, un éloge de notre collègue M. Ingres et de ses ouvrages remarquables ; ce travail est renvoyé à la chronique du journal.

M. Jubinal présente à la Société comme candidat, M. le général Mître, président de la république Argentine, pour être reçu comme membre honoraire. Une commission est nommée par le Président. Elle se compose de MM. de Berty, Breton et de Saint-Albin.

On donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut historique, des remercîments sont votés aux donateurs.

On lit ensuite le rapport de la commission sur la candidature de M. Laveïs, avocat ; ce rapport étant favorable, on passe au scrutin secret ; M. Laveïs est proclamé membre résident de l'Institut historique.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du grand Bureau pour 1863, mais avant de procéder au scrutin M. le Président fait observer à l'Assemblée, qu'il serait convenable d'arriver au moyen de donner plus d'étendue aux travaux et aux publications de l'Institut historique et d'améliorer davantage ses conditions ; il propose à cet effet la nomination d'une commission. Cette proposition est adoptée. La commission nommée est composée de MM. le marquis de Brignole, Elie de Beaumont, Barbier, Breton, Hardouin, Jubinal et Renzi.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : sont élus à la majorité des voix, MM. Ernest Breton, président ; Hortensius de Saint-Albin, vice-président ; Henri Hardouin, vice-président adjoint ; Jubinal, secrétaire général (pour trois ans), et Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint. MM. le marquis de Brignole et le comte Reinhard sont acclamés présidents honoraires de l'Institut historique.

En conséquence, M. le Président proclame la composition du bureau de la manière suivante : MM. le marquis de Brignole et le comte Reinhard, présidents honoraires ; Ernest Breton, président ; de Saint-Albin, vice président ; Hardouin, président adjoint ; Jubinal, secrétaire général ; Renzi, administrateur ; Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint.

M. Masson communique à l'Assemblée une note sur deux manuscrits anciens, que M. Vincent a envoyés à l'Institut historique, dont l'examen lui avait été confié dans une séance précédente. Les manuscrits n'ont pas un grand intérêt, d'autant plus qu'ils ne présentent aucune authenticité ; on décide que les manuscrits peuvent être conservés dans les archives, et qu'on peut publier la note de M. Masson dans l'*Investigateur*.

M. Nigon de Berty donne lecture de son Rapport sur l'histoire de Montmirail, par M. Boitel. Ce rapport intéressant est renvoyé au Comité du

journal. M. Breton lit un rapport sur les maisons que les hommes illustres ont habitées à Sienne; ce Rapport est renvoyé au Comité du journal. M. Masson lit enfin un Rapport sur les travaux de la Société académique des Hautes-Pyrénées; renvoyé également au Comité du journal.

Il est onze heures et demie; la séance est levée, après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

ALLOCUTION DE M. F. BERTHIER.

Notre honorable collègue, M. Ferdinand Berthier, doyen du corps enseignant de l'institution impériale des sourds-muets de Paris, président du banquet commémoratif de la naissance de l'abbé de l'Épée, lequel a eu lieu le dimanche 23 novembre 1862, a fait comprendre, par le langage habituel et familier aux convives, l'allocution suivante :

« Mes frères, mes amis,

» Pourquoi faut-il qu'au milieu des transports d'allégresse qu'excite en vous la solennité qui nous assemble, je jette, en me levant, quelques expressions de regret autour de moi? vous me comprendrez sans doute, et vous m'excuserez.

» Les résultats n'ont pas répoudu complétement encore à notre attente. Que cela cependant ne vous surprenne ni ne vous afflige pas! Reconnaissez plutôt avec moi que tout ce qui s'agite autour de vous est dans l'ordre et l'enchaînement des causes et des effets!

» Les intentions les plus droites ne sont pas toujours à l'abri de l'épreuve du temps, des contradictions, et même des interprétations erronées. La divine Providence qui, dans son immense sagesse, dirige toutes les actions humaines vers le bien général, veut que le triomphe soit le prix de la persévérance armée d'une foi robuste.

» C'est sur ce principe incontestable que chacun de nous doit redoubler encore de courage et de patience pour arriver au but désirable. Puis, n'avons-nous pas devant les yeux l'exemple de notre glorieux régénérateur qui, dans tout le cours de son apostolat, a eu à lutter tant de fois contre l'incrédulité ou l'indifférence publique?

» A la veille de bénir solennellement le nom de l'abbé de l'Epée, remercions messieurs les parlants, dont la présence ici nous témoigne de leurs sympathies et qui certainement voudront continuer à nous aider, non-seulement à obtenir ce que nous souhaitons, la fusion des deux sociétés de

patronage, mais à triompher encore des obstacles que le préjugé s'opiniâtre à opposer à l'infirmité qui nous afflige, à faire reconnaître enfin nos droits égaux en tout et pour tout à ceux des autres hommes.

» Ces divers vœux se résument dans un unique toast : à la mémoire à jamais chérie et vénérée de l'abbé de l'Epée ! »

Tous les assistants ont applaudi à ce discours par des démonstrations plus expressives que bruyantes, mais toujours bien senties. R.

—*La société d'agriculture, sciences et arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire* justifie honorablement son titre et son existence déjà centenaire. C'est un doux spectacle pour tout bon citoyen que cette multiplicité de sociétés semblables sur tout le territoire de notre heureux pays : c'est en cela qu'est vraiment la source de la civilisation et du progrès ; ce sont comme autant de colonnes du temple de la paix civique ; aussi les subventions annuelles et assez importantes (2,333 fr.) que le conseil général accorde à la Société de Tours sont-elles bien placées.

La publication que la Société vient de nous envoyer forme les 2e et 3e trimestres de 1861, et entre dans le 40e tome de ses *annales*. Le 1er cahier contient le procès-verbal de chacune des séances mensuelles d'avril, mai et juin. Viennent ensuite trois Rapports touchant une nouvelle méthode de culture de la vigne, un instrument propre à tendre les fils de fer, et le moulin à vent à hélice. Suivent trois pages de philosophie et de littérature. Et puis reviennent les matières agricoles : l'apiculture, trop négligée, peut-être à cause des nouveaux matériaux d'éclairage et de sucrerie ; les instruments et outils de jardinage ; le Congrès pomologique de Lyon et une note sur les travaux de l'académie de Palerme.

Le second cahier se compose des procès-verbaux des quatre séances suivantes ; d'un discours d'ouverture et d'un autre qui présente l'*histoire séculaire de la Société ;* un rapport sur le *concours départemental* de 1861 ; un autre sur *différents concours*, mûriers et vers à soie, races chevalines, horticulture, vigne ; tous écrits instructifs autant que d'une attachante lecture.

Enfin, la part des *belles-lettres :* une pièce de huit stances, intitulée *Adieu*, parfaitement rimée et scandée, et pure de style, choses rares aujourd'hui, et pleine d'un sentiment tendre qui laisse pourtant le sourire sur les lèvres ; une autre pièce non moins bien versifiée, *les Vœux*, la 10e de Juvénal avec le texte en regard. L'auteur de ces diverses poésies est M. le baron Papiau-du-Château. P. Masson.



BULLETIN BIBLIOGRPHIQUE.

L'Énéide de Virgile (*l'Eneide di Virgilio*), vulgarisée dans le bon siècle de la langue (XIVe siècle), par Ciampolo di Meo *degli Ugurgeri* de Sienne, publiée par les soins d'Aurelio Gotti (avec notes et explication des différents mots. Offerte par M. le comte Pieri-Pecci, vol. in-8. Florence, 1858.

— *Il testamento di Giovanni Boccaccio*, le testament de Jean Boccace, d'après l'original en parchemin des archives Bichi-Borghesi de Sienne; brochure, Sienne, 1859.

— *Catalogo*, Catalogue des monuments étrusques existants dans le Musée Casuccini à Chiusi; brochure, Sienne, 1862.

— Sienne et son territoire (*Siena e il suo territorio*), avec planches des monuments de la ville, de la cathédrale, de la place *del Campo* (du Champ), de l'ancien palais Piccolomini et du chemin de fer, etc. Gros vol. in-8, donné par M. le comte Tolomei, gonfalonier de cette ville à tous les membres du Xe congrès. — Sienne, 1862.

— Correspondancescientifique (*Corrispond enza scientifica in Roma*), pour le progrès des sciences, 12e année de son institution. Bulletin universel par le directeur de l'observatoire astronomique du Capitole, M. Fabri Scarpellini, fondateur de ce Bulletin. Vol. in-4. Rome, 1862.

— *Etimologia mineralogica*, Etymologie minéralogique pour servir d'étude aux amateurs de la minéralogie, par M. le docteur François Passerini, suppléant à la *Cattedra di chimica* à l'Université royale de Pise. Brochure; Pise, 1861.

— *Dizionario biografico*, Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Sardaigne, ou Histoire de la vie publique et privée de tous les Sardes qui se sont fait remarquer par des œuvres, par des actions illustres, par des talents, des vertus et des crimes. Ouvrage de M. le chevalier Pascal Tola, président à la cour royale d'appel de Gênes, membre de plusieurs académies, etc. 3 vol. grand in-8 reliés; avec 60 portraits. Turin, 1837.

— *Codice*, Code de la république de Sassari, édité et illustré par le chevalier Dom Pascal Tola, auteur des *Hommes illustres de la Sardaigne* et du *Codex diplomaticus Sardiniæ*. Vol. in-4. Cagliari, 1850.

— Discours du même auteur prononcé dans la réunion générale des membres du Casino de Sassari, le 1er avril 1848. Brochure.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE II[e] TOME

DE LA IV[e] SÉRIE.

Livraisons 326 à 337. — Janvier à Décembre 1862.

INSTITUT HISTORIQUE

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PROCÈS-VERBAUX.

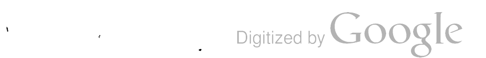
CORRESPONDANCE.

CHRONIQUE.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON ET Cie, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



EXTRAIT DES STATUTS.

ADMISSION DES CANDIDATS.

Pour être admis à faire partie de l'Institut historique, il faut être auteur d'une œuvre imprimée rentrant dans la spécialité de l'une des quatre Classes. Un rapport sur l'œuvre présentée et sur les conditions d'admission du membre donne lieu à un vote au scrutin, qui décide de son admission. Le postulant, en adressant sa demande au président, doit indiquer ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualité et domicile, ainsi que la Classe à laquelle il désire appartenir. La demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidents ou correspondants de l'Institut historique.

AVIS

AUX MEMBRES CORRESPONDANTS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

MM. les Membres correspondants de l'*Institut historique* sont priés de vouloir bien envoyer leur cotisation de l'année 1862 par un bon sur la poste, adressé à l'Administrateur, rue Saint-Guillaume, n° 12, faubourg Saint-Germain.

Ils sont prévenus, en même temps, que l'Administrateur est autorisé à tirer des mandats avec les frais de recouvrement.

L'Institut historique correspond avec les Sociétés savantes françaises et étrangères.

Il publie le recueil de ses travaux.

Tous les membres français ou étrangers paient 20 fr. de cotisation par an, ou *une cotisation à vie de* 400 *fr.* Ils versent, en outre, la première année, le prix de leur diplôme, qui est de 20 fr. L'année pour tous les membres commence le 1er janvier qui précède leur admission.

Titres d'admission. (*Voyez la page intérieure.*)

Les sommes offertes à l'Institut historique en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de don par le Conseil; les noms des donateurs sont publiés, s'ils ne s'y opposent pas.

Les membres de l'INSTITUT HISTORIQUE, français et étrangers, reçoivent gratuitement le journal.

Ce journal (**L'INVESTIGATEUR**) paraît une fois par mois.

Le prix d'abonnement par an est, pour { Paris, 20 fr. ; les départements et l'étranger, 25 }

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Le prix de la collection entière, devenue très-rare, contenant 22 tomes ou 11 volumes grand in-8° des 1re et 2me séries, de 1834 à 1850.	350
Plus dix tomes de la 3me série, ou 5 volumes, de 1851 à 1860.	200
Plus le tome Ier de la 4e série, année 1861.	20
Total de la collection des 32 tomes, ou 16 volumes.	570 fr.

Imprimerie L. TOINON ET Cie, à Saint-Germain en Laye.

ORIQUE

rique s
e 1862 ;
Saint-G

strateur
ment.

aises et étr

ion par u
année. k
s comme

sation. pa
ptées à u
e s'y oppo

reçoivent p

ois.
20

ments
ger, 25

n-
et
350

s,
200
20

u-
570



